

**Bulletin officiel
des séances du Grand Conseil**

**Amtliches Tagblatt
der Sitzungen des Grossen Rates**

—
Mars / März 2017



**GRAND CONSEIL
GROSSER RAT**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



Tome CLXIX

Session ordinaire

Band CLXIX

Ordentliche Session

—

Mars / März 2017

Contenu – Inhalt	Pages	–	Seiten
Table des matières – <i>Inhaltsverzeichnis</i>	321	–	322
Première séance, mardi 21 mars 2017 – <i>1. Sitzung, Dienstag, 21. März 2017</i>	323	–	341
Deuxième séance, mercredi 22 mars 2017 – <i>2. Sitzung, Mittwoch, 22. März 2017</i>	342	–	361
Troisième séance, jeudi 23 mars 2017 – <i>3. Sitzung, Donnerstag, 23. März 2017</i>	362	–	386
Attribution des objets aux commissions – <i>Zuweisung der Geschäfte an die Kommissionen</i>	387	–	388
Messages – <i>Botschaften</i>	389	–	473
Préavis – <i>Stellungnahmen</i>	474	–	495
Réponses – <i>Antworten</i>	496	–	538
Dépôts et développements – <i>Begehren und Begründungen</i>	539	–	541
Questions – <i>Anfragen</i>	542	–	564
Composition du Grand Conseil – <i>Zusammensetzung des Grossen Rates</i>	565	–	568

Répartition des groupes – *Fraktionsstärken*

PDC	Groupe démocrate-chrétien
CVP	<i>Christlichdemokratische Fraktion</i>
PS	Groupe socialiste
SP	<i>Sozialdemokratische Fraktion</i>
PLR	Groupe libéral-radical
FDP	<i>Freisinnig-Demokratische Fraktion</i>
UDC	Groupe de l'Union démocratique du centre
SVP	<i>Fraktion der Schweizerischen Volkspartei</i>
VCG	Groupe Vert Centre Gauche
MLG	<i>Mitte Links Grün</i>

Abréviations – *Abkürzungen*

FV	Fribourg-Ville – <i>Stadt Freiburg</i>
SC	Sarine-Campagne – <i>Saane Land</i>
SE	Singine – <i>Sense</i>
GR	Gruyère – <i>Greyerz</i>
LA	Lac – <i>See</i>
GL	Glâne – <i>Glane</i>
BR	Broye – <i>Broye</i>
VE	Veveyse – <i>Vivisbach</i>

*	Rapporteur/e – <i>Berichterstatter/in</i>
CFG	Commission des finances et de gestion – <i>Finanz- und Geschäftsprüfungskommission</i>
I	Initiative parlementaire – <i>parlamentarische Initiative</i>
M	Motion – <i>Motion</i>
MA	Mandat – <i>Auftrag</i>
MV	Motion populaire – <i>Volksmotion</i>
P	Postulat – <i>Postulat</i>
QA	Question – <i>Anfrage</i>
R	Résolution – <i>Resolution</i>

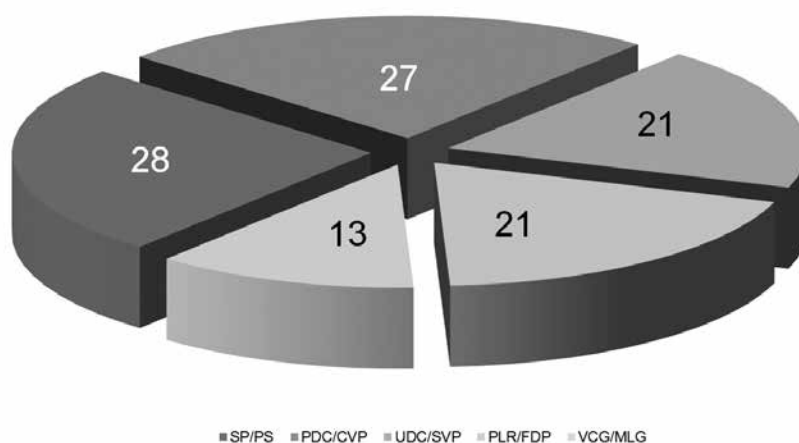


Table des matières

1. Assermentation	362	9. Motion d'ordre	
2. Attribution des affaires aux commissions	387	Motion d'ordre Romain Collaud – Report du mandat 2016-GC-105	386
3. Clôture de la session	386	10. Ouverture de la session	323
4. Communications	323	11. Rapport	
5. Elections	361	2016-DICS-52 sur le Postulat 2016-GC-89 David Bonny/Erika Schnyder – Un nouvel écrin pour le Musée d'histoire naturelle de Fribourg	
6. Elections judiciaires	340	discussion	354
préavis.....	474	rapport	430
7. Mandats		12. Postualts	
2016-GC-78 Linus Hayoz / Markus Bapst / Patrice Morand / Daniel Bürdel / Madeleine Hayoz / Emanuel Waeber/Susanne Aebischer/Jean-Pierre Doutaz/Nadine Gobet/Emmanuelle Kaelin Murith – Assouplissement de la pratique d'autorisation d'implantation de sondes géothermiques		2016-GC-89 David Bonny/Erika Schnyder – Un nouvel écrin pour le Musée d'histoire naturelle de Fribourg réponse du Conseil d'Etat	518
prise en considération	349	2016-GC-125 Gilberte Schär/Christine Jakob – Une per- manence ouverte 24 heures sur 24 à l'HFR Meyriez-Mur- ten est une nécessité	
réponse du Conseil d'Etat	496	prise en considération	357
2016-GC-105 Stéphane Peiry/Jean-Pierre Doutaz/Emma- nuelle Kaelin/Romain Collaud/Claude Brodard/Roland Mesot/Isabelle Portmann/Nicolas Kolly/Yves Menoud/ Michel Losey – Annulation de la mesure structurelle sur l'augmentation de la valeur locative de 10%	386	réponse du Conseil d'Etat	521
réponse du Conseil d'Etat	519	2017-GC-38 Romain Collaud/Gabrielle Bourguet Concept Sports-Arts-Formation	
8. Motions		dépôt et développement	539
2016-GC-81 Simon Bischof – Pour le droit de vote et d'éligibilité communal à 16 ans		2017-GC-41 Christian Ducotterd – Surveillance des mosquées et des imams	
prise en considération	326	dépôt et développement	539
réponse du Conseil d'Etat	509	13. Projets de décrets	
2016-GC-76 Eric Collomb/Didier Castella – Introduc- tion d'un examen préalable non contraignant de la vali- dité des initiatives populaires cantonales		2016-DIAF-59 – Naturalisations 2017 – décret 1	
prise en considération	331	entrée en matière	323
2016-GC-80 Rose-Marie Rodriguez/Giovanna Garghen- tini Python – Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) (statistiques sur la participation aux scrutins et aux résultats électoraux)		lecture des articles et vote final	324
prise en considération	335	décret.....	414
		annexe	420
		2016-DIAF-62 – Naturalisations 2017 – décret 2	
		lecture des articles et vote final	325
		décret.....	423
		annexe	428

2015-DAEC-128 – Crédit d'étude pour l'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg	
entrée en matière	342
lecture des articles et vote final	349
message	389
annexe	413

2017-DFIN-6 – Crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016	
entrée en matière	368
lecture des articles et vote final.....	371
message	458
annexe	467

2017-DAEC-6 – Acquisition des immeubles de la société Elanco	
entrée en matière	372
lecture des articles et vote final	385
message	434
annexe	455

14. Questions

2016-CE-234 Yves Menoud – Problématique du manque de liquidités récurrent des structures d'accueil extrafamilial de jour en partie causée par la politique cantonale en matière de paiement des subventions cantonales et des employeurs – l'Etat ne pourrait-il pas y remédier en échelonnant davantage ses versements?.....	542
---	-----

2016-CE-144 Charles Brönnimann/Daniel Gander – Droit d'asile et coûts 2015.....	544
---	-----

2016-CE-158 Ruedi Vonlanthen/Isabelle Portmann – Centre fédéral de requérants d'asile à la Gouglera.....	547
--	-----

2016-CE-217 Daniel Gander/Charles Brönnimann – Fonds de l'assurance scolaire contre l'accident (ASA)	552
--	-----

2016-CE-242 Nicolas Repond/Dominique Corminboeuf-Strehblow – Abattage des femelles gestantes (animaux de rente).....	554
--	-----

2016-CE-244 Simon Bischof/Xavier Ganioz – Fermeture du Centre de services des ressources humaines des CFF, à Fribourg.....	557
--	-----

2016-CE-247 Isabelle Portmann/Christine Jakob-Steffen – Chiffres: coûts/par m ² de route investis ces dix dernières années, par district.....	559
--	-----

2017-CE-40 Sylvie Bonvin-Sansonens – Un survivant controversé a-t-il été engagé par le canton de Fribourg?	562
--	-----

15. Rapport d'activité

2017-GC-15 – Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) – 2016	
discussion	338
rapport	468

16. Résolutions

2017-GC-42 Simon Bischof/Benoît Piller – Respect de la loi par La Poste	
prise en considération	362
dépôt et développement	540

2017-GC-44 Benoît Rey/André Schneuwly – Verlust von 220 Stellen im Kanton Freiburg bei der Unternehmung Billag AG in Freiburg	
prise en considération	365
dépôt et développement	540

Première séance, mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Projet de décret 2016-DIAF-59: naturalisations 2017 – décret 1; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Projet de décret 2016-DIAF-62: naturalisations 2017 – décret 2; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Motion 2016-GC-81 Simon Bischof: pour le droit de vote et d'éligibilité communal à 16 ans; prise en considération. – Motion 2016-GC-76 Eric Collomb/Didier Castella: introduction d'un examen préalable non contraignant de la validité des initiatives populaires cantonales; prise en considération. – Motion 2016-GC-80 Rose-Marie Rodriguez/Giovanna Garghentini Python: loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) (statistiques sur la participation aux scrutins et aux résultats électoraux); prise en considération. – Rapport d'activité 2017-GC-15 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) – 2016; discussion. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et M. Laurent Dietrich, Chantal Müller et Julia Senti.

Est absent sans justification: M. Marc-Antoine Gamba.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Wir kommen zu Punkt 2 der Traktandenliste: Mitteilungen des Ratspräsidiums.

1. Ich teile Ihnen mit, dass die Generalversammlung des Landwirtschaftsclubs am Mittwoch, 22. März, um 12 Uhr im Café du Tunnel in der Reichengasse 68 in Freiburg stattfindet.

2. Ich möchte Sie bezüglich Ihrer Deklaration der Interessenbindungen Folgendes in Erinnerung rufen: Jedes Mitglied muss auf seine Interessenbindungen hinweisen, wenn es sich vor dem Grossen Rat äussert. Das Mitglied, welches das Wort ergreift, muss nicht systematisch alle seine Interessenbindungen aufzählen, sondern nur diejenigen erwähnen, die in Verbindung zu dem diskutierten Gegenstand stehen.

Folgende Interessenbindungen müssen gemeldet werden:

- a) Berufliche Tätigkeiten;
- b) Tätigkeiten in Führungs- und Aufsichtsgremien, sowie Beiräten juristischer Personen des privaten und des öffentlichen Rechts, (14:02:34);

- c) Mitwirkung in Kommissionen und anderen Organen des Bundes, eines Kantons, einer Gemeinde oder einer interkantonalen oder interkommunalen Zusammenarbeit;
- d) politische Ämter;
- e) dauernde Leitungs- oder Beratungstätigkeiten für Interessengruppen.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Projet de décret 2016-DIAF-59 Naturalisations 2017 – décret 1¹

Rapporteure: **Andréa Wassmer** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

La Rapporteure. Deux projets de décrets relatifs aux naturalisations sont soumis aujourd'hui au vote du Grand Conseil.

La Commission des naturalisations a siégé à 12 reprises durant les mois de janvier et février pour étudier les 140 dossiers de demandes de naturalisation que contiennent ces décrets.

Avant de traiter les décrets à proprement dit, je désire faire part des remarques suivantes:

- > depuis le début de la législature, depuis janvier de cette année, les séances de la commission ont lieu à un rythme soutenu afin d'avancer au mieux dans l'étude des dossiers en attente de passer devant cette commission. Le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, le SAINEC, a annoncé qu'actuellement et après le vote d'aujourd'hui, il y aura

¹ Message et annexe de la commission pp. 414ss.

près de 400 dossiers prêts à être étudiés par la commission du Grand Conseil. Par conséquent, alors que jusqu'ici, les projets de décrets étaient soumis seulement deux à trois fois par an au vote du Grand Conseil, il en sera dorénavant présenté pratiquement à chaque session du Grand Conseil. Il est à noter que pour mener à bien son travail, la commission apprécie de pouvoir compter sur l'efficacité du Secrétariat du Grand Conseil et le travail des secrétaires n'est pas des moindres;

- > en effet, après réception des dossiers de la part du Service des naturalisations, le Secrétariat du Grand Conseil doit organiser les auditions, convoquer les personnes, préparer les ordres du jour de la commission en fonction des auditions, etc.; et après les séances de commission, il s'enquiert auprès du Service des naturalisations d'informations complémentaires ou manquantes et gère les multiples autres tâches nécessaires à la bonne marche de la commission;
- > je tiens donc à remercier les deux secrétaires, M^{mes} Isabelle de Groof et Sylvie Barras, pour la somme de travail fournie, pour leur disponibilité et pour leur collaboration;
- > la commission relève aussi la bonne collaboration avec le Service des naturalisations du canton. Comme dit auparavant, les contacts sont réguliers, pratiquement hebdomadaires; les réponses et les informations arrivent rapidement à la commission et permettent ainsi une bonne prise de décision en toute connaissance de cause;
- > en ce début de législature, tous les membres de la commission et leurs suppléants ont apprécié de pouvoir assister à une séance d'information organisée par le SAINEC; entre autres renseignements utiles, il leur a été donné les informations concernant la nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

J'en viens maintenant aux projets de décrets qui nous intéressent aujourd'hui.

Le premier décret qui nous occupe est le décret 2016-DIAF-59 qui comprend 75 dossiers, dont 69 demandant le droit de cité fédéral et fribourgeois et 6 venant de confédérés d'autres cantons qui désirent obtenir le droit de cité fribourgeois. Après examen des dossiers, la commission a donné un préavis positif pour 74 dossiers, ce qui représente 116 personnes. La commission a estimé qu'une personne ne possédait pas les connaissances requises pour obtenir la naturalisation; cette personne a fait part de son souhait d'être retirée du décret. Toutes les autres personnes figurant dans ce décret remplissent les conditions légales tant fédérales que cantonales pour être naturalisées. La Commission des naturalisations à l'unanimité vous demande donc d'entrer en matière sur le présent projet de décret et vous recommande d'accepter le projet bis de la commission.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie aux propositions de la commission.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 – ANNEXE 1

La Rapporteuse. La commission propose au Grand Conseil de modifier l'annexe 1 du projet de décret comme suit: le n° 57 – [REDACTED] – est retiré du décret à la demande de celle-ci.

Des informations concernant des changements de nom sont parvenues récemment et devront également figurer au décret:

- > au n° 8, un changement concerne le prénom de [REDACTED], lequel s'appellera dorénavant [REDACTED];
- > au n° 28, [REDACTED] s'appellera dorénavant [REDACTED] et son épouse, [REDACTED]

Les autres modifications proposées concernent des naissances arrivées après le début de la procédure de naturalisation, des changements professionnels, des changements de nom ou de domicile, mais toutes les personnes concernées remplissent les conditions pour être naturalisées.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat a pris note des modifications et se rallie aux propositions de la commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 1.¹

ART. 2 – ANNEXE 2

La Rapporteuse. Les modifications proposées concernent les professions de ces personnes.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 2.²

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations et avec la prise en compte des modifications aux n°s 8 et 28, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

¹ Modifié selon la proposition de la commission (projet bis) et avec la prise en compte des modifications aux n°s 8 et 28.

² Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 93.*

—

Projet de décret 2016-DIAF-62 Naturalisation 2017 – décret 2¹

Rapporteure: **Andréa Wassmer** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Lecture des articles

ART. 1 – ANNEXE

La Rapporteuse. La commission propose au Grand Conseil de modifier l'annexe du projet de décret comme suit:

- > au n° 1, [REDACTED] et son épouse demandent d'être retirés du décret;
- > au n° 6, [REDACTED] demande aussi d'être retirée du décret;
- > au n° 26, [REDACTED] demande également d'être retiré du décret.

Les autres modifications concernent des changements ou des précisions de nature professionnelle, de nom et de domicile. Toutes ces personnes remplissent les conditions pour être naturalisées.

La Commissaire. Der Staatsrat schliesst sich den Vorschlägen der Kommission an.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 1.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette

¹ Message et annexe de la commission pp. 423ss.

(LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirhana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 94.*

Motion 2016-GC-81 Simon Bischof Pour le droit de vote et d'éligibilité communal à 16 ans¹

Prise en considération

Bischof Simon (PS/SP, GL). Donnons l'opportunité aux jeunes de pouvoir ajouter leur pierre à l'édifice dans nos communes.

Il existe, déjà aujourd'hui, la possibilité de les impliquer sur des sujets spécifiques qui les concernent particulièrement au travers de groupes de travail, par exemple lorsqu'il s'agit d'une offre culturelle ou d'une infrastructure sportive; ce qui est très bien et important. A travers cette motion, je propose cependant de faire un pas de plus.

Un adolescent ou une adolescente défend bien sûr, vu son âge, les sujets qui tiennent à cœur les enfants et les jeunes, mais a aussi, comme les adultes, des sujets de prédilection: finances, aménagement, urbanisme, énergie, etc.; des commissions, certaines obligatoires, d'autres facultatives, existent dans toutes les communes, celles dotées d'un conseil général et celles dotées d'une assemblée communale. Donnons y également la place aux jeunes en admettant que finalement, tous les sujets d'une commune les concernent, car il s'agit de leur présent et surtout de leur avenir.

Cette mesure contribuera aussi à donner du dynamisme; il y a plusieurs exemples intéressants à l'étranger cités dans l'excellente réponse que le Conseil d'Etat a rédigé. Il existe actuellement comme une sorte de trou d'environ deux ou trois ans entre les cours d'éducation à la citoyenneté donnés au cycle d'orientation et la majorité à 18 ans. Certaines personnes perdent durant ce laps de temps leur intérêt pour la chose publique. Donner le droit de vote et d'éligibilité communal à 16 ans permet de donner l'opportunité d'une première expérience politique à l'échelon le plus proche des gens, à l'échelon local, ce qui est très utile et intéressant pour ensuite, une fois adulte, user des mêmes droits, cette fois aux niveaux cantonal et fédéral.

Au vu de la forte probabilité de devoir modifier la Constitution et de la votation populaire que cela impliquerait, un vote positif aujourd'hui à cet instrument parlementaire permettrait aussi au peuple d'exprimer son avis et d'avoir un large débat public sur la question au-delà de ces murs.

Ein Sprichwort sagt, dass die Wahrheit aus dem Munde der Kinder kommt. Es stimmt nicht immer, es ist aber auch nicht immer falsch.

Roth Pasquier Marie-France (PDC/CVP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale de Bulle.

Le groupe démocrate-chrétien, dans sa majorité, rejette la motion de M. Bischof demandant une modification de la Constitution cantonale pour introduire le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal à l'âge de 16 ans. Une minorité du groupe aurait souhaité séparer le droit de vote du droit d'éligibilité à 16 ans. En effet, on peut se poser la question suivante: un jeune conseiller communal de 16 ans peut-il engager le patrimoine public alors que la majorité civile est fixée à 18 ans? Mais finalement, l'argument principal qui a prévalu est celui de laisser aux jeunes le temps de vivre leur jeunesse. D'ailleurs, après des sondages ponctuels effectués par des enseignants de notre groupe dans des classes de CO en Gruyère et en Glâne, il s'avère que le droit de vote à 16 ans ne fait pas partie des préoccupations des adolescents, lesquels le rejettent dans leur grande majorité.

En outre, au sein de la commission des naturalisations de la commune de Bulle, nous constatons que les jeunes personnes majeures, voire les plus jeunes qui accompagnent leurs parents, sont peu intéressées au fait politique et sont encore moins au courant du fonctionnement de nos institutions politiques. D'ailleurs, une statistique sur les dernières élections cantonales de novembre 2011 montre que sur la commune de Bulle, 128 votants de 18 à 20 ans – sur 488 – se sont rendus aux urnes, soit 26,2%. On peut sérieusement se demander si le droit de vote à 16 ans infléchira la courbe des statistiques.

Cette motion est finalement plus une préoccupation d'adultes. Les cours de citoyenneté donnés en 3^e année du CO, soit entre

¹ Déposée et développée le 20 juin 2016, BGC juin 2016 p. 1941; réponse du Conseil d'Etat le 10 janvier 2017, BGC mars 2017 pp. 509ss.

15–16 ans, et au secondaire II sont un élément de l'éducation à la citoyenneté. Pour les rendre plus concrets, nous pourrions envisager de les compléter par des activités pratiques telles que des visites de lieux de pouvoir, des rencontres avec des élus ou des élections factices.

Au niveau du primaire, il existe dans certains établissements scolaires des conseils de classe. Il serait souhaitable d'encourager les responsables d'établissement à généraliser cette pratique qui constitue un premier apprentissage de la démocratie pour nos enfants. Ces différentes expériences devraient leur donner le goût de l'engagement.

Le groupe démocrate-chrétien vous invite donc à rejeter cette motion.

Gapany Johanna (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance des bonnes intentions du motionnaire et de la réponse favorable du Conseil d'Etat. Les membres du groupe ont évidemment saisi cette occasion pour discuter de l'engagement des jeunes en politique, lequel nous préoccupe tous non seulement pour la société évidemment, mais également pour les partis qui sont en constante recherche de relève. L'idée est séduisante pour certains. Pourtant, elle n'est pas demandée par les jeunes concernés; nous pouvons le regretter, mais nous devons constater que les exercices réalisés pour inciter les jeunes à voter sont loin d'être concluants. On a eu l'exemple de la Singine qui a proposé aux jeunes des écoles de participer aux votations fédérales et qui les a accompagnés durant tout le processus. Le taux de participation des jeunes a été largement inférieur à celui des adultes. On peut le regretter, on l'a déjà dit. On peut aussi respecter les étapes de la vie, la jeunesse, et laisser chacun atteindre la majorité tout en profitant de ses jeunes années.

De plus, une question se pose. Elle n'est pas de nature financière, les coûts étant insignifiants. S'il y a une étape où on doit vraiment investir, c'est sans aucun doute celle de la jeunesse. Ma question est de nature pratique et juridique. Il s'agit de la responsabilité de personnes mineures face à des décisions qui peuvent être lourdes de conséquence sur le plan financier comme sécuritaire et juridique si nous choisissons aujourd'hui de donner la possibilité à des personnes mineures d'être élues dans des exécutifs communaux comme on nous le propose.

Permettez-moi alors la question suivante: qu'arrive-t-il si je dois engager la commune dans certains dossiers – acquisition d'un terrain, d'un véhicule par exemple –, alors que je suis mineure et que je n'ai pas la possibilité de le faire à titre personnel? Comment cette personne peut-elle engager une commune, alors qu'elle n'est pas libre de décision quant à sa propre personne? Quelle valeur aura sa signature sur un document officiel?

Il y a plusieurs variantes possibles, mais plus que contestables. Allons-nous déléguer la responsabilité politique au secrétaire

général? Allons-nous distinguer la personne dans le cadre de la société civile ou dans le cadre de son mandat politique pour lui donner davantage de droits dans l'exercice de sa fonction?

Vous reconnaîtrez que la situation est plus que problématique et qu'elle ouvre une incertitude intolérable sur le plan juridique. Au-delà de ce problème, le groupe libéral-radical reconnaît évidemment l'importance de l'engagement des jeunes en politique. Dans ce sens, il s'engage à soutenir activement tout moyen efficace qui permette aux jeunes de se renseigner, de se former pour comprendre notre système afin de participer activement une fois la majorité atteinte.

Le groupe libéral-radical vous invite d'ailleurs toutes et tous à vous engager pour l'intérêt des jeunes en politique, mais nous devons refuser cette motion qui ne répond pas un besoin et cause de plus de nombreux problèmes de responsabilité.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt de cette motion demandant l'octroi du droit de vote au niveau communal dès l'âge de 16 ans. L'abaissement du droit de vote est un sujet récurrent, comme le rappelle le message du Conseil d'Etat. Si celui-ci nous informe des comparaisons entre cantons et pays, je n'ai pas trouvé d'arguments pertinents pour abaisser le droit de vote, mis à part que cela pourrait contribuer à intéresser les jeunes à la chose publique. Cet objectif est bien sûr louable.

La réponse du Conseil d'Etat rappelle que le droit de vote ecclésiastique dans le canton est fixé à 16 ans. Cela me fait un peu sourire. Ce n'est pas cet abaissement qui fait que les jeunes sont davantage intéressés à participer aux assemblées paroissiales, bien au contraire.

Soyons francs: les jeunes de 16 ans ont d'autres soucis et intérêts et c'est tant mieux. Que jeunesse se fasse, l'âge adulte et les responsabilités qui en découlent arrivent bien assez vite. Lorsqu'un jeune devient majeur, il reçoit le droit de vote, soit de décider, soit d'élire. C'est une responsabilité importante. Etre citoyen, ce n'est pas seulement demander des droits, c'est aussi assumer ses responsabilités de citoyen, car chaque droit est accompagné de devoirs. Ces devoirs arrivent à la majorité, à l'âge de 18 ans. C'est là qu'on assume alors ses responsabilités, c'est là qu'on devient majeur.

Alors de deux choses l'une: soit à 16 ans, le jeune a une maturité suffisante et il faut qu'il assume toutes les responsabilités qui découlent de la majorité et donc le droit de vote, soit on maintient la majorité à 18 ans et également le droit de vote à cet âge-là. Le fait que cette motion ne vise que l'échelon communal ne change rien. Les affaires communales ne sont pas moins importantes, bien au contraire. Abaisser le droit de vote à 16 ans ne fait pas de sens, surtout dans une société où les jeunes entrent dans la vie active toujours plus tardivement.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette motion à l'unanimité.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Cette réflexion sur l'âge du droit de vote est à notre avis à considérer dans le cadre du droit des enfants et des jeunes de donner leur avis sur tout ce qui les concerne; et cela va dans le sens de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

La grande majorité du groupe Vert Centre Gauche soutiendra cette motion dans le sens qu'elle est une reconnaissance du droit de tout membre d'une communauté de donner son avis sur le fonctionnement de cette communauté.

Il y a deux intérêts manifestes à l'abaissement de l'âge du droit de vote. Le premier, ce sont les discussions au niveau des écoles, des cours d'instruction civique, de le rendre plus concret, de le rendre aussi réel, de le rendre efficient de manière à ce que toutes les discussions qui sont faites puissent ensuite déboucher sur une prise de position.

Un deuxième intérêt, qui est fondamental, est celui des discussions familiales. Combien d'entre nous ont créé ou développé leur envie de faire de la politique autour d'une table familiale, lors de discussions sur des objets de société? Evidemment, ces discussions ne sont pas limitées à un âge. C'est depuis le plus jeune âge qu'on y participe. C'est depuis le plus jeune âge qu'on essaye de s'intéresser à ce que sont les règles sociales. C'est vraiment fondamental de pouvoir, par ce biais-là, favoriser une discussion, favoriser un dialogue au sein de la famille, favoriser un débat qui, souvent – et c'est le cas à l'adolescence – peut être aussi contradictoire. Je crois que c'est par l'apprentissage de ce débat qu'on apprend son rôle social.

Risques, diriez-vous. Y a-t-il un risque de non-compétence ou de modification des résultats des votes? Ni le droit de vote de 20 ans à 18 ans, ni même le droit de vote des femmes n'ont changé fondamentalement les proportions des votes au niveau de notre pays. Ce ne sont donc pas les deux ans de l'abaissement du droit de vote des jeunes qui pourraient mettre en cause des équilibres politiques qui existent. Prenons l'exemple de Glaris: à ma connaissance, ce n'est pas un canton particulièrement gauchiste et particulièrement progressiste. Pourtant, la démocratie fait partie d'une culture qui s'apprend. On va sur la place, on va discuter des objets qui intéressent et on fait le pas pour le faire.

Dernière question: maturité nécessaire pour voter. Je me permettrai peut-être là une question qui sera discutable: est-ce que toute personne qui dépose un bulletin de vote dans l'urne lors des votations a la maturité, les connaissances, les compétences nécessaires pour les objets qui sont soumis au vote? Je ne voudrais pas stigmatiser des parties de la population, mais nous le savons tous très bien: il y a certains votes dans les EMS qui nous posent un certain nombre de questions.

Donc, je pense que cette question de maturité a une implication: le monde politique doit jouer le jeu. Les partis doivent être meilleurs dans leur manière d'expliquer les enjeux. Les autorités politiques – on le dit à chaque fois – doivent pouvoir, dans le cadre de brochures d'information, poser les véritables enjeux de manière à ce que tous les citoyens soient à même de se faire leur propre position.

C'est dans ce sens-là qu'à la grande majorité, nous soutiendrons cette proposition.

Gasser Benjamin (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignant à l'école primaire et conseiller pédagogique au Centre fri-tic à la HEP. Je suis également conseiller communal de Villars-sur-Glâne.

Le vote à 16 ans au niveau communal est une bonne chose. Cela va permettre d'élargir le corps électoral et augmenter – j'espère bien par cette motion – la participation trop faible actuellement.

Par mon activité professionnelle, j'ai pu faire une expérience de citoyenneté intéressante. En effet, dans le cadre du Plan d'études romand, les élèves de 5H et 6H – autrement dit 3^e et 4^e primaires à l'époque – doivent travailler sur les arcanes politiques du canton de Fribourg, à la base de manière très théorique. Pour ce faire, nous avons travaillé de manière très pratique sur le fonctionnement du Grand Conseil et du conseil communal, cela par un jeu de rôles dans lequel les élèves étaient députés, conseillers d'Etat ou encore conseillers communaux. Par cette pratique, nous avons élaboré les règles de vie de la classe dans le plus pur respect du processus législatif avec son lot d'amendements, de propositions acceptées ou pas. Suite à ce jeu de rôles en classe, nous sommes venus rencontrer les députés, les conseillers d'Etat et les conseillers communaux de la commune de Givisiez – où j'enseigne – pour partager les préoccupations des élus du canton et de la commune où les élèves vivent.

Les élèves ont trouvé cette expérience à la fois très enrichissante – ce qui n'était a priori pas gagné – et les débats qui en ont résulté ont été intéressants et passionnants, voire même passionnés. Ces élèves ont 9 ans. Le seul point resté comme négatif et relevé par les élèves a été de ne pas pouvoir s'exprimer aux élections qui suivaient l'exercice. Cet exemple montre bien qu'impliquer et intéresser de manière très concrète ces jeunes dans la vie politique est très profitable pour eux. Je suis donc – et vous l'aurez bien compris – très favorable à cette motion en rendant attentif le Conseil d'Etat que la formation des jeunes, et cela de concert avec le Plan d'études romand, doit être encore et davantage renforcée et axée vers une connaissance profonde et consciente des institutions politiques de notre canton.

Pour les jeunes sortant de la scolarité obligatoire, qui vont se diriger vers une vie professionnelle imminente, payer des impôts, percevoir un salaire, participer à la vie de leur com-

mune, le vote à 16 ans pourrait être un point d'orgue pour mettre en œuvre de manière très pratique ce qu'ils ont pu expérimenter sur les bancs d'école. Je ne pense pas, me référant aux interventions de mes préopinants, que le fait que ces jeunes ne s'intéressent pas doit être un état de fait et qu'il faut se satisfaire de ça et rester les bras ballants. Je pense qu'il faut faire le contraire, qu'il faut aller au contact de ces jeunes et leur permettre de s'impliquer dans la vie politique.

Je tiens aussi à relever que cette motion est particulièrement à propos. En effet, elle propose un vote à 16 ans au niveau communal, ce qui permettrait aux jeunes de s'impliquer de manière locale avant d'étendre éventuellement ce droit dans un second temps au niveau cantonal, voire fédéral; ça, c'est un autre débat.

Personnellement, en 2008, j'étais assez sceptique quant à la motion de mes collègues de la Jeunesse socialiste sur le vote à 16 ans à la fois cantonal et communal, votée d'ailleurs dans cet hémicycle, car je pensais que cela allait un peu loin. Cette motion corrige ceci en se concentrant sur le niveau communal.

J'ai pu lire dans la presse que les voix s'opposant à cette motion argumentent que les jeunes qui votent n'analysent pas les objets, ne sont pas mûrs, ne sont pas concernés. Je pense que ce n'est en aucun cas l'âge qui est déterminant, mais bien l'information, l'intérêt que l'on sollicite chez ces jeunes, la manière dont cette information les rend impliqués dans les objets et qui incitera ces jeunes citoyens à s'y intéresser. Je prends, pour illustrer ceci, l'exemple que je viens de vous donner.

Avec ces considérations, je vous encourage, tout comme le groupe socialiste, à mettre en valeur notre jeunesse et à accepter avec enthousiasme cette motion.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Idee von Kollege Simon Bischof ist unterstützungswürdig. Ich werde dieser Motion daher zustimmen.

Zur Erinnerung: Im Sensebezirk geben alle Gemeinden den Schülerinnen und Schülern des 3. Kurses der Orientierungsschule bereits jetzt die Möglichkeit, mit dem gleichen Abstimmungs-material wie demjenigen der Älteren, an den Abstimmungen teilzunehmen. Die 15- und 16-Jährigen können bereits an den Abstimmungen teilnehmen und dies mit teilweise gutem Erfolg. Ihr Resultat zählt zwar nicht, aber es gibt eine spezielle und zusätzliche Statistik und diese Resultate der 15- und 16-Jährigen sind manchmal ganz spannend und anders als diejenigen der «alten» Stimmberechtigten.

Schade ist oftmals, dass die Stimmbeteiligung der jungen Leute sehr mager ist, manchmal noch schlechter als diejenige der «Alten». Ich rufe daher die 16-Jährigen auf, von ihrem eventuell neuen politischen Recht dann auch Gebrauch zu machen. Nur so macht die Motion Bischof Sinn.

Savoy Philippe (PS/SP, SC). Dans le cadre de mon travail, je suis notamment chef de deux chœurs de jeunes et enseignant au Conservatoire et j'ai le bonheur de passer la plus grande partie de mon temps auprès de jeunes entre 15 et 25 ans.

La motion dont nous nous entretenons aujourd'hui émane précisément du plus jeune membre du Parlement fribourgeois. Est-ce un hasard? Probablement pas. En souhaitant permettre aux jeunes dès l'âge de 16 ans de donner leurs avis, le motionnaire constate que tant le nouveau programme d'éducation à la citoyenneté issu du Plan d'études romand 2011 que les nombreuses expériences d'intégration des plus jeunes aux questions politiques permettent de penser que ceux-ci sont désormais suffisamment préparés pour se prononcer dès 16 ans sur des sujets sociétaux et ce d'autant plus que la motion d'aujourd'hui traite du niveau communal.

Quant au droit d'éligibilité au même âge, si nous devons assister un jour et de manière tout à fait exceptionnelle à l'élection d'un jeune de 16 ans au sein d'un exécutif communal, n'oublions pas que celui-ci l'aura été grâce aux urnes qui nous sont si chères et posséderait ainsi toute sa légitimité. Son engagement concret pour des sujets communaux d'importance se ferait de toute manière démocratiquement et au sein d'un collège.

Dans sa réponse très bien développée, le Conseil d'Etat nous dit qu'en 2015, le canton de Fribourg avait la plus jeune population de Suisse. Cela doit nous encourager à une intégration des 16 à 18 ans plus importante encore que celle que nous connaissons aujourd'hui.

Sans faire de jeunisme, osons croire qu'avec l'adoption de cette motion, les citoyens de 16 ans débattront autant dans la cour des gymnases ou des écoles professionnelles que dans leur cadre familial ou amical. Ayons confiance dans le fait que les débats avec leurs parents, leurs frères et sœurs ou dans leur société de jeunesse au sujet d'enjeux proches de leur environnement – nous parlons bien ici d'autoriser le vote et l'éligibilité au niveau communal – permettra un développement de leur indépendance d'esprit, de leur intérêt pour la chose publique ainsi que de leur fierté d'avoir leur mot à dire. J'expérimente au quotidien le fait que l'enthousiasme et la confiance que l'on place dans les plus jeunes n'est jamais négatif. Au pire, cela ne change rien à leur attitude. Au mieux, notre confiance en eux les transforme et ils portent alors un engagement et un optimisme décuplés envers l'avenir.

Laissons les jeunes pousser à éclore et oxygéner nos débats et donnons-leur le droit d'exprimer leurs avis.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Un argument de plus pour accepter cette motion: Dans les communes – et elles sont de plus en plus nombreuses – qui ont un conseil général et où les élections ont lieu tous les cinq ans, pour être candidat, il faut avoir 18 ans révolus. Ce qui fait qu'un jeune qui s'intéresse à la politique, qui a 17 ans et demi, devra patienter jusqu'à l'âge

de 22 ans et demi avant de pouvoir présenter sa candidature au conseil général de sa commune pour y discuter des objets concernant la vie de tous les jours et la qualité des citoyens.

Je vous invite donc, pour cette raison, à permettre aux plus jeunes qui s'intéressent à la politique de pouvoir commencer dès 16 ans à être candidats, étant entendu que les plus malchanceux pourront être candidats au plus tard à l'âge de 20 ans et demi.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Ich habe das Thema letzthin in einer Kaffeerunde am Arbeitsplatz aufgeworfen und gefragt: «Was würdet Ihr stimmen, was denkt Ihr darüber?» Es waren alle Altersklassen vorhanden. Eine Person sagte mir: «Es ist doch vernünftig, mit 18 Jahren abstimmen zu können, weil man dann mündig wird und dann Verantwortung übernimmt.» Dies stimmt und Sie haben das alle bereits gesagt. Ich würde vielleicht – in Klammer gesetzt – alles, was gesagt wurde, unterstreichen. Alle Argumente waren richtig, aber es geht nun darum, wie man wertet.

Zusätzlich muss man sich fragen: Stimmt es, dass man mit 18 Jahren Verantwortung übernimmt? Ist dies nicht viel eher nach der obligatorischen Schule der Fall, dann, wenn ein junger Mann oder eine junge Frau eine Lehre beginnt und zum ersten Mal – mit den Eltern zusammen – einen Vertrag unterschreibt? Der Vertrag bindet nicht so sehr die Eltern, als viel mehr den Jungen, der jetzt zum ersten Mal in der Arbeitswelt steht. Hier scheint mir ein grosser Einschnitt im Leben eines Jugendlichen zu sein, bei dem er Verantwortung übernimmt.

Eine andere Person sagte: «Es gehen ja sowieso nicht viele stimmen. Stell dir vor, wer geht schon mit 16 Jahren abstimmen?» Ebenso kann man hier fragen: Wie viele gehen denn mit 18 Jahren abstimmen? Sind es mit 18 Jahren tatsächlich viele mehr, die abstimmen gehen? Müsste man das Stimmrechtsalter vielleicht sogar hinaufsetzen?

Es gibt immer schon junge Leute, die mit 16 Jahren ganz clevere Ideen haben, die sich gute Überlegungen machen, die politisch denken und die zum Beispiel in einem Generalrat mitsprechen könnten. Ich würde sagen, alleine schon ihretwegen würde es sich lohnen, ihnen ein Stimmrecht zuzugestehen.

Jemand meinte noch: «Besser wählen mit 16 Jahren als Autofahren.»

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je suis sûre que nos collègues qui se sont exprimés en faveur du droit de vote et d'éligibilité à 16 ans pensent qu'ils font quelque chose de sympa pour les jeunes.

Comme directrice du service des écoles de la Ville de Fribourg, je rencontre beaucoup de parents qui font énormément de choses sympas pour leurs enfants: leur acheter des iPhones, les laisser devant leur tablette jusqu'à plus d'heure

du matin, les emmener en voyage en dehors des vacances scolaires et j'en passe. La plupart du temps, les parents font ces choses sympas sans écouter leur enfant, sans savoir si l'enfant a vraiment envie de ces cadeaux. L'enfant, dans notre société, n'a plus le temps d'avoir envie, n'a plus le temps d'avoir de frustrations, puisque tout lui est servi sur un plateau. Cela a pour conséquence la naissance et l'augmentation inquiétantes d'un phénomène, celui des enfants rois.

Comme le relève l'article paru dans La Liberté avant la précédente session, soit le 9 février dernier, la majorité des jeunes ne demande pas ce droit de vote et d'éligibilité. Une nouvelle fois, on va donner un droit aux jeunes sans que les désirs viennent d'eux-mêmes.

A 16 ans, les besoins et les désirs des jeunes sont bien loin de ceux du droit de vote. Ce qu'ils cherchent, c'est un projet de vie. Les députés qui ont participé aux 30 ans de la Préfo, ont constaté que bien des jeunes à 16 ans, à la sortie du CO, ont besoin d'un encadrement et d'une formation de base pour trouver une place d'apprentissage. Offrir à ces jeunes le droit de vote, c'est déplacé. C'est comme offrir des brioches à une foule affamée. C'est ne pas voir les vrais besoins de la personne. Au lieu de ce droit de vote et d'éligibilité, apprenons à voir où sont les vrais besoins des jeunes et à les aider à trouver leur voie.

Par conséquent, je refuserai cette motion.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je voulais quand même juste relever que je trouve bizarre qu'on compare le droit de vote avec l'achat d'iPhone ou d'autres technologies. Tout cela me paraît très bizarre.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. La question qui nous est posée aujourd'hui par la motion du député Bischof a fait l'objet de très nombreux débats, comme vous avez pu le lire dans la réponse du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a déjà soutenu une motion populaire pour le droit de vote à 16 ans en 2008, rejetée par le Grand Conseil. Quelques années plus tôt, la question avait également été abordée par la Constituante, qui comptait d'ailleurs dans ses rangs plusieurs jeunes qui s'étaient lancés dans la campagne avant même d'avoir 18 ans et qui ont vraiment montré – pour ceux qui s'en souviennent – que la valeur n'attend pas le nombre des années. La Singine conduit aussi des expériences intéressantes dans ce sens, comme l'a rappelé le désormais député Bürgisser.

Naturellement, la mise en œuvre de cette motion, si vous l'acceptez, demandera une analyse détaillée, comme l'a mentionné la députée Gapany, notamment concernant l'éligibilité. Se posera par exemple la question de la compatibilité d'un mandat électif communal avec la minorité civile. Mais il s'agit aujourd'hui et avant tout de donner un signal fort à destination de la jeunesse de notre canton, comme l'ont rappelé les députés Benoît Rey et Benjamin Gasser. Le Conseil d'Etat

le dit dans sa réponse: «Fribourg est le canton le plus jeune de Suisse avec 30% de sa population ayant moins de 25 ans.» Donner une voix – avec un x – aux jeunes peut les encourager à trouver leur voie – avec un e.

Il est essentiel pour le Conseil d'Etat de développer une politique participative – qui donne la parole à la jeunesse, laquelle, numériquement, représente l'équivalent de l'Agglomération de Fribourg – et de profiter de soutenir l'information politique de la jeunesse quand les jeunes sont encore en formation. Le droit de vote et d'éligibilité à 16 ans est un des outils pour donner la parole aux jeunes – parole limitée, ceci dit –, car hormis les élections, les fusions et les rares référendums, l'occasion de voter au niveau communal ne se présente pas souvent, comme l'a mentionné le député Marmier. Cependant, c'est ce niveau, le niveau communal, qui se prête le mieux à l'élargissement du droit de vote pour motiver les jeunes à participer à la vie politique. Ils connaissent parfaitement leur commune et ont un avis sur les questions qui les touchent. Faisons-leur confiance pour codécider de leur avenir. Le député Savoy l'a rappelé, la confiance transforme.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à accepter la motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 63 voix contre 38. Il y a 3 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Th évoz Ia urent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 38.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Babst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gailard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany

Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Gluser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 63.*

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 3.*

Motion 2016-GC-76 Eric Collomb/ Didier Castella Introduction d'un examen préalable non contraignant de la validité des initiatives populaires cantonales¹

Prise en considération

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). J'ai le plaisir de vous présenter cette motion que j'ai déposée avec mon collègue Castella; il s'agit d'introduire un examen préalable de la validité des initiatives populaires cantonales.

De quoi s'agit-il? C'est très simple: au lieu de contrôler la validité d'une initiative, d'un texte d'initiative après la récolte des signatures, il s'agit de contrôler la validité de ce texte lors du dépôt de l'initiative à la Chancellerie.

Ça permet quoi? Cela permet d'éviter une frustration: la frustration qu'à vécue – et c'est encore un mot un peu faible quand je le regarde – mon collègue Mesot qui s'en souvient très bien: c'était le 18 mars 2016 dans cette même enceinte où il disait: «Je n'arrive pas à comprendre sur quelle base on peut déclarer un futur texte non conforme au droit, alors qu'il n'existe pas. Pour moi, ça ne tient pas la route.» Je n'ai pas mis l'accent veveysan, hein. Cela ne tient pas la route effectivement, mais c'est clair que ce texte-là n'était pas formulé. On a donc finalement été auprès de la population récolter des signatures avec un texte qui n'avait pas été vérifié.

¹ Déposée et développée le 16 juin 2016, BGC juin 2016 p. 1937; réponse du Conseil d'Etat le 22 novembre 2016, BGC décembre 2016 pp. 3523ss.

Nous, ce qu'on demande simplement dans notre motion, c'est de vérifier le texte en amont. Cette fois, le travail est au début et ce n'est pas un travail supplémentaire. M^{me} la Conseillère d'Etat, vous le dites dans votre réponse: «Cela va surcharger les services.» Cela ne va pas surcharger les services, parce que le contrôle, au lieu de le faire à la fin, on va le faire au début. Donc, ça ne coûte absolument rien. D'autres y ont pensé; on n'est pas le seul canton à s'être posé la question. Mon collègue Castella et moi-même ne sommes pas les seuls à avoir eu cette interrogation, puisqu'au niveau de la politique fédérale, déjà au niveau de la commission des institutions politiques du Conseil des Etats, il y a une volonté d'aller dans ce sens-là. D'ailleurs, le Conseil National l'a suivie en février 2016. Nous ne sommes pas les seuls à se poser cette question: sur le plan fédéral, on veut aussi légiférer. L'objectif est aussi de dire qu'on aimerait prévenir plutôt que guérir. Je trouve qu'on ne peut pas dire non plus aux gens qu'on va voter sur n'importe quelle problématique. On ne peut pas arriver avec n'importe quelle problématique, n'importe quel texte; on récolte, on fait un peu de populisme au passage et à la fin, on arrive devant le Grand Conseil et l'initiative n'est pas valable. Effectivement, c'est aussi une manière de dire la vérité aux citoyens qui vont signer ces initiatives, lesquelles ont déjà été analysées au préalable.

Ma conclusion est assez simple: ça ne coûte rien; on a vu ces dernières années que de nombreuses motions ont été balayées, car elles avaient le désavantage de coûter quelque chose. M^{me} la Conseillère d'Etat, elle ne coûte rien, cette motion; elle ne donne pas de travail supplémentaire, puisque le travail, on le fait. Au lieu de le faire à la fin, on le fait au début. Donc, pas de travail supplémentaire. Par contre, on aura donné l'information pertinente aux citoyens et surtout une information donnée au bon moment.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt de la motion de nos collègues Castella et Collomb. Nous saluons le dépôt de cette motion qui nous propose une solution à un réel problème démocratique. Car les motionnaires ont raison: lorsqu'une initiative est invalidée après la récolte de signatures, la frustration est grande non seulement pour le comité d'initiative qui a travaillé durement, mais aussi pour les citoyens qui ont signé cette initiative et qui se sentent bafoués dans leur droit.

J'en viens maintenant à la solution proposée qui vise, en résumé, à proposer aux initiants un contrôle facultatif gratuit et surtout non contraignant d'un texte d'initiative populaire, ceci avant que la récolte de signatures n'ait eu lieu.

Premièrement et c'est le plus important, cette motion ne vise pas à ôter ce contrôle de validité au Grand Conseil pour le donner à un tribunal. Cependant et après une réflexion approfondie, le groupe UDC fait siennes les constatations émises par le Conseil d'Etat. Il s'agit selon nous d'une fausse bonne idée. Premièrement, rien n'empêche aujourd'hui un comité d'ini-

tiative de demander à ses frais un avis juridique sur la constitutionnalité de son initiative. Cette motion ne vise en fait qu'à institutionnaliser ce contrôle et surtout à le faire aux frais des citoyens. Cela va à l'encontre des principes de responsabilité individuelle ou encore d'économie des données publiques que nous prenons.

Deuxièmement, on rentre dans l'engrenage d'un contrôle préalable des initiatives populaires. Nous craignons que dans quelques années, on arrive à la conclusion qu'un contrôle non contraignant ne sert finalement à rien et qu'il soit instauré un contrôle contraignant, comme cela a été exactement le cas dans le canton de Vaud. Et que finalement, cela ait comme conséquence qu'un nombre très restreint de personnes – peut-être deux ou trois qui émettront un avis juridique – permet de décider ce que 200 000 ou 300 000 autres personnes peuvent voter. Cela serait selon nous totalement antidémocratique et nous le combattons. Car et comme le dit le Conseil d'Etat, l'examen de la validité matérielle d'une initiative est un exercice périlleux et incertain. Il est tout à fait possible d'argumenter dans un sens comme dans l'autre et ceci de façon juridiquement correcte. Vous demandez un avis à deux juristes et vous aurez trois avis différents.

Cela étant, avec par exemple le cas de l'initiative contre le Centre Islam et société au Tribunal fédéral, il y a eu un argumentaire développé par un juge fédéral minoritaire qui était convaincant et qui tenait juridiquement la route. Finalement, le Tribunal fédéral s'est basé sur les arguments développés lors de la récolte des signatures pour appuyer sa décision. Le contrôle préalable tel que demandé par cette motion n'aurait pas permis d'avoir toutes les informations nécessaires pour trancher la question, au risque de prendre une décision arbitraire.

Finalement et sur le fond du problème, nous sommes d'avis que le bon fonctionnement de notre démocratie demande un souverain et que ce souverain est le corps électoral. La conformité au droit supérieur doit s'examiner avec une large application du principe *in dubio pro populo*. Avec ces considérations, notre groupe refusera cette motion.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt einstimmig die Motion unserer Kollegen Collomb und Castella.

Nur mit einer vorzeitigen Prüfung einer kantonalen Volksinitiative können Durcheinander, Frustrationen und politische Enttäuschungen verhindert werden. Den Bau eines Hauses können Sie auch nicht ohne Baubewilligung beginnen, zumindest in den meisten Fällen. Wirten dürfen Sie auch nicht ohne Patent. Alles wird durch die Politik und die Gesellschaft geregelt und hier, in einer so wichtigen Angelegenheit, will man die Initianten ins Leere laufen lassen. Das geht nicht. Der Staatsrat und auch die Staatskanzlei müssten hier die Verantwortung übernehmen, ihre Verantwortung, auch wenn es manchmal weh tut und mühsam ist. Ich bitte Sie daher, der Motion zuzustimmen.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis membre d'un parti politique qui a une longue expérience dans le domaine du lancement d'initiatives populaires. Par ailleurs et comme nombre d'entre vous, je sais ce que c'est que récolter des signatures pour une initiative un samedi matin pluvieux, cela après un vendredi soir assez long. Cela étant, vous vous rappellerez peut-être qu'il n'y a pas si longtemps, le groupe libéral-radical avait échoué à récolter suffisamment de signatures pour son initiative fédérale «Stop à la bureaucratie!». Force est de constater que la présente motion constitue un véritable «bienvenue, la bureaucratie!»; et les mauvaises langues pourraient être tentées de relever que ne pas récolter suffisamment de signatures constitue également un moyen efficace pour éviter un vote populaire, comme l'est le fait de lancer une initiative invalide. Bien évidemment, le groupe socialiste partage le souci exprimé par les motionnaires, à savoir qu'il faudrait éviter la frustration auprès des initiants et surtout auprès des personnes ayant signé une initiative, qui après coup, est déclarée irrecevable ou invalide.

Nebst der Frustration der Mitglieder eines Initiativkomitees und der Unterzeichnenden einer Initiative gilt es aber auch, den Frust der Abstimmenden nicht zu vergessen. Was gibt es Frustrierenderes, als über eine Initiative abzustimmen, welche gar nicht gültig oder umsetzbar ist.

Für die Sozialdemokratische Fraktion ist der Standpunkt der Abstimmenden, du corps électoral, und der ihnen zustehenden Wahl- und Abstimmungsfreiheit gemäss Artikel 34 BV Ausgangspunkt jedweder Überlegung bezüglich allfälliger Änderungen des Prüfungsverfahrens der Gültigkeit von Volksinitiativen.

Aus diesem Grund begrüsst die Sozialdemokratische Fraktion grundsätzlich und grossmehrheitlich eine echte Verfassungsgerichtsbarkeit, das heisst, eine verbindliche Vorprüfung der materiellen und formellen Gültigkeit einer Volksinitiative durch einen Verfassungsrichter.

La solution proposée par cette motion, soit un contrôle préalable non contraignant, n'apporte en réalité aucune solution à la problématique soulevée à juste titre par les motionnaires; cela a déjà été relevé auparavant. Et elle évitera encore moins que la situation vécue par l'initiative évoquée dans la motion ne se reproduise. Un contrôle non contraignant ne lie bien évidemment personne, ni les initiants, ni les personnes qui la signent. Ils sont complètement libres de suivre ou d'ignorer le résultat de ce contrôle préalable. Par ailleurs, le nouvel art. 114a LEDP proposé par la motion prévoit non seulement que le résultat du contrôle préalable sera non contraignant, mais également le fait de demander un tel contrôle préalable. Je cite l'al. 1: «Le comité d'initiative peut requérir un tel contrôle préalable.» Le comité n'a donc aucune obligation de le faire.

La solution proposée peut donc amener à des situations insoutenables et confuses sans même tenir compte du résultat du vote populaire ou des voies de recours. Par exemple, les ini-

tants ne demandent pas de contrôle préalable et procèdent à une récolte de signatures; il y a après une invalidation ou une validation de l'initiative par le Grand Conseil. Ou les initiants demandent le contrôle préalable; l'initiative est préavisée invalide et les initiants décident d'abandonner la récolte de signatures. Ou les initiants demandent le contrôle préalable; l'initiative est préavisée valide et il y a une récolte de signatures et l'initiative est validée par le Grand Conseil. Ou les initiants demandent le contrôle préalable; l'initiative est préavisée invalide, il y a une récolte de signatures et l'initiative est préavisée invalide par le Grand Conseil par après.

Ce n'est à ne plus rien comprendre. Et la solution proposée n'apportera ni plus de sérénité aux débats politiques, ni plus de clarté aux initiants, aux signataires de l'initiative et encore moins au corps électoral. Dès lors, le groupe socialiste estime qu'il ne faudrait pas commettre la même erreur de jeunesse que les Vaudois, mais directement s'inspirer de leur solution. Comme l'a exposé le Conseil d'Etat dans sa réponse, après une période d'essai et sous un système analogue à celui proposé par les motionnaires, soit un contrôle préalable non contraignant, les Vaudois ont adapté ce contrôle préalable en le rendant contraignant tout en prévoyant une voie de recours contre la décision de validité et d'invalidité.

Vous avez compris, le groupe socialiste ne va pas soutenir cette motion pour les raisons évoquées, mais invite le Conseil d'Etat à présenter un projet de modification de la LEDP permettant un contrôle préalable contraignant des initiatives populaires avec une voie de recours.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a analysé avec attention la motion des députés Collomb et Castella. Cette préoccupation, bien que discutée sur le plan fédéral et dans d'autres cantons, a été initiée suite à l'initiative populaire contre le Centre Islam et société. Nous ne voulons plus vivre une telle situation, pris au piège par un outil devenu une arme politique. Le contrôle se porte sur la validité matérielle du projet, en sus de l'examen formel actuel, soit une mesure qui vise à garantir une meilleure compatibilité des initiatives populaires avec les droits fondamentaux. S'il y a le moindre doute sur cette validité, l'usage veut que la faveur aille aux initiants. Mais stoppons les initiatives qui sont de manière évidente hors norme. On ne peut pas faire croire au peuple qu'une initiative est possible si elle ne l'est pas de manière évidente.

Vous doutez de l'efficacité de cette motion, car les conclusions ne sont pas forcément suivies. Et alors? Redonnons la responsabilité aux initiants: s'ils choisissent délibérément de ne pas informer les signataires, ils seront alors les seuls responsables du non-respect de la volonté du peuple. Les règles du jeu sont claires: si le comité ne les met pas sur table, c'est leur problème. Le droit d'initiative et la liberté de vote demeurent, mais en connaissance de cause. L'argument de la mobilisation de ressources disproportionnées n'est pas satisfaisant, puisqu'il n'y

a eu que neuf initiatives populaires déposées depuis 2001. Le but est de garantir la validité de l'initiative avant justement d'engager des efforts inutiles de la part des initiants. Cette motion vise un apaisement en redonnant l'entière responsabilité aux initiants vis-à-vis d'une initiative qui est de manière évidente non valide. Avec ces commentaires, le groupe démocrate-chrétien acceptera en grande majorité la motion.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Le groupe Vert Centre Gauche a étudié avec beaucoup d'intérêt la motion qui nous est soumise aujourd'hui. Nous comprenons tout à fait la volonté des députés Collomb et Castella. Le cas qui a été cité, cet exemple survenu l'année dernière, aurait été source de moins d'incompréhension, de temps perdu, de frais, de frustration si son invalidation avait été évoquée dès le début.

Néanmoins, nous nous rallierons à l'unanimité à la position du Conseil d'Etat; les arguments avancés nous ont convaincus qu'un garde-fou non contraignant est discutable, pour ne pas dire inutile, notamment au vu des expériences tentées dans d'autres cantons. Nous estimons qu'il faut laisser au comité d'initiative la liberté de réussir son initiative, mais aussi la liberté de se tromper en prenant ses responsabilités dans un cas comme dans l'autre. C'est pourquoi nous vous invitons à rejeter cette motion.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Je suis surpris par les propos tenus ici aujourd'hui. Tout le monde semble reconnaître que le fait d'invalider une initiative qui a récolté le nombre de signatures valable est un vrai fléau pour la démocratie, pour la crédibilité de nos institutions, pour la crédibilité du politique, pour la crédibilité de la démocratie.

Mesdames, Messieurs, on nous dit qu'il y aura plus de charges administratives, plus de frais; on demande simplement de déplacer un contrôle. On nous dit que sur Vaud, il y a eu un contrôle non contraignant et que c'était un échec, vu qu'on l'a ensuite rendu contraignant. Pour ma part, lorsqu'on fait une proposition et qu'on la renforce, ce n'est pas une mesure qui n'était pas bonne, mais si on la renforce, c'est qu'elle était extrêmement bonne. J'aimerais dire aussi que ce discrédit, cette frustration concrète des initiants, des citoyens qui ont signé ces initiatives, c'est un vrai poison pour notre démocratie. Cela tue la volonté d'exercer ces droits politiques, ça crée l'abstention. Je ne comprends pas que sur des arguments quelque part très futiles, on ne veuille pas prendre en main cette vraie problématique que tout le monde reconnaît apparemment, mais que tout le monde essaie de reculer ou de repousser, j'ai l'impression.

Il y a un argument qui est vrai: cela demande du courage politique. Mesdames, Messieurs, si nous avons été élus ici, c'est aussi pour avoir du courage politique. Il faut oser se déterminer pour le bien de la démocratie, pour le bien du peuple.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter la présente motion.

Les préoccupations de ses auteurs sont tout à fait légitimes. La bonne santé de notre démocratie exige que les droits populaires ne soient pas utilisés à des fins de marketing électoral. Il importe que l'exercice des droits politiques s'inscrive dans le respect de notre ordre juridique, qui est lui-même issu de la volonté démocratique.

Dans ce contexte, l'examen préalable des initiatives semble pertinent à première vue. Vous avez toutefois pu constater les difficultés qu'un tel examen poserait. Je répondrai au député Collomb que la différence de travail réside peut-être dans le fait d'examiner des initiatives abouties, comme l'a relevé le député Moussa.

Vous l'avez vu, le canton de Vaud a tenté il y a quelques années de mettre en place le système proposé par les motionnaires aujourd'hui. Il a dû rapidement revenir en arrière et déclarer l'examen contraignant, tout comme Saint-Gall.

Il importe de ne pas court-circuiter le Grand Conseil qui est compétent pour déterminer la validité d'une initiative. Vous êtes les représentants du peuple et il est logique qu'il vous appartienne de déterminer cette validité. Dans ce sens, les arguments développés par le député Kolly sur les droits du souverain sont pertinents. D'autre part, personne n'interdit à un comité d'initiative de vérifier une certaine validité. Naturellement, une décision négative de votre part intervenant après la récolte des signatures peut être mal comprise. Il est toutefois de la responsabilité des autorités cantonales et des initiants d'informer correctement la population sur le fonctionnement de notre démocratie pour ne pas déstabiliser notre système.

Ceci dit et au vu du nombre d'initiatives populaires déposées dans notre canton – une chaque année et demi environ –, le problème n'est pas lancinant.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à rejeter la motion, car le contrôle facultatif demandé ne peut faire partie d'un processus juridique ordinaire.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 61 voix contre 40. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté pour la prise en considération:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice

(GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 40.

Ont voté contre la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emone Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 61.

S'est abstenu:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG). Total: 1.

—

Motion 2016-GC-80 Rose-Marie Rodriguez/ Giovanna Garghentini Python Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) (statistiques sur la participation aux scrutins et aux résultats électoraux)¹

Prise en considération

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Est-ce que la population étrangère ayant le droit de vote utilise ce droit?

Etant amenée à faire une présentation sur ce thème, j'ai été fort étonnée de constater qu'aucune statistique n'existait dans le canton de Fribourg, contrairement à d'autres cantons comme Vaud ou Genève. Une révision de la loi sur l'exer-

cice des droits politiques permettra de rectifier ce manque. M^{me} Rose-Marie Rodriguez, collègue députée comotionnaire et moi-même sommes heureuses de lire que le Conseil d'Etat non seulement se rallie à notre idée, mais propose en plus d'accepter cette motion et de l'étendre à l'ensemble de la population votante.

Nous sommes convaincues que le Conseil d'Etat trouvera toutes les solutions nécessaires pour garantir le respect du secret des urnes et la protection des données et saura adapter la future loi dans ce sens. Nous, le Grand Conseil, serons d'ailleurs garants pour que la loi réponde à ces critères. Nous sommes également convaincues que le Conseil d'Etat saura rassurer les communes qui craignent des frais pour la mise en place des systèmes permettant l'établissement de ces statistiques. Il répond déjà dans leur sens en annonçant le très probable prolongement du délai d'une année prévu par la législation fribourgeoise pour adapter cette loi. Les communes auront ainsi le temps pour réaliser les changements nécessaires. Canton et communes ont tout à gagner à uniformiser le recueil d'informations et je vous remercie d'accepter cette motion, comme le groupe socialiste qui l'acceptera à l'unanimité.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Comme le disait Winston Churchill, «je ne crois aux statistiques que lorsque je les ai moi-même falsifiées.»

Il faut toujours accueillir les statistiques avec prudence. Dans le cas présent, d'éventuelles statistiques sur le vote des étrangers devraient l'être encore plus, puisque ceux-ci ne seraient pas forcés de répondre en vertu de la liberté d'expression, ce qui relativise fortement la justesse des résultats de ces futures statistiques. Il n'empêche que ces statistiques même fausses auraient le tort d'exister et éclaireraient nos concitoyens d'origine étrangère d'une lumière spéciale, puisque eux seuls en seraient l'objet.

Ce qui met mal à l'aise, c'est l'idée qui sous-tend cette demande, à savoir que les étrangers ne votent pas comme les citoyens suisses, car autrement, pourquoi demander de telles statistiques?

Singulariser un groupe de personnes à cause de son origine est toujours dangereux, car cela ouvre la porte à des généralités, à l'interprétation de ces généralités et finalement au sectarisme. Les statistiques, ça vous fait penser à des choses qu'on imaginerait jamais autrement. Si des constituants ont décidé de donner le droit de vote aux étrangers, c'est qu'à leurs yeux, ceux-ci étaient des citoyens à part entière et que leurs origines ne justifiaient pas qu'ils ne puissent exercer leur droit de vote et d'éligibilité. Ces statistiques ouvriraient une brèche dans cette égalité, ce qu'une majorité du groupe libéral-radical ne peut accepter.

Je vous demande de refuser cette motion.

¹ Déposée et développée le 17 juin 2016, BGC juin 2016 p. 1941; réponse du Conseil d'Etat le 8 novembre 2016, BGC décembre 2016 pp. 3528ss.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). La motion qui nous est soumise ce jour est issue d'une question du 18 décembre 2014 sur l'existence de statistiques des votes et élections de la population étrangère qui fut suivie d'une réponse du Conseil d'Etat le 3 mars 2015.

A l'époque, le Conseil d'Etat constatait l'inexistence de statistiques à ce sujet dans notre canton. Il se déclarait prêt à examiner cette question, précisant toutefois que les statistiques devaient être étendues à l'ensemble de la population votante. Nous mettons en avant les éléments suivants:

- > avant de rédiger un avant-projet, il s'agira dans un premier temps d'établir un inventaire des données, des systèmes existants, puis d'établir les besoins techniques et en ressources tant humaines que financières. Les communes seront à cet égard fortement sollicitées;
- > dans sa réponse du 3 mars 2015, le Conseil d'Etat relevait déjà «soit le fastidieux travail de ressaisie manuelle des informations relatives à l'identité des votants et votantes, soit la mise en place de nouvelles procédures et l'achat d'équipements pour faire le travail.» Le Conseil d'Etat soulignait également l'important travail de la part des communes pour répondre aux deux questions suivantes: quel pourcentage la population étrangère représente-t-elle sur les listes électorales? Quel pourcentage est élu?

Que dire dès lors du travail à charge des communes si on ajoute d'autres questions à poser pour les statistiques – pour le canton de Genève, il en est mentionné sept –, de même si on ajoute des critères par rapport aux votants électeurs nationaux et si l'on étend l'établissement des statistiques à l'ensemble des scrutins. Le travail à la charge de nos 136 communes serait écrasant. La motion présentée engendra par ailleurs des coûts que nous estimons disproportionnés par rapport à l'utilité apportée, étant rappelé que nous disposons, lors de chaque élection en votation, du paramètre de la participation générale.

Vous l'aurez compris, notre groupe propose le rejet de cette motion.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Ich habe keine Interessenbindung zu deklarieren.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec étonnement de la motion déposée par nos collègues Giovanna Garghentini Python et Rose-Marie Rodriguez.

Quelles auraient été les réactions du groupe socialiste si des membres du groupe de l'Union démocratique du centre avaient déposé cette motion ou allant dans le même sens que celle-ci? On nous aurait très certainement catalogués de racistes, d'auteurs de motion discriminatoire ou voulant en faire du populisme sur le dos des votants étrangers du canton.

Je vais m'en tenir à ça au sujet de cette motion que le groupe de l'Union démocratique du centre va bien entendu rejeter en

bloc. Mais avant, nous proposons les questions suivantes à M^{me} la Conseillère d'Etat:

- > comment cette motion peut-elle garantir le respect des urnes, surtout dans les petites communes? Je prends l'exemple de Villarsel-sur-Marly qui compte environ 86 habitants avec peut-être une petite proportion de votants étrangers. Ces personnes-là, on pourra très vite les cataloguer ou bien leur dire: «Oui, tu as voté ou non, tu n'as pas voté.»;
- > comment peut-on garantir la protection des données avec cette motion?
- > le Conseil d'Etat s'est-il posé la question de l'aspect discriminatoire de cette motion?

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VCG/MLG, SC*). Mon lien d'intérêts: je suis conseillère communale du Gibloux.

Je m'exprime ici au nom du groupe Vert Centre Gauche.

Après examen de la motion concernant la loi sur l'exercice des droits politiques et de la réponse du Conseil d'Etat, le groupe Vert Centre Gauche est convaincu du bien-fondé de cette motion. Des statistiques en lien avec la participation aux scrutins seraient utiles à plusieurs parties prenantes. Par exemple, les communes pourraient, grâce à ces données, évaluer et adapter leur politique d'intégration ou leur politique de promotion de la jeunesse. Dès lors, le groupe Vert Centre Gauche propose d'accepter la motion visant à modifier la loi sur l'exercice des droits politiques.

Lehner-Gigon Nicole (*PS/SP, GL*). Une des heureuses avancées de la nouvelle Constitution cantonale de 2004 a été l'art. 48 octroyant des droits politiques communaux aux étrangères et étrangers domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement. Mais que sait-on aujourd'hui de l'utilisation que ces populations étrangères ont fait de ce nouveau droit, puisque rien n'a été prévu pour le mesurer? La demande des deux motionnaires de pouvoir obtenir des statistiques sur les votes et les élections de la population trouve ainsi tout son sens que partage aussi le Conseil d'Etat en soulignant dans sa réponse l'intérêt de disposer d'informations statistiques pour le suivi et l'évolution de la participation des citoyennes et citoyens aux scrutins. Au moment où la participation aux différentes élections et votations ne cesse de baisser – plus ou moins 40% dans le canton pour la moyenne des derniers scrutins –, il est temps de faire la connaissance des plus ou moins 60% de citoyennes et citoyens qui renoncent à exercer leur droit politique et d'essayer de comprendre pourquoi ils s'excluent ou se sentent exclus de la vie politique. Les outils statistiques proposés ici permettront, en définissant la population votante, de définir aussi par déduction celle qui n'exerce plus ou pas son droit à voter. Notre démocratie ne peut qu'en sortir grandie.

C'est pour cette raison que je vous invite, avec le groupe socialiste, à accepter cette adaptation de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime à titre personnel comme comotionnaire et n'ai aucun lien d'intérêts particulier avec cet objet, si ce n'est d'avoir été moi-même élue à l'époque au conseil général d'Estavayer-le-Lac en étant étrangère.

Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse positive à notre motion. J'apprécie de même son point de vue et la proposition qu'il fait d'aller au-delà de notre demande dans le but fort utile de rendre possible la caractérisation de l'ensemble – je dis bien l'ensemble – de la population votante et non plus seulement de la population étrangère selon un critère qu'il jugera pertinent et non intrusif.

En cela, l'exemple du canton de Genève est vraiment intéressant, car il nous donne une base attestée qui fonctionne et bon nombre de pistes de réflexion à adapter aux spécificités de notre canton. Il est clair que le travail à effectuer en amont semble énorme, surtout pour les communes dont j'entends les doutes exprimés à travers la prise de position de leurs clubs. A ce sujet, permettez-moi juste de rappeler que notre première question était simplement de savoir si le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal était bien, peu ou pas du tout utilisé par les étrangers. En aucun cas, il était question de catégoriser trop précisément cette population. Il n'y avait donc aucune curiosité malsaine de notre part, ni l'envie de remettre des différences entre la population suisse et la population étrangère. Les propos évoqués par nos collègues députés sont pure spéculation malveillante et l'aspect discriminatoire n'a en aucun cas jamais même été imaginé. La motion dont nous parlons aujourd'hui dépasse largement ce premier objectif et résulte de la réponse du Conseil d'Etat de 2015.

Je reste cependant persuadée que l'effort demandé aux communes est raisonnable si le canton collabore pleinement avec elles et les soutient tout au long des différentes étapes nécessaires, que ce soit pour faire l'inventaire de toutes les données déjà disponibles, pour la création et le développement de l'interface et pour établir la liste des données complémentaires nécessaires. Je ne minimise absolument pas les besoins en ressources humaines, techniques et financières que ce projet pourra occasionner, ni les extrêmes précautions déjà annoncées par le Conseil d'Etat qu'il faudra prendre pour la protection des données. Tout à l'heure, on a parlé de courage en politique; moi, je pense que maintenant on peut aussi faire preuve de ce courage. Toutefois, il paraît évident qu'une fois ces obstacles surmontés et si la modification de loi est acceptée, le canton et les communes auront à disposition un outil performant d'analyses de la population votante et finiront par s'en féliciter.

Pour toutes ces raisons, je vous invite vivement à suivre l'avis du Conseil d'Etat et à soutenir cette motion.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat vous invite à accepter la motion de M^{mes} les Députées Garghentini Python et Rodriguez.

L'exercice des droits politiques est la base de notre démocratie et toutes les mesures visant à accroître la participation des citoyennes et des citoyens doivent être encouragées.

Disposer des statistiques de la participation permettra le cas échéant de cibler les mesures d'encouragement à destination des jeunes, des étrangers ou d'autres catégories de votants qui seraient sous-représentées. Ces statistiques permettront également de tirer la sonnette d'alarme si une catégorie devait être particulièrement absente lors des scrutins. Ce n'est en aucun cas la volonté du Conseil d'Etat de se focaliser uniquement sur les citoyens étrangers.

Comme vous avez pu le lire, l'établissement de ces statistiques nécessitera toutefois un travail important, notamment dans les communes; les outils nécessaires à la récolte de ces statistiques doivent être complétés ou développés dans le respect de l'autonomie communale. La mise en œuvre de cette motion nécessitera un temps plus long que l'année prévue par la loi sur le Grand Conseil, notamment pour répondre aux exigences de la protection des données, lesquelles nécessiteraient effectivement des aménagements au niveau de la diffusion des informations sur les petites communes, comme l'a mentionné le député Schläfli et comme le mentionne d'ailleurs la réponse du Conseil d'Etat. Il conviendra d'associer étroitement les représentantes et représentants des communes, y compris au niveau technique, pour élaborer un projet cohérent qui ne fasse pas retomber la charge de travail et du financement sur les seules communes.

Aussi, en vous appelant à accepter cette motion, je vous prie d'ores et déjà d'accepter une mise en œuvre dans un délai plus long.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 59 voix contre 38. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté pour la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG).

MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Th'évoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 38.*

Ont voté contre la considération:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 59.*

S'est abstenue:

Gobet Nadine (GR,PLR/FDP). *Total: 1.*

—

Rapport d'activité 2017-GC-15 Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) – 2016¹

Rapporteur: **Michel Zadory** (UDC/SVP, BR).

Directeur: **Jean-Pierre Siggen**, **Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Discussion

Le Rapporteur. En préambule, je précise que je remplace M. Elian Collaud qui, comme vous le savez, n'est plus parmi nous, raison pour laquelle, comme vice-président, j'ai signé ce rapport.

La Commission interparlementaire a siégé le 5 octobre 2016, donc dans sa version de l'ancienne législature, pour les comptes et le budget.

En ce qui concerne les comptes 2015, ceux-ci ont bouclé avec des charges inférieures à 0,9%. C'est la première fois qu'a été utilisé le fonds de réserve pour balancer des déficits dans les salaires. Ces déficits ont été compensés, comme vous avez pu le lire, sur le groupe de comptes Biens et services. Ce fonds de réserve, apparemment, est une rareté dans le domaine des écoles. C'est apparemment le seul gymnase à posséder un tel fonds.

Il faut noter également que contrairement à ce qui avait été prévu, l'année 2015 a connu un nombre plus important d'élèves, ce qui a nécessité naturellement aussi des professeurs en plus grand nombre, raison pour laquelle les charges de salaires ont été plus élevées.

En ce qui concerne le budget 2017, il faut dire qu'au début, on avait postulé pour 850 élèves au GYB. A la rentrée 2016–2017, on était déjà à 1140 élèves et on planifie pour la rentrée d'août 2017 1200 élèves. On avait eu, il y a quelques années, une conférence d'une géographe qui avait fait une planification à long terme des élèves. On était arrivé jusqu'en 2025 avec, d'après ces études, un plafonnement du nombre des élèves en 2025. Nous sommes en 2017 et nous avons donc encore huit ans pour atteindre ce plafond.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Nous avons été informés avec plaisir de la bonne marche du Gymnase intercantonal de la Broye. L'augmentation du nombre d'élèves est toujours une satisfaction pour une région, même si elle induit évidemment des coûts supplémentaires et une réorganisation permanente. A ce propos, nous encourageons les services concernés à mettre tout en œuvre pour garantir les délais du projet d'agrandissement qui nous ont été proposés; on parle de 2020. Encore une fois, les Broyards ont la tâche de trouver le bon chemin au milieu des législations et des procédures différentes entre nos deux cantons.

Nous remercions en particulier la direction du gymnase qui a réagi de manière rapide et efficace lors de l'annonce de la faillite de l'entreprise de restauration mandatée dans cet établissement. Les élèves et les parents ont été rapidement informés. Des solutions transitoires ont été mises en place et la restauration a été de nouveau opérationnelle après trois jours.

C'est avec ces quelques mots que nous prenons acte du rapport d'activité 2016 de la Commission interparlementaire de contrôle du GYB.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec attention du présent rapport et relève les points suivants: l'augmentation des effectifs ainsi que de certaines charges d'entretien ont eu raison des comptes 2015, qui affichent un excédent de charges. Toutefois, il est compensé

¹ Rapport pp. 468ss.

partiellement par le poste Biens et services qui, lui, fait une opération meilleure que prévue.

Nous remarquons que la direction du GYB a fait preuve de vigilance et de raison lors de l'élaboration du budget 2017. Elle n'a pas hésité à compresser certaines charges ou même à geler certaines dépenses – je précise des dépenses hors enseignement –, ceci pour faire face aux augmentations conséquentes dues, d'une part, aux augmentations des charges du personnel induites par la levée des mesures d'économies sur les salaires et, d'autre part, à l'augmentation des contributions employeur à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

Les effectifs des élèves n'ayant cessé d'augmenter depuis son ouverture, c'est avec impatience que nous attendons son extension, tout en rappelant que les locaux étaient prévus pour 850 élèves, alors que pour l'année scolaire 2016–2017, 1128 élèves le fréquentent et 1200 sont attendus pour la rentrée 2017.

Ayant œuvré plus de douze ans au conseil d'établissement du GYB, je ne saurais terminer sans remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, contribuent jour après jour à en promouvoir une image dynamique, à démontrer le succès d'une infrastructure scolaire et culturelle dans le paysage intercantonal de la Broye. Preuve en est plusieurs distinctions de travaux de maturité déjà reçues au niveau national. On ne peut que les féliciter.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare mon lien d'intérêts: je suis membre de la Commission interparlementaire de contrôle du GYB et comme enseignante au CO de la Broye, j'ai le plaisir d'y envoyer chaque année un certain nombre de mes élèves.

Le groupe socialiste s'est penché avec intérêt sur le rapport de la commission et en remercie les rédacteurs. Le Gymnase intercantonal de la Broye est une institution qui fonctionne bien. Il joue non seulement le rôle de pôle de formation, mais aussi celui de pôle culturel pour notre région. J'en veux pour preuve la qualité reconnue de ses travaux de maturité. Cela a déjà été évoqué, un prix au niveau suisse tout de même et aussi le nombre de conférences et d'expositions qui y ont lieu régulièrement.

Le rapport nous présente un résumé des comptes 2015 et du budget 2017. Pour les comptes 2015, il est à relever que pour la première fois, on a utilisé le fonds de réserve. Cette particularité du fonds de réserve est unique, car spécifique au gymnase. Il est finalement extrêmement utile, car cela permet d'éviter en toute transparence d'avoir recours à des crédits supplémentaires.

Le budget 2017, on l'a vu, est en hausse, comme la prévision des effectifs à la prochaine rentrée. La hausse des charges du personnel est directement liée aux effectifs et à la suppression des mesures d'économies sur les salaires. Les charges du mobilier subiront aussi une hausse.

Toutefois, j'aimerais relever ici les efforts constants et fructueux que la direction du GYB poursuit pour influencer à la baisse toutes les charges possibles, par exemple et notamment les charges liées à l'exploitation des bâtiments, chauffage et électricité. Cela a déjà été évoqué ici, le GYB explose presque. La rentrée 2017 prévoit 1200 élèves dans des bâtiments prévus pour 850, on l'a répété. Là encore, la direction fait preuve d'ingéniosité en ajoutant des heures à la grille horaire, en raccourcissant la pause de midi, mais tout cela ne permettra pas d'attendre indéfiniment l'étape suivante nécessaire et à la limite de l'urgence, c'est-à-dire l'agrandissement.

Le rapport nous signale que les travaux préparatoires vont bon train. Là, j'aimerais, si c'était possible, entendre M. le Conseiller d'Etat sur la suite des démarches et le calendrier prévu. Permettez-moi, pour conclure mon intervention, de rappeler que les élèves fribourgeois y sont légèrement majoritaires et, une fois de plus, plus de 63% des élèves sont des filles.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec satisfaction du rapport d'activité du Gymnase intercantonal de la Broye. En effet, tant la conduite que le fonctionnement du gymnase répondent totalement aux attentes, sans compter que le développement du gymnase se poursuit.

Au niveau du budget, celui-ci a été établi sur la base d'une prévision de fréquentation à la hausse, avec un effectif de 1200 élèves. La croissance des charges nettes du budget, à hauteur de 4,6%, est due à l'augmentation des charges du personnel. Il est à relever que certaines dépenses, hors enseignement, ont été gelées. Celles-ci représentent une économie de 6% par rapport au budget précédent.

Au chapitre des effectifs, il est à relever que le GYB est fréquenté par 52% d'élèves fribourgeois, dont les 2/3 sont des filles. A l'étroit depuis plusieurs années dans des locaux prévus pour 850 élèves, c'est un euphémisme de prétendre que l'extension du site est attendue avec une grande impatience. Malgré des pertes de temps dues au respect des réglementations des deux cantons, le nouveau bâtiment devrait être en fonction pour la rentrée 2020–2021.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport d'activité du Gymnase intercantonal de la Broye.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Permettez-moi tout d'abord de remer-

cier M. le Rapporteur pour son rapport complet et pertinent ainsi que les autres membres de la délégation fribourgeoise pour tout le travail effectué dans le cadre de leur mission parlementaire et bien entendu aussi pour leur intérêt pour la vie estudiantine du Gymnase intercantonal de la Broye.

Comme expliqué déjà plusieurs fois, mais je tenais à le relever également, l'élément un peu fort de ce rapport est le recours pour la première fois au fonds de réserve, un recours régi par les art. 68 et 69 de la Convention intercantonale de la création et de l'exploitation du GYB et précisé dans l'art. 24 du règlement de la gestion financière et du fonds de réserve du GYB. Ce fonds est alimenté par les excédents des recettes du compte de fonctionnement. Il permet, cas échéant, de couvrir les charges d'exploitation qui excèdent le budget d'un groupe de comptes et d'éviter ainsi le recours à un crédit supplémentaire qui devrait être fait, évidemment, dans les deux cantons de manière parallèle.

A fin 2015, le compte de réserve était à quelque 750 000 frs. Le 8 novembre dernier, le Conseil d'Etat fribourgeois a approuvé le programme des locaux de l'extension et autorisé la réalisation d'une étude de faisabilité, puis l'organisation d'un appel d'offres pour la construction d'un nouveau bâtiment et la transformation partielle du bâtiment existant. Le Gouvernement vaudois a également pris toutes les décisions nécessaires pour procéder de la même manière. Le rapport rédigé suite à l'étude de faisabilité sera remis tout prochainement au groupe de travail intercantonal, qui réunit les représentants des services de l'enseignement et des bâtiments et des finances.

Le calendrier définitif ne pourra être communiqué qu'au moment de la demande du crédit d'engagement, mais la mise à disposition des nouveaux locaux devrait se faire plutôt à la rentrée 2021 qu'à la rentrée 2020. Si je tente l'opération d'un petit calendrier, cela pourrait donner:

- > cette année – je dirais jusqu'à la mi-année –, l'appel d'offres pour la réalisation. C'est la méthode vaudoise; ce sont eux qui ont le lead dans ce domaine: réalisation clé en main ou concours d'architecture;
- > dans une année – un peu avant –, j'espère venir au Grand Conseil avec un crédit d'études;
- > une année après, avec un crédit d'engagement;
- > en comptant deux à trois ans, cela nous met 2020, mais cela risque de déborder un peu; c'est pour ça que je dis 2021.

J'espère bien que l'on pourra avoir à ce moment-là les locaux agrandis.

Merci à tous les intervenants qui soutiennent le GYB et son rapport d'activité.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Juge 50%

Tribunal des mesures de contrainte

2017-GC-26

Bulletins distribués: 104; rentrés: 98; blanc: 1; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Delphine Maradan*, à *Fribourg*, par 64 voix.

A obtenu des voix M. Alexandre Sacha Khomutov: 33.

Président-e 50%

Tribunal d'arrondissement de la Broye

2017-GC-27

Bulletins distribués: 103; rentrés: 101; blancs: 2; nul: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élue *M^{me} Virginie Sonney*, à *Villars-sur-Glâne*, par 89 voix.

A obtenu des voix M^{me} Séverine Zehnder: 10.

Juge de paix 60%

Singine

2017-GC-28

Bulletins distribués: 104; rentrés: 102; blancs: 2; nul: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Est élue *M^{me} Caroline Gauch*, à *Guin*, par 96 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} Johanna Mayer-Ladner: 3; M^{me} Tabea Jenny: 1.

Assesseeurs-es

Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Poste 1 à 7

2017-GC-29 à 2017-GC-35

Bulletins distribués: 103; rentrés: 99.

Sont élus-es:

- > *M. Jean-Pierre Droz*, à *Fribourg*, par 99 voix (blanc: 0; nul: 0; valables: 99; majorité absolue: 50)
- > *M^{me} Dominique Haller Sobritz*, à *Autigny*, par 96 (blancs: 3; nul: 0; valables: 96; majorité absolue: 49)
- > *M. Renato Iliescu*, à *Villars-sur-Glâne*, par 91 (blancs: 8; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46)
- > *M^{me} Anne Jochem*, à *Granges-Paccot*, par 92 (blancs: 7; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47)
- > *M^{me} Barbara Moigno*, à *Marly*, par 95 (blancs: 4; nul: 0; valables: 95; majorité absolue: 48)
- > *M. Paul Quartenoud*, à *Treyvaux*, par 97 (blancs: 2; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49)
- > *M^{me} Anne-Colette Schmutz-Schaller*, à *Belfaux*, par 98 (blanc: 1; nul: 0; valables: 98; majorité absolue: 50).

> **La séance est levée à 16 heures.**

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*

—

Deuxième séance, mercredi 22 mars 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Projet de décret 2015-DAEC-128 Crédit d'étude pour l'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Mandat 2016-GC-78 Linus Hayoz/Markus Bapst/Patrice Morand/Daniel Bürdel/Madeleine Hayoz/Emanuel Waeber/Susanne Aebischer/Jean-Pierre Doutaz/Nadine Gobet/Emmanuelle Kaelin Murith Assouplissement de la pratique d'autorisation d'implantation de sondes géothermiques; prise en considération. – Rapport 2016-DICS-52 Un nouvel écrin pour le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (Rapport sur Postulat 2016-GC-89); discussion. – Postulat 2016-GC-125 Gilberte Schär/Christine Jakob Une permanence ouverte 24 heures sur 24 à l'HFR Meyriez-Murten est une nécessité; prise en considération.

La séance est ouverte à 08h30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Chantal Müller, Marc-Antoine Gambaz, Claude Chassot, Katharina Thalmann-Bolz, Giovanna Garghentini, Rudolf Vonlanthen; sans: Gabriel Kolly, Marc Menoud.

M^{mes} et MM. Olivier Curty, Marie Garnier, Georges Godel et Maurice Ropraz, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Projet de décret 2015-DAEC-128 Crédit d'étude pour l'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg¹

Rapporteur: **Benoît Rey** (VCG/MLG, FV).

Commissaire: **Jean-François Steiert, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

Entrée en matière

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Nous siégeons aujourd'hui dans une salle historique magnifique, relativement confortable et dotée de moyens techniques nécessaires à notre travail parlementaire. Nous utilisons pour nos séances de Bureau, pour certaines séances de commissions et pour des manifestations les salles de l'étage supérieur, qui souffrent parfois de l'afflux de personnes, en particulier lors des attentes et annonces des résultats des élections et votations. Et puis, le reste de cette immense bâtisse est quasiment vide depuis le départ du Tribunal cantonal il y a quatre ans. C'est dommage, d'autant plus que nous avons besoin d'espaces de travail, d'espaces pour des séances de commissions, d'espaces pour notre secrétariat et d'espaces pour l'accueil de la population et des médias. De plus, ce respectable Hôtel cantonal a un urgent besoin de tra-

voux d'entretien et d'assainissement. Enfin, il se doit d'être accessible à toutes et à tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite.

C'est la raison pour laquelle depuis plusieurs années des réflexions, puis des esquisses, puis des projets de rénovation se sont succédés. Le message que vous avez reçu vous donne de plus amples informations sur la bâtisse, sur son histoire et sur le contexte du projet actuel. Je n'ajouterai donc que quelques précisions sur l'implication de notre Parlement, car ce bâtiment symbolique est notre lieu de travail. Après une phase durant laquelle le Grand Conseil a été ignoré, le Bureau a été informé en mars 2014 du travail préparatoire, déjà très abouti, fait sur mandat de l'architecte cantonal par le bureau Ruffieux. Depuis ce moment et la revendication expresse des chefs de groupes et du Bureau, un groupe de travail a été mis en place et a suivi, depuis, toutes les étapes de l'élaboration de ce projet. Il a ainsi pu faire part de ses besoins pour le programme des locaux. Il a accepté, en septembre 2014, le mandat d'étude parallèle à deux niveaux, a désigné deux de ses membres, M. le Premier vice-président Ith et moi-même, membres du collège d'experts, a confirmé le choix du projet lauréat et, enfin, a collaboré à la préparation du présent message.

Notre commission a siégé le 8 mars dernier et a formulé les remarques suivantes:

- > Il est nécessaire d'aller de l'avant avec ce projet, car nous ne pouvons laisser un tel bâtiment quasiment vide alors que nous avons besoin de locaux et besoin d'économiser ou d'encaisser des loyers.
- > Il faudra bien collaborer avec la Ville pour aménager au mieux les aspects extérieurs.
- > Il faudra faire attention à préserver un beau salon de réception et probablement un bureau pour le président du Grand Conseil.
- > La collaboration avec le Service des biens culturels sera importante pour préserver ce bien culturel d'importance

¹ Message pp. 389ss.

nationale et pour en garantir une utilisation pratique et rationnelle.

- > En matière financière, il est à relever que nous sommes en présence de ce bien culturel et que cela a un coût. De plus, une rénovation importante dans une bâtisse d'une telle qualité va plus que probablement réserver des surprises. Le devis final est donc, pour l'instant, à considérer avec une grande marge de plus ou moins 25%.
- > Enfin, la commission souhaite développer des parallélismes dans les démarches afin de gagner du temps sur la planification actuellement prévue, qui nous paraît trop lente.
- > La commission remarque aussi que de probables délocalisations de sessions durant les travaux seront l'occasion pour nous de visiter un peu le canton de Fribourg.

Ce projet de crédit d'étude diffère un peu des autres crédits pour des bâtiments publics, par sa valeur historique et par le fait que le Grand Conseil en est l'utilisateur et qu'il s'agit d'une rénovation délicate. En conséquence, le Bureau et les membres du groupe de travail vont continuer de suivre de très près ce projet et tiendront le Grand Conseil régulièrement au courant de son évolution.

Finalement, c'est donc à l'unanimité des membres présents que la commission vous propose d'entrer en matière et de voter ce crédit d'étude tel que proposé.

Le Commissaire. Concernant ce message n° 128 de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, qui accompagne le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de 1,43 million en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal à Fribourg, le rapporteur de la commission a déjà été relativement circonstancié dans ses propos et vous lisez l'essentiel des éléments techniques dans le message. Cependant, je vais donner quelques éléments complémentaires et tout d'abord un petit rappel historique.

Nous avons et vous avez toutes et tous conscience que nous sommes dans un lieu qui a une valeur historique particulière. Nous avons la chance, à Fribourg, d'avoir une salle qui remonte très loin dans l'histoire. Pour celles et ceux d'entre vous qui ont eu l'occasion de visiter d'autres salles, d'autres parlements cantonaux, il y en a de très belles, il y en a de belles aussi pour être diplomatiquement gentil, mais nous avons ici la chance de bénéficier non seulement d'une belle salle, mais d'une salle qui renferme plusieurs siècles d'histoire. Il y a plus de cinq siècles que les Autorités fribourgeoises, dans une période de prospérité – ce sont généralement les bonnes périodes pour faire de beaux bâtiments qui durent –, ont décidé de construire ce bâtiment au lieu où nous nous trouvons actuellement. Ils ont d'abord décidé de créer quelque chose au rez-de-chaussée actuel. C'était d'abord une considération économique – l'économie primait et l'économie décida alors qu'il y avait besoin de lieux pour

stocker des grains; ceci était donc l'origine de ce bâtiment, une halle permettant de stocker des grains au rez-de-chaussée actuel. Quelques années plus tard, les mêmes autorités ont décidé de compléter le tout en faisant un Hôtel-de-Ville, dont la construction fut achevée il y a aujourd'hui 495 ans. Donc, celles et ceux qui seront là dans cinq ans sauront que nous pourrons fêter le 500ème anniversaire de l'achèvement de la construction de notre Hôtel-de-Ville.

Dans les faits, alors que le rez-de-chaussée a servi d'arsenal jusqu'à la fin de l'ancien régime, puis de domicile du Tribunal cantonal au XXème siècle, les salles du 1^{er} étage, dont nous occupons en ce moment la principale, ont été transformées en 1775 et sont restées essentiellement dans l'état original, si l'on fait abstraction de quelques améliorations techniques, dont nous bénéficions toutes et tous aujourd'hui.

Nous avons aujourd'hui ici un des lieux les plus emblématiques de la ville de Fribourg si l'on se réfère à ce qu'un touriste ou une touriste retient quand il ou elle passe dans notre belle ville: il ou elle retient en général la Cathédrale et l'Hôtel-de-Ville ou l'Hôtel cantonal suivant les périodes de dénomination, qui frappent par leur beauté, par la beauté du bâtiment.

En revanche, nous avons un certain nombre de problèmes, notamment celui que des espaces importants sont restés inutilisés depuis le départ du Tribunal cantonal, notamment le rez-de-chaussée, les sous-sols et les locaux de l'ancien corps de garde du 17ème siècle.

Le message est basé sur les besoins actuels du Grand Conseil et j'aimerais ici remercier tout particulièrement les membres du groupe de travail constitué de députés et de la Secrétaire générale du Grand Conseil, qui ont fait un très grand travail, qui ont consacré de nombreuses heures à établir dans le détail les besoins des députés, les cheminements à l'intérieur du Grand Conseil pour que ça se fasse de la manière la plus efficace possible, qui ont réfléchi au travail pratique de la députée et du député au quotidien pour essayer de concilier les contingences d'un bâtiment historique protégé, à juste titre, avec les besoins modernes pas toujours évidents à rendre compatibles avec celles-ci. Nous avons ainsi pu établir un programme complet et détaillé des besoins, un programme des locaux avec un cahier des charges clair et précis, qui a débouché sur les propositions du Conseil d'Etat de transformer l'Hôtel cantonal, avec des salles de séance pour les commissions parlementaires, des espaces réservés pour les membres du Grand Conseil (vestiaire, zone de discussion, zone de travail, etc.), des espaces pour le Secrétariat du Grand Conseil, qui se trouve actuellement à l'extérieur des bâtiments, et enfin des adaptations pour les personnes à mobilité réduite.

Sans aller dans les détails, le rapporteur ayant déjà rapporté un certain nombre d'éléments, j'aimerais rappeler que nous avons choisi la méthode du mandat d'étude parallèle, qui

demande un tout petit peu plus de temps au début mais qui permet généralement d'économiser du temps après. C'est ce qu'on appelle les investissements à long terme. Le mandat d'étude parallèle a été ouvert à des équipes pluridisciplinaires; je le relève ici parce que la question a aussi été posée en commission du Grand Conseil. Il ne s'agit pas simplement d'architectes qui réfléchissent à la beauté des lieux mais d'équipes constituées d'architectes, d'ingénieurs civils, d'ingénieurs spécialistes dans les différents domaines (ventilation, sanitaires, etc.), notamment spécialisés dans ce genre de domaine pour des bâtiments historiques, où l'on sait qu'on a toujours des contingences un peu particulières, des surprises parfois aussi. Il y a eu 19 dossiers de candidatures, dont les 8 meilleurs ont été sélectionnés à l'unanimité du collège d'experts, unanimes aussi pour sélectionner au deuxième tour 4 projets, puis un lauréat en avril 2016. Le projet lauréat a été retenu pour ses critères fonctionnels, esthétiques, pour sa capacité d'intégration architecturale du programme au bâtiment historique, pour les qualités des solutions techniques et environnementales, pour l'économie générale du projet et l'analyse systématique par les spécialistes-conseils.

Le projet Aeby, Haumann, Emery, qui l'a emporté, a par ailleurs réussi un bon équilibre entre l'élément historique et les fonctions d'intervention de type contemporain. Il a aussi réfléchi à la restitution intégrale de l'ancienne halle à grains, soit de travailler sur un élément historique clé que j'ai rappelé tout au début de cette intervention, a trouvé des fonctionnalités optimales pour les membres du Grand Conseil et, enfin, a établi un programme de salles de tailles variées pour les différents types de besoins des commissions et groupes de travail du Grand Conseil.

Je passe sur les descriptions détaillées des différents éléments du futur bâtiment, que vous trouvez aux pages 4 à 7 du message et on vient au crédit demandé aujourd'hui. Il s'agit de passer aujourd'hui du crédit d'étude d'un projet général à un projet détaillé avec ensuite un devis de construction aussi précis que possible malgré les contingences parfois aléatoires d'un chantier dans un bâtiment de ce type.

En ce qui concerne le montant, il est basé sur le coût de construction probable issu des études préliminaires établies dans le cadre du MEP, c'est-à-dire d'un montant d'environ 15 millions de francs. Le rapporteur a rappelé à juste titre qu'il s'agit d'un ordre de grandeur relativement général vu l'étape des travaux dans laquelle nous nous situons. Il a également rappelé, aussi à juste titre, la fourchette de plus ou moins 25% sur ce type de montant dans la phase où nous sommes actuellement. Sur cette évaluation grossière de 15 millions de frs, 9,750 donnent droit à des honoraires d'architectes et d'ingénieurs, ce qui donne la base de calcul pour le montant du crédit d'étude. D'après les clés des règles en vigueur, ce montant de 9,750 millions aboutit à un montant de 1,080 million de frs pour le crédit d'étude. Ce montant a été complété et c'est ce qui a été aussi expliqué dans les détails en commis-

sion. Vous voyez cela également en page 7 de votre message, à la 2^e colonne, où vous trouvez les éléments qui expliquent pourquoi le crédit d'étude est légèrement supérieur aux clés normales. C'est dû essentiellement à un certain nombre de besoins particuliers liés à la nature du bâtiment, dont la nécessité de faire un relevé numérisé et de sonder les sous-sols. Je rappelle qu'avant la halle à grains au rez-de-chaussée, au tout début du XVI^e siècle, il y avait ici, bien avant, un château. Ce château a été détruit pour construire la halle à grains, mais nous ne savons pas très bien s'il y a quelques restes, vestiges et autres, ce qui présuppose qu'il faut en tout cas mentalement se préparer à quelques interventions de type archéologique dans le cadre des travaux qui vont nous amener à refaire la salle du Grand Conseil, notamment les sous-sols. Il y a par ailleurs des contrôles d'installations électriques qui sont en partie vétustes, des relevés picturaux, des analyses dendrochronologiques – et non pas dendrochriques comme écrit dans le texte, mais c'est un détail qui n'a rien à voir avec les conclusions qu'on pourrait tirer des dernières syllabes du terme dans le message –, des études historiques, sondages, façades de charpentes, des relevés de canalisations existantes, analyse des polluants et des travaux spécifiques de géomètre sur un sol qui est parfois en mouvement. Voilà quelques éléments particuliers qui expliquent pourquoi nous sommes passés de 1,080 million de frs – qui serait le montant automatique – à un montant de 1,430 million de frs, soit un supplément de 350 000 frs tel que vous pouvez le lire à la page 7 du message.

Comme déjà dit, en l'état actuel des connaissances, nous ne sommes pas à l'abri de surprises dans ce bâtiment historique. La seule surprise que nous pourrions vraiment avoir, c'est de ne pas avoir de surprise.

Je rappelle le but: c'est la valorisation du patrimoine historique, de l'espace bâti et un bon fonctionnement du Grand Conseil avec, une fois que le crédit d'étude et l'étude auront abouti, un projet de décret pour transformation, qui vous sera soumis ici avec, si tout va comme prévu, un montant d'environ 15 millions de frs, plus ou moins 25%. J'insiste là-dessus, parce que je pense que c'est important dans ce genre de circonstances.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec une certaine perplexité du décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel cantonal. La lecture du message nous procure un sentiment mitigé, ne sachant pas s'il faut voir le verre à moitié plein ou à moitié vide. A moitié plein car nous saluons le fait qu'un décret soit enfin présenté au Grand Conseil, permettant ainsi d'aller de l'avant avec ce projet de rénovation de ce magnifique bâtiment, symbole de notre canton. Cette rénovation permettra d'adapter ces locaux aux besoins actuels, en particulier au niveau de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Cela permettra aussi de réunir sous le même toit le Secrétariat du Grand Conseil,

avec un gain d'efficacité important. L'exiguïté dans laquelle doit travailler le Secrétariat du Grand Conseil aujourd'hui n'est pas satisfaisante.

J'en viens maintenant à ce verre à moitié vide. Ce parlement a voté le crédit en faveur de la transformation du couvent des Augustins et donc du déménagement du Tribunal cantonal, le 15 décembre 2009. Le Conseil d'Etat savait donc depuis cette date que les locaux du Tribunal cantonal allaient être libres et le décret d'étude pour la réaffectation de ces locaux n'est présenté que maintenant, avec une réalisation prévue pour 2021. Ainsi, le canton se sera permis d'avoir les anciens locaux du Tribunal cantonal libres pendant presque 10 ans. Et encore, ce n'est que grâce à l'intervention du Bureau du Grand Conseil que ce projet a pu être accéléré. Cela est inadmissible et démontre un grave manque d'anticipation.

Mesdames et Messieurs, la perte locative due à des locaux inoccupés peut être estimée à environ 700 000 à 800 000 frs. Cette perte n'est pas que théorique quand on sait que le canton loue des surfaces administratives en ville de Fribourg. Jamais un privé, jamais une entreprise ne pourrait se permettre d'avoir de si grands espaces vides en plein centre-ville de Fribourg durant presque une décennie.

Nous avons pris connaissance, lors de la séance de la commission, de la volonté du Conseil d'Etat de faire une analyse complète des surfaces de l'administration cantonale et d'éviter à l'avenir une telle situation. Le groupe de l'Union démocratique du centre n'en demande pas moins.

Avec ces considérations, notre groupe acceptera ce crédit d'étude et espère que le crédit d'engagement intervienne rapidement.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Ich habe als Grossrätin die gleiche Interessenbindung wie Sie alle. Ich fürchte, bis die Bauarbeiten beendet sind, wird diese Interessenbindung für viele von uns nicht mehr gelten.

Die Fraktion Mitte Links Grün begrüsst – nach langem Warten – diese Botschaft. Zunächst danken wir der Arbeitsgruppe, der Direktion und den beauftragten Architekten für die ausführlichen Vorarbeiten. Das Freiburger Rathaus bedarf einerseits als eine der markantesten Bauten der Altstadt einer sorgfältigen und fachgerechten Renovation, um die historische Substanz zu erhalten. Der Grosse Rat, das Sekretariat und die Medien sind aber andererseits auch auf zeitgemässe Arbeitsbedingungen angewiesen. Das Siegerprojekt, das wir 2016 bereits in einer Ausstellung detailliert studieren konnten, scheint uns diese beiden Anforderungen bestmöglich zu vereinen. Das Architekturbüro Aeby Aumann Emery hat beim Kollegium Gambach bewiesen, dass es eine komplexe Bausituation mit modernen und historischen Elementen zu bewältigen weiss.

Die grössten Sachzwänge bietet der Ratssaal, in dem wir uns befinden. Er widersetzt sich einer Modernisierung erfolgreich – was wir aus kunsthistorischer Sicht verstehen, aber aus ergonomischen Gründen sehr bedauern, wenn wir an unsere strapazierten Bandscheiben und Augen denken.

Das Rathaus der Zukunft wird drei wichtige Neuerungen bieten: Erstens ermöglicht es neu einen behindertengerechten Zugang, zweitens öffnet sich das Kantonsparlament dem Publikum – auch für andere Veranstaltungen als die Sessio- nen – und drittens erhalten der Grosse Rat, das Sekretariat und die Medien bessere Arbeitsplätze. Dann ist viertens nicht zu vergessen, dass wir leider nicht wie etwa Waadt, Neuenburg, Genf oder Bern endlich eine richtige Grossrats-Buvette erhalten, aber doch mindestens das lebenswichtige Accessoire einer kleinen Cafeteria mit einer Kaffeemaschine.

Wir begrüssen es auch, dass in der Kostenschätzung von 15 Millionen Franken zusätzlich eine Reserve für mögliche baustatische Überraschungen enthalten ist, welche bei diesem Gebäude nicht auszuschliessen sind. Wir bedauern wie unsere Vorredner die Verzögerung des Projekts, die offenbar durch den Wechsel des Kantonsarchitekten verursacht wurde.

Wir bitten deshalb den Staatsrat, sich eine Zwischennutzung der leeren Räumlichkeiten zu überlegen, zum Beispiel als Ateliers für Kunstschaffende. Da die meisten von uns das neu renovierte Rathaus bloss als PolitrentnerInnen von der Zuschauertribüne aus geniessen können, stimmt die Fraktion Mitte Links Grün dem Studienkredit auch im Sinne der Förderung des parlamentarischen Nachwuchses einstimmig zu.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a analysé ce message et acceptera à l'unanimité aussi ce crédit d'étude. Il tient toutefois à souligner trois points:

1. Implication du Grand Conseil dans le processus. La Liberté titrait lundi: «Député, vote toujours, tu m'intéresses»; aujourd'hui, avec ce projet, on aurait pu dire: «Député, siège toujours, tu m'intéresses.» Il est absolument ahurissant à Fribourg que le Service des bâtiments, respectivement l'ancienne DAEC et le Conseil d'Etat aient commencé ce projet sans même demander l'avis du Grand Conseil. On était au point où le Secrétariat du Grand Conseil devait formuler ses vœux pour les locaux, alors que le Grand Conseil n'était même pas informé du fait que la procédure avait commencé. Il a fallu quasiment un tour de force pour que le Grand Conseil reprenne la main et puisse s'occuper de ce projet. Je crois que l'existence même du Grand Conseil, le fait qu'il vote les crédits, implique qu'il soit directement concerné par cet objet. La réalité a rejoint les faits, si bien qu'avec la nouvelle Direction, nous pouvons maintenant travailler. Telle est la volonté du Conseil d'Etat.

2. Locaux vides. Le député Nicolas Kolly l'a dit, aucun propriétaire foncier ne pourrait se permettre d'avoir des locaux vides, des bureaux vides, à ce point. Je ne sais pas comment il a calculé le manque à gagner, mais il aurait été possible, en tout cas durant les 3–4 dernières années, d'utiliser ces locaux. Il y a des bureaux dans ce bâtiment, il y a des locations de bureaux qui peuvent se faire à l'heure si on ne veut pas qu'un locataire reste trop longtemps. On a des possibilités. Personne ici dans cette salle n'accepterait de gérer les deniers publics comme le Conseil d'Etat l'a fait. On veut toujours couper dans les prestations, qu'on regarde aussi une fois où on peut gagner quelques sous.
3. Planning. Le planning tel que proposé est beaucoup trop lent. Premièrement, l'accès actuel est dangereux; il y a déjà eu des accidents – on l'a vu en juin dernier lorsqu'un député a chuté dans les escaliers. Cet accès est dangereux et un jour il y aura encore un drame plus grand, même si là, ça s'est fait sans gravité avec l'intervention des urgences. Deuxièmement, il faut savoir que cet endroit est inaccessible pour quelqu'un en fauteuil roulant. Quelqu'un avec des béquilles aurait déjà de la peine à accéder ici dans cette salle. On doit remédier à ce problème de manière assez rapide. Troisièmement, je dirais que, avec le calendrier proposé, les plus chanceux d'entre nous seront au home, les autres au cimetière (*rires*). Par contre, ce qu'il y a de bien, c'est qu'on ne pourra pas nous accuser de nous prévoir des locaux luxueux, puisque ce n'est de toute façon pas nous qui en profiterons. Donc, on demande de revoir vraiment pour ces trois critères le planning et d'aller donc un peu plus vite.

Gaillard Bertrand (*PDC/CVP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis cadre dans une entreprise de construction du second œuvre et député. Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du projet de décret pour le crédit d'étude concernant la rénovation de l'Hôtel cantonal. Notre groupe salue la volonté de rendre vie à cet honorable bâtiment, l'un des plus beaux joyaux architecturaux de notre canton. Il a pris note du planning préconisé et encourage le Gouvernement à s'y tenir et à l'améliorer. Le crédit d'étude en lui-même permettra d'affiner le budget de rénovation initial estimé à 15 millions. Un montant de 9,750 million sert de base à l'estimation des honoraires d'architectes et ingénieurs. Le crédit pour ces honoraires est de 1,080 million, soit 11% de l'estimation. Cela paraît raisonnable avec un projet de rénovation de cette envergure. 350 000 frs de frais annexes, composés principalement de sondages, relevés divers, etc. complètent le crédit. Le détail de ces frais semble correct. Toutefois, nous aimerions attirer votre attention sur le montant total des travaux de 15 millions. C'est une estimation qui en l'état, comme déjà annoncé, peut varier de +/- 25%. La rénovation envisagée peut réserver beaucoup de surprises et il faut en être conscient. C'est pourquoi nous ne nous focalisons pas trop sur ce montant, qui pourrait bien être supérieur, bien

que notre groupe souhaite le contraire. Nous n'entrons pas en matière sur les aspects techniques et émotionnels, ce n'est pas le but du décret d'aujourd'hui; nous laissons ça au groupe de travail.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra à l'unanimité le crédit d'étude de 1,430 million.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). On ne peut qu'être favorable à ce projet. C'est un joyau que nous avons et certainement le plus beau parlement – vous n'avez pas osé le dire, mais moi, je le dis franchement. J'ai toujours un plaisir fou à le voir, quand on voit les images d'autres cantons... c'est magnifique et il faut en prendre soin. Naturellement, c'est comme une résidence secondaire pour nous. Je pense qu'il y a quelque chose à améliorer au niveau de notre confort, mais je suis convaincu que ça va dans la bonne direction.

Mon intervention concerne le planning. A mon avis, celui-ci doit être le plus serré possible, comme cela a déjà été relevé. Mais surtout, j'ai une proposition concrète à faire. Je pense qu'il sera difficile de vouloir faire des travaux si lourds et en parallèle siéger au Grand Conseil. Cela engendrera des surcoûts d'organisation de chantier ainsi que des surcoûts liés au nettoyage et à l'entretien. Je propose, dans le cadre de l'organisation de ces grands travaux, de penser à la possibilité de décentraliser, durant le temps nécessaire, les sessions du Grand Conseil dans nos différents chefs-lieux fribourgeois. La Confédération l'a fait pour le Palais fédéral, on peut certainement en faire de même pour notre canton. Cela sera un signal fort pour les districts et, à mon avis, ça sera aussi très bien vu par la population.

Concernant le vote électronique, il y a une vingtaine d'années on votait ici à main levée, il y a plein de cantons encore qui votent la Landsgemeinde à main levée, je pense que notre vote électronique ne doit pas être un handicap.

Ith Markus (*PLR/FDP, LA*). Ich will nicht die Arbeit unseres Kommissionspräsidenten vorwegnehmen, aber man könnte zusammenfassen: Endlich und los jetzt! Persönlich ist es für mich eine Genugtuung – nachdem wir bereits im April letzten Jahres das Gewinnerprojekt auserkoren haben und nun sind wir im März dieses Jahres –, endlich diesen Studienkredit auf dem Tisch zu haben. Wenn wir rasch vorangehen wollen, müssen wir aber auch den Terminplan einhalten können und dies geschieht nicht ab dem Moment, wo wir den Baukredit genehmigen oder wenn die Arbeiten beginnen, sondern bereits ab jetzt, bereits ab morgen. Es gibt Dinge, die man parallel machen kann. Das Baugesuch ist eigentlich schon fast bereit, also lancieren wir es und sind dann bereit, wenn wir mit dem Baukredit kommen. Ich wünschte mir sehr, dass der bisherige Präsident auch noch den Baukredit machen kann, ansonsten werde ich Ihnen versichern, dass ich alles daran setzen werde, dass ich ihn dann nächstes Jahr durchbringen werde.

Wir haben bereits über die Kosten gesprochen. Selbstverständlich wird es noch Überraschungen geben. Es wurde bereits eine Zahl genannt, welche jetzt korrigiert wird. Bleiben wir vorläufig mal bei den 15 Millionen Franken, wir werden dann schauen, was wirklich herauskommt.

Endlich auch, weil nicht nur wir, sondern insbesondere auch das Sekretariat endlich ein Arbeitsinstrument in die Hände bekommen soll, das seinem Namen gerecht wird. Endlich auch, dass man der Öffentlichkeit – wir haben die Tribüne heute mit Jungen besetzt – noch mehr Möglichkeiten gibt reinzukommen, indem man dieses Haus unten öffnet.

Wie gesagt, soll der Baukredit rasch kommen. Es braucht in den Sitzungen dann aber auch Flexibilität unsererseits – Kollege Dafflon hat es bereits gesagt. Und wenn wir schon bei den Jubiläen sind: Ich wünschte mir sehr, dass das 500-Jahre-Jubiläum im fixfertigen, vielleicht bereits ein- oder zweijährigen neuen Gebäude stattfinden kann.

Mit diesen Bemerkungen begrüsst und unterstützt selbstverständlich auch die Freisinnig-demokratische Fraktion diesen Studienkredit.

Le Rapporteur. Je remercie tous les groupes, qui, à l'unanimité, soutiennent l'entrée en matière et seront d'accord avec ce crédit. Je crois qu'à l'unanimité aussi les groupes ont déploré le retard qu'a pris ce projet et le fait que de nombreux locaux de très grande importance dans ce bâtiment soient restés vides durant plusieurs années. Effectivement, cette politique du département des constructions a été mise en question au niveau de la commission, qui a déploré cette situation. Je crois pouvoir dire que la commission et le Grand Conseil, d'une manière générale, souhaitent que désormais nous puissions travailler de concert, d'une manière beaucoup plus intense, avec le département et surtout aller de l'avant avec ce projet, en termes de planning également, plusieurs y sont revenus.

Je vais donner deux ou trois éléments de réponse à des questions ou des interpellations qui ont été faites dans le cadre de ces prises de position.

Tout d'abord, la question évoquée par M^{me} la Députée Mutter concernant cette relation avec le public. Cela a été un souci du groupe de travail, qui a discuté longuement au sein du collègue d'experts de ce rôle du rez-de-chaussée de l'Hôtel cantonal, qui pourrait être une interface entre la population qui utilise la place de l'Hôtel-de-Ville et le monde politique, avec possibilité d'avoir des lieux de contact. Effectivement, cette interface est d'autant plus importante qu'il est toujours considérable de voir que le lien entre l'activité politique et les intérêts de la population se développent et nous y serons attentifs dans la suite du projet.

Par rapport à l'intervention de M. le Député Pierre Mauron, je crois qu'effectivement il déplore aussi les pertes au niveau

des locations, le planning et surtout la non-implication de l'utilisateur principal que nous sommes de ce bâtiment. Je crois que nous sommes unanimes à le déplorer mais que nous souhaitons pouvoir aller de l'avant dans quelque chose de constructif.

En ce qui concerne l'accessibilité, c'est évidemment quelque chose qui me tient à cœur à double titre: tout d'abord de par ma profession à Pro Infirmis et en ensuite vous avez vu que je me suis donné la peine, lors de la première session de ce Grand Conseil, de venir avec des béquilles pour tester l'accessibilité de ce bâtiment. Je peux vous assurer que ça n'est pas garanti.

Concernant l'intervention de notre collègue Gaillard sur l'aspect financier, je crois qu'effectivement la commission, M. le Commissaire du Gouvernement ainsi que les responsables du projet au niveau du département aussi, nous nous posons tous des questions sur les surprises que nous allons rencontrer dans la rénovation de cet Hôtel cantonal. La question n'est pas de savoir si nous aurons des surprises, mais de quelle ampleur celles-ci seront. Nous ne savons pas exactement où s'arrête la falaise de molasse et où commence le remblais sous la place. Vous avez vu dans le projet que nous allons excaver un tout petit peu plus du côté de la place, donc il faut s'attendre à un certain nombre de surprises, raison pour laquelle vous avez cette marge de 25%, qui est importante.

Par ailleurs, je remercie notre collègue Dafflon pour sa réflexion et pour relever le joyau que nous avons ici dans cette salle et dans ce bâtiment. Mais, sur la décentralisation, je dirais que c'est une réflexion qui a été faite aussi dans le cadre du groupe de travail. Nous penchions alors entre deux solutions: d'une part la volonté de ne pas avoir, durant de très nombreuses années, une délocalisation complète du Grand Conseil, comme cela a été le cas dans certains autres cantons, avec des aménagements très onéreux de nouvelles salles avec les aménagements techniques. C'est la raison pour laquelle, dans les discussions avec le bureau d'architectes, nous avons déjà dit ce que nous souhaitions pour avoir la meilleure coordination possible entre les travaux et le travail du Grand Conseil. Mais durant la phase du gros œuvre, au moment où nous serons dans les travaux importants, il est évident qu'il faudra délocaliser quelques sessions du Grand Conseil. Je crois que là, votre suggestion est la bienvenue; profitons-en pour visiter un peu notre canton de Fribourg.

En ce qui concerne l'intervention de mon collègue Markus Ith, j'espère aussi, comme lui, que nous pourrions voter ce crédit durant son année de présidence l'année prochaine, de manière à pouvoir aussi inaugurer, lors du jubilé, ce nouveau bâtiment rénové.

Le Commissaire. Beaucoup de choses ont été dites sur le passé. Je vais me concentrer sur l'avenir, dans la mesure où je suis mieux à même de le faire.

Le député Kolly a parlé de perplexité. Là aussi, on est orienté vers le passé; je souhaite que cela ne nous mène pas de la perplexité à l'apoplexie et qu'au contraire, cela nous permette de partir relativement rapidement. Nous avons eu l'occasion d'en discuter en commission – vous avez reçu, je crois, dans vos documents un planning sur les années à venir, sur les différentes phases des travaux avancés – en essayant de resserrer quelque peu les boulons sur un certain nombre de phases, en tentant de mettre en parallèle certaines phases là où c'est techniquement et juridiquement possible, nous pouvons sans doute gagner un tout petit peu de temps. Nous ne pourrions pas faire de miracle, parce qu'il ne faut jamais promettre ce genre de choses, même en terre catholique, mais nous devrions pouvoir gagner entre 3 et 6 mois sur le planning tel qu'il a été prévu à l'origine. On peut les promettre, mais ce n'est en tout cas pas à un politicien de le faire.

Vous avez regretté le fait que les locaux du Tribunal cantonal sont vides depuis l'année 2009. Je ne peux rien changer au passé, c'est le propre d'autres types de pouvoirs de faire ce genre de choses. En revanche, vous avez à juste titre relevé la nécessité d'une vision globale des bâtiments dont dispose l'Etat. Nous avons fait démarrer une procédure à l'interne du Service des bâtiments, pour savoir quels sont les bâtiments dont nous disposons, quelle est leur taille, quel est leur usage, de manière à gérer au mieux les bâtiments dont l'Etat est le propriétaire, pour des raisons d'économie citées, pour des raisons de gestion efficace du denier public et aussi pour savoir quels sont les besoins face aux différents besoins de l'administration en bâtiments.

Le député Mauron et d'autres députés ont évoqué les mêmes problématiques. Nous devrions pouvoir vous donner les premiers bilans de cette analyse d'ici quelques mois.

La députée Mutter a notamment évoqué la question de l'accès au public. Le rapporteur y a déjà répondu et je n'ai pas grand-chose à ajouter. On peut peut-être relever, mais je le fais plutôt à titre personnel, que dans certains parlements, ça vaut aussi pour le Parlement fédéral, les services parlementaires ont des modules relativement simples, qui permettent des visites systématiques de classes d'écoles dans les lieux parlementaires. Cela s'intègre aux cours de citoyenneté ou d'initiation à la citoyenneté. Je pense qu'il y a des choses intéressantes auxquelles on pourrait peut-être réfléchir, qui se font à bas frais, qui permettent à un grand nombre de jeunes de découvrir comment fonctionne un Parlement. C'est une manière de s'initier aux responsabilités politiques aussi, par le biais de moyens de type éducatif et scolaire.

En ce qui concerne le député Pierre Mauron, une partie de ses remarques rejoint celles du député Kolly. Je n'y répondrai donc pas de manière spécifique.

Concernant la durée des travaux et le fait que la plupart de vos collègues seraient d'ores et déjà décédés le jour de l'inauguration des travaux, je pense que vous sous-estimez sans doute

assez massivement l'espérance de vie moyenne aujourd'hui au XXI^e siècle. Si vous aviez raison, nous aurions sans doute résolu l'ensemble de nos problèmes de coûts de santé, mais nous en sommes assez éloignés. Pour rester un tout petit peu sérieux, nous avons probablement une marge de 3 à 6 mois que nous pouvons gagner sur le planning qui a été fait, en évitant de vous promettre des choses qui n'iront pas.

Das sollte uns erlauben, den Wünschen von Grossrat Ith zu entsprechen, der gewünscht hat, dass man den Kredit bereits unter dem heutigen Grossratspräsidenten Boschung sprechen könnte. Ich denke, der Wunsch war eher rhetorischer Art. Wir werden wahrscheinlich dem richtigen Wunsch Rechnung tragen können, unter Ihrem Präsidium – tendenziell in der zweiten Hälfte 2018 – den Kredit unterbreiten zu können. Das wäre bereits relativ ambitiös, aber ich denke, es ist machbar, wenn wir uns Mühe geben. Ich würde mich freuen, wenn das klappen würde. Das würde auch bedeuten, dass, wenn keine ganz grosse Überraschungen bei den Arbeiten auftreten, Ihr zweiter Wunsch, das 500-jährige Jubiläum bereits ein bis zwei Jahre nach der Einweihung des Gebäudes feiern zu können, zumindest plausibel erscheint.

En ce qui concerne le député Gaillard, je n'ai rien à ajouter. Je le remercie de ses considérations, notamment sur le domaine financier et sur le fait d'avoir rappelé le côté un peu aléatoire du montant de 15 millions de frs. J'espère évidemment que nous puissions le tenir, mais nous en saurons un tout petit peu plus d'ici le deuxième semestre 2018 quand, je l'espère, nous pourrions vous soumettre le crédit d'engagement.

Concernant le député Dafflon, vous avez notamment évoqué la possibilité d'une dislocation ou de la possibilité d'organiser des séances du Grand Conseil à l'extérieur de la ville de Fribourg, dans différentes régions du canton. Vous avez à juste titre évoqué les exemples du Parlement fédéral, qui a fait ce genre d'exercice, aussi pour des raisons de rénovation, mais pas toujours et uniquement pour des raisons de ce type-là. Il y a aussi des raisons symboliques de présence ailleurs qu'au centre du pays en l'occurrence, mais sans doute du canton dans le cas qui nous occupe aujourd'hui. Il s'agit d'une discussion que nous pourrions mener avec la présidence du Grand Conseil. Il incombe ensuite évidemment au Grand Conseil de décider s'il souhaite siéger ou s'il veut siéger ailleurs. Nos services pourront mettre à votre disposition toutes les données techniques nécessaires, à savoir quel est le coût pour certains types d'organisation à l'extérieur du canton, est-ce que vous souhaitez pouvoir voter de manière électronique aussi à l'extérieur – il y a des installations mobiles qui semblent exister aujourd'hui. Il faudra évaluer le coût; ce sont des choses qui feront partie des évaluations à entreprendre au cours des prochains mois. Vous avez évoqué la possibilité de voter à main levée; c'est quelque chose qui est tout à fait possible. Le président du Conseil des Etats vous donnera sans doute de bons conseils pour le faire de la manière la plus efficace possible.

Voilà quelques remarques en réponse à vos questions. Je vous remercie de votre attention.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Cet article 1 précise le montant de 1,430 million frs pour ce crédit d'étude en rappelant qu'il comprend non seulement les honoraires d'architectes et d'ingénieurs mais aussi des frais annexes liés à la nature même du bâtiment.

- > Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 100 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hu bert (S C,PDC/CVP), de We ck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galle Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glau ser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard

Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 100.*

Mandat 2016-GC-78 Linus Hayoz/Markus Bapst/Patrice Morand/Daniel Bürdel/Madeleine Hayoz/Emanuel Waeber/Susanne Aebischer/Jean-Pierre Doutaz/Nadine Gobet/Emmanuelle Kaelin Murith Assouplissement de la pratique d'autorisation d'implantation de sondes géothermiques¹

Prise en considération

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis membre de la commission cantonale de l'énergie.

Le groupe socialiste a étudié avec soin la problématique géologique et énergétique soulevée par les mandataires ainsi que la réponse du Conseil d'Etat. La géothermie est une énergie primordiale et une alternative au mazout et au gaz.

Permettez-moi d'abord une approche un peu critique, pour une fois. En effet, la carte d'admissibilité des centres de géothermie verticale est récente, elle date de 2015. Elle a été réalisée par le Service de l'environnement, alors aux mains de Maurice Ropraz. Il semble que le Service de l'environnement a voulu sortir très – ou trop – rapidement cette carte, qui, finalement, n'est pas suffisamment aboutie. Nous en avons la preuve aujourd'hui, deux ans plus tard. Le conseiller d'Etat de l'époque aurait dû peut-être commencer par créer un groupe de travail ad hoc pour finaliser la carte avant sa diffusion. En effet, accepter deux ans plus tard un moratoire sur

¹ Déposé et développé le 16 juin 2016, BGC p. 1938; réponse du Conseil d'Etat le 31 janvier 2017, BGC p. XXX.

les zones d'implantation ainsi que la création d'un groupe ad hoc, c'est un sérieux désaveu du travail réalisé. Il n'est pas normal que les députés doivent intervenir aussi vite pour y remédier.

A lire la réponse du Conseil d'Etat, il apparaît ainsi que dans le canton de Fribourg nous avons un sérieux retard dans l'analyse du sous-sol par rapport aux autres cantons. Le canton pense-t-il corriger le tir? Je pose la question. Est-ce que tous les forages réalisés dans le canton, par exemple pour y implanter des sondes géothermiques, ont été numérisés? Sinon, pourquoi et quand le seront-ils? Les secteurs avec interdiction d'implantation d'une sonde sont relativement nombreux dans le canton. Il est aussi fait mention que la sonde d'une seule villa peut polluer l'entier d'une nappe phréatique, rendant l'eau impropre à la consommation d'eau pour plusieurs générations – pas une mais plusieurs générations – et que plusieurs accidents ont déjà eu lieu dans le canton. Alors question: combien y en a-t-il eu? De quelle nature? Qu'en est-il de ces zones aujourd'hui? Avons-nous des zones sinistrées dans le canton?

Comme vous le constatez, ce mandat pose de nombreuses questions sur le travail réalisé autour de cette carte géothermique. Il donne la preuve qu'il faut absolument mieux approfondir les connaissances de notre sous-sol et compléter cette carte à tout prix afin de pouvoir bénéficier de la géothermie. La présence d'un représentant du Service de l'énergie dans le groupe de travail apparaît également comme souhaitable.

Pour conclure, le groupe socialiste se rallie pleinement à la proposition du Conseil d'Etat et accepte le mandat. Si tel n'est pas le cas et que la proposition finale est différente de celle du Conseil d'Etat, il s'y opposera.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich gebe Ihnen hier meine persönliche Meinung und auch diejenige unserer Fraktion bekannt. Meine Interessenbindungen: Wie Sie wissen, bin ich Mitinhaber eines Ingenieurbüros, das zuweilen auch mit Projekten zu tun hat, bei denen solche Sonden gebohrt werden.

Ich würde sagen, wir befinden uns in einem klassischen Dilemma zwischen zwei Schutzgütern, dem Schutzgut Grundwasser und dem Schutzgut erneuerbare Energie, ein klassisches Dilemma auch bei der Interessenabwägung. Wir haben in der Fraktion die Interessen abgewogen und sind einstimmig mit dem Vorschlag des Staatsrates einverstanden und werden das Mandat in diesem Sinne überweisen.

Der Staatsrat anerkennt mit seiner Antwort die Kritik und ergreift aus unserer Sicht die gewünschten Massnahmen. Er ist einverstanden, die Karte zu überarbeiten und entsprechend anzupassen. Wir kennen das Resultat heute nicht, aber wir sind zufrieden, dass das gemacht wird, weil die Kritik in erster Linie auch technisch begründet ist. Aber es gab auch – es wurde bereits von einem Vorredner gesagt – massive

Kritik am Vorgehen und an der Kommunikation in diesem Bereich. Meines Erachtens hat man beim Einführen von etwa Neuem beim Vollzug nicht genügend vorsichtig informiert und vielleicht hat man auch zu wenig breit informiert. Es war für viele Leute unverständlich, dass in gewissen Bereichen – auch in meiner Gemeinde und in anderen Gemeinden – auf einmal nicht mehr gebohrt werden darf, was man vorher während 10, 15 oder 30 Jahren gemacht hat. Ich sage damit nicht, dass das, was vorher gemacht worden ist, richtig war. Ich stelle einfach nur fest, dass man, wenn man eine Änderung hat, das besser erklären muss. In diesem Sinne wäre es wichtig, dass die Kommunikation in Zukunft, auch bei anderen Änderungen der Vollzugspraxis, besser gemacht wird.

Wir werden das Dossier weiter aufmerksam verfolgen. In diesem Sinne danken wir dem Staatsrat noch einmal für die Antwort und werden dem Vorgehen, so wie vorgeschlagen, einstimmig zustimmen.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion dankt dem Staatsrat für die Absicht, diesen unüberlegten, schlecht vorbereiteten und wenig fundierten Schnellschuss zu korrigieren. Unser Dank gilt Staatsrat Ropraz aber auch dem jetzigen Staatsrat Steiert.

Wärme und Energie aus dem Boden hat auch viel mit Ehrlichkeit in unserer kantonalen Energiepolitik zu tun. Man kann nicht immer von der Förderung erneuerbarer Energien sprechen und gleichzeitig die Bremse ziehen und die sauberste Art der Wärmeproduktion, diejenige aus dem Boden, grossflächig verbieten. Niemand versteht zum Beispiel, warum in einem Quartier, in welchem schon über 20 Erdsonden erstellt wurden, die 21-te ein Problem für das Wasser darstellen sollte.

Die Studie wurde schludrig erstellt, die Protokolle der Bohrungen in den Quartieren wurden nicht berücksichtigt. Stellen Sie sich das einmal vor. Die Gruppe E hat eine Studie, eine Gegenstudie, gemacht. Auch diese Studie der Spezialisten des Kantons wurde nicht berücksichtigt. Hier hat die Firma, welche die Studie für den Kanton erstellt hat, sehr einfach viel Geld verdient.

Was sind die Alternativen zur Erdsondenheizung? Elektro- und Ölheizungen werden verboten. Die Gewinnung mit dem Austausch von Luftwärme verursacht einen grossen Lärm und erzeugt grosse Probleme zwischen den Nachbarn. Damit habe ich als ehemaliger Präfekt ganz schlechte Erfahrungen gemacht.

Ich habe eine ganz einfache Frage an den Staatsrat: Wie sollen die Leute künftig heizen? Die zuständigen Ämter haben hier nicht weiter als bis zum Nasenspitze gedacht und sich schlecht untereinander abgesprochen. Nun versucht der Staatsrat, den Schaden zu korrigieren und das ist gut so. Wir danken dem Staatsrat. Weitere Interventionen bleiben allerdings vorbehalten.

Ghielmini Krayenbühl Paola (VCG/MLG, SC). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale et présidente de la commission énergie du Gibloux. Je m'exprime ici au nom du groupe Vert Centre Gauche.

La politique énergétique cantonale s'est donné comme objectif de réduire les émissions de gaz à effets de serre et de réduire la consommation énergétique pour atteindre une société à 4000 W d'ici 2030. La politique énergétique fédérale vise d'ici 2030 une réduction des émissions de gaz à effets de serre d'au moins 50% par rapport à 1990. Je ne parle pas ici de la stratégie énergétique 2050.

Nous savons qu'environ la moitié de la consommation d'énergie provient des bâtiments. Actuellement, toute nouvelle construction doit présenter des caractéristiques thermiques performantes. Un grand effort doit aussi être entrepris pour améliorer le patrimoine bâti existant. D'une part, des bâtiments devraient être assainis pour améliorer leur isolation. D'autre part, leur production de chaleur devrait provenir d'une source renouvelable. Il est indéniable que les pompes à chaleur sole/eau avec sonde géothermique verticale ont un rôle important à jouer dans la production de chaleur renouvelable.

Le groupe Vert Centre Gauche est pourtant conscient que la protection des eaux souterraines est primordiale pour la garantie d'un approvisionnement d'eau potable sûr. Sachant que la carte d'admissibilité des sondes géothermiques verticales peut être améliorée grâce à des études hydrogéologiques plus fines, nous soutenons l'introduction d'une période transitoire, qui permettra de réévaluer la carte d'admissibilité. Pendant cette période transitoire, nous appuyons la façon de traiter les demandes d'installation des sondes géothermiques proposée par le Conseil d'Etat, tout particulièrement le maintien d'intervalles de sécurité entre la profondeur maximum de forage et le niveau maximum de la nappe d'eau souterraine. De cette manière, il sera possible d'augmenter les zones où les sondes géothermiques peuvent être installées tout en garantissant la protection des eaux souterraines.

Pour toutes ces raisons, le groupe Vert Centre Gauche soutient la mesure prise par le Conseil d'Etat sous forme de directives.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Wir danken dem Staatsrat, dass er in diesem Kanton endlich das Heft in die Hand nimmt. Wir haben festgestellt, gerade betreffend dieses Mandat, weshalb es überhaupt zu diesem Mandat gekommen ist: Dass nicht die Regierung, nicht der Staatsrat, sondern Beamte diesen Kanton führen, kann nicht sein. Unsere Fraktion wird das Mandat im Sinne des Vorschlages des Staatsrates einstimmig unterstützen.

Meine Interessenbindung: Ich habe vor 25 Jahren ein Haus mit einer geothermischen Wärmepumpe gebaut und natürlich, meine lieben Kollegen, hat das etwas mit der Energie-

strategie 2050 zu tun. Natürlich besteht da ein Zusammenhang. Nutzen wir unsere eigenen Ressourcen, die wir auf unserem eigenen Boden haben! Unverständlich war der Entscheid letzten Jahres, diese Karte plötzlich auf eine eigenwillige Art und Weise zu interpretieren. Wir laden den Staatsrat ein, diese Arbeitsgruppe nicht nur aus Beamten, nicht nur aus der Verwaltung, zusammenzusetzen, sondern ebenfalls aus Spezialisten aus der Wirtschaft, die tagtäglich auf dem Terrain ihre Erfahrungen machen und wissen, wie der Grund des Kantons aussieht.

In diesem Sinne unterstützt unsere Fraktion dieses Mandat im Sinne des Vorschlages des Staatsrates.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der kantonalen Energiekommission und Gemeinderat einer der betroffenen Gemeinden, Plaffeien.

Als einer der Autoren des Auftrags und als Gemeinderat einer der meisten von der Verschärfung der Bewilligungspraxis betroffenen Gemeinden erlaube ich mir, an dieser Stelle das Wort zu ergreifen.

Ich bin ganz klar der Meinung, dass der Kanton Freiburg den Grundwasserschutz stark gewichten muss und dass unsere Wasservorkommen durch Bohrungen für Erdsonden nicht gefährdet werden dürfen. Bei den Bohrungen ist immer mit der entsprechenden Vorsicht vorzugehen. Es geht meiner Meinung nach aber nicht, dass für ganze Gebiete – und ich spreche hier insbesondere als Vertreter der Voralpenregionen – einfach pauschal Verbote zur Bewilligung von Erdsondenbohrungen ausgesprochen werden. Diese Form der Energiegewinnung ist heutzutage eine sehr effektive und energietechnisch auch sinnvolle Form. In gewissen Gemeinden wird dementsprechend ein grosser Teil von Neuheizungen in diesem System erstellt.

Allgemein stellt man in unserem Kanton in vielen Bereichen fest, dass die zuständigen Ämter aus Sicht der Bürger und der lokalen politischen Behörden, aber auch im Vergleich zu anderen Kantonen, relativ restriktiv legislieren und dass schnell einmal allgemeine Verbote ausgesprochen werden. Entsprechend müssen später vielfach Korrekturen vorgenommen werden, da die Entscheide zu weit gegangen sind, was auch in diesem Fall feststellbar ist.

Dies ist leider vielfach mit einem hohen Aufwand auch für die Betroffenen verbunden. Ich erinnere hier an die zahlreichen Bauverbotszonen, die nach einem Hangrutsch im Seseoberland ausgesprochen wurden. Auch in diesem Fall wurden grosse Gebiete vorsorglich als potentielle Rutschgebiete eingestuft und somit mit einer Bauverbotszone belegt. Mit späteren Studien und detaillierten Untersuchungen mussten die Betroffenen, teils mit grossem Aufwand aber auch mit hohen Kosten, diese Bestimmungen widerlegen und erwirken, dass die Gefahrenkarten überarbeitet wurden.

Es ist meiner Meinung nach an der Zeit, dass allgemein beim Staat und seinen Dienststellen – gerade im Umweltbereich – vermehrt Interessenabwägungen in den Vordergrund gerückt werden und dass weniger streng nach Paragraph entschieden wird.

In diesem Sinne begrüße ich es, dass der Staatsrat namentlich in den Voralpenregionen die Karte der Zulässigkeit der Erdwärmesonden, gestützt auf die neusten Daten, anpassen will und baldmöglichst eine interdisziplinäre Arbeitsgruppe einsetzt. Ich hoffe, dass in dieser Arbeitsgruppe diese wichtigen Interessenabwägungen gemacht werden und in diesem Fall so ein erster positiver Schritt erwirkt wird.

In diesem Sinne schlage ich vor, den Auftrag erheblich zu erklären.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je ne vais pas prolonger les débats, tout le monde est d'accord.

Néanmoins, je remercie le Conseil d'Etat d'avoir accepté notre mandat et de procéder au réexamen de cette carte d'admissibilité, ce qui, de mon point de vue, est une solution nécessaire et pragmatique.

Je souhaite pour ce faire que des gens du terrain soient intégrés dans le groupe de travail pluridisciplinaire qui sera mis en place, car il est, de mon point de vue, indispensable de pouvoir s'appuyer aussi sur des expériences concrètes et pratiques, réalisées sur le terrain.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Es ist in der Geschichte oft so, dass das Pendel stark in eine Richtung weist. Der Kanton Freiburg war während einer bestimmten Zeitspanne derjenige Kanton, der – bezogen auf seine Fläche und Bevölkerung – am schnellsten und am meisten EWS zugelassen und gebaut hat. Wie oft in der Geschichte üblich hat das Pendel dann nicht nur ein bisschen zurück geschlagen, was möglicherweise nötig war, sondern ein bisschen fest und wir sind heute daran, das wieder so einzumitten, dass wir eine einigermaßen vernünftige Güterabwägung machen können.

Ich möchte hier auf verschiedene Wortmeldungen antworten. Herr Grossrat Bürgisser wie auch Herr Grossrat Bürdel und verschiedene andere haben die Frage der Güterabwägung erwähnt. Herr Bürdel hat die gleiche Frage etwas allgemeiner auch zur Frage der Hangrutsche erwähnt. Es gibt andere Bereiche, wo wir uns ähnliche Fragen stellen. Ich denke, wichtig ist der Prozess. Wir kommen aus einer Gesellschaft, in der man es vor 30, 40, 50 Jahren als normal befand, dass bestimmte Restrisiken für ein Individuum bestanden, und in der man relativ wenig auf diese Restrisiken geachtet hat. In der heutigen Gesellschaft ist dies anders. Man kann ein historisches Beispiel nehmen, das sich vor etwa 10 Jahren ereig-

net hat: ein Hundebiss, ein totes Kind – vier Jahre Debatte im Bundesparlament, am Schluss gab es kein Hundegesetz.

Wir haben uns immer wieder damit auseinanderzusetzen, wie viel Sicherheit wir wollen und wie viele Paragraphen und Einschränkungen von Sicherheiten wir bereit sind in Kauf zu nehmen, um diese Sicherheit zu gewährleisten. Diese Übung ist definitiv nicht einfach. Sie ist in der Gesellschaft des 21. Jahrhunderts deutlich komplexer als es in derjenigen des 20. Jahrhunderts war und wir müssen wahrscheinlich permanent lernen, das zu tun.

Ich bin Ihnen dankbar – auch mit informellen Fragen –, wenn Sie uns darauf aufmerksam zu machen – frühzeitig –, wenn Sie in diesem Bereich Güterabwägungsprozesse feststellen, wo Sie den Eindruck haben, dass das Pendel allzu fest in die eine oder andere Richtung geht. Es gibt gerade in solchen Fragen keine objektive Wissenschaft, sondern es sind letztlich Prozesse, wo man ein bisschen Risiko eingehen muss. Zu viel nicht, sonst ist man am Schluss der «Löli».

M. le Député Bonny, vous avez évoqué la carte et notamment la possibilité de numériser l'ensemble des forages. En gros, il s'agit de 16 000 forages sur lesquels il serait possible de travailler. Hier, avec mon collègue Olivier Curty, Directeur de l'économie, qui s'occupe également de la politique énergétique et est aussi en charge de ce domaine-là, nous avons eu une première rencontre pour essayer de voir comment faire en cas d'acceptation du mandat tel qu'il vous est proposé aujourd'hui par le Conseil d'Etat, comment poursuivre les travaux. Ces quelques éléments répondront d'ailleurs aussi à des questions posées, notamment par le député Bürdel et par la députée Gobet, sur la composition des commissions.

Nous souhaitons composer le plus rapidement possible le groupe de travail interdisciplinaire qui va être mis sur pied. Nous souhaitons le faire d'une manière – vous me direz que c'est un peu paradoxal – pas trop grande en nombre pour pouvoir avancer rapidement dans le travail tout en tenant compte de l'expertise pratique des professionnels sur le terrain. Les différents souhaits qui ont été émis en termes de nature des personnes qui pourront siéger dans ce groupe de travail, nous allons certainement y donner suite mais pas si vous nous donnez des propositions de trente noms différents, parce que cela ne va pas être faisable. Nous souhaitons que cette petite équipe soit rapide, efficace. J'ai déjà reçu des noms de la part de certains d'entre vous suite à la publication des premières décisions du Conseil d'Etat. Je suis évidemment ouvert, si vous le faites dans ces prochains jours, à toute proposition de personnes compétentes à même de participer aux travaux tels qu'ils pourront être faits. Nous déciderons ensuite de la composition de ce groupe de travail, qui devra pouvoir travailler bien avant l'été déjà sur le mandat qui va lui être donné, avec un calendrier qui reste à élaborer.

Nous avons parlé également de la question des ressources et ça répond partiellement à la question évoquée par le député

Bonny. La question qui se pose: est-ce que nous voulons numériser les 16 000 forages qui ont été faits? Il est évident que si vous avez de très nombreux forages sur une très petite surface, où vous pouvez partir du fait que si vous voulez numériser tout et que vous introduisez les données de tous ces forages dans un système, la plus-value va devenir relativement petite. Il n'y a donc pas de sens de prendre l'ensemble des 16 000 forages. Les travaux des prochaines semaines, des prochains mois, vont devoir établir quel échantillonnage des 16 000 forages est le plus efficace possible pour pouvoir améliorer la carte dans le sens voulu par les personnes qui ont signé le mandat.

Faire les 16 000, c'est beau, mais je suis persuadé que ça ne nous amène absolument rien de plus que d'en faire peut-être 4000, 6000, 8000, 10 000. Ce sont les prochaines semaines qui vont devoir nous donner la réponse à cette question-là:

- > NON, s'il s'agit de tout numériser et de tout introduire dans le système parce que ça prendra plus de temps, ça sera plus cher et ça ne nous servira pas à grand-chose de plus;
- > OUI, pour chercher l'optimum en termes d'éléments numérisables pour améliorer la qualité des cartes là où cela peut être fait.

Cela vaut à l'évidence pour l'espace préalpin où nous travaillons sur un nombre très petit d'échantillonnages. Cela permettra sans doute aussi de faire des améliorations dans les autres régions.

Le député Bonny a encore posé des questions sur le nombre d'événements qui ont été recensés. Le Service de l'environnement nous dit que six événements ont été annoncés au Service de l'environnement dans différentes régions du canton. Les personnes qui souhaiteraient avoir la liste précise peuvent volontiers l'obtenir, mais je ne vais pas vous ennuyer aujourd'hui avec de longues listes. Cela touche des régions tant alémaniques que francophones.

En ce qui concerne l'influence de ces événements sur l'environnement et la durabilité des dégâts qui ont pu être causés par ces événements dans le canton, il est, aujourd'hui, relativement difficile de dire les choses. On travaille sur des conséquences en termes de perméabilité qui ne sont souvent mesurables qu'après un certain temps. D'après les renseignements obtenus, il faut compter 10 à 20 ans avant de pouvoir évaluer à peu près sérieusement les dégâts. Aujourd'hui, il est donc un peu tôt pour vous dire que le dégât X ou Y constaté dans une région précise du canton a causé tel et tel ennui sur la nappe phréatique. Il faudra sans doute attendre l'ouverture de la nouvelle salle du Grand Conseil, en termes de durée, pour en savoir un tout petit peu plus, pour être sérieux aussi.

Grossrat Bapst hat verschiedene Sachen erwähnt. Auf einiges habe ich bereits geantwortet. Grossrat Bapst hat ebenfalls erwähnt, man solle Änderungen in Prozessen besser

erklären. Auch im Namen des Staatsrates denke ich, dass das Aufgaben sind, die wichtig sind. Das gilt beispielsweise auch für Raumplanungsbereiche, wo wir uns zurzeit Fragen stellen. Wenn man neue Instrumente zur Verfügung stellt, sei es eine Karte, seien es elektronische Formulare, dann hat das Konsequenzen, die man detailliert bedenken muss, nicht nur auf die Informatik oder auf den Plan per se bezogen, sondern auch auf Prozesse innerhalb der kantonalen und der Gemeindeverwaltungen. Diese muss man vorher bedenken, damit man möglichst viele Pannen vermeiden – alle Pannen vermeidet man nicht – und möglichst gezielt arbeiten kann. Wir sind an solchen Überlegungen dran. Diese sind allerdings nicht ganz ohne Kosten. Ich bitte Sie, bei diesen Gelegenheiten auch bereit zu sein, anfangs etwas zu investieren, damit diese Prozesse möglichst gut laufen. Dies gilt beispielsweise auch für FRIAC. Das ist Geld, das man nachträglich spart, weil man nicht immer wieder korrigieren muss.

Zu Nicolas Bürgisser, der die Qualität der Studie diskutiert und erwähnt hat: Ich stand in Kontakt mit dem Experten, den Sie im Mandat erwähnt haben. Ich hatte vor 10 Tagen eine längere Besprechung mit ihm, weil ich die technischen Dimensionen besser verstehen wollte. Es ist so, dass die Grundsatzarbeiten nicht die grössten Probleme hervorgehoben haben und dass weniger die technischen als vielmehr die unterschiedlichen Interpretationsgrundlagen zu diesen Studien und zu den unterschiedlichen Sichtweisen geführt haben. Nichts desto trotz sind wir der Meinung, wir können tatsächlich mit zusätzlichen Miteinbezügen von Bohrungen, die gemacht wurden, die Pläne verbessern und damit auch die Qualität der Arbeiten.

Sie haben auch die Erdwärme als wichtigen Bestandteil zur Energiestrategie 2050 erwähnt. Ich kann dem im Namen sämtlicher Kollegen individuell beipflichten, möchte aber auch daran erinnern, dass dies ein Puzzlestück unter verschiedenen Puzzlestücken ist. Wir haben andere erneuerbare Energieformen, die wir ebenfalls fördern möchten und auch dort haben wir zum Teil Güterabwägungen zu machen. Ich möchte hier keine Debatte über die Windenergie eröffnen, das würde uns für längere Zeit beschäftigen. Der Zeitpunkt wird wieder kommen.

Nur kur Frage der Fotovoltaik, die auch wieder kommt – geschützte Dächer versus Fotovoltaik: Wir haben hier 1,5 Millionen Quadratmeter Dächer in der Schweiz, die grundsätzlich geeignet sind für Fotovoltaik, von denen sind 85% denkmalpflegerisch nicht geschützt. Das heisst, wir können diese zuerst relativ gut vollpflastern und dann schauen, was noch nötig ist. Ich wurde vor einiger Zeit gefragt: Könnte man nicht mit modernsten, schönen, altaussehenden Solarziegeln die Kathedrale in Freiburg zudecken? Vielleicht ist das technisch machbar, vielleicht schaffen wir es einmal, so schöne Ziegel zu haben, dass man das nicht sieht. Aber vermutlich ist es in der Logik der Güterabwägung sinnvoller, zuerst die einfachen Sachen zu machen und dann die kom-

pliziert. Wir haben hier ein grosses Potential, im Übrigen inzwischen bei relativ tiefen Kilowattpreisen.

Grossrat Waeber kann ich nur beipflichten, auch im Namen des Staatsrates. Wir möchten tatsächlich eine Arbeitsgruppe haben, die rasch effizient arbeiten kann. Ich danke ihm auch schon für die konkreten Vorschläge, die er gemacht hat.

Même remarque pour la députée Nadine Gobet, les propositions que vous faites ou que vous ferez seront prises en considération. Cela ne signifie pas que nous pourrions prendre tout le monde si vous nous faites de très nombreuses propositions. Nous chercherons à avoir quelque chose d'équilibré où notamment les régions particulièrement concernées dans les Préalpes seront représentées également.

- > Le fractionnement de ce mandat est accepté tacitement.
- > Au vote, la prise en considération de ce mandat conformément aux propositions du Conseil d'Etat est acceptée par 100 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hu bert (S C,PDC/CVP), de We ck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André

(SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 100.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport 2016-DICS-52

Un nouvel écrin pour le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (Rapport sur Postulat 2016-GC-89)¹

Discussion

Bonny David (PS/SP, SC). En mon nom et en celui de ma collègue Erika Schnyder, je remercie infiniment le Conseil d'Etat pour sa réponse directe à notre postulat.

C'est bien la première fois que le Conseil d'Etat accepte un objet parlementaire demandant un nouveau Musée d'histoire naturelle pour le canton. En effet, dans le passé, d'autres objets parlementaires sur le même sujet avaient été déposés et malheureusement ils avaient tous été balayés.

Pour rappel, le Musée d'histoire naturelle, situé sur le plateau de Pérolles, est le musée qui accueille dans le canton de Fribourg chaque année le plus grand nombre de visiteurs. Et ce n'est pas un luxe aujourd'hui de lui offrir enfin un écrin digne de ce nom, digne des richesses géologiques de la faune et de la flore de notre canton et d'ailleurs. M. Fasel, ancien directeur du musée, a fait un travail admirable avec le budget et la place à disposition, mais aujourd'hui les collections que nous possédons méritent mieux et nous en avons les moyens. Le public mérite aussi un espace plus grand et des conditions de visite dignes du 21^e siècle. C'est un musée important, c'est un lieu de formation très fréquenté par les écoles, les étudiants, les familles et par tout en chacun. L'investissement consacré pour cet espace ne peut être qu'intelligent et durable. Nous avons souvent parlé de Fribourg comme du centre cantonal fort. Un centre fort se marque certes par une fusion des communes du Grand Fribourg mais aussi par ses infrastructures culturelles, sportives et encore ses musées. Et le Musée d'histoire naturelle de Fribourg en est la pierre angulaire, de ce centre cantonal fort. Les Fribourgeoises et les Fribourgeois, les touristes s'y massent chaque année pour en découvrir les joyaux présentés derrière les vitrines sans oublier le cri et l'odeur de la baleine. Et à Genève, par exemple, le Musée d'histoire naturelle est une véritable réussite, une magnifique vitrine pour la ville et le canton et une mine pour la science.

¹ Rapport pp. 430ss.

Ce musée moderne n'est pas juché au premier étage d'une ancienne fabrique de wagons comme à Fribourg et leur salle d'exposition temporaire n'est pas tributaire du climat extérieur.

Même si la DICS mentionne dans sa réponse avoir étudié sans cesse le projet, j'ose dire que c'était plutôt timide jusqu'à la réponse directe de notre postulat. Pour suivre le dossier depuis plus d'une décennie, je peux signaler qu'en février 2008, le Conseil d'Etat mentionnait même dans la presse régionale que le Musée d'histoire naturelle ne figurait pas dans ses priorités. En janvier 2011, subitement, M^{me} Isabelle Chassot répondait à la presse fribourgeoise qu'un bâtiment était à l'étude sur le site des Arsenaux et puis plus rien dans la presse, silence radio, alors que le projet aurait dû se développer il y a déjà longtemps. Espérons que la réponse présentée dans le rapport soit la bonne, une question, cependant pour vous, M. le Conseiller d'Etat, pouvez-vous confirmer le lancement du concours d'architecture cette année encore et l'ouverture du nouveau Musée d'histoire naturelle de Fribourg en 2023 comme annoncé dans la presse?

Pour conclure, ce musée est d'une grande importance pour la population fribourgeoise et touristique, c'est primordial d'avancer avec ce projet, les attentes sont grandes. C'est pourquoi je tiens à vous aviser, M. le Conseiller d'Etat, que nous vous ferons un marquage à la culotte tout particulier sur ce dossier et que nous suivrons avec la plus grande attention le développement du projet et nous n'hésiterons pas, vous êtes prévenu, à intervenir si cela n'avance pas.

Jordan Patrice (PDC/CVP, GR). Je n'ai pas d'intérêt particulier avec cet objet si ce n'est que je me suis posé quelques questions en voyant que mon chef de groupe a nommé un type qui entame sa quatrième législature pour parler du Musée d'histoire naturelle. J'espère qu'il n'a pas l'idée de m'empailer pour m'y exposer.

Le groupe démocrate-chrétien a donc analysé comme il se doit ce rapport, qui fait suite au postulat de nos collègues Erika Schnyder et David Bonny, lequel demandait au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour trouver une solution afin de délocaliser et trouver un nouvel espace pour le Musée d'histoire naturelle de Fribourg. Cette intervention n'est pas la première. En effet, en 2007 déjà, notre ancien collègue Yves Menoud avec neuf cosignataires avait déjà déposé un mandat sur le même sujet et dans l'historique du dossier l'on constate qu'il y a plus de 30 ans que des discussions ont lieu. Il y a aussi des années que le Conseil d'Etat se rend compte que la situation actuelle n'est plus tenable et c'est avec satisfaction que nous sommes informés qu'une étude de faisabilité a été réalisée pour une délocalisation sur le site de l'ancien arsenal et que prochainement un concours sera lancé. Vous savez toutes et tous que je suis un fervent défenseur de l'utilisation du bois local et j'espère que dans le libellé du concours, il y

a une annotation pour l'utilisation du bois local dans cette nouvelle bâtisse.

Sur ces quelques considérations, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport tout en souhaitant que ce projet se réalise au plus vite.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Auch in unserer Fraktion war man der Meinung, dass man ein «Fossil» der Fraktion sprechen lassen soll, das sich noch erinnert, was vor mehreren Legislaturperioden lief.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün unterstützt das Postulat für einen Neubau dieses populärsten aller Freiburger Museen, das jährlich 60 000 – 70 000 Eintritte verzeichnet. Das sind etwa 6 bis 7 Mal mehr als das Museum für Kunst und Geschichte. Dazu trägt wohl auch der Gratis Eintritt bei, vor allem aber, dass die Leitung des Museums mit sehr bescheidenen Mitteln eine maximale Leistung vollbringt. Im Vergleich zu anderen mit staatlichen Geldern unterstützten Institutionen muss man die pädagogische Leistung des NHM unterstreichen.

Generationen von Kindern streichelten hier erstmals in ihrem Leben lebendige Küken oder bewunderten einen toten Wal, einen Saurier oder einige Fossilien. Und die Jugendlichen, die frustriert waren, weil sie beim Stimmrechtsalter 16 wieder unterlagen, übten sich im Kükenwerfen. Ce lancer de poussins vivants a heureusement été aboli depuis. Das Museum leistet aber auch wissenschaftlich anerkannte Arbeit und es nutzt die modernen Kommunikationsmittel vorbildlich.

So, das war jetzt weitgehend mein rezyklierter Redetext aus dem Jahr 2008, leider immer noch aktuell. Damals lehnte der Grosse Rat letztmals ein Mandat zugunsten des Museums ab. Schon Anfangs der achtziger Jahre wurden ein Umbau und eine Erweiterung gewünscht. In den Neunziger Jahren sah es so aus, als sei ein Neubau fast beschlossen, und seither haben alle Staatsräte das Problem jedes Jahr vor sich her geschoben.

Kein anderes staatliches Museum ist so schlecht gehalten. Der Zugang im ersten Stock, die fehlenden sanitären Einrichtungen, die Empfangsräumlichkeiten und die teils beengten Ausstellungsräume stehen in scharfem Gegensatz zur Qualität der Ausstellungen. Diverse Umgestaltungen, letztmals 2010, holten das Optimum aus den schlechten Bedingungen heraus. Hier ist eine kleine Hommage an den ehemaligen Konservator André Fasel angebracht, der während seiner gesamten Karriere bis 2014 unter schwierigen Bedingungen grossartige Sensibilisierungsarbeit zugunsten von Natur und Umwelt und zugunsten der Freiburger Bevölkerung leistete.

Wir hoffen – und es sieht so aus –, dass das jetzige Postulat offene Türen einrennt und die Mittel für den Neubau eigentlich schon reserviert sind. Wir freuen uns, wenn der Neubau beim Standort Zeughaus zustande kommt und die angetönte

Fuss- und Velowegverbindung zwischen Museum und Botanischem Garten ebenfalls integrierender Teil des Projekts wird.

In diesem Sinne nimmt unsere Fraktion den Bericht zur Kenntnis und unterstützt das Postulat.

Chevalley Michel (UDC/SVP, VE). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, je n'ai rien à signaler du point de vue de mes liens d'intérêts.

«Rien ne sert de courir, il faut partir à temps.» Comme nous parlons d'histoire naturelle, le Conseil d'Etat s'est peut-être inspiré de la fable de La Fontaine, le lièvre et la tortue. Par leur postulat, les collègues Bonny et Schnyder ne tranchent pas sur la question mais estiment que le projet de bâtiment sur le site des Arsenaux annoncé en 2011 déjà n'a que trop tardé. Et là, force est d'admettre qu'ils ont parfaitement raison.

A sa décharge, le Conseil d'Etat a dû sur son parcours, c'était en 2012, franchir un obstacle de taille: les fameuses mesures d'économie. Conséquences: report des études prévues, renoncement aux coûts de rénovation des salles actuelles, annonce de l'inscription au plan financier 2016/2018. Dans le droit fil de cette dernière conséquence et vu que le Musée d'histoire naturelle est très cher aux Fribourgeois (sans mauvais jeu de mot), la situation actuelle n'est plus tenable, les coûts de maintien et de rénovation du site actuel exploseraient, la stratégie de l'Université prévoit d'investir la zone et donc raisonnablement il faut anticiper cet état de fait; alors le Conseil d'Etat a approuvé le lancement pour le printemps 2017 d'un concours d'architecture, lequel sera suivi d'un décret invitant le Grand Conseil à octroyer le crédit d'étude nécessaire.

Ajoutons enfin qu'une étude de faisabilité met en exergue les avantages du site, de l'emplacement idéal, du bâtiment actuel et de la possibilité d'extension. Le Conseil d'Etat se dit conscient de l'importance et de l'urgence du projet. Le groupe de l'Union démocratique du centre ne saurait trop l'encourager sur cette voie et formule le vœu de voir le projet avancer, n'en déplaise à La Fontaine, au rythme du lièvre plutôt qu'à celui de la tortue. Importance et urgence, disait-on!

Le groupe de l'Union démocratique du centre remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport, qui va dans le bon sens, et vous recommande, tout comme lui, d'en prendre acte. Il demande à l'exécutif cantonal de bien vouloir le tenir informé sur ses éventuelles perspectives quant à l'avenir du site actuel et de ses locaux. Des musées fribourgeois, c'est le MHN qui tient le record d'affluence avec quelques 63 000 visiteurs par an. Certes, ça ne suffit probablement pas pour le confondre avec la poule aux œufs d'or à moins que l'un des quelques 750 000 poussins qui vont éclore durant la période de Pâques ne vienne me contredire.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: aucun hormis celui que c'est le premier musée que j'ai visité et que j'ai encore le bruit de la baleine dans ma tête.

Ce musée est le plus vieux musée de Fribourg, c'est un musée qui est un peu morbide comme les vieux qui sont polymorbides. Il est difficile d'y accéder avec des chaises roulantes, il faut que toutes les choses qui soient exposées puissent être étalées, ce qui n'est pas le cas, on manque de place.

Au nom du groupe libéral-radical, nous saluons le rapport du commissaire du Gouvernement et nous nous réjouissons à l'unanimité de voir ce projet aboutir.

Savoy Philippe (PS/SP, SC). Merci pour ce rapport. Il me réjouit qu'un nouvel écrin existe prochainement pour le Musée d'histoire naturelle avec un espace suffisant, qui, au besoin, pourrait même accueillir peut-être un dragon.

Il est indiqué dans ce rapport que les études urbanistiques menées sur le site de l'ancien arsenal prévoient une zone dédiée aux activités culturelles. Est-il possible de préciser de quelles activités il est question et si un espace spécifique (par ex. pour la musique de chambre ou de spectacle vivant) est envisagé?

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je ne vais pas rallonger, je ne peux que me réjouir de voir que l'ensemble des groupes soutiennent ce postulat.

Il est vrai que nous passons à l'ère moderne des musées, il n'est plus question de défiler dans des salles où sont entassés divers objets qui sont supposés informer la population, améliorer les connaissances culturelles des enfants et j'en passe. J'ose espérer cependant que nous n'allons pas encore attendre des décennies. En 2023, si le programme est respecté, j'espère vivement que l'on pourra avoir un musée digne de ce nom enfin et que notre Parlement, duquel probablement je ne serai plus, pourra l'inaugurer comme il se doit. Je vous remercie et j'espère que vous lui réserverez également un score soviétique, à ce postulat.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le Conseil d'Etat a également estimé qu'il fallait donner une suite directe au postulat David Bonny et Erika Schnyder. Vous le savez, c'est non seulement un musée mais un joyau très cher aux Fribourgeoises et Fribourgeois, c'est un centre de formation important pour nos jeunes, de sensibilisation aussi du public fribourgeois et au-delà, au patrimoine naturel et à l'environnement.

Il y a environ en moyenne 63 000 visiteurs de ce musée (c'est évidemment le maximum qu'on ait dans le canton et certainement aussi dans d'autres régions), 22 personnes sont employées et l'Association des amis du musée, c'est plus de 1600 personnes.

Le Gouvernement considère évidemment aussi que la situation actuelle des locaux n'est plus tenable, on l'a relevé, un accès très difficile pour le public en général, pas adapté aux personnes en situation de handicap, des structures d'accueil, des espaces d'exposition, des locaux techniques et de recherche qui ne correspondent tout simplement plus aux exigences d'un musée moderne.

Si le projet de délocalisation n'est pas lancé, d'importants travaux de maintien et de rénovation de l'infrastructure actuelle seraient nécessaires. J'ajoute, comme ça a été aussi relevé, que la stratégie de développement de l'Université investit aussi cet endroit. Ces deux dernières années, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a relancé les travaux d'étude et de positionnement du musée conformément au programme de législature. Le Conseil d'Etat a pu ainsi prendre connaissance, c'était en novembre 2016, de l'étude de faisabilité visant à délocaliser le musée sur l'ancien dépôt de l'arsenal. Il a approuvé le lancement d'un concours d'architecture au printemps 2017 pour cette nouvelle construction à réaliser en complément du bâtiment de l'ancien arsenal. Suite à ce concours, le Gouvernement pourra donc vous soumettre un décret pour l'octroi d'un crédit d'étude. D'expérience, il faudra compter quelques 5 ans pour les travaux de construction, une ouverture est pour nous donc envisageable 2023/2024, laissez-moi encore quelques mois de marge de manœuvre.

M. le Député Bonny, j'ai bien compris que vous allez suivre cela de près. Je peux vous confirmer le lancement de ce concours d'architecture, car les moyens pour cela sont déjà prévus au budget, je n'ai pas d'autre attente que celle de la décision de ce matin et j'entends bien pouvoir le réaliser pour le début de la prochaine législature 2023 ou 2024.

Je peux aussi confirmer à M. le Député Patrice Jordan qu'en fait l'ancien dépôt de l'arsenal est complètement en bois, il y a juste la façade extérieure qui est en pierre et j'imagine bien qu'une construction qui viendra compléter et rénover tiendra compte du matériau principal qui constitue l'arsenal et le dépôt aujourd'hui. Le bâtiment actuel du musée, qui sera évidemment vide, entre dans la planification de l'Université et il y a là un masterplan qui évolue, qui est actuellement en discussion et qui sera réservé pour le développement de l'Université sur le plateau de Pérolles.

Voilà, encore une question qui a été posée par M. le Député Savoy, je ne peux pas vous le dire exactement, mais il est prévu une grande salle, je peux vous donner l'idée de manœuvre, ce sera une grande salle dévolue aux expositions thématiques (des plates-formes d'échange entre le musée et les institutions, associations, milieux intéressés, pourquoi pas aussi la musique, bien sûr) prioritairement du canton bien sûr et d'une petite salle d'exposition plus courte avec peut-être un élément plus réactif par rapport à l'actualité, peut-être moins envisageable pour une prestation plus grande, mais c'est tout

à fait envisageable. Bien entendu qu'on pourra aussi, comme c'est le cas maintenant, favoriser les échanges avec les écoliers, les étudiants et les visiteurs.

Voilà, M. le Président, en vous remerciant encore de suivre et d'approuver ce rapport ou d'en prendre acte en tout cas, je vous remercie pour votre attention.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Postulat 2016-GC-125 Gilberte Schär/ Christine Jakob Une permanence ouverte 24 heures sur 24 à l'HFR Meyriez-Murten est une nécessité¹

Prise en considération

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Am 5. Februar 2012 haben die Stimmbürger des Seebezirks einem Kredit von 55 Millionen Franken zugestimmt, wovon 45% zu Lasten der Seebezirksgemeinden gegangen sind. In der Broschüre über diese Abstimmung hiess es: «Wenn wir dem Ausbau des Spitals zustimmen würden, wäre es auch gerechtfertigt, die Permanence 24 auf 24 Stunden zu behalten.» Die Bevölkerung des Seebezirks hat dem Kredit nur zugestimmt, weil man dem Volk die durchgehende Permanence 24 Stunden auf 24 Stunden versprochen hat. Man hat ihr versichert, dass das vorgeschlagene Konzept dem so entspreche und eine zunehmende Anzahl Patienten das Spital Meyriez aufsuchen werde.

La population devait accepter le crédit proposé pour assurer le maintien de la permanence 24 heures sur 24. Le succès de la permanence avec un nombre croissant de consultations prouve que ce concept répond à un réel besoin, selon les affirmations du Conseil d'Etat.

Une année plus tard, le Conseil d'Etat indique que, selon les statistiques faites jusqu'en 2013, une moyenne de moins d'un patient par nuit est enregistrée à la permanence de Meyriez. Il aurait été honnête vis-à-vis de la population d'indiquer sur la brochure d'information, avant la votation, qu'une étude serait effectuée afin de prévoir si l'ouverture de la permanence 24 heures sur 24 serait justifiée et maintenue.

Dès lors, le Conseil d'Etat peut se permettre de promettre, voire de transmettre des informations incomplètes avant une votation, dans le but que cette dernière soit acceptée par la population et ensuite de ne plus en tenir compte dans la pratique?

Von der ehemaligen Kollegin Gilberte Schär weiss ich, dass die SVP Seebezirk am 21. Februar 2016 einen Vorschlag an

¹ Déposé et développé le 21 octobre 2016, BGC p. 3333; réponse du Conseil d'Etat le 6 février 2017, BGC p. 521.

Frau Staatsrätin Anne-Claude Demierre gemacht hat. Dieser beinhaltet folgenden Wortlaut:

Die SVP des Seebezirks verlangt von der Direktion des Freiburger Spitals (HFR):

1. die Öffnungszeiten 24/24 h der Permanence für die nächsten 3 Jahre sicherzustellen;
2. im Jahr 2019 eine Bilanz zu erstellen bezüglich der Notwendigkeit eines solchen 24-Stunden-Permanence-Betriebs im Verhältnis zum Bedarf und den Kosten;
3. die Bevölkerung transparent zu informieren, egal wie der Entscheid im 2019 sein wird.

So können die Direktion des HFR und die Freiburger Regierung unter Wahrung der im Vorfeld der Volksabstimmung vom 5. Februar 2012 gemachten Versprechungen ihre Glaubwürdigkeit bestätigen.

Nun haben wir ein wunderschönes umgebautes Spital mit mehr Betten, wir haben eine Zunahme der Bevölkerung, das Spital ist auch für den Norden des Kantons Waadt sehr wichtig geworden. Ebenfalls verzeichnen die Veranstaltungen im Seebezirk zwischen 200 000 und 300 000 Tausend Besucher und wir haben eine Zunahme bei der Entwicklung der Bevölkerung. Im Gegensatz hierzu haben wir ein grösseres und ausgebauten Spital mit weniger Leistungen?

N'oublions pas les conséquences: une augmentation du nombre de patients qui se rendent à l'extérieur du canton pour les soins de la santé et les hospitalisations.

Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA). Meine Interessenbindungen sind klar: Ich bin Direktor der Universitätsklinik für Thoraxchirurgie am Inselspital und ich leite die Thoraxchirurgie am HFR.

Wir hatten auch einen schweren Notfall in der Nacht. Aber um Ihre Nerven zu beruhigen, haben wir das so organisiert, dass jetzt die Orthopäden ihre Arbeit machen und ich erst am Nachmittag die Patienten versorge, damit sie sich nicht über meine Abwesenheit aufregen müssen.

Der Staatsrat hat die Antwort erfreulich kurz gefasst. Für mich gibt es 4 Punkte, die für eine Ablehnung des Postulats sprechen:

1. medizinisch: Wirklich schwere Notfälle wie ein Schlaganfall oder ein Herzinfarkt müssen in ein Zentrum mit einem Katheterlabor eingewiesen werden und da ist – das hat auch der Staatsrat festgestellt in seiner Arbeit – eine Verlegung nach Meyriez nur Zeitverschwendung. Eine 24-Stunden offene «Bobologie», wie das im Jargon heisst, für Pseudonotfälle in Meyriez zu eröffnen, ist absolut unsinnig – auch medizinisch.
2. organisatorisch: Organisatorisch muss gesagt werden, dass die Organisation des Notfallsystems dem HFR unterliegt und die Politik da relativ wenig zu sagen hat.

Zusätzlich haben wir mit dem SMUR eine sehr gute Organisation für die wirklichen Notfälle im Kanton.

3. finanziell: Es braucht ja nicht nur einen Arzt für einen 24-Stunden-Betrieb. Es braucht ein Labor, ein Röntgen, viele zusätzliche Untersuchungen und diese in allen Regionen aufrecht zu erhalten, ist für unser Gesundheitssystem einfach zu teuer. Man muss diese Dienstleistungen zentralisieren.
4. politisch: Politisch muss ich sagen, sind solche Vorschläge extrem kontraproduktiv, weil das bei der Bevölkerung Erwartungen an das Gesundheitssystem fördert, die einfach völlig falsch sind. Und diese Erwartungshaltung macht uns ja in vielen Gebieten das Gesundheitssystem sehr teuer.

Die Fraktion Mitte Links Grün lehnt die Annahme dieses Postulats ab und ich bitte Sie, dem zu folgen.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Meine Interessenbindung zum Thema: Ich wohne im Seebezirk. Ich vertrete hier die Meinung der Christlichdemokratischen Fraktion.

Im Interesse der Bevölkerung des Seebezirks haben wir ein Juwel gewonnen, welches letztes Jahr eröffnet worden ist. Für 54 Millionen Franken haben wir ein umgebautes Spital, welches verschiedene Dienstleistungen anbietet. Unsere Bürger im Seebezirk brauchen eine medizinische Versorgung, welche für kleinere Pseudonotfälle die Versorgung abdeckt und bei lebensbedrohlichen Notfällen eine sofortige Verlegung in ein Zentrum ermöglicht, welches die Infrastruktur hat, um die Menschen vor dem Tod zu retten.

Wir haben im Grossen Rat im Jahre 2012 diesen Kredit genehmigt, mit 1 Gegenstimme und 3 Enthaltungen zu 99 Ja-Stimmen. Die Solidarität des ganzen Kantons war für den Seebezirk und das Spital in Meyriez. Gleichzeitig haben wir entschieden, dass wir die Strategie des Spitals in die Hände des HFR legen und wir dem Verwaltungsrat das Vertrauen aussprechen, dass sie das Beste tun.

Die Christlichdemokratische Fraktion schlägt die Ablehnung des Postulats vor, weil wir einerseits mit der Permanenz, die bis 21.30 Uhr geöffnet ist, die kleinen Notfälle wirklich abdecken. Mit der Strategie, dass Meyriez keinen Operationsaal und entsprechend keine Infrastruktur hat, bei lebensbedrohlichen Notfällen zu intervenieren, sind wir andererseits mit dem SMUR wunderbar bedient, das uns in die naheliegenden Spitäler bringen kann. Von Kerzers hat man gerade mal 19 Minuten bis ins Inselspital, ein bisschen länger bis ins Spital nach Freiburg. Ich möchte auch erwähnen, dass wir immer noch einen Notfalldienst haben von Ärzten, die eine Telefonhotline anbieten, auch in der Nacht, welche nicht in Meyriez in der Permanence arbeiten.

Wir hatten die Permanence in Meyriez vor dem Umbau in der Nacht geöffnet und die Statistik zeigt, dass diese von 1 bis 3 Personen benutzt wurde. Die Kosten für eine Aufrechter-

haltung würden mindestens eine 1 Million Franken pro Jahr betragen. Wenn ich das auf die Öffnungszeiten runterrechne, müssten wir für einen Patienten 280 Franken verlangen, bevor irgendetwas an ihm gemacht wird. Das ist sicher nicht im Sinne unserer Bevölkerung, dass wir die Gesundheitskosten noch mehr steigen lassen.

Mit diesen Argumenten empfiehlt Ihnen die Christlichdemokratische Fraktion einstimmig die Ablehnung dieses Postulats.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je déclare d'abord mes liens d'intérêts: je suis président de la Société de médecine et je suis en fait responsable du service d'organisation de la garde dans le canton.

Je ne vais pas faire de redondance, vous avez écouté le discours de mon collègue le D^r Schmid, mais je voudrais quand même mettre quelques précisions.

Je comprends d'abord la frustration des gens du Lac, à qui on a fait une promesse et une promesse qu'on ne peut pas tenir compte tenu aussi de l'évolution de la médecine. Il faut d'abord pouvoir distinguer: qu'est-ce que c'est qu'une permanence et qu'est-ce que c'est qu'une station d'urgence?

Une station d'urgence, ça comprend un plateau technique avec la radiologie 24 heures sur 24, donc un technicien en radiologie et un radiologue, vous avez besoin d'un chirurgien, d'un anesthésiste, d'un interniste et de quelques assistants derrière. C'est une infrastructure extrêmement lourde.

Une permanence, c'est en fait un cabinet médical bien équipé.

Vous avez compris qu'on ne peut pas prendre des urgences vitales dans un contexte comme celui-ci. Si vous avez fait un accident vasculaire cérébral à Kerzers, il ne faut pas faire croire à la population qu'on va pouvoir le soigner à Morat. Il faut, compte tenu de via sicura, aller le plus vite possible là où on peut aller déboucher cette artère. Il ne faut pas donner de faux message à la population.

On ne va pas laisser non plus la population, la population n'est pas sans aide la nuit. La Société de médecine, les médecins (120 généralistes) font chaque année 680 000 consultations dont 44 000 consultations en dehors des heures de bureau, le week-end et après les heures de travail. Pour vous donner un chiffre, le HFR fait 45 000 entrées par année. Il y a donc un gros travail qui est fait. Je sais aussi que le département de la santé avait admis que l'on donne un support pour les homes parce que finalement ceux qui font des problèmes, ce sont les personnes âgées durant la nuit et là vous avez besoin d'avoir un soutien et la Société de médecine et les homes ont reçu 100 000 frs pour faire ce travail dans tous les homes du canton.

Vous comprenez que le projet d'ouvrir une permanence à Morat avec le prix auquel peut revenir une infrastructure

telle que je vous l'ai exprimée est inadéquate, pas économique et pas efficace parce qu'effectivement, dans un *walk-in*, vous vous y rendez à pied pour repartir à pied en principe. Donc, pour le faible nombre de patients, je suis désolée mais il y a d'autres voies qu'on peut utiliser.

Herren-Rutschi Rudolf (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat von Murten und somit mitverantwortlich für die Sicherheit und die Gesundheit der Bevölkerung.

Es ist wahr, was die Überweiser des Postulats hervorheben, um ihre Anfrage zu stützen. Die Anzahl der Veranstaltungen, die stattfinden wie auch das Wachstum der Bevölkerung im Seebezirk bleiben sehr gross. Wichtig ist auch das Versprechen des Staates an die Bevölkerung des Seebezirks vor der Abstimmung vom 5. Februar 2012. Erwähnt wurde in der Broschüre: «Ohne Annahme des Kredits kann der 24-Stunden-Notfall nicht aufrecht erhalten werden.» Und weiter: «Der Erfolg des permanenten Notfalls mit steigender Tendenz beweist, dass dieses Konzept ein echtes Bedürfnis ist.»

Mit diesen Angaben und Versprechen haben die Stimmbürger des Seebezirks den Kredit mit 88,3% angenommen.

Selon la réponse du Conseil d'Etat au postulat une année plus tard en mai 2013, une statistique indique une moyenne de moins d'un patient par nuit qui se présente à la permanence de Meyriez. Il est étrange de constater que l'Hôpital de Tafers enregistre en moyenne cinq cas par nuit à la permanence, ouverte 24 heures sur 24, ce qui est d'ailleurs totalement justifié.

De source sûre, nous apprenons qu'actuellement en moyenne deux à trois patients se présentent à la permanence de Meyriez durant la nuit pendant la fermeture.

Comment traiter les patients, Mesdames et Messieurs?

Il n'est tout de même pas question de les renvoyer chez eux. Il est quand même nécessaire de les accueillir et selon la gravité des cas diagnostiqués par un médecin assistant, il faut appeler l'ambulance pour les transférer ailleurs.

Je vous rappelle que les transferts sont à la charge de l'hôpital cela même si le patient décide d'être transporté à l'Inselspital à Berne ou dans un autre canton. En laissant la permanence fermée pendant la nuit, nous perdons des clients du HFR et nous assumons en plus les frais de transport et cette situation n'est de loin pas optimale.

Chers collègues, je vous prie de prendre en compte les éléments suivants:

- > Tout d'abord, la promesse faite à la population du district du Lac avant la votation n'est pas tenue.
- > Ensuite, la situation actuelle prouve que la permanence avec ouverture 24 heures sur 24 a toute sa raison d'être.

Ich empfehle Ihnen deshalb, das Postulat zu überweisen, so kann die Glaubwürdigkeit der Freiburger Regierung in der Bevölkerung bewahrt werden. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist geteilter Meinung.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Mes liens d'intérêts: j'ai été pendant de nombreuses années médecin agréé en même temps que j'ai été médecin-chef d'orthopédie et de traumatologie à Payerne. J'ai été également de garde à Meyriez, ce qui fait que j'ai connu la période avant la rénovation de l'Hôpital de Meyriez.

Pendant toutes ces années où j'ai travaillé là-bas, j'ai été appelé la nuit pour opérer, pour faire des réductions de fractures, etc. Pendant toutes ces années, on s'est évertué à rendre l'Hôpital de Meyriez plus attractif et par ce biais-là contrecarrer les hospitalisations extra-cantoniales. On a eu bien sûr la période de 1990, peut-être que mes deux collègues qui sont beaucoup plus jeunes que moi ne l'ont pas vécue, on a eu des combats de boxe avec M. Denis Clerc puis avec M^{me} Ruth Lüthi et on a perdu la bataille, perdu la guerre, puisque les hôpitaux périphériques ont été fermés y compris l'Hôpital de Meyriez, qui a été transformé en un hôpital de réhabilitation.

Il ne faudrait pas que toutes les années quand on fait les comptes de l'Etat de Fribourg, on pointe du doigt les hospitalisations extra-cantoniales et ce que cela coûte. Dans la Veveyse, tout le monde descend dans la Riviera, chez nous dans la Broye, c'est à peu près réglé avec le HIB et dans le Lac, ça continue l'expatriation vers l'Hôpital de l'Ile ou vers l'Hôpital d'Aarberg. Je voulais simplement signaler ce fait et quand on parle de permanence c'est aussi une porte d'entrée pour le HFR, alors si on ne veut pas cette porte d'entrée, si on veut politiquement en décider, qu'il en soit ainsi, on est en démocratie.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues, beaucoup de choses ont déjà été dites.

Tout d'abord, j'aimerais dire qu'il n'y a jamais eu de promesse de l'Etat quant à l'ouverture de cette permanence 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. L'élaboration de la brochure a été faite par les autorités du district. Pour nous, les choses étaient extrêmement claires, on a toujours dit que c'était une question qui serait discutée et examinée. Il n'y a jamais eu de promesse par rapport à cette ouverture; d'ailleurs en 2012, on avait déjà fait les premières études de faisabilité, on savait que les chiffres n'étaient pas atteints et que le fait d'avoir une permanence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à Meyriez serait difficile voire impossible pour les trois raisons que nous avons évoquées.

Tout d'abord, c'est une question de sécurité, on ne peut pas donner l'impression aux patients qu'il y aura une prise en charge globale à Meyriez alors que ce n'est pas vrai. Au moment où vous devez aller à l'hôpital en urgence pour de vraies urgences (pour un AVC, une crise cardiaque ou de

telles choses), ce serait perdre du temps que d'aller à Meyriez pour être ensuite transféré. Vous savez que lorsqu'on est en urgence vitale, il s'agit de questions de minutes et qu'on ne peut pas donner une fausse sécurité aux patients.

Ensuite, on l'a dit sur les statistiques, c'est en moyenne moins d'un patient par nuit. Impossible, Mesdames et Messieurs les Députés, de trouver des médecins urgentistes pour aller travailler dans un hôpital où on aurait moins d'un patient par nuit. Nous avons beaucoup de difficulté à recruter les médecins urgentistes dans notre canton, c'est une denrée rare. Vous imaginez bien que lorsqu'on a fait cette formation-là, on ne vient pas dans un hôpital où il y a moins d'un patient ou un patient en moyenne par nuit.

Ensuite, il y a évidemment la question du coût. C'est 1 million par année pour faire cette permanence 24 heures sur 24, le D^r Schumacher et le D^r Schmid l'ont dit, ce n'est pas seulement des médecins urgentistes, c'est aussi des assistants, des radiologues, du personnel soignant qui doivent être engagés.

Ce que nous avons voulu pour l'Hôpital de Meyriez, c'est clairement un magnifique hôpital qui s'inscrit parfaitement dans la planification sanitaire du canton et qui répond à l'ensemble des besoins de la population fribourgeoise. Nous avons très rapidement, après l'ouverture, ouvert les 72 lits, ce qui n'était pas prévu aussi rapidement au départ. Les 72 lits sont pleins, cet hôpital tourne et fonctionne avec du personnel compétent, qualifié et donne des soins de qualité et je crois que c'est de ça qu'il faut se rendre compte. La permanence est ouverte de 7h30 à 21h30 la semaine. Elle fonctionne extrêmement bien. Le dernier patient peut entrer à 21h30 (donc on ne ferme pas à 21h30), on traite les gens qui sont arrivés jusque-là et on répond vraiment aussi à un besoin de la population du Lac, puisque la permanence fonctionne aussi pour des patients qui viennent ici trouver leur médecin de famille. On a les deux fonctions qui sont remplies.

De la prise en charge pour les urgences, je terminerai par-là, la permanence fonctionne aussi pour tout ce qui est urgences «bobologie», qui ne sont pas aussi importantes. Pour les urgences vitales, les patients qui sont pris en charge en ambulance sont immédiatement amenés que ce soit à Riaz, à Tafers ou à l'Hôpital cantonal, voire à l'Insel ou au CHUV selon les degrés d'urgence. Pour les patients qui en auraient besoin, que ce soit dans le district du Lac mais aussi en Glâne et en Veveyse, il y a sur l'ensemble du canton le SMUR qui intervient, il y a un bras prolongé de l'hôpital avec des médecins urgentistes formés et compétents (ce ne sont pas des médecins assistants, ce sont des médecins qui sont formés) qui peuvent intervenir immédiatement, le 144 qui est alerté évidemment avec les ambulances, le cas échéant, et la prise en charge est ainsi assurée pour l'ensemble de la population fribourgeoise. C'est ce qui est garanti en termes de prise en charge.

Voilà, Mesdames et Messieurs, c'est avec ces remarques et en rappelant qu'il n'y a jamais eu de promesse (deux députés ont

évoqué qu'il y aurait eu des promesses) de l'Etat. Nous avons eu une information extrêmement claire au moment de l'ouverture de Meyriez. Nous avons annoncé que la permanence ouvrirait de 7h30 à 21h30 la semaine, 8h30 à 21h30 samedi et dimanche et jours fériés. D'ailleurs, à ce moment-là, j'ai été contactée par les autorités du Lac, qui ont demandé de nous rencontrer, on a fait une rencontre, on a expliqué les raisons qui nous avaient amenées à ouvrir cette permanence sur ce temps limité. Je peux dire aujourd'hui que la population était dûment informée, la sécurité de la prise en charge des patients sur l'ensemble du canton est assurée avec les structures que nous avons mises en place dans le canton, que ce soit dans le Lac ou dans les autres districts et c'est avec ces remarques, Mesdames et Messieurs les Députés, que je vous demande de rejeter ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 78 voix contre 7. Il y a 7 abstentions.

Ont voté Oui:

Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 7.*

Ont voté Non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht

Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 78.*

Se sont abstenus:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP). *Total: 7.*

- > Cet objet est ainsi liquidé

—

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de M. Dominique Morard (Ordre des avocats)

Bulletins distribués: 97; rentrés: 95; blancs: 6; nuls: 1; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Nicolas Charrière, à Bulle*, par 88 voix.

—

- > La séance est levée à 11h20.

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

—

Troisième séance, jeudi 23 mars 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Assermentation. – Résolution 2017-GC-42 Simon Bischof/Benoît Piller: Respect de la loi par la Poste; prise en considération. – Résolution 2017-GC-44 André Schneuwly/Benoît Rey: Verlust von 220 Stellen im Kanton Freiburg bei der Unternehmung Billag AG in Freiburg; prise en considération. – Projet de décret 2017-DIAF-6: Crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret 2017-DAEC-6: Acquisition des immeubles de la société Elanco; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M. et M^{mes} Susanne Aebischer, Sylvie Bonvin-Sansonnens, Giovanna Garghentini Python, Chantal Müller, Ralph Alexander Schmid.

Sans justification: Claude Chassot.

MM. et M^{mes} Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de MM. et M^{mes} Delphine Maradan, Virginie Sonney, Caroline Gauch, Jean-Pierre Droz, Dominique Haller Sobritz, Renato Iliescu, Anne Jochem, Barbara Moigno, Paul Quartenoud, Anne-Colette Schmutz-Schaller, élu-e-s par le Grand Conseil à diverses fonctions judiciaires, et de M. Nicolas Charrière, élu membre du Conseil de la magistrature, lors de la session de mars 2017.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Meine Damen und Herren, Sie sind soeben für Ihr neues Amt vereidigt worden. Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg beglückwünsche ich Sie zur Ihrer Wahl und wünsche Ihnen viel Befriedigung in der Ausübung Ihres neuen Amtes. Die Vereidigung ist somit beendet.

Résolution 2017-GC-42 Simon Bischof/ Benoît Piller Respect de la loi par La Poste¹

Prise en considération

Piller Benoît (PS/SP, SC). La situation est grave. La Poste est un service public. Or, tous ces derniers temps, le service public est de plus en plus attaqué et démantelé. Depuis 2004, plus de 1000 offices postaux ont été fermés en Suisse. Dans le canton de Fribourg, leur nombre est passé de 184 offices en 2001 à 63 au début de cette année. Et l'érosion continue. Certes, des agences postales ont été ouvertes, 33 actuellement. Mais elles n'offrent pas toute la palette des services, rendant ainsi la vie difficile pour les PME puisque, par exemple, le retrait d'argent est limité tout comme le dépôt des paquets. Or la Poste est un service public. Bien sûr aujourd'hui des compagnies de courrier privées se chargent du transport des paquets. Mais, ceci a un prix pour les PME. Et les employés qui exécutent ces tâches le font souvent dans des conditions salariales très précaires.

Alors, ce n'est pas en fermant nos offices de poste que l'on va favoriser l'économie locale. Ce n'est pas en centralisant à outrance vers des offices au centre des villes que l'on va encourager les citoyennes et les citoyens à continuer d'utiliser ces services publics. La Poste se base aujourd'hui sur un rendement pur en engrangeant des bénéfices faramineux. Est-ce que c'est cela que nous voulons?

Par cette résolution, je vous demande d'approuver que nous demandions au Conseil fédéral d'intervenir pour que la Poste respecte la législation et garantisse un service de qualité sur le long terme.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Le sujet bureaux de poste dans notre pays et dans notre canton est très émotionnel. Pour le groupe démocrate-chrétien, cela veut aussi dire différentes visions des choses. On peut avoir une vision très entrepreneuriale ou beaucoup plus humaniste.

¹ Déposée et développée le 19 mars 2017, BGC p. 540.

Sur une vision beaucoup plus entrepreneuriale, j'ai envie de vous dire ceci: la Poste, depuis qu'elle a été constituée en société anonyme, se bat sur un marché libéralisé, sauf pour les petites lettres, où elle est en concurrence avec des services de courrier internationaux qui, à leur façon, font aussi un service public de qualité et à des prix moins élevés. C'est ces fameux offices de poste roulants, ces camionnettes, avec trois initiales comme marque.

La Poste a beaucoup évolué ces dernières années. Elle est devenue fiable, elle fait des prestations de qualité dans tout le pays, elle s'est numérisée. Il est, aujourd'hui, facile de faire ses paiements depuis son smartphone ou sa tablette. Il est facile de suivre son paquet comme avec aucune autre compagnie. J'ai travaillé intensément avec la Poste comme avec d'autres services de courrier à titre professionnel, je ne peux que louer la qualité de cette Poste, même en société anonyme.

Maintenant, il est clair que la Poste, dans cette concurrence énorme, doit être aussi rentable. Dans ce sens-là, les agences villageoises sont apparues. Ces agences villageoises, finalement, même si elles ne font pas toutes les prestations, en font une bonne partie. Peut-être grâce à ces agences postales, c'est le petit magasin du village ou c'est la laiterie qui survit et il y a un point de rencontre à ce moment-là.

Je n'aimerais pas qu'on ait l'impression que tout ce qui se passe est négatif. Je pense même l'inverse. Aimer sa Poste, c'est comme aimer son enfant. C'est, à un moment donné, lui concéder certaines libertés pour aller de l'avant. Maintenir un corset la bloquera à terme. Et finalement ceux qui aiment le plus la Poste lui donneront sa mort dans le contexte national ou international.

J'ai pu en parler avec des collègues du groupe démocrate-chrétien provenant de communes connaissant déjà le système. Ils ont fait des sondages. Ce qui est intéressant de savoir, c'est que pour 80% de la population, le service actuel est satisfaisant. Ils ont trouvé le système idéal pour aller de l'avant. Donc, la grande majorité des gens est satisfaite de ce système.

Le groupe démocrate-chrétien a aussi naturellement, dans son aile, une vision plus humaniste des choses et on se rend compte qu'il y a aussi 20% de la population insatisfaite de cette situation. Ce sont les gens qui aimeraient encore pouvoir glisser leur lettre normalement à la Poste et non pas écrire un mail. Ce sont des gens qui aimeraient encore aller faire leurs paiements avec le petit carnet jaune et voir leur facteur qui arrive, comme ils ont toujours eu l'habitude, ou livrer leurs paquets dans leur poste en toute confidentialité.

Le groupe démocrate-chrétien, dans son aile majoritaire, va reconnaître le bien-fondé de ce côté-là. Nous allons donc soutenir la résolution tout en sachant qu'à moyen terme, cette solution n'en est pas une pour la Poste. Nous sommes convaincus qu'à moyen terme, une Poste dynamisée, ouverte

à tout nouveau système économique, aura la chance au mieux de servir les intérêts de ce pays et de notre canton.

Perler Urs (VCG/MLG, SE). Im Oktober 2016 hat die Schweizer Post im Rahmen von Restrukturierungsmassnahmen die Schliessung von 500–600 Poststellen angekündigt. Davon sind 60 im Kanton Freiburg gefährdet. Als Grund wurde aufgeführt, das Poststellennetz sei defizitär. Mit der geplanten Schliessung von 600 Poststellen will die Post Millionen von Franken sparen, dies mit einem Gesamtumsatz von rund 8 Millionen Franken und einem Gewinn von 558 Millionen Franken im Jahre 2016. Da stellt sich doch die Frage, ob ein solch gewaltiger Einschnitt überhaupt zu verantworten ist und Sinn macht.

Die Erhaltung der Poststelle im Dorf ist nicht mit Wirtschaftsromantik zu verwechseln, hingegen hat ihre Schliessung sehr wohl etwas mit technokratischer Einäugigkeit zu tun. Wer in Dörfern in Randregionen die Poststelle schliesst, laboriert und werkelt an der Schlagader dieser Dörfer. Wer in peripheren Gebieten des Landes hunderte von Poststellen schliesst, durchtrennt den wirtschaftlichen Lebensnerv dieser Dörfer und dieser Regionen. Klar, das Kundenverhalten hat sich geändert. Der Strukturwandel ist eine Realität, die Post muss schauen, dass es rentiert. In diesem Sinne anerkennen wir, dass Dienstleistungen qualitativ und kundennah erbracht werden können. Daher kann eine Umwandlung von Poststellen in Agenturen – nicht zuletzt wegen der längeren Öffnungszeiten – Sinn machen, insofern die Qualität in diesen Agenturen dann auch stimmt.

Noch zwei, drei Sätze zu den anderen Alternativen. Es heisst, es gebe ja dann den Hausservice. Hier kommt meiner Meinung nach die Post mit Konzepten, mit welchen die Migros in den 30-er Jahren gearbeitet hat. Sie schlägt nämlich vor, dass der Briefträger oder die Briefträgerin die Briefe oder Pakete der Postkunden mitnehmen soll. Auf dem Papier tönt das grossartig. Wenn man dann aber eine oder zwei Stunden zu Hause wartet und man schon einen anderen gleichen Service beansprucht, zeigt sich der Unsinn einer solchen Vorstellung. Es ist eine Massnahme, die so nicht funktioniert, denn sie knüpft an alte Konzepte an, an Zeiten, wo man noch zu Hause wartete – normalerweise war es die Frau, die nicht erwerbstätig war –, bis jemand vorbei kam und die Dienstleistung erbringen konnte.

Ich frage heute: Ist es der Sinn der Post, in erster Linie für jede Region in diesem Land im Rahmen der Chancengleichheit eine Infrastruktur mit postalischen Leistungen bereitzustellen oder ist es der Auftrag der Post, auch aus diesen Randregionen das Letzte raus zu quetschen, indem man ihnen die Lebensgrundlage entzieht?

Die Fraktion Mitte Links Grün ist der Auffassung, das sei nicht die Politik, die in diesem Land zu machen ist und unterstützt die Resolution.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Mein Votum gilt als Antwort auf Herrn Dafflon. Ich bin sehr erstaunt, wenn Sie sagen, dass 80% der Bevölkerung zufrieden sind damit, dass wir jetzt im Milch- oder in einem anderen Laden die Poststelle haben. Das stimmt so nicht! Ich kenne die anderen 80%, die nicht zufrieden sind damit. Und ich kenne vor allem auch sehr viele, die bei der Post arbeiten. Sie haben einen grossen Druck, seien das Posthalter, seien es Briefträger.

Auch wenn wir einen Sensler als Verwaltungsratspräsidenten haben: Es stimmt nicht, dass 80% der Leute zufrieden sind.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Chers collègues députés Piller et Bischof, avec votre résolution, vous demandez que la Poste respecte la loi comme cela est mentionné dans le titre. La procédure concernant une fermeture, respectivement un transfert des offices de poste ou d'une agence, est clairement réglée. Je vous rappelle également que la Poste développe, pour l'instant, son réseau du futur. Nous savons que la Poste table sur un réseau de l'ordre de 800 à 900 offices de poste traditionnels d'ici 2020. Mais, en même temps, elle entend augmenter le nombre de ses points d'accès, aujourd'hui 3700, à au moins 4000.

Aussi, va-t-elle introduire de nouvelles et importantes discussions avec les cantons au sujet du développement du réseau: définition des critères régionaux, dialogue avec la population et surtout, surtout avec les communes. D'ici 2020, environ 1200 collaborateurs pourraient être concernés par un changement. La Poste, ainsi qu'elle l'a communiqué, entend éviter licenciements également à l'avenir, ceci toujours dans l'objectif de la législation, c'est-à-dire de garantir un service de qualité, comme vous le demandez dans votre résolution.

Vous connaissez la procédure: si la Poste veut fermer ou transférer un office de poste ou une agence, elle doit consulter d'abord les autorités compétentes des communes concernées et tenter de parvenir à un accord avec celles-ci. Ensuite, on aura encore la possibilité de faire recours auprès de la Post-Com. Cette procédure empêche la Poste de modifier le réseau postal ou le réseau d'agences sans consulter les communes concernées et les autorités de surveillance. La procédure est en plus gratuite.

Es gibt zudem keine Entlassungen, es sind keine Entlassungen vorgesehen. Die Digitalisierung verlangt ein Umdenken. Es wird innerhalb der Post neue Stellen generieren, es wird Transfers geben. Neue Geschäftsmodelle generieren neue Stellen, ausser, meine Damen und Herren, diese unmöglichen Übungen mit Robotern und Drohnenzustellungen. Und so, wie heute Morgen zu hören war, wird auch die Briefentzifferung in Vietnam endlich aufgelöst.

Ich empfehle Ihnen in diesem Sinne, diese Resolution nicht zu unterstützen. Unsere Fraktion ist in dieser Angelegenheit geteilter Auffassung.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts avec cet objet: je suis ancien collaborateur de la Poste. L'uniforme, je l'ai porté au guichet jusqu'en 2015. Jusqu'à sa politique de fermeture d'offices de poste, j'ai eu l'énorme honneur et la grande satisfaction de servir nos concitoyennes et nos concitoyens. Cet honneur revient à de moins en moins de personnes en raison de la fermeture de nombreux offices de poste, en particulier à la campagne. Sinon, je suis membre du groupe Poste et politique, groupe qui réunit des personnes qui travaillent ou qui ont travaillé pour le géant jaune et qui assument une charge publique. Je suis également membre de Syndicom, le syndicat des médias et de la communication, le principal partenaire social de la Poste.

Je remercie les intervenant-e-s qui se sont exprimé-e-s pour le soutien apporté à cette résolution. Cela vient d'être dit et redit, la Poste doit fournir un service de qualité digne de ce nom. Les fortes et nombreuses réactions qu'il y a eues depuis l'annonce, à la fin de l'automne dernier, de la fermeture de plusieurs centaines de bureaux de poste jusqu'en 2020 démontre que la population tient à ces offices. La Poste a aussi une responsabilité, comme entreprise en main de la Confédération, de proposer des places de travail sur l'ensemble du territoire au même titre que les autres ex-régions fédérales, notamment Swisscom et les CFF. C'est justement ce qu'elle ne fait pas en fermant et en voulant fermer de si nombreux offices de poste, en délaissant de façon inacceptable certains endroits, au même titre que les CFF, avec pour dernier exemple, la fermeture du Centre des ressources humaines des CFF à Fribourg. On peut aussi citer dans une certaine mesure Swisscom, qui s'est retiré du projet d'implantation de la fibre optique dans l'ensemble du territoire fribourgeois. Ça ne va pas! On peut aussi mentionner dans un certain sens le récent exemple de Billag, qui fera l'objet d'une autre résolution ce matin.

Diese Vorgehensweise geht nicht. Man geht damit geradeaus in eine Wand. Der soziale Zusammenhalt in unserem Land ist wertvoll. Diese Resolution ist wichtig, um ein klares Zeichen unseres Kantons gegenüber der Post zu setzen.

J'ai également déposé, peu avant l'annonce de cette vague de fermeture de postes, une motion, en collaboration avec M^{me} la Députée Sylvie Bonvin-Sansonens, qui demande notamment plus pour les communes dans la législation fédérale. En attendant le traitement de cet objet, cette résolution est importante car elle demande au Conseil fédéral, sur la base de la législation actuelle, de veiller rapidement au respect des prescriptions légales. Dans un deuxième temps, il s'agira de demander de réviser la loi afin de laisser moins de marge de manœuvre à la Poste qu'actuellement, parce qu'elle en fait n'importe quoi. A M. Dafflon, qui a abordé la question des agences postales, je dirais que bien des agences postales ont fermé ces dernières années. Le dernier exemple criant est Sviriez, dans la Glâne: fermeture de l'office de poste début décembre 2016 et à peine un mois après, l'agence postale

annonce qu'elle ne va finalement pas pouvoir faire le travail prévu, ce qui risque de priver la commune d'un service de qualité et de proximité. M. le chef du groupe de l'Union démocratique du centre a parlé du contact que la Poste a avec le canton: ce que je regrette est que, dans le cadre de sa stratégie 2020, la Poste refile finalement un peu la patate chaude aux cantons qui, eux, doivent faire certains ajustements. La Poste devrait avoir le courage de dire: «On ferme tel et tel offices» au lieu de déléguer cette compétence, dans certains cas, aux cantons.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Comme vous, je soutiendrai cette résolution, plus par solidarité que par conviction. Toutefois, je tiens quand même à vous rappeler que pour qu'un service existe, il faut l'utiliser.

Je me pose la question: comment peut-on déposer une résolution telle que celle-ci quand on décide, quelque temps avant, de faire un Grand Conseil sans papier? Il y a peut-être 20 ans, pas vous M. Bischof mais en tout cas les autres, on utilisait la Poste pour faire ses paiements. Aujourd'hui, vous avez tous internet. A la place de celui qui encaissait vos paiements au guichet, aujourd'hui, c'est celui qui est à la banque qui travaille à la place du postier. Je pense que ce sont des emplois qui passent d'une place à une autre place. Finalement, aujourd'hui, il y a peut-être plus d'informaticiens et il y a moins de postiers. C'est la vie qui est comme ça. Si on veut toujours plus développer les technologies nouvelles, qui nous facilitent la vie, il faut faire avec aujourd'hui. Dans ce sens-là, on doit accepter ce qui se passe.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 60 voix contre 35. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa

(SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 60.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 35.*

Se sont abstenus:

Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 5.*

Resolution 2017-GC-44 Benoît Rey/ André Schneuwly Verlust von 220 Stellen im Kanton Freiburg bei der Unternehmung Billag AG in Freiburg¹

Prise en considération

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Co-Geschäftsleiter einer Institution für Menschen mit einer psychischen Beeinträchtigung.

Meine Organisation arbeitet mit der Billag zusammen und erhält regelmässig kleine Druck- und Einpackarbeiten. Wir müssen wieder einmal einen grossen Verlust von Arbeitsplätzen im Herzen unseres Kantons in Kauf nehmen. Es sind 180 Vollzeitstellen und 240 Personen – nicht wie im Titel geschrieben 220 Personen –, die ihre Stelle Ende 2018 verlieren. Dies ist bedauerlich, tut weh und ich denke, wir müssen als Parlament diesem Arbeits- und Stellenverlust Aufmerksamkeit geben und mit dieser Resolution ein klares Zeichen setzen.

Wir sind uns bewusst, dass das Unternehmen Billag bei der Mandatsverlängerung auch hätte Stellen abbauen müssen. Trotzdem: 3 Firmen haben ihre Offerte gemäss Beschaffungswesen beim Bund eingegeben, 2 Offerten waren vergleichbar. Das Unternehmen, das den Auftrag erhalten hat, war mit seinem Angebot bedeutend tiefer. Dies erstaunt und es bleiben offene Fragen. Der Staatsrat und unsere kantona-

¹ Eingereicht und begründet am 21. März 2017, TGR S. 540ff.

len Parlamentarier in Bern sollen diesen Fragen nachgehen. Bei einem Ja zur Resolution durch den Grossen Rat haben sie unsere ganze Unterstützung.

Ich bitte Sie im Interesse des Kantons und im Interesse der Personen, die ihre Stellen verlieren – und ich wiederhole, es sind 240 Personen –, diese Resolution zu unterstützen. Die Fraktion Mitte Links Grün wird der Resolution zustimmen.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Billag est douloureux pour le canton de Fribourg, mais c'est une suite, depuis le début de l'année 2000, de mauvaises nouvelles pour tous les postes étatiques, paraétatiques et fédéraux. C'est tout d'abord le choix du Tribunal pénal administratif qui a été à Bellinzzone au lieu d'aller à Fribourg, c'est CFF Cargo, CFF Ressources humaines et maintenant c'est Billag qui nous fait le coup de quitter Fribourg comme ça, alors que personne n'a rien vu venir. On peut s'en étonner. On a affaire à une procédure de marché public dit ouvert. Je viens d'apprendre par un spécialiste que, paradoxalement, on a affaire à un marché de services d'encaissement sans droit de recours. Comment est-ce possible que pour un tel marché public, sur plusieurs années, sur plusieurs dizaines de millions, le recours ne soit pas possible? C'est inacceptable. Imaginez-vous 230 collaborateurs pour faire ce travail. On fait un appel d'offres. Il est vrai que les entreprises juridiques ne seront plus encaissées par cette nouvelle société, mais le reste? Cette société arrive faire le même travail avec 37 collaborateurs, sans avoir l'expérience. C'est aussi une gifle pour les collaborateurs de Fribourg de penser que six fois moins de collaborateurs feront autant de boulot qu'eux. C'est une double baffé pour ces gens: ils perdent leur emploi et on leur dit que de toute évidence ils n'étaient pas assez performants. Six fois moins de Zurichois feront le même travail que les Fribourgeois. Je pense que c'est une affaire de tout le canton et de tous les partis de soutenir cette résolution. Ce n'est pas qu'une partie de nos partis qui est au front à Berne, mais tous les partis politiques sont concernés par cette affaire Billag. Il faut mettre un point à cette affaire.

J'ai eu l'information qu'une réunion a dû avoir lieu ou a eu lieu entre la Présidente M^{me} Leuthard et une délégation de tous les partis politiques fédéraux et du Conseil d'Etat. Dans ce sens-là, le groupe démocrate-chrétien va soutenir dans sa grande majorité cette résolution, qui doit mettre un holà à cette politique du fait accompli de la Confédération.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). J'interviens en mon nom personnel. Je dois dire que ce genre de résolutions, que ce soit celle sur la Poste ou celle sur Billag, me met toujours mal à l'aise parce que je n'aime pas ces interventions Caliméro après la décision. C'est mieux d'en apprendre quelque chose et d'en tirer des leçons afin de voir ce qu'on peut faire dans le futur pour empêcher ce genre de situations, parce que celles-ci se répètent.

Billag est une entreprise absolument exemplaire au niveau social. Elle a évolué dans une situation de monopole. Elle est un modèle concernant le travail à temps partiel, ce qui est très bien notamment pour les femmes et, à ma connaissance, c'était la première entreprise fribourgeoise à avoir réservé et payé des places de crèche pour ses employés. Mais, en situation de monopole et dans une mise au concours selon les règles WTO, il n'y a pas de chance si les critères sociaux ne sont pas pondérés de cette façon-là. M. Dafflon a dit que personne n'a rien vu venir. Ce n'est pas vrai, nous tous le savions si on a lu simplement le journal *La Liberté* il y a deux ans. Avec la révision de la loi radio-TV votée en 2015, il était évident et clair que le système de contrôle Billag serait superflu et que la majorité des postes seraient perdus à partir de 2019. Ceci était absolument clair. Je crois qu'il faut aussi s'en prendre à la direction de Billag, si elle a berné ses employés en ne leur disant pas clairement qu'ils auraient encore leur poste pour trois ans et qu'ensuite ce serait fini, même si on gagnait la mise au concours. Je pense que c'est aussi – et c'est une impression personnelle – un peu une spécialité fribourgeoise que de penser qu'il suffit d'avoir quelques bonnes relations pour ne pas être obligé de remplir tous les critères demandés dans les mises au concours. Les mises au concours officielles sont un système absolument cruel et impitoyable. Ce n'est pas du patinage artistique où on peut répéter un saut si on l'a raté. C'est plutôt du ski alpin; dans le slalom, si vous ratez une porte, ça ne sert à rien de faire un beau virage ensuite. C'est ça le système WTO. On l'a vu à notre détriment, dans des soumissions, par exemple le premier projet Agglo: on n'a pas respecté les critères et on a été éliminé. La Croix-Rouge contre l'ORS – c'était le canton de Fribourg qui avait fait la mise au concours – a perdu parce que son offre n'était pas d'une grande qualité. L'Institut du fédéralisme a perdu ou presque perdu son plus gros mandat contre une Université anglaise parce qu'il ne respectait pas un petit critère. Un petit critère, mais éliminatoire.

Donc, que peut-on faire dans ce genre de situation? Il ne faut pas protester à la fin. Si on veut protester du côté de l'Etat, il faut le faire au début. Quand on sait que l'on a un gros mandat mis au concours, il faut respecter et pondérer très fortement les critères sociaux, écologiques, de proximité etc. Là, on peut intervenir. Une entreprise peut intervenir auprès de l'Etat et le rendre attentif que là il y a une soumission où on a aucune chance, parce qu'il n'y a que le plus bas prix qui entre en question. Il y a quand même 60% d'autres critères qu'on peut aussi faire respecter. Et puis, que peut faire l'Etat? Il peut soutenir les entreprises dans la formulation de leurs offres. Ce n'est pas quelque chose qu'une entreprise peut faire elle-même si ce n'est pas une grande entreprise spécialisée. Il y a des bureaux spécialisés pour cela.

La dernière chose que je demanderais est un soutien pour ces employés. On a pratiquement 20 mois avant que Billag ne doive fermer boutique. Donc il faut soutenir ces employés et essayer de ne pas répéter ces erreurs du passé et de mieux

soutenir les entreprises. C'est quelque chose qui est peut-être une tâche pour l'Etat, mais c'est aussi peut-être une tâche de la Chambre de commerce. Il y a des entreprises spécialisées qui vous aident à survivre dans ce système cruel. Il est clair que le système WTO est quelque chose de spécial où il ne sert absolument à rien de vouloir critiquer les attributions – celle de Billag était correcte – après. C'est terminé, donc arrêtons le système Caliméro et regardons vers l'avenir.

Dans ce sens-là, je peux soutenir la résolution, mais je ne pense pas que ce soit le bon moyen de se faire respecter.

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Je déclare mes liens d'intérêt: je suis syndic de la ville de Fribourg, la commune qui abrite le siège de Billag. Le groupe socialiste partage les constats et les conclusions de la résolution qu'il soutiendra par conséquent. Cela dit, l'instrument de la résolution nous semble trop faible pour réagir à un événement d'une telle importance. Une résolution est une proposition faite au Grand Conseil d'exprimer de manière purement déclarative son opinion sur un événement. C'est bien joli, mais nous parlons ici de la fermeture d'une entreprise qui emploie environ 240 personnes, représentant 190 postes à plein temps. La décision du Conseil fédéral d'attribuer le mandat à une entreprise zurichoise, créée il y a quelques mois seulement, met à mal nos efforts d'offrir des places de travail dans le canton de Fribourg et d'éviter ainsi de devenir un canton de pendulaires. Après le départ de l'Office fédéral des migrations, de CFF Cargo, du département RH des CFF, ce sont maintenant aux employés de Billag de faire les frais d'une décision politique des autorités fédérales. Si nous attendons bien sûr de nos élus aux Chambres fédérales qu'ils fassent valoir les intérêts du canton de Fribourg, nous considérons que la procédure appliquée dans le cas d'espèce, en l'occurrence l'attribution d'un mandat à une obscure entreprise dont les activités sont plutôt virtuelles que réelles, relève d'une interprétation honteusement orientée de la législation sur les marchés publics. C'est pourquoi nous déposerons prochainement une motion visant le dépôt d'une initiative cantonale.

Mit dieser Standesinitiative soll der Bund aufgefordert werden, die Kriterien in Verfahren des öffentlichen Beschaffungswesens so zu revidieren, dass ein Zuschlag an ein eigens für das fragliche Verfahren geschaffenes Unternehmen verunmöglich oder mindestens erschwert wird.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis député du canton de Fribourg. C'est en fonction de cette légitimité que je pense que le Grand Conseil ne peut pas rester les bras ballants et se doit de réagir quand le canton de Fribourg se trouve dans une situation où non seulement il est prétérité par rapport à un certain nombre d'attributions – mon collègue Dafflon l'a déjà dit précédemment, mais est considéré avec un certain mépris qui n'est pas acceptable par les autorités du canton.

En tant que député, je suis choqué d'entendre que notre commissaire du Gouvernement est informé à 8 heures du matin d'une décision, après la presse. Que le directeur de Billag s'est trouvé dans la même situation, dans les mêmes délais, n'est pas acceptable. Nous ne pouvons accepter, comme députés fribourgeois, que notre canton soit l'objet d'un tel mépris de la part des autorités fédérales. Alors j'entends bien tous les arguments qui ont été donnés autour de cette table sur la problématique des marchés publics. Est-ce que nous aurions dû – comme l'a dit la députée Christa Mutter et je pense qu'elle a raison dans ce sens-là – agir au préalable? Est-ce que nous aurions dû préparer un certain nombre de choses? Est-ce que nous aurions dû faire un autre travail de lobbying? C'est juste, mais nous ne pouvons, en tant que Grand Conseil, rester les bras ballants par rapport à cette décision. Il en va des prochaines attributions de mandats de la Confédération. Il en va de la considération de notre canton, qui se retrouve avec un grand nombre de personnes qui travaillent au niveau de la Confédération. La Confédération est à 20 minutes de Fribourg. Beaucoup de Fribourgeois font les déplacements tous les matins et on ne peut être ignorés de cette manière-là.

Notre collègue Steiert a dit que la déclaration était trop faible. C'est simplement une prise d'opinion sur un sujet. C'est vrai, c'est faible, Mais je crois que la force d'une telle déclaration ne peut avoir comme correspondance que l'unanimité des membres du Grand Conseil qui se disent: «Nous avons des autorités, nous avons peut-être fait des erreurs, mais nous devons soutenir nos autorités, nos délégués, dans les démarches actuelles et futures.»

C'est la raison pour laquelle je vous demande avec insistance de soutenir à l'unanimité cette résolution.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Es ist sicher sehr bedauerlich, was hier abgeht, aber dies ist nun einmal der freie Markt. Am liebsten würde man ja die Landwirtschaft in der Schweiz auch einfrieren, weil man die Produkte billiger importieren kann. Dies ist auch der freie Markt. Und nur in Klammern: Selbst das Freiburger Spital, passiert vor 2 Monaten, vergibt Brot, Gipfeli und Weggli an externe Firmen und sämtliche in der Region ansässige Bäcker können auch nicht mehr liefern. Das ist freie Marktwirtschaft.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 81 voix contre 13. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boshung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Deferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP),

Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 81.*

Ont voté non:

Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 13.*

Se sont abstenus:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP). *Total: 7.*

—

Projet de décret 2017-DFIN-6 Crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016¹

Rapporteur: **Claude Brodard**, président de la Commission des finances et de gestion (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Les membres de la Commission des finances et de gestion ont examiné le 8 mars 2017 le traditionnel décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016 et le message y relatif.

Nous remercions M. le Conseiller d'Etat Georges Godel et M. le Trésorier Laurent Yerly pour nous avoir fourni toutes les informations nécessaires.

Au total pour l'exercice 2016, 30 crédits de paiement supplémentaires ont été ouverts pour la somme cumulée de 16 636 327 frs. A relever, après des hausses successives et importantes ces dernières années, ce montant redevient raisonnable. En ce sens, il y a lieu de noter une amélioration des prévisions budgétaires et notre Commission demande au Conseil d'Etat de poursuivre dans cette ligne.

Pour 2016 et comme l'année précédente, la Direction de la santé et des affaires sociales et celle de l'instruction publique, avec respectivement 12 millions et 2, 1 millions, sont les plus grandes demandeuses de crédits supplémentaires. Une fois encore les hospitalisations hors canton totalisent un dépassement important de l'ordre de 8,9 millions en raison de l'augmentation du nombre de cas traités hors canton.

Dans les autres demandes de crédits supplémentaires, on peut encore citer l'aide sociale en faveur des demandeurs d'asile pour 2 millions ainsi que la fréquentation d'écoles hors canton pour 2,134 millions. Ce poste dont les dépassements sont récurrents inclut les universités, les écoles supérieures et les HES.

Enfin, au niveau de la Direction de l'économie, un dépassement de 120 000 frs apparaît concernant une part de la subvention cantonale en faveur de Forum Fribourg et Espace Gruyère. La Commission des finances s'interroge sur ce type de subventions ne reposant sur aucune base légale.

En matière de compensation, notre Commission déplore certaines pratiques: par exemple, celle d'utiliser les subventions fédérales pour la réduction des cotisations LAMal ou celle de puiser dans les subventions cantonales pour l'aide et les soins à domicile. Si cela est admis légalement et qu'il y avait de la disponibilité, cela reste critiquable sur le fond. Alors que la règle ordinaire demande à ce que les crédits supplémentaires soient compensés par des réductions de charges, le message prévoit une compensation de deux crédits par une augmentation des revenus budgétés. Ces deux crédits totalisant la somme de 11 millions résultent de dépenses liées découlant de la législation fédérale ou de concordats inter-cantonaux. Selon l'article 35 al. 2^{bis} de la loi sur les finances de l'Etat, il est admis de compenser ces dépassements par des augmentations de revenus. Tout en demandant au Conseil d'Etat de poursuivre à l'avenir l'amélioration des prévisions budgétaires et aux différentes Directions d'amener des informations financières les plus précises possibles, la Commission des finances et de gestion vous recommande d'accepter ce décret.

Le Commissaire. Merci tout d'abord au président de la Commission des finances et de gestion pour ses remarques. Je vais simplement ajouter qu'il y a une forte diminution des mon-

¹ Message et préavis de la commission pp. 458ss

tants en question par rapport aux dernières années puisqu'en 2015, nous avons battu un record avec 38,1 millions et en 2016 nous sommes à 16,6 millions. Les origines essentielles:

- > tout d'abord, il y a une diminution des écarts budget-comptes concernant notamment les hospitalisations hors canton puisque l'année dernière, on avait encore 13,5 millions et pour cette année 8,9 millions;
- > les contentieux de la LAMal où en 2015, on avait encore 4,1 millions et en 2016, 0 frs de dépassement;
- > et les EMS, où on avait 4,6 millions en 2015 et 0 frs en 2016.

Attention toutefois, plusieurs de ces rubriques ne sont pas ou très peu influençables par l'Etat. C'est aussi une chance, les évolutions constatées ont été favorables. Mais les positions budgétaires ont aussi été adaptées afin de minimiser au maximum les risques de dépassement.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die Sozialdemokratische Fraktion nimmt zur Kenntnis, dass für das Jahr 2016 Nachtragskredite in der Höhe von 16,6 Millionen Franken beantragt und kompensiert wurden. Wir haben zu der vorliegenden Botschaft folgende Fragen und Bemerkungen:

1. Herr Staatsrat, wie sind die Regeln oder die Bedingungen, wenn der Grosse Rat hier im Saal ein Postulat annimmt und dann von der zuständigen Direktion ein Bericht erstellt wird? Es ist nicht üblich, dass man die Erstellung dieses Berichts extern vergibt, wie hier geschehen in der Volkswirtschaftsdirektion für den Bericht «Touristische Infrastrukturen im Kanton». Dies hat den Kanton einen Zusatzkredit von 50 000 Franken gekostet. Ich bin bis jetzt immer davon ausgegangen, dass, wenn wir hier ein Postulat annehmen, die zuständige Direktion dann intern diesen Rapport verfasst. Für mich ist dieser Nachtragskredit fragwürdig.
2. Der Präsident der Finanzkommission hat es erwähnt: Wird es jetzt zur Gewohnheit, dass der Staatsrat Subventionen verteilt, ohne zu wissen aus welchem Konto oder aus welchem «Kässeli» dies bezahlt wird? So geschehen bei den Subventionen für Espace Gruyère und Forum Freiburg, wo wir hier einem Nachtragskredit von 120 000 Franken zustimmen.
3. Die ausserkantonalen Schulbesuche, die auch vom Präsidenten erwähnt wurden: Ich denke, hier sollte der Staatsrat auch eine Strategie festlegen. Zum Beispiel, dass wir echte zweisprachige Schulen haben, nicht Alibi-Bilingue-Schulen, dass wir vor allem im Secondaire 2 und in der Berufsschule echt zweisprachig sind. Oder auch: Ist es sinnvoll, einen Numerus clausus an der PH für die Frankophonen einzuführen, wodurch viele unserer Studentinnen und Studenten in französischsprachige Kantone gehen?
4. Dies ist keine Frage sondern eine Feststellung und eine Massregelung: Es betrifft die Kompensation der Nach-

tragskredite. Für die Sozialdemokratische Fraktion ist es inakzeptabel, dass Nachtragskredite mit nichtverwendeten Bundessubventionen kompensiert werden. Meine Damen und Herren, mit 1,6 Millionen Franken nichtverwendeten Bundessubventionen, die der Kanton zusätzlich erhalten hat für die Verbilligung von Krankenkassenprämien, für unsere Freiburgerinnen und Freiburger, wird ein Nachtragskredit für ausserkantonale Spitalaufenthalte kompensiert! Das ist in meinen Augen und auch in den Augen der Sozialdemokratischen Fraktion nicht annehmbar. Das ist zweckentfremdet. Diese Bundessubventionen sind für unsere Bürgerinnen und Bürger vom Kanton Freiburg da, welche es nötig haben, damit sie weniger Krankenkassenprämien bezahlen. In meinen Augen ist das hier wirklich an der Grenze der Legalität. Dies hat in der Kommission auch der Trésorier gesagt: «Es ist Limit, Limit, Limit.» Ich fordere Sie auf, Herr Staatsrat Godel, dies zu ... (*Redezeit abgelaufen.*)

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die SVP-Fraktion hat vorliegendes Dekret über die kompensierten Nachtragskredite zum Voranschlag 2016 zur Kenntnis genommen und sorgfältig geprüft. Der Rückgang der benötigten Nachtragskredite 2016 um 21,4 Mio. gegenüber dem Rekord-Vorjahr 2015 zeigt eine Entwicklung in die positive Richtung, deren Fortführung auch für die kommenden Jahre einzuhalten ist! Wir haben also heute über die Totalsumme von 16,636 Mio., oder 0,5% der gesamten budgetierten effektiven Ausgaben zu befinden. Trotz der eingangs erwähnten positiven Feststellung sind es wie bereits in den Vorjahren Zahlen von vorwiegend zwei Direktionen, die in unserer Fraktion zu Diskussionen führten.

Bei der Direktion «Bildung, Kultur und Sport» sind es die 2,136 Mio. Beiträge für ausserkantonale besuchte Universitäten, Hoch- und Fachhochschulen.

Gesundheit und Soziales: Der enorme Betrag von 8,9 Mio. oder 53,7% des Gesamtbetrages der Nachtragskredite betrifft wiederum die Beiträge für ausserkantonale Spitalaufenthalte in öffentlichen und privaten Kliniken. Eine Frage, die sich alljährlich wieder stellt: was gedenkt die Direktion DSAS oder die Leitung des HFR zu unternehmen, damit diese Spitalaufenthalte künftig bei uns im Kanton Freiburg und nicht in Bern oder Lausanne verbucht werden. Sehr markant ist auch der Betrag Sozialhilfe für Asylbewerber und Flüchtlinge, der sich zusammen mit den geforderten 2 Mio. Nachkredit, auf total 35 Mio. beläuft.

Mit diesen Bemerkungen und mit der eingangs erwähnten Hoffnung auf weitere positive Entwicklung, stimmt die SVP-Fraktion dem Dekret grossmehrheitlich zu.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien, après analyse minutieuse du décret proposé, rejoint

le message du Conseil d'Etat et entrera donc en matière et votera le décret.

Notre groupe politique, en matière fiscale, est plus attaché aux montants versés par les contribuables dès réception du bulletin signifiant le montant dû qu'au nombre de personnes qui s'exécute de cette manière. De même pour les crédits supplémentaires, nous sommes plus attentifs au caractère inattendu, urgent, indispensable de la demande de crédit qu'au montant total ou qu'à la désignation des Directions touchées, certaines Directions étant moins éprouvées que d'autres, sans pour autant être responsables de cette différence. L'élasticité des règles de fonctionnement est dans la norme et nous pouvons qu'approuver la manière de faire.

Pour les hospitalisations hors canton ainsi que les étudiants délocalisés, on ne peut travailler que par l'information. Lors de mon hospitalisation à Bâle suite à une agression gratuite, j'ai reçu un téléphone d'encouragement de notre ministre des finances. J'étais tellement tendu de me retrouver hors HFR et donc la conscience noire que c'est avec soulagement que j'ai entendu les vœux ministériels sans autre offre de rapatriement. La politique d'information de notre hôpital est remarquable et nous ne comptons plus les mails qui signalent les changements structuraux. Malheureusement, tout ce bel effort peut être détruit par des heures d'attente à Riaz ou à la maison mère. Les gens sont parfois méchants, voire jaloux. J'ai entendu dans les bruits de couloir que l'on soupçonnait que les dépassements liés à la pisciculture d'Estavayer provenaient de l'invitation faite lors de l'inauguration à la commission parlementaire en charge de l'affaire. Ce n'est pas vrai, après plusieurs mois, nous avons été oubliés.

Chassot Denis (VCG/MLG, BR). Etant un député novice, je découvre le fonctionnement de ce noble Parlement.

Lors de la dernière séance de la CFG a été abordé le décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget pour l'année 2016. Comparaison faite par rapport aux dernières années, ces crédits supplémentaires sont raisonnables et notre groupe va les approuver à l'unanimité.

J'ai simplement à faire une constatation sur l'information et la présentation de ces crédits. En effet, M. le Conseiller d'Etat Godel en charge des finances nous a expliqué que les services financiers de l'Etat procédaient trimestriellement à une évaluation des dépenses en relation avec le budget, ce qui est très bien. C'est pourquoi, je propose, dans la mesure du possible, et sans que cela n'occasionne une surcharge de travail pour l'Administration des finances, que le Conseil d'Etat fasse une information à la CFG par la présentation d'un bulletin intermédiaire durant l'année sur les chapitres et les rubriques des comptes où les dépassements d'une certaine importance par rapport au budget sont constatés et prévisibles. De plus, comme déjà précisé par le président de la CFG et ma collègue, j'ai aussi constaté avec grand étonnement que 1,6 million provenant des subventions fédérales pour la réduction

des cotisations à l'assurance maladie a été utilisé pour couvrir une partie des crédits supplémentaires sollicités par le Service de la santé. Ce montant, ne devrait-il pas être plutôt affecté à réduire davantage les cotisations des primes maladie qui grèvent lourdement le budget des familles les plus nécessiteuses de notre canton.

Le Rapporteur. Je tiens à remercier toutes les personnes qui sont intervenues. Même si j'ai un doute au niveau du groupe socialiste, je pars du principe que l'entrée en matière et le décret ne sont pas combattus. M^{me} Krattinger a raison sur certaines questions adressées à M. le Conseiller d'Etat, je le laisserai répondre.

Pour le reste, je prends note de la proposition personnelle de M. le Député Denis Chassot. Je pense qu'on aura peut-être le temps d'en reparler lors d'une prochaine séance de la Commission.

Le Commissaire. Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des intervenants qui, si j'ai bien compris, entrent en matière et j'ai pris note des questions de M^{me} la Députée Krattinger. J'y répondrai mais tout d'abord, permettez-moi de reprendre quelques éléments qui ont été cités, notamment par M. le Député Paul Herren avec le HFR. Que faire?

Je crois qu'il faut savoir que le changement qui a été opéré au niveau de la législation fédérale et ensuite cantonale est clair. Il y a une liberté de choix, ce qui signifie que nous aurons toujours des hospitalisations extracantonales. Bien évidemment, c'est mieux si ces activités se réalisent chez nous parce que la plus-value se fait chez nous, mais il faut être honnête: croire que notre hôpital ou nos hôpitaux fribourgeois peuvent tout faire est un leurre. Il y aura toujours des choses qui se feront ailleurs et pour moi cela paraît d'une logique pure. Plutôt que vouloir tout faire, il vaut mieux se concentrer sur des éléments clairs et précis, être excellent. C'est peut-être là qu'il faut s'accorder ou mettre tous les moyens en œuvre pour friser l'excellence. C'est pour ça que les gens resteront chez nous au lieu d'aller à Berne, soit à Lausanne ou ailleurs parce qu'on pense que chez nous ce n'est pas excellent. Il vaut mieux sélectionner ce qu'on veut faire, être excellent dans certains domaines, mais il y aura toujours des hospitalisations extracantonales, je crois qu'il faut en convenir.

Ensuite, M^{me} la Députée Ursula Krattinger m'a parlé de règles normatives, de cas limites parfois et même douteux. Il faut savoir, tout d'abord, si, lorsqu'il y a une intervention parlementaire, le travail qui s'ensuit se fait à l'interne ou à l'externe. Pour l'activité de l'Etat, il y a des possibilités parfois de faire à l'interne, mais parfois aussi à l'externe. C'est pour cela que nous avons des prestations de tiers qui se réalisent à l'externe et c'est parfois plus efficace que de vouloir engager du personnel pour tout faire à l'interne. Cela me paraît évident.

Ensuite, on a aussi fait des remarques ou des critiques à juste titre. Le Gouvernement ne peut pas tout prévoir, les dépu-

tés d'ailleurs non plus, lorsqu'ils approuvent le budget. Et il faut bien trouver des solutions. Les remarques les plus insistantes concernant l'utilisation de subventions fédérales: c'est inadmissible d'utiliser l'argent de l'aide à l'assurance maladie pour couvrir des crédits supplémentaires. Tout d'abord il faut savoir qu'il n'a jamais été prévu d'utiliser de l'argent affecté à d'autres tâches. Par exemple, les montants de l'aide à l'assurance maladie dépendent des seuils fixés. Ensuite, vous constatez que dans le budget, parfois il n'y a pas assez, parfois il y a trop, mais il n'y a jamais eu un frein de l'attribution de l'aide à l'assurance maladie pour compenser autre chose. Je crois que c'est important de le dire.

Ensuite, je confirme que la législation prévoit toutes les possibilités utilisées dans les arrêtés qui ont été présentés sans exception. Permettez-moi, puisque cela a été demandé, certains éclaircissements!

Tout d'abord, le crédit supplémentaire est destiné à compléter un crédit budgétaire. Cet instrument fait partie de la question du contrôle budgétaire, le but étant de détecter les dépassements, si possible avant l'engagement de la dépense, de trouver une compensation équivalente et ainsi de préserver globalement l'équilibre budgétaire. Il y a des principes, le président de la Commission des finances a cité l'article 35 al. 2 ainsi que le règlement d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat dont l'annexe 1 dit quels dépassements peuvent être compensés par une augmentation de revenu par rapport au budget.

Ensuite, il y a les modalités. Les compensations proposées en couverture du crédit supplémentaire demandé font l'objet d'une justification détaillée dans le considérant de l'arrêté que les membres de la Commission ont reçu. La loi sur les finances ainsi que le règlement autorisent la compensation également par des revenus supplémentaires dans le cas où le crédit supplémentaire porte sur des charges liés découlant de la législation fédérale ou de concordats intercantonaux. Ces rubriques sont listées dans le règlement mais, par contre, ces mêmes bases légales ne limitent aucunement le type de revenus qu'il est possible d'utiliser comme compensation. Je crois que c'est un élément important. On constate simplement un dépassement sur des rubriques spécifiques, dépassement qu'il est possible de couvrir par des recettes additionnelles, ce qui permet de faire respecter globalement l'équilibre budgétaire, qui est un principe, comme vous le savez, constitutionnel. Il n'y a pas – et là c'est important, écoutez-bien! – de transfert de moyens d'une rubrique à une autre. La couverture permet simplement de constater que le surplus de dépenses dans une rubrique est contrebalancé par une réduction dans une autre rubrique ou par un revenu supplémentaire. Lorsque la compensation est faite au moyen de revenus supplémentaires, cela s'opère le plus souvent par des revenus fiscaux. Mais il existe néanmoins des cas où d'autres revenus supérieurs au budget ont servi à couvrir des crédits supplémentaires, comme par exemple l'utilisation d'intérêts bancaires supplémentaires

sur des placements pour couvrir un dépassement sur les contributions pour les étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités. Je vous donne un autre exemple: en 2009, nous avons 1,425 million de revenus supplémentaires issus la part au bénéfice de la BCF qui ont été utilisés pour couvrir un dépassement relatif aux dépenses de la fréquentation des écoles hors du canton.

En 2016, le crédit supplémentaire de 8,900 millions de la Direction de la santé pour les hospitalisations hors canton a été couvert, faute de moyens disponibles dans les dépenses, par trois rubriques de revenus présentant un excédent par rapport au budget, à savoir une récupération du décompte du HFR pour 4 millions, un surplus de revenus provenant des subventions fédérales pour des réductions de primes – mais il n'y a pas eu de transfert de fonds; cela démontre que l'équilibre est atteint pour 1,6 million par ce biais-là – et par un surplus de revenus sur les impôts sur les gains immobiliers pour 3,348 millions. Il n'y a, je précise encore une fois, aucun lien entre ces rubriques et celles relatives aux dépassements de budget, en l'occurrence les hospitalisations hors canton. Relevons notamment qu'il serait contraire à la loi que d'affecter des impôts à une tâche particulière, comme il serait contraire d'utiliser des subventions fédérales à d'autres fins que celles prévues par la loi fédérale. Vous avez bien compris, utilisez à d'autres fins. L'aide aux primes à l'assurance-maladie n'a pas été faite pour financer les hospitalisations hors canton. C'est seulement pour montrer l'équilibre.

Voilà M. le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, j'espère que j'ai été suffisamment clair. Encore une fois, toutes ces couvertures ont été proposées tout d'abord par les Directions concernées, admises par ma Direction et présentées au Conseil d'Etat. Elles sont totalement conformes à la législation en vigueur.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 82 voix contre 18. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier

(GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gailard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 82.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 18.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 3.*

Projet de décret 2017-DAEC-6 Acquisition des immeubles de la société Elanco¹

Rapporteur: **André Schoenenweid** (PDC/CVP, VF).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le message 2017-DAEC-6 accompagnant le projet de décret qui vous est soumis ce matin traite de l'acquisition des immeubles de la société Elanco. Cette société, basée aux USA, est aussi active à Bâle et déploie ses activités dans la recherche et le développement de produits améliorant la santé et la performance animale.

Achetée à Novartis en avril 2014 et malgré les efforts constants de la Promotion économique de pérenniser le site de Saint-Aubin en centre de recherches, la société Elanco a fermé progressivement le site de Saint-Aubin dès novembre 2015 jusqu'au début de l'année 2016 pour se centrer sur d'autres sites de recherches dans le monde. Le site broyard est donc désaffecté et la commission a bien sûr effectué une visite détaillée des actuels bâtiments, constructions et terrains.

Il est bien sûr très regrettable que cette société internationale ait fermé un site de recherches ouvert depuis 1968, car le maintien des emplois dans notre canton est un objectif prioritaire de nos autorités.

La démographie fribourgeoise est en constante augmentation depuis plus de dix années. Cette attractivité est une chance mais aussi apporte des contraintes avec la nécessité impérieuse de créer des emplois dans le canton afin d'éviter que Fribourg devienne un canton de pendulaires entre Lausanne, Berne, Neuchâtel, voire encore plus loin.

Il faut dès lors mettre en place des conditions cadres attractives pour développer les entreprises existantes ou les nouvelles qui désirent s'implanter dans le canton de Fribourg. Parmi ces conditions cadres nécessaires à ce développement, la mise à disposition de terrains prêts à être valorisés, donc déjà classés en zone d'activités, devient prioritaire.

Le Grand Conseil l'a aussi bien compris et cela depuis plusieurs années en regard des multiples interpellations parlementaires dont l'une des dernières, datant de juin 2016, de nos collègues Laurent Thévoz et Jacques Vial, demandant la création d'un fonds de 100 millions pour financer justement une politique foncière active; cette motion sera traitée en mai 2017.

Ce message portant sur l'acquisition de terrains entre pleinement dans cette volonté souvent exprimée du Parlement de permettre à l'Etat de jouer un rôle moteur, voire majeur, dans l'aménagement du territoire pour l'économie et donc

¹ Message et préavis de la commission pp. 434ss

d'acquérir aussi des terrains mis en vente par des particuliers ou des sociétés sur le marché immobilier.

Il faut aussi signaler le rapport et la communication du 22 février 2017 de la Promotion économique du canton, qui annonce la création ou l'extension de 22 entreprises en 2016 malgré un contexte économique difficile avec, à la clé, la création à court et moyen termes de plus de 400 emplois.

L'achat des immeubles Elanco est un pari sur l'avenir et une opportunité exceptionnelle, peut-être unique même, avec les dimensions des terrains, soit en zone d'activités, 150 000 m² à Marly et 277 000 m² à Saint-Aubin et 986 000 m² en zone agricole, à Saint-Aubin. Le vendredi 3 mars dernier, la commission parlementaire a beaucoup débattu du message et de certains points qui peuvent interpeller mais ont trouvé des réponses concluantes.

Je vous fais part bien sûr des points principaux que les membres de vos groupes ont débattu avant d'entrer en matière à l'unanimité.

1. Le vendeur souhaitait vendre l'entier des immeubles à un seul acquéreur. Et, rapidement l'Etat, en tractation depuis la fermeture du centre de recherches, devenait ainsi le partenaire souhaité par Elanco.
2. Le montant de la vente, 20 millions pour les immeubles et les terrains, est un prix très intéressant car un expert mandaté par l'Etat estimait les valeurs des biens entre 48 millions et 70 millions, selon les calculs avec ou sans les bâtiments construits. Les membres de la commission ont eu accès à l'ensemble du dossier de l'estimation, bien étayé et des actes de vente.
3. L'objectif de la mise en place de la politique foncière active a conditionné ces achats de terrains, même ceux en zone agricole qui faisaient partie du paquet d'immeubles vendu par Elanco.
4. Les membres ont été informés que les terrains du site de Marly ont fait l'objet de négociations entre l'Etat et la commune de Marly. Une convention règle dès lors différents accords, par exemple la garantie que ces terrains restent en zone d'activités et le droit d'emption octroyé en faveur de Marly à la hauteur de 10% de la surface, soit 15 000 m² au prix de 120 francs/le m², je crois pour une durée de quinze ans. Les parcelles seront aussi touchées et réservées par le futur tracé de la route Marly-Matran.
5. Le crédit global de 23 millions, soumis à votre décision de ce matin, comprend un montant de 900 000 francs pour démolir une partie des bâtiments. Les membres de la commission ont beaucoup débattu sur la question de la démolition complète des bâtiments construits. Certains bâtiments sont recensés depuis 1994. Et, quand même avec une certaine surprise, en octobre 2015, en parallèle de l'annonce de la fermeture du site, le Service des biens culturels du canton intègre le site en recense-

ment de valeur A: cinq bâtiments sont mis sous protection de catégories 1 à 3 selon leur substance.

6. Le site a certainement des qualités dans les espaces arborisés, plans d'eau et haies d'arbres, c'est ce qu'on a pu constater lors de la visite. Pour les bâtiments: leur désuétude, leurs grands défauts techniques, des assainissements indispensables très coûteux et peut-être impossibles à réaliser, et, point non négligeable, le passé de recherches sur des animaux avec des secteurs type cellulaire ont beaucoup interpellé les membres de la commission, qui émettent des doutes sur la valeur patrimoniale et testimoniale des constructions. Les membres estiment que les réelles chances de mise en valeur économique de ce site passeront certainement par la démolition des bâtiments de recherches ou des laboratoires. Le maintien des constructions serait un frein peu souhaitable au futur du site. Il faut dès lors aussi peser les intérêts, surtout le coût très élevé de la maintenance, estimé dans le message à 700 000 francs par année soit, en faisant un calcul sur dix ans, de 7 millions. Cela impose au Conseil d'Etat de se déterminer rapidement car la démolition complète est estimée à 6 millions, le désamiantage de l'ensemble à 1,1 million, soit exactement aussi à 7,1 millions. Dès lors, démolir plus tard des constructions maintenues à des coûts élevés est-ce bien raisonnable, surtout de la part d'un canton sortant de trois années marquées par des mesures d'économies? La majorité de la commission demande au Conseil d'Etat de venir au plus tôt avec un message et un crédit pour ces démolitions.
7. Des membres de la commission s'interrogent sur le fait que l'acheteur, donc l'Etat, prend à sa charge les frais de désamiantage et de dépollution des 5000m² – donc à Saint-Aubin –, frais qui sont en principe à charge du vendeur. Le commissaire du gouvernement nous a indiqué que dans la corbeille du paquet global, donc des négociations, il y a toujours des compromis à faire. Le prix est suffisamment bas et le vendeur veut conclure sans s'occuper encore de futurs travaux. La commission partage ce point de vue en regard de l'opportunité unique d'acquérir au 31 mai prochain ces immeubles.
8. Les autres points discutés ont été, par exemple, la création de cet organe stratégique de gestion des biens acquis, les garanties données qu'il n'y aura pas de dézonage à Saint-Aubin au profit d'autres régions du canton, la nécessité d'informer régulièrement le Grand Conseil sur les avancées de la valorisation du site et aussi le souhait de ne pas créer des halles de stockage sur ces terrains. Certains membres ont exprimé des doutes sur les visions concrètes des futures affectations de ces terrains.

Avec ces remarques, la commission estime que l'opportunité unique est à saisir et que l'Etat devra encore faire le plus difficile, c'est-à-dire mettre en valeur ces terrains en faisant venir des entreprises sur le site de Saint-Aubin.

La commission remercie encore M. Georges Godel, commissaire du gouvernement, et les représentants de l'Etat qui ont répondu à toutes les questions posées, soit MM. J.-L. Mosser, directeur de la Promotion économique, Philippe Berset, conseiller juridique à la DAEC, Charles Ducrot, adjoint à l'architecte cantonal, et M^{me} Marie-Claude Clerc, qui a parfaitement organisé les travaux de la commission. M. Nicolas Kilchoer, préfet de la Broye, a également participé à la visite des lieux à Saint-Aubin. Avec toutes ces informations, la commission vous demande d'entrer en matière et de soutenir le décret dans sa version modifiée par la commission.

Le Commissaire. Tout d'abord permettez-moi de remercier le président de la commission parlementaire pour son rapport très détaillé. Evidemment, je ne vais pas répéter tout le contenu du message, mais je souhaite apporter quelques précisions, respectivement quelques considérations.

Voilà un projet de politique foncière active dont on parle depuis plusieurs années, en particulier l'automne dernier. Pour pouvoir être actif et réussir dans ce domaine, vous le savez, il faut au minimum deux ingrédients, un vendeur et un acheteur. Vous avez beau vouloir faire de la politique foncière active, si vous n'avez pas de vendeur vous ne pouvez pas avancer.

La proposition qui vous est faite d'acquérir les immeubles d'Elanco se résume de la manière suivante:

- > à Marly, 149 695 m² de terrain en zone d'activités situé en face du Marly Innovation Center,
- > à Saint-Aubin, 276 886 m² de terrain en zone d'activités, soit au total des deux sites, 426 581 m² en zone d'activités,
- > dont 320 000 m² libres,
- > 20 000 m² d'espaces verts,
- > 87 000 m² construits,
- > 986 000 m² de terrain en zone agricole, situé en limite du canton de Vaud.

Le Conseil d'Etat, vous l'aurez constaté, n'a pas adressé une offre pour les bâtiments, mais en tenant seulement compte de la valeur du terrain. Je crois que c'est important. C'est dans ce sens qu'il a fait une offre à 20 millions, soit 38 francs/m². Il y a donc tous les m² que je viens de citer plus les 986 000 à 4 francs et quelque du domaine agricole; cela correspond à ces 20 millions.

Concernant le maintien ou la démolition d'une partie des bâtiments, vous l'aurez lu dans le message et le président de la commission en a parlé, il y a déjà eu des discussions avec le Service des biens culturels et des études sont en cours pour réexaminer des réaffectations possibles des bâtiments protégés. Comme vous avez pu le voir également dans le message, les bâtiments inventoriés par le Service des biens culturels comprennent quatre zones distinctes et en fonction des expertises complémentaires, le Conseil d'Etat pourra décider de

sa stratégie et faire la pesée des intérêts. Concernant l'assainissement des sites, ce volet est bien identifié et concerne uniquement le site de Saint-Aubin. Tout d'abord, au sujet du désamiantage, le coût se situe à 1,1 million pour l'ensemble du site. Il s'agit de l'estimation la plus réaliste dans le cas où les bâtiments seraient tous conservés. Le crédit demandé comprend une partie de ce désamiantage pour la démolition qui devrait impérativement être réalisée dans les deux ans.

Concernant la surface en zone constructible sous surveillance du Service de l'environnement, seuls 2% c'est-à-dire 5000 m² sont concernés. Le Service de l'environnement l'a répertorié dans le cadastre des sites pollués. Le coût annuel de cette surveillance est de l'ordre de 10 000 francs pendant encore 2-3 ans et ne conduira probablement pas à des travaux d'assainissement, et je le sais depuis ce matin. Le collaborateur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions me signalait qu'il est quasiment certain aujourd'hui qu'il n'y aura pas de travaux d'assainissement. En ce qui concerne les bâtiments annexes spécifiques à l'activité Novartis – bergerie, chenil et hangar –, ils ne présentent aucun intérêt pour la valorisation future du site et devront être rapidement démolis afin d'offrir à de nouvelles activités industrielles un site flexible et libéré d'un maximum de contraintes.

Les terrains de Marly sont exploités par des agriculteurs. Les contrats de fermage seront repris par l'Etat en principe – si vous acceptez bien sûr – le 1^{er} juillet 2017. Les terrains agricoles de Saint-Aubin, soumis à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) pour une surface totale de 986 000m², sont étroitement liés au passé du centre de recherches Ciba-Geigy puis Novartis. A partir de 2008, Novartis a loué le domaine agricole à un exploitant, d'ailleurs un ancien employé du site. Le Conseil d'Etat a déposé une demande formelle auprès de l'Autorité foncière cantonale (AFC) concernant les terrains soumis à la LDFR dans le but d'avoir l'autorisation de l'acquérir. Cette autorité a donné un préavis favorable au transfert de propriété à l'Etat de Fribourg à deux conditions: que le bail de l'exploitant actuel soit maintenu jusqu'en 2023 et que l'activité agricole soit garantie jusqu'en 2030. Sur demande de l'AFC, nous avons dû décider de l'attribution formelle de quelques bâtiments agricoles, nécessaires pour constituer légalement une «exploitation agricole». Un verbal de division a été réalisé. Hier – c'est tout frais –, nous avons reçu la décision de l'AFC qui autorise l'Etat de Fribourg à acquérir ce domaine agricole. Alors pourquoi acquérir ce domaine, me direz-vous? C'est une volonté de la société venderesse qui voulait traiter avec un seul interlocuteur pour l'ensemble des actifs. Les conditions pour l'acquérir sont maintenir l'affermage d'une entreprise affermée ou maintenir un centre de recherches.

Les services de l'Etat et la délégation des affaires économiques et financières, sous la présidence du Directeur de l'économie ici présent, ont eu des discussions avec les exécu-

tifs des deux communes. Les discussions constructives ont porté sur la volonté des communes de maintenir ces terrains en zone d'activités, ce qui est le cas. C'est vrai qu'il y a eu la volonté de la part des communes de vouloir dézoner, avant qu'on entre en scène, dans le but de favoriser d'autres projets, notamment résidentiels en regard de la LAT. Même s'il appartient au Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, après le processus d'enquête, de décider, il était souhaitable de trouver des solutions entre les parties. Tout n'est pas réglé, mais en passe de l'être, notamment avec la commune de Marly. De plus, en ce qui concerne la valorisation pour Marly, nous devons réaliser l'axe Marly-Matran. A titre d'information, le Conseil d'Etat a déjà décidé du tracé définitif de cette future route. J'espère que rapidement un crédit d'engagement vous sera présenté pour réaliser cette infrastructure nécessaire, notamment en raison du développement du MIC et de ces nouveaux terrains.

Pour Saint-Aubin, c'est important aussi de le dire – je pensais que tout le monde connaissait mais j'ai constaté que tel n'était pas le cas –, ce terrain se situe à 5 minutes de la sortie d'auto-route d'Avenches et on atteint le site sans traverser le village de Saint-Aubin. Vous passez au pied du hameau des Friques et vous arrivez sur le site. Je crois qu'il n'y a même pas de maison, en tout cas sur le circuit. Il y a uniquement le hameau des Friques au pied duquel vous passez.

Concernant Saint-Aubin toujours, plusieurs scénarios sont envisagés en ce qui concerne le site bâti. Les détails se trouvent dans le message. Les décisions concernant les différents scénarios prendront obligatoirement plusieurs mois et sont susceptibles d'évoluer en fonction des résultats des études préliminaires et des opportunités d'optimisation futures. En fonction de ces résultats, un nouveau crédit – le président de la commission l'a signalé tout à l'heure – pourra être demandé au Grand Conseil pour subvenir à ces différents scénarios.

En parallèle, la délégation des affaires économiques et financières étudie actuellement des variantes de structures de gestion et de valorisation de biens immobiliers dans le cadre de la politique foncière du canton. A cet effet, je crois, sauf erreur, que la sous-commission a siégé ce matin. Tout d'abord, nous devons déterminer les objectifs précis que nous voulons atteindre, ensuite quelle est la structure qu'il faut mettre en place pour atteindre ces objectifs. En principe, une proposition de structure fine, en fonction de l'usage final qui aura été décidé, sera sous toit dans le courant de cette année.

Pour terminer, en ce qui concerne le prix, comme vous avez pu le constater, il se situe à 38 francs par m². Si on ajoute les divers frais de désamiantage, démolition partielle, comme indiqué dans le message, ces terrains nous coûtent 50 francs/m², y compris les frais de gestion pour 2 ½ ans. Je crois que la situation est claire.

Ce prix, vous me direz, peut paraître bas ou peut paraître élevé, c'est selon. Mais je dirais qu'il est largement, très, très largement conforme à ce qui se pratique dans la région, car concernant Marly les prix se situent – dans la région de Marly, pas seulement Marly mais dans le Grand-Fribourg – entre 120 à 200 francs, avec des pointes à 285 francs pour des terrains non équipés. Donc, ce sont des chiffres réels.

Concernant Saint-Aubin, selon les renseignements pris, les prix se situent entre 100 et 180 francs et pour la région concernée plutôt entre 150 et 180 francs. Vous le voyez là, l'offre qui a été faite par l'Etat, à 38 francs, mais il faut admettre, avec les frais signalés, est tout à fait raisonnable.

Mesdames et Messieurs les Députés, ce que nous vous présentons aujourd'hui, c'est une occasion unique, j'insiste là-dessus, que le Conseil d'Etat a saisie pour faire de la politique foncière active une réalité et non un vœu pieux.

Avec cette acquisition, nous aurons un atout supplémentaire indispensable pour la promotion économique, à savoir la capacité du canton à mettre à disposition des terrains le plus rapidement possible.

Avec ces considérations je vous propose d'entrer en matière et d'adopter le projet de décret tel qu'il ressort des discussions de la commission parlementaire.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Permettez-moi aussi de partager quelques réflexions avec vous sur le décret en question. Comme cela a été dit, la promotion foncière active est devenue plus que jamais vraiment indispensable. En raison, vous le savez, du moratoire imposé par la nouvelle LAT et les nombreuses années de croissance de notre canton, les réserves de terrains industriels bien situés et surtout disponibles sont devenues extrêmement rares. Le libre marché ne suffit clairement plus à garantir seul une offre suffisante de terrains en zone d'activités.

Dans une telle situation, même si on est attaché au libre marché, et je le suis, je pense qu'il est juste que l'Etat intervienne pour garantir une offre suffisante à des prix attractifs. C'est une des conditions cadres importantes pour garantir dans le futur la création de nouvelles places de travail dont notre canton a grandement besoin. M. le Directeur des finances a largement développé l'opportunité que représente l'achat des actifs immobiliers de la société Elanco et je le remercie encore une fois.

Je tenais toutefois à souligner que la valorisation de ces terrains prendra du temps. Les actifs d'Elanco sont des placements à long terme, contrairement au cas de Tetra Pak, dans lequel on espère toujours avoir des retours à court et à moyen termes parce que le site nécessite peu de transformations pour être réaffecté à de nouvelles activités. Les terrains de Marly devront attendre la réalisation de la liaison Marly-Matran pour pouvoir être valorisés. Dans le cas de Saint-Aubin, il

ne faut également pas être trop impatient. Des études sont nécessaires. Une partie est d'ailleurs déjà lancée pour évaluer le potentiel de reconversion du site ou de certains bâtiments. Mais, compte tenu de la valeur objective du site, il convient cependant de prendre le temps d'envisager différents scénarios avant de prendre des décisions définitives.

Une dernière remarque sur la gestion des sites. La nécessité de professionnaliser la gestion de ces sites industriels – Tetra Pak, Elanco à Saint-Aubin et Marly – est clairement identifiée par le Conseil d'Etat. La ou les réflexions sont en cours pour définir le profil d'une structure dédiée à la promotion foncière active. Elle sera en tout cas en charge de gérer, de développer et surtout de valoriser ces sites.

Même si toutes les réponses ne peuvent pas être apportées aujourd'hui, il convient dans l'immédiat de faire le pari de l'acquisition des actifs de la société Elanco. Ce pari est une vraie opportunité pour notre canton. L'achat de ce jour doit vraiment être considéré comme un investissement à long terme sur le futur de notre économie cantonale.

Je suis convaincu que la prochaine génération reconnaîtra le côté visionnaire de la décision que le Grand Conseil va, je l'espère, prendre aujourd'hui en acceptant le décret de 23 millions pour l'achat des actifs de la société Elanco.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 8 mars 2017 pour l'examen, sous l'angle financier, du message et du décret relatif à cette acquisition.

Cette acquisition a suscité un certain nombre de questions de la part des membres de la Commission des finances et de gestion. En voici quelques-unes:

- > Pourquoi l'achat d'un site à Saint-Aubin dont les bâtiments sont à démolir?
- > Est-ce à l'Etat de devenir propriétaire d'un immense domaine agricole?
- > Est-ce à l'Etat d'acquérir de nouvelles zones, alors que d'autres ne sont pas ou peu exploitées?
- > L'Etat concurrence-t-il l'économie privée?
- > Le fait que les bâtiments sont protégés, que le terrain est en partie pollué, n'engendre-t-il pas un frein trop important?
- > N'y a-t-il pas un saucissonnage des coûts puisque tous les coûts de démolition et d'assainissement ne sont pas intégrés dans le décret?

Du point de vue de notre Commission, l'acquisition des terrains de Marly paraît être une excellente opération tant financière que stratégique. Sous l'angle financier, le coût global de transaction est acceptable pour notre Commission. Ne perdons toutefois pas de vue, et cela a été relevé, que les coûts d'exploitation et d'entretien annuels du site de Saint-Aubin

s'élèveront à environ 1 million et qu'ils chargeront, année après année, le compte de fonctionnement cantonal.

Au terme des délibérations et après avoir entendu les représentants du Conseil d'Etat, la grande majorité des membres de notre Commission a accepté, sous l'angle financier, le présent décret portant sur un crédit d'engagement de 23 070 000 francs. Je relève également que quelques membres de la Commission des finances et de gestion se sont étonnés que celle-ci n'ait pas œuvré comme commission ordinaire pour cet objet. En effet, pour la rallonge BlueFactory, pour Tetra Pak, la CFG avait été nommée commission parlementaire par le Bureau, mais non pour ce décret. Pourtant, il s'agit là aussi d'acquisition d'un immeuble du patrimoine financier. Il serait bien dès lors d'instaurer une règle pour l'examen des achats d'immeubles de placement, ce d'autant plus que l'Etat ne cesse d'en acquérir.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du décret Elanco. En préambule, notre groupe a estimé que les prix d'achat sont des plus corrects. Notre groupe a également parlé de la future structure de gestion des objets achetés par l'Etat pour la politique foncière active. Nous souhaitons que dans cette structure on n'oublie pas les représentants politiques ainsi que des membres issus de l'économie.

L'achat de ces terrains est, selon nous, une nécessité. La politique foncière active, il ne faut pas seulement en parler en période électorale, mais il faut également avoir le courage et l'ambition de la mettre en œuvre et en pratique quand le canton en a l'occasion.

Les terrains situés en zone stratégique à Marly sont, selon nous, une occasion à ne pas manquer. Le droit d'emption accordé sur une partie du terrain à la commune de Marly nous a, par contre, quelque peu surpris. Le terrain agricole de Saint-Aubin, de près de 100 ha, a également suscité quelques discussions et interrogations au sein de notre groupe. Mais ces terrains pourraient servir pour des échanges dans quelques années. Ils pourraient se révéler bien utiles pour le futur.

Enfin, le terrain en zone d'activités de Saint-Aubin: j'ai cherché un petit peu, il ne me semble pas que dans le canton une autre collectivité publique soit déjà propriétaire d'un terrain de 28 ha, dont 26 constructibles d'une seule parcelle, situé à 5 minutes d'une entrée d'autoroute, comme cela a été dit par M. le Commissaire. Nous devons donc acheter et mettre en valeur au plus vite ces terrains. Le canton doit également vendre et démonter tous les bâtiments non protégés et l'actif fermier repris rapidement.

Par contre, quelle entreprise voudrait s'installer dans des laboratoires vieux d'un demi-siècle? dans des bureaux usés, qui ne correspondent plus aux normes de travail actuelles? Cela a été dit par M. le Président de la commission, je ne

reviens pas sur les frais de fonctionnement en cas de conservation des bâtiments en l'état; ce n'est pas normal! Quelle entreprise voudrait des bâtiments mal isolés, dont les toits sont de vrais ponts de froid – cela nous a été confirmé par le représentant du Service des bâtiments? La séance de la commission s'est tenue dans le château de Saint-Aubin. Voilà un superbe bâtiment qui mérite d'être protégé et conservé! De notre point de vue, le Conseil d'Etat ne doit pas se montrer tiède et doit avoir le courage de passer par-dessus le Service des biens culturels, de détruire l'entier de ces bâtiments qui sont vieux et obsolètes, pour présenter aux acquéreurs une superbe surface de 28 ha, prête à être aménagée, qui permettra d'accueillir de très nombreux emplois. M. le Commissaire a parlé de flexibilité, eh bien, il faut rendre ces terrains totalement flexibles! La destruction totale nous permettra également, semble-t-il, d'économiser des coûts par rapport au désamiantage. Notre groupe réfléchit également au dépôt d'un mandat urgent pour contraindre le canton à raser totalement ces bâtiments au plus vite. Nous en discuterons peut-être lors de la prochaine session.

Vous l'avez donc compris, notre groupe soutient avec enthousiasme et à l'unanimité ce décret et nous vous encourageons à en faire de même.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le projet de décret relatif à l'acquisition des immeubles de la société Elanco.

En premier lieu, nous remercions le Conseil d'Etat et ses collaborateurs pour la vision locale du site de Saint-Aubin ainsi que pour la qualité de la présentation et des explications fournies sur ce décret. Un regret toutefois, celui de ne pas lire une ligne dans le message sur une quelconque stratégie cantonale! En effet, même s'il est trop tôt pour spéculer sur les futures activités qu'accueilleront ces deux sites, un groupe de travail a été nommé et, selon vos dires en commission parlementaire, M. le Commissaire, il a siégé entre la séance de la commission et aujourd'hui. J'ai appris, dans votre introduction, qu'il a siégé ce matin, donc j'imagine que mes questions vont rester sans réponse mais je vous les pose quand même.

Alors qu'en est-il? Est-ce qu'un business-plan ou un calendrier a pu être établi? En effet, le groupe libéral-radical compte sur ce groupe de travail et le Conseil d'Etat pour définir rapidement la vision globale et une mission claire en matière de promotion foncière active pour notre canton.

Si le site de Marly n'a pas fait long débat dans notre groupe, force est de constater que le site de Saint-Aubin nous a un peu plus occupés. Et pourtant, un terrain unique dont le prix n'est pas contesté! Un terrain de 276 000 m² en zone d'activités, dont plus des 2/3 sont disponibles actuellement, permettra de réagir rapidement à toute belle opportunité se présentant! Un terrain avec un accès idéal, à 5 minutes d'une sortie d'autoroute, sans traverser un seul village! Un terrain situé à 35 minutes de Berne ou de Lausanne! Donc, un terrain qui

s'inscrit dans la droite ligne de la politique foncière active du canton qui, je vous le rappelle, a été demandée, espérée depuis des années et enfin voulue par le Grand Conseil, voulue par nous tous, chers collègues! Bien entendu des bémols et des interrogations existent mais il en existait aussi quand nous avons voté d'autres décrets, tels que BlueFactory ou Tetra Pak.

Je souhaite aussi aborder un point qui nous a interpellés, nous rendant sceptiques, pour ne pas dire incompréhensifs face aux décisions du Service des biens culturels. Si nous pouvons comprendre que l'on préserve le projet paysager existant autour de cette zone industrielle, on ne peut concevoir que le Service des biens culturels veuille maintenir la toiture en U, une toiture qui ne présente pour nous aucun intérêt architectural dans cet environnement, une toiture qui, et pour autant que l'on trouve une solution technique – ce qui n'est pas le cas actuellement –, sera trop onéreuse à mettre aux normes Minergie. Une toiture où on ne peut déceler une infime lueur de notion du patrimoine bâti... Le groupe libéral-radical lance un appel au Service des biens culturels pour faire une pesée des intérêts et ainsi revoir d'une manière drastique le recensement des bâtiments.

M. le Commissaire, vous le savez, je suis broyarde. Vous le savez, l'économie dans la Broye est faible au regard d'autres régions du canton. Vous le savez, les entreprises sont parties de la Broye fribourgeoise par manque de terrains disponibles. Vous le savez encore, des entreprises se sont découragées à la suite de certaines procédures. La Broye se doit d'avoir un développement économique plus important. Aujourd'hui, cette opportunité est devant nous avec ce décret. Alors, je vous pose la question suivante: quelles garanties donnez-vous aux Broyards que le terrain de Saint-Aubin, situé en zone d'activités mais non construit, ne fera pas l'objet d'un dézonage au profit d'autres régions du canton?

Aux plus réticents d'entre vous concernant ce décret, je terminerai en disant que la LAT impose la densification, ce qui pour moi est une nécessité, de même que l'équilibre entre le maintien des terres agricoles et l'économie est aussi important. Mais, densifier ne veut pas dire centraliser! Les régions périphériques ont aussi besoin d'un développement économique. Il faut densifier de manière décentralisée avec ce qui existe déjà et le site de Saint-Aubin est en totale adéquation avec ceci. C'est sur ces considérations que le groupe libéral-radical, dans sa majorité, soutiendra ce décret.

Chassot Denis (VCG/MLG, BR). Je déclare mes intérêts: je suis broyarde. Notre groupe remercie le Conseil d'Etat de mettre en place une politique foncière active et de procéder à l'achat des terrains d'Elanco. Cette acquisition représente une opportunité certaine pour l'Etat et une aubaine pour la Broye. Le Conseil d'Etat se montre proactif en devenant propriétaire de ces parcelles. Il gardera la maîtrise du foncier, ce qui évitera que ces terrains partent en spéculation. Bien que les coûts d'entretien, voire de démolition des bâtiments

de Saint-Aubin, peuvent paraître assez élevés et qu'il reste encore à régler le conflit avec le Service des biens culturels, il n'en reste pas moins que l'Etat ne doit pas laisser passer une telle occasion. Saint-Aubin représente un site unique en son genre, avec un gros potentiel de par sa superficie et sa configuration. Même si, pour certains, la localisation du site de Saint-Aubin n'est pas idéale, il n'en demeure pas moins que des synergies sont certainement possibles, entre autres avec le site Rose de la Broye, et ces parcelles peuvent constituer une réserve de transferts de droits pour d'éventuels échanges de terrains dans la Broye – et j'insiste – uniquement.

En tant que Broyard, je suis reconnaissant au Conseil d'Etat de mettre en place, avec les autorités locales et la Promotion économique, une véritable valorisation de ces terrains, que je souhaite voir classés en zone d'importance cantonale. J'espère aussi que l'Etat va investir dans les infrastructures de la Broye, qui est trop souvent le parent pauvre du canton. J'en prends pour preuve la statistique dans la réponse du Conseil d'Etat concernant les coûts par m² de routes investis ces dix dernières années, qui place la Broye en dernière position. L'acquisition par l'Etat de ces terrains est une aubaine pour la Broye et la mise en place d'une stratégie de valorisation de ces parcelles permettra de densifier de manière décentralisée.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutient ce décret à l'unanimité et vous demande d'en faire de même.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Le groupe socialiste a également attentivement examiné le décret relatif à la question des immeubles ou des terrains de la société Elanco. Um es schon einmal vorweg zu nehmen, notre groupe soutiendra le décret, respectivement le projet bis de la commission ordinaire. En effet, pour notre groupe, il est manifeste qu'à la fin il s'agira d'une opération gagnante pour notre canton et une opportunité que nous ne pouvons pas rater. Toutefois, il convient de relever deux éléments majeurs qui nous ont laissés perplexes dans ce dossier, respectivement dans la manière dont il a été géré par le passé.

Premièrement l'acquisition des terrains dans un but de politique foncière active et de promotion économique. Vous vous rappelez peut-être – cela a été même rappelé auparavant par mes prédécesseurs – ces deux «leere Worthülsen» ont été prononcés de manière excessive durant toute la campagne des élections cantonales de l'année passée, notamment provenant de la bouche des candidats au Conseil d'Etat, tous partis confondus. Il semblerait qu'il existe donc un consensus politique autour de ces deux mots creux. Tout le monde soutient une politique foncière active et une promotion économique menées par l'Etat. Très bien et tant mieux! Sauf que, par rapport à l'acquisition des terrains d'Elanco, force est de constater – cela a déjà été relevé – que nous ignorons totalement quel genre de politique foncière active, respectivement de promotion économique, le Conseil d'Etat veut mener sur ces terrains; ce que le groupe socialiste regrette vivement!

Qu'on le veuille ou non, il existe bien différentes manières de promouvoir l'économie ou de mener une politique foncière active. Bien entendu, le groupe socialiste ne saurait soutenir l'acquisition des terrains d'Elanco si le Conseil d'Etat y souhaitait mener, par exemple, une politique foncière active, respectivement une promotion économique, dans le but d'y implanter une société spécialisée dans la fabrication d'armes.

Leider bestechen die in der Botschaft skizzierten Szenarien zur Inwertsetzung der zu erwerbenden Grundstücke lediglich durch eine mangelnde klare politische Handschrift.

On navigue à vue. Fort heureusement, les choses sont en passe de changer. Notre groupe salue le fait que la délégation des affaires économiques et financières du Conseil d'Etat étudie actuellement les variantes de structures de gestion des biens immobiliers dans le cadre de la politique foncière active du canton. En effet, une structure de gestion particulière des biens immobiliers acquis dans l'optique de cette politique foncière active nous paraît essentiel pour mener à bien cette politique dès que celle-ci aura été, peut-être, un jour clairement définie. Il va sans dire que notre groupe demande que le Grand Conseil puisse se prononcer sur cette structure de gestion avant que le canton acquière de prochains terrains.

Deuxièmement, le principe du pollueur payeur. Vous connaissez toutes et tous ce principe essentiel relatif à la protection de l'environnement. L'article 2 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement y est notamment consacré. Or en l'espèce, cela a été rappelé, le Conseil d'Etat nous explique dans son message que les risques liés à l'assainissement des terrains seraient actuellement bien identifiés. Il a même été en mesure de les chiffrer pour le site de Saint-Aubin. Dès lors, il paraît tout à fait incompréhensible que la collectivité publique doive prendre en charge les frais d'assainissement, même si cet élément négocié avec la société Elanco aurait, semble-t-il, eu une influence sur le prix d'acquisition des terrains. Cela contrevient clairement à ce principe du pollueur payeur, qui est non seulement un principe juridique essentiel de la politique environnementale, mais également un principe économique, reconnu notamment par l'OCDE depuis belle lurette. Faire fi de ce principe témoigne soit d'une faiblesse des négociations, soit d'une promotion économique ne tenant pas compte d'un des aspects les plus élémentaires de la protection de l'environnement, ce que le groupe socialiste ne saurait cautionner.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur broyard, sans intérêts personnels pour les belles terres agricoles du site de Saint-Aubin.

Le présent décret sollicite un crédit de 23 070 000 francs en vue de l'acquisition des immeubles de la société Elanco à Saint-Aubin et Marly, dans un objectif prioritaire de promotion foncière active. C'est la première fois que l'Etat a l'opportunité d'acheter autant de terrains en une seule fois. Le site de Marly est situé dans le centre cantonal. Sa valorisation est

conditionnée par la réalisation de la liaison routière Marly–Matran et fait le fruit d’une convention entre l’Etat et la commune de Marly.

Le site de Saint-Aubin, immense site de Saint-Aubin, dans sa partie bâtie, se décline en trois parties:

- > des bâtiments accueillant bureaux et laboratoires en bon état mais obsolètes dans leurs configuration et équipements;
- > des bâtiments d’élevage et halle vétérinaire, très spécifiques, en mauvais état, quasi impossibles à valoriser;
- > des bâtiments agricoles en bon état, très difficiles à valoriser dans un site industriel.

A noter que certaines halles de stockage et autres hangars pourraient être déplacés pour permettre une exploitation indépendante de la zone agricole.

A titre personnel, le recensement en valeur A par le Service des biens culturels de plusieurs bâtiments en tant que témoins exemplaires de l’architecture des années 60 et 70 me laisse pantois! La conservation de ces bâtiments désuets nécessitera au minimum 700 000 francs par an pour un entretien courant. De plus, bonne chance pour mettre aux normes énergétiques actuelles les toitures en U de béton et de verre! Notre patrimoine mérite d’être conservé à condition qu’il ait au moins acquis le titre de patrimoine. J’espère que l’intérêt prépondérant de mettre à disposition des futurs acquéreurs un site rapidement constructible, sans contrainte et au meilleur coût, ne soit pas oublié dans la négociation entre les services de l’Etat.

Dernier point à relever: même s’il paraît excentré aux citoyens de l’Agglo, le site de Saint-Aubin se situe à 4 km de l’entrée de l’autoroute d’Avenches, est accessible sans traverser aucun village et, durant les prochaines décennies, les routes de la Broye ne seront jamais aussi congestionnées que celles de notre capitale cantonale.

Sur ces considérations, le groupe démocrate-chrétien, dans sa grande majorité, plébiscitera ce décret.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Mon nom en dit assez long sur mes liens d’intérêts, du moins avec le site de Saint-Aubin. J’ai aussi un lien particulier car je ne serais pas sur terre sans la venue, jadis, de Ciba-Geigy à Saint-Aubin, pas que je suis issu de laboratoires de tests, mais bien parce que mon grand-père est venu habiter cette commune pour y travailler, ma maman mariant un Collaud par la suite!

Quelle politique souhaite appliquer le canton de Fribourg? Quelle force souhaite-t-on donner au canton pour se positionner économiquement à l’avenir? Fribourg, pris entre les mastodontes bernois et vaudois, se doit de pouvoir offrir une valeur ajoutée à de potentielles entreprises qui souhaitent s’installer. Fribourg se doit d’être proactif et cela passe par cette politique foncière active. Un terrain comme celui de

Saint-Aubin est unique, unique par sa grandeur, unique par sa position proche de l’autoroute, proche de l’aérodrome de Payerne qui s’ouvre gentiment à l’aviation civile. Celui de Marly est d’autant plus stratégique que, situé au début de l’axe Marly–Matran, il deviendra incontournable. Le canton ne peut passer à côté de cette aubaine sous prétexte de certaines critiques qui disent que nous n’avons pas les structures nécessaires à l’Etat pour gérer un parc immobilier. Le monde de l’immobilier va vite, très vite et nous devons être capables d’agir rapidement afin de saisir des occasions telles que celles-ci. Une structure est déjà mise en place pour prévoir l’avenir de ces terrains. Rien n’empêche par la suite de la professionnaliser avec une société immobilière. Un million de m² de terrain agricole, 89 000 m² de terrain construit + 320 000 m² de terrain constructible: prix d’achat + frais = 23 millions. Un trésor de guerre ou un trésor de terre pour un canton qui souffre – comme mentionné plus haut – de compétitivité avec ses cantons voisins!

Certains diront que l’Etat fait déjà beaucoup avec Tetra Pak, BlueFactory, etc. Il s’agit de deux choses totalement différentes. Tetra Pak est déjà occupé avec des bâtiments existants et fonctionnels. BlueFactory se veut un pilier dans l’innovation avec de petites structures. La place des terrains Elanco se veut parfaite pour l’accueil d’une entreprise d’envergure qui souhaite construire à neuf. Quand bien même le terrain serait thésaurisé, le prix d’achat est déjà une belle affaire financière.

Concernant les bâtiments, le montant prévu pour la destruction totale est estimé à 6 millions. Or le Service des biens culturels souhaite garder une trace de cette ère industrielle. Pour avoir visité le site, pour le prix de mise en conformité Minergie, pour l’histoire tout sauf rose de ce site, je prie donc le Conseil d’Etat de faire le nécessaire pour privilégier la piste de la destruction totale et non le maintien des bâtiments actuels, qui ne font pas de sens. Sachez que si le mandat mentionné par mon collègue Gabriel Kolly est déposé, je le soutiendrai à titre personnel.

Finalement, je demanderais au Conseil d’Etat, qu’en cas d’acceptation, le Grand Conseil garde un contrôle sur l’avancée des travaux par un rapport régulier. Alors oui, le Grand Conseil lui-même a mis la pression sur le Conseil d’Etat pour appliquer cette politique. Le Conseil d’Etat le fait. Sur ces considérations, je vous remercie de soutenir cet achat si important pour le canton.

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Je déclare mes liens d’intérêts: je suis directeur d’une PME active dans le domaine des transports de la Broye.

Si on peut regretter qu’il n’y ait plus d’activités sur le site d’Elanco de Marly et de Saint-Aubin, l’acquisition de ces terrains peut être une aubaine pour le canton de Fribourg. Il faut considérer cet achat comme un investissement pour l’avenir. Si je fais abstraction des terres agricoles, qui peuvent et doivent rester en l’état dans un avenir proche, l’Etat de Fri-

bourg pourrait ainsi disposer d'une seule et même parcelle industrielle immédiatement réalisable de plus de 275 000 m² sur la commune de Saint-Aubin.

Ce projet d'acquisition n'est pas sans rappeler l'épisode d'Amgen en 2004, lorsque l'Etat et la commune de Galmiz avaient voulu dézoner une parcelle de 55 ha leur appartenant. Après de nombreuses oppositions, le projet a dû être abandonné et l'entreprise s'en est allée construire son usine pharmaceutique à Cork, en Irlande. Bien sûr, une telle opportunité n'arrive pas tous les jours et il serait dommage de laisser partir cette immense parcelle sans essayer de la valoriser au travers de la promotion économique, qui posséderait là un formidable argument à présenter. Il serait également regrettable de voir cette parcelle divisée et utilisée à des fins d'entreposage ou pour des activités qui n'apporteraient que peu d'emplois. Par ailleurs, il ne faudrait pas se précipiter pour valoriser ces terrains. Il faut être conscient qu'il peut se passer passablement de temps avant de trouver le bon acquéreur.

C'est pour cette raison qu'il est nécessaire que les charges sur ce terrain soient proches de zéro durant les années transitoires. Pour cela, et à la suite de la vision locale à laquelle j'ai participé, je peux prétendre qu'il n'y a qu'un seul moyen: il faut démolir tous les bâtiments qui sont dans un état irrécupérable et sans intérêt, malgré l'avis du Service des biens culturels. De plus, si vous avez l'opportunité de trouver un acheteur potentiel et que vous lui soumettez des contraintes dès le départ, vous avez de grandes chances de le décourager.

La zone de Saint-Aubin est bien située avec un accès rapide et direct à l'autoroute, sans désagréments pour la population puisque la route ne traverse aucune agglomération. Il y a une gare CFF dans les deux localités voisines, soit une à Avenches et une autre à Domdidier. C'est peut-être aussi l'occasion de développer les transports publics dans cette région. Au vu des difficultés grandissantes que nous rencontrons pour circuler autour de Fribourg ou même de Bulle, il serait temps de délocaliser aussi en direction de la Broye pour répartir les forces économiques de notre canton.

Ce site a tout pour plaire et, même si je n'ai pas fait allusion à celui de Marly, je ne peux que vous encourager à accepter l'achat de ces terrains puisque de toute façon ils sont liés.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je n'aimerais pas que le Conseil d'Etat, sous la pression des députés, brade ces terrains trop rapidement. Je pense que ce sont aussi des terrains qui doivent être mis en réserve, étant donné qu'on doit avoir le moyen de pouvoir installer une grande entreprise, proche de l'autoroute, qui voudrait venir ici dans le canton. Si on ne garde pas les terrains de cette grandeur-là, le jour où on aura une grande entreprise, on n'aura peut-être pas les terrains disponibles pour accueillir une telle entreprise. Donc, je demande aussi au Conseil d'Etat d'être prudent par rapport à ça.

Par rapport aux bâtiments protégés, c'est la deuxième fois qu'on achète des terrains où il y a des halles importantes qui ne servent absolument à rien. A BlueFactory, on a une halle importante au centre-ville de Fribourg; c'est une véritable verrue! Elle va rester ici à un endroit où le terrain a une valeur inestimable. Encore une fois, à Saint-Aubin, c'est la même chose. Je pense que le terrain a encore une plus grande valeur au centre-ville qu'à Saint-Aubin. Le Conseil d'Etat doit faire valoir son intérêt prépondérant par rapport à cela et détruire les deux sites. J'aurais de la peine à comprendre qu'à Saint-Aubin on détruise ces bâtiments alors qu'en pleine ville de Fribourg, avec la valeur et le nombre de personnes qui pourraient y habiter en faisant plusieurs étages, on maintienne les bâtiments. Les deux sites devraient être détruits.

Aujourd'hui, j'invite le Conseil d'Etat à démolir ces bâtiments. Ceci ne coûte absolument rien à l'Etat. On aide l'économie en ne faisant aucun coût supplémentaire pour l'Etat.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Je m'exprime à titre personnel. Mes liens d'intérêts: je suis président d'une miniassociation de PME en Haute-Sarine et propriétaire d'une minifriche industrielle et historique.

Sur le fond, cet outil de la politique foncière active, je le soutiens, il est nécessaire. On l'a voulu, il a permis d'acquérir des terrains, des bâtiments prêts à accueillir de nouvelles entreprises pour les besoins aussi parfois de l'Etat. Le projet qui nous concerne est intéressant. Ce décret, qui porte également sur l'acquisition de terrains agricoles, de terrains situés sur deux sites, est sûrement, du point de vue financier, stratégique, très important mais le principe du paquet proposé «tout ou rien» m'agace quelque peu.

En parcourant ce message, je me suis posé cette question: que fait l'Etat pour son économie traditionnelle locale, pour les petits commerces, leurs infrastructures nécessaires à les maintenir et à les développer? Dans ces domaines, demain, dans tout le canton, on peut vous proposer des bâtiments qui abritaient des artisans du bois, du métal, du béton, une boulangerie, une boucherie, peut-être une fromagerie, une menuiserie et, bien sûr, des bistrotts. L'Etat pourrait mieux faire valoir sa politique foncière active en faveur du tissu d'entreprises artisanales décentralisées au cœur des beaux villages de ce canton. Mettre à disposition, voire louer des espaces aux artisans pour développer leur savoir-faire, leur art, avec moins de contraintes matérielles et économiques, bien sûr avec le concours des communes, acteurs politiques locaux incontournables.

Vous l'avez compris, c'est un cri du cœur en faveur des petits commerces de tous bords. Pour cet objet, les dés sont pipés. Mon intervention a pour but surtout de défendre une politique foncière future plus équilibrée et plus proche du tissu artisanal et mieux répartie dans le territoire pour toute une branche d'artisans et de commerces locaux, qui s'effrite et meurt.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). J'interviens à titre personnel au sujet de ce décret. C'est vrai que j'ai lu, relu le présent message. Je n'arrive toujours pas à comprendre les motivations de notre Conseil d'Etat à acheter ce site. C'est vrai, on nous parle de promotion foncière active; je veux bien mais pas partout, sans stratégie ni objectifs clairs. Une politique foncière active, oui, mais menée avec une ligne directrice connue et non de façon réactive comme ici.

Nous avons déjà de grandes zones stratégiques définies. Je vous rappelle que le canton est déjà propriétaire ou abrite du foncier bien situé et en suffisance, prêt à accueillir de nouvelles entreprises. BlueFactory, Marly Innovation Center, le Vivier, Tetra Pak et j'en passe. Occupons-nous d'abord de valoriser l'existant et ne nous dispersons pas. Pourquoi donc un tel empressement à acquérir ce site de Saint-Aubin? Un site en partie protégé, qui plus est à assainir, à démolir en partie, à dépolluer et qui n'est pas dans une zone stratégique et, en plus, qui contient un domaine agricole? Est-ce à l'Etat de devenir propriétaire de ce site alors qu'aucune perspective de valorisation et qu'aucun projet n'existe aujourd'hui? Non, je ne crois pas.

Dans les mots «promotion foncière active», il y a le mot «active». Les collaborateurs de la Direction de l'économie et de l'emploi ne pourront pas faire des miracles. Ne soyons pas dupes, il n'y a pas de ressources suffisantes! Le rôle de la Promotion économique n'est-il pas aussi et surtout de mettre en relation vendeur et entreprise intéressée? Notre Conseil d'Etat serait bien inspiré de s'en rappeler plutôt que d'acheter dans chaque district bientôt des immeubles. Hier, Schmitten et Romont, aujourd'hui, Saint-Aubin et demain, qui prend les paris? Enney, Le Mouret ou Semsales? Il faut savoir dire stop et consolider pour l'instant l'exploitation des sites actuels.

Je comprends bien que l'on veuille attirer des sociétés à haute valeur ajoutée. Je soutiens cet idéal mais n'oublions pas que l'on reste Fribourg. Gardons les pieds sur terre et restons un peu modestes. Messieurs les Conseillers d'Etat, pourriez-vous nous citer les nouvelles entreprises intéressées à s'installer dans notre canton et qui attendent la disponibilité du terrain?

Je voudrais encore m'adresser spécialement à mes amis députés agriculteurs. Trouvez-vous normal que l'Etat achète un immense domaine agricole et cela avec une bénédiction si rapide de l'Autorité foncière? Ne craignez-vous pas un changement de zone dès 2030? Moi, je pense qu'un désasujettissement futur est fort probable.

Enfin, un dernier mot à l'intention de mes collègues députés broyards. Je comprends tout à fait que vous teniez à avoir à nouveau une activité économique et des emplois à Saint-Aubin. C'est légitime mais je suis persuadé que vous retrouverez plus rapidement ces emplois, cette nouvelle activité économique en refusant ce décret. Je crains fort qu'après l'acceptation de ce décret on entre dans une phase d'immobi-

lisme au niveau de l'Etat. Mesdames et Messieurs les Députés, vous l'aurez compris, acheter ce site serait pour moi une erreur politique. Je vous recommande donc de refuser ce décret.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich kann Ihnen meine Bedenken zu diesem Geschäft nicht verbergen. In erster Linie – und ich beschränke mich darauf – geht es mir um raumplanerische Aspekte. Meines Erachtens gibt es in diesem Bereich ein grösseres Risiko, von dem hier noch nicht die Rede war. Ich möchte kurz darauf eingehen. Staatsrat Curty hat vorhin gesagt, dass in diesem Kanton Industrie- und Gewerbeflächen fehlen und dass es davon zu wenig gibt. Das ist falsch. Werfen Sie einen Blick in die Statistik, die auch uns in der kantonalen Kommission für Raumplanung vorgelegt worden ist, dann werden Sie feststellen, dass es in diesem Kanton gerade zu viel Industrie- und Gewerbeflächen gibt. Wir haben nur das Problem, dass diese an Orten liegen, wo sie niemand will und wo sie niemand gebrauchen kann.

Jetzt sind wir aber in der Situation, dass wir ein Moratorium haben vom Bund und eigentlich gar keine neuen Flächen einzonen können, sondern wir müssen Zonen effektiv aus diesen Bereichen rausnehmen. Es gibt Gemeinden, die das bereits vorgelebt und gemacht haben. Ich möchte hier Courtepin als gutes Beispiel zitieren.

Das Problem ist nun Folgendes: Wenn wir hier diese Flächen kaufen – und ich verweise auf Marly, wo die Erschliessung, da sind wir uns einig, ungenügend ist –, dann hortet der Kanton Flächen in Bauzonen, die er morgen nicht überbauen kann. Stellen Sie sich vor, in einer strategischen Zone, nehmen wir Birch oder auch im Seebezirk, wo vielleicht jetzt gerade eine Unternehmung kommt, eine grosse Fläche braucht und wir haben dann vielleicht die Notwendigkeit, neues Land zuzuzonen, was wir dann aber nicht tun können.

Wäre in diesem Fall dann, wenn wir das Geschäft schon machen, der Staatsrat bereit, zum Beispiel in Marly oder auch in Saint-Aubin ein Teil der Flächen gegen diese Flächen in den strategischen Zonen auszutauschen und sie zum Beispiel in den Richtplan oder in die Landwirtschaftszone zurückzugeben?

Zweites Bedenken: Man hat bei der Vorbereitung des Geschäfts auch gesagt, dass man die Landwirtschaftsflächen kauft, um eventuell dann noch Erweiterungen zu machen. Ich mache Sie einfach darauf aufmerksam, dass wir hier beste Fruchtfolgeflächen vor der Nase haben und diese können Sie in Zukunft ohne Kompensation jedenfalls nicht mehr einzonieren.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je suis obligé de répondre à M. Brodard et à M. Markus Bapst. Je crois qu'on a dix ou douze sorties d'autoroutes dans le canton de Fribourg si on compte celles qui sont au bord du canton de Fribourg. Je pense qu'on doit mettre en valeur les terrains proches

de ces sorties d'autoroutes si on veut faire venir des entreprises. Vous savez que si vous avez un nombre important de camions qui traversent les villages, tout le monde est mécontent. Là, on ne traverse absolument aucun village. Si on veut faire venir une entreprise qui fait beaucoup de transports, on arrive à l'installer à ces endroits-là et on doit mettre en valeur ces sorties d'autoroutes.

La sortie d'autoroute d'Avenches est excellente. Je pense que la faible distance par rapport à cette sortie d'autoroute permet d'installer une entreprise importante à cet endroit-là et on doit le mettre en valeur.

Concernant Marly, moi, je pense que le Conseil d'Etat, aujourd'hui, acquiert les terrains de Marly et fait, finalement, un pack avec la future route Marly-Matran. Aujourd'hui, c'est un plus pour cette région. C'est un plus pour le plateau du Mouret. C'est un plus pour Marly. Je pense que le Conseil d'Etat – encore une fois, je l'ai déjà dit quand on a parlé de la route Marly-Matran – doit mettre aussi dans la balance la fusion du Grand-Fribourg avec la commune de Fribourg et de Marly.

Je ne pense pas que l'Etat peut investir des montants aussi importants sans avoir une discussion globale. Donc, j'invite aussi le Conseil d'Etat et M^{me} Garnier à avoir une discussion avec ces communes-là et un engagement du conseil communal et du conseil général de Marly ainsi que de la ville de Fribourg.

Schwander Susanne (PLR/FDP, LA). Als ehemalige Gemeindepäsidentin von Kerzers, die die aktive Bodenpolitik umgesetzt hat, möchte ich hier dem Staatsrat zu diesem Schritt gratulieren. Wir haben mehrere Betriebe, die in den letzten Jahren den Kanton Freiburg verlassen haben, weil der Kanton nicht genügend Land anbieten konnte.

Weiter möchte ich hier sagen: Wir kaufen in diesem Sinne auch Landwirtschaftsland. Gerade Kerzers hat davon profitiert, dass sie den Landwirten Landwirtschaftsland als Besitzerin anbieten konnte zum Tausch gegen ihr Land, das eingezont wurde. Besitzer von Landwirtschaftsland zu sein, ist sehr wohl sehr positiv, weil man den praktizierenden Landwirten dann einen Tausch anbieten kann.

Weiter haben wir vorher von «Arbeitsplätze schaffen» gesprochen. Nur wenn wir Besitzer sind von Grund und Boden, können wir Einfluss darauf nehmen, welche Betriebe sich im Kanton Freiburg ansiedeln. Ich denke, es ist unser Ziel, Arbeits- und Ausbildungsplätze zu schaffen und in diesem Sinne kann ich den Kauf dieser Liegenschaften nur unterstützen.

Le Rapporteur. Au nom de la commission parlementaire, je remercie les différents intervenants pour les remarques et le soutien de ce décret. Les remarques et les questions sont tout à fait pertinentes et ce sont souvent les mêmes que celles

apparues au sein de la commission parlementaire. Il faut le rappeler, la création de cette commission est de la compétence du Bureau et, par rapport à la remarque du président de la Commission des finances et de gestion, on relève qu'il n'y a pas une seule question qui a été posée sur les finances. Cette affaire concerne bien d'autres aspects, soit les aspects de politique foncière active, de démolition de bâtiments et tous les autres aspects que vous aurez certainement l'occasion encore de reprendre en mai 2017, donc d'ici deux mois, en traitant le message de la création d'un fonds en faveur de la politique foncière active.

Je ne vais bien sûr pas répondre à toutes les remarques car certainement que les deux représentants du Gouvernement cantonal vont répondre en détail à certaines d'entre elles. J'aimerais néanmoins faire quelques remarques qui ont aussi fait l'objet de discussions au sein de la commission parlementaire, au sujet par exemple de l'organe stratégique de gestion. Effectivement, il faudrait que ce soit un partenariat entre des services de l'Etat, donc des représentants de l'Etat, et les représentants de l'économie privée, parce que c'est certainement l'économie privée qui a la meilleure aptitude pour gérer au mieux et à des coûts moindres tous ces biens immobiliers qui sont maintenant propriété de l'Etat ou qui vont l'être.

Concernant les bâtiments, c'est clair que l'avenir de ces bâtiments est un des nœuds de cette problématique. Comme cela a été dit, la grande majorité de la commission était pour la démolition. Formellement, il n'y a pas eu d'amendement. Par contre, il y a eu quand même un engagement assez fort du représentant du Gouvernement pour une analyse pour démolir la plus grande partie de ces bâtiments, parce que c'est quand même un frein à la mise en valeur de ce terrain en raison de la topologie de ces bâtiments qui sont vieux et certainement plus admissibles. Surtout, quand on parle de densification, il faut savoir que ce ne sont que des bâtiments sur un seul niveau. Donc, ce sont vraiment des bâtiments peu disponibles pour une évolution, pour des entreprises qui pourraient venir sur le site.

Par rapport à l'arrivée d'entreprises d'envergure, on peut effectivement se poser la question de la capacité de la promotion cantonale à rechercher ces grandes entreprises. C'est vrai qu'on oublie qu'il y a aussi un organe romand qui peut parfaitement jouer son rôle en mettant ce site de Saint-Aubin dans le radar de la promotion romande, voire de la promotion suisse, pour faire venir une grosse entreprise.

Concernant la remarque particulière de M. Kolly, il est vrai qu'on ne doit pas oublier l'artisanat et les PME dans cette mise en valeur de ces terrains et c'est toute la problématique – cela a été signalé par plusieurs intervenants – du rôle de l'Etat. Est-ce que c'est le rôle de l'Etat? Est-ce que c'est le rôle de certaines associations privées de dynamiser notre tissu économique? Donc là, soit les représentants du Gouvernement vont répondre maintenant, soit ce sera en mai 2017 qu'il faudra

vraiment travailler le sujet. C'est une opportunité d'acheter cette zone. Les représentants de la Broye ont tout à fait compris l'enjeu. C'est vrai que ça ne sert à rien de toujours centraliser sur des zones déjà bien occupées, donc c'est aussi une nouvelle manière de voir la promotion économique le long des zones d'autoroutes avec des accès facilités.

Il y a un dernier point qui a aussi été signalé dans le cadre de la commission parlementaire, c'est toute la problématique évoquée par M. Moussa, soit le principe de base du pollueur payeur. Dans le cadre de la commission, cela a été clairement dit, ça a été un accord, un compromis entre le vendeur et l'acheteur consistant certainement à ne peut-être pas respecter ce principe, mais c'est la meilleure solution qui a été trouvée pour que la stipulation se fasse, et je le rappelle, le 31 mai prochain.

C'est avec ces quelques remarques que je vous rappelle que la commission parlementaire entre en matière et vous demande d'accepter ce crédit.

Le Commissaire. Merci aux députés pour leurs différentes interventions. Une large majorité entre en matière sur ce projet de décret, même s'il y a des questions évidemment justifiées, suivant de quel point de vue on se place. J'ai aussi pris connaissance des mesures radicales proposées par le député Kolly. Je ne sais pas s'il va rester UDC ou pas – l'avenir nous le dira – puisqu'il propose de tout raser. On aura l'occasion d'y revenir.

Evidemment, gouverner c'est prévoir et pour prévoir l'avenir, il faut maîtriser le foncier. M^{me} la Députée Susanne Schwanter a parlé de son expérience tout à l'heure, lors d'une des dernières interventions. Je pense qu'il est important de pouvoir maîtriser le foncier.

J'en reviens aux différentes déclarations, notamment à celles de M. le Député Bapst. C'est vrai qu'on a suffisamment de terrains. Cependant il y a deux éléments à relever. Vous en avez cité un: souvent il est mal placé et souvent le propriétaire ne veut pas vendre. C'est ça la problématique de la politique foncière. L'occasion que nous avons là est unique. Maîtriser le foncier, c'est maîtriser l'avenir. C'est le paysan qui vous parle et je vous assure que c'est vrai. Je pense que si le Conseil d'Etat n'avait pas saisi cette opportunité l'automne dernier, on aurait eu peut-être un mandat pour demander ce que fait le Gouvernement. C'est une réalité. Combien d'entre vous disent: «Mais quand est-ce que vous voulez dépenser cet argent?» Nous avons les moyens et nous investissons pour l'avenir. J'ai toujours défendu qu'on devrait investir beaucoup plus pour l'avenir. Peut-être faut-il revoir nos méthodes. J'ai eu l'occasion de le dire souvent et on y reviendra peut-être quand on vous présentera les comptes.

M. le Député Bapst a demandé s'il ne faudrait pas faire des compensations. Je crois qu'il faut être clair et là je réponds en même temps à M^{me} la Députée Nadia Savary: le Conseil d'Etat – et cette question est venue sur la table en commis-

sion – n'a jamais eu l'intention d'acquérir des zones pour les mettre ailleurs. Je prends l'exemple de Marly. On a critiqué Marly, parce que les infrastructures ... Comme je l'ai dit à l'entrée en matière, une route est prévue et le Conseil d'Etat a choisi le tracé sur proposition du Directeur de l'aménagement. Il y a une volonté ferme d'aller de l'avant et j'espère qu'on aura rapidement un crédit, non pas d'étude mais de construction, pour aller de l'avant avec ce projet. Si vous êtes à Marly, vous connaissez le Marly Innovation Center (MIC). Allez voir là-bas le nombre d'emplois qu'il y a déjà. A la suite de cette fermeture qu'il y a eue il y a quelques années, il y a maintenant 400 emplois. C'est important de réaliser des infrastructures pour ne pas ternir les possibilités dans un village. Donc, c'est indispensable.

Je reviens maintenant sur l'emplacement de Saint-Aubin. Certains disent que c'est mal placé, d'autres que ce n'est pas en zone stratégique. Mais on peut le considérer en zone stratégique; c'est une zone d'importance cantonale. Dites-moi à quel endroit de ce canton vous arrivez dans une zone d'activité, en sortant de l'autoroute, sans traverser un village? Ça n'existe pas.

J'en viens aux différentes remarques et critiques:

Quelle est la politique foncière active? Je l'ai dit à l'entrée en matière: il faut d'abord déterminer les objectifs précis que nous voulons atteindre. Ensuite, quelle est la meilleure structure à mettre en place pour atteindre ces objectifs? Comme l'a dit M. le Député Ducotterd, ce sont des places à haute valeur ajoutée. Mesdames et Messieurs, faisons attention! Ne nous fermons pas trop! Vous ne savez pas ce que l'avenir va vous donner. On a parlé de politique foncière active et pour faire de la politique foncière active, il faut être deux: un vendeur et un acheteur. Pour déterminer les objectifs, si vous restreignez trop, dans 20 ans on n'aura pas d'entreprise. Peut-être qu'il faut aussi une certaine ouverture d'esprit. Ce n'est pas M. le Député Collomb qui va me contredire, lui qui a dû délocaliser son entreprise parce qu'il n'y avait pas de terrain. Si on avait eu ces terrains, peut-être que l'entreprise du directeur Collomb serait sur Fribourg. C'est ça l'important. Dire qu'on veut cela, qu'on veut telle catégorie, faisons attention, soyons suffisamment larges parce qu'on ne peut pas tout régler, vous ne connaissez pas l'avenir. Ni vous, ni moi. Donc, restons un petit peu souples et ensuite on verra qui occupera ces zones.

Ensuite, il y a la problématique de l'achat en bloc. Je l'ai dit à l'entrée en matière et je le répète: c'est une volonté de la venderesse qui voulait un seul acquéreur. Alors on a dit: «Mais pourquoi l'Etat acquiert un domaine?» Au moins ça ne fait pas de bagarre, voilà déjà le premier point. Ensuite, il y a un fermier et on doit laisser celui-ci un certain nombre d'années, puis peut-être qu'il arrêtera de lui-même. Le syndic de Saint-Aubin est là, il peut en témoigner: on a convenu avec la commune de Saint-Aubin, oralement, que le jour où le fermier partait, le Gouvernement en discuterait en premier lieu avec la commune. Ces discussions avec les communes

sont importantes. Bien sûr que ce n'est pas le rôle de l'Etat d'acheter un domaine, mais il y a cette opportunité et puis un jour qui vous dit ... Je vous donne un exemple: quand on a construit la H189, il fallait délocaliser un paysan de Bulle. L'Etat a alors acquis un terrain en Glâne – à Hennens pour ne pas le nommer – dans le cadre d'une mise de faillite. Cela a permis de trouver la solution. Qui vous dit que dans 30, 40 ou 50 ans, avec le développement économique, l'Etat ne sera pas heureux d'acheter un domaine à l'entrée d'une ville, que ce soit à Bulle – je vois là le syndic, il sait de quoi je parle – ou à d'autres endroits? L'Etat aura ses atouts et ça c'est important. Rappelez-vous bien de ça.

Ensuite, on a parlé de saucissonnage. Tout d'abord, sur les prix. J'ai vu qu'il n'y avait pas de contestation et j'en suis très heureux, mais j'y reviendrai quand même. Je vous rappelle que ce n'est pas du saucissonnage, c'est de la transparence totale. D'ailleurs, les services de l'Etat ici présents, quand ils ont fait le message, ont établi le prix à 26 millions parce que l'objectif était de tout démolir. C'est moi-même qui ai décidé de réserver des montants pour démolir, vu qu'on ne sait pas exactement ce qu'on va démolir. On y reviendra le moment venu, mais on joue la transparence, parce qu'on viendra peut-être avec un montant de 3, 4 ou 5 millions, je n'en sais rien. On le saura le moment venu.

Ensuite, on a dit qu'il fallait laisser faire le privé. Cela a aussi été demandé en commission: «Mais pourquoi l'Etat va faire une offre par-dessus des privés?». Vous savez, des privés sont venus me trouver en voulant me faire une offre. Mais avant de faire l'offre, ils m'ont demandé: «Monsieur le Directeur des finances, on veut acquérir ce site, mais est-ce que vous êtes d'accord de le reprendre une fois qu'on aura démolit?» Est-ce que ce n'est pas plus simple que ce soit l'Etat qui l'achète? Je vous pose la question. Si on démolit et qu'on doit réaliser des infrastructures, ce n'est pas l'Etat qui va le faire, ce sont nos entreprises. Et nos entreprises sont compétentes et compétitives sur le marché, expérience faite. Donc, sous cet angle-là, nous n'avons pas de problème. Après, bien sûr, on le sait, mes amis singinois le savent, qu'il y avait un paysan qui voulait reprendre ce domaine. Parfois c'est l'Etat qui réussit, d'autres fois c'est le privé. Cette fois c'est l'Etat. Si vous êtes d'accord bien entendu.

Ensuite, concernant les bâtiments. Evidemment, je fais partie des gens qui pensent qu'il faudrait démolir. Mais faisons attention. J'ai eu l'occasion de recevoir dans mon bureau le Service des biens culturels, avec qui nous avons eu des discussions constructives. C'est normal et c'est leur rôle de nous dire: «Examinez et ensuite on verra». Mais je sais qu'ils sont ouverts. Pour moi – je le leur ai d'ailleurs dit – on devrait ne conserver qu'un bâtiment, le bâtiment administratif, parce qu'on doit garder un témoin du passé. Et ils m'ont dit: «Mais, Monsieur le Directeur des Finances, il faut garder un petit peu plus». On verra ce qu'on réalisera, mais les membres de la commission ont visité l'endroit et savent très bien quels bâti-

ments on devrait impérativement démolir. Nous aurons des discussions. Vous savez j'ai été longtemps dans l'économie laitière. Vous connaissez tous, peut-être pas tous, le bâtiment qu'avait Toni Lait à Zurich au milieu de la ville: ça s'appelle Toni Areal. Je l'ai vu en activité pour l'économie laitière et je l'ai vu complètement démoli, alors qu'il ne restait plus que les dalles et les piliers. Je l'ai revisité l'année dernière: c'est génial ce qu'on peut faire parfois. Mais c'est vrai que le problème de Saint-Aubin est que c'est bas et mal isolé et pour cette raison il faudra peut-être démolir. C'est l'avenir qui nous le dira, mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Ensuite, je crois que j'ai déjà répondu à M^{me} Nadia Savary, qui voulait impérativement savoir si ces terrains seront déplacés, dézonés pour mettre les zones ailleurs. Clairement non. Quelle garantie? Je ne peux rien vous signer, mais vous avez ma parole. Ce n'est pas l'objectif du Gouvernement, ni de la délégation des affaires économiques, parce que ces terrains sont bien situés.

Ensuite, on a parlé aussi des discussions qu'on a eues avec Marly. Les remarques sont les mêmes et rejoignent celles de M. le Député Moussa concernant le pollueur payeur. Evidemment que vous avez raison sur le fond, la loi. Mais, à un moment donné, vous négociez et vous vous mettez d'accord. Je prends pour exemple le site Cardinal, puisqu'à l'époque le Conseil d'Etat m'avait donné le mandat de le négocier. Lorsqu'on a fini les négociations, le propriétaire ne voulait rien avoir à faire avec le site pollué. On a examiné, nous avons estimé 3 millions et nous avons rabattu 3 millions au prix sur lequel on s'était mis d'accord. Là, j'ai eu l'occasion de vous le dire et je ne vais donc pas le répéter, on maîtrise la situation. Le collaborateur scientifique ici présent, M. Berset de la Direction de l'aménagement et des constructions, me l'a confirmé ce matin. Il m'a même fait une note. On n'a quasiment pas de souci avec ces problèmes de pollution. Ils sont maîtrisés et je crois que c'est important de le dire.

M. le Député Moussa a dit que tout le monde avait parlé de politique foncière active durant la campagne électorale. C'est vrai, mais cette fois c'est la réalité, c'est du vrai et du concret.

Je crois que j'ai déjà répondu à M. le Député Brodard. Il nous a dit qu'il n'y avait pas les ressources suffisantes et qu'on n'y arrivera pas. Eh bien, c'est la structure que nous souhaitons mettre en place qui démontrera comment on va articuler. Mais encore une fois, je ne peux pas vous promettre à quel moment il y aura des entreprises. Ça, on le verra. Mais, on assure l'avenir.

J'en viens à la dernière intervention de M. le Député Kolly: que fait le Conseil d'Etat pour les entreprises artisanales décentralisées? J'ai bien aimé cette intervention, M. le Député. Vous le savez comme moi et je sais que vous êtes d'accord avec moi, il faut développer ce canton et ça, vous ne l'avez pas contredit. Quand vous créez des emplois, que ce soit à Marly, à Saint-Aubin ou à d'autres endroits, cela crée également des emplois dans d'autres secteurs économiques. Il y a des sous-

traitants. C'est ce qui fait que parfois ils passent à votre restaurant ou à votre fromagerie. Donc, plus il y aura de monde, plus vous vendrez de fromage, plus votre établissement marchera. Il faut qu'on ait parfois de grandes entreprises pour que nos petites et moyennes entreprises aient aussi du travail. Lorsque vous avez une grande entreprise qui ferme, il y a du boulot qui s'en va pour les sous-traitants, y compris les dames de nettoyage. On a besoin de places de travail pour toutes les couches de la population. On met là en œuvre une politique économique pour l'avenir de ce canton.

J'espère avoir répondu à toutes les questions et, pour terminer, encore une fois, je répète ce que j'ai dit à l'entrée en matière: avec ce que vous allez décider je l'espère, la politique foncière ne restera pas un vœu pieux, la politique foncière deviendra une réalité et ça sera un atout supplémentaire pour la promotion économique, à savoir la capacité du canton à mettre à disposition des terrains pour ceux qui en cherchent le plus rapidement possible.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. La commission parlementaire a juste fait une modification à l'article 1, dans le texte français, pour que ça corresponde tout à fait au texte allemand qui est juste dans ses objectifs. Donc l'amendement consiste en l'ajout suivant à la fin de la phrase: «...dans un objectif de promotion *économique et de politique* foncière active». C'est avec ces remarques que je vous prie de soutenir la modification de l'article 1.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat est d'accord avec cette proposition.

- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 2 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 93 voix contre 7. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Copping Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Th évoz la urent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP. Total: 93.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 455ss.

Ont voté non:

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP). *Total: 7.*

S'est abstenu:

Rauber Thomas (SE,PDC/CVP). *Total: 1.*

—

**Mandat 2016-GC-105 Stéphane Peiry/
Jean-Pierre Doutaz/Emmanuelle Kaelin/
Romain Collaud/Claude Brodard/Roland
Mesot/Isabelle Portmann/Nicolas Kolly/
Yves Menoud/Michel Losey**
**Annulation de la mesure structurelle sur
l'augmentation de la valeur locative de 10%**

Le Président. Wir kommen zum nächsten Punkt, zur Erheblichkeitserklärung des Auftrages für die Strukturmassnahmen Eigenmietwerterhöhung um 10%. Ich bin hier in Besitz eines Ordnungsantrages, eingereicht von Grossrat Romain Collaud, der verlangt, dieses Geschäft auf eine der nächsten Sessionen zu verschieben.

Motion d'ordre Romain Collaud

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Etant donné l'heure avancée et les prises de parole potentiellement nombreuses pour cet objet, je demande le report de cet objet, aussi pour l'équité du vote étant donné qu'il va y avoir des départs imminents de députés. Merci.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Les députés connaissent les plages réservées aux débats. On leur demande d'être présents. Si les gens ont d'autres choses à faire, eh bien qu'ils se posent la question de savoir pourquoi ils sont dans cette salle?

- > Au vote la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 62 voix contre 36; il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/

CVP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 62.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 36.*

Se sont abstenus:

Ith Markus (LA,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP). *Total: 3.*

—

Clôture de la session

Le Président. Wir sind am Schluss dieser März-Session angelangt. Ich danke Ihnen für Ihre Geduld und Ihre Mitarbeit. Ich stelle fest, dass wir trotz der Sitzungsführung auf Deutsch alle noch am Leben sind, was mich sehr freut. Ich freue mich, Sie in der Mai-Session wieder zu treffen, dann wieder auf Französisch. In der Zwischenzeit wünsche ich Ihnen und Ihren Familien ein frohes und besinnliches Osterfest. Die Session ist geschlossen. (*Applaus*)

- > La séance est levée à 11h50.

*Le Président:***Bruno BOSCHUNG***Les Secrétaires:***Mireille HAYOZ, secrétaire générale****Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire**

—



GRAND CONSEIL
GROSSER RAT

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bureau du Grand Conseil BR
Büro des Grossen Rates BR

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 50, F +41 26 305 10 49
www.fr.ch/gc

Attribution des affaires aux commissions parlementaires / Zuweisung der Geschäfte an die parlamentarischen Kommissionen

Séance du Bureau du 22 mars 2017

Bürositzung vom 22. März 2017

Signature / Signatur Genre / Typ	Affaire Geschäft	Commission / Kommission Présidence / Präsidium	Membres Mitglieder
2014-DSAS-64 2017-DSAS-29	Loi – personne en situation de handicap (LPSH) Loi – institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP) <i>Gesetz – Menschen mit Behinderung (BehG)</i> <i>Gesetz – Sondereinrichtungen und die professionellen Pflegefamilien für Minderjährige (SPPG)</i>	CO-2017-003 / OK-2017-003 Rodriguez Rose-Marie Présidente <i>Präsidentin</i>	Aebischer Susanne de Weck Antoinette Gobet Nadine Krattinger-Jutzet Ursula Meyer Loetscher Anne Morel Bertrand Rey Benoît Wickramasingam Kirthana Zadory Michel Zosso Markus
2017-CE-48	Rapport d'activité – Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (2016) <i>Jahresbericht – Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz (2016)</i>	CO-2017-004 / OK-2017-004 Chevalley Michel Président <i>Präsident</i>	Bürgisser Nicolas Castella Didier Chassot Denis Décrind Pierre Defferrard Francine Jelk Guy-Noël Johner-Etter Ueli Moussa Elias Schoenenweid André Senti Julia

Signature / Signatur Genre / Typ	Affaire Geschäft	Commission / Kommission Présidence / Präsidium	Membres Mitglieder
2017-DIAF-11	Loi – Modification de la loi sur la pêche <i>Gesetz – Änderung des Gesetzes über die Fischerei</i>	CO-2017-005 / OK-2017-005 Jakob Christine Présidente <i>Präsidentin</i>	Bischof Simon Bonvin-Sansonnens Sylvie de Weck Antoinette Ducotterd Christian Flechtner Olivier Galley Nicolas Grandgirard Pierre-André Repond Nicolas Schuwey Roger Sudan Stéphane
2017-DFIN-20	Loi – Modification de la loi sur les finances de l'Etat (fonds de politique foncière active) <i>Gesetz – Änderung des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates (Fonds für die aktive Bodenpolitik)</i>	CO-2017-006 / OK-2017-006 Collaud Romain Président <i>Präsident</i>	Bapst Markus Berset Solange Bonny David Collomb Eric Dafflon Hubert Ith Markus Kolly Gabriel Peiry Stéphane Steiert Thierry Thévoz Laurent

BR / BR	Bureau du Grand Conseil / Büro des Grossen Rates
CO-... / OK-...	Commission ordinaire / Ordentliche Kommission
CAE / KAA	Commission des affaires extérieures / Kommission für auswärtige Angelegenheiten
CFG / FGK	Commission des finances et de gestion / Finanz- und Geschäftsprüfungskommission
CGraces / BegnK	Commission des grâces / Begnadigungskommission
CJ / JK	Commission de justice / Justizkommission
CNat / EinbK	Commission des naturalisations / Einbürgerungskommission
CPet / PetK	Commission des pétitions / Petitionskommission
CRoutes / StraK	Commission des routes et cours d'eau / Kommission für Strassen und Gewässerbau

Message 2015-DAEC-128

21 février 2017

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue
de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de 1 430 000 francs en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg.

Ce message comprend les points suivants:

1. Introduction	2
2. Présentation du bâtiment existant	2
3. Projet	2
4. Crédit demandé	7
5. Conclusion	7



1. Introduction

1.1. Contexte

L'Hôtel cantonal est, avec la Cathédrale Saint-Nicolas, le monument le plus emblématique de Fribourg. Dominant la vieille ville et ouvert sur la place de l'Hôtel de Ville, l'édifice est, depuis son origine, le lieu représentatif du pouvoir fribourgeois. Siège du Grand Conseil qui occupe actuellement les salles du premier étage lors des sessions parlementaires et dispose également de salles de presse et de bureaux au second étage, l'Hôtel cantonal est partiellement vacant depuis le départ en 2013 du Tribunal cantonal, qui a libéré les espaces du rez-de-chaussée et des sous-sols ainsi que les locaux de l'ancien corps de garde.

En réponse aux besoins actuels du Grand Conseil, le Conseil d'Etat souhaite transformer l'Hôtel cantonal en proposant des salles de séances pour les commissions parlementaires, des espaces réservés aux membres du Grand Conseil (vestiaires, zone de discussions et de travail, etc.), et y accueillir son Secrétariat qui se trouve actuellement à la rue de la Poste.

La réflexion sur la distribution verticale est également un thème important car aujourd'hui le bâtiment n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite et la mise en place d'un ascenseur permettant l'accès à tous les niveaux est une exigence légale.

Après avoir mandaté le bureau d'architectes Ruffieux-Chehab pour une étude de faisabilité du projet de transformation de l'Hôtel cantonal, le Service des bâtiments a décidé d'organiser une procédure de mandats d'étude parallèles afin de désigner l'équipe de mandataires qui répondra le mieux aux exigences fonctionnelles, patrimoniales, techniques et économiques du projet. La procédure de mandats d'étude parallèles a été retenue en vue de favoriser un dialogue et un processus d'échanges et de mises au point entre les candidats et le collègue d'experts.

2. Présentation du bâtiment existant

2.1. Contexte urbain

Le bâtiment est situé place de l'Hôtel de Ville dans le quartier historique de la ville de Fribourg.

La façade principale du bâtiment est orientée au nord sur la place de l'Hôtel de Ville. A l'est, le bâtiment est mitoyen de la Maison de Ville et l'ancien corps de garde, construit à la fin du XVIII^e siècle, ferme la place de l'Hôtel de Ville du côté ouest.

Les accès se situent au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage.

Compte tenu de la topographie, les façades ouest et sud présentent deux niveaux supplémentaires en partie inférieure

qui s'ouvrent sur la Sarine et la partie basse de la ville de Fribourg. Un accès technique, ou sortie de secours, existe au second sous-sol de la façade est.

2.2. Contexte historique

La construction de l'Hôtel cantonal (anciennement Hôtel de Ville) date du début du XVI^e siècle.

Il est complété, à la fin du XVIII^e siècle, par la construction du corps de garde. La salle du Grand Conseil est également transformée à cette époque.

Au début du XX^e siècle, afin d'accueillir le Tribunal cantonal, le bâtiment subit d'importantes transformations notamment au niveau de la structure, des circulations verticales et de la charpente. Plusieurs adaptations du bâtiment tant en termes de fonctionnalité, de structure que de techniques ont été réalisées au cours du XX^e siècle.

D'autres interventions plus récentes ont été entreprises, telle la rénovation de la salle du Grand Conseil en 1999.

3. Projet

3.1. Etude des besoins et objectifs

Un groupe de travail, constitué de députés et de la secrétaire générale du Grand Conseil, a été consulté pour mieux appréhender les besoins identifiés par l'utilisateur du site. Cette collaboration entre le groupe de travail et le Service des bâtiments a permis, sur la base de l'étude de faisabilité, de traiter et de lister les besoins du Grand Conseil et d'affiner le programme des locaux. Dès lors, un programme complet et détaillé a pu être défini et approuvé par le groupe de travail, permettant ainsi de valider un cahier des charges clair et précis.

La valeur patrimoniale du bâtiment est exceptionnelle autant du point de vue de sa substance historique intérieure et extérieure que du point de vue de sa signification politique et sociale qui se manifeste dans son utilisation séculaire et ininterrompue comme siège des pouvoirs publics. Sa position en ville reflète son caractère manifestement emblématique, que l'architecture doit préserver et mettre en valeur.

Les exigences techniques actuelles notamment en matière de sécurité, d'accessibilité et d'énergie conduisent également à assainir et à mettre aux normes le bâtiment.

3.2. Mandats d'étude parallèles et projet retenu

La procédure mise en place par le Service des bâtiments est une procédure de mandats d'étude parallèles à deux degrés, sur sélection. Cette procédure est assujettie au régime légal

des marchés publics et s'inspire, en ce qui concerne le processus, des dispositions édictées par la SIA sans toutefois en faire une application impérative et complète.

Le mandat d'étude correspond à l'établissement d'un avant-projet partiel pour l'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal.

Par la procédure choisie, notamment par les dialogues organisés avec les candidats, le maître de l'ouvrage visait à apprécier l'approche et l'organisation de chaque candidat, son aptitude au dialogue, sa manière de communiquer et sa manière de répondre aux recommandations émises par le collège d'experts.

La procédure s'adressait à des équipes pluridisciplinaires composées d'architectes, d'ingénieurs civils et d'ingénieurs CVSE, possédant une expérience dans la conception et la réalisation de bâtiments historiques.

Un collège d'experts composé de membres professionnels et non professionnels, ainsi que de spécialistes-conseils a été formé pour juger les dossiers présentés.

Un groupe de travail composé de plusieurs députés a également été désigné pour représenter l'utilisateur. Les membres de ce groupe de travail ont été consultés au premier degré de la procédure concernant l'aspect fonctionnel des projets et l'organisation du programme des locaux.

Le Service des bâtiments a ainsi lancé le 21 août 2015 une étape de sélection, ouverte à des groupements d'architectes et d'ingénieurs suisses et internationaux, afin de désigner huit équipes pour participer à la procédure de mandats d'étude parallèles.

Les critères de sélection définis étaient les suivants:

- > Les références de l'architecte, de l'ingénieur civil et des ingénieurs CVSE, en lien avec des projets similaires de transformation de bâtiments à caractère historique.
- > La démarche et la motivation des candidats démontrant la compréhension de la problématique et des enjeux du projet, ainsi que l'intérêt de la démarche qui sera appliquée dans le cadre du développement du projet.

Dix-neuf dossiers de candidature ont été reçus parmi lesquels le collège d'experts a sélectionné à l'unanimité les huit meilleurs dossiers selon les critères prédéfinis.

Les huit équipes candidates composées chacune d'architecte(s), ingénieur(s) civil(s) et ingénieur(s) CVSE ont participé au premier degré de la procédure de mandats d'étude parallèles puis en janvier 2016 chaque équipe a été auditionnée par le collège d'experts. Les projets remis ont été jugés sur la base des critères d'appréciation suivants:

- > Qualités fonctionnelles et spatiales: pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès et dessertes,
- > Intégration architecturale du programme public au sein du bâtiment,
- > Préservation et mise en valeur du patrimoine,
- > Potentiel de progression et flexibilité du projet,
- > Economie générale du projet.

Une présentation des projets a également été faite par l'organisateur de la procédure au groupe de travail composé des députés. La présentation portait exclusivement sur l'organisation du programme des locaux et sur l'aspect fonctionnel des projets. A l'issue de la présentation et des échanges, le groupe de travail des députés a établi un rapport descriptif, avec les points forts et les points faibles de chaque projet, du point de vue de l'utilisateur. Cette synthèse a été présentée et mise à la disposition des membres du collège d'experts lors de la session de sélection au terme du premier degré.

À l'issue des huit présentations et dialogues, le collège d'experts a retenu quatre projets qui ont pu être développés par leurs auteurs au second degré. Le collège d'experts a également établi pour chaque projet encore en lice des recommandations spécifiques, servant de manière contraignante à leurs auteurs pour le développement de leur projet.

Le collège d'experts s'est à nouveau réuni en avril 2016 pour clore le deuxième degré et désigner le projet lauréat. Les projets remis ont été jugés sur la base des critères d'appréciation suivants:

- > Qualités fonctionnelles et spatiales: pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès et dessertes,
- > Intégration architecturale du programme public au sein du bâtiment,
- > Préservation et mise en valeur du patrimoine,
- > Potentiel de progression et flexibilité du projet,
- > Qualité des solutions techniques et environnementales proposées,
- > Cohérence des principes de mise en œuvre des travaux,
- > Economie générale du projet,
- > Analyse des projets par les spécialistes-conseils.

Les analyses des spécialistes-conseils ont permis d'évaluer les caractéristiques techniques des projets selon plusieurs thèmes:

- > Ingénierie civile: analyse des adaptations structurelles proposées par les candidats et des reprises en sous-œuvre,
- > Ingénierie CVSE: analyse des solutions prévues pour les installations CVSE et pour les distributions correspondantes, analyse du concept énergétique,
- > Sécurité: conformité des projets aux directives de protection incendie,

- > Archéologie et patrimoine: mise en évidence et analyse de l'incidence des interventions proposées par les candidats sur l'archéologie et le patrimoine,
- > Coût de construction: vérification des surfaces nettes des projets, identification des spécificités renchérissant le coût des projets et estimation économique.

Les analyses des spécialistes-conseils ont été communiquées aux membres du collège d'experts sous la forme d'une synthèse écrite et d'une présentation orale.

À l'issue du dialogue avec les candidats, le collège d'experts à l'unanimité, a recommandé au maître de l'ouvrage de confier le mandat pour la poursuite des études à l'équipe pilotée par le bureau Aeby Aumann Emery architectes à Fribourg. Le projet lauréat «FRYBURG», se distingue par ses qualités fonctionnelles, spatiales et architecturales.

Outre l'adaptation aux normes, ce projet possède notamment les avantages et qualités suivants:

- > Une mise en valeur de la substance historique de l'édifice par des interventions contemporaines mesurées,
- > Une restitution de l'espace de l'ancienne halle à grain dans sa totalité,
- > Les parcours des membres du Grand Conseil, du personnel de l'administration et du public sont clairement pris en compte, sans contredire les circulations existantes et historiques de l'édifice,
- > Les salles des commissions proposées dans le bâtiment de l'ancien corps de garde sont de belles dimensions, toutes de grandeurs différentes permettant une utilisation optimale de ces espaces selon les fréquentations,
- > Le potentiel de développement qu'offrent les combles permet d'envisager avec sérénité et simplicité l'expansion de l'administration occupant le second étage de l'Hôtel cantonal,
- > Enfin, le collège d'experts relève la cohérence et la complémentarité de l'équipe de mandataires. Chaque solution ou concept développé semble être le résultat d'une prise en compte globale et générale des différents enjeux qu'un tel mandat exige.



3.3. Programme des locaux

Le programme du projet distingue une partie à usage public et une partie à usage professionnel.

La partie publique comprend notamment:

- > L'aménagement d'un espace ouvert et polyvalent,
- > L'aménagement de salles de conférences,
- > Le maintien de la salle du Grand Conseil et l'aménagement de la salle du Petit Conseil au 1^{er} étage.

La partie professionnelle comprend notamment:

- > L'aménagement des locaux du Secrétariat du Grand Conseil,
- > L'aménagement de salles annexes à l'usage des membres du Grand Conseil: salles de travail, vestiaires, etc.

Les circulations devront être adaptées en conséquence afin d'assurer les liaisons fonctionnelles et de qualité nécessaires entre ces espaces.

Descriptif des locaux

3.3.1. Espaces destinés aux membres du Grand Conseil – 900 m² SN¹

Hall d'accueil/espace polyvalent (350 m² SN)

Espace polyvalent	250 m ²
Vestiaire public	20 m ²
Espace kitchenette	20 m ²
Local de rangement	30 m ²
Sanitaires	30 m ²

Cet espace sera réservé aux membres du Grand Conseil lors des sessions parlementaires (salle des pas perdus) mais pourra également accueillir le public lors d'événements politiques majeurs, de réceptions, de conférences, d'assemblées ou d'expositions. L'espace sera divisible en sous-espaces selon les besoins ponctuels ou permanents, à titre d'exemple lors d'événements médias.

Compte tenu de son ouverture au public, cet espace sera situé au rez-de-chaussée et accessible directement depuis la place de l'Hôtel de Ville.

Un vestiaire sera mis à disposition du public lors des votations/élections et des conférences de presse. Un office type cafétéria se trouvera également sur ce niveau et sera composé d'installations fixes. Cet office permettra d'une part à la Chancellerie d'organiser des apéritifs simples et dîners et d'autre part servira aux membres du Grand Conseil lors de leurs sessions (machine à cafés, etc). Le mobilier sera démontable et disposé en fonction des événements. Un local de rangement suffisamment grand devra être prévu pour stocker ce mobilier (tables et chaises) mais également le matériel utilisé lors des divers événements (vaisselle, verres, stock de café, boissons, etc.). Le local de rangement n'est pas nécessairement attenant aux autres espaces, mais il doit bénéficier d'un accès aisé et correctement dimensionné avec l'espace polyvalent.

Le hall public devra être efficacement relié à l'étage de la salle du Grand Conseil par de nouvelles circulations verticales (escalier et ascenseur) dans le but de favoriser la connexion

entre ces deux niveaux dont les fonctions se complètent et se prolongent.

L'équipement de l'espace majeur du rez-de-chaussée sera adapté aux utilisations décrites ci-dessus et fournira l'ensemble des installations vidéo – audio et autres installations pour les besoins des médias.

Lors des élections/votations, un espace restreint devra pouvoir être aménagé à l'intérieur de ce grand espace pour le secrétariat de la Chancellerie.

Salles de séance/conférence (75 m² SN)

1 salle de séance/conférence 8 pl.	20 m ²
1 salle de séance/conférence 12 pl.	25 m ²
1 salle de séance/conférence 16 pl.	30 m ²

Ces salles seront modulables et pourront être regroupées afin d'accueillir jusqu'à 30 personnes. Ces salles bénéficieront d'équipements multimédia et pourront également accueillir les journalistes et médias lors des élections/votations et lors des conférences de presse.

Salle du Grand Conseil et autres salles du 1^{er} étage (330 m² SN)

Salle du Grand Conseil	180 m ²
Ancienne salle du Tribunal cantonal	100 m ²
Salle des huissiers	50 m ²

Les espaces du 1^{er} étage devront être efficacement reliés à l'espace polyvalent par de nouvelles circulations verticales (escalier et ascenseur) dans le but de favoriser la connexion entre ces deux niveaux dont les fonctions se complètent et se prolongent.

Hormis l'aménagement des circulations et d'autres interventions ponctuelles possibles, ces locaux devront être maintenus dans leur configuration actuelle:

- > La salle du Grand Conseil a été transformée récemment (renouvellement des installations techniques) et aucune modification n'est à prévoir.
- > L'ancienne salle du Tribunal Cantonal et son mobilier (tables et estrades), d'une grande valeur patrimoniale, doivent être conservés en l'état. Le souhait exprimé consiste à associer cette salle au thème des pas perdus sous la forme d'un espace de déambulation, discussions et débats efficacement «connecté» à la salle du Grand conseil. Cet espace sera aménagé et équipé conformément à son usage (installations audio, écrans, tables de discussion). L'espace pourrait également servir de salle de réception ou être utilisé lors des conférences de presse.

¹ SN: surface nette SIA 416

La salle intermédiaire sera exclusivement réservée aux huissiers et sa relation fonctionnelle avec la salle du Grand Conseil sera renforcée.

Un espace de dépouillement, pouvant accueillir 6 scrutateurs et scrutatrices, devra être aménagé le plus près possible de la salle du Grand Conseil. L'utilisation ponctuelle de cet espace peut permettre une mixité d'usage (actuellement les scrutateurs et scrutatrices occupent l'ancienne salle du Tribunal cantonal).

Espaces annexes (145 m² SN)

1 vestiaire avec casiers	40 m ²
1 espace bureau type open space	50 m ²
1 espace documentation/bibliothèque	20 m ²
1 espace pause/café	15 m ²
WC/douche	20 m ²

Sont à prévoir: un vestiaire (110 membres du Grand Conseil) avec casiers pour y déposer les effets personnels (ordinateurs, documents...), une zone de travail pour les membres du Grand Conseil (bureau sous la forme d'un open space), un espace de documentation et un office (local pause/café). Une douche et des sanitaires à disposition des membres du Grand Conseil seront également aménagés.

Cet espace devra être accessible aux membres du Grand Conseil en tout temps (y compris hors session parlementaire) et ne sera pas ouvert au public.

3.3.2. Secrétariat du Grand Conseil (360 m² SN)

Le Secrétariat du Grand Conseil, état-major du Parlement, est composé actuellement de 8 personnes – dont 7 EPT (per-

sonnel fixe) + 1,2 EPT (personnel auxiliaire et complémentaire). Il doit disposer de locaux administratifs exclusivement réservés à son usage et adaptés à sa mission de soutien au Grand Conseil.

Secrétariat (360 m² SN)

1 salle de séance/conférence	30 m ²
7 bureaux standards (12 à 20 m ²)	100 m ²

Le nombre, la surface et l'aménagement des bureaux pourront évoluer dans le temps.

La configuration de cet espace doit rester flexible et permettre une évolution des besoins (cf. espace de réserve pour agrandissement ultérieur).

réserve pour agrandissement ultérieur	50 m ²
1 bureau 4 places	30 m ²
1 local interprètes	10 m ²
1 espace huissier	30 m ²

Y compris un espace réception, un bureau commun et des armoires de rangement pour la conservation des costumes de cérémonie.

1 local d'archives	50 m ²
--------------------	-------------------

Le local d'archives permettra notamment le stockage des bulletins officiels des séances du Grand Conseil de 1930 à nos jours. L'accès à ces documents est occasionnel. Aucune liaison directe n'est requise.

1 local informatique	10 m ²
----------------------	-------------------

Cet espace actuellement situé au second étage du bâtiment répond aux besoins actuels et futurs. Il n'est pas nécessaire à priori de le déplacer, ni de le modifier.

– espace impression	10 m ²
– espace café	20 m ²
– sanitaires	20 m ²
– local de nettoyage	



3.3.3. Espaces techniques, circulations, etc.

Les candidats doivent intégrer, en sus des locaux décrits précédemment, l'ensemble des espaces relatifs aux installations techniques, aux circulations et autres espaces annexes nécessaires au bon fonctionnement du projet.

Les locaux techniques (local chauffage, local ventilation, etc.) occupent actuellement le sous-sol inférieur ainsi qu'une partie des combles. Sous réserve des besoins du projet développé par les candidats, la technique pourra être maintenue au sous-sol et partiellement dans les combles.

Le sous-sol de l'ancienne gendarmerie est exclusivement occupé par le Groupe E et cela restera inchangé.

Les locaux de nettoyage et autres locaux de service seront quantifiés en fonction des besoins.

A titre indicatif, les surfaces suivantes ont été prises en compte dans le tableau récapitulatif des surfaces:

> Espaces techniques	100 m ² SN
> Espaces de circulation	300 m ² SN

3.3.4. Autres locaux (70 m²)

Le solde restant par rapport à la surface disponible dans le bâtiment existant n'est pas affecté.

L'objectif est de pouvoir regrouper les surfaces non affectées au titre du présent programme dans une unité fonctionnelle distincte, dont l'affectation serait principalement dédiée à des espaces de bureaux.

3.3.5. Ouverture du bâtiment au public

De manière sporadique, comme lors de manifestations ou d'événements publics et politiques, certains locaux seront ouverts au public. Il s'agit du hall d'accueil et de l'espace polyvalent, des salles du premier étage, et plus rarement des salles de conférence.

Les autres espaces du programme, qui sont réservés à l'usage professionnel exclusif des membres du Grand Conseil et du Secrétariat du Grand Conseil, ne seront pas rendus accessibles au public.

4. Crédit demandé

Le projet lauréat du concours d'architecture doit être développé jusqu'au projet détaillé accompagné d'un devis de construction précis. L'étude permettra de solliciter, sur la base d'une estimation de coût précise, un crédit d'engagement pour l'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal. Selon une première estimation, fondée sur l'analyse des besoins et sur les études préliminaires développées dans

le cadre du mandat d'études parallèles, le coût de construction sera de l'ordre de 15 000 000 de francs TTC. Le calcul du crédit d'étude nécessaire est fondé sur un coût donnant droit à des honoraires d'architectes et d'ingénieurs, soit sur un montant de l'ordre de grandeur de 9 750 000 francs TTC, représentant un montant d'honoraires pour l'architecte et les ingénieurs spécialisés, de 1 080 000 francs TTC.

A ce montant s'ajoute les frais annexes qui s'élèvent à 350 000 francs, à savoir:

- > 56 000 francs pour le relevé numérisé du bâtiment,
- > 80 000 francs pour les sondages ponctuels en sous-sol et travaux de démontage,
- > 15 000 francs pour le contrôle des installations électriques,
- > 38 000 francs pour les relevés picturaux et analyses dendrochronologiques,
- > 19 000 francs pour l'étude historique et le suivi photographique,
- > 30 000 francs pour les sondages des façades, des charpentes et des toitures,
- > 20 000 francs pour le relevé caméra des canalisations existantes,
- > 15 000 francs pour l'analyse des polluants,
- > 10 000 francs pour les frais de géomètres,
- > 43 000 francs pour les frais de reproduction et frais accessoires,
- > 24 000 francs pour les divers et imprévus.

Les montants de ces frais annexes ont été calculés sur la base d'offres et d'estimations.

En fonction de ces éléments complémentaires, le crédit d'étude s'élève à 1 430 000 francs.

5. Conclusion

L'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal répondent à une nécessité reconnue par les Autorités, notamment pour assurer le bon fonctionnement du Grand Conseil et de son Secrétariat général, mais aussi pour valoriser un des joyaux architecturaux du canton de Fribourg.

Des études préparatoires doivent être entreprises dans le but de présenter ultérieurement un projet de décret pour la transformation projetée. A cet effet, le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil l'octroi d'un crédit de 1 430 000 francs.

Le décret proposé n'a pas de conséquence directe en matière de personnel. Il n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il ne pose pas de problème sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'eurocompatibilité.

Ce décret n'est pas soumis au référendum financier facultatif.

En conséquence nous vous invitons à adopter le présent projet de décret.

Annexes

—
Plans du projet lauréat

Tableau récapitulatif du programme des locaux

Planning intentionnel

Botschaft 2015-DAEC-128

21. Februar 2017

**des Staatsrats an den Grossen Rat
über einen Studienkredit für die Sanierung und den Umbau
des Rathauses in Freiburg**

Wir legen Ihnen hiermit die Botschaft zum Dekretsentwurf über einen Studienkredit von 1 430 000 Franken für die Sanierung und den Umbau des Rathauses in Freiburg vor.

Diese Botschaft ist wie folgt gegliedert:

1. Einleitung	9
2. Das bestehende Gebäude	9
3. Projekt	9
4. Beantragter Kredit	14
5. Schlussfolgerung	14



1. Einleitung

1.1. Hintergrund

Zusammen mit der St.-Niklaus-Kathedrale gehört das Rathaus zu den symbolträchtigsten Wahrzeichen Freiburgs. Das Rathaus, das über der Altstadt thront und sich zum Rathausplatz hin öffnet, repräsentiert seit seiner Erbauung die Staatsgewalt. Es ist der Sitz des Grossen Rates. Während den Sessionen nutzt das Kantonsparlament derzeit die Säle im ersten Stock sowie ein Pressezimmer und verschiedene Büros im zweiten Stock. Seit dem Wegzug 2013 des Kantonsgerichts aus dem Erd- und Untergeschoss des Rathauses sowie aus dem ehemaligen Wachhaus steht das Gebäude teilweise leer.

Um die derzeitigen Bedürfnisse des Grossen Rates zu befriedigen, will der Staatsrat das Rathaus umbauen. So sollen den parlamentarischen Kommissionen Sitzungszimmer sowie den Mitgliedern des Grossen Rates reservierte Räume (Garderoben, Diskussions- und Arbeitszonen usw.) zur Verfügung gestellt werden. Ausserdem soll das Sekretariat des Grossen Rates, das seine Räume derzeit an der Postgasse hat, im Rathaus untergebracht werden.

Die vertikale Verteilung ist ebenfalls wichtig, weil das Gebäude heute für Personen mit Behinderungen nicht zugänglich ist und der Einbau eines Lifts, der Zugang zu allen Stockwerken gibt, nötig ist, um die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen zu erfüllen.

Nachdem das Hochbauamt das Architekturbüro Ruffieux-Chehab damit beauftragt hatte, die Machbarkeit des Umbaus des Rathauses zu analysieren, beschloss es, Studienaufträge zu organisieren, um das externe Team zu bestimmen, das die funktionellen, kunsthistorischen, technischen und ökonomischen Vorgaben am besten erfüllt. Das Verfahren der Studienaufträge wurde gewählt, um den Dialog und den Ideenaustausch zwischen den Bewerbern und dem Beurteilungsgremiums zu fördern.

2. Das bestehende Gebäude

2.1. Städtebaulicher Kontext

Das Gebäude liegt beim Rathausplatz im historischen Quartier der Stadt Freiburg.

Die Hauptfassade ist gegen Norden gerichtet und öffnet sich zum Rathausplatz hin. Die Ostfassade grenzt an das Stadthaus und das ehemalige Wachhaus, das Ende des 18. Jahrhunderts gebaut worden war, und bildet auf der Westseite die Grenze des Rathausplatzes.

Die Eingänge befinden sich auf dem Erdgeschoss und auf dem 1. Stock.

Aufgrund der Topografie gibt es auf der West- und der Südfassade zwei zusätzliche, tiefergelegene Stockwerke Richtung Saane und Unterstadt. Im zweiten Untergeschoss der Ostfassade gibt es einen Wartungseingang bzw. Notausgang.

2.2. Historischer Kontext

Das Rathaus (ehemals Stadthaus) stammt aus dem frühen 16. Jahrhundert.

Im späten 18. Jahrhundert wurde es durch das Wachhaus ergänzt. In dieser Zeit wurde auch der Grossratssaal umgebaut.

Zu Beginn des 20. Jahrhunderts wurden weitreichende Umbauarbeiten durchgeführt, um das Kantonsgericht unterzubringen. Diese Arbeiten betrafen insbesondere die Struktur, die senkrechte Zirkulation sowie das Dachgerüst. Im Laufe des 20. Jahrhunderts wurden die Funktionalität, Struktur und Technik des Gebäudes angepasst.

In jüngerer Vergangenheit gab es weitere Eingriffe wie zum Beispiel die Renovierung des Grossratssaals im Jahr 1999.

3. Projekt

3.1. Bedarfsabklärung und Ziele

Um die Bedürfnisse des Benutzers besser zu verstehen, wurde eine Arbeitsgruppe mit mehreren Grossräten und der Generalsekretärin des Grossen Rates gebildet. Dank der Zusammenarbeit zwischen der Arbeitsgruppe und dem Hochbauamt sowie der Machbarkeitsstudie konnte die Liste mit den Bedürfnissen des Grossen Rates behandelt und das Raumprogramm genauer bestimmt werden. Auf dieser Grundlage wurde das vollständige und detaillierte Raumprogramm definiert und von der Arbeitsgruppe validiert, wodurch ein klares und genaues Pflichtenheft festgelegt werden konnte.

Der kulturhistorische Wert des Gebäudes ist aussergewöhnlich, sowohl in Bezug auf die innere und äussere historische Substanz als auch in Bezug auf seine politische und soziale Bedeutung aufgrund der jahrhundertelangen und ununterbrochenen Nutzung als Sitz der Behörden. Seine Lage in der Stadt widerspiegelt seinen offensichtlich symbolträchtigen Charakter, den die Architektur bewahren und in Wert setzen muss.

Darüber hinaus muss das Gebäude saniert werden, um die aktuellen technischen Anforderungen betreffend Sicherheit, Zugänglichkeit und Energie zu erfüllen.

3.2. Studienaufträge und gewähltes Projekt

Das Hochbauamt wählte das Verfahren der zweistufigen Studienaufträge im selektiven Verfahren. Dieses Verfahren

untersteht dem Submissionsrecht und stützt sich auf die vom SIA verfassten Weisungen, ohne sie allerdings in zwingender oder vollständiger Weise anzuwenden.

Der Auftrag bestand in der Ausarbeitung eines partiellen Vorprojekts für die Sanierung und den Umbau des Rathauses.

Mit diesem Verfahren und insbesondere über den Austausch mit den Bewerbern in diesem Rahmen konnte der Bauherr für jeden Bewerber dessen Herangehensweise, Organisation, Dialogfähigkeit, Kommunikationsweise und Umgang mit den Empfehlungen des Beurteilungsgremiums beurteilen.

Das Verfahren richtete sich an multidisziplinäre Teams, die aus Architekten, Bauingenieuren und HLKS-Ingenieuren mit Erfahrung in der Gestaltung und Verwirklichung von historischen Gebäuden zusammengesetzt waren.

Zur Beurteilung der unterbreiteten Dossiers wurde ein Beurteilungsgremium mit Fach- und Sachmitgliedern sowie Experten gebildet.

Um den Benutzer zu vertreten wurde zudem eine Arbeitsgruppe mit Mitgliedern des Grossen Rates bezeichnet. Die Arbeitsgruppe wurde in der ersten Stufe des Verfahrens zum funktionellen Aspekt der Projekte und zur Organisation des Raumprogramms angehört.

Am 21. August 2015 lancierte das Hochbauamt eine Selektionsetappe, die Schweizer und ausländischen Architekten- und Ingenieurgemeinschaften offenstand und zum Ziel hatte, acht Teams für das Studienauftragsverfahren auszuwählen.

Dabei kamen folgende Auswahlkriterien zur Anwendung:

- > Referenzen der Architekten, Bauingenieure und HLKS-Ingenieure im Zusammenhang mit vergleichbaren Projekten (Umbau eines historischen Gebäudes);
- > Vorgehensweise und Begründung der Bewerber, die zeigen, dass die Bewerber die Ziele und Herausforderungen des Projekts verstanden haben, sowie Wert der Herangehensweise für die Weiterentwicklung des Projekts.

Aus den neunzehn eingegangenen Dossiers bestimmte das Beurteilungsgremium gestützt auf diese Kriterien und einstimmig die acht besten Bewerbungen.

Die acht Teams, die alle aus einem oder mehreren Architekten, Bauingenieuren und HLKS-Ingenieuren bestanden, nahmen an der ersten Stufe des Studienauftragsverfahrens teil und wurden im Januar 2016 vom Beurteilungsgremium einzeln befragt. Die eingereichten Projekte wurden gemäss folgenden Kriterien beurteilt:

- > funktionelle und räumliche Eigenschaften: Stichhaltigkeit und Funktionalität der vorgeschlagenen Raumverteilung, Qualität der Zugangspunkte und Verbindungen;

- > architektonische Integration des öffentlichen Programms im Gebäude;
- > Bewahrung und Inwertsetzung des Kulturguts;
- > Ausbaupotenzial und Flexibilität des Projekts;
- > allgemeiner Aufbau des Projekts.

Der Organisator des Verfahrens stellte zudem der Arbeitsgruppe die Projekte vor. Bei dieser Präsentation ging es ausschliesslich um die Organisation des Raumprogramms und die funktionellen Aspekte der Projekte. Im Anschluss an die Präsentationen und Gespräche erstellte die Arbeitsgruppe der Grossräte einen Bericht mit den Stärken und Schwächen der Projekte aus Sicht des Benutzers. An der Selektionssitzung nach der ersten Stufe präsentierte die Arbeitsgruppe ihren Bericht und stellte ihn dem Beurteilungsgremium zur Verfügung.

Im Anschluss an die acht Präsentationen und Gespräche wählte das Beurteilungsgremium vier Projekte aus, die von ihren Verfassern in der zweiten Stufe weiterentwickelt werden sollten. Das Beurteilungsgremium hat zudem für jedes der verbleibenden Projekte spezifische Empfehlungen abgegeben, welche die Projektverfasser zwingend beachten mussten.

Das Beurteilungsgremium kam im April 2016 erneut zusammen, um die zweite Stufe des Verfahrens abzuschliessen und das Siegerprojekt zu bestimmen. Die eingereichten Projekte wurden gemäss folgenden Kriterien beurteilt:

- > funktionelle und räumliche Eigenschaften: Stichhaltigkeit und Funktionalität der vorgeschlagenen Raumverteilung, Qualität der Zugangspunkte und Verbindungen;
- > architektonische Integration des öffentlichen Programms im Gebäude;
- > Bewahrung und Inwertsetzung des Kulturguts;
- > Ausbaupotenzial und Flexibilität des Projekts;
- > Qualität der vorgeschlagenen technischen und ökologischen Lösungen;
- > Kohärenz der Grundsätze für die operationelle Umsetzung der Arbeiten;
- > allgemeiner Aufbau des Projekts;
- > Beurteilung der Projekte durch die Experten.

Gestützt auf die Analysen der Experten konnten die technischen Eigenheiten der Projekte für mehrere Bereiche evaluiert werden:

- > Ingenieurbau: Analyse der von den Bewerbern vorgeschlagenen strukturellen Anpassungen sowie der Unterfangungen;
- > HLKS: Analyse der Lösungen für die HLKS-Gewerke und für die entsprechende Verteilung sowie Analyse des Energiekonzepts;
- > Sicherheit: Einhaltung der Brandschutzvorschriften;
- > Archäologie und Denkmalschutz: Identifizierung und Analyse der Auswirkungen, welche die von den Bewerber-

bern vorgeschlagenen Arbeiten auf die Archäologie und das Kulturgut haben;

- > Baukosten: Überprüfung der Nettogeschossflächen der Projekte, Bestimmung der Spezifitäten, welche die Kosten erhöhen, sowie ökonomische Beurteilung.

Die Experten legten dem Beurteilungsgremium das Resultat ihrer Analyse in schriftlicher und mündlicher Form vor.

Im Anschluss an den Austausch mit den Bewerbern empfahl das Beurteilungsgremium dem Bauherrn einstimmig, den Auftrag für die Weiterführung der Studien dem vom Architekturbüro Aeby Aumann Emery (Freiburg) geleiteten Team zu geben. Das Siegerprojekt «FRYBURG» überzeugte durch seine funktionellen, räumlichen und architektonischen Qualitäten.

Mit dem Projekt kann das Gebäude an die einschlägigen Normen angepasst werden. Darüber hinaus hat es vor allem folgende Vorzüge:

- > Die historische Substanz des Gebäudes wird mit massvollen zeitgenössischen Massnahmen in Wert gesetzt.

- > Der Raum der ehemaligen Kornhalle wird in seiner Gesamtheit wiederhergestellt.
- > Die Wege, welche die Mitglieder des Grossen Rates, das Personal der Verwaltung und das Publikum zurücklegen, wurden eindeutig berücksichtigt, wobei aber auch darauf geachtet wurde, dass sie nicht im Widerspruch mit den bestehenden und historischen Verkehrswegen im Gebäude stehen.
- > Die Sitzungszimmer für die Kommissionen, die im ehemaligen Wachhaus vorgesehen sind, sind schön dimensioniert und weisen unterschiedliche Grössen auf, sodass eine optimale und bedarfsgerechte Nutzung möglich ist.
- > Mit dem Entwicklungspotenzial des Dachgeschosses ist bei Bedarf eine unproblematische Expansion der Verwaltung im zweiten Stock des Rathauses möglich.
- > Nicht zuletzt hob das Beurteilungsgremium die Kohärenz und Komplementarität des Preisträgerteams hervor. Alle vorgeschlagenen Lösungen und Konzepte scheinen das Ergebnis einer ganzheitlichen Berücksichtigung aller massgeblichen Faktoren zu sein.



3.3. Raumprogramm

Das Raumprogramm des Projekts unterscheidet zwischen einem öffentlichen und einem Arbeitsbereich.

Für den öffentlichen Bereich sind namentlich folgende Arbeiten vorgesehen:

- > Einrichtung eines offenen und multifunktionalen Raums;
- > Einrichtung von Konferenzsälen;
- > Bewahrung des Grossratssaals sowie Einrichtung des Kleinratssaals im 1. Stock.

Der Arbeitsbereich seinerseits umfasst:

- > Einrichtung der Räume für das Sekretariat des Grossen Rates;
- > Einrichtung von Nebenräumen für die Mitglieder des Grossen Rates: Arbeitszimmer, Garderoben usw.

Um funktionelle und hochwertige Verbindungen zwischen den Bereichen sicherstellen zu können, werden die Verkehrswege angepasst werden müssen.

Beschreibung der Räume

3.3.1. Bereiche für die Mitglieder des Grossen Rates – 900 m² NGF¹

Empfangshalle/Mehrzweckraum (350 m² SN)

Mehrzweckraum	250 m ²
Öffentliche Garderobe	20 m ²
Kochecke	20 m ²
Abstellraum	30 m ²
Sanitäre Einrichtungen	30 m ²

Dieser Bereich ist für die Mitglieder des Grossen Rates reserviert, wenn sie tagen (Wandelhalle), doch kann er bei bedeutenden politischen Ereignissen, für Konferenzen, Versammlungen oder Ausstellungen auch der Öffentlichkeit zugänglich gemacht werden. Der Bereich wird für eine zeitlich beschränkte Dauer oder dauerhaft in Unterbereiche unterteilt werden können, wenn der Bedarf besteht – etwa bei Medienveranstaltungen.

Wegen der Öffnung für das Publikum ist dieser Bereich im Erdgeschoss angesiedelt. Es wird einen direkten Zugang ab dem Rathausplatz geben.

Während Abstimmungen, Wahlen und Medienkonferenzen wird dem Publikum eine Garderobe zur Verfügung stehen. Auf diesem Geschoss ist zudem ein Cafeteriaum mit festen Einrichtungen vorgesehen. Während den Sessionen wird dieser Raum vom Grossen Rat benutzt werden (Kaffeemaschinen usw.). Daneben wird die Staatskanzlei hier Aperitif und Stehlunche organisieren können. Das Mobiliar wird je nach Anlass eingerichtet und wieder abmontiert werden. Um dieses Mobiliar (Tische und Stühle) und kleinere Artikel wie Geschirr, Gläser, Kaffee und Getränke lagern zu können, ist ein genügend grosser Abstellraum nötig. Der Abstellraum muss nicht zwingend an die anderen Bereiche angrenzen, doch muss eine einfache und richtig dimensionierte Verbindung mit dem Mehrzweckraum sichergestellt sein.

Die Empfangshalle muss über neue vertikale Verkehrswege (Treppe und Lift) auf effiziente Weise mit dem Grossratssaal verbunden werden, um den Fluss zwischen den beiden

Geschossen, deren Funktionen sich ergänzen, zu gewährleisten.

Der Hauptraum des Erdgeschosses wird gemäss den oben erwähnten Nutzungsbestimmungen ausgestattet werden. Dazu gehören die Gesamtheit der Video-/Audiogeräte sowie die anderen Einrichtungen zugunsten der Medien.

Bei Wahlen und Abstimmungen kann für das Sekretariat der Staatskanzlei ein kleiner Bereich vom Hauptraum abgetrennt und bedarfsgerecht ausgestattet werden.

Sitzungs-/Konferenzzimmer (75 m² NGF)

1 Sitzungs-/Konferenzzimmer 8 Plätze	20 m ²
1 Sitzungs-/Konferenzzimmer 12 Plätze	25 m ²
1 Sitzungs-/Konferenzzimmer 16 Plätze	30 m ²

Diese Zimmer sind variabel und können zusammengeschlossen werden, um bis zu 30 Personen zu empfangen. Sie werden über Multimedia-Einrichtungen verfügen und während Wahlen, Abstimmungen und Medienkonferenzen Vertreterinnen und Vertreter der Medien empfangen können.

Grossratssaal und andere Säle im 1. Stock (330 m² NGF)

Grossratssaal	180 m ²
Ehemaliger Saal des Kantonsgerichts	100 m ²
Saal der Weibel	50 m ²

Die Bereiche im 1. Stock müssen über neue vertikale Verkehrswege (Treppe und Lift) auf effiziente Weise mit dem Mehrzweckraum verbunden werden, um den Fluss zwischen den beiden Geschossen, deren Funktionen sich ergänzen, zu gewährleisten.

Abgesehen von der Anpassung der Verkehrswege im Gebäude und von anderen möglichen punktuellen Eingriffen muss die ursprüngliche Konfiguration dieser Räume beibehalten werden:

- > Der Grossratssaal wurde kürzlich umgebaut (Erneuerung der technischen Anlagen), sodass hier keine Arbeiten vorzusehen sind.
- > Der frühere Saal des Kantonsgerichts und das Mobiliar (Tische und Podien), die kulturhistorisch äusserst wertvoll sind, müssen in ihrer ursprünglichen Form erhalten werden. Dieser Saal soll mit der Wandelhalle thematisch verknüpft werden, indem hier ein Raum für das Promenieren, Diskutieren und Debattieren geschaffen wird, der auf effiziente Weise mit dem Grossratssaal verbunden ist. Der Saal wird entsprechend ausgerüstet werden (Audioeinrichtungen, Bildschirme, Tische, die zum Diskutieren einladen usw.). Der Saal könnte auch als Empfangshalle oder bei Medienkonferenzen genutzt werden.

¹ NGF: Nettogeschossfläche, SIA 416

Der kleine Saal wird ausschliesslich von den Weibeln benutzt und dessen funktionelle Verbindung mit dem Grossratssaal verstärkt werden.

Möglichst nahe beim Grossratssaal wird ein Raum eingerichtet werden müssen, in welchem 6 Stimmzählerinnen und -zähler ihrer Arbeit nachgehen können. Weil das Stimmenzählen nur punktuell erfolgt, ist eine Mischnutzung möglich (gegenwärtig sind die Stimmzählerinnen und -zähler im ehemaligen Saal des Kantonsgerichts untergebracht).

Nebenräume (145 m² NGF)

1 Garderobe mit Schliessfächern	40 m ²
1 Open Space Büro	50 m ²
1 Dokumentenraum/Bibliothek	20 m ²
1 Pausenraum/Cafeteria	15 m ²
WC/Dusche	20 m ²

Folgende Einrichtungen sind nötig: eine Garderobe (110 Mitglieder des Grossen Rates) mit Schliessfächern für Computer, Dokumente usw.; eine Arbeitszone für die Mitglieder des Grossen Rates (Open Space), ein Raum für die Dokumentation sowie ein Pausenraum bzw. eine Cafeteria. Zudem werden eine Dusche und mehrere WC für die Mitglieder des Grossen Rates eingerichtet werden.

Dieser Bereich muss für die Mitglieder des Grossen Rates jederzeit zugänglich sein (auch ausserhalb der Sessionen).

3.3.2. Sekretariat des Grossen Rates (360 m² NGF)

Das Sekretariat des Grossen Rates, die Stabsstelle des Parlaments, setzt sich im Moment aus 8 Personen zusammen (7 VZÄ festangestelltes Personal + 1,2 VZÄ Aushilfsperso-

nal). Es muss deshalb über Verwaltungsräume verfügen, die dem Sekretariat vorbehalten sind und für die Aufgaben des Sekretariats als Stabsstelle geeignet sind.

Sekretariat (360 m² SN)

1 Sitzungs-/Konferenzzimmer	30 m ²
7 Standardbüros (12 bis 20 m ²)	100 m ²
Zahl, Fläche und Einrichtung der Büros können zu einem späteren Zeitpunkt bei Bedarf angepasst werden.	
Die Konfiguration dieses Bereichs muss flexibel bleiben, um mit der Entwicklung der Bedürfnisse mitgehen zu können (s. Reserve für eine künftige Erweiterung).	
- Reserve für eine künftige Erweiterung	50 m ²
1 Büro 4 Plätze	30 m ²
1 Lokal für die Interpretinnen und Interpreten	10 m ²
1 Raum für die Weibel	30 m ²
Einschliesslich Empfang, gemeinsames Büro und Schränke für die Aufbewahrung der Uniforme.	
1 Archivraum	50 m ²
Im Archivraum werden namentlich die Ausgaben des Amtlichen Tagblatts von 1930 bis heute gelagert werden können. Der Zugriff auf diese Dokumente wird nur sporadisch erfolgen. Somit ist auch keine direkte Verbindung nötig.	
1 Informatiksaal	10 m ²
Dieser Raum im zweiten Stock erfüllt die heutigen und künftigen Bedürfnisse. Aus heutiger Sicht ist es deshalb nicht nötig, den Informatiksaal umzuziehen oder umzubauen.	
- Druckerraum	10 m ²
- Kaffeeraum	20 m ²
- Sanitäre Einrichtungen	20 m ²
- Putzraum	



3.3.3. Technische Räume, Verkehrsflächen usw.

Die Bewerber mussten neben den weiter oben aufgeführten Räumen auch die technischen Installationen, Verkehrsflächen und anderen Nebenräume integrieren, die für den Betrieb nötig sind.

Die technischen Räume (Heizung, Belüftung usw.) sind zurzeit im unteren Untergeschoss sowie in einem Teil des Dachgeschosses untergebracht. Vorbehaltlich der Bedürfnisse des Projekts, das vom Preisträger entwickelt werden wird, können die technischen Räume belassen werden, wo sie sind.

Das Untergeschoss der früheren Gendarmerie-Räume werden ausschliesslich von Groupe E genutzt. Dies wird auch in Zukunft so sein.

Die Putzräume und anderen Betriebsräume werden in Abhängigkeit von den Bedürfnissen quantifiziert werden.

In der Übersichtstabelle zu den Flächen wurden folgende Werte als Anhaltswerte eingesetzt:

> Technische Räume	100 m ² NGF
> Verkehrsflächen	300 m ² NGF

3.3.4. Übrige Räume (70 m²)

Die Differenz zur insgesamt verfügbaren Fläche wurde keiner Nutzung zugewiesen.

Das Ziel ist, die im vorliegenden Raumprogramm nicht zugewiesenen Flächen als separate funktionelle Einheit zusammenzuführen, die hauptsächlich für Büros genutzt werden wird.

3.3.5. Zugang der Öffentlichkeit

Von Zeit zu Zeit, etwa bei öffentlichen oder politischen Anlässen, werden bestimmte Bereiche für den Publikumsverkehr geöffnet sein. Es handelt sich dabei um die Empfangshalle, den Mehrzweckraum, die Säle im ersten Stock und, in selteneren Fällen, die Konferenzzimmer.

Die übrigen Bereiche sind für die Arbeit des Grossen Rates und seines Sekretariats reserviert und werden somit nicht öffentlich zugänglich sein.

4. Beantragter Kredit

Das Siegerprojekt des Architekturwettbewerbs muss bis zur Stufe des Detailprojekts mit einem präzisen Voranschlag für die Baukosten weiterentwickelt werden. Gestützt auf die Studie und einer präzisen Kostenschätzung wird der Staatsrat ein Verpflichtungskreditgesuch für die Sanierung und den Umbau des Rathauses einreichen können. Gemäss einer ersten Schätzung auf der Grundlage der Bedarfsanalyse und

der Vorstudien, die im Rahmen der Studienaufträge durchgeführt wurden, werden die Baukosten in etwa 15 000 000 Franken betragen. Die Höhe des beantragten Studienkredits berechnet sich anhand des Betrags, der für die Honorierung der Architekten und Ingenieure massgebend ist, das heisst Honorare von insgesamt 1 080 000 Franken inkl. MWST bei einem massgebenden Betrag in der Grössenordnung von 9 750 000 Franken inkl. MWST.

Zu diesem Betrag kommen Nebenkosten von 350 000 Franken hinzu, die sich wie folgt zusammensetzen:

- > 56 000 Franken für das digitalisierte Ausmass des Gebäudes;
- > 80 000 Franken für punktuelle Sondierungen im Untergeschoss und für Abbrucharbeiten;
- > 15 000 Franken für die Kontrolle der elektrischen Anlagen;
- > 38 000 Franken für die Aufnahme der Bilder und die dendrochronologischen Analysen;
- > 19 000 Franken für die historische Studie und fotografische Beobachtung;
- > 30 000 Franken für die Sondierungen der Fassaden, Dachgerüste und Dächer;
- > 20 000 Franken für die fotografische Erhebung der bestehenden Kanalisationen;
- > 15 000 Franken für Schadstoffanalysen;
- > 10 000 Franken für Geometerarbeiten;
- > 43 000 Franken für Kopierarbeiten und sonstige Kosten;
- > 24 000 Franken für Verschiedenes und Unvorhergesehenes.

Die Höhe der Nebenkosten wurde aufgrund von Offerten und Schätzungen berechnet.

Unter Berücksichtigung dieser zusätzlichen Elemente beläuft sich der Studienkredit auf 1 430 000 Franken.

5. Schlussfolgerung

Sanierung und Umbau des Rathauses entsprechen einem von den Behörden anerkannten Bedürfnis und ermöglichen insbesondere einen reibungslosen Betrieb des Grossen Rates und seines Sekretariats. Nicht zuletzt kann auf diese Weise ein architektonisches Schmuckstück des Kantons Freiburg in Wert gesetzt werden.

Die hier behandelten Vorstudien sind eine Voraussetzung, um später einen Dekretsentwurf für die Umbauarbeiten unterbreiten zu können. So ersucht der Staatsrat den Grossen Rat, einen Studienkredit von 1 430 000 Franken zu genehmigen.

Das Dekret hat keinen direkten Einfluss auf den Personalbestand des Staats. Es hat keinen Einfluss auf die Aufgabenteilung

lung zwischen Staat und Gemeinden. Es steht im Einklang mit dem Bundesrecht und ist eurokompatibel.

Das Dekret ist nicht dem Finanzreferendum unterstellt.

Aus all den dargelegten Gründen ersuchen wir Sie, den vorliegenden Dekretsentwurf gutzuheissen.

Anhänge

—

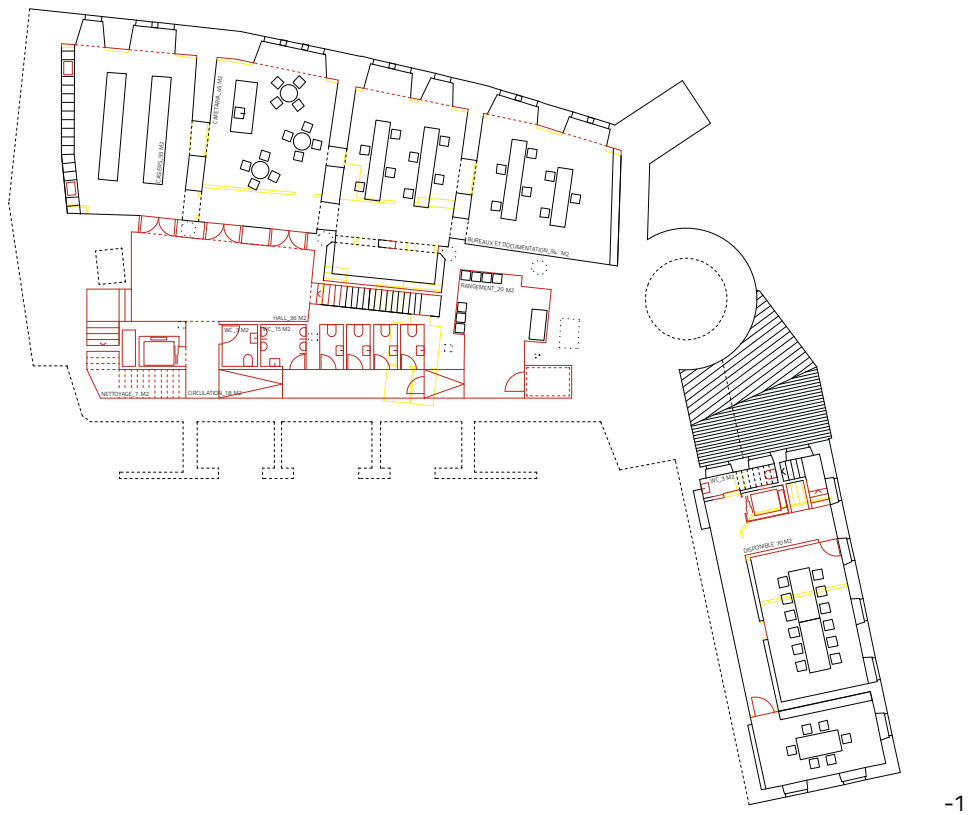
Pläne des Siegerprojekts

Übersichtstabelle zum Raumprogramm

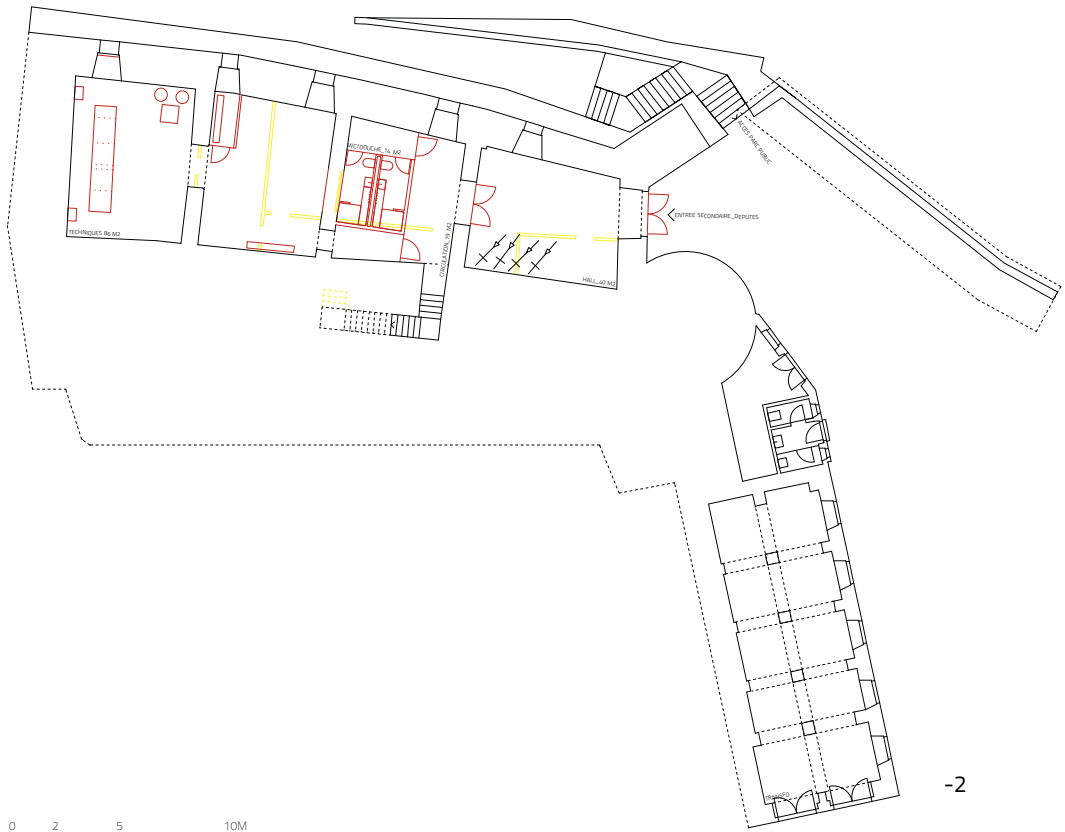
Vorläufige Planung

Hôtel cantonal Fribourg - MEP 2^e degré _ FRYBURG

PLANS ET COUPES DU PROJET ARCHITECTURAL



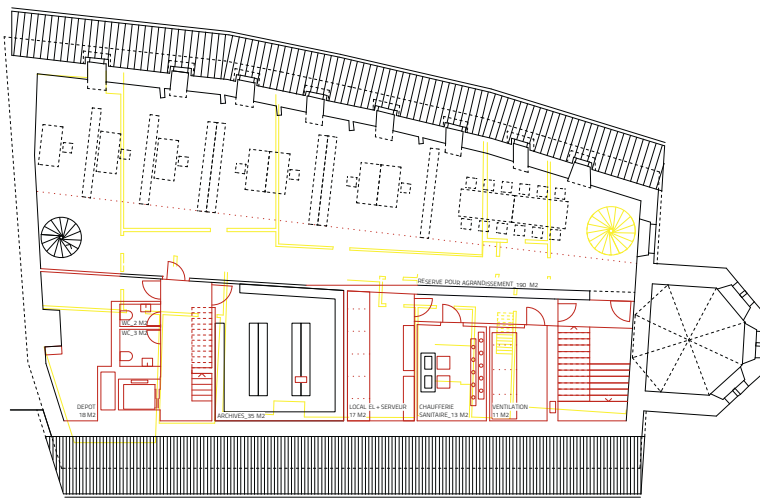
-1



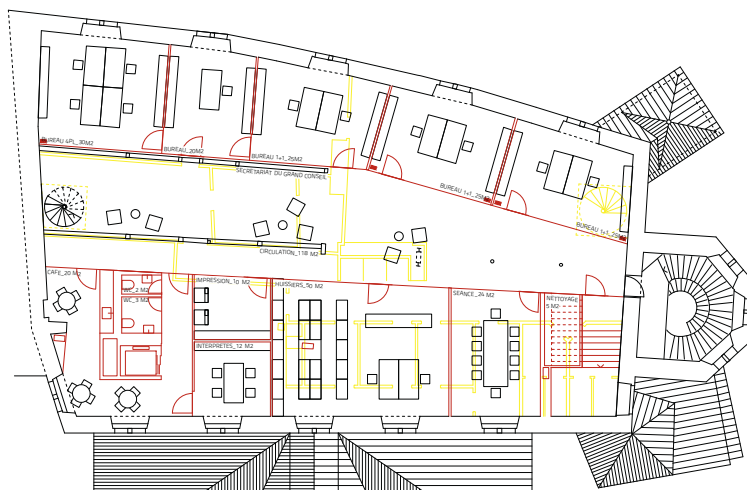
-2



Hôtel cantonal Fribourg - MEP 2^e degré _ FRYBURG



+3



+2



Hôtel cantonal Fribourg - MEP 2^e degré _ FRYBURG



Hôtel cantonal Fribourg - MEP 2^e degré _ FRYBURG



Hôtel cantonal de Fribourg

Projet d'assainissement et de transformation

MANDATS D'ETUDE PARALLELES EN PROCEDURE SELECTIVE

DOCUMENT B.3 : Fiche technique second degré - surfaces nettes

Fribourg, le 31 mars 2016

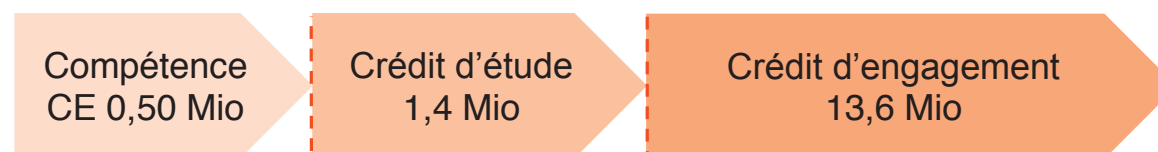
NOM DU CANDIDAT FRYBURG

A compléter par le candidat
 Calculé automatiquement

	Unités	Programme	Projet du candidat
SURFACES NETTES (SN) SELON SIA 416			
Grand Conseil - espace députés	m² SN	900	1'032
Hall d'accueil / espace polyvalent	m ² SN	350	415
Espace polyvalent	m ² SN	250	300
Vestiaire public	m ² SN	20	20
Espace kitchenette	m ² SN	20	26
Local de rangement	m ² SN	30	38
Sanitaires	m ² SN	30	31
<u>Salles de séance / conférence</u>	m ² SN	<u>75</u>	<u>77</u>
<u>Salles du premier étage</u>	m ² SN	<u>330</u>	<u>332</u>
Salle du Grand Conseil	m ² SN	180	180
Ancienne salle du Tribunal cantonal (pas perdus)	m ² SN	100	102
Salle des huissiers	m ² SN	50	50
<u>Espaces annexes</u>	m ² SN	<u>145</u>	<u>208</u>
Vestiaire avec casiers	m ² SN	40	55
Espace bureau de type open space	m ² SN	50	74
Espace de documentation	m ² SN	20	20
Espace pause / cafétaria	m ² SN	15	45
WC / douche	m ² SN	20	14
Secrétariat du Grand Conseil	m² SN	350	407
Salle de séance (facultatif)	m ² SN	30	24
7 bureaux standards	m ² SN	100	95
Réserve pour agrandissement	m ² SN	50	122
1 bureau de 4 places	m ² SN	30	30
Local interprètes	m ² SN	10	12
Espace huissier	m ² SN	30	30
Local archives	m ² SN	40	35
Local informatique	m ² SN	10	17
Espace impression	m ² SN	10	10
Espace café	m ² SN	20	20
Sanitaires	m ² SN	20	12
Techniques	m² SN	100	133
Circulation	m² SN	300	362
Autres locaux / espaces disponibles	m² SN	70	70
TOTAL	m² SN	1'720	2'004

Nota : la mise en forme du tableau ne doit pas être modifiée.

HÔTEL CANTONAL ET ANCIENNE GENDARMERIE
Projet d'assainissement et de transformation
 Planning intentionnel



Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etudes (Phases SIA 21, 22, 31, 32 et 33)	21-22	31	32	33	Obtention permis de construire			
Message crédit d'engagement sur base du projet de l'ouvrage et estimation coût ±7-8%			adoption du crédit d'étude		adoption du crédit d'engagement			
Réalisation (Phases SIA 4 appel d'offres et 5 réalisation)				41		51-52		

Décret

du

relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat;

Vu le message 2015-DAEC-128 du Conseil d'Etat du 21 février 2017;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

Art. 1

Un crédit de 1 430 000 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances pour le financement des études préparatoires en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg.

Art. 2

Le financement sera assuré par les crédits disponibles au budget d'investissement du Service des bâtiments, sous le centre de charges 3850/5040.002, conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

Art. 3

Les dépenses relatives aux études préparatoires seront activées au bilan de l'Etat, puis amorties conformément à l'article 27 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat.

Art. 4

Le présent décret n'est pas soumis au referendum financier.

Dekret

vom

über einen Studienkredit für die Sanierung und den Umbau des Rathauses in Freiburg

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates;

nach Einsicht in die Botschaft 2015-DAEC-128 des Staatsrats vom 21. Februar 2017;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

Für die Finanzierung der Vorstudien für die Sanierung und den Umbau des Rathauses in Freiburg wird bei der Finanzverwaltung ein Kredit von 1 430 000 Franken eröffnet.

Art. 2

Die Vorstudien werden gemäss den Bestimmungen des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates aus dem verfügbaren Investitionsbudget des Hochbauamts, unter der Kostenstelle 3850/5040.002, finanziert.

Art. 3

Die Ausgaben für die Vorstudien werden in der Staatsbilanz aktiviert und nach Artikel 27 des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates abgeschrieben.

Art. 4

Dieses Dekret untersteht nicht dem Finanzreferendum.

GRAND CONSEIL

2015-DAEC-128

Projet de décret
Crédit d'étude pour l'assainissement et la transformation
de l'Hôtel cantonal, à Fribourg

Propositions de la commission ordinaire CO-2017-002

Présidence : Benoît Rey

Membres : Solange Berset, David Bonny, Didier Castella,
Hubert Dafflon, Bertrand Gaillard, Pierre-André Grandgirard,
Markus Ith, Nicolas Kolly, Pierre Mauron, Markus Zosso

Entrée en matière

A l'unanimité des membres présents (un membre a quitté la séance), la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

A l'unanimité des membres présents (un membre a quitté la séance), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 8 mars 2017

GROSSER RAT

2015-DAEC-128

Dekretsentwurf
Studienkredit für die Sanierung und den Umbau des
Rathauses in Freiburg

Antrag der ordentlichen Kommission OK-2017-002

Präsidium: Benoît Rey

Mitglieder: Solange Berset, David Bonny, Didier Castella,
Hubert Dafflon, Bertrand Gaillard, Pierre-André Grandgirard,
Markus Ith, Nicolas Kolly, Pierre Mauron, Markus Zosso

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat mit den Stimmen aller anwesenden Mitglieder (ein Mitglied hat die Sitzung verlassen), auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat mit den Stimmen aller anwesenden Mitglieder (ein Mitglied hat die Sitzung verlassen), diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 8. März 2017

Projet du 12.12.2016

Entwurf vom 12.12.2016

Décret

2016-DIAF-59

du

relatif aux naturalisations

Ce décret sur les naturalisations est disponible, en version papier, sur demande, auprès de la Chancellerie d'Etat.

Dekret

2016-DIAF-59

vom

über die Einbürgerungen

Dieses Dekret über die Einbürgerungen ist auf Verlangen auf Papier bei der Staatskanzlei erhältlich.

GRAND CONSEIL

2016-DIAF-59

**Projet de décret:
Naturalisations 2017 - Décret 1**

Propositions de la Commission des naturalisations

Présidence : Andréa Wassmer

Vice-présidence : Bernadette Mäder-Brülhart

Membres : Christine Jakob (suppléante), Patrice Longchamp, Anne Meyer Loetscher, Nicolas Repond, Ruedi Schläfli

Entrée en matière

A l'unanimité, la Commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Propositions acceptées (projet bis)

La Commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de décret comme suit :

Art. 1

Les personnes mentionnées dans l'Annexe 1 au présent décret acquièrent le droit de cité suisse et fribourgeois.

Art. 2

Les personnes mentionnées dans l'Annexe 2 au présent décret acquièrent le droit de cité fribourgeois.

Vote final

A l'unanimité, la Commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 24 février 2017

GROSSER RAT

2016-DIAF-59

**Dekretsentwurf:
Einbürgerungen 2017 - Dekret 1**

Antrag der Einbürgerungskommission

Präsidium : Andréa Wassmer

Vize-Präsidium : Bernadette Mäder-Brülhart

Mitglieder : Christine Jakob (Stv. Mitglied), Patrice Longchamp, Anne Meyer Loetscher, Nicolas Repond, Ruedi Schläfli

Eintreten

Einstimmig beantragt die Kommission dem Grossen Rat, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Angenommene Anträge (projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf wie folgt zu ändern:

Art. 1

Die Personen gemäss Anhang 1 dieses Dekrets erwerben das Schweizer und das Freiburger Bürgerrecht.

Art. 2

Die Personen gemäss Anhang 2 dieses Dekrets erwerben das Freiburger Bürgerrecht.

Schlussabstimmung

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig, diesen Dekretsentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projet bis), anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 24. Februar 2017

Projet du 12.12.2016

Entwurf vom 12.12.2016

Décret

2016-DIAF-62

du

relatif aux naturalisations

Ce décret sur les naturalisations est disponible, en version papier, sur demande, auprès de la Chancellerie d'Etat.

Dekret

2016-DIAF-62

vom

über die Einbürgerungen

Dieses Dekret über die Einbürgerungen ist auf Verlangen auf Papier bei der Staatskanzlei erhältlich.

GRAND CONSEIL

2016-DIAF-62

**Projet de décret:
Naturalisations 2017 - Décret 2**

Propositions de la Commission des naturalisations

Présidence : Andréa Wassmer

Vice-présidence : Bernadette Mäder-Brülhart

Membres : Christine Jakob (suppléante), Patrice Longchamp, Anne Meyer Loetscher, Nicolas Repond, Ruedi Schläfli

Entrée en matière

A l'unanimité, la Commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Propositions acceptées (projet bis)

La Commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de décret comme suit :

Art. 1

Les personnes mentionnées dans l'Annexe au présent décret acquièrent le droit de cité suisse et fribourgeois.

Vote final

A l'unanimité, la Commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 24 février 2017

GROSSER RAT

2016-DIAF-62

**Dekretsentwurf:
Einbürgerungen 2017 - Dekret 2**

Antrag der Einbürgerungskommission

Präsidium : Andréa Wassmer

Vize-Präsidium : Bernadette Mäder-Brülhart

Mitglieder : Christine Jakob (Stv. Mitglied), Patrice Longchamp, Anne Meyer Loetscher, Nicolas Repond, Ruedi Schläfli

Eintreten

Einstimmig beantragt die Kommission dem Grossen Rat, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Angenommene Anträge (projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf wie folgt zu ändern:

Art. 1

Die Personen gemäss Anhang dieses Dekrets erwerben das Schweizer und das Freiburger Bürgerrecht.

Schlussabstimmung

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig, diesen Dekretsentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projet bis), anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 24. Februar 2017

Rapport 2016-DICS-52

31 janvier 2017

du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat 2016-GC-89 David Bonny/ Erika Schnyder – Un nouvel écrin pour le Musée d'histoire naturelle de Fribourg

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport faisant suite au postulat des députés David Bonny et Erika Schnyder concernant le nouvel écrin pour le Musée d'histoire naturelle de Fribourg.

1. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 19 août 2016, les députés cosignataires demandent au Conseil d'Etat, après avoir retracé l'historique et la situation difficile actuelle du Musée d'histoire naturelle de Fribourg, «*de tout mettre en œuvre pour proposer une solution afin de délocaliser le Musée d'histoire naturelle de Fribourg et de lui trouver un nouvel espace*». Pour les postulants, cette solution garantira au MHN un espace adéquat et adapté à ses collections et ses expositions. Ils estiment que le projet d'un bâtiment sur le site des Arsenaux à Fribourg, qui avait été annoncé en 2011 par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, n'a «*que trop tardé*».

2. Historique du projet

Le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (ci-après: MHN) est le musée le plus fréquenté du canton. Avec une politique dynamique d'expositions, il a pu augmenter sa fréquentation et accueille en moyenne 63 000 visiteurs par an. Le MHN compte 22 collaborateurs réguliers (9.7 EPT). La société des Amis du MHN compte 1650 membres.

Les besoins d'espace et de modernisation de l'infrastructure du MHN sont discutés depuis près de trente ans. Le Conseil d'Etat a inscrit des crédits d'étude à son plan financier, mais il s'est vu à plusieurs reprises dans l'obligation d'y renoncer pour des raisons budgétaires et de priorités d'investissement. Plusieurs interpellations parlementaires ont été faites à cet égard (dont [Menoud, 2007](#)). En janvier 2010, la DICS a mis en place un groupe de travail pour analyser les besoins et la situation du MHN. En septembre, le groupe de travail lui remettait son rapport où il définissait le programme de locaux et proposait le site des Arsenaux pour implanter le futur MHN. Le programme de législature 2012–2016 prévoit un «*concours d'architecture en vue de délocaliser le Musée d'histoire naturelle sur le site des Arsenaux de Fribourg*». En

effet, plutôt que l'extension *in situ* envisagée au départ, le Conseil d'Etat privilégie une délocalisation, car il ne s'avère pas possible d'augmenter les surfaces du MHN sur le Plateau de Pérolles. Les études urbanistiques menées sur le site de l'ancien Arsenal prévoient une zone dédiée aux activités culturelles, et le MHN dispose d'ailleurs d'une partie de ses locaux de stockage dans le dépôt de l' Arsenal. L'implantation des Hautes Ecoles de santé et de travail social a renforcé le potentiel de cette zone à vocation de formation et de culture, et proche du site d'innovation de BlueFactory. En outre, la stratégie de développement de la Faculté des sciences à l'horizon 2030 sur le Plateau de Pérolles, présentée en 2014, ne mentionne plus la localisation du MHN sur son site actuel.

En 2012, à l'issue des travaux relatifs au plan financier de la législature 2012–2016 et constatant qu'il allait devoir préparer un programme de mesures structurelles et d'économie, le Conseil d'Etat a cependant décidé le report des études prévues pour le MHN. Il en a informé le Grand Conseil dans ses rapports d'activité 2012, 2013 et 2014. Cela dit, le 6 mai 2014, le Conseil d'Etat renonçait aux coûts de rénovation des salles d'exposition sur le site actuel, et confirmait l'inscription au plan financier 2016–2018 d'un budget d'investissement de 1 750 000 francs pour réaliser une étude de faisabilité, pour lancer un concours d'architecture et pour ouvrir un crédit d'étude. Fin 2015, le Service de la culture mettait en place un groupe de travail afin d'étudier le positionnement muséal du futur MHN et d'affiner le programme de locaux. En collaboration avec le Service des bâtiments, ce groupe de travail a réalisé une étude de faisabilité touchant en particulier à la transformation du bâtiment classé de l'ancien Arsenal ainsi qu'au potentiel constructible de la parcelle. Enfin, pour répondre au besoin en stockage de 2000 m² du MHN, le Conseil d'Etat a trouvé une solution mutualisée avec l'aménagement d'un centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC), dont le décret d'engagement a été accepté en septembre 2016 par le Grand Conseil (2015-DICS-67).

3. Situation du dossier à fin 2016

Considérant que

- > le MHN est un joyau très cher aux Fribourgeoises et Fribourgeois, un centre important pour la formation des

jeunes et pour la sensibilisation du public au patrimoine naturel et à l'environnement;

- > la situation actuelle des locaux n'est plus tenable. Le public ne dispose pas d'accès direct au MHN, car ce dernier n'a pas pignon sur rue et est situé au 1^{er} étage, sans accès sans barrière pour les personnes en situation de handicap. Les structures d'accueil sont indignes d'une institution culturelle publique, avec des vestiaires exigus, sans propres sanitaires, et ne correspondent plus aux exigences d'un musée moderne (besoin d'une réception, d'une boutique, d'un foyer, d'ateliers, d'une salle de prêt, d'une bibliothèque...). Les espaces d'exposition ne permettent plus d'aborder des thématiques importantes et actuelles. Les locaux techniques et de recherche sont souvent vétustes ou inappropriés. Les conditions de travail sont insatisfaisantes et on note des problèmes importants de sécurité et de fonctionnement dans les bâtiments;
- > si le projet de délocalisation du MHN n'est pas lancé, d'importants coûts de maintien et de rénovation de l'infrastructure actuelle sont à prévoir;
- > la stratégie de développement de l'Université prévoit d'investir toute la zone et qu'il est nécessaire d'anticiper ce développement;

Le Conseil d'Etat, conscient de l'importance et de l'urgence du projet, a pris connaissance en novembre 2016 de l'étude de faisabilité visant à délocaliser le MHN sur le site de l'ancien Arsenal (voir point 4). Il a approuvé le lancement d'un concours d'architecture au printemps 2017, suite auquel il pourra soumettre au Grand Conseil un décret pour l'octroi d'un crédit d'étude. D'expérience, il faut compter ensuite au moins cinq ans pour les étapes de construction. Une ouverture serait ainsi envisageable en 2023–2024.

4. Etude de faisabilité

L'étude de faisabilité a porté sur la statique du bâtiment de l'ancien Arsenal, sa volumétrie et le potentiel constructible de la parcelle. Ses conclusions sont:

- > Le bâtiment classé de l'ancien Arsenal est sain et peut accueillir une partie des locaux du MHN.
- > L'ancien Arsenal devra être complété par une nouvelle construction pour répondre aux besoins du MHN tels que définis dans son programme des locaux. La parcelle à disposition sur le site des Arsenaux permet notamment cette construction.
- > La situation de la parcelle est idéale car le nouveau musée sera situé au croisement des axes de mobilité douce. L'institution peut ainsi favoriser le lien entre la gare et le Jardin botanique et contribuer au développement et à l'animation de cet axe.

5. Conclusion

Ces dernières années, le Conseil d'Etat s'est saisi à plusieurs reprises de la situation du Musée d'histoire naturelle de Fribourg. Après avoir approfondi l'analyse du développement des quartiers du Plateau de Pérolles et des Arsenaux, conscient de l'importance et de l'urgence du projet, il souhaite construire pour le musée un nouveau bâtiment qui lui soit mieux adapté et qui lui permette de se développer dans les meilleures conditions. Un concours d'architecture sera lancé en 2017 sur la parcelle prévue à l'ancien dépôt de l'Arsenal, suite auquel le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un projet de décret pour un crédit d'étude.

Bericht 2016-DICS-52

31. Januar 2017

des Staatsrats an den Grosse Rat zum Postulat 2016-GC-89 David Bonny / Erika Schnyder – Ein neues Aushängeschild/ Eine neue Anlage für das Naturhistorische Museum Freiburg

Wir unterbreiten Ihnen hiermit den Bericht zum Postulat von Grossrat David Bonny und Grossrätin Erika Schnyder zu einem neuen Gebäude für das Naturhistorische Museum Freiburg.

1. Zusammenfassung des Postulats

Nachdem die unterzeichnenden Grossratsmitglieder kurz die Geschichte und die heutige schwierige Lage des Naturhistorischen Museum Freiburg dargelegt haben, ersuchen sie den Staatsrat mit ihrem am 19. August 2016 eingereichten und begründeten Postulat, *«alles daran zu setzen, um eine Lösung für einen Umzug des Naturhistorischen Museums Freiburg und neue Räume für das Museum zu finden»*. Diese Lösung würde gewährleisten, dass das MHN angemessene, geeignete Räume für seine Sammlungen und Ausstellungen erhält. Die Postulantin und der Postulant sind der Ansicht, dass das im Jahr 2011 von der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport angekündigte Projekt für ein Gebäude am Standort des ehemaligen Zeughauses in Freiburg *«viel zu lange auf sich warten lasse»*.

2. Vorgeschichte des Projekts

Das Naturhistorische Museum Freiburg (nachstehend: MHN) ist das meistbesuchte Museum des Kantons. Mit attraktiven Ausstellungen und innovativen Konzepten konnte es seine Besucherzahlen erhöhen und verzeichnet im Schnitt 63 000 Besucherinnen und Besucher pro Jahr. Das MHN beschäftigt 22 regelmässige Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter (9,7 Vollzeitstellen). Der Verein der Freunde des Museums zählt 1650 Mitglieder.

Bereits seit fast 30 Jahren wird über den Bedarf nach mehr Raum und einer Modernisierung der Infrastruktur des MHN diskutiert. Der Staatsrat hat entsprechende Studienkredite in seinen Finanzplan aufgenommen, sah sich aber mehrmals genötigt, aus Budgetgründen und wegen vorrangiger Investitionsvorhaben auf die Verwendung dieser Kredite zu verzichten. Diesbezügliche wurden mehrere parlamentarische Vorstösse vorgebracht (darunter [Menoud, 2007](#)). Im Januar 2010 setzte die EKSD eine Arbeitsgruppe ein, um die Bedürfnisse und die Situation des MHN zu erfassen und abzuklären. Die Arbeitsgruppe legte der EKSD im September

ihren Bericht vor, in dem sie das Raumprogramm festsetzte und das Gelände des ehemaligen Zeughauses als künftigen Standort für das MHN vorschlug. Im Regierungsprogramm 2012–2016 ist *«im Hinblick auf den Umzug des Naturhistorischen Museums auf das Gelände des ehemaligen Zeughauses in Freiburg ein Architekturwettbewerb»* geplant. Denn statt dem ursprünglichen Ausbau am bisherigen Standort bevorzugt der Staatsrat eine Verlegung, denn es erwies sich als unmöglich, die Fläche des MHN auf der Pérolles-Ebene zu erhöhen. Die am Standort des ehemaligen Zeughauses durchgeführten städtebaulichen Studien sehen eine für kulturelle Zwecke bestimmte Zone vor; zudem befindet sich bereits ein Teil der Lagerräume des MHN im Zeughauslager. Die Verlegung der Hochschule für Gesundheit und der Hochschule für Soziale Arbeit in diese Zone verstärkt deren Potenzial als Bildungs- und Kulturzone, die zudem in der Nähe des Innovationsparks BlueFactory liegt. In der im Jahr 2014 präsentierten strategischen Entwicklungsplanung der Mathematisch-Naturwissenschaftlichen Fakultät bis 2030 auf der Perolles-Ebene ist das MHN im Übrigen nicht mehr am aktuellen Standort erwähnt.

Nach Abschluss der Arbeiten zum Finanzplan für die Legislaturperiode 2012–2016 stellte der Staatsrat fest, dass er ein Struktur- und Sparmassnahmenprogramm werde vorbereiten müssen. Daher beschloss er im Jahr 2012, die für das MHN geplanten Studien auf später zu verschieben. Er informierte den Grossen Rat in seinen Tätigkeitsberichten 2012, 2013 und 2014 über diesen Aufschub. Am 6. Mai 2014 verzichtete der Staatsrat auf die Renovierungskosten für die Ausstellungsräume am aktuellen Standort und bestätigte hingegen die Aufnahme eines Investitionsbudgets von 1 750 000 Franken in den Finanzplan 2016–2018 für die Durchführung einer Machbarkeitsstudie, eines Architekturwettbewerbs sowie die Eröffnung eines Studienkredits. Ende 2015 setzte das Amt für Kultur eine Arbeitsgruppe ein, um einen Standort für das künftige MHN zu prüfen und das Raumprogramm detaillierter festzulegen. Diese Arbeitsgruppe erstellte in Zusammenarbeit mit dem Hochbauamt eine Machbarkeitsstudie, die sich insbesondere mit dem Umbau des denkmalgeschützten Gebäudes des ehemaligen Zeughauses sowie mit dem baulichen Potenzial der Parzelle befasste. Für den Bedarf an einer Lagerfläche von 2000 m² des MHN fand der Staatsrat schliesslich mit der Einrichtung

eines interinstitutionellen kantonalen Lagers für Kulturgüter (SIC) eine gemeinsame Lösung, der entsprechende Verpflichtungskredit für dieses Vorhaben wurde im September 2016 vom Grossen Rat genehmigt (2015-DICS-67).

3. Stand der Dinge Ende 2016

In Erwägung:

- > Das MHN ist bei den Freiburgerinnen und Freiburgern beliebt und ein wichtiges Aushängeschild und Zentrum für die Bildung junger Menschen und die Sensibilisierung der Öffentlichkeit für die Natur und die Umwelt.
- > Die heutige Raumsituation ist nicht mehr zumutbar. Das Publikum hat keinen direkten Zugang zum MHN, da dieses ungünstig im 1. Stock gelegen ist, ohne barrierefreien Zugang für Menschen mit eingeschränkter Mobilität. Die Empfangseinrichtungen sind für eine öffentliche kulturelle Institution unwürdig, die Garderoben zu klein, ohne eigene Sanitäranlagen, und entsprechen nicht mehr den Anforderungen eines modernen Museums (benötigt wird eine Rezeption, ein Shop, eine Vorhalle, Werkstatträume, ein Ausleihsaal, eine Bibliothek...). Die Ausstellungsräume sind nicht mehr dafür geeignete, wichtige, aktuelle Themen zu behandeln. Die technischen und wissenschaftlichen Räume sind meist veraltet oder ungeeignet. Die Arbeitsbedingungen sind unbefriedigend, zudem gibt es in den Gebäuden bedeutende Sicherheits- und Betriebsprobleme.
- > Wird der geplante Umzug des MHN nicht in die Wege geleitet, muss mit hohen Instandhaltungs- und Renovierungskosten für die bestehende Infrastruktur gerechnet werden.
- > Die Entwicklungsstrategie der Universität sieht vor, die gesamte Zone zu belegen; dieser Entwicklung muss vorzeitig Rechnung getragen werden.

Der Staatsrat ist sich der Bedeutung und Dringlichkeit des Projekts bewusst und hat die Machbarkeitsstudie für eine Verlegung des MHN auf das Gelände des ehemaligen Zeughauses im November 2016 zur Kenntnis genommen (siehe Punkt 4). Er hat zudem der Durchführung eines Architekturwettbewerbs im Frühjahr 2017 zugestimmt; im Anschluss daran wird er dem Grossen Rat ein Dekret für einen Studienkredit unterbreiten können. Erfahrungsgemäss ist damit zu rechnen, dass die Bauetappen mindestens fünf Jahre dauern werden. Somit könnte das Museum im Zeitraum 2023–2024 eröffnet werden.

4. Machbarkeitsstudie

Die Machbarkeitsstudie befasste sich mit der Gebäudestatik des ehemaligen Zeughauses, dessen Volumen und dem

baulichen Potenzial der Parzelle. Sie gelangte zu folgenden Schlussfolgerungen:

- > Das denkmalgeschützte Gebäude des ehemaligen Zeughauses ist in einem guten Zustand; ein Teil der Räume des MHN kann dort eingerichtet werden.
- > Das ehemalige Zeughaus sollte mit einem Neubau ergänzt werden, um dem im Raumprogramm erfassten Bedarf des MHN zu entsprechen. Die am Standort des Zeughauses zur Verfügung stehende Parzelle bietet genügend Platz für einen solchen Neubau.
- > Die Parzelle ist ideal gelegen, denn das neue Museum wird für den Langsamverkehr gut erschlossen sein. Das Museum kann somit die Verbindung zwischen dem Bahnhof und dem Botanischen Garten verstärken und so die Attraktivität und den Ausbau dieser Verbindungssachse erhöhen.

5. Schlussbemerkungen

Der Staatsrat hat sich während der vergangenen Jahre mehrmals mit der Situation des naturhistorischen Museums auseinandergesetzt. Nach einer vertieften Analyse der Entwicklung der Quartiere «Plateau de Pérolles» und «Arsenaux» sowie im Bewusstsein der Bedeutung und der Dringlichkeit des Projekts, teilt der Staatsrat den Wunsch der Postulanten, für das Naturhistorische Museum Freiburg ein neues, besser geeignetes Gebäude zu errichten, das dem Museum eine gute künftige Entwicklung ermöglichen soll. Im 2017 wird ein Architekturwettbewerb für die vorgesehene Parzelle am ehemaligen Zeughauslager durchgeführt und im Anschluss daran wird der Staatsrat dem Grossen Rat ein Dekret für einen Studienkredit unterbreiten.

Message 2017-DAEC-6

31 janvier 2017

du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'acquisition des immeubles de la société Elanco

Nous avons l'honneur de solliciter l'octroi d'un crédit de 23 070 000 francs en vue de l'acquisition des immeubles de la société Elanco à Saint-Aubin et Marly dans un objectif de promotion foncière active.

1. Introduction

Le 22 avril 2014, la société Novartis annonçait la vente de sa division de santé animale à la société américaine Elanco, basée à Indianapolis, filiale du groupe pharmaceutique Eli Lilly. La société Novartis Centre de Recherche Santé Animale SA faisant partie de cette division, elle a été transférée à Elanco dans le cadre de cette transaction. Le nom de la société a été changé en Elanco Centre de Recherche Santé Animale SA. Cette société portait notamment dans son bilan la propriété d'immeubles (terrains et bâtiments à Saint-Aubin, dont une surface importante de terrains agricoles) ainsi que des terrains à Marly (anciennement propriétés de Ciba-Geigy). Des contacts réguliers ont eu lieu très rapidement en 2014 et 2015 entre la DEE, la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) et les groupes Eli Lilly et Elanco pour inciter Elanco à pérenniser le site de Saint-Aubin. Malheureusement, le 21 octobre 2015, Elanco annonçait son intention de fermer ce site. L'activité s'est arrêtée progressivement jusqu'aux premiers mois de 2016. Dans le courant de 2016, le site a été désaffecté.

2. Valorisation des biens immobiliers

Elanco a mandaté au début 2016 une agence internationale et son bureau zurichois pour valoriser les actifs immobiliers. Des contacts réguliers ont eu lieu entre la PromFR et ce bureau.

Durant toute l'année 2016, des réflexions ont par ailleurs été menées autour de scénarios pour le futur de ce site. Une task force s'est réunie sous la présidence du Préfet de la Broye. Un groupe de travail technique avec la participation du Cluster Food and Nutrition, de PromFR et des services de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a travaillé sur un appel à projets plus général concernant l'innovation dans le secteur agro-alimentaire, dans lequel le site de Saint-Aubin pourrait jouer un rôle clé. Ce processus

nécessiterait encore du temps avant d'aboutir éventuellement à un scénario concret de valorisation. Dans ce contexte, l'intervention à terme de l'Etat était une option envisageable, mais ne présentait pas d'urgence.

Les discussions avec Elanco se sont accélérées dans le courant du mois d'octobre 2016 concernant les terrains de Marly. Ces terrains sont situés en zone d'activités, mais sont soumis à une restriction de constructibilité jusqu'à la réalisation de la route de liaison Marly-Matran. L'annonce par le Conseil d'Etat de la relance de ce projet d'infrastructure routière offrait donc des perspectives nouvelles de valorisation de ces terrains situés directement à l'arrivée de la future liaison.

3. Procédure de décision

Le 15 novembre 2016, la Délégation des affaires économiques et financières du Conseil d'Etat (DAEF) a signé une première lettre d'intention (LOI), non liante, concernant l'ensemble des actifs immobiliers. Le 17 novembre, le groupe Elanco à Indianapolis confirmait son intérêt à recevoir une offre ferme et donnait 20 jours d'exclusivité à l'Etat de Fribourg pour la produire. Une expertise des bâtiments a été réalisée par un expert indépendant entre le 21 et le 25 novembre.

Le Conseil d'Etat a pris la décision le 28 novembre 2016 de faire une offre ferme à la société Elanco pour la totalité des actifs immobiliers, considérant que l'ensemble de ces actifs présentait un portefeuille d'opportunités unique en termes de politique foncière active.

En parallèle, l'Autorité foncière cantonale (AFC) a été sollicitée pour donner son accord à cette transaction, une partie importante des terrains de Saint-Aubin étant situés en zone agricole et donc soumis à la Loi sur le droit foncier rural (LDFR). Les fermiers de tous les terrains agricoles ont été rencontrés et les conditions de reprise de leurs baux à ferme par l'Etat ont été précisées.

D'autre part, des rencontres avec les autorités communales de Saint-Aubin et de Marly ont permis de préciser le statut des terrains concernés dans l'aménagement futur de chaque commune (révision des plans d'aménagement local en cours) ainsi que la collaboration à long terme entre l'Etat et chacune des communes concernant la valorisation des terrains.

Le 22 décembre 2016, un contrat de vente a été signé par le Conseiller d'Etat Directeur des finances, représentant le Conseil d'Etat, et les représentants de la société Elanco. Ce contrat est soumis à un certain nombre de conditions suspensives, dont principalement l'acceptation par le Grand Conseil du décret financier correspondant, et prévoit le transfert de propriété au 31 mai 2017 au plus tard.

4. Descriptif des objets

Les objets immobiliers concernés sont décrits de la manière suivante:

Terrains

Marly: **Terrains en zone d'activités** mais soumis à des restrictions de constructibilité (pas de construction possible avant la réalisation de la liaison Marly-Matran).

149 695 m² (parcelles n° 1252, 1254, 1255, 1256)

Saint-Aubin: **Terrains en zone d'activités**, partiellement construits 276 886 m² (parcelle n° 333), dont environ:

- 89 000 m² de terrains construits
- 174 000 m² de terrains non-construits
- 14 000 m² de terrains non constructibles (chemin, ruisseau, espaces verts)

Terrains en zone agricole

986 054 m² (parcelles n° 339, 344, 345, 346, 3027), dont:

- 979 132 m² sur le canton de Fribourg
- 6922 m² (parcelle n° 3027) sur le canton de Vaud (Commune d'Avenches)

Route d'accès

4326 m² (parcelle n° 212)

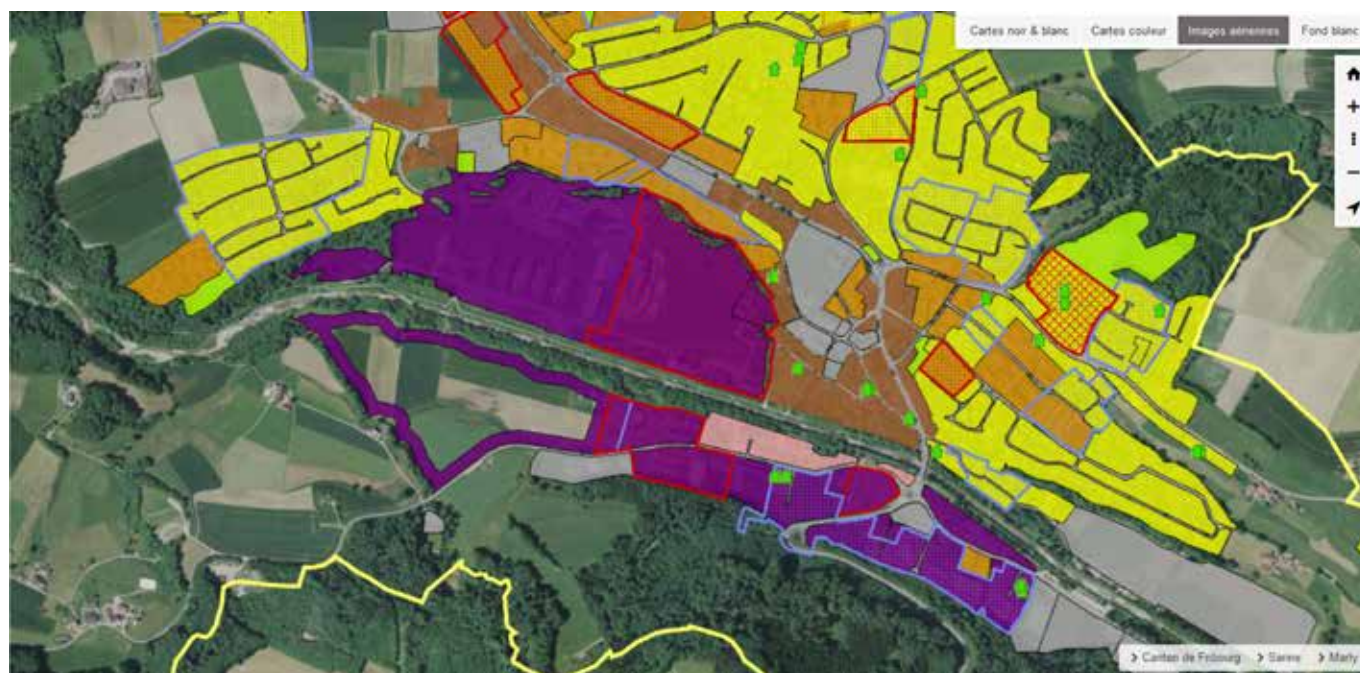


Fig. 1 : Terrains de Marly – situation dans le périmètre communal

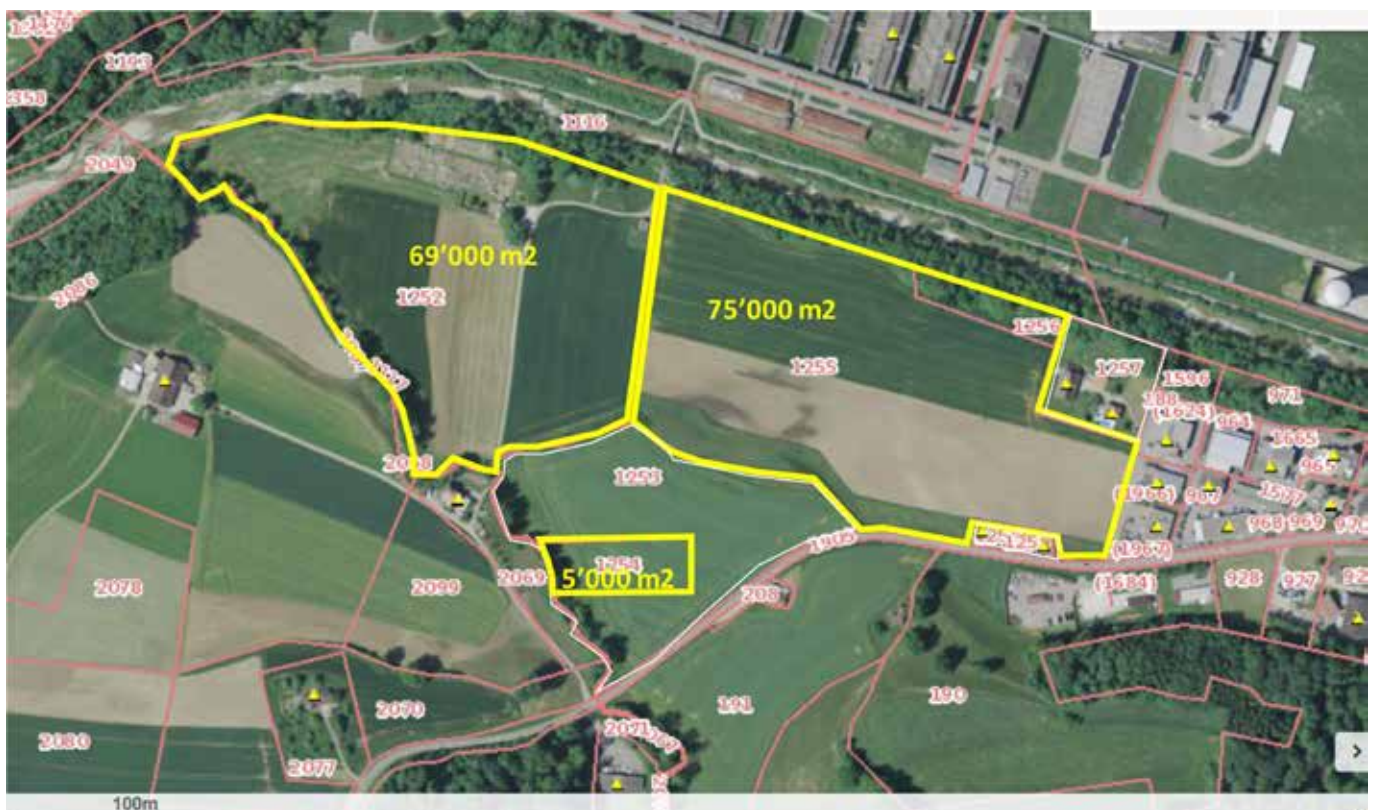


Fig. 2: Terrains de Marly – détail des parcelles



Fig. 3: Terrains de Saint-Aubin – situation dans le périmètre communal

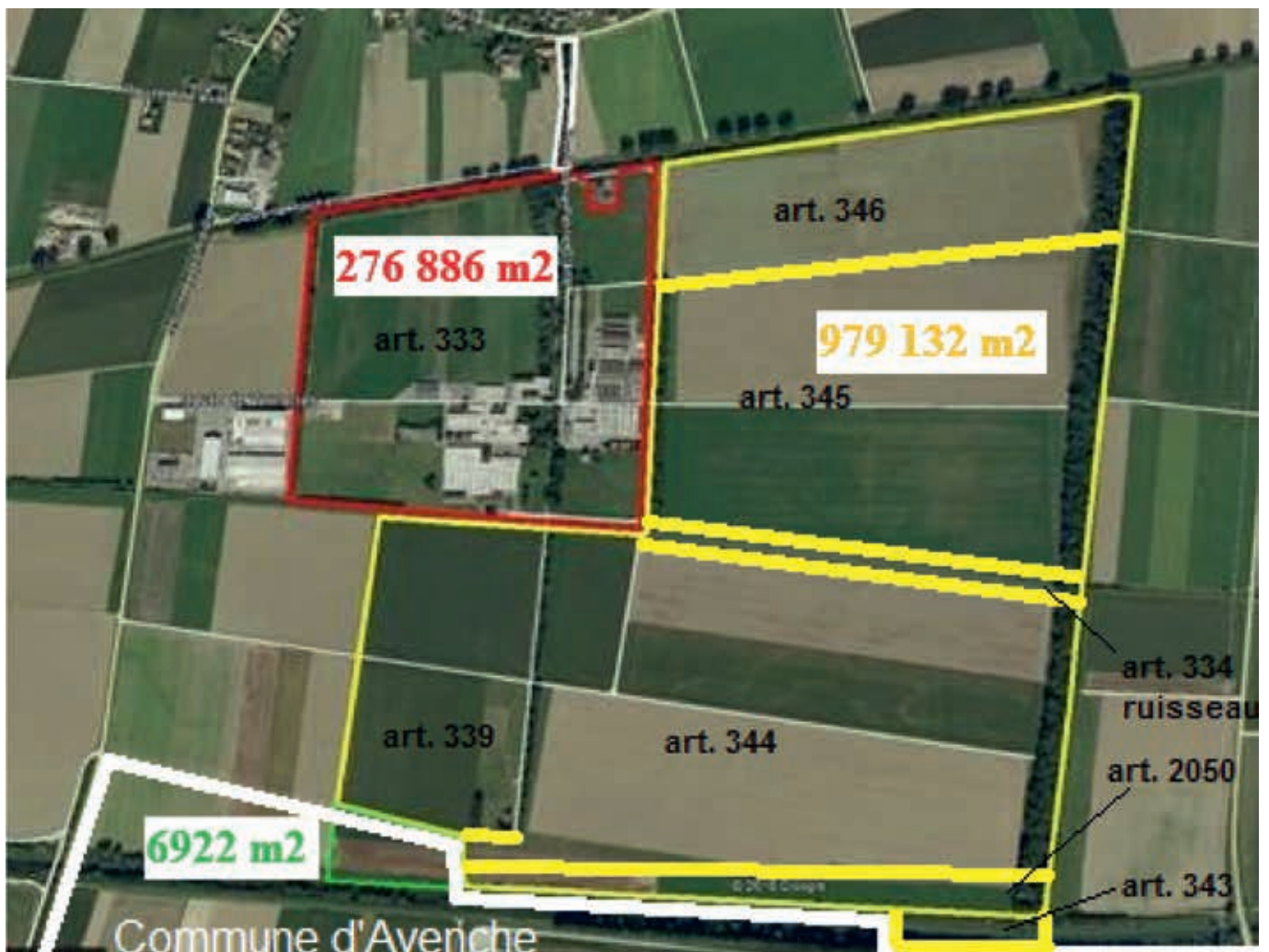


Fig. 4: Terrains de Saint-Aubin – détail par zones
 en rouge les terrains en zones d'activité, en jaune les terrains agricoles, en vert la parcelle agricole sur la commune d'Avenches, en blanc la route d'accès

Bâtiments

Saint-Aubin: 25 100 m² de plancher construits, dont:

- **16 900 m² Bâtiments d'origine** (1962), recensés par le Service des biens culturels (SBC)
 - 7200 m² de bureaux et labos
 - 5700 m² de halles vétérinaires
 - 4000 m² de bâtiments techniques/ateliers
- **8200 m² Bâtiments construits ultérieurement**, non protégés
 - 1500 m² de bureaux et labos
 - 3800 m² de halles vétérinaires
 - 300 m² de bâtiments techniques
 - 2600 m² de bâtiments agricoles



5. Aménagement du territoire

L'intérêt du canton à acquérir ces terrains s'inscrit dans le contexte actuel de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) – notamment des difficultés de mise en zone dans la phase de moratoire sur les zones à bâtir – et de la situation particulière du site de Marly dans l'agglomération de Fribourg. Pour ce qui est du site de Saint-Aubin, d'un point de vue d'aménagement du territoire sa situation peut paraître moins optimale en matière de localisation, notamment concernant sa desserte en transports publics. Selon les activités qui pourraient à terme s'y déployer, cette desserte devra être examinée et au besoin développée.

Le nouveau plan directeur cantonal tiendra compte du potentiel des deux sites dans son futur contenu. Ainsi, la création d'un nouveau secteur stratégique englobant le Marly Innovation Center (MIC) et les nouveaux terrains acquis par l'Etat à Marly paraît pertinente compte tenu de leur potentiel à long terme, de même que le classement des terrains de Saint-Aubin en secteur d'importance cantonale.

Au niveau des plans d'aménagement local (PAL) des communes de Marly et de Saint-Aubin, le statut des différents terrains a été clarifié avec chaque commune dans le cadre des discussions de décembre 2016.

6. Bâtiments recensés par le Service des biens culturels (SBC)

Depuis 1994, le site de recherche agronome de Saint-Aubin figure au recensement de l'architecture contemporaine (RAC) du canton de Fribourg.

En octobre 2015, le SBC a transmis un recensement à jour à la commune afin que celle-ci procède à la mise sous protection des biens recensés dans le cadre de la révision générale de son PAL. Dans ce contexte, le SBC a intégré définitivement les bâtiments d'origine dans le recensement en valeur A et demandé que 5 d'entre eux soient mis sous protection avec un degré de protection de catégorie 1 à 3 en fonction de leur substance.

La qualité du site repose autant sur l'implantation générale des volumes et leur organisation orthogonale le long des deux axes principaux que sur le système de construction modulaire et son expression architecturale. Cette modularité, qui était un thème prédominant des constructions des années 60 et 70, traverse toutes les échelles de la structure porteuse aux aménagements intérieurs. De plus, – et ceci est très rare pour un site industriel – un véritable projet paysager composé du grand canal, de haies d'arbres, de pièces d'eau et d'espaces plantés encadre le site de façon qualitative dans la plaine de la Broye et en font l'un des premiers et plus importants aménagements de type «campus de recherche» en Suisse.

Dans son rapport du 14 novembre 2016, le SBC précise l'étendue de la mesure de protection proposée. Le Service est d'avis que les qualités intrinsèques du site que sont sa modularité et son organisation rationnelle offrent un grand nombre de possibilités de réaffectation et d'extension. Si les constructions ajoutées après l'ouverture du site peuvent être démolies ou remplacées, les bâtiments d'origine devraient être maintenus tout en pouvant les transformer ou les étendre dans la logique de leur modularité. Le volume du silo aujourd'hui disparu pourrait même être rétabli avec une affectation différente. La structure urbaine et paysagère devrait servir de référence pour les futures extensions.



Fig. 5: Bureaux/Labos

Les paramètres fonctionnels (reconversion des espaces), techniques (assainissement énergétique, mise aux normes, problématique amiante) et économiques (coûts d'assainissement et coûts d'entretien) d'une telle démarche de réaffectation, d'adaptation et d'extension font encore l'objet d'expertises. Elles permettront au Conseil d'Etat de définir une stratégie de développement du site en fonction d'une pesée des intérêts entre la valeur patrimoniale des constructions et leur potentiel de réaffectation. En attendant, la surface constructible libre soit environ 174 000 m² respectivement deux tiers de la surface en zone à bâtir, permet de réagir rapidement à toute opportunité qui pourrait se présenter à court terme

Au vu de ce qui précède les bâtiments recensés se répartissent a priori en 4 zones distinctes:

1. La partie «bureaux/accueil» est utilisable de suite vu son bon état global. La question de l'assainissement énergétique de l'enveloppe se posera néanmoins. Elle ne contient que des bâtiments recensés en valeur A et constitue en ce sens la carte de visite testimonial du site.
2. La partie «bureaux/labos» contient des laboratoires de type «wet-lab». Elle pourrait être intéressante à valoriser de manière durable ou transitoire pour autant que l'on identifie rapidement un ou des projets susceptibles de l'utiliser. Elle est d'une surface conséquente ce qui signifie que les coûts liés à son exploitation et/ou son assainissement seront aussi plus conséquents. S'agissant de constructions modulaires, on peut s'attendre à ce que l'assainissement se fasse de manière économique

et rationnelle en profitant de la répétition des éléments, mais pour autant que des scénarios de mise aux normes énergétiques soient envisageables de manière réaliste, respectivement économiquement supportables.

Elle contient aussi la centrale thermique – le bâtiment le plus élevé de l'ensemble – qui alimente l'entier du site et qui devra obligatoirement faire l'objet de réinvestissements conséquents afin de la mettre aux normes en cas de maintien.

3. La partie «halles vétérinaires» contient principalement des cellules et des installations ayant hébergé des animaux de laboratoire. Tous ces aménagements d'exploitation étant fortement connotés, ils ne sont pas réutilisables et seront par conséquent démontés, à charge de la venderesse. La reconversion industrielle du gros-œuvre restant composé de la structure porteuse et de la toiture, tout dépendra des opportunités et de la stratégie de développement. Probablement que seules la structure porteuse et la toiture pourraient présenter un intérêt, mais pour autant que des scénarios de mise aux normes énergétiques soient envisageables de manière réaliste, respectivement économiquement supportables.
4. La partie «bâtiments techniques/ateliers» est en moins bon état. Les travaux d'entretien ont été négligés par le passé et les éléments béton tout comme l'éanchéité montrent des faiblesses sans pour autant remettre en cause la stabilité structurelle. Les coûts d'assainissement seront plus importants. De ce fait, une reconversion industrielle de ces bâtiments paraît économiquement difficile, de sorte que leur démolition doit être priorisée.

Des expertises complémentaires sont nécessaires et en cours, avant que le Conseil d'Etat puisse décider de sa stratégie et faire la pesée des intérêts.

7. Assainissement des sites

Les risques liés à l'assainissement sont relativement bien identifiés et concernent uniquement le site de Saint-Aubin.

La société Elanco a fait estimer par des sociétés spécialisées les travaux de désamiantage. Ceux-ci se montent à 1,1 million de francs pour l'ensemble du site. Il conviendra de fixer un calendrier pour ces travaux qui sont incontournables, même en cas de démolition. La présence d'amiante n'est a priori pas exceptionnelle pour un bâtiment de cette époque.

Une faible partie de la surface en zone constructible (< 5000 m², ~2%) a hébergé il y a de nombreuses années des serres dans lesquelles des essais phytosanitaires ont été réalisés, à l'époque par la société Ciba-Geigy. Le Service de l'environnement (SEn) a répertorié cette surface au cadastre des sites pollués. Des opérations de suivi et d'analyses sont en cours pendant 3 ans depuis 2015 aux alentours de cette zone pour vérifier l'évolution de la présence dans le sol de compo-

sés potentiellement problématiques, principalement des pesticides. Ces opérations imposent une contrainte à l'utilisation de cette surface à court terme, mais ne touchent qu'une partie très limitée de la surface et ne constituent pas un obstacle majeur à la valorisation du site à moyen terme. Le coût de traitement éventuel du sol serait le cas échéant porté par un nouveau projet de construction lors de sa réalisation.

Certains bâtiments annexes spécifiques à l'activité Novartis/Elanco (bergerie, chenils, hangars, ...) ne présentent aucun intérêt pour la valorisation future du site et devront être rapidement démolis, afin d'offrir à de nouvelles activités industrielles un site flexible et libéré d'un maximum de contraintes.

8. Reprise des terrains agricoles

Les terrains de Marly sont exploités par l'agriculture, mais sont situés en zone d'activités. Ils ne sont donc pas soumis à la LDFR. Les exploitants agricoles ont été contactés individuellement. Les contrats de ferme seront repris par l'Etat, en principe dès le 1^{er} juin 2017. Sur le site de Saint-Aubin, environ 170 000 m² non construits sur la parcelle 333 sont affectés en zone d'activités et ne sont pas soumis non plus à la LDFR.

Par contre, le site de Saint-Aubin comprend des terrains en zone agricole, soumis à la LDFR, pour une surface totale de 986 000 m². Ces terrains agricoles ont été liés étroitement par le passé à l'exploitation du centre de recherche par les sociétés Ciba-Geigy, puis Novartis, ceci tant que des animaux de rente étaient hébergés en nombre dans la station de recherche. Avec l'évolution des activités depuis les années 2000, le site a hébergé principalement des animaux de compagnie et l'activité agricole s'est avérée de moins en moins essentielle. A partir de 2008, Novartis a loué le domaine agricole à un exploitant, ancien employé du site.

Lors de la reprise du site par la société Elanco, l'AFC a autorisé le transfert de propriété à la société Elanco dans la continuité de la situation précédente, sous condition du maintien de l'activité agricole de l'entreprise actuelle.

Le Conseil d'Etat a déposé une demande formelle auprès de l'AFC le 28 novembre 2016 concernant les terrains soumis à la LDFR. Dans sa séance du 16 décembre 2016, l'AFC a donné un préavis favorable au transfert de propriété à l'Etat de Fribourg, sous condition que le bail de l'exploitant actuel soit maintenu jusqu'en 2023 et que l'activité agricole soit garantie jusqu'en 2030. Sur présentation de l'acte de vente, l'AFC devrait rendre début 2017 une décision formelle dans laquelle l'attribution des bâtiments nécessaires à l'exploitation a été précisée en complément des conditions de maintien ci-avant.

9. Scénarios de valorisation

9.1. Marly

En ce qui concerne les terrains de Marly, le scénario de valorisation est relativement simple. Les terrains (en zone d'activités, mais aujourd'hui non-constructibles) resteront en attente jusqu'à leur valorisation, conditionnée par la réalisation de la liaison Marly-Matran. Lorsque le calendrier et le tracé de cette liaison seront mieux définis, un plan d'aménagement de détail (PAD) de la zone pourrait être mis à l'étude – pour autant que la commune l'impose par le biais de la révision de son PAL –, dans le but d'anticiper une valorisation rapide dès la mise en service de la liaison Marly-Matran. Il est par contre beaucoup trop tôt pour spéculer sur le type d'activité industrielle qui s'y développera à cet horizon.

9.2. Saint-Aubin

Les terrains de Saint-Aubin en zone agricole resteront à long terme en exploitation agricole, conformément aux engagements pris vis-à-vis de l'AFC. Jusqu'en 2023, l'Etat est lié au contrat avec l'exploitant actuel et doit garantir le maintien d'une exploitation agricole jusqu'en 2030

Concernant la parcelle 333 de Saint-Aubin située en zone d'activités, le secteur a fait l'objet d'une modification récente qui a consisté à changer l'affectation du secteur dit «du motel», à abroger le PAD de 1967 qui ne permettait plus aucune construction et à définir un nouveau périmètre à PAD obligatoire et un complément du RCU fixant les objectifs à atteindre par le PAD. Ainsi, différents scénarios sont envisageables. Le Conseil d'Etat a toutefois besoin de quelques mois pour fixer sa stratégie, en tenant comptes du résultat des différentes analyses en cours. Aucun utilisateur précis n'est déjà connu ou pressenti pour l'utilisation future du site, de telle sorte que les scénarios concernent pour l'essentiel la préparation initiale du site, dans le but de le rendre compatible avec des projets futurs qui seront identifiés en fonction des opportunités.

Au moment d'écrire le présent message, les scénarios suivants sont envisagés en ce qui concerne la gestion du site bâti:

1. Sur le principe, la *démolition complète des bâtiments a été envisagée*. C'est le scénario économiquement le moins risqué, puisqu'après un investissement initial destiné aux travaux de démolition et de désamiantage, le terrain serait en attente et les coûts d'exploitation quasi-nuls. Compte tenu de l'importance patrimoniale du site, ce scénario est toutefois difficilement défendable.
2. *Maintien de l'ensemble des bâtiments inventoriés par le SBC*. Les coûts de démolition seraient nettement inférieurs et limités à des bâtiments périphériques. Par contre, le désamiantage pour 1,1 million et des assainissements sur les bâtiments les plus endommagés

devraient être réalisés et les coûts d'exploitation (énergie notamment) devraient être assumés.

3. *Scénario «maintien testimonial»*. Seul le bâtiment «Bureau/accueil» serait maintenu comme témoignage du passé, avec un budget d'exploitation et d'assainissement limité. Le reste du site serait démoli afin de limiter les coûts d'exploitation et d'offrir un maximum de flexibilité pour une valorisation future. En l'état, cette conservation minimaliste du patrimoine ne serait pas soutenue par le SBC.
4. *Scénarios intermédiaires*. Des variantes sont encore envisageables. Notamment le maintien éventuel de la partie «bureaux/labos» pourrait être envisagé, pour autant qu'une utilisation à court terme se dessine rapidement dans les prochains mois. Des réflexions sont en cours à la PromFR sur ce point. La valorisation de la partie «halle vétérinaire» supposerait probablement de ne conserver que les structures porteuses et la toiture, ainsi que de valider un mode d'assainissement énergétique rationnel de ces structures.

Le maintien à court terme du quartier «bâtiments agricoles» doit faire l'objet d'analyses complémentaires. Les arguments sont à la fois économiques (coûts de démolition vs valorisation dans l'état) mais aussi liés à la cohérence du quartier, la présence d'une exploitation d'élevage dans les bâtiments agricoles n'étant pas compatible avec tous les scénarios d'utilisation future du site.

Plusieurs études préliminaires ont été d'ores et déjà lancées avec des services de l'Etat ou des mandataires externes pour évaluer les différents enjeux, notamment:

- > état de l'enveloppe des bâtiments et coûts de réhabilitation,
- > faisabilité de scénarios de mise à jour sur le plan énergétique,
- > inventaire de la centrale thermique et du réseau d'énergie,
- > état des bâtiments agricoles et possibilités de valorisation.

Les décisions concernant ces différents scénarios prendront obligatoirement plusieurs mois et sont susceptibles d'évoluer en fonction des résultats des études préliminaires et des opportunités de valorisation futures. Le Conseil d'Etat estime que l'excédent des charges d'exploitation et les éventuels travaux d'entretien courants ou urgents ne devraient pas excéder 3 millions de francs jusqu'en 2019, le temps que soit fixée la stratégie de valorisation du site:

en 1000 CHF	6 mois 2017	2018	2019	Total
Revenu des terrains agricoles	30	70	70	170
Travaux urgents				-900
Démolition des bâtiments annexes		-500		
Désamiantage partiel		-400		
Exploitation				-1750
Energie	-200	-400	-400	
Sécurité	-50	-100	-100	
Intendance	-50	-100	-100	
Taxes et assurances	-50	-100	-100	
Etudes				-330
Etudes préliminaires valorisation	-100	-100	-100	
Monitoring environnemental	-10	-10	-10	
Réserve pour imprévus	-190			-190
	-620	-1640	-740	-3000

La démolition totale du site a été estimée à 6 millions francs. Seule la démolition de quelques bâtiments annexes est comprise dans ce budget. Le désamiantage total du site est estimé à 1,1 millions francs. Le budget actuel comprend le désamiantage partiel permettant une réutilisation de certains bâtiments. Dans l'état, la consommation d'énergie de ce site est importante. Le budget prévoit d'assumer ces charges jusqu'à la réalisation de nouveaux travaux d'assainissement.

10. Contexte de la politique foncière active et synergies avec le site Tetra Pak

Afin de boucler dans les délais la transaction avec le groupe Elanco, il convient de terminer dans un premier temps l'opération de rachat de ces actifs, objet du présent décret.

Pour la suite, des réflexions sont en cours: l'Etat a acheté en novembre 2016 le site de Tetra Pak, puis devrait, sous réserve de l'acceptation du présent décret par le Grand Conseil, acheter les actifs de la société Elanco à Saint-Aubin et Marly.

La question des synergies dans l'exploitation et la gestion de ces différents sites se pose logiquement, de même que concernant la mission de ces opérations de promotion foncière active dans une stratégie plus globale du Conseil d'Etat. Des réflexions sont en cours, notamment par le biais du traitement de la motion Thévoz/Vial (2016-GC-79: *Financement cantonal de la politique foncière active dans la zone d'activités d'importance cantonale*) et le Conseil d'Etat fera prochainement des propositions concernant sa vision globale en matière de promotion foncière active et le rôle que pourraient y prendre les différents sites.

La Délégation des affaires économiques et financières étudie actuellement différentes variantes de structures de gestion de biens immobiliers dans le cadre de la politique foncière active du canton.

Indépendamment de ces réflexions et des stratégies qui les accompagneront, lesquelles devront encore faire l'objet de

débats politiques, il convient dans l'immédiat de concrétiser l'opportunité de reprise des actifs de la société Elanco soumise à un calendrier strict donné par le cadre contractuel négocié avec cette entreprise.

11. Prix d'achat à l'entreprise Elanco

La transaction d'achat avec le groupe Elanco est de 20 millions de francs.

Marly		
Terrains en zone d'activités	149 695 m ² à Fr. 50.-/m ²	7 484 750.-
Saint-Aubin		
Terrains agricoles	986 054 m ² à Fr. 4.28/m ² (prix fixé par l'AFC)	4 225 713.-
Terrains en zone d'activités		
non-construits	173 641 m ² à Fr. 50.-/m ²	8 682 050.-
construits	88 893 m ² à Fr. 50.-/m ²	4 444 650.-
Valeurs des bâtiments (variable selon les scénarios)		0.-
Total valeur des actifs immobiliers		24 837 163.-
÷ Réduction		-4 837 163.-
Valeur de la transaction		20 000 000.-

La valeur de Fr. 50.-/m² retenue pour les terrains en zone d'activité est conservatrice. Elle prend en compte dans le cas

des terrains de Marly le délai de valorisation relativement long de ces terrains et le passage d'un cours d'eau aujourd'hui canalisé sur l'une des parcelles qui limite également sa valeur de marché, ainsi que les risques de pollution associés aux terrains de Saint-Aubin et le délai de valorisation qui en résulte.

La valeur des bâtiments est estimée à 0 franc, afin de permettre tous les scénarios de valorisation. Pour information, la valeur d'assurance de ces bâtiments est de 60 millions de francs et ils ont été estimés à une valeur de 35 millions par un expert indépendant en novembre 2016.

La valeur d'achat de 20 millions de francs représente ainsi une opportunité intéressante pour l'Etat. Cependant, le décret financier doit provisionner la gestion d'un certain nombre de risques, de travaux complémentaires et des coûts d'exploitation qui permettent d'envisager tous les scénarios de valorisation future.

12. Crédit d'engagement demandé

Le coût total du projet comprend:

Achat des actifs immobiliers	20 000 000.–
Coûts de transaction (avocats et notaires)	70 000.–
Excédent de charges d'exploitation, travaux d'entretien courants ou urgents durant les premières années	3 000 000.–
Total	23 070 000.–

13. Mobilité/desserte

D'un point de vue économique, le projet est avantageux car il permet de développer un cadre qui va favoriser la création et/ou la densification de nouvelles places de travail dans des espaces existants plutôt qu'en y consacrant de nouveaux espaces vierges. Par ce projet, l'Etat encourage la reconversion d'un site industriel de grande valeur (Saint-Aubin), respectivement le développement d'un site en synergie avec le MIC (Marly).

Pour ce qui est du site de Saint-Aubin, l'Etat y exerce un rôle subsidiaire en s'engageant dans sa gestion pour favoriser la transition économique entre une ancienne activité industrielle et de nouvelles qui pourront s'y développer. Une non-intervention de l'Etat aurait pu conduire à l'abandon du site pour plusieurs années en attente d'un nouveau projet industriel ou aux développements d'activités avec un faible intérêt économique. D'autre part, le site de Saint-Aubin est proche des sites industriels de Domdidier et Avenches, avec lesquels il constitue de fait un pôle économique significatif. Un accès direct à la sortie autoroutière d'Avenches est envisageable dans un projet routier futur en coordination avec le PAD. Des synergies intéressantes pourraient être développées notamment sur les questions de mobilité (navettes communes vers les gares de Domdidier et Avenches, partage de voies de

mobilité douce par exemple). L'extension de nouvelles activités industrielles dans ce secteur est donc favorable en termes d'impact environnemental.

Quant au site de Marly, le conditionnement de sa valorisation à la réalisation de la route de liaison Marly–Matran implique que la gestion de la mobilité jouera un grand rôle dans son développement, aussi bien en relation avec le site du MIC sur la rive gauche de la Gérine que dans son périmètre propre et en jonction avec la route de liaison.

Les travaux de révision en cours du Plan Directeur cantonal devront permettre d'adapter la classification des deux pôles en fonction de leur nouvelle situation.

14. Entrée en jouissance

En cas de décision favorable du Grand Conseil et sous réserve d'un éventuel référendum, l'entrée en jouissance est prévue au 31 mai 2017.

15. Référendum financier

Le crédit d'engagement ne dépasse pas la limite prévue par l'article 45 de la Constitution (1% du total des dépenses des derniers comptes de l'Etat) et n'est donc pas soumis au référendum financier obligatoire. Il dépasse en revanche la limite prévue à l'article 46 de la Constitution (¼% des dépenses des derniers comptes) et est par conséquent soumis au référendum financier facultatif. Enfin, compte tenu du montant de la dépense, le projet de décret devra, conformément à l'article 141 al. 2 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil, être adopté à la majorité qualifiée des membres du Grand Conseil. Le présent projet n'influence pas la répartition des tâches Etat-communes. Il ne soulève aucun problème sous l'angle de la conformité au droit de l'Union Européenne.

16. Conclusion

Le Conseil d'Etat estime que le potentiel de valorisation des actifs immobiliers de la société Elanco présente un potentiel futur important en termes de promotion foncière active et constitue un investissement pour le futur. Le prix d'achat favorable et la perspective de valorisation relativement sûre à terme des terrains de Marly permet d'envisager de manière sereine les incertitudes inhérentes à la valorisation des bâtiments existants sur le site de Saint-Aubin. De plus sur ce même site, l'importante partie qui est déjà en zone à bâtir et qui est encore libre de toute construction représente une sécurité économique supplémentaire.

En regard de ce potentiel, les risques financiers restent supportables et le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à adopter le projet de décret annexé.

Botschaft 2017-DAEC-6

31. Januar 2017

des Staatsrats an den Grossen Rat zum Dekretsentwurf über den Erwerb der Elanco-Liegenschaften

Wir ersuchen um einen Verpflichtungskredit von 23 070 000 Franken, um im Sinne der Wirtschaftsförderung und einer aktiven Bodenpolitik die Liegenschaften des Unternehmens Elanco in Saint-Aubin und Marly zu erwerben.

1. Einleitung

Am 22. April 2014 meldete Novartis den Verkauf der Sparte Tiergesundheit an das Unternehmen Elanco, eine Filiale des amerikanischen Pharmakonzerns Eli Lilly, das seinen Sitz in Indianapolis hat. Weil *Novartis Centre de Recherche Santé Animale SA* Teil dieser Sparte war, ging sie in diesem Rahmen ebenfalls an Elanco über und wurde in *Elanco Centre de Recherche Santé Animale SA* umbenannt. Zum Vermögen dieser Aktiengesellschaft gehörten verschiedene Liegenschaften (Grundstücke und Gebäude in Saint-Aubin, darunter grossflächiges Landwirtschaftsland) und Grundstücke in Marly (ehemals im Eigentum von Ciba-Geigy). 2014 und 2015 fand ein regelmässiger Austausch zwischen der Volkswirtschaftsdirektion (VWD) und der Wirtschaftsförderung des Kantons Freiburg (WIF) einerseits und den Unternehmen Eli Lilly und Elanco andererseits statt; damit sollte erreicht werden, dass der Standort von Saint-Aubin aufrechterhalten wird. Leider kündigte Elanco am 21. Oktober 2015 seine Absicht an, diesen Standort zu schliessen. Der Betrieb wurde bis im Frühjahr 2016 schrittweise zurückgefahren und darauf definitiv stillgelegt.

2. Inwertsetzung der Immobilien

Anfang 2016 beauftragte Elanco eine internationale Agentur und ihr Zürcher Büro damit, einen Käufer für die Immobilien zu finden. Die WIF hatte regelmässigen Kontakt mit diesem Büro.

Während des ganzen Jahres 2016 wurden daneben Überlegungen zur Zukunft des Standorts angestellt. Unter der Leitung des Oberamtmanns des Broyebezirks wurde eine Projektgruppe gebildet. Eine technische Arbeitsgruppe mit der Beteiligung des Clusters *Food and Nutrition*, der WIF und den Ämtern der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (ILFD) begann die Arbeit für eine breit gefasste Projektausschreibung für Innovationen im Agrar-

und Ernährungssektor mit dem Standort von Saint-Aubin in einer Schlüsselrolle. Bis zur Ausarbeitung eines konkreten Szenarios für die Inwertsetzung des Standorts wird dieses Verfahren noch weitergeführt werden müssen. In diesem Zusammenhang war die mittelfristige Intervention des Staats eine Option; es bestand aber keine Eile.

Die Gespräche mit Elanco zu den Grundstücken in Marly wurden im Oktober 2016 intensiviert. Diese Grundstücke sind in der Arbeitszone, doch ist deren Überbaubarkeit bis zur Verwirklichung der Strassenverbindung Marly–Matran eingeschränkt. Die Ankündigung des Staatsrats, das Strassenprojekt wieder aufnehmen zu wollen, eröffnete zusätzliche Möglichkeiten der Inwertsetzung dieser Grundstücke, die sich direkt am Ende der künftigen Strassenverbindung befinden.

3. Entscheidungsprozess

Am 15. November 2016 unterzeichnete die Delegation für das Wirtschafts- und Finanzwesen des Staatsrats eine erste, nicht bindende Absichtserklärung, die sämtliche Immobilien zum Gegenstand hatte. Am 17. November bestätigte die Elanco-Gruppe in Indianapolis ihr Interesse an einem verbindlichen Angebot und gab dem Staat Freiburg während 20 Tagen das alleinige Recht, ein solches Angebot zu unterbreiten. Zwischen dem 21. und 25. November führte ein unabhängiger Experte eine Begutachtung der Gebäude durch.

Der Staatsrat beschloss am 28. November 2016, dem Unternehmen Elanco ein verbindliches Angebot für sämtliche Immobilien zu unterbreiten, nachdem er zum Schluss gekommen war, dass diese Liegenschaften eine einmalige Gelegenheit für seine aktive Bodenpolitik darstellen.

Da ein grosser Teil der Grundstücke in Saint-Aubin in der Landwirtschaftszone ist und somit dem Bundesgesetz über das bäuerliche Bodenrecht (BGBB) untersteht, wurde parallel dazu die kantonale Behörde für Grundstückverkehr (BGV) ersucht, ihre Zustimmung zu dieser Transaktion zu geben. Alle betroffenen Landwirte wurden kontaktiert und die Bedingungen für die Übernahme durch den Staat der Pachtverträge wurden festgelegt.

In Sitzungen mit den Gemeindebehörden von Saint-Aubin und Marly konnten der Status der Grundstücke im Rahmen der künftigen kommunalen Raumplanung (die Ortspläne sind in Revision) und die langfristige Zusammenarbeit zwischen Staat und Gemeinden für die Inwertsetzung der Grundstücke präzisiert werden.

Am 22. Dezember 2016 unterschrieben der Finanzdirektor im Namen des Staatsrats sowie Vertreter von Elanco einen Kaufvertrag. In diesem werden verschiedene aufschiebende Bedingungen vorbehalten; dazu gehört vor allem die Annahme durch den Grossen Rat des entsprechenden Finanzierungsdekrets. Laut Vertrag soll die Eigentumsübertragung bis spätestens 31. Mai 2017 erfolgen.

4. Beschreibung der Objekte

Folgende Objekte sind Gegenstand des Dekrets:

Grundstücke

Marly: **Parzellen in der Bauzone** mit eingeschränkter Überbaubarkeit (bis zur Verwirklichung der Strassenverbindung Marly-Matran ist keine Überbauung zugelassen)

149 695 m² (Parzellen Nr. 1252, 1254, 1255, 1256)

Saint-Aubin: **Parzellen in der Arbeitszone**, teilweise überbaut 276 886 m² (Parzelle Nr. 333), davon etwa:

- 89 000 m² überbaut
- 174 000 m² nicht überbaut
- 14 000 m² nicht bebaubar (Weg, Bach, Grünflächen)

Parzellen in der Landwirtschaftszone

986 054 m² (Parzellen Nr. 339, 344, 345, 346, 3027), davon:

- 979 132 m² auf dem Boden des Kantons Freiburg
- 6922 m² (Parzelle Nr. 3027) auf dem Boden des Kantons Waadt (Gemeinde Avenches)

Zufahrt

4326 m² (Parzelle Nr. 212)

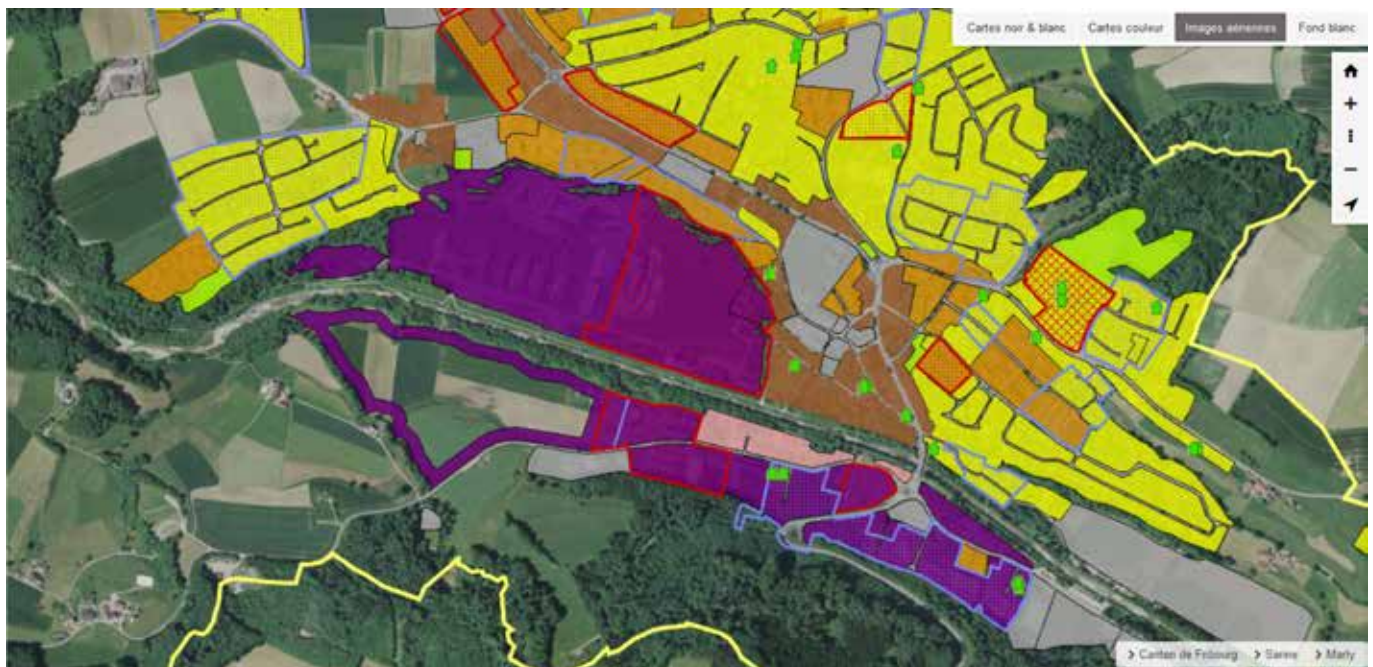


Abb. 1: Grundstücke in Marly – Situation Gemeindeperimeter



Abb. 2: Grundstücke in Marly – Detail



Abb. 3: Grundstücke in Saint-Aubin – Situation Gemeindeperimeter



Abb. 4 Grundstücke in Saint-Aubin – Detail

rot: Arbeitszone; gelb: Landwirtschaftszone; grün: Landwirtschaftszone in der Gemeinde Avenches; weiss: Zufahrt

Gebäude

Saint-Aubin: 25 100 m² Geschossfläche, davon:

- **16 900 m² Originalgebäude** (1962), vom Amt für Kulturgüter (KGA) verzeichnet
 - 7200 m² Büros und Laboratorien
 - 5700 m² Hallen für die Veterinäre
 - 4000 m² technische Gebäude und Werkstätten
- **8200 m² später gebaute Gebäude**, nicht geschützt
 - 1500 m² Büros und Laboratorien
 - 3800 m² Hallen für die Veterinäre
 - 300 m² technische Gebäude und Werkstätten
 - 2600 m² landwirtschaftliche Gebäude



5. Raumplanung

Der Kanton will diese Liegenschaften unter anderem erwerben, weil das revidierte Bundesgesetz über die Raumplanung (RPG) Neueinzonungen während des Bauzonenmoratoriums stark einschränkt. Ein weiterer wichtiger Grund ist die besondere Situation des Standorts von Marly innerhalb der Agglomeration Freiburg. Die geografische Situation des Standorts von Saint-Aubin kann raumplanerisch als weniger interessant bezeichnet werden, insbesondere in Bezug auf die Erschliessung durch den öffentlichen Verkehr. In Abhängigkeit von den Tätigkeiten, die sich hier mittelfristig entwickeln, wird die Erschliessung überprüft und bei Bedarf ausgebaut werden müssen.

Der neue kantonale Richtplan, der zurzeit in Ausarbeitung ist, wird dem Potenzial dieser beiden Standorte Rechnung tragen. So ist es angesichts ihres langfristigen Potenzials sinnvoll, einerseits einen neuen strategischen Sektor zu schaffen, der das *Marly Innovation Center* (MIC) und die im Rahmen des hier diskutierten Projekts erworbenen Grundstücke in Marly umfasst, und andererseits die Grundstücke in Saint-Aubin als Sektor von kantonaler Bedeutung einzustufen.

Der Status der verschiedenen Grundstücke innerhalb der Ortspläne (OP) der Gemeinden Marly und Saint-Aubin wurde in Gesprächen mit den beiden Gemeinden, die im Dezember 2016 stattgefunden haben, geklärt.

6. Vom Amt für Kulturgüter (KGA) verzeichnete Gebäude

Seit 1994 ist der Agrarforschungsstandort in Saint-Aubin im Freiburger Verzeichnis Zeitgenössische Architektur eingetragen.

2015 übermittelte das KGA der Gemeinde eine aktualisierte Version des Verzeichnisses, damit sie die verzeichneten Objekte im Rahmen der OP-Gesamtrevision unter Schutz stelle. Dabei teilte das KGA den ursprünglichen Gebäuden definitiv den Wert A zu und verlangte die Unterschutzstellung von 5 Gebäuden, wobei je nach Substanz die Schutzkategorie 1, 2 oder 3 definiert wurde.

Die Qualität des Standorts erklärt sich einerseits durch den Standort der Volumen und deren orthogonale Anordnung entlang der beiden Hauptachsen und andererseits durch das modulare Bausystem und dessen architektonischen Ausdruck. Die Modularität, die typisch für Bauten der 1960er- und 1970er Jahre ist, findet sich auf allen Ebenen, vom Tragwerk bis zur Inneneinrichtung. Der Standort wurde zudem – und dies ist aussergewöhnlich für einen industriellen Standort – mit einem echten, hochwertigen landschaftlichen Projekt mit einem grossen Kanal, mit Baumreihen, Stillgewässern und Grünflächen in die Broye-Ebene integriert. So ist

dieser Standort eine der ersten und bedeutendsten Einrichtungen des Typs «Forschungscampus» in der Schweiz.

In seinem Bericht vom 14. November 2016 hat das KGA die vorgeschlagenen Schutzmassnahmen und deren Ausmass im Detail dargelegt. Aus Sicht des Amts bieten die Qualitäten, die dem Standort eigen sind (Modularität, auf Effizienz ausgerichtete Organisation), zahlreiche Möglichkeiten für die Umnutzung und Erweiterung des Standorts. Während die Gebäude, die nach der Inbetriebnahme des Standorts gebaut wurden, abgerissen oder ersetzt werden können, sind die ursprünglichen Gebäude erhaltenswert; sie können aber durchaus umgebaut oder modular erweitert werden. Das Volumen des ehemaligen Silos könnte gar wiederhergestellt und anderweitig genutzt werden. Die Siedlungs- und die Landschaftsstruktur sollten als Referenz für künftige Erweiterungen dienen.



Fig. 5: Büros und Laboratorien

Die funktionellen (Umnutzung der Räume), technischen (energetische Sanierung, Anpassung an die einschlägigen Normen, Asbestsanierung) und wirtschaftlichen (Sanierungs- und Unterhaltskosten) Aspekte eines solchen Projekts für die Renovierung, den Umbau und die Erweiterung sind noch Gegenstand von Expertisen. Gestützt auf diese Expertisen und nach der Gewichtung der Interessen (kulturhistorischer Wert der Gebäude und Umnutzungspotenzial) wird der Staatsrat die Strategie für die Entwicklung des Standorts definieren. In der Zwischenzeit kann dank der nicht bebauten Fläche (rund 174 000 m² bzw. zwei Drittel der Fläche in der Bauzone) rasch reagiert werden, sollte kurzfristig ein interessantes Projekt präsentiert werden.

Die erfassten Gebäude können in 4 Gruppen eingeteilt werden:

1. «Büros und Empfang». Diese Räume können aufgrund ihres guten Gesamtzustands sofort genutzt werden. Es stellt sich indessen die Frage der energetischen Sanierung der Gebäudehülle. Dieser Teil umfasst ausschliesslich Gebäude, denen der Wert A zugeteilt wurde. Sie sind gewissermassen die Visitenkarte des Standorts.
2. Der Komplex mit den «Büros und Laboratorien» umfasst Labos des Typs «wet-lab». Sofern rasch ein oder mehrere

Projekte identifiziert werden, die diese Einrichtungen nutzen können, könnte eine vorübergehende oder dauerhafte Inwertsetzung dieses Teils interessant sein. Weil dieser Teil eine grosse Fläche aufweist, werden die Sanierungs- und/oder Betriebskosten entsprechend hoch sein. Immerhin: Dank der modularen Bauweise und der wiederholten Nutzung gleicher Elemente ist eine kostengünstige und rationelle Sanierung denkbar. Voraussetzung ist allerdings, dass die Szenarien für die energetische Sanierung realistisch und wirtschaftlich tragbar sind.

Zu diesem Komplex gehört auch das Wärmekraftwerk. Dieses Gebäude, welches das höchste Gebäude des Standorts ist, speist alle Bauten des Standorts und wird, wenn es beibehalten wird, Gegenstand einer bedeutenden Investition sein müssen, um es an die heutigen Normen anzupassen.

3. Die «Hallen für die Veterinäre» beherbergen hauptsächlich Zellen und Einrichtungen für Versuchstiere. Weil diese Einrichtungen auf eine äusserst spezifische Tätigkeit ausgerichtet sind, können sie nicht wiederverwendet werden. Sie werden deshalb zulasten des Verkäufers entfernt werden. Die industrielle Umrüstung des Rohbaus (Tragwerk und Dach) wird von den Gelegenheiten, die sich bieten, und der Entwicklungsstrategie abhängen. Wahrscheinlich haben einzig das Tragwerk und das Dach einen Wert für die künftige Nutzung. Voraussetzung ist allerdings auch hier, dass die Szenarien für die energetische Sanierung realistisch und wirtschaftlich tragbar sind.
4. Der Komplex «Technische Gebäude und Werkstätten» ist in einem weniger guten Zustand. In der Vergangenheit wurde deren Unterhalt vernachlässigt. So weisen sowohl die Betonelemente als auch die Abdichtung Defizite auf, was die strukturelle Stabilität jedoch nicht beeinträchtigt. Die Sanierungskosten werden entsprechend hoch sein. Es ist somit unwahrscheinlich, dass eine industrielle Umnutzung dieser Gebäude wirtschaftlich sinnvoll ist. Stattdessen liegt die Priorität auf deren Rückbau.

Bevor der Staatsrat eine Interessenabwägung vornehmen und seine Strategie festlegen kann, sind weitere Abklärungen nötig. Diese Expertisen sind, wie bereits erwähnt, im Gang.

7. Sanierung der Standorte

Die Sanierungsrisiken sind relativ gut bekannt und betreffen einzig den Standort von Saint-Aubin.

Elanco hat spezialisierte Unternehmen mit einer Schätzung der Asbestsanierungsarbeiten beauftragt: Die Kosten für den gesamten Standort wurden mit 1,1 Millionen Franken veranschlagt. In einem nächsten Schritt wird der Zeitplan für diese Arbeiten, die auch im Falle eines Rückbaus unausweichlich sein werden, festgelegt werden müssen. Dem ist anzufügen,

dass das Vorhandensein von Asbest bei Gebäuden dieses Baujahrs nichts Aussergewöhnliches ist.

Auf einem kleinen Teil der Fläche in der Bauzone (< 5000 m² oder ~2%) hat Ciba-Geigy vor vielen Jahren Pflanzenschutzmittel in Treibhäusern getestet. Das Amt für Umwelt (AfU) hat diesen Teil des Grundstücks in den Kataster der belasteten Standorte aufgenommen. Seit 2015 sind Kontrollen und Analysen im Gang, die 3 Jahre dauern werden. Damit wird im Umkreis dieser Zone die Entwicklung von Stoffen, die sich als problematisch erweisen können (hauptsächlich Pestizide), ermittelt. Kurzfristig hat dies zur Folge, dass diese Fläche nur mit Einschränkungen genutzt werden kann. Andererseits ist nur ein sehr kleiner Teil der Gesamtfläche betroffen. Zudem stellt die frühere Nutzung dieser Fläche mittelfristig kein bedeutendes Hindernis für die Inwertsetzung der Liegenschaft dar. Sollte sich herausstellen, dass der Boden in diesem Sektor saniert werden muss, würden die Kosten vom künftigen Bauprojekt getragen werden.

Einige Nebengebäude, die für bestimmte Tätigkeiten von Novartis bzw. Elanco genutzt wurden (Schafstall, Hundezwinger, Schuppen usw.), sind für die künftige Inwertsetzung des Standorts nicht interessant und werden rasch abgebrochen werden müssen, um Platz für neue industrielle Tätigkeiten zu schaffen und Interessenten einen Standort mit grosser Flexibilität und möglichst wenigen Einschränkungen anbieten zu können.

8. Landwirtschaftliche Tätigkeit

Die Grundstücke in Marly werden landwirtschaftlich genutzt, befinden sich jedoch in der Arbeitszone. Damit unterstehen sie auch nicht dem BGGB. Die betroffenen Landwirte wurden einzeln kontaktiert. Die Pachtverträge werden vom Staat übernommen werden – im Prinzip ab dem 1. Juni 2017. In Saint-Aubin sind rund 170 000 m² der Parzelle 333 nicht überbaut und in der Arbeitszone, sodass das BGGB auch hier nicht zur Anwendung gelangt.

Beim Standort von Saint-Aubin sind hingegen insgesamt 986 000 m² in der Landwirtschaftszone und somit dem BGGB unterstellt. Dieses Landwirtschaftsland war früher, als hier noch viele Nutztiere gehalten wurden, eng mit dem Forschungszentrum von Ciba-Geigy und später Novartis verbunden. Ab den 2000er-Jahren nutzte das Unternehmen den Standort für neue Tätigkeiten, sodass die Nutztiere mehrheitlich durch Heimtiere ersetzt wurden. Die Bedeutung der landwirtschaftlichen Tätigkeiten nahm ab. Ab 2008 verpachtete Novartis den landwirtschaftlichen Betrieb einem ehemaligen Angestellten.

Als Elanco den Standort übernahm, genehmigte die BGV den Erwerb des Grundstücks durch Elanco im Sinne einer Weiterführung der bisherigen Situation unter der Bedingung,

dass die landwirtschaftliche Tätigkeiten aufrechterhalten werden.

Am 28. November 2016 unterbreitete der Staatsrat deshalb der BGV ein formelles Gesuch für die Grundstücke, die dem BGBB unterstehen. Die BGV stellte am 16. Dezember 2016 für den Erwerb der betroffenen Flächen durch den Staat Freiburg ein positives Gutachten aus. Dabei legte die BGV als Bedingung fest, dass der Pachtvertrag mit dem derzeitigen Pächter mindestens bis 2023 Bestand haben müsse und dass die Weiterführung der landwirtschaftlichen Tätigkeit bis 2030 zu garantieren sei. Der Staatsrat geht davon aus, dass die BGV gestützt auf den Kaufvertrag Anfang 2017 einen formellen Beschluss fassen wird, in welchem sie in Ergänzung zu den erwähnten Bedingungen die Nutzungsbestimmung der landwirtschaftlichen Gebäude präzisiert.

9. Szenarien zur Inwertsetzung der Standorte

9.1. Marly

Das Szenario für die Inwertsetzung der Grundstücke in Marly ist relativ einfach. Mit den Grundstücken, die zwar in der Bauzone, gegenwärtig aber nicht bebaubar sind, geschieht nichts, bis die Strassenverbindung Marly–Matran verwirklicht ist. Sobald Zeitplan und Trasse für diese Verbindung genauer bekannt sind und sofern die Gemeinde dies nach dessen Revision in ihrem OP verlangt, kann ein Detailbebauungsplan (DBP) für diese Zone ausgearbeitet werden, um eine rasche Inwertsetzung der Grundstücke nach der Inbetriebnahme der Strassenverbindung Marly–Matran vorwegzunehmen. Es ist jedoch noch viel zu früh, um über die industriellen Tätigkeiten zu spekulieren, die sich dann werden entwickeln können.

9.2. Saint-Aubin

Die Grundstücke in Saint-Aubin, die in der Landwirtschaftszone sind, werden bis auf Weiteres landwirtschaftlich genutzt werden. Dazu hat sich der Staat gegenüber der BVG verpflichtet: Bis 2023 ist der Staat an den Pachtvertrag mit dem heutigen Pächter gebunden und bis 2030 muss er die Aufrechterhaltung einer landwirtschaftlichen Nutzung garantieren.

Die Parzelle 333 ist in der Arbeitszone. Dieser Sektor war kürzlich Gegenstand von mehreren raumplanerischen Änderungen: Der «secteur du motel» wurde einer neuen Nutzungsbestimmung zugeführt, der DBP von 1967, der keine neue Überbauungen mehr zulies, wurde aufgehoben und es wurden ein neuer Perimeter mit obligatorischem DBP sowie im Gemeindebaureglement die zu erreichenden Ziele des DBP definiert. Das heisst, hier sind verschiedene Szenarien denkbar. Der Staatsrat wird seine Strategie in ein paar Monaten festlegen können, wenn die Ergebnisse der zurzeit

laufenden Abklärungen bekannt sind. Noch ist völlig offen, wer diesen Standort künftig nutzen könnte, sodass die Szenarien im Wesentlichen die Vorarbeiten betreffen, die nötig sind, damit der Standort mit den künftigen Projekten, die von Interesse sind, kompatibel ist.

Zum jetzigen Zeitpunkt werden für den überbauten Teil folgende Szenarien in Betracht gezogen:

1. *Der vollständige Abriss der Gebäude* ist das Szenario mit dem geringsten wirtschaftlichen Risiko; denn nach einer Anfangsinvestition für die Abbrucharbeiten und Asbestsanierung befänden sich die Grundstücke auf stand-by; die Betriebskosten wären nahe Null. Angesichts des kulturhistorischen Werts des Standorts ist dieses Szenario jedoch kaum vertretbar.
2. *Erhalt aller vom KGA erfassten Gebäude.* Die Abbruchkosten wären deutlich geringer als im ersten Szenario und auf die peripheren Gebäude beschränkt. Dafür müssten 1,1 Millionen Franken für die Asbestsanierung aufgewendet werden. Zudem müsste der Staat die am stärksten beschädigten Gebäude sanieren und für die Betriebskosten (namentlich Energieverbrauch) aufkommen.
3. *Erhalt eines Zeitzeugen.* In diesem Szenario wird einzig das Gebäude «Büros und Empfang» als Zeuge der Vergangenheit beibehalten, wofür ein eingeschränktes Budget für Betrieb und Sanierung genügt. Die übrigen Gebäude werden abgerissen, um die Betriebskosten auf ein Minimum zu reduzieren und die grösstmögliche Flexibilität für die künftige Nutzung zu erreichen. Dieses Szenario mit einer minimalistischen Bewahrung des Bestehenden wird vom KGA nicht unterstützt.
4. *Kombinierte Szenarien.* Es sind noch weitere Szenarien denkbar. So könnte insbesondere der Teil «Büros und Laboratorien» beibehalten werden, wenn sich in den kommenden Monaten eine kurzfristige Nutzung abzeichnet. Die WIF stellt hierzu Überlegungen an. Die Inwertsetzung der «Hallen für die Veterinäre» bedingte wahrscheinlich, dass nur das Tragwerk und die Dächer beibehalten werden und dass eine wirtschaftlich tragbare energetische Sanierung dieser Strukturen möglich ist.

Für den kurzfristigen Erhalt der «landwirtschaftlichen Gebäude» sind weitere Abklärungen nötig. Dabei müssen wirtschaftliche Aspekte (Kosten eines Abrisses vs. Kosten für eine Inwertsetzung) wie auch die Kohärenz des Komplexes (eine Tierhaltung in den landwirtschaftlichen Gebäuden ist nicht mit allen Szenarien für die künftige Nutzung des Standorts kompatibel) berücksichtigt werden.

Staatliche Dienststellen und externe Büros haben bereits verschiedene Vorstudien durchgeführt, um wichtige Punkte abzuklären. Dazu gehören insbesondere:

- > Zustand der Gebäudehüllen und Sanierungskosten;
- > Machbarkeit der Szenarien für die energetische Sanierung;
- > Inventar Wärmekraftwerk und Energieverteilnetz;
- > Zustand der landwirtschaftlichen Gebäude und Möglichkeiten für deren Inwertsetzung.

Die Entscheide zu den verschiedenen Szenarien werden erst in mehreren Monaten getroffen werden können; sie sind

abhängig von den Ergebnissen der Vorstudien und den sich bietenden Möglichkeiten für die künftige Inwertsetzung. Sie können sich somit im Laufe der Zeit ändern. Der Staatsrat schätzt die Aufwandüberschüsse für den Betrieb und die allenfalls nötigen laufenden oder dringlichen Unterhaltsarbeiten bis 2019 – das heisst bis zur Festlegung der Strategie für die Inwertsetzung des Standorts – auf maximal 3 Millionen Franken.

in 1000 CHF	6 Monate 2017	2018	2019	Total
Erträge Landwirtschaftsland	30	70	70	170
Dringliche Arbeiten				-900
Abbruch der Nebengebäude		-500		
Teilweise Asbestsanierung		-400		
Betrieb				-1750
Energie	-200	-400	-400	
Sicherheit	-50	-100	-100	
Verwaltung	-50	-100	-100	
Gebühren und Versicherungen	-50	-100	-100	
Studien				-330
Vorstudien Inwertsetzung	-100	-100	-100	
Umweltmonitoring	-10	-10	-10	
Reserve für Unvorhergesehenes	-190			-190
	-620	-1640	-740	-3000

Die Kosten für den vollständigen Rückbau des Standorts werden auf 6 Millionen Franken geschätzt. Für diese Aufstellung wurde einzig der Rückbau von den Nebengebäuden einkalkuliert. Die Asbestsanierungsarbeiten für den gesamten Standort wurden mit 1,1 Millionen Franken veranschlagt. Für diese Aufstellung wurde eine teilweise Asbestsanierung mit Weiternutzung bestimmter Gebäude einberechnet. Gegenwärtig verbraucht der Standort viel Energie. In dieser Aufstellung wurden die Ausgaben zur Deckung des Energieverbrauchs bis zu weiteren Sanierungsarbeiten berücksichtigt.

10. Aktive Bodenpolitik und Synergien mit dem Tetra-Pak-Areal

Um die Transaktion mit Elanco fristgerecht abzuschliessen, muss in einem ersten Schritt der Kauf der Elanco-Liegenschaften durchgeführt werden. Dies ist denn auch Gegenstand des vorliegenden Dekrets.

Für die Folge sind verschiedene Überlegungen im Gang: Der Staat hat im November 2016 das Tetra-Pak-Areal erworben und will nun, sofern der Grosse Rat das vorliegende Dekret verabschiedet, die Liegenschaften von Elanco in Saint-Aubin und Marly kaufen.

Dabei stellt sich unweigerlich die Frage der Synergien bei der Bewirtschaftung und Verwaltung dieser Standorte sowie des Ziels dieser Geschäfte im Rahmen der globalen Strategie des Staatsrats für die Wirtschaftsförderung und eine aktive Bodenpolitik. Diese Überlegungen werden zum Teil in die Antwort zur Motion Thévoz/Vial 2016-GC-79 (*Financement cantonal de la politique foncière active dans la zone d'activités*

d'importance cantonale) einfließen. Der Staatsrat wird demnächst Vorschläge für seine Vision der Wirtschaftsförderung und aktiven Bodenpolitik sowie die Rolle, welche die verschiedenen Standorte dabei spielen können, unterbreiten.

Die Delegation für das Wirtschafts- und Finanzwesen analysiert zurzeit die verschiedenen Varianten für die Struktur zur Immobilienverwaltung im Rahmen der aktiven Bodenpolitik des Kantons.

Unabhängig von diesen Überlegungen und den Strategien, die Gegenstand von politischen Debatten sein werden, muss die Gelegenheit jetzt genutzt werden; denn Elanco hat für den Verkauf seiner Liegenschaften an den Staat vertraglich einen engen Zeitrahmen festgelegt.

11. Kaufpreis

Für den Erwerb der Elanco-Liegenschaften wurde ein Kaufpreis von 20 Millionen Franken vereinbart.

Marly		
Grundstücke in der Arbeitszone	149 695 m ² zu Fr. 50.-/m ²	7 484 750.-
Saint-Aubin		
Grundstücke in der Landwirtschaftszone	986 054 m ² zu Fr. 4.28/m ² (von der BGV festgelegt)	4 225 713.-
Grundstücke in der Arbeitszone		
nicht überbaut	173 641 m ² zu Fr. 50.-/m ²	8 682 050.-
bebaut	88 893 m ² zu Fr. 50.-/m ²	4 444 650.-
Wert der Gebäude (vom Szenario abhängig)		0.-
Gesamtwert der Liegenschaft		24 837 163.-
÷ Abzug		-4 837 163.-
Kaufpreis		20 000 000.-

Mit Fr. 50.-/m² für die Grundstücke in den Arbeitszonen wurde ein konservativer Wert eingesetzt. Darin ist berücksichtigt, dass die Grundstücke in Marly erst später überbaut werden können und dass ein kanalisierter Bach durch eine der Parzellen fliesst, was deren Marktwert ebenfalls verringert. Daneben wurden aufgrund der möglichen Belastung gewisser Sektoren in Saint-Aubin die Risiken und die sich daraus allenfalls ergebenden Verzögerungen für die Überbauung in den Preis einkalkuliert.

Der Wert der Gebäude wurde mit 0 Franken berechnet, um kein Szenario für die Inwertsetzung auszuschliessen. Zur Information: Der Versicherungswert der Gebäude beträgt 60 Millionen Franken. Ein unabhängiger Experte hat ihren Wert im November 2016 auf 35 Millionen Franken geschätzt.

Das heisst, der Kaufpreis von 20 Millionen Franken ist aus Sicht des Staats attraktiv. Um allen künftigen Szenarien Rechnung zu tragen, muss das Dekret aber auch gewisse Risiken sowie zusätzliche Arbeiten und Betriebskosten einbeziehen.

12. Beantragter Verpflichtungskredit

Die Gesamtkosten des Projekts setzen sich wie folgt zusammen:

Erwerb der Liegenschaften	20 000 000.-
Transaktionskosten (Rechtsanwälte und Notare)	70 000.-
Aufwandüberschüsse für den Betrieb und den laufenden oder dringlichen Unterhalt in den ersten Jahren	3 000 000.-
Total	23 070 000.-

13. Mobilität/Erschliessung

Wirtschaftlich gesehen ist das Projekt vorteilhaft weil damit ein Rahmen geschaffen werden kann, der die Schaffung und/oder Verdichtung neuer Arbeitsplätze in bestehenden Räumen fördert, sodass nicht unberührte Räume genutzt werden müssen. Mit diesem Projekt fördert der Staat die Umnutzung eines wertvollen Industriestandorts (Saint-Aubin) bzw. – in Marly – die Entwicklung eines Standorts, bei dem eine Synergie mit dem *Marly Innovation Center* (MIC) besteht.

Beim Standort von Saint-Aubin will der Staat eine subsidiäre Rolle übernehmen und mit einer entsprechenden Verwaltung den ökonomischen Übergang sicherstellen von den früheren zu den neuen industriellen Tätigkeiten, die sich hier entwickeln können. Ohne die Intervention des Staats ist zu befürchten, dass der Standort während Jahren brach liegt, bevor ein neues Industrieprojekt entsteht oder dass hier Tätigkeiten entwickelt werden, die wirtschaftlich von geringem Interesse sind. Darüber hinaus befindet sich der Standort von Saint-Aubin in der Nähe der Industriestandorte von Domdidier und Avenches, mit denen er ein wichtiges Wirtschaftszentrum bildet. Mit einem künftigen Strassenprojekt, das mit dem DBP koordiniert würde, könnte eine direkte Verbindung mit dem Autobahnanschluss von Avenches geschaffen werden. Insbesondere im Bereich der Mobilität könnten interessante Synergien geschaffen werden (gemeinsame Pendelbusse zwischen den Standorten und dem Bahnhof Domdidier bzw. Avenches, gemeinsame Verkehrsverbindungen für den Langsamverkehr usw.). Die Ausweitung der industriellen Tätigkeiten in diesem Sektor ist aus ökologischer Sicht vorteilhaft.

Zum Standort von Marly ist Folgendes zu sagen: Der Umstand, dass die Verwirklichung der Strassenverbindung Marly–Matran eine Vorbedingung für die Inwertsetzung dieses Standorts ist, wird eine grosse Rolle bei dessen Entwicklung spielen. Dies gilt sowohl in Verbindung mit dem MIC-Standort am linken Ufer der Ärgera als auch im eigenen Perimeter.

Im Rahmen der Arbeiten zur Totalrevision des kantonalen Richtplans wird die Klassifizierung der beiden Pole in Abhängigkeit von ihrer neuen Situation angepasst werden.

14. Datum der Übernahme

Sofern der Grosse Rat das Dekret verabschiedet und unter Vorbehalt eines Referendums soll die Eigentumsübertragung am 31. Mai 2017 erfolgen.

15. Finanzreferendum

Der beantragte Verpflichtungskredit liegt unter dem in 45 Artikel der Kantonsverfassung festgelegten Betrag (1% der Gesamtausgaben der letzten Staatsrechnung) und unter-

steht somit nicht dem obligatorischen Finanzreferendum. Er übersteigt hingegen den in Artikel 46 der Kantonsverfassung festgelegten Wert (¼% der Gesamtausgaben der letzten Staatsrechnung). Damit untersteht das Dekret dem fakultativen Finanzreferendum. Ferner muss das Dekret aufgrund der Höhe der Kosten und gestützt auf Artikel 141 Abs. 2 des Grossratsgesetzes vom 6. September 2006 nicht bloss von der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, sondern von der Mehrheit der Mitglieder des Grossen Rates genehmigt werden (qualifiziertes Mehr). Das unterbreitete Dekret hat keinen Einfluss auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden und ist nicht von Fragen der Eurokompatibilität betroffen.

16. Schlussfolgerung

Aus Sicht des Staatsrats stellt die mögliche Inwertsetzung der Elanco-Liegenschaften ein grosses Potenzial für die Wirtschaftsförderung und die aktive Bodenpolitik dar. Der Erwerb dieser Liegenschaften ist eine Investition für die Zukunft. Der Kaufbetrag ist attraktiv, zieht man in Betracht, dass die Grundstücke in Marly mittelfristig mit hoher Wahrscheinlichkeit an Wert gewinnen werden. Damit können auch die inhärenten Ungewissheiten in Bezug auf die Inwertsetzung der bestehenden Gebäude auf dem Standort von Saint-Aubin toleriert werden. Kommt hinzu, dass ein grosser Teil des Standorts in Saint-Aubin bereits eingezont und frei von jeglicher Überbauung ist und dieser Umstand eine zusätzliche finanzielle Sicherheit bietet.

Angesichts dieses Potenzials sind die finanziellen Risiken tragbar. Somit ersucht der Staatsrat den Grossen Rat, den Dekretsentwurf gutzuheissen.

Décret

du

relatif à l'acquisition des immeubles de la société Elanco

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique;

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat;

Vu le message 2017-DAEC-6 du Conseil d'Etat du 31 janvier 2017;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

Art. 1

L'acquisition par l'Etat de Fribourg des immeubles 1252, 1254, 1255 et 1256 de la commune de Marly, des immeubles 212, 333, 339, 344, 345 et 346 de la commune de Saint-Aubin et de l'immeuble 3027 de la commune d'Avenches (canton de Vaud) – site Elanco –, dans un objectif de promotion foncière active, est approuvée.

Art. 2

Le coût total s'élève à 23 070 000 francs, dont 20 000 000 de francs pour l'acquisition, 70 000 francs pour les coûts de transfert et 3 000 000 de francs pour les excédents de charges d'exploitation et d'entretien initiales.

Art. 3

Un crédit d'engagement de 23 070 000 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue du financement de cette opération.

Dekret

vom

über den Erwerb der Elanco-Liegenschaften

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf das Gesetz vom 3. Oktober 1996 über die Wirtschaftsförderung;

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates;

nach Einsicht in die Botschaft 2017-DAEC-6 des Staatsrats vom 31. Januar 2017;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

Der Erwerb im Sinne der Wirtschaftsförderung und aktiven Bodenpolitik der Liegenschaften 1252, 1254, 1255 und 1256 in Marly, 212, 333, 339, 344, 345 und 346 in Saint-Aubin sowie 3027 in Avenches (Kanton Waadt), die im Eigentum des Unternehmens Elanco sind, wird gutgeheissen.

Art. 2

Die Gesamtkosten belaufen sich auf 23 070 000 Franken und setzen sich zusammen aus 20 000 000 Franken für den Erwerb der Liegenschaften, 70 000 Franken Transaktionskosten und 3 000 000 Franken zur Deckung der anfänglichen Aufwandüberschüsse für Betrieb und Unterhalt.

Art. 3

Für dieses Vorhaben wird bei der Finanzverwaltung ein Verpflichtungskredit von 23 070 000 Franken eröffnet.

Art. 4

Les coûts d'exploitation et d'entretien seront portés au budget de fonctionnement de l'Etat pour un montant maximal cumulé d'excédents de charges de 3 000 000 de francs.

Art. 5

Le crédit de paiement nécessaire sera porté au budget de l'Etat sous la rubrique BATI – 3850/5040.001 «Achats d'immeubles» et utilisé conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

Art. 6

Les dépenses nécessaires à cet achat seront activées au bilan de l'Etat, puis amorties conformément à l'article 27 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat.

Art. 7

Le présent décret est soumis au referendum financier facultatif.

Art. 4

Die Betriebs- und Unterhaltskosten werden in das Budget für die Laufende Rechnung des Staates eingetragen, wobei die kumulierten Aufwandüberschüsse 3 000 000 Franken nicht übersteigen dürfen.

Art. 5

Die erforderlichen Zahlungskredite werden im Voranschlag unter der Kostenstelle BATI – 3850/5040.001 «Liegenschaftskäufe» aufgenommen und gemäss dem Gesetz über den Finanzhaushalt des Staates verwendet.

Art. 6

Die Ausgaben für den Liegenschaftserwerb werden in der Staatsbilanz aktiviert und nach Artikel 27 des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates abgeschrieben.

Art. 7

Dieses Dekret untersteht dem fakultativen Finanzreferendum.

Annexe

GRAND CONSEIL

2017-DAEC-6

**Projet de décret:
Acquisition des immeubles de la société Elanco**

Propositions de la commission ordinaire CO-2017-001

Présidence : André Schoenenweid

Membres : Solange Berset, Jean-Daniel Chardonnens, Denis Chassot, Romain Collaud, Pierre-André Grandgirard, Gabriel Kolly, Elias Moussa, Nadia Savary-Moser, Julia Senti, Dominique Zamofing

Entrée en matière

Par 10 voix sans opposition ni abstention (un membre a quitté la séance), la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Propositions acceptées (projet bis)

La commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de décret comme suit :

Art. 1

L'acquisition par l'Etat de Fribourg des immeubles 1252, 1254, 1255 et 1256 de la commune de Marly, des immeubles 212, 333, 339, 344, 345 et 346 de la commune de Saint-Aubin et de l'immeuble 3027 de la commune d'Avenches (canton de Vaud) – site Elanco –, dans un objectif de promotion économique et de politique foncière active, est approuvée.

Vote final

Par 10 voix sans opposition ni abstention (un membre a quitté la séance), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Anhang

GROSSER RAT

2017-DAEC-6

**Dekretsentwurf:
Erwerb der Elanco-Liegenschaften**

Antrag der ordentlichen Kommission OK-2017-001

Präsidium: André Schoenenweid

Mitglieder: Solange Berset, Jean-Daniel Chardonnens, Denis Chassot, Romain Collaud, Pierre-André Grandgirard, Gabriel Kolly, Elias Moussa, Nadia Savary-Moser, Julia Senti, Dominique Zamofing

Eintreten

Mit 10 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen (ein Mitglied hat die Sitzung verlassen) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Angenommene Anträge (projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf wie folgt zu ändern:

Art. 1

A2 *Betrifft nur die französische Fassung*

Schlussabstimmung

Mit 10 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen (ein Mitglied hat die Sitzung verlassen) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projet bis), anzunehmen.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Propositions refusées

La proposition suivante a été rejetée par la commission :

Amendement

Art. 1

L'acquisition par l'Etat de Fribourg des immeubles 1252, 1254, 1255 et 1256 de la commune de Marly, des immeubles 212, 333, 339, 344, 345 et 346 de la commune de Saint-Aubin et de l'immeuble 3027 de la commune d'Avenches (canton de Vaud) – site Elanco –, ~~dans un objectif de promotion foncière active,~~ est approuvée.

Résultats des votes

Les propositions suivantes ont été mises aux voix :

Première lecture

La proposition du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A1, est acceptée par 8 voix contre 2 et 0 abstentions.

La proposition A2, opposée à la proposition du Conseil d'Etat, est acceptée par 8 voix contre 0 et 2 abstentions.

Le 3 mars 2017

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (Freie Debatte) behandelt wird.

Abgelehnte Anträge

Folgender Antrag wird von der Kommission verworfen :

Änderungsantrag

Art. 1

A1 Der Erwerb ~~im Sinne der Wirtschaftsförderung und aktiven Bodenpolitik~~ der Liegenschaften 1252, 1254, 1255 und 1256 in Marly, 212, 333, 339, 344, 345 und 346 in Saint-Aubin sowie 3027 in Avenches (Kanton Waadt), die im Eigentum des Unternehmens Elanco sind, wird gutgeheissen.

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgende Anträge abgestimmt:

Erste Lesung

CE Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A1
A1 mit 8 zu 2 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

A2 Antrag A2 obsiegt gegen Antrag des Staatsrats
CE mit 8 zu 0 Stimmen bei 2 Enthaltungen.

Den 3. März 2017

Annexe

GRAND CONSEIL

2017-DAEC-6

Projet de décret :
Acquisition des immeubles de la société Elanco

Propositions de la Commission des finances et de gestion

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Thomas Rauber

Membres : Dominique Butty, Claude Chassot, Denis Chassot, Laurent Dietrich, Raoul Girard, Nadine Gobet, Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Stéphane Peiry et Benoît Piller

Entrée en matière

La Commission propose tacitement au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 10 voix contre 2 et 0 abstention (un membre a quitté la séance), la Commission propose au Grand Conseil d'accepter, sous l'angle financier, ce projet de décret selon la version bis de la commission ordinaire à laquelle elle se rallie tacitement

Le 8 mars 2017

Anhang

GROSSER RAT

2017-DAEC-6

Dekretsentwurf:
Erwerb der Elanco-Liegenschaften

Antrag der der Geschäftsprüfungskommission

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Thomas Rauber

Mitglieder : Dominique Butty, Claude Chassot, Denis Chassot, Laurent Dietrich, Raoul Girard, Nadine Gobet, Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Stéphane Peiry et Benoît Piller

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 10 zu 2 Stimmen bei 0 Enthaltungen (ein Mitglied hat die Sitzung verlassen) beantragt die Kommission dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt, diesen Dekretsentwurf in der Fassung der ordentlichen Kommission (projekt bis), der sie sich stillschweigend anschliesst.

Den 8 März 2017

Message 2017-DFIN-6

24 janvier 2017

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif aux crédits supplémentaires
compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016**

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi sur les finances de l'Etat, nous vous soumettons le rapport concernant les crédits de paiement supplémentaires acceptés par le Conseil d'Etat, dans le cadre de l'exécution du budget cantonal de l'exercice 2016.

La rigueur dans l'exécution du budget est un principe très largement respecté par les services et établissements. Cette règle souffre cependant quelques exceptions lorsque – en particulier – des circonstances nouvelles, particulières et imprévisibles viennent remettre en cause les prévisions. De telles situations peuvent entraîner des dépassements qui obligent alors les services et établissements à requérir un supplément de crédit.

Les différentes demandes en la matière ont toutes fait l'objet d'une justification par les secteurs et Directions concernés. Les requêtes ont été examinées par la Direction des finances avant d'être soumises au Conseil d'Etat. Le dossier complet des arrêtés du Conseil d'Etat relatifs aux augmentations de crédits budgétaires est transmis à la Commission des finances et de gestion avec le présent message.

Au total, pour l'exercice 2016, 30 crédits de paiement supplémentaires ont été ouverts. Ils concernent les services et rubriques comptables suivants:

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
Pouvoir judiciaire			904 500
2100	Tribunal cantonal		
3000.203	Indemnités de séances	140 000	70 000
3199.065	Assistance judiciaire administrative	105 000	70 000
2105	Tribunaux d'arrondissements		
3199.063	Assistance judiciaire pénale	1 860 000	530 000
2111	Ministère public		
3010.118	Traitements du personnel auxiliaire	168 000	150 000
2120	Justices de paix		
3090.000	Frais de formation	21 500	52 500
3100.100	Fournitures de bureau	65 500	32 000
Pouvoir exécutif – Chancellerie			222 200
3105	Chancellerie d'Etat		
3099.006	Prestations diverses en faveur du personnel	4 000	11 000
3102.102	Publications et publicité	230 000	55 000
3110.301	Achats de matériel et d'appareils	–	9 200
3130.002	Taxes postales	85 000	20 000
3151.500	Entretien des véhicules	15 000	6 000

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
3110	Service d'achat du matériel et des imprimés		
3110.200	Achats de machines	4 000	121 000
Instruction publique, culture et sport			2 136 000
3200	Secrétariat général		
3611.001	Contributions pour les étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités cantonales	24 315 990	384 000
3611.003	Contributions pour la fréquentation d'écoles supérieures hors du canton	5 970 000	250 000
3611.007	Contribution pour la fréquentation des Hautes écoles spécialisées	12 525 000	1 500 000
3270	Archives de l'Etat		
3170.100	Déplacements	3 000	2 000
Sécurité et justice			319 276
3300	Secrétariat général		
3130.000	Prestations de service par des tiers	30 000	58 951
3170.005	Frais de réceptions	5 000	10 325
3355	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons		
3135.000	Exécution des condamnations	4 380 000	170 000
3365	Etablissements de Bellechasse		
3130.000	Prestations de service par des tiers	620 000	80 000
Institutions, agriculture et forêts			119 000
3410	Préfectures		
3130.000	Prestations de service par des tiers	16 900	70 000
3445	Service des forêts et de la faune		
5040.000	Construction d'immeubles	280 000	49 000
Economie et emploi			446 260
3500	Secrétariat général		
3130.000	Prestations de service par des tiers	35 000	120 800
3636.000	Subventions cantonales	240 000	120 000
3559.2	Haute école d'ingénierie et d'architecture		
3110.100	Achats de mobilier	73 000	93 940
3110.302	Achats d'appareils d'enseignement	1 800 000	3 050
3113.000	Achats de matériel et de logiciels informatiques	826 600	14 300
3120.000	Chauffage	400 000	17 830
3130.000	Prestations de service par des tiers	1 505 000	32 360
3144.001	Aménagement d'immeubles loués	50 000	43 980

Rubriques comptables	Pouvoirs – Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
Santé et affaires sociales			12 016 091
3605	Service de la santé publique		
3130.099	Prise en charge des urgences préhospitalières	2 198 370	66 000
3611.400	Contributions pour les hospitalisations dans les hôpitaux publics hors canton	44 560 000	5 816 200
3611.500	Contributions pour les hospitalisations dans les cliniques privées hors canton	23 992 000	3 131 800
3634.034	Complément au décompte final du RFSM de l'année précédente	–	299 091
3635.007	Part du canton au financement des maisons de naissance	261 000	138 000
3650	Service de l'action sociale		
3637.208	Aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés	33 000 000	2 000 000
3637.217	Aide aux victimes d'infractions	1 400 000	100 000
3655	Assurances sociales		
3637.212	Allocations familiales cantonales en faveur des personnes sans activité lucrative de condition modeste	3 200 000	350 000
3665	Service de l'enfance et de la jeunesse		
3636.117	Subventions cantonales pour les places d'accueil extrafamilial	4 550 000	115 000
Finances			22 000
3740	Service cantonal des contributions		
3090.000	Frais de formation	50 000	22 000
Aménagement, environnement et constructions			451 000
3800	Secrétariat général		
3631.000	Part aux frais de conférences	119 400	19 600
3808	Service de la mobilité		
5640.012	Subventions cantonales à la Compagnie du chemin de fer du Lötschberg pour les investissements	–	162 000
5640.020	Subventions cantonales pour les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics	15 000	214 400
3845	Service de l'environnement		
3150.301	Entretien du matériel et des appareils	210 000	55 000
Total			16 636 327

Les 30 arrêtés de crédits supplémentaires de l'exercice 2016 se répartissent de la manière suivante entre les différents pouvoirs et directions:

	Nombre d'arrêtés	Montant Fr.
Pouvoir judiciaire	5	904 500
Pouvoir exécutif – Chancellerie	2	222 200
Instruction publique, culture et sport	2	2 136 000
Sécurité et justice	3	319 276
Institutions, agriculture et forêts	2	119 000
Economie et emploi	3	446 260
Santé et affaires sociales	8	12 016 091
Finances	1	22 000
Aménagement, environnement et constructions	4	451 000
	30	16 636 327

Concernant ces arrêtés, il convient d'apporter encore les précisions suivantes:

- > comparativement à ce qui s'est produit durant la période 2002 à 2015, soit sur les 14 derniers exercices comptables, le volume de 16,6 millions de francs des crédits supplémentaires 2016 est en dessous de la moyenne (19,2 millions de francs par an sur la période). Rapporté au total des dépenses effectives budgétisées, ce volume est inférieur à la moyenne 2002–2015 (0,5% en 2016 contre 0,67% sur la période considérée). Le nombre de crédits supplémentaires reste, quant à lui, aussi en dessous de la période. Le tableau qui suit illustre le propos:

Année	Nombre d'arrêtés	Montant total des crédits supplémentaires en mios	Montant total des crédits supplémentaires en % du total des dépenses effectives budgétisées
2002	27	15,164	0,69
2003	23	12,622	0,54
2004	24	13,547	0,57
2005	33	26,073	1,07
2006	29	18,390	0,73
2007	32	10,923	0,41
2008	31	9,581	0,33
2009	28	14,400	0,48
2010	49	15,246	0,49
2011	38	14,633	0,44
2012	49	20,797	0,61
2013	25	28,171	0,87
2014	30	31,792	0,99
2015	26	38,123	1,17
2016	30	16,636	0,50

- > bien que les dépassements de crédits concernent quasiment tous les pouvoirs et directions, il y a lieu de souligner qu'en 2016, trois arrêtés concernent des dépenses de subventionnement sur lesquelles le canton n'a aucune emprise, car «imposées» de l'extérieur. Il s'agit principalement des contributions pour les hospitalisations hors canton, pour la fréquentation d'écoles hors du canton et le domaine de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Ces domaines constituent à eux seuls près de 80% du total des crédits supplémentaires accordés;
- > ce dernier phénomène explique également pourquoi deux exceptions (une à la Direction de la santé publique et des affaires sociales et une à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport) ont été faites à la règle qui prévoit que la couverture des crédits supplémentaires sollicités consiste en une réduction d'autres charges. Dans ces cas en effet, dérogation a été faite à ce principe en se fondant sur les dispositions de la loi et du règlement sur les finances qui autorisent, à des conditions déterminées, de compenser certains dépassements de crédits découlant de dépenses liées par une augmentation de revenus. En 2016, cela concerne les coûts supplémentaires liés aux hospitalisations hors canton pour un montant de 8,9 millions de francs, ainsi qu'aux contributions pour la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton pour une somme de l'ordre de 2,1 millions de francs;

En conclusion, nous vous invitons à ratifier l'ensemble des crédits supplémentaires ouverts par le Conseil d'Etat, à charge des comptes 2016.

Botschaft 2017-DFIN-6

24. Januar 2017

—
**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über die kompensierten Nachtragskredite
zum Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2016**

Gemäss Artikel 35 des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates unterbreiten wir Ihnen den Bericht über die zusätzlichen Zahlungskredite, die der Staatsrat im Rahmen der Ausführung des kantonalen Voranschlags des Jahres 2016 genehmigt hat.

Der Grundsatz der unbedingten Einhaltung des Voranschlags wird von den Dienststellen und Anstalten weitestgehend respektiert. Trotzdem kommt es vor, dass insbesondere neue, besondere und unvorhersehbare Umstände zu Budgetüberschreitungen führen, die die Dienststellen und Anstalten dazu zwingen, einen Nachtragskredit zu beantragen.

Die verschiedenen Nachtragskreditbegehren wurden von den betreffenden Dienststellen und Direktionen begründet und der Finanzdirektion zur Prüfung unterbreitet, die sie anschliessend dem Staatsrat vorlegte. Sämtliche Staatsratsbeschlüsse über die Aufstockung von Voranschlagskrediten werden zusammen mit dieser Botschaft der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission zugestellt.

Für das Rechnungsjahr 2016 wurden insgesamt 30 zusätzliche Zahlungskredite eröffnet, die die folgenden Dienststellen und Budgetpositionen betreffen:

Budgetpositionen	Behörden – Direktionen	Voranschlagskredite Fr.	Nachtragskredite Fr.
Richterliche Behörde			904 500
2100	Kantonsgericht		
3000.203	Sitzungsgelder	140 000	70 000
3199.065	Unentgeltliche Rechtspflege Verwaltungssachen	105 000	70 000
2105	Bezirksgerichte		
3199.063	Unentgeltliche Rechtspflege Strafsachen	1 860 000	530 000
2111	Staatsanwaltschaft		
3010.118	Gehälter des Hilfspersonals	168 000	150 000
2120	Friedensgerichte		
3090.000	Ausbildungskosten	21 500	52 500
3100.100	Büromaterialien	65 500	32 000
Vollziehende Behörde – Kanzlei			222 200
3105	Staatskanzlei		
3099.006	Verschiedene Leistungen für das Personal	4 000	11 000
3102.102	Publikationen und Werbung	230 000	55 000
3110.301	Anschaffung von Materialien und Apparaten	–	9 200
3130.002	Posttaxen	85 000	20 000
3151.500	Fahrzeugunterhalt	15 000	6 000
3110	Amt für Drucksachen und Material		
3110.200	Anschaffung von Maschinen	4 000	121 000

Budget- positionen	Behörden – Direktionen	Voranschlagskredite Fr.	Nachtragskredite Fr.
Erziehung, Kultur und Sport			2 136 000
3200	Generalsekretariat		
3611.001	Beiträge für an anderen kantonalen Universitäten immatrikulierte Studenten aus dem Kanton Freiburg	24 315 990	384 000
3611.003	Beiträge für den Besuch von höheren Fachschulen ausserhalb des Kantons	5 970 000	250 000
3611.007	Beiträge für den Besuch der Fachhochschulen	12 525 000	1 500 000
3270	Staatsarchiv		
3170.100	Reisespesen	3 000	2 000
Sicherheit und Justiz			319 276
3300	Generalsekretariat		
3130.000	Dienstleistungen Dritter	30 000	58 951
3170.005	Empfänge, Kosten	5 000	10 325
3355	Amt für Straf- und Massnahmenvollzug und Gefängnisse		
3135.000	Strafvollzugskosten	4 380 000	170 000
3365	Anstalten von Bellechasse		
3130.000	Dienstleistungen Dritter	620 000	80 000
Institutionen, Land- und Forstwirtschaft			119 000
3410	Oberämter		
3130.000	Dienstleistungen Dritter	16 900	70 000
3445	Amt für Wald, Wild und Fischerei		
5040.000	Bau von Gebäuden	280 000	49 000
Volkswirtschaft			446 260
3500	Generalsekretariat		
3130.000	Dienstleistungen Dritter	35 000	120 800
3636.000	Kantonsbeiträge	240 000	120 000
3559.2	Hochschule für Technik und Architektur		
3110.100	Anschaffung von Mobilien	73 000	93 940
3110.302	Anschaffung von Unterrichtsgeräten	1 800 000	3 050
3113.000	Anschaffung von Hardware und Software	826 600	14 300
3120.000	Heizung	400 000	17 830
3130.000	Dienstleistungen Dritter	1 505 000	32 360
3144.001	Ausbau von Mietliegenschaften	50 000	43 980

Budget- positionen	Behörden – Direktionen	Voranschlagskredite Fr.	Nachtragskredite Fr.
Gesundheit und Soziales			12 016 091
3605	Amt für Gesundheit		
3130.099	Versorgung präklinischer Notfälle	2 198 370	66 000
3611.400	Beiträge für ausserkantonale Spitalaufenthalte in einem öffentlichen Spital	44 560 000	5 816 200
3611.500	Beiträge für ausserkantonale Spitalaufenthalte in einem Privatspital	23 992 000	3 131 800
3634.034	Zusatz zur Vorjahres-Schlussabrechnung des FNPG	–	299 091
3635.007	Kantonsanteil an der Finanzierung der Geburtshäuser	261 000	138 000
3650	Kantonales Sozialamt		
3637.208	Sozialhilfe für Asylbewerber und Flüchtlinge	33 000 000	2 000 000
3637.217	Hilfe an Opfer von Straftaten	1 400 000	100 000
3655	Sozialversicherungen		
3637.212	Kantonale Familienzulagen an nicht erwerbstätige Personen in bescheidenen Verhältnissen	3 200 000	350 000
3665	Jugendamt		
3636.117	Kantonsbeiträge für die ausserfamiliären Betreuungsplätze	4 550 000	115 000
Finanzen			22 000
3740	Kantonale Steuerverwaltung		
3090.000	Ausbildungskosten	50 000	22 000
Raumplanung, Umwelt und Bauwesen			451 000
3800	Generalsekretariat		
3631.000	Konferenzkostenanteil	119 400	19 600
3808	Amt für Mobilität		
5640.012	Kantonale Investitionsbeiträge an die Lötschbergbahn	–	162 000
5640.020	Kantonsbeiträge für die behindertengerechte Gestaltung des öffentlichen Verkehrs	15 000	214 400
3845	Amt für Umwelt		
3150.301	Unterhalt von Materialien und Geräten	210 000	55 000
Total			16 636 327

Die 30 Nachtragskreditbeschlüsse des Rechnungsjahrs 2016 verteilen sich wie folgt auf die verschiedenen Behörden und Direktionen:

	Anzahl Beschlüsse	Betrag Fr.
Richterliche Behörde	5	904 500
Vollziehende Behörde – Kanzlei	2	222 200
Erziehung, Kultur und Sport	2	2 136 000
Sicherheit und Justiz	3	319 276
Institutionen, Land- und Forstwirtschaft	2	119 000
Volkswirtschaft	3	446 260
Gesundheit und Soziales	8	12 016 091
Finanzen	1	22 000
Raumplanung, Umwelt und Bauwesen	4	451 000
	30	16 636 327

Zu diesen Nachtragskreditbeschlüssen ist noch Folgendes zu sagen:

- > Im Vergleich zum Zeitraum 2001–2015, also zu den vergangenen 14 Rechnungsjahren, liegt das Nachtragskreditvolumen 2016 mit 16,6 Millionen Franken betragsmässig unter dem Durchschnitt (19,2 Millionen Franken pro Jahr über diesen Zeitraum). Auch gemessen an den gesamten budgetierten effektiven Ausgaben liegt es unter dem Durchschnitt 2002–2015 (0,5% im Jahr 2016 gegenüber 0,67% im Vergleichszeitraum). Zahlenmässig liegen die Kreditbeschlüsse ebenfalls weiterhin unter dem Durchschnitt des Vergleichszeitraums, wie auch aus der folgenden Tabelle hervorgeht:

Jahr	Anzahl Beschlüsse	Gesamtbetrag der Nachtragskredite in Mio.	Gesamtbetrag der Nachtragskredite in % der gesamten budgetierten effektiven Ausgaben
2002	27	15,164	0,69
2003	23	12,622	0,54
2004	24	13,547	0,57
2005	33	26,073	1,07
2006	29	18,390	0,73
2007	32	10,923	0,41
2008	31	9,581	0,33
2009	28	14,400	0,48
2010	49	15,246	0,49
2011	38	14,633	0,44
2012	49	20,797	0,61
2013	25	28,171	0,87
2014	30	31,792	0,99
2015	26	38,123	1,17
2016	30	16,636	0,50

- > Obwohl fast allen Behörden und Direktionen Nachtragskredite gewährt werden mussten, betreffen im Jahr 2016 drei Kreditbeschlüsse Subventionsausgaben, bei denen es sich um von aussen «auferlegte» Ausgaben handelt, auf die der Kanton keinen Einfluss nehmen kann. Dabei geht es hauptsächlich um die Beiträge für ausserkantonale Spitalaufenthalte, die Beiträge für den Besuch von Schulen ausserhalb des Kantons und die Sozialhilfe für Asylbewerber und Flüchtlinge. Diese Bereiche allein machen fast zwei 80% der gesamten gesprochenen Nachtragskredite aus.
- > Dies erklärt auch, weshalb zwei Ausnahmen von der Vorschrift gemacht wurden, wonach die beantragten Nachtragskredite über Aufwandminderungen kompensiert werden müssen (eine Ausnahmen bei der Direktion für Gesundheit und Soziales und eine bei der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport). In diesen Fällen wurde vom Grundsatz der Kompensation abgewichen und nach den Bestimmungen des Finanzhaushaltsgesetzes und -reglements vorgegangen, wonach gewisse durch gebundene Ausgaben verursachte Kreditüberschreitungen unter bestimmten Voraussetzungen durch Einnahmenerhöhungen ausgeglichen werden können. 2016 betrifft dies die Mehrkosten in Zusammenhang mit den ausserkantonalen Spitalaufenthalten in einem Betrag von 8,9 Millionen Franken sowie den Beiträgen für den Besuch von Schulen ausserhalb des Kantons in der Grössenordnung von 2,1 Millionen Franken.

Demnach beantragen wir Ihnen, alle Nachtragskredite zu genehmigen, die der Staatsrat zu Lasten der Staatsrechnung 2016 eröffnet hat.

Décret

du

relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu l'article 35 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat;

Vu le budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016;

Vu le message 2017-DFIN-6 du Conseil d'Etat du 24 janvier 2017;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

Art. 1

Les crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016, ouverts en faveur des Directions auprès de l'Administration des finances et portant sur un montant total de 16 636 327 francs, sont approuvés.

Art. 2

¹ Le présent décret n'est pas soumis au referendum financier.

² Il entre en vigueur immédiatement.

Dekret

vom

über die kompensierten Nachtragskredite zum Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2016

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 35 des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates;

gestützt auf den Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2016;

nach Einsicht in die Botschaft 2017-DFIN-6 des Staatsrats vom 24. Januar 2017;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

Die kompensierten Nachtragskredite zum Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2016, die bei der Finanzverwaltung zugunsten der Direktionen in einem Gesamtbetrag von 16 636 327 Franken eröffnet worden sind, werden genehmigt.

Art. 2

¹ Dieses Dekret untersteht nicht dem Finanzreferendum.

² Es tritt sofort in Kraft.

Annexe

GRAND CONSEIL

2017-DFIN-6

Projet de décret :
Crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2016

Propositions de la Commission des finances et de gestion

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Thomas Rauber

Membres : Dominique Butty, Claude Chassot, Denis Chassot, Laurent Dietrich, Raoul Girard, Nadine Gobet, Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Stéphane Peiry et Benoît Piller

Entrée en matière

La Commission propose tacitement au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 13 voix sans opposition ni abstention, la Commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 8 mars 2017

Anhang

GROSSER RAT

2017-DFIN-6

Dekretsentwurf:
Kompensierten Nachtragskredite zum Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2016

Antrag der Geschäftsprüfungskommission

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Thomas Rauber

Mitglieder : Dominique Butty, Claude Chassot, Denis Chassot, Laurent Dietrich, Raoul Girard, Nadine Gobet, Paul Herren-Schick, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Stéphane Peiry et Benoît Piller

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 13 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (Freie Debatte) behandelt wird.

Den 8. März 2017

Rapport d'activité 2017-GC-15

4 février 2017

**Commission interparlementaire de contrôle du
Gymnase intercantonal de la Broye (CIP-GYB)
pour l'année 2016**

—

La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (CIP-GYB), composée de Mesdames et Messieurs les Député-e-s

> Délégation fribourgeoise

Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Castella,
Elian Collaud, Patrice Longchamp, Rose-Marie Rodriguez,
Andréa Wassmer et Michel Zadory

> Délégation vaudoise

Philippe Cornamusaz, Josée Martin,
Jacques Perrin, Alette Rey-Marion (présidente de la délégation vaudoise),
Daniel Ruch, Daniel Troillet et Claude Schwab,

> sous la présidence du député Elian Collaud,

> transmet aux Parlements des cantons de Fribourg et Vaud, conformément à l'art. 15 al. 5 de la Convention sur la participation des Parlements aux conventions intercantionales (CoParl), son rapport d'activité 2016.

1. Mission légale

Conformément à son mandat légal, défini à l'article 73 de la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye (CIGB), la Commission interparlementaire a exercé un contrôle coordonné sur cet établissement, plus particulièrement sur le budget et les comptes annuels. A cet effet elle a tenu deux séances durant l'année 2016, en présence, d'une part, du conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) du canton de Fribourg et président du Conseil du GYB pour les années 2016 et 2017, d'autre part, du directeur du Gymnase, M. Thierry Maire. L'un et l'autre ont répondu à satisfaction aux questions et demandes d'informations complémentaires. La Commission les en remercie.

M. Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire du canton de Vaud, a assisté aux deux séances. M. François Piccand, chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré du canton de Fribourg, a pris part à la séance de printemps. Le Secrétariat du Grand Conseil fribourgeois assume le secrétariat permanent de la Commission plénière.

2. Comptes 2015

Les comptes 2015 ont globalement bouclé mieux que prévu, avec des charges inférieures de 0,9 % (147 674 frs) aux prévisions. Cependant, pour la première fois depuis l'ouverture du GYB en 2005, le fonds de réserve a été sollicité. La Convention intercantonale prévoit en effet, à son article 68 al. 3, qu'au cas où les charges d'exploitation d'un groupe de comptes

excèdent le budget, la part non couverte est prélevée sur le fonds de réserve. Le budget du GYB comprend deux groupes de comptes : les « Frais de personnel » et les charges liées aux « Biens et services ». Le budget 2015 du groupe de comptes « Frais de personnel » s'est avéré insuffisant, enregistrant un dépassement de 55 266 frs. Ce montant a donc été prélevé sur le fonds de réserve. En fin d'exercice, ce prélèvement a toutefois pu être compensé par un versement de 65 685 frs à ce même fonds, grâce à un résultat meilleur que prévu au groupe de comptes « Biens et services ». Cette opération s'est faite conformément à l'article 69 de la Convention.

La solution du fonds de réserve évite le recours aux crédits supplémentaires. Le GYB est le seul gymnase jouissant d'une telle autonomie, due à son statut particulier. Au 31 décembre 2015, le fonds de réserve était doté d'un montant de 750 003 frs.

L'excédent des charges de personnel aux comptes 2015 est directement lié à l'augmentation des effectifs à la rentrée d'août 2015, plus marquée qu'estimée lors de l'élaboration du budget.

A noter en outre que les charges d'entretien, en particulier du mobilier et de l'équipement informatique, ont également dépassé le montant budgété en raison de dégradations plus rapides que prévu. Ces dépassements ont été compensés à l'intérieur du même groupe de comptes.

3. Budget 2017

L'effectif des élèves, à nouveau à la hausse selon prévisions – le budget est calculé avec un effectif de 1200 élèves à la rentrée d'août 2017 -, induit une augmentation des charges du personnel. De plus, la levée des mesures d'économies sur les salaires, imposées par le canton de Fribourg, et l'augmentation des contributions employeur à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, à laquelle la majorité du personnel du GYB est affiliée, alourdissent encore ces charges. La croissance des charges nettes du budget 2017, à hauteur de 4,6 % à 16 487 600 frs, reflète ces deux facteurs de hausse.

Les charges des autres rubriques ont été compressées au maximum ; certaines dépenses du budget non-enseignement ont été gelées. Les charges du groupe « Biens et services » correspondent à leur valeur de 2012. Les économies ainsi réalisées représentent une baisse de 6 % par rapport au budget précédent.

La CIP-GYB a avalisé le budget 2017 lors de sa séance du 5 octobre 2016.

4. Effectifs stables en 2016

Si les projections fixaient l'effectif des élèves du GYB à 1140 à la rentrée 2016-2017, celui-ci s'est finalement avéré stable par rapport à l'année précédente, avec 1128 élèves. Cette situation a permis de dégager une certaine marge de manœuvre budgétaire en 2016.

Il n'en demeure pas moins que depuis plusieurs années, les élèves du GYB sont à l'étroit dans des locaux prévus pour 850 personnes. La direction a pris des mesures permettant d'absorber au mieux les effectifs supplémentaires : ajout d'une période à la grille horaire et pause de midi raccourcie, qui reste acceptable. Les classes n'ont par ailleurs jamais eu de salles attribuées, ce qui favorise une certaine souplesse. Les conditions se péjoreront probablement en cas de hausse sensible des effectifs.

Les élèves fribourgeois restent majoritaires avec une proportion de 51,65 % en 2016-2017, en légère baisse d'un peu plus de 1 point. La balance filles / garçons (63,51 % / 36,49 %) est rigoureusement identique à celle de l'année précédente. L'effectif de l'Ecole de maturité se tasse, alors que celui de l'Ecole de culture générale progresse, avec une nette préférence pour le domaine de la santé.

Travaux de maturité : distinction

Le GYB s'est à nouveau distingué lors de la remise des prix récompensant les meilleurs travaux de maturité. L'un des trois prix attribués au plan suisse a en effet été décerné à un travail sur la revitalisation d'un tronçon de la Broye, entre Henniez et Lucens.

5. Extension du site : le projet avance

Selon le président du Conseil du Gymnase, le projet avance. Le rapport de faisabilité (programme des locaux) devrait avoir été déposé fin 2016. En raison de l'emplacement du site, les travaux se déroulent selon la procédure vaudoise, différente de la procédure fribourgeoise. Il n'est par conséquent pas toujours simple de trouver des solutions respectant la réglementation des deux cantons.

Pour rappel, le nouveau bâtiment devrait être en fonction pour la rentrée 2020-2021.

En conclusion, la CIP-GYB souligne la bonne conduite et le bon fonctionnement de l'établissement. Elle recommande aux Grands Conseils des cantons de Vaud et Fribourg de prendre acte de ce rapport d'activité 2016.

Au nom de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye

Michel Zadory
Vice-président de la Commission
interparlementaire de contrôle du
Gymnase intercantonal de la Broye

Marie-Claude Clerc
Secrétaire

Tätigkeitsbericht 2017-GC-15

4. Februar 2017

**Interparlamentarische Aufsichtskommission für das
Interkantonale Gymnasium der Region Broye (IPK-GYB)
für das Jahr 2016**

—

Die Interparlamentarische Aufsichtskommission für das Interkantonale Gymnasium der Region Broye (IPK-GYB), der folgende Grossrätinnen und Grossräte angehören:

> Freiburger Delegation

Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Castella,
Eliau Collaud, Patrice Longchamp, Rose-Marie Rodriguez,
Andréa Wassmer und Michel Zadory

> Waadtländer Delegation

Philippe Cornamusaz, Josée Martin,
Jacques Perrin, Aliette Rey-Marion (Präsidentin der Waadtländer Delegation),
Daniel Ruch, Daniel Troillet und Claude Schwab,

> unter dem Präsidium von Grossrat Eliau Collaud

> übermittelt den Parlamenten der Kantone Waadt und Freiburg ihren Tätigkeitsbericht 2016 gemäss Artikel 15 Abs. 5 des Vertrags über die Mitwirkung der Parlamente (ParlVer).

1. Gesetzlicher Auftrag

Gestützt auf ihren gesetzlichen Auftrag nach Artikel 73 der Interkantonalen Vereinbarung über die Schaffung und den Betrieb des Interkantonalen Gymnasiums der Region Broye (CIGB) hat die interparlamentarische Kommission die koordinierte Kontrolle über das Gymnasium der Region Broye, insbesondere über das Budget und die Rechnung, ausgeübt. Dazu hielt sie im Jahr 2016 zwei Sitzungen ab; dabei waren einerseits Staatsrat Jean-Pierre Siggen, Vorsteher der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport (EKSD) des Kantons Freiburg und Präsident des Rats des GYB für die Jahre 2016 und 2017, und andererseits Thierry Maire, Direktor des GYB, anwesend. Beide haben befriedigend auf die Fragen geantwortet und auf Verlangen zusätzliche Informationen gegeben. Die Kommission dankt ihnen dafür.

Séverin Bez, Generaldirektor des nachobligatorischen Unterrichts des Kantons Waadt, wohnte beiden Sitzungen bei. François Piccand, Vorsteher des Amtes für Unterricht der Sekundarstufe 2 des Kantons Freiburg, nahm an der Frühjahrssitzung teil. Das freiburgische Sekretariat des Grossen Rates übernimmt das ständige Sekretariat der Plenarkommission.

2. Rechnung 2015

Die Rechnung 2015 schloss gesamthaft besser als vorgesehen ab; der Aufwand liegt 0,9 % (147 674 Fr.) unter den Vorhersagen. Das erste Mal seit der Eröffnung des GYB im Jahr 2005 wurde jedoch der Reservefonds beansprucht. Gemäss Artikel 68 Abs. 3 der Interkantonalen

Vereinbarung wird der ungedeckte Teil aus dem Reservefonds entnommen, wenn der Betriebsaufwand einer Kontengruppe höher ist als im Budget. Das Budget des GYB umfasst zwei Kontengruppen: die «Personalkosten» und der Aufwand in Zusammenhang mit den «Gütern und Dienstleistungen». Das Budget 2015 der Kontengruppe «Personalkosten» erwies sich als ungenügend und wurde um 55 266 Franken überschritten. Dieser Betrag wurde deshalb dem Reservefonds entnommen. Am Ende des Rechnungsjahrs konnte diese Entnahme mit einer Überweisung von 65 685 Franken in den Fonds ausgeglichen werden; das war möglich, weil das Ergebnis in der Kontengruppe «Güter und Dienstleistungen» besser als vorgesehen war. Diese Operation wurde gemäss Artikel 69 der Vereinbarung ausgeführt. Dank der Lösung mit dem Reservefonds müssen keine Zusatzkredite in Anspruch genommen werden. Das GYB ist das einzige Gymnasium, das über eine solche Autonomie verfügt; diese ist seiner besonderen Stellung geschuldet.

Am 31. Januar 2015 befanden sich im Reservefonds 750 003 Franken.

Der Aufwandüberschuss bei den Personalkosten in der Rechnung 2015 steht in einem direkten Zusammenhang mit der Zunahme der Schülerbestände zu Beginn des Schuljahres 2015, die grösser war, als bei der Ausarbeitung des Budgets geschätzt wurde.

Es sei darauf hingewiesen, dass der Unterhaltsaufwand, namentlich des Mobiliars und der Informatikeinrichtung, ebenfalls höher war als der Betrag im Budget, weil sie sich schneller als vorgesehen abnützten. Diese Überschreitungen wurden innerhalb derselben Kontengruppe kompensiert.

3. Budget 2017

Der Schülerbestand, der laut den Vorhersagen erneut zunimmt – das Budget geht von einem Bestand von 1200 Schülerinnen und Schülern beim Schuljahresbeginn im August 2017 aus –, führt zu höheren Personalkosten. Die Aufhebung der Sparmassnahmen auf den Löhnen, die vom Kanton Freiburg vorgeschrieben wurden, und die Erhöhung der Arbeitgeberbeiträge an die Pensionskasse des Staatspersonals des Kantons Freiburg, der die Mehrheit des Personals des GYB angeschlossen ist, erhöhen den Aufwand zusätzlich. Die Zunahme des Nettoaufwands des Budgets 2017 um 4,6 % auf 16 487 600 Franken widerspiegelt die beiden Faktoren.

Der Aufwand der übrigen Rubriken wurde so stark wie möglich in Grenzen gehalten; einige Ausgaben des Budgets, die nicht für den Unterricht bestimmt sind, wurden eingefroren. Der Aufwand der Gruppe «Güter und Dienstleistungen» entspricht den Werten von 2012. Diese Einsparungen entsprechen einer Abnahme um 6 % gegenüber dem vorhergehenden Budget.

Die IPK-GYB genehmigte das Budget 2017 in der Sitzung vom 5. Oktober 2016.

4. Gleichbleibende Bestände 2016

Obwohl die Schülerbestände des GYB bei Beginn des Schuljahres 2016/17 laut Vorhersagen 1140 betragen sollten, blieb diese Zahl mit 1128 Schüler/innen gegenüber dem Vorjahr stabil. Dank dieser Situation gab es 2016 einen gewissen Spielraum beim Budget.

Dennoch ist der Platz für die Schüler/innen des GYB seit mehreren Jahren knapp in den Räumlichkeiten, die für 850 Personen vorgesehen waren. Die Direktion hat Massnahmen ergriffen, mit denen die zusätzlichen Bestände so gut wie möglich aufgefangen werden können: eine zusätzliche Stunde in der Stundentafel und eine verkürzte Mittagspause, die annehmbar bleibt. Den Klassen wurde übrigens nie ein Zimmer zugeteilt, was einer gewissen

Flexibilität förderlich ist. Die Bedingungen verschlechtern sich wahrscheinlich bei einer spürbaren Zunahme der Bestände.

Die Freiburger Schüler/innen bleiben 2016/17 mit 51,65 %, was einem Rückgang um etwas mehr als 1 Punkt entspricht, in der Mehrheit. Das Verhältnis zwischen Mädchen und Knaben (63,51 % / 36,49 %) ist genau gleich wie im Vorjahr. Der Bestand der Maturitätsschule stagniert, während die Fachmittelschule, namentlich im Bereich der Gesundheit, zulegt.

Maturaarbeiten: Auszeichnung

Das GYB wurde bei der Verleihung der Preise für die besten Maturaarbeiten erneut ausgezeichnet. Einer der drei in der ganzen Schweiz vergebenen Preise wurde für eine Arbeit über die Revitalisierung des Abschnitts der Broye zwischen Henniez und Lucens verliehen.

5. Vergrößerung des Standorts: Das Projekt kommt voran.

Laut dem Präsidenten des Aufsichtsrats kommt das Projekt voran. Der Machbarkeitsbericht (Raumprogramm) dürfte Ende 2016 eingereicht werden. Aufgrund des Standorts laufen die Arbeiten gemäss dem Waadtländer Verfahren ab, das anders ist als das Freiburger Verfahren. Es ist deshalb nicht immer einfach, Lösungen, mit denen die Regulierung der beiden Kantone eingehalten wird, zu finden.

Zur Erinnerung: Das neue Gebäude sollte auf das Schuljahr 2020/21 in Betrieb genommen werden.

Als Schlussfolgerung unterstreicht die IPK-GYB die gute Leitung und den guten Betrieb der Schule. Sie empfiehlt den Grossen Räten der Kantone Waadt und Freiburg, diesen Tätigkeitsbericht 2016 zur Kenntnis zu nehmen.

Im Namen der Interparlamentarischen Aufsichtskommission für das Interkantonale Gymnasium der Region Broye (GYB)

Michel Zadory
Vizepräsident der Interparlamentarischen
Aufsichtskommission für das Interkantonale
Gymnasium der Region Broye (GYB)

Marie-Claude Clerc
Sekretärin



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR

Place Notre-Dame 8, 1701 Fribourg

T +41 26 305 90 20, F +41 26 305 90 23
www.fr.ch/cmaj

Préavis concernant les élections à des fonctions judiciaires à l'intention du Grand Conseil du 24 février 2017

Les pages 476 à 483 ne sont pas reproduites dans la version électronique du BGC pour des raisons de protection des données. La version complète de ce document est disponible, sur demande, au Secrétariat du Grand Conseil.

Préambule

Le Conseil de la magistrature a procédé à la mise au concours des fonctions judiciaires suivantes :

- > Juge au Tribunal des mesures de contrainte 50% (FO du 09.12.2016)
- > Président-e du Tribunal d'arrondissement de la Broye 50% (FO du 09.12.2016)
- > Juge de paix de la Singine 60% (FO du 09.12.2016)
- > Assesseurs-es au Tribunal d'arrondissement de la Sarine (FO 27.01.2017)

Lors de sa séance du 24 février 2017, le Conseil de la magistrature a examiné les candidatures en tenant compte des critères constitutionnels, à savoir la formation, l'expérience professionnelle et les qualités personnelles des candidats.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR

Liebfrauenplatz 8, 1701 Freiburg

T +41 26 305 90 20, F +41 26 305 90 23
www.fr.ch/jr

Stellungnahme vom 24. Februar 2017 zuhanden des Grossen Rates betreffend die Wahl in richterliche Funktionen

Die Seiten 486 bis 493 werden aus Datenschutzgründen nicht in der elektronischen Version des TGR veröffentlicht. Die vollständige Version dieses Dokuments kann beim Sekretariat des Grossen Rates angefordert werden.

Einleitung

Der Justizrat hat folgende richterliche Ämter zur Bewerbung ausgeschrieben:

- > Richter/in beim Zwangsmassnahmengericht 50% (AB 09.12.2016)
- > Präsident/in des Bezirksgerichts Broye 50% (AB 09.12.2016)
- > Friedensrichter/in des Sensebezirks 60% (AB 09.12.2016)
- > Beisitzer/innen beim Bezirksgericht Saane (AB 27.01.2017)

Anlässlich seiner Sitzung vom 24. Februar 2017 hat der Justizrat die eingegangenen Bewerbungen unter Berücksichtigung der verfassungsrechtlichen Kriterien geprüft, d.h. Ausbildung, Berufserfahrung sowie die persönlichen Qualitäten der Kandidatinnen und Kandidaten.

GRAND CONSEIL**Elections à des fonctions judiciaires***Préavis de la Commission de justice**Présidence* : Nicolas Kolly*Vice-présidence* : Antoinette de Weck*Membres* : Francine Defferrard, Pierre Mauron, Elias Moussa, Marie-France Roth Pasquier, André Schneuwly**Elections à des fonctions judiciaires professionnelles et à titre accessoire****GROSSER RAT****Wahlen in Richterämter***Stellungnahme der Justizkommission**Präsidium*: Nicolas Kolly*Vize-Präsidium*: Antoinette de Weck*Mitglieder*: Francine Defferrard, Pierre Mauron, Elias Moussa, Marie-France Roth Pasquier, André Schneuwly**Wahlen in hauptberufliche und nebenberufliche Richterämter****Juge 50%****Tribunal des mesures de contrainte**

2017-GC-26

6 membres s'expriment en faveur de M^{me} Delphine Maradan. M. Alexandre Sacha Khomutov obtient 1 voix.**Delphine MARADAN****Richter/in 50%****Zwangsmassnahmengericht**

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Delphine Maradan. Alexandre Sacha Khomutov erhält 1 Stimme.

Delphine MARADAN**Président-e 50%****Tribunal d'arrondissement de la Broye**

2017-GC-27

7 membres s'expriment en faveur de M^{me} Virginie Sonney.**Virginie SONNEY****Präsident/in 50%****Bezirksgericht Broye**

7 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Virginie Sonney.

Virginie SONNEY**Juge de paix 60%****Singine**

2017-GC-28

6 membres s'expriment en faveur de M^{me} Caroline Gauch. Il y a 1 abstention.**Caroline GAUCH****Friedensrichter/in 60%****Sensebezirk**

6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Caroline Gauch. Es gibt 1 Enthaltung.

Caroline GAUCH

Assesseeurs-es
Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Postes 1 à 7

M^{mes} et MM. Jean-Pierre Droz, Dominique Haller Sobritz, Renato Iliescu, Anne Jochem, Barbara Moigno, Paul Quartenoud et Anne-Colette Schmutz-Schaller obtiennent chacun-e 7 voix.

Jean-Pierre DROZ
Dominique HALLER SOBRITZ
Renato ILIESCU
Anne JOCHEM
Barbara MOIGNO
Paul QUARTENOU
Anne-Colette SCHMUTZ-SCHALLER

2017-GC-29
à
2017-GC-35

Beisitzer/innen
Bezirksgericht Saane

Stellen 1 bis 7

Jean-Pierre Droz, Dominique Haller Sobritz, Renato Iliescu, Anne Jochem, Barbara Moigno, Paul Quartenoud und Anne-Colette Schmutz-Schaller erhalten je 7 Stimmen.

Jean-Pierre DROZ
Dominique HALLER SOBRITZ
Renato ILIESCU
Anne JOCHEM
Barbara MOIGNO
Paul QUARTENOU
Anne-Colette SCHMUTZ-SCHALLER

Les dossiers des candidats-es éligibles sont à la disposition des députés-es pour consultation :
le mardi 21 mars 2017 (durant la séance du Grand Conseil) au bureau des huissiers à l'Hôtel cantonal.

Le 7 mars 2017

Die Unterlagen der wählbaren Bewerber/innen können von den Grossrätinnen und Grossräten eingesehen werden:
am Dienstag, 21. März 2017 (während der Sitzung des Grossen Rates), im Büro der Weibel im Rathaus.

Den 7. März 2017

Réponses

**Mandat 2016-GC-78 Jean-Pierre Doutaz/
Emanuel Waeber/Nadine Gobet/Markus
Bapst/Daniel Bürdel/Linus Hayoz/
Madeleine Hayoz/Susanne Aebischer/
Emmanuelle Kaelin Murith/Patrice
Morand**
**Assouplissement de la pratique
d'autorisation d'implantation de sondes
géothermiques¹**

Réponse du Conseil d'Etat

La réponse du Conseil d'Etat est structurée par thèmes (§ 2.1 à 2.9) reprenant en partie le déroulé des arguments des signataires.

Afin de saisir les enjeux principaux et d'accéder directement à la proposition du Conseil d'Etat, la réponse est d'abord résumée ci-dessous, avant d'être développée.

1. Résumé de la réponse

Dans le contexte énergétique actuel, principalement en vue de la concrétisation de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et de l'application de la nouvelle loi sur le CO₂, la géothermie de faible profondeur présente de nombreux avantages pour le chauffage des bâtiments individuels, en comparaison avec les autres solutions. Toutefois, les sondes géothermiques verticales (SGV) peuvent constituer un risque pour les ressources en eaux souterraines potables. Les législations fédérale et cantonale ont donc fixé des règles visant à protéger ces ressources.

Basée sur des données hydrogéologiques fiables et récentes, et établie selon les prescriptions légales et les critères de la protection des eaux souterraines, la carte d'admissibilité des SGV vise à protéger les ressources vitales en eaux souterraines du canton, et ceci dans une perspective à long terme qui anticipe les problèmes d'accès à l'eau potable en lien avec les changements climatiques et l'urbanisation.

La carte d'admissibilité des SGV est une aide à la décision pour les maîtres d'ouvrage et auteurs de projets de construction. En rendant visible la pratique du SEN en matière de SGV, la carte permet de simplifier les démarches administratives et d'éviter des frais inutiles aux maîtres d'ouvrage et aux auteurs de projets de construction.

78% de la zone à bâtir cantonale reste autorisée aux SGV.

La carte SGV a été soumise aux Offices fédéraux compétents (Office fédéral de l'énergie OFEN et Office fédéral de l'environnement OFEV) conjointement par la DEE et la DAEC. Les Offices fédéraux ont validé par courrier, le 15 septembre 2015, la conformité légale du contenu de la carte, confirmé la pertinence des critères retenus, et souligné l'élégance du principe de construction de la carte.

La pratique du canton de Fribourg est similaire à d'autres cantons pour ce qui concerne les critères d'admissibilité des SGV.

Contrairement à ce qu'affirment les signataires du mandat, les SGV peuvent représenter un risque réel pour les eaux souterraines, principalement lors du forage et du remplissage du trou. Plusieurs cas graves, mettant en danger des captages d'eau potable, ont déjà eu lieu dans le canton. Les milliers de SGV qui ont été forées dans des nappes phréatiques du canton de Fribourg depuis plus de 30 ans constituent un aléa important sur ces ressources en eau vitales.

Le Conseil d'Etat est convaincu que les services de l'Etat ont développé et appliqué une méthodologie scientifiquement robuste qui a permis de produire la carte d'admissibilité des SGV. Cette méthodologie exploite au mieux les données et les moyens à disposition. Pour la région des Préalpes, le SEN a procédé à une modélisation hydrogéologique. Ce type de modélisation peut bien entendu comporter quelques imprécisions.

La carte d'admissibilité des SGV est évolutive. Elle sera complétée et affinée au gré de l'acquisition de nouvelles données ou informations.

Le Conseil d'Etat est conscient que la carte a soulevé des interrogations et suscité des critiques, notamment en raison de l'application rapide des nouveaux critères d'admissibilité des sondes géothermiques.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat propose d'accepter le mandat, comme suit:

- > La carte d'admissibilité des sondes géothermiques verticales sera adaptée sur la base de nouvelles données et connaissances scientifiques, principalement dans les Préalpes. Comme demandé par les mandataires, un groupe de travail pluridisciplinaire, représentant les services de

¹ Déposé et développé le 16 juin 2016, BGC p. 1938.

l'Etat, le secteur privé, le milieu scientifique et la société civile, sera mis sur pied en 2017 avec pour mandat la réévaluation de la carte actuelle (données et critères) et les conditions liées aux autorisations de SGV.

- > En attendant la mise en œuvre de l'adaptation de la pratique proposée par ce groupe de travail, une directive transitoire, adoptée par le Conseil d'Etat, est appliquée. Cette directive permet aux maîtres d'ouvrage désirant installer des SGV en secteur actuel d'interdiction d'obtenir une dérogation, après clarification des conditions locales au moyen d'une étude technique. Cette dérogation considère la troisième dimension et rend le forage possible pour autant qu'un intervalle de sécurité soit respecté entre le fond du forage et le niveau de la nappe ou le toit de l'aquifère.
- > Dans le cas où cet échelonnement dans le temps ne serait pas accepté par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat propose le rejet du mandat dans son ensemble.

2. Réponse développée

2.1. Contexte

2.1.1. Préservation des ressources en eaux souterraines

Selon les conclusions du programme national de recherche sur la gestion durable de l'eau (PNR 61), la Suisse disposera encore d'assez d'eau à l'avenir. Toutefois, des précipitations estivales plus faibles et un moindre apport de la fonte de neige pourront générer des pénuries d'eau plus fréquentes dans certaines régions, à certaines périodes de l'année. Par ailleurs, le réchauffement des eaux en altère la qualité. Sur de vastes surfaces, les eaux souterraines ne pourront plus être exploitées à cause de la progression de l'urbanisation. Le captage de sources d'eau souterraine karstique¹ peut certes apporter un certain soulagement au niveau local, mais ne résout cependant pas le problème de base. Toute réflexion ou action menée dans le domaine de l'urbanisation, de l'hydroélectricité, de l'agriculture et du tourisme doit désormais impérativement intégrer en amont les opportunités et les risques liés à l'eau dans une région donnée.

En raison du réchauffement climatique et de la croissance démographique et urbaine du canton, l'autorité se doit de protéger à long terme les ressources en eaux souterraines potables stratégiques pour les générations futures. Le PNR 61 recommande que les aquifères soient exploités au niveau régional. En effet, l'accès à une multitude d'aquifères différents et possédant diverses propriétés peut présenter un gros avantage pendant les périodes de sécheresse extrême. Il est

donc important de protéger non seulement les aquifères faisant l'objet actuellement de captages d'intérêt public (zones S), mais aussi les sources d'eau potable potentiellement intéressantes (> 50 l/min). L'Etat a la volonté de protéger les meilleurs aquifères du canton, qui pourront répondre aux besoins futurs en eaux souterraines potables, ressources peu ou pas renouvelables à l'échelle de temps humaine en cas de pollution.

2.1.2. Politique et stratégie énergétique

- > En 2011, le Conseil fédéral et le Parlement ont pris la décision de principe de sortir progressivement de l'énergie nucléaire. Cette décision, mais aussi l'évolution du marché international et l'apparition de nouvelles technologies de l'énergie, a imposé une transformation du système énergétique suisse.
- > Dans ce contexte le Parlement a approuvé le 30 septembre 2016 le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 visant à accroître l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables. Parmi ces mesures figurent un encouragement renforcé, financièrement plus proche du marché, des énergies renouvelables que sont le solaire, l'éolien, la force hydraulique et la biomasse, ainsi qu'une augmentation des subventions pour assainir énergétiquement les bâtiments.

A côté de cela la Confédération a déclenché un processus de révision totale de la loi sur le CO₂. Cette révision est en partie liée à l'accord de Paris sur le climat, qui sera vraisemblablement ratifié par la Suisse après approbation par les Chambres fédérales. Cet accord vise à contenir le réchauffement mondial nettement en dessous de 2° C et oblige tous les pays à contribuer à la réalisation de cet objectif. La Suisse s'engagera ainsi à mettre en œuvre des mesures en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs de réduction et les mesures pour les atteindre devraient être inscrits dans la loi sur le CO₂. L'objectif du Conseil fédéral pour 2030 est une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50% par rapport à 1990 (au moins 30% en Suisse et au plus 20% à l'étranger via le système de quotas d'émission). Le projet de loi sur le CO₂ prévoit des mesures de réduction des émissions dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'industrie.

Une partie importante de l'énergie consommée en Suisse est consacrée au chauffage (environ 36%²). Une grande part (65%) du chauffage concerne les habitations. Ce secteur est central pour les politiques climatique et énergétique de la Suisse.

L'objectif pour le secteur du bâtiment fixé dans le projet de loi sur le CO₂ est de réduire d'environ 85% les émissions d'ici 2050 par rapport à 1990. En outre, en lien avec cet objectif

¹ Contexte géologique propre aux Préalpes (roches calcaires fissurées). Ce contexte est souvent très favorable à l'utilisation de l'eau souterraine pour l'eau potable, avec pour contrepartie une plus grande vulnérabilité de cette eau aux polluants en provenance de la surface.

² Source: «Constructions efficaces», publication de SuisseEnergie (2015)

et dans le cadre de l'utilisation du produit de la taxe sur le CO₂ perçue sur le plan national, il est prévu de prolonger et de renforcer l'attribution des contributions globales allouées aux cantons par la législation fédérale en matière d'énergie et destinées au «Programme Bâtiments» pour la période 2019 à 2025. Ce programme, inscrit dans la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, prévoit des subventions pour l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment ainsi que l'encouragement aux énergies renouvelables, à la récupération de chaleur et à l'optimisation des installations techniques du bâtiment. A la fin du programme, une interdiction subsidiaire des chauffages à combustibles fossiles pourrait être appliquée si les objectifs fixés pour ce secteur ne sont pas atteints.

Les objectifs fixés dans le domaine des bâtiments sont ambitieux, d'autant plus que les émissions ne peuvent en l'état pas être compensées à l'étranger comme dans d'autres secteurs. Les statistiques pour le canton de Fribourg montrent qu'actuellement les nouvelles constructions ne prévoient déjà plus de chauffages au mazout. Environ 2500 installations utilisant des énergies fossiles sont assainies chaque année. Celles-ci ne sont à ce jour que minoritairement remplacées par des installations de production d'énergies renouvelables. Les nouvelles mesures d'encouragement dans le domaine de l'énergie décidées par le Conseil d'Etat et mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2017 devraient toutefois permettre d'en augmenter sensiblement la proportion. Il faut aussi noter que sans une réduction sensible de la consommation d'énergie des bâtiments, les énergies renouvelables ne pourront couvrir l'ensemble des besoins énergétiques des bâtiments du canton. Les mesures d'encouragement actuellement en place permettent d'assainir potentiellement 50 bâtiments par année alors qu'il en faudrait 450 pour atteindre les objectifs fixés dans le projet de loi sur le CO₂.

2.2. Introduction

Le canton de Fribourg dispose d'un très grand nombre de SGV forées par habitant. 15 000 ont été installées depuis la fin des années 1980 et les demandes continuent d'affluer (entre 400 et 600 par année). Il faut savoir que la sonde d'une seule villa peut polluer l'entier d'une nappe phréatique, rendant l'eau impropre à la consommation pour plusieurs générations. Les eaux souterraines sont un domaine difficile à surveiller de façon globale, car invisible depuis la surface. Une pollution n'est parfois détectée que plusieurs décennies après avoir eu lieu. Il est de ce fait nécessaire d'appliquer le principe de précaution.

Le canton de Fribourg a été particulièrement conciliant par le passé avec les forages de SGV. La localisation de nombreuses sondes existantes ne respectent pas les exigences de la loi fédérale sur les eaux (LEaux). La nappe phréatique de Grandvillard est un bon exemple d'eaux souterraines à préserver. Cette nappe alimente l'agglomération bulloise, une partie de

la ville de Romont et plusieurs autres communes gruériennes. Elle permet d'alimenter potentiellement 100 000 habitants. De nouvelles SGV à proximité des quatre puits de prélèvement ne sont plus tolérables. Une telle mesure de restriction est indispensable pour assurer à long terme la qualité de l'eau potable distribuée à un grand nombre d'habitants.

La carte d'admissibilité des sondes géothermiques est une aide à la décision pour les maîtres d'ouvrage et auteurs de projets de construction. Elle renseigne sur la faisabilité d'un projet comprenant des SGV.

En rendant visible la pratique du SEn en matière de SGV, la carte permet de simplifier les démarches administratives et d'éviter des frais inutiles aux maîtres d'ouvrage et aux auteurs de projets de construction.

La carte SGV est consultable sur le portail cartographique du canton de Fribourg à l'adresse www.map.geo.fr.ch.

2.2.1. Bases légales

La carte SGV a été élaborée en respectant la législation fédérale (LEaux; RS 814.2) et cantonale (LCEaux; RSF 812.1) sur la protection des eaux.

La LEaux précise notamment que:

- > Chacun doit s'employer à empêcher toute atteinte nuisible aux eaux en y mettant la diligence qu'exigent les circonstances (art. 3).
- > Il est interdit d'introduire directement ou indirectement dans une eau des substances de nature à la polluer; l'infiltration de telles substances est également interdite (art. 6).
- > La création de communications permanentes entre des nappes souterraines est interdite si une telle intervention peut diminuer les réserves en eaux souterraines ou altérer leur qualité (art. 43).

L'aide à l'exécution «Exploitation de la chaleur tirée du sol et du sous-sol» (OFEV 2009), dans son chapitre 3.2.3, pt. 1, indique que, en principe, «les SGV sont interdites dans les ressources en eau servant ou pouvant servir à l'alimentation en eau potable».

Le Plan directeur cantonal du 3 mai 2011, chapitre «Energie», précise enfin qu'il «faut éviter d'implanter des SGV dans les ressources en eaux souterraines importantes».

Les bases légales en matière d'implantation de SGV élargissent ainsi clairement le cadre d'interdiction de forages de SGV au-delà des seules zones de protection des eaux souterraines autour de captages d'intérêt public existants (zones S). Contacté dans le cadre de la présente réponse, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a confirmé la non-pertinence légale et décisionnelle de ne considérer que les zones S pour

interdire les forages de SGV, comme le proposent les signataires du mandat.

La LEaux n'interdit pas par principe les forages dans les secteurs où des eaux souterraines pourraient être exploitées (secteurs de protection Au). Dans son article 19, alinéa 2, elle indique que «la construction et la transformation de bâtiments et d'installations, ainsi que les fouilles, les terrassements et autres travaux analogues dans les secteurs particulièrement menacés sont soumis à autorisation cantonale s'ils peuvent mettre en danger les eaux». Les SGV présentant un danger pour les eaux souterraines (§ 2.7), c'est donc bien à l'autorité de prendre la décision d'autoriser ou d'interdire le forage de SGV. Un refus d'autorisation est donné si l'autorité estime que le forage d'une SGV peut représenter un danger trop important pour la ressource en eaux souterraines à protéger.

Le droit cantonal précise à l'article 17 al.2 LCEaux que «sont notamment interdites dans les zones de protection des eaux souterraines les sondes géothermiques prélevant la chaleur du sol».

2.3. Application de la carte SGV

L'implantation d'une SGV est régie par les lois fédérale et cantonale sur la protection des eaux. Les critères sont les suivants:

- > Aucune sonde n'est autorisée dans les zones protégeant des sources ou des nappes phréatiques destinées à l'exploitation d'eau potable. Cette règle vaut pour les zones S de protection des eaux souterraines ainsi que pour les aquifères dont le débit potentiel est supérieur à 200 l/min (aquifères publics). Dans les Préalpes, les secteurs d'interdiction ont été définis pour protéger les ressources aquifères importantes et pour éviter de faire communiquer plusieurs aquifères lors du forage. Dans cette optique, les sondes sont interdites où l'aquifère principal se situe à 150 m ou moins de profondeur.
- > Une demande préalable auprès du SEN est obligatoire si l'implantation est prévue en zone instable (glissement de terrain), dans un site pollué ou dans un aquifère dont le débit potentiel est compris entre 50 et 200 l/min. Dans les Préalpes, une demande d'autorisation est nécessaire si l'aquifère se situe entre 150 et 400 m de profondeur.
- > Les sondes sont autorisées dans les secteurs qui ne sont pas concernés par un critère d'interdiction ou de demande préalable. Dans les Préalpes, elles sont d'autre part autorisées si la base de l'aquifère se situe à plus de 400 m de profondeur.

2.4. Construction de la carte et données de base

Les décisions d'autorisation de SGV (et la carte SGV qui en découle) reposent sur un jeu de données hydrogéologiques. Notamment:

- > Un inventaire des ressources en eaux publiques (2012), qui recense les sources, horizons sourciers et *aquifères publics* (art. 4 et 13 de la loi du 4 février 1972 sur le domaine public). Cet inventaire a été constitué par cinq bureaux d'ingénieurs pour l'ensemble du canton, à partir d'une quantité importante de données hydrogéologiques et d'observations récentes sur le terrain. Sur la base de ces données, les SGV sont interdites sur 20,7% de la zone à bâtir cantonale.
- > Un modèle hydrogéologique des Préalpes calcaires (2013), établi par l'Institut suisse de spéléologie et karstologie (ISSKA), expert en la matière. Il a été construit au moyen de logiciels de dernière génération et à partir d'environ 80 coupes géologiques, des centaines de relevés de forages et de nombreuses études géologiques académiques ou locales (par ex. liées aux zones de protection des eaux souterraines). Ce type de modélisation peut comporter quelques décalages par rapport aux situations réelles. Il faut toutefois préciser que l'interdiction de SGV qui est basée uniquement sur **la modélisation ne s'applique qu'à 1,3% de la surface de la zone à bâtir cantonale, ce qui représente 1,6 km².**

Le SEN a adapté sa pratique en matière d'admissibilité des SGV en se basant sur ces nouvelles données et les a utilisées pour établir la carte SGV. Ces données ne représentent pas des options ou des scénarios à discuter et à pondérer, mais des résultats scientifiques et le dernier état des connaissances.

2.5. Validation de la carte SGV

2.5.1. Offices fédéraux

La carte SGV a été soumise aux Offices fédéraux compétents (Office fédéral de l'énergie OFEN et Office fédéral de l'environnement OFEV) conjointement par la DEE et la DAEC. Les Offices fédéraux ont validé par courrier, le 15 septembre 2015, la conformité légale du contenu de la carte, confirmé la pertinence des critères retenus, et souligné l'élégance du principe de construction de la carte (annexe 1).

2.5.2. Université de Fribourg

Le Professeur Jon Mosar, du Département de Géosciences de l'Université de Fribourg a été consulté en vue de répondre au présent mandat. Dans son rapport du 16 septembre 2016 (annexe 2), il conclut notamment:

- > «... il apparaît que les divers travaux pour l'établissement de la carte d'admissibilité des sondes géothermiques ont

été menés avec le plus grand soin en tenant compte de l'ensemble des données géologiques et autres à disposition. Les explications et figures sont claires et les différentes situations et résultats discutés de manière factuelle. Les mises en garde quant à la précision et l'application locale sont tout à fait judicieuses. Dans ce sens la carte proposée est un très bon outil d'aide à la décision.»

- > «Au niveau décisionnel il semble tout à fait justifié et pertinent (au vu des données utilisées et du degré de précision variable) d'utiliser 3 niveaux d'admissibilité: SGV interdites, SGV autorisées et SGV avec demande préalable obligatoire. Finalement, dans la mesure où il s'agit d'un travail réalisé dans une banque de données géoréférencées avec des critères bien définis et une procédure d'addition des divers critères crédible et pertinente, le résultat final est reproductible et transparent. Le travail repose sur une approche scientifique et rigoureuse.»

Le Prof. Jon Mosar souligne néanmoins que la carte manque parfois de précision par endroit (surtout dans les Préalpes), principalement par manque de données locales, ce qui implique l'emploi d'une interpolation (modèle hydrogéologique et sa traduction dans la carte SGV). Selon lui, ce déficit de précision ne doit en aucun cas être confondu avec un problème d'analyse et d'interprétation scientifique.

2.6. Comparaison intercantonale en matière d'autorisation de SGV

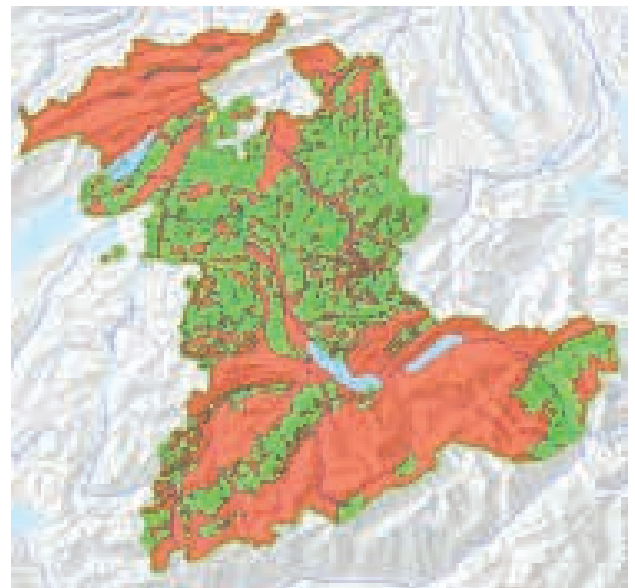
Les signataires du mandat citent les «expériences positives» dans les cantons de Vaud et Neuchâtel en matière de pratique d'autorisation de SGV, notamment par l'analyse des conditions locales en cas de forte incertitude.

Préliminairement à l'établissement proprement dit de la carte SGV, le SEN a mandaté une étude spécifique pour définir le contenu et le contexte de cette carte, en procédant à un tour d'horizon des pratiques des autres cantons en la matière. Globalement, bien que les contextes géologiques et hydrogéologiques diffèrent sensiblement d'un canton à l'autre, la pratique du canton de Fribourg est similaire aux autres cantons pour ce qui concerne les critères d'admissibilité des SGV.

- > Le canton de Neuchâtel se différencie par un contexte hydrogéologique très différent de celui du canton de Fribourg, notamment par la présence presque exclusive de terrains calcaires karstiques (chaîne jurassienne). Ses critères d'interdiction ou de limitations de profondeur sont spécifiques à ce contexte. Le SEN s'est inspiré de la pratique neuchâteloise pour les Préalpes, dont le contexte géologique est sensiblement identique.
- > Le canton de Vaud présente des contextes hydrogéologiques assez semblables à celui du canton de Fribourg, mais n'a pas publié à l'heure actuelle de carte d'admissibilité des SGV, ce qui en fait le dernier canton suisse sans cet outil. Les critères d'interdiction de SGV appliqués

par le canton de Vaud sont pratiquement identiques à ceux du canton de Fribourg: pas de mise en communication d'aquifères, souplesse des autorisations en secteur Au, interdiction lors de présence de ressources en eau dignes de protection (plaines alluviales et graviers fluvio-glaciaires). Dans les Préalpes calcaires (contexte proche du territoire sud-fribourgeois), le canton n'a actuellement pas encore de méthodologie systématique pour la pratique d'autorisation de SGV.

- > Dans le canton de Berne (figure ci-contre), aucune SGV n'est autorisée dans les zones protégeant des nappes phréatiques destinées à l'exploitation d'eau potable (S, Au). Il est néanmoins possible d'installer des SGV dans certaines zones périphériques au secteur Au (nappe phréatique peu importante, voire inexistante). Les SGV sont aussi interdites dans les régions présentant de grandes nappes phréatiques et/ou superposées, des roches karstiques, ou divers aléas (zones de glissement, eaux artésiennes, gaz naturel, sites pollués, etc.). Le canton de Berne est clairement plus restrictif que le canton de Fribourg en ce qui concerne l'autorisation des SGV.



2.7. Risque pour les eaux souterraines lié aux SGV

Contrairement à ce qui est affirmé de façon péremptoire par les signataires du mandat, les SGV présentent un danger réel pour les eaux souterraines.

C'est lors des travaux de forage et de remplissage du trou (ciment-bentonite¹) que le risque de pollution des eaux souterraines est le plus élevé. Lors de ces travaux, la mise en

¹ Plusieurs Länder allemands interdisent le mélange ciment-bentonite dans les SGV depuis de nombreuses années parce que la stabilité du mélange n'est pas assurée au-delà de quelques années.

relation d'aquifères superposés, ainsi que des pertes de débit d'eaux souterraines sont également possibles.

Ces risques sont multipliés si le remplissage du trou de forage est lacunaire. Une étude zurichoise a montré que 40% des SGV contrôlées montraient un remplissage lacunaire (AWEL Bericht Nr. 2007.2668A). Il n'y a aucune raison de penser que la situation du canton de Fribourg soit meilleure que celle de Zurich.

Plusieurs cas graves, mettant en danger des captages d'eau potable, ont eu lieu dans le canton, notamment aux Pacots, à Charmey, à Lussy, à Siviriez, à Villaz-Saint-Pierre et à Wünnewil. Les travaux de forage et le remplissage des sondes provoquent par ailleurs chaque année des pollutions dans des sources privées à proximité, qui sont souvent signalées informellement au SEN.

Pour illustrer la précision lors de l'exécution des travaux de forage de SGV, il est intéressant de relever le cas de la perforation de la conduite forcée reliant le barrage de Rossens à l'usine hydroélectrique de Hauterive.

Le SEN n'a pas les moyens financiers ni les ressources en personnel nécessaires pour contrôler les centaines de forages de SGV effectués chaque année, ni d'effectuer une surveillance en phase d'exploitation.

2.8. Enjeux énergétiques

Dans le contexte énergétique actuel, principalement en vue de l'application de la nouvelle loi sur le CO₂, la géothermie de faible profondeur présente de nombreux avantages pour le chauffage des bâtiments individuels, en comparaison avec les autres solutions. Toutefois, les SGV peuvent constituer un risque pour les ressources en eaux souterraines potables. Les législations fédérale et cantonale ont donc fixé des règles qui ne limitent toutefois que partiellement le développement de cette technologie. Il existe des alternatives quand ce mode de production de chaleur est inadapté à cause de contraintes locales liées à la nature du sous-sol:

- > chauffage au bois;
- > pompes à chaleur air-eau;
- > chauffage à distance dont la production de chaleur peut être assurée notamment à partir de chaudières à bois, de centrales de couplage chaleur-force alimentées au gaz naturel ou au biogaz, de rejets de chaleurs industrielles ou d'une usine d'incinération.

Le choix d'un chauffage doit sortir de la vision individuelle, car il s'inscrit dans une problématique commune, à prendre en compte dans l'aménagement du territoire et la conception des bâtiments. Il doit se faire en fonction du lieu où est implanté le bâtiment qui a besoin de chaleur.

2.9. Pesée des intérêts

La géothermie est une source d'énergie renouvelable, mais qui ne peut être assimilée à de l'énergie propre que si elle respecte certaines conditions liées à la protection de l'environnement. Le seul fait qu'elle n'émet pas de gaz à effet de serre n'est pas suffisant pour qu'elle puisse être qualifiée d'énergie propre. Toute utilisation de ressources naturelles a un impact sur l'environnement. C'est indéniable et inévitable. Afin de garantir une exploitation durable de la ressource, il faut dès lors respecter des conditions minimales.

La pesée des intérêts entre la production de chaleur à partir des SGV et la préservation de l'environnement ou des ressources doit prendre en considération les éléments suivants:

- > Un des buts prioritaires de la politique énergétique est la sortie des énergies fossiles par la valorisation des ressources renouvelables.
- > La production de chaleur au moyen de SGV est une solution attractive présentant de nombreux avantages.
- > Le forage de SGV et la qualité de son remplissage constituent un risque à long terme pour la qualité des eaux souterraines et des ressources en eau potable.
- > Les sources d'eau potable actuellement exploitées doivent être protégées prioritairement pour garantir l'approvisionnement de la population.
- > La préservation des ressources potentielles en eau potable est un enjeu majeur face aux multiples impacts futurs des changements climatiques.
- > Des SGV peuvent être implantées sur 78% de la zone à bâtir du canton.
- > Dans les secteurs d'interdiction, le SEN autorise un renouvellement pour les SGV suite à un changement de pompe à chaleur.
- > Dans les secteurs restrictifs, il est possible de recourir à d'autres ressources d'énergie renouvelables.
- > Ces solutions alternatives peuvent parfois être moins efficaces, limitées ou techniquement non réalisables.

2.10. Réponses aux demandes des mandants et démarches envisagées

Le Conseil d'Etat est conscient que la carte a soulevé des interrogations et suscité des critiques, notamment en raison de l'application rapide des nouveaux critères d'admissibilité des sondes géothermiques. Il a dès lors adopté une nouvelle directive qui propose des mesures transitoires d'autorisation dans le secteur actuel d'interdiction des SGV.

Cette directive (annexe 3), d'une durée de 5 ans, permet au maître d'ouvrage désirant installer des SGV en secteurs d'interdiction de SGV selon la carte actuelle d'admissibilité d'obtenir une dérogation, moyennant certaines conditions, notamment:

- > Le maître d'ouvrage doit démontrer au SEn par une étude technique et scientifique complète et récente que son projet d'installation de SGV n'entre pas en contact avec une nappe d'eaux souterraines.
- > Un intervalle de sécurité doit être maintenu entre la profondeur maximale des forages de SGV et le niveau maximal décennal de la nappe d'eaux souterraines, ou le toit de la formation aquifère en cas de présence d'une nappe d'eaux souterraines captives. Cet intervalle de sécurité, variant de 5 à 25 mètres, est dépendant des paramètres hydrogéologiques du sous-sol.
- > En secteur d'interdiction de SGV, le maître d'ouvrage doit également démontrer que son projet n'est pas mis en péril par la présence d'aléas géologiques (artésianisme, cavités naturelles ou artificielles, gaz naturel, etc.).

L'interdiction de forage de SGV est par contre maintenue sans dérogation possible en zones de protection des eaux souterraines, conformément aux bases légales (art. 17 al. 2 LCEaux).

En parallèle, afin d'améliorer la pratique cantonale en matière d'autorisation des SGV, le Conseil d'Etat propose la mise sur pied dès 2017 d'un groupe de travail, représentant les services de l'Etat (SEn, SdE, SeCA et DAEC), le secteur privé (fournisseurs d'énergie et ingénieurs-géologues), le milieu scientifique (UniFR) et la société civile. Ce groupe de travail aura notamment pour mandat de:

- > réévaluer la carte d'admissibilité des SGV;
- > définir les conditions liées aux autorisations de SGV.

Pour conclure et donner suite aux autres demandes des signataires du mandat, le Conseil d'Etat tient encore à préciser l'élément suivant:

- > La surveillance géologique des forages de SGV, bien que permettant de diminuer le risque d'accident lors des travaux de forage, ne constitue pas une garantie complète contre le risque représenté à long terme par les SGV pour les ressources en eaux souterraines, notamment en raison des problèmes de remplissage complet du trou (eau sous pression, fissuration et/ou forte perméabilité du sous-sol, etc.) et d'érosion du matériau de remplissage du trou de forage SGV (cf. § 2.7).

2.11. Proposition du Conseil d'Etat

En conclusion, en application des articles 73 al. 2 et 80 al. 1 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil d'Etat propose d'accepter le mandat, comme suit:

- > La carte d'admissibilité des sondes géothermiques verticales sera adaptée sur la base de nouvelles données et connaissances scientifiques, principalement dans les Préalpes. Comme demandé par les mandataires, un groupe de travail pluridisciplinaire, représentant les services de

l'Etat, le secteur privé, le milieu scientifique et la société civile, sera mis sur pied en 2017 avec pour mandat la réévaluation de la carte actuelle (données et critères) et les conditions liées aux autorisations de SGV.

- > En attendant la mise en œuvre de l'adaptation de la pratique proposée par ce groupe de travail, une directive transitoire, adoptée par le Conseil d'Etat, est appliquée. Cette directive permet aux maîtres d'ouvrage désirant installer des SGV en secteur actuel d'interdiction d'obtenir une dérogation, après clarification des conditions locales au moyen d'une étude technique. Cette dérogation considère la troisième dimension et rend le forage possible pour autant qu'un intervalle de sécurité soit respecté entre le fond du forage et le niveau de la nappe ou le toit de l'aquifère.

Dans le cas où cet échelonnement dans le temps ne serait pas accepté par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat propose le rejet du mandat dans son ensemble.

Le 31 janvier 2017

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 349ss.

Annexes

—

Courrier OFEV/OFEN du 15 septembre 2015

Expertise Prof. Mosar UniFR

Directive transitoire SGV

—

Auftrag 2016-GC-78 Jean-Pierre Doutaz/ Emanuel Waeber/Nadine Gobet/ Markus Bapst/Daniel Bürdel/Linus Hayoz/ Madeleine Hayoz/Susanne Aebischer/ Emmanuelle Kaelin Murith/Patrice Morand Flexiblere Bewilligungspraxis für Erdwärmesonden¹

Antwort des Staatsrats

Die Antwort des Staatsrats ist thematisch gegliedert (Punkte 2.1 bis 2.9) und übernimmt teilweise die Struktur der Argumentationskette des Auftrags.

Der Staatsrat fasst in einem ersten Teil die wichtigsten Punkte und seinen Vorschlag zusammen, bevor er in einem zweiten Teil ausführlicher antwortet.

¹ Eingereicht und begründet am 16. Juni 2016, TGR S. 1938.

1. Zusammenfassung der Antwort

Angesichts des aktuellen energiepolitischen Umfelds und insbesondere im Hinblick auf die Umsetzung der Energiestrategie 2050 des Bundes sowie des Vollzugs des totalrevidierten Bundesgesetzes über die Verminderung von Treibhausgasemissionen (CO₂-Gesetz) bietet die Nutzung der untiefen Erdwärme für die Heizung von Einzelgebäuden im Vergleich zu anderen Lösungen zahlreiche Vorteile. Erdwärmesonden (EWS) können allerdings die Grundwasservorkommen gefährden. Aus diesem Grund haben die nationalen und kantonalen Gesetzgeber Vorschriften zum Schutz dieser Ressource erlassen.

Die Karte der Zulässigkeit von Erdwärmesonden (EWS-Karte) wurde gestützt auf zuverlässige und neue hydrogeologische Daten sowie gemäss der Gesetzgebung und den Kriterien im Bereich des Grundwasserschutzes erstellt und hat zum Ziel, die unterirdischen Gewässer im Kanton langfristig zu schützen, weil es sich um eine lebenswichtige Ressource handelt und weil der Zugang zu Trinkwasservorkommen wegen des Klimawandels und der Siedlungsentwicklung schwieriger zu werden droht.

Die Karte ist eine Entscheidungshilfe für die Bauherrschaft und die Projektverantwortlichen. Indem die Karte die Praxis des AfU im Bereich der EWS veranschaulicht, vereinfacht sie die administrativen Schritte für die Bauherren und Projektverfasser und hilft unnötige Kosten verhindern.

In 78% der kantonalen Bauzone sind EWS weiterhin zugelassen.

Die EWS-Karte wurde von der Volkswirtschaftsdirektion (VWD) und der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) den zuständigen Bundesämtern für Umwelt (BAFU) und Energie (BFE) vorgelegt. Die Bundesämter haben mit Schreiben vom 15. September 2015 bestätigt, dass die Karte dem einschlägigen Recht entspricht, gemäss zweckmässigen Kriterien erstellt wurde und elegant konstruiert ist.

Der Kanton Freiburg bewertet die Zulässigkeit von EWS ähnlich wie andere Kantone.

Anders als im Auftrag behauptet, können EWS das Grundwasser sehr wohl gefährden, hauptsächlich während der Bohrarbeiten und der Verfüllung. Im Kanton gab es bereits mehrere schwerwiegende Fälle, welche Trinkwasserfassungen gefährdeten. Die tausende EWS, die in den letzten gut 30 Jahren in die unterirdischen Gewässer des Kantons gebohrt wurden, sind ein Risiko für diese lebenswichtige Ressource.

Der Staatsrat ist überzeugt, dass die staatlichen Dienststellen für das Erstellen der EWS-Karte eine wissenschaftlich robuste Methode entwickelt und angewendet haben. Mit ihr konnten die verfügbaren Daten und Mittel optimal genutzt werden. Für die Voralpen führte das AfU eine hydrogeolo-

gische Modellierung durch. Eine solche Modellierung kann Ungenauigkeiten enthalten.

Die EWS-Karte ist denn auch ein dynamisches Instrument. Sie wird aufgrund neuer Daten und Informationen verfeinert und angepasst werden.

Der Staatsrat ist sich bewusst, dass die Karte Fragen aufwirft und Kritik hervorruft, vor allem weil die neuen Kriterien für die Zulässigkeit für EWS rasch eingeführt wurden.

Aus den dargelegten Gründen schlägt der Staatsrat vor, den Auftrag wie folgt erheblich zu erklären:

- > Die Karte der Zulässigkeit von Erdwärmesonden wird gestützt auf die neusten Daten und wissenschaftlichen Kenntnisse angepasst. Dies gilt namentlich für die Voralpenregion. Wie von den Verfassern des Auftrags verlangt, wird 2017 eine interdisziplinäre Arbeitsgruppe mit Vertreterinnen und Vertretern des Staats, des privaten Sektors, der Wissenschaft und der Zivilgesellschaft gebildet; diese Arbeitsgruppe wird den Auftrag haben, die Karte (Daten und Kriterien) sowie die Bewilligungsbedingungen für EWS zu prüfen und wo nötig anzupassen.
- > Bis die Arbeitsgruppe Vorschläge zur Anpassung der heutigen Bewilligungspraxis unterbreitet hat und diese Änderungen wirksam sind, wird die vom Staatsrat verabschiedete Übergangsrichtlinie angewendet. Diese Übergangsrichtlinie sieht vor, dass Ausnahmegewilligungen im Sektor, in welchem EWS gegenwärtig verboten sind, möglich sind, wenn vorgängig die lokalen Gegebenheiten mit einer technischen Studie erfasst und analysiert wurden. Die Ausnahmegewilligungen berücksichtigen die dritte Dimension und erlauben Bohrungen, sofern ein Sicherheitsabstand zwischen der maximalen Bohrtiefe und dem Grundwasserhöchstspiegel bzw. dem Dach des Grundwasserleiters beachtet wird.

Sollte der Grosse Rat diese zeitliche Staffelung nicht akzeptieren, schlägt der Staatsrat ihm vor, den Auftrag in seiner Gesamtheit abzulehnen.

2. Ausführliche Antwort

2.1. Hintergrund

2.1.1. Sicherung der Grundwasserressourcen

Das Nationale Forschungsprogramm «Nachhaltige Wassernutzung» (NFP 61) kommt zu folgendem Schluss: Die Schweiz wird auch in Zukunft über genügend Wasser verfügen. Weniger Sommerniederschläge und geringere Schneeschmelze können aber regional und zu gewissen Zeiten vermehrt zu Wasserknappheit führen. Ausserdem beeinträchtigen höhere Wassertemperaturen die Wasserqualität.

Und als Folge der massiven Bautätigkeit werden in bestimmten Regionen Flächen für die Grundwassergewinnung wegfallen. Die Erschliessung von Karstwasservorkommen¹ kann zwar lokal Entlastung bringen, löst aber das Grundproblem nicht. Die Siedlungsentwicklung, die Wasserkraftnutzung, die Landwirtschaft und der Tourismus stehen deshalb vor der wichtigen Aufgabe, die regionalen Chancen und Risiken im Bereich Wasser frühzeitig und in verstärkter Masse zu integrieren.

Wegen des Klimawandels sowie des Bevölkerungswachstums und der Siedlungsentwicklung im Kanton haben die zuständigen Behörden die Pflicht, die strategischen Grundwasservorkommen für die kommenden Generationen langfristig zu schützen. So empfiehlt das NFP 61 ein regionales Wassermanagement; denn in extremen Trockenzeiten kann es äusserst vorteilhaft sein, wenn auf zahlreiche und diverse Grundwasserleiter zurückgegriffen werden kann. Somit ist es wichtig, nicht nur die im öffentlichen Interesse liegenden Grundwasserfassungen (Grundwasserschutzzonen), sondern auch die potenziell interessanten Trinkwasservorkommen (> 50 l/min) zu schützen. Der Staat will die besten Grundwasserleiter des Kantons schützen, die den künftigen Bedarf an Grundwasservorkommen für die Trinkwasserversorgung werden decken können, weil es sich um eine Ressource handelt, die nach einer Verschmutzung und nach menschlichen Zeitbegriffen kaum bis gar nicht erneuerbar ist.

2.1.2. Energiepolitik und -strategie

- > 2011 haben Bundesrat und Parlament im Grundsatz entschieden, schrittweise aus der Kernenergie auszusteigen. Dieser Entscheid, aber auch das veränderte internationale Marktumfeld und neue Energietechnologien erfordern einen Umbau des Schweizer Energiesystems.
- > Die Bundesversammlung hat dazu am 30. September 2016 das erste Massnahmenpaket zur Energiestrategie 2050 verabschiedet. Dieses umfasst Massnahmen, um die Energieeffizienz zu erhöhen und erneuerbare Energien auszubauen. Dazu gehören z. B. eine verstärkte, aber auch marktnähere finanzielle Förderung der erneuerbaren Energien wie Sonne, Wind, Wasser und Biomasse sowie mehr Fördergelder für energetische Gebäudesanierungen.

Daneben hat der Bund mit den Arbeiten für die Totalrevision des CO₂-Gesetzes begonnen. Diese Totalrevision soll namentlich die Umsetzung des Klima-Übereinkommens von Paris ermöglichen, das die Schweiz nach der Zustimmung der eidgenössischen Räte voraussichtlich ratifizieren wird. Das Übereinkommen hat zum Ziel, die Erwärmung global um deutlich unter 2° C zu halten und verpflichtet alle

Staaten, Massnahmen zur Erreichung dieses Ziels zu ergreifen. Konkret wird sich die Schweiz damit verpflichten, Massnahmen zur Reduktion der Treibhausgase umzusetzen. Die Reduktionsziele und die Massnahmen zur Erreichung dieser Ziele werden aller Voraussicht nach im neuen CO₂-Gesetz verankert werden. Der Bundesrat will die Treibhausgasemissionen der Schweiz bis 2030 im Vergleich zu 1990 halbieren (davon mindestens 30% in der Schweiz, maximal 20% im Ausland über das Emissionshandelssystem). Der Entwurf zum CO₂-Gesetz sieht Massnahmen zu Verminderung der Treibhausgasemissionen im Gebäude-, Verkehrs- und Industriesektor vor.

In der Schweiz wird ein bedeutender Teil der Energie für das Heizen verbraucht (rund 36%²), die Mehrheit davon in Wohnungen (65%). Dieser Sektor ist entsprechend zentral für die Klima- und Energiepolitik der Schweiz.

Laut Gesetzesentwurf sollen die CO₂-Emissionen im Gebäudebereich bis 2050 um rund 85% reduziert werden (im Vergleich zu 1990). In Verbindung mit diesem Ziel und im Rahmen der Verwendung der Erträge aus der nationalen CO₂-Abgabe ist zudem vorgesehen, die Globalbeiträge an die Kantone zu erhöhen und zusammen mit dem Gebäudeprogramm von 2019 bis 2025 zu verlängern. Dieses Programm, das Bestandteil der Energiestrategie 2050 des Bundes ist, sieht Subventionen für die Sanierung der Gebäudehülle sowie die Förderung der erneuerbaren Energien, der Abwärmenutzung und der Optimierung der Gebäudetechnik vor. Nach Ablauf des Programms ist ein subsidiäres Verbot fossiler Heizungen möglich, sofern die Ziele im Gebäudebereich nicht erreicht werden.

Die Ziele im Gebäudebereich scheinen sehr ehrgeizig zu sein, umso mehr, als diese Emissionen heute, anders als in den übrigen Sektoren, nicht im Ausland kompensiert werden können. Aus den Statistiken für den Kanton Freiburg geht hervor, dass neue Bauten heute schon ohne fossile Heizungen gebaut werden. Darüber hinaus werden jedes Jahr rund 2500 fossile Anlagen saniert und durch Anlagen zur Gewinnung erneuerbarer Energien ersetzt. Die neuen Fördermassnahmen im Energiebereich, die der Staatsrat beschlossen hat und ab dem 1. Januar 2017 zur Anwendung gelangen, sollten das Tempo deutlich erhöhen helfen. Ohne deutliche Reduktion des Energieverbrauchs von Gebäuden werden die erneuerbaren Energien jedoch nicht den gesamten Energiebedarf der Gebäude auf Freiburger Boden abdecken können. Mit den heute geltenden Fördermassnahmen gibt es ein Sanierungspotenzial von etwa 50 Gebäuden im Jahr. Um die im CO₂-Gesetz festgelegten Ziele zu erreichen, müssten indessen 450 Gebäude pro Jahr saniert werden.

¹ Geologischer Kontext, der den Voralpen eigen ist (zerklüfteter Kalkstein). Dieser geologische Rahmen ist sehr günstig für die Trinkwassernutzung des Grundwassers. Gleichzeitig ist dieses Wasser aber auch anfälliger auf Schadstoffe aus der Oberfläche.

² Quelle: «Energieeffizientes Bauen», Publikation von EnergieSchweiz (2015)

2.2. Einleitung

Die Zahl der EWS pro Einwohner ist hoch im Kanton Freiburg: Seit Ende der 1980er-Jahre wurden 15 000 EWS installiert und es werden weiterhin zahlreiche Gesuche eingereicht (400 bis 600 Gesuche pro Jahr). Hierzu ist zu sagen, dass die Sonde einer einzigen Villa ein unterirdisches Gewässer vollständig verschmutzen kann, mit der Folge, dass das Wasser für mehrere Generationen nicht mehr als Trinkwasser genutzt werden kann. Das Grundwasser ist ein Bereich, bei dem eine gesamtheitliche Überwachung schwierig ist, weil es von der Oberfläche aus nicht sichtbar ist. So kann es vorkommen, dass eine Verschmutzung erst mehrere Jahrzehnte nach ihrem Auftreten entdeckt wird. Deshalb muss das Vorsorgeprinzip angewendet werden.

In der Vergangenheit war der Kanton Freiburg äusserst grosszügig bei der Bewilligung von EWS. Der Standort zahlreicher bestehender Sonden entspricht nicht den Vorgaben des Bundesgesetzes über den Schutz der Gewässer (GSchG). Das Grundwasser von Grandvillard ist ein gutes Beispiel für die unterirdischen Gewässer, die unbedingt bewahrt werden müssen; denn dieses Grundwasser speist die Agglomeration Bulle, einen Teil der Stadt Romont und mehrere andere Greyerzer Gemeinden. Bis zu 100 000 Einwohnerinnen und Einwohner können damit mit Trinkwasser versorgt werden. In der Nähe der vier Grundwasserpumpwerke können deshalb keine neuen EWS mehr toleriert werden. Eine solche Einschränkung ist unabdingbar, um die Qualität des Trinkwassers, das an zahlreiche Haushalte verteilt wird, auch langfristig sicherzustellen.

Die Karte der Zulässigkeit von Erdwärmesonden ist eine Entscheidungshilfe für die Bauherrschaft und die Projektverantwortlichen. Sie gibt Auskunft über die Machbarkeit eines EWS-Projekts.

Indem die Karte die Praxis des AfU im Bereich der EWS veranschaulicht, vereinfacht sie die administrativen Schritte für die Bauherren und Projektverfasser und hilft unnötige Kosten verhindern.

Sie kann über die Online-Karten des Kantons Freiburg unter der Adresse map.geo.fr.ch abgerufen werden.

2.2.1. Rechtliche Grundlagen

Die EWS-Karte wurde gemäss der eidgenössischen (GSchG, SR 814.2) und kantonalen (GewG, SGF 812.1) Gewässerschutzgesetzgebung ausgearbeitet.

Das GSchG legt namentlich Folgendes fest:

- > Jedermann ist verpflichtet, alle nach den Umständen gebotene Sorgfalt anzuwenden, um nachteilige Einwirkungen auf die Gewässer zu vermeiden (Art. 3).

- > Es ist untersagt, Stoffe, die Wasser verunreinigen können, mittelbar oder unmittelbar in ein Gewässer einzubringen oder sie versickern zu lassen (Art. 6).
- > Grundwasservorkommen dürfen nicht dauernd miteinander verbunden werden, wenn dadurch Menge oder Qualität des Grundwassers beeinträchtigt werden können (Art. 43).

Laut Ziffer 3.2.3 Pkt. 1 der Vollzugshilfe «Wärmenutzung aus Boden und Untergrund» (BAFU 2009) gehören «Grundwasservorkommen, die der Trinkwasserversorgung dienen oder dienen können» zu den Gebieten, in denen EWS grundsätzlich nicht zugelassen sind.

Der kantonale Richtplan vom 3. Mai 2011 schliesslich präzisiert im Thema «Energie» des Kapitels «Siedlung und Ausstattung», dass das Erstellen von EWS in wichtigen Grundwasservorkommen verboten ist.

Mit anderen Worten, gemäss dem für EWS anwendbaren Recht gilt das EWS-Verbot bei Weitem nicht nur in Schutz-zonen, die eine im öffentlichen Interesse liegende Grundwasserfassung umschliessen (Grundwasserschutz-zonen). Das Bundesamt für Umwelt (BAFU), das für das Verfassen der vorliegenden Antwort kontaktiert wurde, bestätigte, dass die Grundwasserschutz-zonen als alleinige Entscheidungs- und rechtliche Grundlage für das Verbot von EWS – so wie es im Auftrag gefordert wird – nicht geeignet sind.

Das GSchG sieht kein grundsätzliches Verbot für Bohrungen in den Sektoren vor, die für eine Grundwassergewinnung infrage kommen (Gewässerschutzbereich Av). Artikel 19 Abs. 2 GSchG legt aber Folgendes fest: «In den besonders gefährdeten Bereichen bedürfen die Erstellung und die Änderung von Bauten und Anlagen sowie Grabungen, Erd-bewegungen und ähnliche Arbeiten einer kantonalen Bewilligung, wenn sie die Gewässer gefährden können.» Weil EWS die unterirdischen Gewässer gefährden können (vgl. Punkt 2.7), obliegt es der kantonalen Behörde, Bohrarbeiten für EWS zu bewilligen oder zu verbieten. Die Behörde wird die Bewilligung verweigern, wenn sie zum Schluss kommt, dass die Gefahr für das Grundwasser zu gross ist.

Das kantonale Recht präzisiert, dass in den Grundwasserschutz-zonen insbesondere Erdsonden, die dem Boden Wärme entziehen, verboten sind (Art. 17 Abs. 2 GewG).

2.3. Anwendung der EWS-Karte

Die Erstellung von EWS ist durch die eidgenössische und kantonale Gewässerschutzgesetzgebung geregelt. Folgende Beschränkungen gelten:

- > Nicht erlaubt sind Sonden in Gebieten, die zum Schutz von Quellen oder Grundwasser für die Trinkwassergewinnung ausgeschieden wurden. Diese Beschränkung gilt für Grundwasserschutz-zonen sowie für öffentliche

Grundwasserleiter, die eine potenzielle Ergiebigkeit von mehr als 200 l/min aufweisen. In den Voralpen wurden die Verbotszonen ausgeschieden, um den Schutz der wichtigsten Grundwasserleiter zu gewährleisten und um auszuschliessen, dass verschiedene Grundwasserleiter durch die Bohrungen miteinander verbunden werden. Deshalb sind Sonden dort nicht zulässig, wo sich der Hauptgrundwasserleiter in einer Tiefe von weniger als 150 m befindet.

- > Ein Vorprüfungsgesuch beim AfU ist obligatorisch, wenn die Anlage in einer instabilen Zone (Rutschung), in einem belasteten Standort (Altlast) oder in einem Grundwasserleiter mit einer potenziellen Ergiebigkeit von 50 bis 200 l/min vorgesehen ist. In den Voralpen ist ein Vorprüfungsgesuch notwendig, wenn sich der Grundwasserleiter in einer Tiefe von 150 bis 400 m befindet.
- > Die Sonden sind in den Gebieten zulässig, in denen kein Verbot gilt oder in denen kein Vorprüfungsgesuch notwendig ist. In den Voralpen sind sie zudem zulässig, wenn sich der Grundwasserleiter in mehr als 400 m Tiefe befindet.

2.4. Erstellung der Karte und Datenbank

Die Entscheide über die EWS-Bewilligung (und die daraus resultierende EWS-Karte) gründen auf hydrogeologische Datensätze. Zu diesen gehören namentlich:

- > Verzeichnis der öffentlichen Wasservorkommen (2012), das die Quellen, Quellenhorizonte und *Grundwasservorkommen* erfasst (Art. 4 und 13 des Gesetzes vom 4. Februar 1972 über die öffentlichen Sachen). Dieses Verzeichnis deckt das ganze Kantonsgebiet ab und wurde von fünf Ingenieurbüros auf der Grundlage von umfangreichen hydrogeologischen Daten und von Beobachtungen vor Ort erstellt. Gestützt auf diese Daten wurden die EWS auf 20,7% der kantonalen Bauzone verboten.
- > Hydrogeologisches Modell der kalkhaltigen Voralpen (2013) vom Schweizerischen Institut für Speläologie und Karstforschung (SISKA), das ein Kompetenzzentrum in diesem Bereich ist. Dieses Modell wurde mithilfe von Software der neusten Generation und ausgehend von rund 80 geologischen Profilen, hunderten Aufzeichnungen von Bohrungen sowie zahlreichen akademischen und lokalen geologischen Studien (z. B. im Zusammenhang mit den Grundwasserschutzzonen) gebildet. Bei dieser Art von Modellierung können Abweichungen zur tatsächlichen Situation vor Ort vorkommen. Dem ist indes anzufügen, dass die **Sektoren, in denen EWS ausschliesslich auf der Grundlage dieser Modellierung verboten sind, nur 1,3% der kantonalen Bauzone oder 1,6 km² ausmachen.**

Das AfU hat seine Praxis betreffend Zulässigkeit der EWS gestützt auf diese neuen Daten angepasst und hat diese Daten

bei der Erstellung der Karte genutzt. Bei diesen Daten handelt es sich nicht um Optionen oder Szenarien, die diskutiert und gewichtet werden müssen, sondern um wissenschaftliche Resultate auf dem neuesten Stand des Wissens.

2.5. Validierung der EWS-Karte

2.5.1. Bundesämter

Die EWS-Karte wurde von der VWD und der RUBD den zuständigen Bundesämtern (BAFU und BFE) vorgelegt. Die Bundesämter haben mit Schreiben vom 15. September 2015 bestätigt, dass die Karte dem einschlägigen Recht entspricht, gemäss zweckmässigen Kriterien erstellt wurde und elegant konstruiert ist (Anhang 1).

2.5.2. Universität Freiburg

Mit Blick auf die Beantwortung des Auftrags wurde Professor Jon Mosar vom Departement für Geowissenschaften der Universität Freiburg herangezogen. In seinem Bericht vom 16. September 2016 (Anhang 2) kommt er insbesondere zu folgendem Schluss:

- > Die verschiedenen Arbeiten für die Ausarbeitung der Karte der Zulässigkeit von Erdwärmesonden wurden mit der grössten Sorgfalt durchgeführt und die verfügbaren geologischen und anderen zweckdienlichen Daten wurden dabei berücksichtigt. Die Erklärungen und Illustrationen sind klar und die verschiedenen Situationen und Resultate werden sachbezogen diskutiert. Die Einschränkungen zur Genauigkeit und lokalen Anwendbarkeit sind absolut stichhaltig. In diesem Sinne ist die vorgeschlagene Karte eine sehr gute Entscheidungshilfe.
- > Auf der Entscheidungsebene ist es (angesichts der verwendeten Daten und der variablen Genauigkeit) gerechtfertigt und sachdienlich, mit 3 Zulässigkeitsabstufungen zu arbeiten: EWS verboten, EWS zulässig, EWS benötigen eine obligatorische Voranfrage. Und schliesslich: Da es sich um eine Arbeit in einer georeferenzierten Datenbank handelt, bei der die Kriterien klar definiert und ein glaubwürdiges und sachdienliches Verfahren beim Hinzufügen der Kriterien zur Anwendung kam, ist das Ergebnis reproduzierbar und transparent. Die Arbeit basiert auf einem wissenschaftlich strikten Ansatz.

Professor Jon Mosar unterstreicht allerdings auch, dass die Karte an gewissen Orten (insbesondere in den Voralpen) an Genauigkeit missen lässt. Dies ist vor allem auf das Fehlen von lokalen Daten zurückzuführen, weshalb in diesen Sektoren eine Interpolation nötig war (hydrogeologisches Modell und Übertragung in die EWS-Karte). Dieses Genauigkeitsdefizit darf laut Professor Jon Mosar aber unter keinen Umständen mit einem Problem bei der Analyse und der wissenschaftlichen Interpretation gleichgesetzt werden.

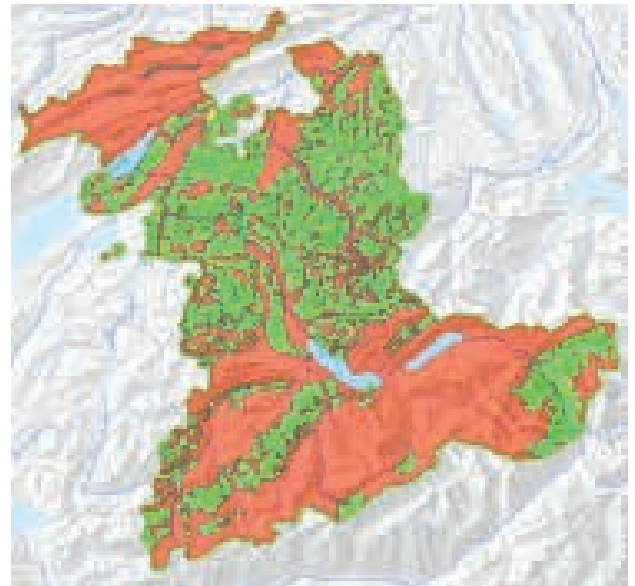
2.6. Interkantonaler Vergleich im Bereich der Bewilligung von EWS

Die Verfasser des Auftrags erwähnen die «positiven Erfahrungen» in den Kantonen Waadt und Neuenburg bei der Bewilligung von EWS, was insbesondere auf die Analyse der lokalen Gegebenheiten bei bedeutenden Unsicherheiten zurückzuführen sei.

Hierzu ist Folgendes zu sagen: Vor dem eigentlichen Erstellen der EWS-Karte gab das AfU eine spezifische Studie in Auftrag, um Inhalt und Kontext dieser Karte zu definieren. Dabei wurde auch die Praxis in den anderen Kantonen analysiert. Auch wenn sich die geologischen und hydrogeologischen Rahmen in den verschiedenen Kantonen deutlich unterscheiden, kann doch festgehalten werden, dass die Praxis des Kantons Freiburg in Bezug auf die Kriterien der Zulässigkeit von EWS der Praxis der anderen Kantone ähnlich ist.

- > Der hydrogeologische Rahmen des Kantons Neuenburg unterscheidet sich deutlich von dem des Kantons Freiburg, namentlich durch das fast flächendeckende Vorhandensein von verkarstem Kalkstein (Jurakette). Die Verbotskriterien oder Maximaltiefen wurden denn auch spezifisch dafür definiert. Das AfU lehnte sich für die Voralpen an die Neuenburger Praxis an, weil hier die Geologie grosse Ähnlichkeiten aufweist.
- > Die hydrogeologischen Rahmenbedingungen des Kantons Waadt gleichen den Bedingungen des Kantons Freiburg, doch hat der Kanton Waadt als letzter Kanton noch keine EWS-Karte publiziert. Der Kanton Waadt wendet praktisch dieselben Kriterien für ein EWS-Verbot wie der Kanton Freiburg an: keine Verbindung von Grundwasservorkommen, Flexibilität bei Bewilligungen im Gewässerschutzbereich Au, Verbot bei Vorhandensein von schützenswerten Wasserressourcen (Schwemmebenen und fluvio-glazialer Schotter). In den kalkreichen Voralpen (Rahmen, der mit dem Rahmen im südlichen Teil des Kantons Freiburg vergleichbar ist), hat der Kanton noch keine systematische Bewilligungsmethode für EWS entwickelt.
- > Der Kanton Bern verbietet EWS in Gebieten, die für die Trinkwassernutzung ausgeschieden sind oder dafür geeignet wären (vgl. Abbildung). Davon betroffen sind die Grundwasserschutzzonen und der Gewässerschutzbereich Au. In Randzonen des Gewässerschutzbereichs Au gibt es allerdings ausgeschiedene Gebiete, in denen EWS zugelassen werden können (Grundwasser unbedeutend bis gar nicht vorhanden). Nicht zugelassen sind EWS zudem im Bereich der Grundwasserhauptvorkommen oder in Gebieten mit mehreren Grundwasserstockwerken, in Gebieten mit verkarstungsfähigen Gesteinen wie Kalk oder Gips sowie in Gebieten mit bestimmten Risiken (Rutschgefahr, Gefahr für artesische Grundwasserhältnisse, Gefahr für Erdgas, Altlasten usw.).

Kurzum, der Kanton Bern ist deutlich strenger bei der Bewilligung von EWS als der Kanton Freiburg.



2.7. Grundwassergefährdung im Zusammenhang mit EWS

Entgegen der kategorischen Behauptung der Verfasser des Auftrags stellen EWS sehr wohl eine Gefahr für das Grundwasser dar.

Während der Bohrarbeiten und der Verfüllung (Zement/Bentonit-Suspension!) ist das Risiko einer Verschmutzung am höchsten. Zudem besteht während diesen Arbeiten die Gefahr, dass Grundwasserstockwerke miteinander verbunden werden oder dass der Abfluss des unterirdischen Gewässers zurückgeht.

Bei unvollständigen Verfüllungen bestehen zahlreiche Risiken. Solche unvollständige Verfüllungen sind aber keine Einzelfälle, wie eine Studie des Amtes für Abfall, Wasser, Energie und Luft des Kantons Zürich (AWEL) gezeigt hat: Knapp 40% der untersuchten EWS waren unvollständig verfüllt (Bericht Nr. 2007.2668A des AWEL). Auch gibt es keinen Grund zur Annahme, dass die Situation im Kanton Freiburg besser ist als im Kanton Zürich.

Im Kanton Freiburg – namentlich in Les Paccots, Charmey, Lussy, Siviriez, Villaz-Saint-Pierre und Wünnewil – gab es mehrere schwerwiegende Vorkommnisse, welche Trinkwasserfassungen gefährdeten. Jedes Jahr werden zudem bei EWS-Bohrungen und -Verfüllungen nahegelegene private Quellen verschmutzt. Diese Fälle werden dem AfU oft auf inoffiziellen Weg gemeldet.

¹ In mehreren Ländern der Bundesrepublik Deutschland sind Zement/Bentonit-Suspensionen für EWS schon seit mehreren Jahren verboten, weil deren langfristige Stabilität nicht gewährleistet ist.

Der Umstand, dass bei Bohrarbeiten für EWS die Druckleitung zwischen der Staumauer Rossens und dem Wasserkraftwerk Hauterive durchbrochen wurde, zeigt, wie es um die Präzision solcher Arbeiten bestellt ist.

Das AfU hat weder die finanziellen noch personellen Ressourcen, die nötig wären, um die Hunderte EWS-Bohrungen zu kontrollieren, die jedes Jahr verwirklicht werden, oder um die EWS in der Betriebsphase zu überwachen.

2.8. Herausforderungen im Energiebereich

Angesichts des aktuellen energiepolitischen Umfelds und insbesondere im Hinblick auf die Anwendung des neuen CO₂-Gesetzes bietet die Nutzung der untiefen Erdwärme für die Heizung von Einzelgebäuden im Vergleich zu anderen Lösungen zahlreiche Vorteile. EWS können allerdings, wie bereits erwähnt, die Grundwasservorkommen gefährden. Aus diesem Grund legt das eidgenössische und kantonale Recht Regeln fest, wobei die Entwicklung dieser Technologie nur zum Teil limitiert wird. Wenn diese Art der Wärmegegewinnung aufgrund des Untergrunds an einem spezifischen Ort ungeeignet ist, stehen Alternativen zur Verfügung:

- > Holzfeuerung;
- > Wärmepumpen Luft-Wasser;
- > Fernwärme, namentlich aus grossen Holzheizungsanlagen, Wärme-Kraft-Kopplungs-Anlagen (Erdgas, Biogas, Prozessabwärme) oder Abfallverbrennungsanlagen.

Die Wahl einer Heizung kann nicht länger als eine individuelle Angelegenheit behandelt werden, sondern stellt einen Teil einer weiter gefassten gemeinschaftlichen Thematik dar und sollte deshalb bereits bei der Raumplanung und der Gebäudeprojektierung in Betracht gezogen werden. Der Ort, an dem das Gebäude steht, ist zentral.

2.9. Interessenabwägung

Wohl ist die Erdwärme eine erneuerbare Energiequelle, doch kann sie nur dann als sauber bezeichnet werden, wenn gewisse Bedingungen für den Umweltschutz erfüllt sind. Die Tatsache, dass sie keine Treibhausgase emittiert, ist für sich genommen nicht hinreichend, um die Erdwärme als sauber zu qualifizieren. Jede Nutzung einer natürlichen Ressource hat Auswirkungen auf die Umwelt. Dies ist unbestreitbar und unausweichlich. Das heisst, für eine nachhaltige Nutzung einer solchen Ressource müssen gewisse Mindestvorgaben erfüllt sein.

Bei der Interessenabwägung zwischen der Wärmeerzeugung mit EWS einerseits sowie der Bewahrung der Umwelt und der Ressourcen andererseits müssen folgende Elemente berücksichtigt werden:

- > Zu den Hauptzielen der Energiepolitik gehört der vollständige Ersatz der fossilen Energien durch erneuerbare Energien.
- > Die Wärmeerzeugung mittels EWS ist eine attraktive Lösung mit zahlreichen Vorteilen.
- > Die Bohrarbeiten und das Verfüllen können die Qualität des Grundwassers und der Trinkwasserressourcen nachhaltig gefährden.
- > Die derzeit genutzten Quellen für Trinkwasser müssen vorrangig geschützt werden, um die Versorgung der Bevölkerung sicherzustellen.
- > Die Sicherung der potenziellen Quellen für Trinkwasser ist von zentraler Bedeutung, weil der Klimawandel zahlreiche Einwirkungen auf diese Ressource haben wird.
- > Die EWS sind auf 78% der kantonalen Bauzone zugelassen.
- > In den Verbotszonen bewilligt das AfU die Erneuerung von EWS infolge des Austausches der Wärmepumpe.
- > In den Zonen mit Einschränkungen besteht die Möglichkeit, auf alternative erneuerbare Energiequellen zurückzugreifen.
- > Diese alternativen Lösungen sind in gewissen Fällen weniger effizient, begrenzt oder technisch nicht machbar.

2.10. Antwort auf die Forderungen des Auftrags, geplante Massnahmen

Der Staatsrat ist sich bewusst, dass die Karte Fragen aufwirft und Kritik hervorruft, vor allem weil die neuen Kriterien für die Zulässigkeit für EWS rasch eingeführt wurden. Er hat deshalb für eine gewisse Lockerung des EWS-Verbots eine neue Richtlinie mit Übergangsbestimmungen erlassen.

Diese Richtlinie (Anhang 3) ist für 5 Jahre gültig und sieht vor, dass Ausnahmegewilligungen im Sektor, in welchem EWS laut EWS-Karte gegenwärtig verboten sind, möglich sind, sofern vor der Einreichung des Baugesuchs bestimmte Bedingungen erfüllt werden. Zu diesen Bedingungen gehören:

- > Der Bauherr muss dem AfU mit einer umfassenden und vor kurzem durchgeführten technischen und wissenschaftlichen Studie aufzeigen, dass die geplante EWS mit keinen Grundwasservorkommen in Berührung kommt.
- > Zwischen der maximalen Tiefe der EWS-Bohrungen und dem zehnjährigen Grundwasserhöchstspiegel bzw. dem Dach des Grundwasserleiters bei gespannten Grundwasservorkommen muss ein Sicherheitsabstand beachtet werden. Dieser Sicherheitsabstand beträgt in Abhängigkeit von den hydrogeologischen Eigenheiten des Untergrunds zwischen 5 und 25 m.
- > Im EWS-Verbotssektor muss der Bauherr zudem den Nachweis erbringen, dass sein Projekt nicht durch geologische Risiken (Arteser, natürliche oder künstliche Hohlräume, Gasaustritte usw.) gefährdet ist.

In den Grundwasserschutzzonen hingegen wird das Verbot für EWS-Bohrungen in Übereinstimmung mit dem kantonalen Recht (Art. 17 Abs. 2 GewG) aufrechterhalten. Hier sind Ausnahmegewilligungen ausgeschlossen.

Parallel dazu und mit dem Ziel, die kantonale Bewilligungspraxis für EWS zu optimieren, schlägt der Staatsrat vor, 2017 eine Arbeitsgruppe zu bilden, in welcher der Staat (AfU, AfE, BRPA und RUBD), der private Sektor (Energieversorger, Ingenieur-Geologen), die wissenschaftlichen Kreise (UniFR) und die Zivilgesellschaft vertreten sein werden. Die Arbeitsgruppe wird namentlich den Auftrag haben:

- > die EWS-Karte einer Neubeurteilung zu unterziehen;
- > die Bedingungen im Zusammenhang mit den EWS-Bewilligungen zu definieren.

Abschliessend präzisiert der Staatsrat noch Folgendes:

- > Eine geologische Überwachung der EWS-Bohrungen reduziert zwar das Risiko eines Unfalls während den Bohrarbeiten, doch ist sie keine Garantie dafür, dass die EWS das Grundwasser auch langfristig nicht gefährden. Dieses Risiko besteht namentlich, weil eine vollständige Verfüllung keine Selbstverständlichkeit ist (gespanntes Wasser, Risse und/oder starke Durchlässigkeit des Untergrunds usw.) und weil die Hinterfüllung erodieren kann (s. Punkt 2.7).

2.11. Vorschlag des Staatsrats

In Anwendung der Artikel 73 Abs. 2 und 80 Abs. 1 des Grossratsgesetzes vom 6. September 2006 (GRG) schlägt der Staatsrat dem Grossen Rat vor, den Auftrag wie folgt erheblich zu erklären:

- > Die Karte der Zulässigkeit von Erdwärmesonden wird gestützt auf die neusten Daten und wissenschaftlichen Kenntnisse angepasst. Dies gilt namentlich für die Voralpenregion. Wie von den Verfassern des Auftrags verlangt, wird 2017 eine interdisziplinäre Arbeitsgruppe mit Vertreterinnen und Vertretern des Staats, des privaten Sektors, der Wissenschaft und der Zivilgesellschaft gebildet; diese Arbeitsgruppe wird den Auftrag haben, die Karte (Daten und Kriterien) sowie die Bewilligungsbedingungen für EWS zu prüfen und wo nötig anzupassen.
- > Bis die Arbeitsgruppe Vorschläge zur Anpassung der heutigen Bewilligungspraxis unterbreitet hat und diese Änderungen wirksam sind, wird die vom Staatsrat verabschiedete Übergangsrichtlinie angewendet. Diese Übergangsrichtlinie sieht vor, dass Ausnahmegewilligungen im Sektor, in welchem EWS gegenwärtig verboten sind, möglich sind, wenn vorgängig die lokalen Gegebenheiten mit einer technischen Studie erfasst und analysiert wurden. Die Ausnahmegewilligungen berücksichtigen die dritte Dimension und erlauben Bohrungen,

sofern ein Sicherheitsabstand zwischen der maximalen Bohrtiefe und dem Grundwasserhöchstspiegel bzw. dem Dach des Grundwasserleiters beachtet wird.

Sollte der Grosse Rat diese zeitliche Staffelung nicht akzeptieren, schlägt der Staatsrat ihm vor, den Auftrag in seiner Gesamtheit abzulehnen.

Den 31. Januar 2017

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 349ff.

Anhang

Schreiben BAFU/BFE vom 15. September 2015
Gutachten von Prof. Mosar, UniFR
Übergangsrichtlinie für EWS

Motion 2016-GC-81 Simon Bischof Pour le droit de vote et d'éligibilité communal à 16 ans¹

Réponse du Conseil d'État

Le Conseil d'Etat partage les appréciations du motionnaire sur la légitimité des jeunes à s'intéresser à la chose publique et, plus particulièrement, aux sujets qui les concernent. Le Gouvernement fribourgeois s'est engagé avec la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ; RSF 835.5), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, à favoriser l'intégration sociale et politique de jeunes (art. 2 LEJ), à se conformer aux dispositions des articles 12 à 17 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant stipulant le droit à la participation des enfants et des jeunes (art. 4 LEJ) et à mettre en œuvre une politique globale en faveur des enfants et des jeunes (chapitre 3 LEJ).

Dans le canton de Fribourg, le droit de vote au niveau cantonal est réglé par l'article 39 de la Constitution cantonale (Cst.; RSF 10.1) et au niveau communal à l'article 48 Cst. Ainsi, tous les Suisses et toutes les Suissesses qui résident dans le canton et qui sont majeurs ont le droit de vote et d'éligibilité en matière cantonale. Ces mêmes personnes, avec les personnes étrangères domiciliées dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement, ont le droit de voter, d'être élus et d'élire en matière communale si elles sont majeures.

Le droit de vote inclut le droit:

¹ Déposée et développée le 20 juin 2016, BGC juin 2016 p. 1941.

- > de prendre part aux votations et élections cantonales et communales ainsi qu'aux assemblées communales;
- > de signer des propositions populaires (initiative, référendum et motion populaire);
- > d'élire les membres du Grand Conseil, ceux du Conseil d'Etat, les préfets et les membres fribourgeois du Conseil des Etats ainsi que les membres du conseil communal et, le cas échéant, ceux du conseil général.

L'abaissement de l'âge du droit de vote et d'éligibilité a été abordé lors des travaux de la Constituante. L'option d'un abaissement à 16 ans ou 17 ans a été rejetée largement par les constituant-e-s d'alors. Depuis, plusieurs cantons suisses ont envisagé un abaissement de cet âge. Le canton de Glaris est le seul à l'avoir introduit. D'un point de vue plus général, le peuple du canton de Berne a récemment (2014) rejeté largement un tel abaissement, contre l'avis du Conseil d'Etat qui y était favorable. Au niveau national, le Conseil fédéral avait accepté un postulat allant dans ce sens en 2014. Ce dossier a depuis été classé sans suite.

Le Conseil d'Etat rappelle également qu'en février 2008, la Jeunesse socialiste fribourgeoise avait déposé une motion populaire intitulée «Pour le droit de vote à 16 ans». Par cette motion populaire, la Jeunesse socialiste fribourgeoise demandait au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet de modification de la Constitution cantonale pour l'introduction du droit de vote à 16 ans aux niveaux communal et cantonal, l'âge d'éligibilité devant toutefois demeurer à 18 ans. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat avait relevé: «L'abaissement de l'âge requis pour l'obtention du droit de vote est une mesure intéressante et utile. Dans les pays voisins de la Suisse, on constate une tendance dans ce sens. Le canton de Fribourg a l'occasion d'émettre un signe positif à l'intention de la jeunesse. Le Conseil d'Etat propose dès lors au Grand Conseil d'accepter cette motion populaire». Le Grand Conseil avait finalement refusé cette motion populaire par 63 voix contre 30.

1.1. Au niveau fédéral

Au niveau fédéral, plusieurs initiatives parlementaires ont été déposées afin d'abaisser l'âge du droit de vote, notamment en 1999 par la conseillère nationale bernoise Ursula Wyss et en 2007 par la conseillère nationale Evi Allemann. Ces initiatives ont soit été rejetées, soient classées sans suite.

Le 16 juin 2014, le Conseiller national Mathias Reynard a déposé un postulat (14.3470) afin d'examiner la possibilité d'une introduction d'un droit de vote à 16 ans au niveau fédéral. Le Conseil fédéral a répondu positivement le 27 août 2014 et a proposé d'accepter le postulat. L'objet a finalement été classé après être resté en suspens plus de deux ans.

1.2. Au niveau cantonal

A ce jour, seul le canton de Glaris a abaissé le droit de vote à 16 ans. La Landsgemeinde s'est exprimée en faveur de cette mesure le 6 mai 2007, le Conseil d'Etat y étant aussi favorable. L'assemblée des citoyens de Glaris a ainsi élargi son corps électoral de 800 nouveaux membres.

D'autres cantons ont examiné la possibilité d'abaisser l'âge du droit de vote. Plusieurs législatifs cantonaux ont refusé des projets accordant la capacité civique active, le plus souvent, de fait et, quelques fois, sur demande: Argovie par deux fois (2014 de fait, 2016 sur demande), Grisons (2007), Lucerne (2014), St-Gall (2007), Thurgovie (2008), Zoug (2007), Genève (2014), Neuchâtel (2013 de fait, 2014 sur demande), Vaud (2009), Tessin (2007).

Certains cantons ont soumis la question au corps électoral. Les refus ont été très marqués dans l'ensemble des cas. Dans le canton de Berne, le 5 juin 2007, le Grand Conseil a accepté une motion cherchant à introduire le droit de vote au niveau communal et cantonal à 16 ans. Elle a été acceptée par 79 contre 74 voix. Un projet de loi a été soumis à votation en 2009 et a été rejeté par une large majorité du corps électoral. En 2008, le Grand Conseil de Bâle-Ville a accepté par 62 voix contre 39 une motion qui chargeait le Conseil d'Etat de présenter un projet qui prévoyait le droit de vote à 16 ans, tout en maintenant le droit d'éligibilité à 18 ans. Le projet a été rejeté par le peuple en 2009 par 72% des votants.

Dans plusieurs cantons, des processus politiques cherchant à accorder le droit de vote à 16 ans sont en cours ou en traitement. Dans le canton d'Argovie, la Jeunesse socialiste récolte actuellement des signatures pour une initiative cantonale nommée «Stimmrechtsalter 16» –, et ce depuis le 15 janvier 2016. La récolte de signature se termine le 15 janvier 2017. Dans le canton de Bâle-Campagne, une initiative cantonale a été lancée par les jeunes socialistes et les jeunes verts en 2015 et a abouti en mars 2016. Les citoyens de Bâle-Campagne seront donc appelés à se prononcer sur cette question. Dans le canton de Zoug, le 23 février 2016, une motion parlementaire demandant le droit de vote à 16 ans a été transmise au gouvernement par 43 voix contre 25. La motion est actuellement en traitement. Les jeunes socialistes des Grisons ont lancé un projet d'initiative cantonale du même ordre qu'en 2008 pour l'année 2016. La récolte de signatures n'a pas encore commencé. Dans le canton de Neuchâtel, un comité interparti a lancé une initiative populaire cantonale – ayant abouti en novembre 2016 – afin d'accorder un droit de vote à 16 ans sur demande. Le corps électoral devra donc se prononcer sur cette question.

1.3. Au niveau international

1.3.1. Autriche

L'Autriche est le premier pays européen à avoir introduit à l'échelon fédéral le droit de vote à 16 ans. L'abaissement de l'âge requis pour l'obtention du droit de vote figurait dans l'accord de coalition du nouveau Gouvernement et dans le programme gouvernemental 2007–2010. Le 14 mars 2007, le Gouvernement a adopté les principes d'une réforme électorale dans ce sens. Le Parlement a voté la réforme le 5 juin 2007. Au niveau communal, le droit de vote est accordé à 16 ans dans le Burgenland, en Carinthie, à Salzbourg, en Styrie et à Vienne. Les trois Länder du Burgenland, de Salzbourg et de Vienne ont également introduit le droit de vote à 16 ans au niveau du Land.

1.3.2. Allemagne

Ces dernières années, les Länder de Brandenburg, Bremen, Hamburg et Schleswig-Holstein accordent un droit de vote à 16 ans au niveau provincial et municipal. Les Länder de Baden-Württemberg, Berlin, Mecklenburg-Vorpommern, Niedersachsen, Nordrhein-Westfalen et Sachsen-Anhalt offrent la possibilité aux jeunes âgés de 16 ans de voter au niveau municipal.

1.3.3. Ecosse

Lors du referendum sur la sortie de l'Ecosse du Royaume-Uni le droit de vote a été accordé aux citoyens de 16 ans et plus. Au vu du succès de cette opération, ce droit a été étendu aux élections parlementaires de mai 2016.

1.3.4. Argentine

En 2012, le parlement argentin a élargi le droit de vote sur demande aux citoyens du pays entre 16 et 18 ans.

1.3.5. Brésil

Les Brésiliens de plus de 16 ans peuvent se faire inscrire sur demande, pour les élections, sur les registres électoraux de manière précoce depuis 1988.

1.3.6. Cuba

Cuba accorde la citoyenneté active et passive à l'ensemble de ces citoyens âgés de 16 ans et plus.

1.3.7. Equateur

L'Equateur autorise le vote dès 16 ans pour les élections nationales depuis 2009.

1.3.8. Nicaragua

Depuis 1984, le Nicaragua offre à l'ensemble de ces citoyens le droit de vote dès l'âge de 16 ans.

2. Responsabilité des jeunes de 16 ans

La période de transition entre l'enfance et l'âge adulte est marquée par plusieurs changements de statuts dans différents domaines, dont le droit de vote n'est qu'un élément. Le Conseil d'Etat rappelle ainsi que si la majorité pénale est fixée à 18 ans, la responsabilité pénale débute quant à elle à 10 ans. La majorité sexuelle est fixée quant à elle à l'âge de 16 ans révolus (art. 187 du Code pénal suisse) dans un but de protection du développement sexuel harmonieux des enfants et des adolescents, de même que la majorité religieuse, l'enfant âgé de 16 ans révolus étant en droit de choisir lui-même sa confession (art. 303 al. 3 CCS).

Sur le plan paroissial, le droit de vote est accordé aux personnes dès 16 ans dans l'Eglise catholique et l'Eglise évangélique réformée, alors que le droit d'éligibilité est accordé dès 18 ans (respectivement Statut du 14 décembre 1996 des Corporations ecclésiastiques catholiques du canton de Fribourg et article 11 de la Constitution ecclésiastique).

Le Conseil d'Etat remarque en outre que les jeunes qui ont atteint l'âge de 16 ans au cours de la période fiscale ou qui ont gagné leur premier salaire doivent remplir une déclaration de revenus et ont ainsi l'obligation de payer des impôts.

Dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, on attend aujourd'hui des jeunes de 16 ans qu'ils prennent des responsabilités. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il serait tout aussi faux d'affirmer que de nier généralement la maturité politique des jeunes de 16 ans. La limite d'âge doit être définie de telle manière que, dans le groupe d'âge concerné, la majorité puisse se prévaloir d'une maturité politique. En raison des bons moyens à leur disposition pour s'informer et de la qualité de leur formation, les jeunes de 16 ans sont capables de discernement et politiquement matures. De manière générale, les jeunes adultes doivent être déjà en mesure de comprendre dans leurs grands traits les projets politiques. C'est pourquoi on peut prêter à un jeune de 16 ans la faculté de prendre une part active aux processus politiques.

3. Maturité et intérêt des jeunes de 16 ans pour la politique

Un autre aspect important est la question de l'intérêt des jeunes de 16 ans pour la politique. Aux yeux du Conseil d'Etat, les éléments suivants doivent être considérés dans ce contexte:

- > Amélioration de l'éducation à la citoyenneté

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), dans son rapport

«Assumer des responsabilités – les partager: comment promouvoir la participation des enfants et des jeunes», février 2001, indique des pistes importantes pour promouvoir la participation des jeunes, dont l'abaissement du droit de vote fait partie d'un paquet de mesures et recommandations.

Le rapport de 2015 «*Ich und meine Schweiz*»¹ commandé par la CFEJ montre que respectivement 7% et 43% des jeunes de 17 ans sont très intéressés par le politique et 83% pense que c'est un devoir² civique de voter.

D'un autre côté, la partie romande du canton de Fribourg a adopté le PER (plan d'étude romand) qu'elle a appliqué dès 2011. Dans ce nouveau plan d'étude, quatre modules de sciences humaines et sociales «citoyenneté» sont enseignés. Ces modules permettent à l'élève une compréhension du système politique, juridique et économique suisse.

Le plan d'études pour les cycles d'orientation de la partie alémanique du canton prévoit une instruction civique pour les trois ans du cycle. L'enseignement de cette matière fait partie intégrante du cours d'histoire. Depuis la rentrée scolaire 2008/09, le plan d'études prévoit des cours d'histoire, avec l'introduction des thèmes politiques pour les élèves. Les élèves sont confrontés à ces thèmes grâce à divers manuels ou diverses branches. Le nouveau plan d'étude (*Lehrplan 21*) sera mis en œuvre à la rentrée 2019/20. Il aborde les thématiques de la politique, de la démocratie et des droits humains par le domaine «*Räume, Zeiten und Gesellschaften (RZG.8) – Demokratie und Menschenrechte verstehen und sich dafür engagieren*» ainsi que par le domaine transversal «*Bildung für nachhaltige Entwicklung (BNE)*».

L'éducation à la citoyenneté continue ensuite au degré secondaire II. Le Conseil d'Etat avait présenté l'ensemble de ce dispositif dans toute la scolarité dans son rapport no 21 du 26 juin 2012 relatif au postulat 2085.11 Parisima Vez «Education civique à l'école».

En 2006, le Grand Conseil a adopté la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) donnant lieu à plusieurs mesures permettant de favoriser l'intégration des jeunes à l'espace public. La stratégie cantonale «je participe!» 2015–2017 pourrait permettre de produire, avec l'adjonction d'un droit de vote dès 16 ans, des stratégies afin de favoriser l'intégration politique par le vote.

Au niveau national, le Rapport du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) produit par l'Université de Berne en 2015³ sur l'éducation citoyenne au

secondaire II ouvre aussi des perspectives intéressantes. En effet, l'enseignement citoyen s'est fortement développé dans l'ensemble des cantons améliorant l'engagement postérieur des jeunes citoyens. Cette formation aux institutions politiques permet de préparer les jeunes à faire leurs devoirs civiques, et ce, même avant l'âge de 16 ans. L'adjonction d'un droit de vote à 16 ans pourrait permettre de valider les formes de connaissances acquises durant la scolarité.

> Augmentation de l'intérêt lié au renforcement de la participation politique

Comme expliqué précédemment, la formation politique entre pleinement dans l'enseignement. Pendant la scolarité et de par leurs contacts avec la société, les jeunes sont amenés à s'intéresser à des questions politiques. Une étude allemande de 2015 montre qu'après leurs avoir accordé le droit de vote, les 16–17 ans ont fortement augmenté leur intérêt pour la politique⁴. Toujours d'après cette étude, la création d'une habitude de vote liée à une formation civique adéquate pourrait permettre d'augmenter la participation sur le long terme. De plus, les statistiques montrent que l'intérêt aux questions politiques a fortement augmenté en Autriche entre 2004 et 2008 suite à l'introduction du droit de vote fédérale dès 16 ans. Le taux des 16–17 ans intéressés et très intéressés par la politique a augmenté respectivement de 23% à 39,9% et de 8,1% à 21,8%⁵.

Le Conseil d'Etat estime que l'introduction du droit de vote à 16 ans peut présenter un pas vers une meilleure intégration politique des jeunes. Les jeunes qui s'intéressent aux processus politiques peuvent ainsi y trouver leur place et contribuer activement au façonnement de leur avenir, comme dans le cas autrichien. Les conséquences pourraient être positives pour l'intérêt politique et, à long terme, également pour le taux de participation aux scrutins, notamment dans la catégorie des 18 à 25 ans, où la participation des citoyens n'est pas toujours importante.

Une étude faite par le projet Selects, rattaché à la Fondation suisse pour la recherche en sciences sociales (FORS) de Lausanne, montre que la participation lors des dernières élections au Conseil national (1995, 1999, 2003, 2007, 2011 et 2015) varie avec l'âge. Le politologue Georg Lutz relève que «la plupart des études sur la participation ont montré que plus l'âge augmente, plus la participation est élevée, ce qu'attestent nos données. On observe toutefois chez les 18–24 ans un fort accroissement de la participation au cours des douze dernières années. En 1995, 21% de cette catégorie d'âge participaient aux élections; en 2007, ils étaient 35%»⁶. Une telle augmentation avait déjà été observée en 1999 et 2003. Lors

¹ Michelle Beyeler, Sarah Bütikofer, Isabelle Stadelmann-Steffen, *Ich und meine Schweiz*, Universität Bern: Berne, 2015.

² Ibid., p.56.

³ Isabelle Stadelmann-Steffen, Daniela Koller, Linda Sulzer, *L'éducation à la citoyenneté au secondaire II: bilan*, Université de Berne: Berne, 2015.

⁴ Robert Vehrkamp, Niklas Im Winkel und Laura Konzelmann. *Wählen ab 16 – Ein Beitrag zur nachhaltigen Steigerung der Wahlbeteiligung*. Bertelsmann Stiftung: 2015.

⁵ Ibid., p.23

⁶ Lutz Georg, *Elections fédérales 2007. Participation et choix électoral*. Lausanne, Selects – FORS, 2008.

des élections fédérales de 2011, les 18–24 ans ont atteint le même niveau de participation que les 25–34 ans. Chez ces derniers et chez les 35–44 ans, le niveau de participation est, à quelques fluctuations près, resté relativement stable, soit environ 34%. Cependant, lors des élections fédérales de 2015, nous avons observé une inflexion du taux de participation des 18–24 ans (de 33% à 30%) et une augmentation des 25–34 (de 34% à 39%)¹. On peut postuler que l'amélioration de la formation civique et de l'information sur les votations est un des facteurs de l'augmentation relative du vote des 18–24 ans même si peu d'études scientifiques le montrent.

4. Impact de l'évolution démographique

Outre les répercussions dans les divers domaines politiques, l'évolution démographique aura des conséquences pour le domaine sociétal. En particulier, il en résultera une modification de la composition du corps électoral en termes de classes d'âge. L'impact de l'évolution démographique sur les droits politiques doit être pris en considération.

En 2015, le canton de Fribourg a la plus jeune population de Suisse. Sur 307 461 habitants, 90 723 personnes ont moins de 25 ans, soit 30% de la population du canton. Le Conseil d'Etat estime qu'il est important de développer une politique participative qui donne la parole à cette frange de la population équivalant au nombre d'habitants que compte par exemple l'agglomération de Fribourg.

Selon les projections (scénario AR-00-2015) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), cette tendance va se confirmer. Ainsi, en 2040, le canton de Fribourg sera celui qui aura le plus haut pourcentage de personnes de 0 à 19 ans. L'OFS estime que leur part sera de 22,2%, alors que la moyenne suisse sera de 19%. Ces chiffres ne doivent toutefois pas cacher la réalité du vieillissement de la population: le nombre des 65 ans et plus dans le canton de Fribourg va plus que doubler, passant de 46 000, en 2015, à 93 000, en 2040. Par ailleurs, en 2040, il y aura près de 7000 personnes âgées de 90 ans et plus, alors que le canton en compte à peine 2000 aujourd'hui.

Donner le droit de vote aux jeunes de 16 ans permettrait ainsi de rétablir un certain équilibre des forces politiques en présence. Les personnes âgées – qui seront beaucoup plus nombreuses et proportionnellement plus enclines à aller voter – voteront tendanciellement en faveur de mesures sociales et sanitaires favorables au besoin d'une population vieillissante. Cette mesure paraît donc appropriée pour assurer le contrat de solidarité² intergénérationnel et pour garantir

¹ Lutz Georg, Elections fédérales 2015. Participation et choix électoral. Lausanne: Selects – FORS, 2016, p. 5.

² On désigne par contrat intergénérationnel le consensus social instauré pour le financement des prestations sociales liées aux générations, à savoir principalement la formation, la prévoyance vieillesse et l'assurance-maladie. Les assurances sociales reposent ainsi quasi exclusivement sur le principe de la solidarité. Selon l'évolution et la conception de ces dispositifs, le poids croissant qui pèsera sur la population active ces prochaines années risque de mettre en péril le contrat des générations et la solida-

que les jeunes puissent continuer à bénéficier des prestations sociales et de formation de la part de l'Etat.

5. Conséquences financières

L'introduction du droit de vote à 16 ans n'entraîne pas de changements majeurs dans la composition du corps électoral. Selon le Service de la statistique du canton de Fribourg, il en résulterait une augmentation du nombre d'électeurs et électrices de quelque 5900 personnes de plus que compte actuellement le canton de Fribourg, soit environ 3%. Les coûts consécutifs à cette augmentation peuvent être estimés à quelques milliers de francs par scrutin (frais d'envoi, frais d'impression...).

6. Conclusion

Le Conseil d'Etat constate pour finir que la présente motion ne porte que sur le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal. La portée des arguments susmentionnés s'en trouve renforcée, l'échelon local étant, par essence, plus proche et plus accessible aux jeunes citoyens et citoyennes que l'échelon cantonal ou fédéral. Une introduction du droit de vote au niveau local dès 16 ans pourrait constituer ainsi une intégration à la citoyenneté active par étape.

Compte tenu de ces considérations, le Conseil d'Etat parvient à la conclusion que l'abaissement de l'âge requis pour l'obtention du droit de vote est une mesure intéressante et utile, de nature à renforcer la participation globale des citoyennes et citoyens aux scrutins tout renforçant le contrat de solidarité entre les générations.

Le Conseil d'Etat propose dès lors au Grand Conseil d'accepter la présente motion.

Le 10 janvier 2017

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 326ss.

—

Motion 2016-GC-81 Simon Bischof Aktives und passives Stimm- und Wahlrecht auf Gemeindeebene ab 16 Jahren³

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat teilt die Einschätzung des Motionärs, dass ein Interesse der Jugendlichen für die öffentliche Sache wichtig ist, insbesondere wenn es um Themen geht, die sie betreffen. Mit dem neuen Jugendgesetz (JuG; SGF 835.5), das seit

rité entre elles. A l'avenir, l'attitude des générations les unes à l'égard des autres dans la discussion sur les questions importantes sera déterminante.

³ Eingereicht und begründet am 20. Juni 2016, TGR Juni 2016 S. 1941.

dem 1. Januar 2007 in Kraft ist, hat sich die Freiburger Regierung dazu verpflichtet, die soziale und politische Integration Jugendlicher zu fördern (Art. 2 JuG), sich an die Bestimmungen der Artikel 12–17 des Übereinkommens der Vereinten Nationen über die Rechte des Kindes zu halten, die ein Recht der Kinder und Jugendlichen auf Mitwirkung beinhalten (Art. 4 JuG), und eine umfassende Kinder- und Jugendpolitik zu betreiben (Kap. 3 JuG).

Im Kanton Freiburg wird die Stimmberechtigung in kantonalen Angelegenheiten durch Artikel 39 der Kantonsverfassung (KV; SGF 10.1) und in Gemeindeangelegenheiten durch Artikel 48 KV geregelt. In kantonalen Angelegenheiten sind alle Schweizerbürgerinnen und Schweizerbürger stimmberechtigt und wählbar, die im Kanton wohnen und mündig sind. Bei kommunalen Angelegenheiten sind zusätzlich zu dieser Bevölkerungsgruppe alle Ausländerinnen und Ausländer, die seit mindestens fünf Jahren im Kanton Wohnsitz haben, die mündig sind und über eine Niederlassungsbewilligung verfügen, stimm- und wahlberechtigt und können gewählt werden.

Das Stimmrecht umfasst die Befugnis:

- > an kantonalen und kommunalen Abstimmungen und Wahlen und an Gemeindeversammlungen teilzunehmen;
- > Volksbegehren (wie Initiativen, Referenden und Volksmotionen) zu unterzeichnen;
- > Die Mitglieder des Grossen Rats, des Staatsrats, die Oberamtspersonen, die freiburgischen Mitglieder des Ständerats sowie die Mitglieder des Gemeinderats und gegebenenfalls des Generalrats zu wählen.

Die Senkung des Stimmrechtsalters und des für die Wählbarkeit erforderlichen Alters wurde im Rahmen der Arbeiten des Verfassungsrats behandelt. Der Vorschlag, das Stimmrechtsalter auf 16 oder 17 Jahre zu senken, wurde von den Verfassungsräten ganz klar abgelehnt. Seither haben mehrere Schweizer Kantone eine Senkung des Stimmrechtsalters in Betracht gezogen. Glarus ist der einzige Kanton, der es eingeführt hat. Allgemeiner betrachtet, hat die Bevölkerung des Kantons Bern eine solche Senkung kürzlich (2014) deutlich abgelehnt, und zwar gegen den Willen des Regierungsrats, der sich dafür ausgesprochen hatte. Auf nationaler Ebene hat der Bundesrat im Jahr 2014 ein Postulat, das in diese Richtung geht, angenommen. Das Dossier wurde seither ohne Folge abgeschlossen.

Der Staatsrat möchte zudem daran erinnern, dass die JungsozialistInnen Freiburg im Februar 2008 eine Volksmotion mit dem Titel «Stimmrechtsalter 16» eingereicht hatten. In dieser Volksmotion forderten die JungsozialistInnen Freiburg (JSF) den Staatsrat auf, dem Grossen Rat einen Entwurf zur Änderung der Verfassung des Kantons Freiburg zur Einführung des Stimmrechtsalters 16 auf kantonaler Ebene und auf Gemeindeebene vorzulegen. Für das passive Wahlrecht

sollte nach wie vor das Stimmrechtsalter 18 gelten. In seiner Antwort hielt der Staatsrat fest: «[...] die Senkung des Stimmrechtsalters [ist] eine interessante und sinnvolle Massnahme [...]. Eine Entwicklung in diese Richtung kann auch in den umliegenden Ländern festgestellt werden. Der Kanton Freiburg kann so ein positives Signal für die Jugend abgeben. Der Staatsrat beantragt dem Grossen Rat deshalb die Annahme dieser Volksmotion». Der Grosse Rat lehnte diese Volksmotion schliesslich mit 63 gegen 30 Stimmen ab.

1.1. Auf Bundesebene

Auf Bundesebene sind mehrere parlamentarische Initiativen eingereicht worden, um das Stimmrechtsalter zu senken, namentlich 1999 von der Berner Nationalrätin Ursula Wyss und 2007 von Nationalrätin Evi Allemann. Diese Initiativen wurden entweder abgelehnt oder ohne Folge abgeschlossen.

Am 16. Juni 2014 hatte Nationalrat Mathias Reynard ein Postulat (14.3470) eingereicht, um die Möglichkeit der Einführung des Stimmrechtsalters 16 auf Bundesebene zu prüfen. Der Bundesrat hatte sich am 27. August 2014 positiv zum Postulat geäussert und seine Annahme beantragt. Der Gegenstand wurde schliesslich abgeschlossen, da er seit zwei Jahren hängig war.

1.2. Auf kantonaler Ebene

Bis heute hat nur der Kanton Glarus das Stimmrechtsalter auf 16 Jahre gesenkt. Die Landsgemeinde hatte sich am 6. Mai 2007 für diese Massnahme ausgesprochen, nachdem auch der Regierungsrat dafür war. Die Versammlung der stimmberechtigten Bewohnerinnen und Bewohner des Kantons Glarus hat die Stimmbürgerschaft damit um 800 neue Mitglieder vergrössert.

Auch andere Kantone haben sich mit einer möglichen Senkung des Stimmrechtsalters auseinandergesetzt. Mehrere Kantonsparlamente haben Projekte zur Erteilung des aktiven Stimmrechts abgelehnt. Zumeist ging es um Projekte, die die allgemeine Einführung des Stimmrechtsalters 16 vorsahen, in manchen Fällen handelte es sich jedoch um ein Stimmrecht auf Anfrage: Aargau zwei Mal (2014 tatsächliches Stimmrecht, 2016 auf Anfrage), Graubünden (2007), Luzern (2014), St. Gallen (2007), Thurgau (2008), Zug (2007), Genf (2014), Neuenburg (2013 tatsächliches Stimmrecht, 2014 auf Anfrage), Waadt (2009), Tessin (2007).

Gewisse Kantone haben diese Frage dem Stimmvolk vorgelegt. In allen Fällen wurde die Herabsetzung des Stimmrechtsalters deutlich abgelehnt. Im Kanton Bern hatte der Grosse Rat am 5. Juni 2007 eine Motion erheblich erklärt, die das Stimmrechtsalter 16 auf Gemeindeebene einführen wollte. Sie wurde mit 79 gegen 74 Stimmen angenommen. Ein Gesetzesentwurf, der 2009 dem Stimmvolk zur Abstimmung unterbreitet wurde, wurde mit grosser Mehrheit abge-

lehnt. Der Grosse Rat des Kantons Basel-Stadt hat 2008 eine Motion mit 62 gegen 39 Stimmen angenommen, die dem Regierungsrat den Auftrag erteilte, einen Gesetzesentwurf über das Stimmrechtsalter 16 unter Beibehaltung des Mindestalters von 18 Jahren für das passive Wahlrecht auszuarbeiten. Dieser Gesetzesentwurf wurde 2009 von 72% der Stimmenden abgelehnt.

In mehreren Kantonen sind politische Prozesse am Laufen oder in Bearbeitung, bei denen es um das Stimmrechtsalter 16 geht. Im Kanton Aargau sammeln die Jungsozialisten derzeit Unterschriften für die Volksinitiative «Stimmrechtsalter 16». Die Unterschriftensammlung läuft seit dem 15. Januar 2016 und dauert noch bis am 15. Januar 2017. Im Kanton Basel-Land haben die Jungsozialisten und das Junge Grüne Bündnis 2015 eine Verfassungsinitiative lanciert, die im März 2016 zustande gekommen ist. Das heisst, die Bürgerinnen und Bürger von Basel-Land werden also zu dieser Frage Stellung nehmen müssen. Im Kanton Zug wurde am 23. Februar 2016 eine parlamentarische Motion zum Stimmrechtsalter 16 mit 43 gegen 25 Stimmen der Regierung überwiesen. Die Motion ist derzeit in Bearbeitung. Die Jungsozialisten des Kantons Graubünden haben für das Jahr 2016 ein Projekt für eine Volksinitiative in der gleichen Art wie 2008 lanciert. Die Unterschriftensammlung hat noch nicht begonnen. Im Kanton Neuenburg hat ein überparteiliches Komitee eine kantonale Volksinitiative ins Leben gerufen, um den 16-Jährigen ein Stimm- und Wahlrecht auf Wunsch zu erteilen. Sie ist im November 2016 zustande gekommen. Die Stimmbürgerinnen und Stimmbürger werden somit an der Urne entscheiden.

1.3. Auf internationaler Ebene

1.3.1. Österreich

Österreich ist das erste europäische Land, in dem das Stimmrechtsalter 16 auf Bundesebene eingeführt wurde. Die Senkung des für den Erhalt des Stimmrechts erforderlichen Alters war in der Koalitionsvereinbarung der neuen Regierung und im Regierungsprogramm 2007–2010 enthalten. Am 14. März 2007 hat die Regierung die Grundsätze einer Wahlrechtsreform in diesem Sinne angenommen. Das Parlament hat die Reform am 5. Juni 2007 angenommen. Auf Kommunalebene wird das Stimmrecht im Burgenland, in Kärnten, in Salzburg, in der Steiermark und in Wien ab 16 Jahren gewährt. In den drei Bundesländern Burgenland, Salzburg und Wien wurde zudem das Stimmrechtsalter 16 auf Landesebene eingeführt.

1.3.2. Deutschland

In den vergangenen Jahren haben die Bundesländer Brandenburg, Bremen, Hamburg und Schleswig-Holstein das Stimmrechtsalter 16 für die Kommunal- und Landtagswah-

len eingeführt. In den Bundesländern Baden-Württemberg, Berlin, Mecklenburg-Vorpommern, Niedersachsen, Nordrhein-Westfalen und Sachsen-Anhalt dürfen Jugendliche ab 16 Jahren an Kommunalwahlen teilnehmen.

1.3.3. Schottland

Beim Referendum über den Austritt Schottlands aus dem Vereinigten Königreich wurde das Stimmrecht den Bürgerinnen und Bürgern von 16 und mehr Jahren gegeben. Angesichts des Erfolgs dieser Aktion wurde dieses Recht auf die Parlamentswahlen im Mai 2016 ausgedehnt.

1.3.4. Argentinien

Im Jahr 2012 hat das argentinische Parlament das Stimmrecht auf Anfrage auf Bürgerinnen und Bürger des Landes zwischen 16 und 18 Jahren ausgedehnt.

1.3.5. Brasilien

Brasilianerinnen und Brasilianer, die über 16 Jahre alt sind, können sich seit 1988 auf Anfrage für die Wahlen vorzeitig in den Stimmregistern eintragen lassen.

1.3.6. Kuba

Kuba verleiht die aktive und passive Bürgerschaft allen Bürgerinnen und Bürgern über 16 Jahren.

1.3.7. Ecuador

Ecuador erlaubt seit 2009 die Stimmabgabe für nationale Wahlen ab 16 Jahren.

1.3.8. Nicaragua

Seit 1984 bietet Nicaragua allen Bürgerinnen und Bürgern das Stimmrecht ab 16 Jahren.

1. Verantwortung der 16-Jährigen

Die Übergangszeit zwischen Kindheit und Erwachsenenleben ist durch mehrere Statusänderungen in verschiedenen Bereichen gekennzeichnet. Das Stimmrecht ist nur einer von vielen Aspekten. Der Staatsrat erinnert daran, dass die Strafmündigkeit bei 18 Jahren liegt, die strafrechtliche Verantwortung jedoch bereits mit 10 Jahren beginnt. Die sexuelle Mündigkeit erreicht, wer das 16. Lebensjahr zurückgelegt hat (Art. 187 des Schweizerischen Strafgesetzbuchs). Ziel dieses Artikels ist, die ungestörte sexuelle Entwicklung von Kindern und Jugendlichen zu schützen. Dasselbe Alter gilt auch für die Religionsmündigkeit. Hat ein Kind das 16. Altersjahr zurückgelegt, so entscheidet es selbständig über sein religiöses Bekenntnis (Art. 303 Abs. 3 ZGB).

In der katholischen und der evangelisch-reformierten Kirche erhalten Personen ab 16 Jahren das Stimmrecht, das passive Wahlrecht wird mit 18 Jahren erteilt (Statut der katholischen kirchlichen Körperschaften des Kantons Freiburg vom 14. Dezember 1996 bzw. Artikel 11 der Kirchenverfassung).

Der Staatsrat hält im Übrigen fest, dass Jugendliche, die in der Steuerperiode 16 Jahre alt geworden sind oder die erstmals ein eigenes Erwerbseinkommen erzielt haben, eine eigene Steuererklärung ausfüllen müssen und für ihr Erwerbseinkommen der Steuerpflicht unterliegen.

Von 16-Jährigen wird heute in zahlreichen Bereichen des täglichen Lebens erwartet, dass sie Verantwortung übernehmen. Nach Auffassung des Staatsrats sollte den Jugendlichen die politische Reife weder generell zu- noch generell abgesprochen werden. Die Altersgrenze ist so zu ziehen, dass bei einer Mehrheit der betreffenden Altersgruppe die politische Reife vorhanden ist. Der Staatsrat erachtet die 16-Jährigen aufgrund der guten Informationsmöglichkeiten und aufgrund ihrer Bildung für urteilsfähig und politisch reif. In der Regel sollten die jungen Erwachsenen in der Lage sein, politische Vorlagen in ihren Grundzügen zu erfassen. Den 16-Jährigen ist die aktive Teilnahme am politischen Prozess deshalb zuzutrauen.

2. Reife und politisches Interesse von 16-Jährigen

Ein zweiter wichtiger Punkt ist die Frage des politischen Interesses von 16-Jährigen. Nach Ansicht des Staatsrats sind folgende Aspekte zu berücksichtigen:

> Bessere politische Bildung

Die Eidgenössische Kommission für Kinder- und Jugendfragen (EKKJ) gibt in ihrem Bericht

«Verantwortung tragen – Verantwortung teilen – Ideen und Grundsätze zur Partizipation von Kindern und Jugendlichen», Februar 2001, wichtige Hinweise, wie die Partizipation von Jugendlichen verbessert werden kann. Die Senkung des Stimmrechtsalters ist Teil eines Katalogs von Massnahmen und Empfehlungen.

Der von der EKKJ in Auftrag gegebene Bericht «Ich und meine Schweiz»¹ aus dem Jahr 2015 zeigt auf, dass sich 7% bzw. 43% der 17-jährigen Jugendlichen sehr oder ziemlich für Politik interessieren und dass 83% der Ansicht sind, dass die Wahlteilnahme eine Bürgerpflicht sei².

Der französischsprachige Kantonsteil hat indessen den PER (Westschweizer Lehrplan) angenommen, der seit 2011 eingeführt wurde. Nach diesem neuen Lehrplan werden vier

Module zur politischen Bildung in Geistes- und Sozialwissenschaften unterrichtet. Diese Module ermöglichen es dem Schüler, das politische, juristische und ökonomische System der Schweiz zu verstehen.

Die deutschsprachigen Orientierungsschulen sehen in ihrem aktuellen Lehrplan die Erteilung des Fachs Staatskunde in allen drei Jahren vor, wobei der Staatskundeunterricht Bestandteil des Fachs Geschichte ist. Seit dem Schuljahr 2008/09 liegt ein stufenübergreifender Lehrplan für das Fach Geschichte vor. Politische Bildung wird zunehmend als Querschnittsaufgabe aufgefasst. Das heisst, die Schülerinnen und Schüler begegnen politischen Themen in verschiedenen Lehrmitteln bzw. verschiedenen Fächern. Der neue Lehrplan (Lehrplan 21) wird ab Schuljahresbeginn 2019/20 umgesetzt werden. Er behandelt die Themen Politik, Demokratie und Menschenrechte im Fachbereich «Räume, Zeiten und Gesellschaften (RZG.8) – Demokratie und Menschenrechte verstehen und sich dafür engagieren» sowie im fächerübergreifenden Bereich «Bildung für nachhaltige Entwicklung (BNE)».

Die politische Bildung wird in der Sekundarstufe II fortgesetzt. Der Staatsrat hatte das gesamte Dispositiv für die ganze Schulzeit in seinem Bericht Nr. 21 vom 26. Juni 2012 zum Postulat 2085.11 Parisima Vez «Staatskundeunterricht an den Schulen» präsentiert.

2006 hat der Grosse Rat das Jugendgesetz (JuG) verabschiedet, aufgrund dessen mehrere Massnahmen zur besseren Einbeziehung der Jugendlichen in das öffentliche Leben ergriffen wurden. Mit der kantonalen Strategie «I mache mit!» 2015–2017 könnten zusammen mit dem Stimmrechtsalter 16 Strategien entwickelt werden, um die politische Integration durch Wahlen und Abstimmungen zu fördern.

Auf nationaler Ebene eröffnet der 2015 von der Universität Bern erstellte Bericht des Staatssekretariats für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI)³ über den Staatskundeunterricht auf der Sekundarstufe II ebenfalls interessante Perspektiven. Der Staatskundeunterricht hat sich in allen Kantonen stark weiterentwickelt, womit das spätere Engagement junger Bürgerinnen und Bürger verbessert wurde. Diese Ausbildung zu den politischen Institutionen kann die Jugendlichen auf ihre Bürgerpflichten vorbereiten, und zwar schon, bevor sie 16 Jahre alt sind. Mit dem Stimmrecht könnten die während der Schulzeit erworbenen Formen von Kenntnissen validiert werden.

> Eine Stärkung der politischen Partizipation kann das Interesse erhöhen

Wie bereits erläutert, ist politische Bildung klar Gegenstand des Unterrichts. Während der Schulzeit und durch Kontakte mit der Gesellschaft müssen sich die Jugendlichen mit politischen Fragestellungen auseinandersetzen. Eine deutsche

¹ Michelle Beyeler, Sarah Bütikofer, Isabelle Stadelmann-Steffen, Ich und meine Schweiz, Universität Bern: Bern, 2015.

² ebd., S. 56.

³ Isabelle Stadelmann-Steffen, Daniela Koller, Linda Sulzer, Politische Bildung auf Sekundarstufe II: Eine Bilanz, Universität Bern: Bern, 2015.

Studie aus dem Jahr 2015 zeigt, dass ihr politisches Interesse stark anstieg, als die 16- und 17-Jährigen das Wahlrecht erhielten¹. Ebenfalls gemäss dieser Studie könnte die Erzeugung einer Wahlgewohnheit in Zusammenhang mit einem geeigneten Staatskundeunterricht die Beteiligung nachhaltig erhöhen. Die Statistiken zeigen zudem, dass das Interesse an politischen Fragen in Österreich zwischen 2004 und 2008 stark gestiegen ist, nachdem das Stimmrechtsalter auf 16 Jahre gesenkt wurde. Der Anteil der 16- bis 17-Jährigen, die sich ziemlich oder sehr für Politik interessieren, ist von 23% auf 39,9% bzw. von 8,1% auf 21,8% gestiegen².

Der Staatsrat ist der Auffassung, dass das Stimmrechtsalter 16 einen möglichen Schritt zur besseren politischen Integration der Jugendlichen darstellen kann. Interessierte Jugendliche könnten so in den politischen Prozess hineinwachsen und ihre Zukunft aktiv mitgestalten, wie es in Österreich der Fall ist. Langfristig könnte eine frühere Einbindung der Jugendlichen auch positive Auswirkungen auf das politische Interesse und die Stimmbeteiligung haben, insbesondere bei der Altersgruppe der 18–25-Jährigen, in der die staatsbürgerliche Beteiligung nicht immer ausgeprägt ist.

Aus einer Studie des Wahlforschungsprojekts Selects, das der Schweizerischen Stiftung für die Forschung in den Sozialwissenschaften (FORS) in Lausanne angegliedert ist, geht hervor, dass die Unterschiede in der Beteiligung an den letzten Nationalratswahlen (1995, 1999, 2003, 2007, 2011 und 2015) altersbedingt sind. Wie der Politologe Georg Lutz festhält, «gilt, wie bei fast allen Studien über die Beteiligung weltweit: je älter, desto höher die Beteiligung. In der Gruppe der 18–24-Jährigen ist bei der Beteiligung in den letzten 12 Jahren allerdings ein starker Anstieg zu beobachten. 1995 hatten sich gerade 21% in dieser Alterskategorie an den Wahlen beteiligt, 2007 waren es 35%.»³ Der Anstieg erfolgte allerdings nicht erst bei den Wahlen 2007, sondern bereits 1999 und 2003. Bei den Eidgenössischen Wahlen 2011 erreichten die 18–24-Jährigen die gleiche Beteiligung wie die 25–34-Jährigen. Bei den 25–34 und den 35–44-Jährigen ist das Beteiligungsniveau weitgehend stabil geblieben, bei ungefähr 34%. Bei den eidgenössischen Wahlen 2015 konnten wir jedoch eine Wende bei der Beteiligung der 18–24-Jährigen (von 33% auf 30%) beobachten, und einen Anstieg bei den 25–34-Jährigen (von 34% auf 39%)⁴. Es ist anzunehmen, dass die Verbesserung des Staatskundeunterrichts und der Abstimmungsinformationen einer der Faktoren für den relativen Anstieg der Stimmbeteiligung der 18–24-Jährigen ist, auch wenn dies nur wenige wissenschaftliche Studien aufzeigen.

3. Auswirkungen der demografischen Entwicklung

Neben Auswirkungen in zahlreichen anderen Politikbereichen wird der demografische Wandel auch Auswirkungen im gesellschaftlichen Bereich haben. Die demografische Entwicklung wird auch die altersmässige Zusammensetzung der Stimmberechtigten erheblich verändern. Die Auswirkungen der demografischen Entwicklung auf die politischen Rechte dürfen nicht ausser Acht gelassen werden.

Im Jahr 2015 hatte der Kanton Freiburg die jüngste Bevölkerung der Schweiz. Von 307 461 Einwohnern sind 90 723, also 30% der Kantonsbevölkerung, unter 25 Jahre alt. Der Staatsrat hält es für wichtig, dass dieser Altersgruppe, die zahlenmässig beispielsweise der Bevölkerung in der Agglomeration von Freiburg entspricht, mit einer Politik der Partizipation eine Stimme gegeben wird.

Laut den Vorausschätzungen (Szenario AR-00–2015) des Bundesamtes für Statistik (BFS) wird sich diese Tendenz weiter bestätigen. Im Jahr 2040 wird Freiburg der Kanton mit dem höchsten Prozentsatz an Menschen zwischen 0 und 19 sein. Das BFS schätzt, dass diese Bevölkerungsgruppe 22,2% ausmachen wird, während der schweizerische Durchschnitt bei 19% liegen wird. Diese Zahlen können jedoch nicht über die Tatsache hinwegtäuschen, dass die Bevölkerung altert: Die Zahl der über 65-Jährigen wird sich im Kanton Freiburg verdoppeln, von 46 000 im Jahr 2015 auf 93 000 im Jahr 2040. Gegenwärtig zählt der Kanton Freiburg knapp 2000 Personen über 90, im Jahr 2040 werden es etwa 7000 sein.

Das Stimmrechtsalter 16 würde die bestehenden politischen Kräfteverhältnisse wieder ins Gleichgewicht bringen. Ältere Menschen, die eine deutlich grössere Bevölkerungsgruppe darstellen und ihr Stimmrecht proportional stärker als andere Altersgruppen wahrnehmen werden, werden sich in den Bereichen Sozialstaat, Gesundheit, usw. tendenziell für Massnahmen aussprechen, die den Bedürfnissen einer alternden Gesellschaft entsprechen. Zur Sicherung des Generationenvertrags⁵ und der Generationensolidarität und um zu gewährleisten, dass die Jugendlichen weiterhin in den Genuss sozialer und bildungspolitischer Massnahmen des Staates kommen, ist es angebracht, den Jüngeren politische Rechte einzuräumen.

¹ Robert Vehrkamp, Niklas Im Winkel und Laura Konzelmann. Wählen ab 16 Ein Beitrag zur nachhaltigen Steigerung der Wahlbeteiligung. Bertelsmann Stiftung: 2015.

² ebd., S. 23.

³ Lutz Georg, Eidgenössische Wahlen 2007. Wahlteilnahme und Wahlentscheid. Lausanne, Selects – FORS, 2008.

⁴ Lutz Georg, Eidgenössische Wahlen 2015. Wahlteilnahme und Wahlentscheid. Lausanne: Selects – FORS, 2016, S. 5.

⁵ Als Generationenvertrag wird der bestehende gesellschaftliche Konsens zur Finanzierung generationenabhängiger gesellschaftlicher Leistungen bezeichnet. Die wichtigsten Teile sind die Bildung, die Altersvorsorge und die Gesundheitsversicherung. Die grossen Sozialversicherungswerke setzen fast ausschliesslich auf das Solidaritätsprinzip. Je nach Entwicklung und nach Ausgestaltung kann die zunehmende Belastung der erwerbstätigen Bevölkerung in den nächsten Jahren zu einer Gefährdung des Generationenvertrags und der Generationensolidarität führen. Entscheidend wird in Zukunft sein, wie die Generationen bei der Diskussion von wichtigen Fragen miteinander umgehen.

4. Finanzielle Auswirkungen

Die Einführung des Stimmrechtsalters 16 hat keine wesentliche Änderung der Zusammensetzung der Stimmberechtigten zur Folge. Gemäss dem Amt für Statistik des Kantons Freiburg stieg damit die Anzahl Wählerinnen und Wähler um rund 5900 Personen, d.h. um rund 3%. Die Kosten, die mit diesem Anstieg einhergingen, können auf einige Tausend Franken pro Wahlgang geschätzt werden (Versandkosten, Druckkosten ...).

5. Schlussfolgerung

Der Staatsrat stellt abschliessend fest, dass es in der vorliegenden Motion ausschliesslich um das Stimm- und Wahlrecht auf Gemeindeebene geht. Die Tragweite der oben genannten Argumente wird damit noch verstärkt, denn die lokale Ebene ist grundsätzlich näher und zugänglicher für die jungen Bürgerinnen und Bürger als die kantonale oder eidgenössische Ebene. Eine Einführung des Stimmrechtsalters 16 auf lokaler Ebene könnte damit eine Integration in die schrittweise aktive Bürgerschaft darstellen.

Aufgrund dieser Überlegungen kommt der Staatsrat zum Schluss, dass die Senkung des Stimmrechtsalters eine interessante und sinnvolle Massnahme ist, mit der die Beteiligung der Bürgerinnen und Bürger an Wahlen und Abstimmungen insgesamt gesteigert und der Generationenvertrag gestärkt werden kann.

Der Staatsrat beantragt dem Grossen Rat deshalb die Annahme dieser Motion.

Den 10. Januar 2017

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 326ff.

Postulat 2016-GC-89 David Bonny/ Erika Schnyder Un nouvel écrin pour le Musée d'histoire naturelle de Fribourg¹

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat décide de donner suite directe au postulat, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi, il vous propose d'accepter le postulat et de prendre connaissance du rapport annexé qui présente la conclusion suivante:

Ces dernières années, le Conseil d'Etat s'est saisi à plusieurs reprises de la situation du Musée d'histoire naturelle de Fribourg. Après avoir approfondi l'analyse du développement des quartiers du Plateau de Pérolles et des Arsenaux, conscient de l'importance et de l'urgence du projet, il souhaite construire pour le musée un nouveau bâtiment qui lui soit mieux adapté et qui lui permette de se développer dans les meilleures conditions. Un concours d'architecture sera lancé en 2017 sur la parcelle prévue à l'ancien dépôt de l' Arsenal, suite auquel le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un projet de décret pour un crédit d'étude.

Le 31 janvier 2017

- > La suite directe ayant été accordée, la discussion relative au rapport se trouve aux pages 354ss.

Annexe

—

Rapport 2016-DICS-52 du 31 janvier 2017

—

Postulat 2016-GC-89 David Bonny/ Erika Schnyder Ein neues Gebäude für das Naturhistorische Museum Freiburg²

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat beschliesst, dem Postulat in Anwendung vom Artikel 64 des Grossratsgesetzes direkt Folge zu leisten. Er beantragt Ihnen deshalb, das Postulat anzunehmen und vom Bericht im Anhang Kenntnis zu nehmen, der zu folgendem Schluss kommt:

Der Staatsrat hat sich während der vergangenen Jahre mehrmals mit der Situation des naturhistorischen Museums auseinandergesetzt. Nach einer vertieften Analyse der Entwicklung der Quartiere «Plateau de Pérolles» und «Arsenaux» sowie im Bewusstsein der Bedeutung und der Dringlichkeit des Projekts, teilt der Staatsrat den Wunsch der Postulanten, für das Naturhistorische Museum Freiburg ein neues, besser geeignetes Gebäude zu errichten, das dem Museum eine gute künftige Entwicklung ermöglichen soll. Im 2017 wird ein Architekturwettbewerb für die vorgesehene Parzelle am ehemaligen Zeughauslager durchgeführt und im Anschluss daran wird der Staatsrat dem Grossen Rat ein Dekret für einen Studienkredit unterbreiten.

Den 31. Januar 2017

¹ Déposé et développé le 8 août 2016, BGC p. 2393.

² Eingereicht und begründet am 8. August 2016, TGR S. 2393.

- > Dem Antrag auf direkte Folge wurde stattgegeben. Die Debatte zum Bericht findet sich auf den Seiten 354ff.

Beilage

Bericht 2016-DICS-52 vom 31. Januar 2017

Mandat 2016-GC-105 Romain Collaud/ Claude Brodard/Michel Losey/Isabelle Portmann/Nicolas Kolly/Stéphane Peiry/ Roland Mesot/Yves Menoud/Emmanuelle Kaelin Murith/Jean-Pierre Doutaz Annulation de la mesure structurelle sur l'augmentation de la valeur locative de 10%¹

Réponse du Conseil d'Etat

Les cosignataires relèvent que l'augmentation de la valeur n'a pas été discutée au parlement. Il est vrai que l'augmentation en tant que telle n'a pas été soumise au parlement, étant donné que la fixation des valeurs locatives relève du Conseil d'Etat en vertu de l'article 22 al. 2 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD; RSF 631.1). En revanche, le Conseil d'Etat tient à rappeler que l'augmentation de 10% des valeurs locatives ainsi que sa motivation étaient déjà annoncées, respectivement expliquées dans le message du Conseil d'Etat du 3 septembre 2013 concernant le programme de mesures structurelles et d'économies 2013–2016 de l'Etat de Fribourg (ch. 5.3.1.1, pp 25–26). Ce message a été soumis dans son intégralité au Grand Conseil. La mise en œuvre de cette mesure en 2014 reflétait donc la volonté politique.

Les cosignataires estiment que la mesure doit être supprimée dès 2017, à l'image des mesures structurelles concernant le personnel de l'Etat.

Dans ce contexte il y a lieu de rappeler que les mesures structurelles et d'économie portaient sur plusieurs axes. D'une durée d'application pouvant varier selon les cas, elles impactaient aussi bien les charges que les revenus dans de nombreux domaines. Ces mesures constituaient un paquet équilibré, tenant compte des efforts demandés aux divers partenaires concernés et correspondant aux négociations menées avec ces derniers. En matière de revenus, le Conseil d'Etat a veillé à retenir les propositions formulées par les services sur la base de différents critères. Il a ainsi notamment priorisé les mesures qui permettaient «une actualisation de tarifs en fonction de l'évolution des prix» (ch. 1.5, p. 6 du message). A cet égard, il relevait que l'une des mesures les

plus importantes portait sur l'adaptation de 10% de l'impôt sur le véhicule et d'une actualisation des valeurs locatives.

Dans son message, le Conseil d'Etat mentionnait encore que les valeurs locatives n'avaient pas été augmentées depuis le 1^{er} janvier 1993 (avec une application des nouvelles valeurs dès la période de taxation 1993–1994). Depuis lors, un écart d'environ 80% a été accumulé entre l'indice des loyers et la valeur locative retenue dans le calcul de l'impôt. Ainsi, le Conseil d'Etat estimait qu'une compensation partielle de cet écart pouvait être envisagée dans le respect des dispositions légales prévoyant que le Conseil d'Etat favorise l'accession à la propriété du logement et le maintien de celle-ci.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil d'Etat estime qu'il serait inopportun et incohérent de revenir sur une mesure qui visait précisément à adapter les valeurs locatives au marché. Comme telle, cette mesure est appelée à perdurer. Le Conseil d'Etat l'a d'ailleurs déjà relevé dans son message lorsqu'il indiquait que plusieurs des propositions touchant à la fiscalité auraient des incidences financières durables qui perdureraient au-delà de 2016 (ch. 8.3.1, p. 85).

Les cosignataires déplorent en outre les effets négatifs que la mesure entraîne pour les contribuables. A ce sujet il y a lieu de rappeler que, selon les estimations du SCC, l'augmentation de 10% des valeurs locatives entraîne une augmentation d'impôt de l'ordre de 1,39% ou 159 francs pour un célibataire sans enfants avec un revenu net de 100 000 francs et une valeur locative brute de 13 500 francs. Pour un même revenu, un couple marié supporterait une augmentation d'impôt de 2,07% ou 128 francs. Selon le Conseil d'Etat, une telle augmentation reste défendable sous l'angle du mandat de l'encouragement à la propriété du logement.

Enfin, selon les cosignataires, la mesure adoptée fait fi des critiques soulevées au niveau fédéral contre le principe même d'une imposition de la valeur locative. L'imposition de la valeur locative vise à mettre sur pied d'égalité les locataires et les propriétaires qui renoncent à un revenu potentiel pour économiser des charges de loyer en utilisant eux-mêmes leur immeuble. En contrepartie, ils peuvent toutefois faire valoir en déduction les frais d'acquisition de ce revenu (intérêts hypothécaires passifs et frais d'entretien d'immeubles). Il est vrai que l'imposition de la valeur locative fait régulièrement l'objet de critiques. Les dernières tentatives pour l'abolir ont toutefois échoué devant le peuple. Une initiative du canton de Bâle-Campagne portant sur la simplification du système fiscal en matière d'impôts directs (15.316) propose d'abolir la valeur locative et de supprimer la déduction des intérêts hypothécaires. Cette dernière a été rejetée par le Conseil des Etats en décembre 2016. Elle n'a pas encore été traitée par le Conseil national. Une pétition en vue de la suppression de la valeur locative a été déposée le 10 novembre 2016 par HEV Schweiz. Cet objet n'a pas encore été traité par le parlement

¹ Déposé et développé le 7 septembre 2016, BGC p. 2395.

si bien que le Conseil d'Etat estime prématuré d'en tirer des conclusions au niveau cantonal.

Au-delà des considérations qui précèdent, le Conseil d'Etat tient à rappeler que l'actualisation de la valeur locative induit une augmentation durable du produit de l'impôt sur le revenu et, dans une moindre mesure, de l'impôt sur la fortune, tant pour l'Etat que pour les communes. Ces dernières enregistrent de plus un effet positif au niveau de la contribution immobilière. Au total, les incidences financières nettes de l'actualisation de la valeur locative ont été estimées dans le message à environ 5,1 millions de francs par année fiscale pour l'Etat et 5 millions de francs pour les communes. Dans les perspectives financières actuelles, il serait inapproprié de renoncer à ces revenus. Ce d'autant plus, comme indiqué précédemment, qu'ils n'impliquent pas une augmentation excessive de la charge fiscale des contribuables considérés individuellement et qu'ils n'entrent pas en contradiction avec le mandat de l'encouragement à la propriété du logement.

En conclusion, pour les motifs qui précèdent, le Conseil d'Etat estime qu'il n'y a pas lieu d'annuler la mesure structurelle portant sur l'adaptation des valeurs locatives.

Le 24 janvier 2017

> Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 386ss.

**Auftrag 2016-GC-105 Romain Collaud/
Claude Brodard/Michel Losey/Isabelle
Portmann/Nicolas Kolly/Stéphane Peiry/
Roland Mesot/Yves Menoud/Emmanuelle
Kaelin Murith/Jean-Pierre Doutaz
Aufhebung der Strukturmassnahme Ei-
genmietwerterhöhung um 10%¹**

Antwort des Staatsrats

Die Mitunterzeichnenden führen ins Feld, dass im Parlament nicht über die Eigenmietwerterhöhung beraten wurde. Die Erhöhung des Eigenmietwerts wurde dem Parlament tatsächlich nicht gesondert als solche unterbreitet, da nach Artikel 22 Abs. 2 des Gesetzes vom 6. Juni 2000 über die direkten Kantonssteuern (DStG; SGF 631.1) der Staatsrat die Eigenmietwerte bestimmt. Der Staatsrat erinnert jedoch daran, dass die Erhöhung der Eigenmietwerte um 10% bereits in der Botschaft des Staatsrats vom 3. September 2013 zum Struktur- und Sparmassnahmenprogramm 2013–2016 des Staates Freiburg angekündigt und begründet worden war (Ziff. 5.3.1.1, S. 27–28). Diese Botschaft war dem Grossen Rat in ihrer Gesamtheit unterbreitet worden, und die Umsetzung

dieser Massnahme im Jahr 2014 entsprach somit dem politischen Willen.

Die Mitunterzeichnenden vertreten die Auffassung, dass die Massnahme ab 2017 aufgehoben werden muss, gleich wie die Sparmassnahmen beim Staatspersonal.

Dazu ist zu sagen, dass die Struktur- und Sparmassnahmen auf verschiedene Schwerpunkte ausgerichtet waren. Sie waren je nachdem von unterschiedlicher Geltungsdauer und betrafen sowohl die Einnahmen als auch die Ausgaben in zahlreichen Bereichen. Diese Massnahmen bildeten ein ausgewogenes Ganzes, in das die den verschiedenen Partnern abverlangten Anstrengungen eingeflossen waren und das den mit ihnen geführten Verhandlungen entsprach. Bei den Einnahmen berücksichtigte der Staatsrat die Vorschläge der Dienststellen nach verschiedenen Kriterien. So gab er etwa insbesondere Massnahmen den Vorrang, mit denen eine «Aktualisierung von Tarifen je nach Preisentwicklung» möglich war (Ziff. 1.5, S. 6 der Botschaft), und hielt diesbezüglich fest, dass die Anpassung der Motorfahrzeugsteuer um 10% und die Aktualisierung der Eigenmietwerte zu den wichtigsten Massnahmen gehörten.

In seiner Botschaft hatte der Staatsrat ebenfalls ausgeführt, dass die Eigenmietwerte seit dem 1. Januar 1993 nicht mehr erhöht worden waren (und die damaligen neuen Mietwerte ab der Veranlagungsperiode 1993–1994 zur Anwendung gebracht wurden). Seither hatte sich eine Spanne von rund 80% zwischen Mietpreisindex und dem für die Steuerberechnung berücksichtigten Mietwert gebildet. Dem Staatsrat schien somit eine teilweise Kompensation dieser Differenz in Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen, wonach der Staatsrat den Zugang zum privaten Wohneigentum und dessen Erhalt fördert, vorstellbar.

Angeichts dieser Erläuterungen wäre die Aufhebung einer Massnahme, mit der die Eigenmietwerte an den Markt angepasst werden sollten, nach Auffassung des Staatsrats falsch und widersprüchlich. Die Massnahme als solche ist auf Dauer angelegt, worauf der Staatsrat in seiner Botschaft bereits mit der Bemerkung hingewiesen hatte, dass sich mehrere Vorschläge, die sich auf die Steuern beziehen, finanziell nachhaltig über 2016 hinaus auswirken würden (Ziff. 8.3.1, S. 89–90).

Die Mitunterzeichnenden bedauern ferner die negativen Auswirkungen der Massnahme für die Steuerpflichtigen. Dazu ist zu sagen, dass den Schätzungen der KSTV zufolge eine Erhöhung der Eigenmietwerte um 10% für eine ledige steuerpflichtige Person ohne Kinder mit einem Nettoeinkommen von 100 000 Franken und einem Bruttomietwert von 13 500 Franken eine Steuererhöhung um 1,39% (oder 159 Franken) zur Folge hat. Ein Ehepaar müsste bei gleichem Einkommen 2,07% (oder 128 Franken) mehr Steuern bezahlen. Der Staatsrat war der Auffassung, dass eine solche Erhöhung auch unter dem Blickwinkel der Wohneigentumsförderung vertretbar bliebe.

¹ Eingereicht und begründet am 7. September 2016, TGR S. 2395.

Schliesslich behaupten die Mitunterzeichnenden, dass man sich mit der Erhöhung des Eigenmietwerts um die Kritiken auf Bundesebene foutiere, die die Besteuerung des Eigenmietwerts grundsätzlich im Fokus haben. Die Eigenmietwertbesteuerung zielt auf die Gleichbehandlung von Mietern und Eigentümern, die ihre Liegenschaft selber nutzen und damit auf potenzielle Einnahmen verzichten, um Mietkosten zu sparen. Im Gegenzug können sie jedoch die mit diesen Einnahmen verbundenen Gewinnungskosten abziehen (Hypothekarzinsen und Unterhaltskosten). Es stimmt, dass die Eigenmietwertbesteuerung immer wieder in der Kritik steht. Die letzten Versuche zu ihrer Abschaffung wurden jedoch vom Stimmvolk abgelehnt. Der Kanton Basel-Landschaft wollte mit einer Standesinitiative für eine Vereinfachung des Steuersystems bei den direkten Steuern (15.316) den Eigenmietwert abschaffen und den Hypothekarzinsabzug aufheben. Die Initiative wurde vom Ständerat im Dezember 2016 abgelehnt und ist im Nationalrat noch nicht behandelt worden. Der Hauseigentümerverband hat am 10. November 2016 eine Petition für die Abschaffung des Eigenmietwerts eingereicht. Dieser Vorstoss ist auf Bundesebene noch hängig, so dass es nach Ansicht des Staatsrats für entsprechende Folgerungen auf kantonaler Ebene zu früh ist.

Abgesehen davon gibt der Staatsrat auch zu bedenken, dass mit der Anpassung des Eigenmietwerts eine dauerhafte Erhöhung des Einkommensteuerertrags sowie in etwas geringerer Masse auch des Vermögenssteuerertrags sowohl für den Staat als auch die Gemeinden verbunden ist. Letztere können ausserdem zusätzliche Einnahmen bei der Liegenschaftsteuer verbuchen. Insgesamt beliefen sich die geschätzten finanziellen Nettoauswirkungen der Aktualisierung des Eigenmietwerts auf rund 5,1 Millionen Franken für den Staat und auf 5 Millionen Franken für die Gemeinden. Angesichts der gegenwärtigen finanziellen Perspektiven wäre es verfehlt, auf diese Einnahmen zu verzichten, umso mehr, als sie wie schon gesagt für die einzelnen Steuerpflichtigen zu keiner übermässigen steuerlichen Mehrbelastung führen und dem Wohneigentumsförderungsauftrag nicht entgegenstehen.

Der Staatsrat kommt demnach zum Schluss, dass es keinen Grund gibt, die im Rahmen der Struktur- und Sparmassnahmen eingeführte Anpassung der Eigenmietwerte rückgängig zu machen.

Den 24. Januar 2017

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 386ff.

Postulat 2016-GC-125 Gilberte Schär/ Christine Jakob Une permanence ouverte 24 heures sur 24 au HFR Meyriez- Murten est une nécessité¹

Réponse du Conseil d'Etat

La décision prise par le HFR, et soutenue par le Conseil d'Etat, d'opter pour un horaire d'ouverture défini de la permanence du HFR Meyriez-Murten reposait sur une analyse de la permanence dans le cadre du déploiement de la stratégie 2013–2022. Trois raisons ont alors pesé dans la balance en faveur du maintien d'un horaire défini pour la permanence:

> Sécurité et qualité

Dans leurs recommandations, les sociétés savantes suisses en matière de médecine d'urgence distinguent différents niveaux de services d'urgences, notamment en fonction de la disponibilité de certains services d'appui et d'infrastructures². S'ajoute à cela la notion de permanence, soit une offre de consultations médicales sans rendez-vous (selon le principe dit du «walk-in»). Une telle offre se distingue du niveau 1 de service d'urgences (soit les plus petits services d'urgences offrant la prise en charge médicale la moins étendue) essentiellement par le fait de ne pas disposer de certaines compétences et de certains services d'appui durant la nuit. Une permanence est exploitée selon un horaire défini au lieu d'une ouverture 24 heures sur 24, indispensable pour un service d'urgences.

> Volume de patients insuffisant durant la nuit

Les statistiques du recours à la permanence de Meyriez relevées jusqu'en mai 2013, soit avant la période de travaux de rénovation, ont fait apparaître une moyenne de moins d'un patient par nuit. Un tel volume de patients est largement insuffisant sur le plan de la sécurité comme sur celui de la rentabilité de l'exploitation. Pour disposer d'une infrastructure répondant aux exigences de qualité et de sécurité, l'extension à une exploitation de la permanence 24 heures sur 24 induit un coût supplémentaire estimé à 1 million de francs par année.

> Difficulté de recruter du personnel additionnel pour une charge de travail moindre

Une exploitation 24 heures sur 24 nécessite le recrutement de personnel supplémentaire. Or, les hôpitaux suisses ren-

¹ Déposé et développé le 21 octobre 2016, BGC p. 3333.

² cf. Vorstand der Schweizerischen Gesellschaft für Notfall- und Rettungsmedizin (SGNOR, 2014), «Empfehlungen zu den Minimalvoraussetzungen einer Notfallstation», in Bulletin des médecins suisses, 95:35, p.1264–1266; cf. ég. Arbeitsgruppe der Interessengemeinschaft ärztliche Leiter Notfallstationen (2005), «Notfallstationen: strukturelle und organisatorische Empfehlungen für die Qualitätssicherung», in Bulletin des médecins suisses, 86:32/33, p.1918–1928

contrent actuellement de grandes difficultés dans le recrutement de personnel qualifié en médecine d'urgence, en particulier de médecins, faisant face à une pénurie importante dans ce domaine. Dans un tel contexte, un volume d'activité insuffisant rendrait plus difficile encore – pour ne pas dire impossible – un tel recrutement.

Au vu de ce qui précède, une extension 24 heures sur 24 des horaires d'ouverture de la permanence n'est pas envisageable.

Il convient encore de relever que l'horaire d'ouverture défini de la permanence a fait ses preuves, que ce soit durant la période de trois ans des travaux (avril 2013 à mars 2016) ou depuis la réouverture du site en avril 2016, aucun problème notable n'ayant été relevé durant ces périodes.

Il est de plus important de mentionner que, depuis le 1^{er} juin 2015, un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) couvrant tout le canton est opérationnel et complète l'offre de la prise en charge des urgences. Ainsi, une prise en charge médicale des urgences vitales par des urgentistes expérimentés est garantie à toute heure, et ce bien entendu également pour les habitants du district du Lac. De plus, ce district peut bénéficier au besoin du concours du SMUR vaudois situé sur le site de Payerne de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB).

Durant la nuit, en cas d'urgence vitale ou d'urgences ambulatoires, la population peut donc s'adresser à la centrale d'urgence 144 ou recourir aux services des urgences du HFR Fribourg – Hôpital cantonal, du HFR Tafers et du HIB (site de Payerne), qui disposent des compétences et de l'infrastructure nécessaires; ceci sans la perte de temps liée à un re-transfert.

Par ailleurs, durant la période du Carnaval de Morat, la permanence du HFR Meyriez-Murten assure un service 24 heures sur 24, en collaboration avec les services d'ambulance de Morat. S'agissant des manifestations mentionnées dans le postulat et de l'afflux massif de patients qui pourrait en résulter, il faut encore mentionner que leur éventuelle prise en charge nécessiterait précisément une infrastructure et des dotations en personnel bien plus importantes que celles dont dispose le HFR Meyriez-Murten.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter le postulat.

Le 6 février 2017

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 514ss.

Postulat 2016-GC-125 Gilberte Schär/ Christine Jakob Am HFR Meyriez-Murten braucht es eine Permanence im 24-Stunden-Betrieb¹

Antwort des Staatsrats

Der Entscheid des HFR, am HFR Meyriez-Murten eine Permanence mit festen Öffnungszeiten zu betreiben, basierte auf einer Analyse des Permanence-Betriebs im Rahmen der Umsetzung der Strategie 2013-2022 und wurde vom Staatsrat gutgeheissen. Für die festen Öffnungszeiten der Permanence sprachen insbesondere die folgenden drei Gründe:

> *Sicherheit und Qualität*

In ihren Empfehlungen unterteilen die schweizerischen Fachgesellschaften der Notfallmedizin die Notfallstationen in verschiedene Gruppen, die sich insbesondere in der Verfügbarkeit bestimmter Unterstützungs- und Infrastrukturleistungen voneinander unterscheiden². Die Bezeichnung Permanence steht für eine ärztliche Konsultation ohne Termin (nach dem Walk-in-Prinzip). Eine Permanence unterscheidet sich von der ersten Gruppe der Notfallstationen (die kleinsten Notfallstationen mit eingeschränkten medizinischen Kapazitäten) insbesondere dadurch, dass sie bestimmte Fachkompetenzen und Unterstützungsleistungen nachts nicht anbieten kann. Ausserdem wird sie zu festen Öffnungszeiten betrieben, und nicht wie eine Notfallstation rund um die Uhr.

> *Unzureichendes Patientenvolumen in der Nacht*

Die Nutzungsstatistiken der Permanence in Meyriez haben gezeigt, dass bis Mai 2013, also vor den Umbauarbeiten, im Durchschnitt weniger als ein Patient pro Nacht behandelt wurde. Ein solches Patientenvolumen ist bezüglich Sicherheit und Rentabilität des Betriebs deutlich zu niedrig. Mit einem 24-Stunden-Betrieb würde eine den Qualitäts- und Sicherheitsanforderungen entsprechende Infrastruktur Mehrkosten von schätzungsweise einer Million Franken pro Jahr verursachen.

> *Schwierige Rekrutierung von zusätzlichem Personal bei geringer Arbeitsauslastung*

Ein 24-Stunden-Betrieb verlangt zusätzliches Personal. Für Schweizer Spitäler ist es derzeit schwierig, im Bereich der Notfallmedizin qualifiziertes Personal zu finden, insbesondere Ärztinnen und Ärzte. Ein geringes Arbeitsvolumen

¹ Eingereicht und begründet am 21. Oktober 2016, TGR S. 3333.

² s. Vorstand der Schweizerischen Gesellschaft für Notfall- und Rettungsmedizin (SGNOR, 2014), «Empfehlungen zu den Minimalvoraussetzungen einer Notfallstation», in der Schweizerischen Ärztezeitung, 95:35, S. 1264-1266; s. auch Arbeitsgruppe der Interessengemeinschaft ärztliche Leiter Notfallstationen (2005), «Notfallstationen: strukturelle und organisatorische Empfehlungen für die Qualitätssicherung», in der Schweizerischen Ärztezeitung, 86:32/33, S. 1918-1928

würde die Personalrekrutierung in diesem Kontext noch schwieriger oder gar unmöglich machen.

Aus den dargelegten Gründen kann ein Ganztagesbetrieb der Permanence nicht in Betracht gezogen werden.

Des Weiteren haben sich die festen Öffnungszeiten der Permanence sowohl während der Bauphase (April 2013 bis März 2016) als auch seit der Wiedereröffnung des HFR-Standorts im April 2016 bewährt; in diesen Zeiträumen sind keine besonderen Probleme aufgetreten.

Seit dem 1. Juni 2015 verfügt der Kanton Freiburg zudem über einen mobilen Dienst für Notfallmedizin und Reanimation (SMUR), der das Betreuungsangebot der Notfallstationen im ganzen Kanton ergänzt. Die medizinische Versorgung von lebensbedrohlichen Notfällen durch erfahrene Rettungskräfte ist daher jederzeit gewährleistet, auch für die Bevölkerung des Seebezirks. Ausserdem steht dem Seebezirk im Bedarfsfall der SMUR des Kantons Waadt zur Verfügung, welcher am Standort Payerne des Interkantonalen Spitals der Broye (HIB) stationiert ist.

Bei lebensbedrohlichen Notfällen in der Nacht können sich die Freiburgerinnen und Freiburger daher an die Notrufzentrale 144 oder die Notfallstationen des HFR Freiburg – Kantonsspital, des HFR Tafers oder des HIB (Payerne) wenden, welche über die nötige Fachkompetenz und Infrastruktur verfügen – und dies ohne Zeitverlust durch Weiterverlegung.

Im Übrigen gewährleistet die Permanence des HFR Meyriez-Murten während der Murtner Fastnacht in Zusammenarbeit mit den Ambulanzdiensten Murten einen Ganztagesbetrieb. In Bezug auf die im Postulat erwähnten Veranstaltungen und die möglicherweise daraus resultierende, massive Patientenzunahme ist zusätzlich zu erwähnen, dass eine allfällige Betreuung dieser Patientinnen und Patienten genau betrachtet deutlich mehr Infrastruktur und Personal verlangen würde, als derzeit im HFR Meyriez-Murten zur Verfügung steht.

Abschliessend beantragt der Staatsrat die Ablehnung des Postulats.

Den 6. Februar 2017

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeits-
erklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten
514ff.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Fribourg, le 24 janvier 2017

Extrait du procès-verbal des séances

—

2017-56

Directive du Conseil d'Etat relative à la carte d'admissibilité des sondes géothermiques verticales (SGV)

Directive gérant une période transitoire pour l'application de la carte d'admissibilité des SGV

Vu l'article 76 al. 2 de la Constitution fédérale (Cst.) ;

Vu la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance du 28 octobre 1998 (OEaux) ;

Vu la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux) et son règlement d'exécution du 21 juin 2011 (RCEaux) ;

Vu la loi du 4 février 1972 sur le domaine public (LDP) ;

Vu la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) et son règlement d'exécution du 1^{er} décembre 2009 (ReLATEC) ;

Vu la carte de protection des eaux du Canton de Fribourg ;

Vu l'aide à l'exécution « Exploitation de la chaleur tirée du sol et du sous-sol », OFEV 2009 ;

Vu le Plan directeur cantonal du 3 mai 2011, chapitre « Energie »,

Considérant :

Que la carte d'admissibilité des sondes géothermiques verticales (SGV) est un outil d'information pour les maîtres d'ouvrage et auteurs de projets de construction, qui renseigne sur la faisabilité d'un projet comprenant des SGV. La carte d'admissibilité des SGV a été reconnue du point de vue de la comptabilité aux exigences et aux objectifs de la protection des eaux « conforme par les Offices fédéraux de l'énergie (OFEN) et de l'environnement (OFEV), puis approuvée par le Conseil d'Etat le 5 octobre 2015. Elle est consultable sur le Portail cartographique cantonal : <http://map.geo.fr.ch>.

Que la carte d'admissibilité des SGV comprend trois niveaux d'admissibilité :

- > SGV secteur favorable (secteur vert) ;
- > SGV secteur sensible favorable (secteur jaune) ;

- > SGV secteur défavorable (secteur rouge sans présence actuelles de SGV voir art. 2 al. 5 ; secteur rouge en zone à bâtir avec SGV existantes voir art. 2 al.6 et art. 3).

Suite à la décision de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), après validation par la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), la présente directive propose un système de dérogation à l'application de la carte d'admissibilité des SGV pour une période transitoire de 5 ans à compter de son entrée en vigueur, et ce jusqu'à son abrogation suite à l'établissement d'une directive finale.

Sur la proposition de la DAEC et de la DEE,

Arrête :

Art. 1

Champ d'application

La présente directive s'applique aux demandes d'autorisation pour travaux de forages pour l'installation de sondes géothermiques verticales, notamment celles situées en secteurs particulièrement menacés (art. 19 al. 2 LEaux et art. 32 al. 2 let. f OEaux).

Art. 2

Conditions

¹ Pour l'installation de SGV, la procédure de demande de permis de construire (LATEC et ReLATEC) reste dans tous les cas obligatoire. Les forages pour SGV situés dans des secteurs concernés par les articles 19 al. 2 LEaux, 32 OEaux et 9 al. 1 let. i du règlement sur les eaux (RCEaux), nécessitent une autorisation particulière délivrée par le SEN, sur la base d'une délégation de compétence attribuée par la DAEC le 2 mai 2016. La procédure d'autorisation est basée sur les principes et les critères du plan directeur cantonal et de l'aide à l'exécution de l'OFEV de 2009.

² L'article 17 al. 2 de la LCEaux s'applique dans tous les cas.

³ Dans le secteur vert de la carte d'admissibilité des SGV, les SGV sont autorisées. Les conditions standards données à l'alinéa 1 et 2 sont applicables.

⁴ Dans le secteur jaune de la carte d'admissibilité des SGV, les SGV sont autorisées dans la mesure où les obligations spécifiques décrites au chapitre 3.4 de l'aide à l'exécution de l'OFEV en 2009 sont respectées, tenant compte également des obligations aux conditions suivantes :

- > *Présence de terrains instables (zone de glissement)* : interdiction d'utiliser un liquide caloporteur autre que de l'eau pour le remplissage des SGV.
- > *Parcelle inscrite au cadastre des sites pollués* : interdiction de forer dans des matériaux pollués. Les sites de forages de SGV doivent être déterminés selon la localisation d'éventuels matériaux pollués sous la parcelle. Cette localisation doit être faite au moyen d'une étude adéquate, selon la procédure de l'Ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites).

- > *Présence d'une nappe d'eau souterraine* : conditions spéciales pour le chantier de forage. Un bureau de géologie doit être mandaté pour surveiller les travaux de forage. Si l'épaisseur des terrains meubles est inférieure à 25 m, un tubage permanent ou un système d'obturateurs en textile doit être installé, ou une cimentation sous pression doit être effectuée. Si l'épaisseur des terrains meubles est supérieure à 25 m, le ratio entre le volume du trou de forage et le volume de matériel de remplissage doit être calculé. Les mesures prises ainsi que le calcul du ratio des volumes doivent figurer en annexe du relevé de forage communiqué au Service de l'environnement. Le géologue responsable décide des mesures à prendre dans le cadre de la protection des eaux (en cas de forage sec, aucune mesure n'est nécessaire).
- > *Présence de formations calcaires karstiques* : limitation possible de la profondeur maximale des SGV, à déterminer au cas par cas par le SEn.

⁵ Dans le secteur rouge de la carte d'admissibilité des SGV et hors des zones à bâtir équipées de SGV existantes, les SGV sont interdites.

⁶ Si le secteur rouge de la carte d'admissibilité des SGV couvre une zone à bâtir où des SGV sont existantes, de nouvelles sondes peuvent être autorisées à conditions que les obligations de l'article 3 soient respectées.

Art. 3

Conditions spécifiques pour les zones à bâtir équipées de SGV existantes situées en secteur rouge

¹ Si un nouveau forage de SGV est planifié dans la zone à bâtir en secteur rouge, où des SGV se trouvant à proximité (< 500 m) du futur forage ont été autorisées avant 2016, le SEn peut sous certaines conditions décrites ci-après délivrer une autorisation.

² Le maître d'ouvrage doit démontrer au SEn par une étude technique et scientifique complète et récente que son projet d'installation de SGV n'entre pas en contact avec une nappe d'eau souterraine. Pour cela, le maître d'ouvrage est invité à se baser notamment sur les informations récoltées lors des forages des SGV à proximité.

³ Un *intervalle de sécurité* doit également être maintenu entre la profondeur maximale des forages de SGV et le niveau maximal décennal de la nappe d'eau souterraine, ou le toit de la formation aquifère en cas de présence d'une nappe d'eau souterraine captive.

⁴ Cet intervalle de sécurité est de :

- > 25 mètres dans les formations meubles homogènes graveleuses ou plus grossières (conductivité hydraulique moyenne comprise entre 10^{-1} et 10^{-2} m/s, ou supérieure) ;
- > 15 mètres dans les formations meubles homogènes sableuses (conductivité hydraulique moyenne comprise entre 10^{-3} et 10^{-4} m/s),
- > 5 mètres dans les formations meubles homogènes limoneuses et/ou argileuses (conductivité hydraulique moyenne comprise entre 10^{-5} et 10^{-7} m/s, ou inférieure),
- > A déterminer au cas par cas, au moyen d'une étude spécifique, dans les milieux hydrogéologiques fissurés, karstiques et/ou fortement hétérogènes.

⁵ Le maître d'ouvrage doit également démontrer que son projet n'est pas mis en péril par la présence d'aléas géologiques (artésianisme, cavités naturelles ou artificielles, gaz naturel, etc.). Les conditions standards données à l'alinéa 1 et 2 de l'article 3 et en lien avec les travaux de forages sont applicables au surplus.

Art. 4

Durée de validité et extension de la directive

¹ La présente directive est applicable à l'examen de toutes les nouvelles demandes d'autorisations, indépendamment de la date de mise à l'enquête publique des demandes de permis, pour une durée maximale de 5 ans à compter de son entrée en vigueur, et ce jusqu'à son abrogation suite à l'établissement d'une directive finale.

² Durant la période d'application de la directive, l'examen des autorisations de forage par les autorités concernées aura lieu sur la base des informations les plus récentes à leur disposition, notamment celles acquises dans le cadre des travaux de réévaluation de la carte d'admissibilité.

Art. 5

Entrée en vigueur

La présente directive entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

Art. 6

Communication :

- a) à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, pour elle et le Service de l'environnement ;
- b) à la Direction de l'économie et de l'emploi, pour elle et le Service de l'énergie ;
- c) à la Chancellerie d'Etat.

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Extrait de procès-verbal non signé, l'acte signé peut être consulté à la Chancellerie d'Etat



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Freiburg, 24. Januar 2017

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll

—

2017-56

Richtlinie des Staatsrats über die Karte der Zulässigkeit von Erdwärmesonden (EWS)

Richtlinie zur Anwendung der Karte der Zulässigkeit von EWS während deren Revision

gestützt auf Artikel 76 Abs. 2 der Bundesverfassung (BV);

gestützt auf das Bundesgesetz vom 24. Januar 1991 über den Schutz der Gewässer (GSchG) und die Gewässerschutzverordnung vom 28. Oktober 1998 (GSchV);

gestützt auf das Gewässergesetz vom 18. Dezember 2009 (GewG) und sein Ausführungsreglement (GewR) vom 21. Juni 2011;

gestützt auf das Gesetz vom 4. Februar 1972 über die öffentlichen Sachen (ÖSG);

gestützt auf das Raumplanungs- und Baugesetz vom 2. Dezember 2008 (RPBG) und sein Ausführungsreglement vom 1. Dezember 2009 (RPBR);

gestützt auf die Gewässerschutzkarte des Kantons Freiburg;

gestützt auf die Vollzugshilfe «Wärmenutzung aus Boden und Untergrund», BAFU 2009;

gestützt auf den kantonalen Richtplan vom 3. Mai 2011, Thema «Energie»,

in Erwägung:

Die Karte der Zulässigkeit von Erdwärmesonden (EWS) ist ein Informationsmittel für Bauherren sowie für Projektverfasserinnen und -verfasser und gibt Auskunft über die Machbarkeit eines EWS-Projekts. Die Bundesämter für Energie (BFE) und für Umwelt (BAFU) haben bestätigt, dass die Karte mit den Anforderungen und Zielen des Gewässerschutzes vereinbar ist. Am 5. Oktober 2015 wurde die Karte vom Staatsrat genehmigt. Sie kann über die Online-Karten des Kantons Freiburg unter der Adresse map.geo.fr.ch abgerufen werden.

Die Karte der Zulässigkeit von EWS unterscheidet drei Kategorien:

- > Sektor günstig für EWS (grüner Sektor);
- > Sektor mit Vorbehalten günstig für EWS (gelber Sektor);
- > Sektor ungünstig für EWS (roter Sektor, in dem es keine EWS hat, siehe Art. 2 Abs. 5; roter Sektor in der Bauzone mit bestehenden EWS, siehe Art. 2 Abs. 6 und Art. 3).

Infolge des Beschlusses der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) und nach der Validierung durch die Volkswirtschaftsdirektion (VWD) schlägt die vorliegende Richtlinie ein System für Abweichungen zur Anwendung der Karte der Zulässigkeit von EWS vor; die Richtlinie gilt für eine fünfjährige Übergangszeit ab Inkrafttreten bis zu ihrer Aufhebung durch eine definitive Richtlinie.

Auf Antrag der RUBD und der VWD,

beschliesst:

Art. 1

Geltungsbereich

Die Richtlinie gilt für Bewilligungsgesuche für Bohrarbeiten zur Einrichtung von Erdwärmesonden, namentlich in den besonders gefährdeten Bereichen (Art. 19 Abs. 2 GSchG und 32 Abs. 2 Bst. f GSchV).

Art. 2

Bedingungen

¹ Die Einrichtung einer EWS untersteht in jedem Fall dem Baubewilligungsverfahren nach RPBG und RPBR. In den Bereichen, die durch die Artikel 19 Abs. 2 GSchG, 32 GSchV und 9 Abs. 1 Bst. i GewR bezeichnet sind, erfordern Bohrungen für EWS zudem eine Bewilligung des Amtes für Umwelt (AfU) (Kompetenzdelegation der RUBD vom 2. Mai 2016). Das Bewilligungsverfahren stützt sich auf die Grundsätze und Kriterien des kantonalen Richtplans und der Vollzugshilfe des BAFU von 2009.

² Artikel 17 Abs. 2 d GewG gilt in jedem Fall.

³ Im grünen Sektor der Karte der Zulässigkeit von EWS sind EWS ohne besondere Auflagen zugelassen. Die allgemeinen Bedingungen nach den Absätzen 1 und 2 sind anwendbar.

⁴ Im gelben Sektor der Karte der Zulässigkeit von EWS können EWS bewilligt werden, sofern die spezifischen Auflagen, die im Kapitel 3.4 der Vollzugshilfe des BAFU von 2009 definiert sind, sowie folgende Vorgaben erfüllt sind:

- > *In Rutschgebieten:* Als Wärmeträgerflüssigkeit in den EWS darf ausschliesslich Wasser verwendet werden.
- > *Auf Parzellen, die im Kataster der belasteten Standorte eingetragen sind:* Es ist untersagt, im verschmutzten Material zu bohren. Bei der Bestimmung der EWS-Bohrstellen muss berücksichtigt werden, wo sich das allenfalls verschmutzte Material unter der Parzelle befindet. Für dessen Lokalisierung muss eine adäquate Studie gemäss Bundesverordnung über die Sanierung von belasteten Standorten (AltIV) durchgeführt werden.
- > *Bei Grundwasservorkommen:* Es gelten besondere Bedingungen für die Bohrarbeiten. Es muss ein Geologiebüro mit der Überwachung der Bohrarbeiten beauftragt werden. Beträgt die Mächtigkeit der Lockergesteine weniger als 25 m, so muss eine permanente Verrohrung oder ein Erdwärmesonden-Gewebepacker eingebracht werden oder die Bohrlochwand muss mit Hilfe

einer Druckzementierung dicht einzementiert werden. Beträgt die Mächtigkeit der Lockergesteine mehr als 25 m, so muss das Verhältnis zwischen dem Bohrlochvolumen und dem Hinterfüllungsmaterial berechnet werden. Die getroffenen Massnahmen und die Berechnungen zum Verhältnis der Volumen müssen im Anhang zur Bohraufnahme, die dem AfU übermittelt wird, angegeben sein. Der verantwortliche Geologe legt fest, welche Massnahmen für den Gewässerschutz getroffen werden müssen (bei einer trockenen Bohrung ist keine Massnahme nötig).

> *Vorhandensein von Karstbildungen*: Das AfU legt gegebenenfalls eine maximale EWS-Tiefe fest.

⁵ Im roten Sektor der Karte der Zulässigkeit von EWS sind EWS verboten; von diesem Verbot ausgenommen sind die Bauzonen, in denen es bereits EWS hat.

⁶ Überlagert der rote Sektor der Karte der Zulässigkeit von EWS eine Bauzone, in der es bereits EWS gibt, können neue EWS bewilligt werden, sofern die besonderen Bedingungen nach Artikel 3 eingehalten sind.

Art. 3

Besondere Bedingungen für Bauzonen im roten Sektor mit bestehenden EWS

¹ Ist in einer Bauzone im roten Sektor eine neue EWS-Bohrung geplant und befindet sich die geplante Bohrstelle in der Nähe (< 500 m) von bestehenden EWS, die vor 2016 bewilligt wurden, kann das AfU unter den weiter unten aufgeführten Bedingungen eine Bewilligung ausstellen.

² Der Bauherr muss dem AfU mit einer umfassenden und vor kurzem durchgeführten technischen und wissenschaftlichen Studie aufzeigen, dass die geplante EWS mit keinen Grundwasservorkommen in Berührung kommt. Dafür kann sich der Bauherr namentlich auf die Daten aus den Bohrungen für die nahegelegenen EWS stützen.

³ Zwischen der maximalen Tiefe der EWS-Bohrungen und dem zehnjährigen Grundwasserhöchstspiegel bzw. dem Dach des Grundwasserleiters bei gespannten Grundwasservorkommen muss ein *Sicherheitsabstand* beachtet werden.

⁴ Dieser Sicherheitsabstand beträgt:

- > 25 m bei kiesigen homogenen Lockergesteinsformationen oder größerem Gestein (durchschnittlicher Durchlässigkeitsbeiwert zwischen 10^{-1} und 10^{-2} m/s oder grösser);
- > 15 m bei sandigen homogenen Lockergesteinsformationen (durchschnittlicher Durchlässigkeitsbeiwert zwischen 10^{-3} und 10^{-4} m/s);
- > 5 m bei silt- oder tonhaltigen homogenen Lockergesteinsformationen (durchschnittlicher Durchlässigkeitsbeiwert zwischen 10^{-5} und 10^{-7} m/s oder geringer);
- > im Einzelfall zu definieren bei Kluft-, Karst- und/oder stark heterogenen Wasserleitern.

⁵ Der Bauherr muss zudem den Nachweis erbringen, dass sein Projekt nicht durch geologische Risiken (Arteser, natürliche oder künstliche Hohlräume, Gasaustritte usw.) gefährdet ist. Darüber hinaus gelten die allgemeinen Anforderungen nach Artikel 3 Abs. 1 und 2 im Zusammenhang mit den Bohrarbeiten.

Art. 4**Geltungsdauer und Verlängerung der Richtlinie**

¹ Diese Richtlinie gilt ab Inkrafttreten bis zu ihrer Aufhebung durch eine definitive Richtlinie, höchstens aber für 5 Jahre; sie kommt ungeachtet des Datums der öffentlichen Auflage bei der Prüfung der neuen Bewilligungsgesuche zur Anwendung.

² Während der Geltungsdauer dieser Übergangsrichtlinie werden Bohrbewilligungsgesuche gestützt auf den neusten Kenntnisstand beurteilt, wobei insbesondere die bei den Arbeiten für die Revision der Karte der Zulässigkeit erhobenen Daten berücksichtigt werden.

Art. 5**Inkrafttreten**

Diese Richtlinie tritt mit der Genehmigung durch den Staatsrat in Kraft.

Art. 6

Mitteilung:

- a) an die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion, für sich und das Amt für Umwelt;
- b) an die Volkswirtschaftsdirektion, für sich und das Amt für Energie;
- c) an die Staatskanzlei.

Danielle Gagnaux-Morel
Staatskanzlerin

Auszug aus dem Protokoll ohne Unterschrift, der unterzeichnete Beschluss kann bei der Staatskanzlei eingesehen werden



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'énergie OFEN
Le Directeur

Office fédéral de l'environnement OFEV
Le directeur

CH-3003 Berne, OFEV, BAF

Monsieur Maurice Ropraz
Conseiller d'Etat
Direction de l'aménagement, de l'environnement
et des constructions DAEC
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Monsieur Beat Vonlanthen
Conseiller d'Etat
Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Boulevard de Pérolles 25
1701 Fribourg

N° de référence: O375-2112
Notre référence: BRO
Dossier traité par: BAF
Berne, le 15 septembre 2015

Carte d'admissibilité des sondes géothermiques du canton de Fribourg

Messieurs les Conseillers d'Etat,

Les documents relatifs à la « Carte d'admissibilité pour les sondes géothermiques dans le canton de Fribourg » nous sont bien parvenus. C'est volontiers que nous répondons à votre demande et nous vous remercions de nous offrir l'occasion d'une prise de position. La Confédération salue vos initiatives ouvrant des perspectives futures en visant à une gestion du sous-sol coordonnée et de qualité. Après avoir pris connaissance des documents précités, nous félicitons le canton respectivement son Service de l'Environnement (SEn) pour ses grands efforts et son engagement dans ce domaine. Nous vous prions de recevoir ci-joint la réponse conjointe des offices fédéraux de l'énergie et de l'environnement.

Du point de vue de la politique climatique et énergétique, l'utilisation de l'énergie du sous-sol pour la production de chaleur et de froid est souhaitable. Ces systèmes efficaces permettent en effet de réduire l'utilisation des énergies fossiles, réaliser des économies d'électricité et de stocker la chaleur à l'échelle saisonnière. La ressource en eau souterraine doit cependant être protégée, en accord avec les dispositions légales.

Il est souhaitable que les cantons valorisent au mieux – dans le cadre des réglementations légales ainsi qu'en tenant compte des limitations, imposées surtout par les intérêts publics (p.ex. infrastructure) – le potentiel thermique des ressources du sous-sol. Dans ce contexte, nous encourageons les solutions les moins restrictives possibles.

Il est en outre à noter que la carte d'admissibilité sera uniquement valable pour les sondes géothermiques verticales et ne concerne pas les autres systèmes d'exploitation de la chaleur du sous-sol comme l'exploitation de la chaleur des nappes phréatiques, les collecteurs enterrés horizontaux, les pieux énergétiques ou la géothermie profonde. Dans certains cas, nous attirons votre attention sur

N° de référence: O375-2112

le fait que des solutions alternatives, comme en particulier l'utilisation hydrothermique des nappes phréatiques ou des sources d'eau souterraines peu ou pas propices à l'exploitation d'eau potable, peuvent être également considérées.

Du point de vue de la compatibilité avec les objectifs de la protection des eaux, nous arrivons à la conclusion que le résultat est conforme à ses exigences. En effet, les niveaux d'admissibilité donnés « Sondes géothermiques verticales (SGV) autorisées, SGV nécessitant une demande préalable obligatoire et SGV interdites » et les critères décisionnels pour l'admissibilité des SGV « existence d'un aquifère d'intérêt public et de zones de protection des eaux souterraines, cadastre des sites pollués, inventaire des terrains instables et carte d'admissibilité pour l'implantation de sondes géothermiques en milieu karstique » sont adaptés. De plus, le canton conclut à des règles de décision pour l'admissibilité d'une SGV qui correspondent aux prescriptions de l'Ordonnance sur la protection des eaux et de l'aide à l'exécution « Exploitation de la chaleur tirée du sous-sol ». Elles se présentent ainsi : « Aucune SGV n'est autorisée dans les zones protégeant des sources ou des nappes phréatiques destinées à l'exploitation d'eau potable. Cette règle vaut pour les zones S de protection des eaux ainsi que pour les aquifères et sources d'intérêt public dont le débit est supérieur à 200 l/min. En milieu karstique, les SGV sont également interdites dans les zones de protection des eaux souterraines en milieu karstique ou lorsque la base de l'aquifère karstique est située à moins de 50m de profondeur. » Au final, la définition des critères respecte le cadre légal et reste dans la marge de manœuvre du canton.

L'angle technique a également été traité par nos experts qui ont examiné l'approche et la mise en œuvre de l'établissement d'une telle carte. Les études à la base de la démarche prennent en considération de nombreuses informations pertinentes y compris des cartes géologiques et hydrogéologiques ainsi que l'inventaire des nappes aquifères.

La démarche correspondante nous semble tout à fait conforme aux exigences méthodologiques, à la fois point du point de vue hydrogéologique que géoinformatique. La procédure pour l'établissement de cette carte est concevable, intelligiblement documentée et illustrée. Les codes chiffrés à 3 positions (« indices d'admissibilité ») sont un moyen particulièrement élégant de procéder avec différents critères de décision. L'intégration des concepts particuliers pour la gestion des terrains karstiques est novatrice et effectuée de façon adaptée à l'état des connaissances actuelles. Finalement, la démarche est en cohérence avec les pratiques d'autres cantons suisses gérant la thématique des sondes géothermiques.

Nous nous permettons toutefois d'ajouter quelques compléments techniques qui sont apparus à nos experts en étudiant les documents mis à disposition :

- Des géodonnées de degré de détail et échelle très différentes sont combinées. À ce propos, nous nous interrogeons sur d'éventuelles particularités à considérer pour des mises à jour futures. Dans ce contexte, étant donné le grand nombre de polygones et allant dans le sens d'une meilleure application, les plus petits pourraient être éliminés et regroupés avec des polygones plus grands.
- Nous souhaiterions aussi informer le canton que certaines descriptions devraient être adaptées de façon suivante :
 - « aquifère d'intérêt public » au lieu de « aquifère public » ;
 - « sources d'intérêt public » au lieu de « sources publics » ;
 - « zones de protection des eaux souterraines » au lieu de « zones de protection des eaux » ;
 - « zones de protection des eaux souterraines en milieu karstique » au lieu de « zones karstiques ».

N° de référence: O375-2112

En espérant que cette prise de position conviendra à vos attentes, et en restant à votre disposition pour un point de vue plus détaillé, nous réitérons nos compliments pour votre initiative et votre travail, et vous prions de recevoir, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.



Walter Steinmann
Directeur de l'OFEN



Bruno Oberle
Directeur de l'OFEV



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Evaluation de la Carte d'admissibilité des sondes géothermiques (Canton de Fribourg) et de son élaboration

Prof. Jon Mosar

Département de Géosciences, Université de Fribourg

Ch. Du Musée 6

CH-1700 Fribourg

Jon.mosar@unifr.ch

19, Septembre 2016

Le présent rapport constitue une évaluation succincte sur l'établissement de la carte d'admissibilité des sondes géothermiques dans le canton de Fribourg avec une attention plus spécifique sur les aspects géologiques. Plus particulièrement, le canton de Fribourg a mandaté Geoazimut Sàrl et l'ISSKA dans le but de créer une carte d'admissibilité pour les sondes géothermiques verticales (SGV) en milieu karstique. L'objectif du présent rapport est d'apprécier autant l'établissement de la carte que le bienfondé de l'approche et la pertinence scientifique au niveau géologique surtout¹.

L'ensemble du travail est implémenté dans un système géoréférencé (ARCGIS) couvrant tout le canton. Pour l'évaluation des régions où entrent en ligne de compte le karst en milieu calcaire les mandats ont utilisé la méthode KARSYS s'articule autour de trois points :

1. compilation de données existantes et son intégration dans une base de données géographique;
2. construction d'un modèle géologique 3D ;
3. création d'un modèle hydrogéologique conceptuel.

Le périmètre d'étude concerne uniquement les régions à roches calcaires des Préalpes qui sont seules susceptibles de développer un système karstique.

Ce principe général s'applique à l'ensemble du canton. Toutefois dans la région du plateau les roches calcaires susceptibles de développer des karsts sont à des profondeurs (>1000m) qui n'entrent pas en compte pour des SGV. L'élaboration d'un modèle spécifique pour ce domaine est substitué par une carte de la répartition des zones des différents types d'aquifères. Dans le cas des régions avec un karst les conditions d'interdiction des SGV, telles que par exemple les zones de protections des eaux, les zones polluées ou les zones instables, n'ont pas été intégrées dans le modèle géologique mais bien dans la carte/modèle d'admissibilité. La carte d'admissibilité des sondes géothermiques en

¹ Les documents suivants ont été consultés :

- (1) Rapport sur le modèle hydrogéologiques des Préalpes et sa traduction (ISSKA + Géoazimut) - 20140506_Karst_FR_Rapport_Final.pdf
- Rapports sur l'établissement de la carte d'admissibilité (Géoazimut) :
 - o (2) Cadre général et contenu de la carte - 20140505_Geoazimut_Carte_admissibilité_SGV_V1.1.pdf
 - o (3) Réalisation de la carte - 20141110_Geoazimut_Carte_admissibilité_SGV_V2.2.pdf
 - o (4) Amélioration de la topologie de la carte dans les Préalpes (avant publication) - 20141217_Geoazimut_KarstFR_SGV_V2.3.pdf
- (5) Aide à l'exécution de l'OFEV 2009 - Exploitation+de+la+chaleur+tirée+du+sol+et+du+sous-sol.pdf



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

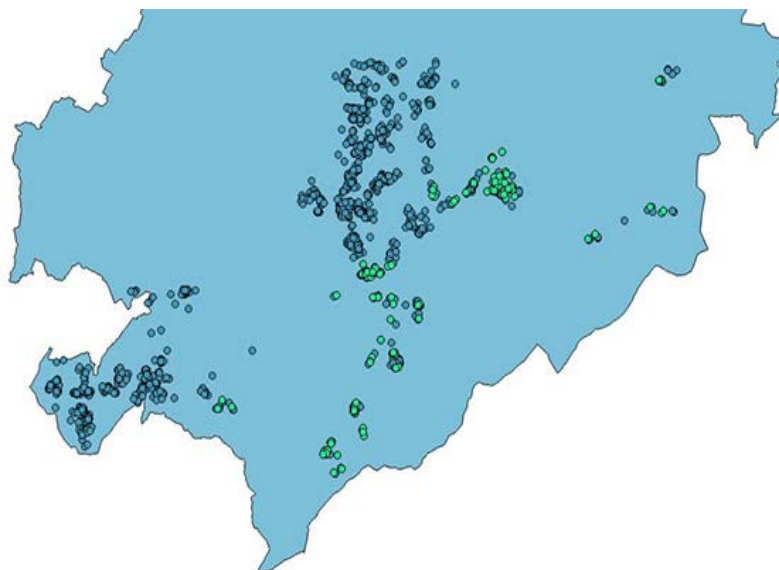
milieu karstique est basée la profondeur liée au risque de mise en relation d'aquifère (zones K1 à K5) et aux interdictions liées à la présence d'une zone de protection karstique (zones ZPKarst).

Il faut noter que l'information géologique nécessaire pour l'étude n'est de loin pas distribuée de manière uniforme, ni pour la répartition géographique ni pour la profondeur. Par ailleurs elle doit être pertinente pour le sujet analysé. Il faut donc procéder à une extrapolation, voire une modélisation, latérale pour palier à cette lacune. Il convient de ne pas confondre dans ce contexte la précision réduite due à une absence de données, absence qui est couverte par une interpolation et/ou modélisation, avec qualité scientifique de l'analyse et de l'interprétation !

Concernant l'aspect législatif un rapport complet et bien documenté met en lumière les divers aspects et les solutions utilisées dans différents cantons ainsi qu'au niveau fédéral. Les tenants et aboutissants sont correctement documentés et expliqués

L'étape de compilation des données revêt une importance fondamentale puisqu'elle détermine la précision et la pertinence du modèle. Dans le travail analysé les données concernent la situation et le débit de sources, les structures géologiques ainsi que la stratigraphie, le développement et le rattachement de cavités à certaines sources et systèmes karstiques ont été utilisés. Cette partie est discutée de manière précise, mais on peut relever quelques points dans la description du modèle karstique essentiellement:

- Concernant le Trias on peut se poser la question si une roche calcaire et avec des cornieules peut être considéré comme un aquiclude. On connaît des remontées de gaz dans les cornieules! Le Trias est considéré comme aquiclude, mais cette décision n'est pas exposée et seulement présenté en fin de rapport.
- Le rapport final décrit succinctement la procédure d'acquisition et d'utilisation/valorisation des données. Il est informatif, mais souffre de quelques tournures généralistes. On ne mentionne/explique pas toujours clairement quelles sont les données utilisées pour la modélisation (même si l'ensemble des données peut être consulté dans la base de données ArcGIS, voir figure avec exemple des sondes géothermiques. Dans ce cas nous avons pu consulter la base de données GIS afin de « vérifier » la procédure).
- Le rapport décrit de manière très complète et exhaustive le modèle hydrogéologique et la situation des aquifères pour les différents secteurs. Il en ressort que les sources avec les débits les plus importants des Préalpes fribourgeoises sont dans l'aquifère karstique des calcaires du « Malm ».
- On peut noter ici qu'on ne mentionne pas les calcaires du Niremont à l'est de Châtel-Saint Denis qui sont de même nature que ceux près Bulle de de Montsalvens. On y connaît pourtant aussi des sources. La raison de l'omission de ce massif dans la modélisation n'est donnée que succinctement dans la conclusion et sans justification complète (c'est une décision interne avec le Sen).



Extrait de la base de données GIS montrant les sondes géothermiques existantes (ronds bleus) et celles utilisées (ronds verts) pour le modèle car pertinentes au niveau de l'information (existence de limites géologiques nécessaires pour la construction du modèle). La surface en bleu représente le territoire du canton de Fribourg. Pas d'échelle ! Nord en haut.

Il existe un certain nombre d'imprécisions qui résultent entre autres :

- des limitations du programme Geomodeler, en particulier le changement d'épaisseur qui entraîne des artéfacts d'interpolation. Ceci ne semble pas porter à conséquence puisque ces problèmes apparaissent plutôt en profondeur
- de la disparité spatiale et qualitative de l'information géologique.

Après analyse les critères d'admissibilité ou d'exclusion des SGV en milieu karstique apparaissent pertinents et sont très clairement exposés dans le rapport *Carte d'admissibilité pour l'implantation de sondes géothermiques en milieu karstique*, surtout en ce qui concerne les limites latérales (fig. 12 page 65).

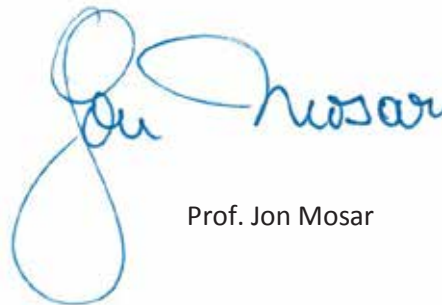
La détail des données, son accessibilité et l'explication parfois trop succincte de la procédure d'utilisation de certaines données reste de temps en temps difficile dans le rapport même et de ce fait il peut en résulter une mécompréhension de ce qui a été réalisé et quelles sont les données pertinentes et nécessaires utilisées. Toutefois la totalité des données est accessible dans la base de données GIS !

Par combinaison de divers critères une carte d'admissibilité propose 9 types de zones qui ont été simplifiées en 3 critères d'admissibilité : autorisé, demande préalable obligatoire et interdit. Les différentes analyses géostatistiques, en particulier les lieux de la répartition des SGV existantes par rapport à la carte d'admissibilité montrent bien que dans es faits seulement peu de surfaces (zones) sont concernées par une interdiction de SGV en milieu karstique².

² (Pour l'ensemble du territoire cantonal, les SGV sont autorisées pour 65% du territoire, les SGV nécessitent une demande préalable pour 14% du territoire, et elles sont interdites pour 21% du territoire cantonal. Concernant les zones à bâtir uniquement, les SGV sont autorisées pour 72% de la zone à bâtir, les SGV nécessitent une demande préalable pour 8% de la zone à bâtir, et elles sont interdites pour 20% de la zone à bâtir.)

En conclusion il apparait que les divers travaux pour l'établissement de la carte d'admissibilité des sondes géothermiques ont été menés avec le plus grand soin en tenant compte de l'ensemble des données géologiques et autres à disposition³. Les explications et figures sont claires et les différentes situations et résultats discutés de manière factuelle. Les mises en gardes quant à la précision et l'application locale sont tout à fait judicieuses. Dans ce sens la carte proposée est un très bon outil d'aide à la décision.

Au niveau décisionnel il semble tout à fait justifié et pertinent (au vu des données utilisée et du degré de précision variable) d'utiliser 3 niveaux d'admissibilité : SGV interdites, SGV autorisées et SGV avec demande préalable obligatoire. Finalement, dans la mesure où il s'agit d'un travail réalisé dans une banque de données géoréférees avec des critères bien définis et une procédure d'addition des divers critères crédible et pertinente, le résultat final est reproductible et transparent. Le travail repose sur approche scientifique et rigoureuse.



Prof. Jon Mosar

³ Il faut noter qu'un contrôle détaillée de toutes les données, ainsi que de la structure du projet GIS n'as pas été entreprise car dépassant le cadre de ce rapport.

Dépôts

Postulat 2017-GC-38 Romain Collaud/ Gabrielle Bourguet Concept Sports-Arts-Formation

Dépôt et développement

Le concept «Sports-Arts-Formation» (SAF) du canton de Fribourg a fait l'objet d'un premier rapport au Grand Conseil en 2013, suite à un postulat déposé en 2010 par M. le Député Eric Collomb.

Aujourd'hui, les mesures prévues par le concept semblent poser des problèmes à certains clubs sportifs formateurs. Ceux-ci relèvent que le système n'est pas adapté aux besoins du sport de haut niveau. L'appel de M. Slava Bykov dans *La Liberté* du 17 janvier dernier n'en constitue qu'un exemple.

En outre, certains élèves qui ne remplissent pas les critères d'admission au concept SAF sont néanmoins des sportifs de talent en pleine ascension. Ils s'entraînent de nombreuses heures chaque semaine, sont invités à participer à des camps et semblent avoir, pour certains, des difficultés à obtenir les allègements nécessaires à la poursuite de leur sport.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil une étude comparative intercantonale des différents systèmes que l'on peut regrouper sous le générique «sport-études», incluant notamment les cantons de Vaud, Genève, Valais et Berne.

Nous souhaitons que le Conseil d'Etat analyse notamment les points suivants:

1. Conditions d'admission au concept
2. Mesures en faveur des élèves sportifs admis dans le concept
3. Mesures en faveur des élèves sportifs de haut niveau qui ne remplissent pas les conditions d'admission au concept
4. Budgets affectés aux systèmes «sport-études» par les cantons
5. Mise à disposition des infrastructures pour le «sport-études» – tarifs pratiqués
6. Subventionnement cantonal des centres de formation – conditions et montants accordés.

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Postulat 2017-GC-41 Christian Ducotterd Surveillance des mosquées et des imams

Dépôt et développement

Plusieurs cantons ont été confrontés à des faits importants liés à des discours intolérables d'imams appelant à la violence. Ces messages ont souvent pour but de lutter contre toute personne qui n'est pas musulmane ou contre celles qui se détourneraient de l'islam. Dans ces cas-là, la législation et nos valeurs sont bafouées. Trop souvent, les femmes sont les premières victimes de l'interprétation qui est faite du Coran. Alors que nous parlons tous les jours d'égalité entre homme et femme, des pratiques inadmissibles sont tolérées dans certaines communautés.

A Winterthur, des personnes ont été passées à tabac après avoir dénoncé des agissements inadmissibles à l'intérieur des mosquées. Leur famille a été menacée de mort. A Genève, des individus fichés prêchaient ouvertement. Ceci laisse songeur si l'on sait qu'aujourd'hui la surveillance est minime et les bases légales manquent pour agir.

Les imams sont principalement payés par des pays étrangers et certains prêchent dès leur arrivée sans aucune forme d'intégration.

La perte de confiance envers l'islam est indéniable. Seule, la mise en place de moyens visant à éviter toute dérive permettra de retrouver cette confiance. La communauté musulmane doit impérativement être active dans ce processus. Elle doit participer à l'intégration de ses membres, veiller à l'application de la législation, promouvoir les valeurs que nous défendons et veiller à une auto-surveillance. Toute personne musulmane qui a pour but de vivre en Suisse doit dénoncer ouvertement des agissements qui discréditent toute une communauté et les imams doivent clairement montrer leur désaccord avec le non-respect de la législation, les guerres et les attentats menés au nom de leur religion que ce soit ici ou dans d'autres pays.

La Confédération qui cherche des solutions rappelle régulièrement que c'est le rôle des cantons de gérer les problèmes en lien avec les communautés religieuses.

Le postulat doit mener à un rapport qui répond à de nombreuses questions comme par exemple:

- > Quelles sont les risques connus?
- > Est-ce que l'on peut affirmer que les textes cités dans les mosquées ou lieux de rencontre sont compatibles avec notre législation?
- > Si l'on ne peut pas répondre par l'affirmatif, quelles mesures peuvent être entreprises afin d'empêcher des dérives?
- > Est-ce que la surveillance des mosquées et des imams est suffisante?
- > Est-ce que nous avons un inventaire clair des lieux de rencontre où prêchent les imams?
- > Est-t-il possible de créer une liste des imams qui prêchent dans le canton de Fribourg?
- > Que peut-on faire afin de donner aux imams les connaissances suffisantes afin de participer activement aux respects de nos valeurs?
- > Est-ce que l'obligation de suivre une courte formation en lien avec l'intégration peut être instaurée?
- > Peut-on obliger les communautés religieuses à tenir une comptabilité et à faire vérifier leurs comptes tout en contrôlant que la provenance des fonds est légale?
- > Que peut-on faire afin d'impliquer la communauté musulmane dans les mesures précitées afin d'assurer une auto-surveillance et le respect des valeurs suisse?
- > Quelles modifications de bases légales sont nécessaires afin de permettre de réagir en cas de dérives et de surveiller les lieux à risques?

Les questions sont nombreuses et l'Etat doit impérativement se pencher sur cette problématique afin d'empêcher des dérives et de retrouver la confiance.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

—

Résolution 2017-GC-42 Simon Bischof/ Benoît Piller Respect de la loi par la Poste

Dépôt et développement

La Poste a annoncé, en octobre 2016, vouloir supprimer 500 à 600 offices de poste d'ici à 2020. Le 21 décembre dernier, une liste qui concerne le canton de Fribourg sur la base de critères que la Poste a elle-même définis, a paru dans *La Liberté* et les *Freiburger Nachrichten*. Dans notre canton, une soixantaine d'offices de poste pourraient être fermés à court et moyen terme. **Il faut s'y opposer!**

Le service universel est grandement compromis par la stratégie prévue par la Poste. Depuis 2004, plus de 1000 offices postaux ont déjà été supprimés en Suisse. Avec une suppression de 500 à 600 offices postaux supplémentaires d'ici 2020,

le réseau des postes aurait ainsi diminué de 75% en 20 ans. Il est temps d'agir au plus vite.

Ces dernières années, les autorités et la population ont déjà été mises devant le fait accompli à de nombreuses reprises. La Poste commence par annoncer qu'elle va moderniser son réseau et étudier les différentes solutions. Ensuite, elle arrive avec un constat simple sur la rentabilité et la fréquentation des postes devant les autorités cantonales et communales et annonce qu'il faut trouver une alternative au traditionnel bureau de poste.

Alors que la fermeture, au départ, de certains petits offices postaux pouvait se justifier, ce que fait à présent la Poste va trop loin. Faut-il rappeler que le géant jaune a fait un bénéfice consolidé de 558 millions de francs en 2016?

La Poste doit respecter la loi sur la Poste et l'ordonnance sur la Poste. Ces deux textes législatifs fédéraux sont très clairs au sujet du service universel.

Les prestations offertes dans une agence ne sont pas les mêmes que dans un office. Ne garder plus qu'une seule poste dans un district n'est à nos yeux pas suffisant pour couvrir le mandat de service universel.

En 2012, en réponse à une question de Xavier Ganioz sur ce sujet, le Conseil d'Etat concluait en disant: «Le Conseil d'Etat demeure néanmoins toujours attentif aux mesures qui sont et seront encore entreprises, afin de s'assurer que les solutions proposées soient satisfaisantes non seulement pour les communes, mais avant tout pour les usagers.»

Conclusion

Sur la base de ces éléments, le Grand Conseil fribourgeois demande au **Conseil fédéral** d'intervenir pour que la Poste respecte la législation en garantissant un service universel de qualité sur le long terme.

—

Résolution 2017-GC-44 André Schneuwly/ Benoît Rey Verlust von 220 Stellen im Kanton Freiburg bei der Unternehmung Billag AG in Freiburg

Begehren und Begründung

Mit Erstaunen und mit Unverständnis nimmt der Grosse Rat Kenntnis vom Abbau von 220 Stellen Ende 2018 beim Hauptsitz der Inkassofirma Billag in Freiburg Kenntnis. Die Billag ist eine Tochterfirma der Swisscom. Nach 18 Jahren verliert die Billag ihr Mandat zum Inkasso der Radio- und Fernsehgebühren.

Obwohl die Entscheidungen abgestützt auf der rechtlichen Basis des Beschaffungswesen erfolgt ist, bleibt ein ungutes Gefühl wie dieser Firmenwechsel so möglich wurde. Der Grosse Rat bedauert sehr diesen Entscheid auf der Ebene des Bundes.

Wir bitten den Staatsrat, die National- und Ständerate des Kantons Freiburg dieser Entscheidung des Bundesrates nachzugehen.

Questions

Question 2016-CE-234 Yves Menoud Problématique du manque de liquidité récurrent des structures d'accueil extrafamilial de jour en partie causée par la politique cantonale en matière de paiement des subventions cantonales et des employeurs – l'Etat ne pourrait-il pas y remédier en échelonnant davantage ses versements?

Question

La loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour précise que les parents participent financièrement aux coûts des structures d'accueil subventionnées. L'Etat soutient financièrement les structures d'accueil préscolaire dûment autorisées qui permettent la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Les structures soutenues par l'Etat bénéficient également d'une contribution des employeurs. De plus, pour les structures d'accueil préscolaire, les communes apportent un soutien financier permettant l'introduction de barèmes de tarifs dégressifs. Ce soutien couvre les coûts qui ne sont pas pris en charge par les parents, l'Etat et les employeurs.

Chaque mois les structures d'accueil facturent aux parents et aux communes les montants dus avec généralement un délai de paiement de 10 à 30 jours. Mais en même temps, les mêmes structures s'acquittent, en plus des charges courantes, des salaires du personnel tant spécialisé qu'administratif. Ce décalage d'un mois oblige les structures d'accueil à trouver des solutions pour résoudre l'impasse de liquidité ainsi créée, impasse largement augmentée encore par le fait que les subventions de l'Etat et des employeurs sont quant à elles versées trimestriellement sous la forme d'acomptes avant un décompte final l'année suivante.

Sachant que les banques sont de plus en plus réticentes à accorder des lignes de crédit à ce type d'associations, les structures d'accueil doivent rechercher elles-mêmes des garanties auprès de communes ou d'autres corporations de droit public et parfois même, au vu des difficultés rencontrées, auprès de personnes privées, le plus souvent des membres de la direction ou du comité des structures d'accueil qui fournissent cette garantie à titre personnel. Ce procédé ne devrait pas exister et surtout ne pas perdurer.

Dès lors, afin de résoudre en bonne partie la problématique de ces impasses de liquidité, l'autorité cantonale ne pourrait-

elle pas revoir la périodicité des versements, fixée dans le règlement d'exécution de la LStE, tant de la subvention cantonale que de celle des employeurs, plus particulièrement en mensualisant les acomptes? Il est à noter que ces acomptes peuvent maintenant être facilement déterminés par le fait que les montants sont connus mensuellement pour chaque période de facturation et disponibles dans le CSE KIBE pour la plupart des structures.

Le 25 octobre 2016

Réponse du Conseil d'Etat

L'autorité cantonale (ci-après le Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ) est consciente de la problématique de liquidités que pourrait susciter le versement par acomptes pour toutes les structures d'accueil extrafamilial de jour concernées. C'est pourquoi il a été prévu un système de subventionnement dual, à savoir un système de décomptes trimestriels pour les accueils extrascolaires et un système d'acomptes pour les crèches et les accueils familiaux de jour.

Les structures extrascolaires, qui ne sont subventionnées par l'Etat que pour les deux années d'école enfantine, éprouvent souvent de la difficulté à estimer en avance leurs heures de garde. Par conséquent, elles fonctionnent selon un système de décomptes trimestriels. Cela signifie que la subvention est versée tous les trois mois pour les heures facturées les trois mois précédents. Evidemment, une structure peut toujours choisir de revenir sur un système d'acompte, si elle le désire et si son fonds de roulement le lui permet. Actuellement, une minorité de structures extrascolaires en ont fait la demande.

Quant aux structures de type crèche et accueil familial de jour, elles peuvent estimer les heures de garde puisqu'elles ont des inscriptions à l'année prédéfinies et qu'elles ont, en général, un fonds de roulement suffisant pour partir sur un système de subventionnement par acomptes. Pour ces structures, le système actuellement mis en place par le SEJ consiste à faire un 1^{er} versement plus conséquent en janvier – de l'ordre 40% de la somme totale estimée – afin de faciliter les mouvements de liquidités dans les trésoreries des structures, puis le versement des acomptes 2 et 3 de l'ordre de 15%, et enfin le versement du 4^e acompte de 10%, le solde étant versé l'année suivante conformément à la LSub.

Dans l'éventualité où une structure se trouverait en difficulté financière, le SEJ se tient bien sûr à disposition pour trouver un arrangement. Contrairement à ce qu'affirme l'auteur

de la question, le programme CSE-Kibe n'est pas largement répandu. Même si le nombre des structures qui en font l'acquisition est en augmentation, cela reste une minorité à l'heure actuelle. Par conséquent, le SEJ collabore aujourd'hui avec de très nombreuses structures qui n'ont pas toutes la même systématique de facturation.

En conclusion, le Conseil d'Etat relève qu'au niveau des liquidités, le système actuel est plus favorable qu'une mensualisation des acomptes. Depuis son instauration en 2012, le SEJ n'a plus été sollicité pour cette problématique.

Le 6 février 2017

—

**Anfrage 2016-CE-234 Yves Menoud
Familienergänzende Tagesbetreuungseinrichtungen haben wiederholt Liquiditätsengpässe, die teilweise auf die kantonale Politik bei den Kantons- und Arbeitgebersubventionen zurückzuführen sind – könnte der Kanton diesem Problem durch eine bessere Verteilung seiner Beitragszahlungen Abhilfe schaffen?**

Anfrage

Das Gesetz vom 9. Juni 2011 über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen (FBG) legt fest, dass sich die Eltern an den Kosten der subventionierten Betreuungseinrichtungen beteiligen. Rechtmässig anerkannte vorschulische Einrichtungen, dank denen Familien- und Berufsleben besser miteinander vereinbart werden können, werden vom Staat finanziell unterstützt. Die vom Staat unterstützten Einrichtungen erhalten zusätzlich einen Beitrag der Arbeitgeber. Für die vorschulischen Betreuungseinrichtungen leisten die Gemeinden einen finanziellen Beitrag, der die Einführung von degressiven Beitragsskalen ermöglicht. Dieser Beitrag deckt die Kosten, die weder von den Eltern noch vom Staat, noch von den Arbeitgebern gedeckt werden.

Für die geschuldeten Beträge stellen die Betreuungseinrichtungen den Eltern und Gemeinden jeden Monat Rechnungen mit einer Zahlungsfrist von 10 bis 30 Tagen aus. Während sie auf die Zahlungen warten, müssen die Einrichtungen neben den laufenden Kosten für die Löhne der spezialisierten und administrativen Mitarbeitenden aufkommen. Aufgrund dieser Verzögerung von einem Monat sind die Betreuungseinrichtungen gezwungen, Lösungen zur Überbrückung des Liquiditätsengpasses zu finden. Dass die Subventionen des Staates und der Arbeitgeber in vierteljährlichen Anzahlungen geleistet werden und erst im Folgejahr eine Schlussabrechnung erstellt wird, verschärft das Problem zusätzlich.

Im Wissen darum, dass Banken dieser Art von Einrichtung immer weniger Kreditlinien gewähren, müssen die Betreuungseinrichtungen selbst nach finanziellen Absicherungen suchen, dies bei Gemeinden, anderen öffentlich-rechtlichen Körperschaften oder, angesichts der schwierigen Lage, sogar bei Privatpersonen, meist Direktions- oder Vorstandsmitglieder der Betreuungseinrichtungen, die derartige Absicherungen privat gewähren. Eine solche Praxis sollte nicht vorkommen und vor allem nicht andauern.

Könnte die kantonale Behörde die im Ausführungsreglement des FBG festgelegte Zahlungsperiodizität der Kantons- und Arbeitgebersubventionen und insbesondere die Möglichkeit monatlicher Anzahlungen prüfen, damit Liquiditätsengpässe mehrheitlich verhindert werden können? Die Anzahlungsbeträge können einfach bestimmt werden, da die monatlichen Beträge für jede Rechnungsperiode bekannt und für die meisten Einrichtungen im Programm CSE-Kibe ersichtlich sind.

Den 25. Oktober 2016

Antwort des Staatsrats

Die kantonale Behörde (nachfolgend Jugendamt, JA) ist sich der Liquiditätsproblematik bewusst, die sich für die betroffenen familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen aus den Anzahlungen ergeben könnte. Aus diesem Grund wurde ein duales Subventionssystem mit vierteljährlichen Abrechnungen für ausserschulische Betreuungseinrichtungen und einem Anzahlungssystem für Krippen und familienergänzende Tagesbetreuungseinrichtungen vorgesehen.

Für ausserschulische Betreuungseinrichtungen, die vom Staat nur für die zwei Kindergartenjahre subventioniert werden, ist es oftmals schwierig, ihre Betreuungsstunden im Voraus einzuschätzen. Aus diesem Grund funktionieren sie nach einem System mit vierteljährlichen Abrechnungen, das heisst, der Beitrag wird alle drei Monate basierend auf den fakturierten Betreuungsstunden der drei vorhergehenden Monate ausbezahlt. Natürlich steht es den Einrichtungen frei, zum Anzahlungssystem zurückzukehren, wenn sie dies wünschen und es ihr Umlaufvermögen zulässt. Dies wurde bisher nur von wenigen ausserschulischen Betreuungseinrichtungen beantragt.

Krippen und familienergänzende Tagesbetreuungseinrichtungen können ihre Betreuungsstunden einschätzen, weil die Anmeldungen für das Jahr vordefiniert sind. Ausserdem verfügen sie im Allgemeinen über genügend Umlaufvermögen für ein Anzahlungssystem. Das vom JA für diese Einrichtungen umgesetzte System sieht folgendermassen aus: Im Januar erfolgt eine grössere Überweisung (ca. 40% der geschätzten Gesamtsumme), um den Einrichtungen bessere Liquidität zu ermöglichen. Die 2. und 3. Zahlung beträgt jeweils 15% und

die 4. Anzahlung 10% der mutmasslichen Subvention. Der Restbetrag wird gemäss SubG im Folgejahr entrichtet.

Sollte sich eine Einrichtung in finanziellen Schwierigkeiten befinden, ist das JA natürlich bereit, eine angemessene Lösung zu finden. Entgegen der Aussage des Fragestellers ist das Programm CSE-Kibe nicht genügend verbreitet: Obwohl sich immer mehr Einrichtungen dieses Programm anschaffen, wird es nach wie vor nur von einer Minderheit genutzt. Das JA arbeitet derzeit mit sehr vielen Einrichtungen zusammen, die über unterschiedliche Abrechnungssysteme verfügen.

Abschliessend hält der Staatsrat fest, dass das aktuelle System hinsichtlich Liquidität besser geeignet ist als monatliche Anzahlungen. Seit Einführung des Systems im Jahr 2012 wurden dem JA in diesem Zusammenhang keine Probleme gemeldet.

Den 6. Februar 2017

Question 2016-CE-144 Charles Brännmann/Daniel Gander Droit d'asile et coûts 2015

Question

La modification de la loi sur l'asile a été acceptée ce 5 juin 2016, à une large majorité du souverain et par l'ensemble des cantons. Dans l'argumentaire, le Conseil fédéral et le Parlement faisaient mention que les longues procédures actuelles sont astreignantes et coûteuses pour la Confédération, les cantons et les communes.

La modification acceptée ce week-end permettra, selon les critères du Conseil fédéral et du Parlement, de rendre une politique d'asile plus efficace et également d'accélérer les procédures. Selon nos institutions, les expertises vont démontrer que les demandes pourront être traitées bien plus rapidement et que les taux de recours seront néanmoins faibles. Il n'en restera pas moins que nos institutions et les divers intervenants en matière d'asile seront toujours aussi nombreux pour traiter les dossiers des demandeurs.

Notons qu'actuellement, la Confédération et ses services, les cantons, les communes, les services d'immigration et de police, les personnes en charge des dossiers, les rédacteurs de PV, les traducteurs, les représentants juridiques, les conseillers au retour, les services d'aide sociale et les assurances maladie, les services scolaires, les responsables des foyers et les services d'entretien, etc. sont les nombreuses institutions et sociétés à gérer actuellement le domaine de l'asile.

Comme dit ci-dessus, les procédures ont un coût déjà important pour la collectivité. Dès lors, avant la mise en œuvre de la modification, nous aimerions savoir quel est le coût global de l'asile en 2015 pour le canton et pour les communes fribourgeoises. A ce sujet, nous nous permettons les questions suivantes:

Droit d'asile:

1. *Quels sont les Services chargés du contrôle, de la vérification et du suivi de la procédure d'asile dans le canton?*

Coûts de l'asile:

2. *Le canton de Fribourg est le seul canton romand à avoir confié la gestion de l'asile à une société privée. Cette solution a-t-elle coûté moins cher que celles des autres cantons romands dont le mandat est confié à la Croix-Rouge?*
3. *Existe-t-il des disparités d'aide financière entre les cantons et les communes?*
4. *Quel organe politique contrôle les comptes, les budgets et les prestations de service du mandat de l'ORS Service?*
5. *Qui paye les factures d'interprètes auxquels les communes doivent faire appel pour les migrants placés sur son territoire?*

Le 16 juin 2016

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler les coûts de l'asile pour 2015.

Les dépenses relatives aux personnes du domaine de l'asile (requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire séjournant dans le canton depuis moins de sept ans (AP-7) et depuis plus de sept ans (AP+7), requérants d'asile déboutés et personnes sous le coup d'une décision de non entrée en matière (NEM)) se sont élevées à 24 023 565 francs, les recettes de la Confédération à 18 452 523 francs, les coûts restant à charge de l'Etat à 5 570 000 francs. Aucune refacturation n'est faite aux communes. Les subventions fédérales sont versées sous la forme d'un forfait global pour les requérants d'asile en procédure et les personnes admises à titre provisoire séjournant dans le canton depuis moins de sept ans (AP-7). Aucune subvention n'est versée pour les personnes admises à titre provisoire séjournant dans le canton depuis plus de sept ans (AP+7). La Confédération verse un forfait unique par personne pour les personnes déboutées et les personnes NEM. Les coûts pour les personnes admises à titre provisoire séjournant dans le canton depuis plus de sept ans et pour lesquelles la Confédération ne verse aucune subvention se sont élevés à 3 460 000 francs.

*Droit d'asile:**1. Quels sont les Services chargés du contrôle, de la vérification et du suivi de la procédure d'asile dans le canton?*

Le domaine de l'asile relève de la compétence de la Confédération. Toutefois, la loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi) et les ordonnances fédérales y relatives prévoient que les cantons sont tenus d'exécuter la décision de renvoi prononcée par le SEM. Par ailleurs, les cantons sont compétents pour octroyer l'aide sociale aux personnes qui séjournent en Suisse en vertu de la LAsi. L'ordonnance sur l'asile du 26 novembre 2002 (OAs) détermine les attributions des autorités cantonales compétentes pour l'application de la législation fédérale sur l'asile. Ainsi la Direction de la sécurité et de la justice, respectivement le Service de la population et des migrants, est chargée d'exécuter les renvois et d'exercer différentes tâches administratives liées notamment à la gestion des permis. La Direction de la santé et des affaires sociales, respectivement le Service de l'action sociale, est chargée d'arrêter toutes les mesures qui ont trait à l'aide sociale et à la santé, notamment l'accueil, l'hébergement, l'encadrement et l'affiliation à la caisse-maladie des personnes relevant de la loi sur l'asile.

*Coûts de l'asile:**2. Le canton de Fribourg est le seul canton romand à avoir confié la gestion de l'asile à une société privée. Cette solution a-t-elle coûté moins cher que celles des autres cantons romands dont le mandat est confié à la Croix-Rouge?*

Actuellement, aucun canton romand n'a confié le mandat de la gestion de l'accueil, de l'hébergement et de l'encadrement des personnes du domaine de l'asile à la Croix-Rouge.

S'agissant des coûts de l'asile à charge des cantons, la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales et la Conférence latine des Directeurs cantonaux des finances ont fait part au Conseil fédéral, dans un courrier du 21 septembre 2016, de leur préoccupation au sujet de la progression des charges cantonales dans le domaine de l'asile et demandé au Conseil fédéral une augmentation des forfaits globaux et de la durée de versement de ces forfaits. Pour étayer leur demande, les dites Conférences, en étroite collaboration avec les services cantonaux compétents, ont réalisé au cours de l'année 2016, une analyse comparative des taux de couverture des indemnités forfaitaires versées par la Confédération aux cantons sur la base des résultats de l'exercice 2015. Il en est ressorti que les forfaits versés par la Confédération dans le domaine de l'asile sont clairement insuffisants. Les cantons assument ainsi des coûts qui, selon la répartition des tâches, incombent à la Confédération.

S'agissant du canton de Fribourg, les résultats de l'analyse démontrent que le taux de couverture, c'est-à-dire la part des dépenses couverte par les subventions de la Confédération,

est supérieure à la moyenne des autres cantons romands. Par conséquent, les montants à charge du canton sont proportionnellement moins importants à Fribourg que dans les autres cantons romands.

3. *Existe-t-il des disparités d'aide financière entre les cantons et les communes?*
4. *Quel organe politique contrôle les comptes, les budgets et les prestations de service du mandat de l'ORS Service?*
5. *Qui paye les factures d'interprètes auxquels les communes doivent faire appel pour les migrants placés sur son territoire?*

Dans notre canton, les communes n'assument aucune tâche ni charge financière en lien avec l'accueil, l'hébergement et l'encadrement des personnes relevant du domaine de l'asile. Les dépenses non couvertes par les subventions fédérales sont entièrement assumées par l'Etat.

La Direction de la santé et des affaires sociales est responsable du budget d'ORS, du contrôle des comptes, de la fixation et du respect des normes, ainsi que de la bonne exécution de son mandat.

Les frais d'interprétariat pour les personnes du domaine de l'asile sont pris en charge par l'Etat, respectivement la DSAS. Il s'agit notamment des frais d'interprètes dans le cadre des visites médicales. S'agissant des frais d'interprètes dans le cadre scolaire, leur paiement est réglé par la loi et le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire. Le paiement des honoraires et des frais de déplacement est assuré par l'Etat et les communes (50–50) dans le cadre de la prise en charge des frais liés à la scolarisation des enfants migrants en âge scolaire.

Par ailleurs, le Service de l'action sociale et le Bureau de l'intégration ont attribué un mandat au service d'interprétariat communautaire de Caritas Suisse «se comprendre». Le mandat définit notamment les subventions allouées pendant la durée du Programme cantonal d'intégration des migrant-e-s pour les années 2014–2017 (PIC). Les subventions allouées par le biais de ce programme à «se comprendre» permettent de diminuer le coût horaire des interprètes, auxquels peuvent recourir les communes.

Le 31 janvier 2017

—

Anfrage 2016-CE-144 Charles Brönnimann/ Daniel Gander Asylrecht und -kosten 2015

Anfrage

Am 5. Juni 2016 haben die grosse Mehrheit der Schweizer Stimmbürgerinnen und Stimmbürger sowie die Gesamtheit der Kantone die Änderung des Asylgesetzes (AsylG) angenommen. Im Argumentarium erwähnten Bundesrat und Parlament, dass die langwierigen Verfahren sowohl für den Bund als auch für die Kantone und die Gemeinden mühsam und teuer sind.

Die am Abstimmungswochenende genehmigte Änderung wird laut Bundesrat und Parlament für eine effizientere Asylpolitik sorgen und die Verfahren beschleunigen. Gemäss Informationen unserer Institutionen werden die Gutachten zeigen, dass die Anträge um einiges schneller bearbeitet werden können und die Zahl der Einsprüche trotzdem gering ausfallen wird. Die Menge der Einrichtungen und Akteure, welche die Anträge im Asylbereich bearbeiten, wird indes gleich hoch bleiben.

Derzeit gibt es eine Vielzahl von Institutionen und Einrichtungen, die im Asylbereich tätig sind, namentlich der Bund und seine Dienststellen, die Kantone, die Gemeinden, die Migrationsämter und die Polizei, die für die Akten zuständigen Personen, die Protokollschreiber/innen, die Dolmetscher/innen, die juristischen Vertreter/innen, die Rückkehrberater/innen, die Sozialdienste und die Krankenversicherungen, die Schuldienste, die Unterkunftsleiter/innen, die Hausdienste u.v.m.

Wie bereits erwähnt, sind die Asylverfahren für die Gesellschaft bereits jetzt ein wichtiger Kostenfaktor. Folglich möchten wir vor Inkrafttreten der Änderung des Asylgesetzes wissen, wie viel die Gesamtkosten des Asylwesens 2015 für den Kanton und die Freiburger Gemeinden betragen. In diesem Zusammenhang möchten wir folgende Fragen stellen:

Asylrecht:

1. Welche Dienste und Ämter sind für Kontrolle, Überprüfung und Nachverfolgung der Asylverfahren im Kanton zuständig?

Asylkosten:

2. Der Kanton Freiburg ist der einzige Kanton der Romandie, der die Verwaltung des Asylwesens einem Privatunternehmen anvertraut hat. War diese Lösung weniger kostspielig als diejenige der anderen Westschweizer Kantone, in denen diese Aufgabe dem Roten Kreuz zufällt?
3. Gibt es Unterschiede in Bezug auf die Finanzhilfen zwischen den Kantonen und den Gemeinden?

4. Welches politische Organ überprüft die Rechnungen, Budgets und Leistungen im Rahmen des Auftrags der ORS Service AG?
5. Wer entlohnt die Dolmetscherinnen und Dolmetscher, welche die Gemeinden für die Migrantinnen und Migranten auf ihrem Gemeindegebiet engagieren müssen?

Den 16. Juni 2016

Antwort des Staatsrats

Vorgängig möchte der Staatsrat daran erinnern, dass die Asylkosten für das Jahr 2015 erheblich waren.

Die Ausgaben im Zusammenhang mit Personen aus dem Asylbereich (Asylbewerber/innen, vorläufig aufgenommene Personen, die seit weniger als sieben Jahren (V-7) oder seit mehr als sieben Jahren (VA+7) im Kanton sind, abgewiesene Asylbewerber/innen und Personen mit einem Nichteintretensentscheid (NEE)) beliefen sich auf 24 023 565 Franken, die Bundeseinnahmen auf 18 452 523 Franken und die Kosten zulasten des Staates auf 5 570 000 Franken. Die Gemeinden müssen sich nicht an den Kosten beteiligen. Die Bundesbeiträge werden in Form einer Gesamtpauschale ausbezahlt für Asylsuchende mit hängigem Verfahren und für vorläufig aufgenommene Personen, die seit weniger als sieben Jahren im Kanton sind (VA-7). Für vorläufig aufgenommene Personen, die seit mehr als sieben Jahren im Kanton sind (VA+7), werden keine Beiträge geleistet. Der Bund entrichtet einen einmaligen Pauschalbetrag für abgewiesene Asylsuchende und Personen mit einem NEE. Die Kosten für vorläufig aufgenommene Personen, die seit mehr als sieben Jahren im Kanton sind und für welche der Bund keine Beiträge bezahlt, lagen bei 3 460 000 Franken.

Asylrecht:

1. Welche Dienste und Ämter sind für Kontrolle, Überprüfung und Nachverfolgung der Asylverfahren im Kanton zuständig?

Das Asylwesen fällt in die Zuständigkeit des Bundes. Gemäss eidgenössischem Asylgesetz vom 26. Juni 1988 (AsylG) und den dazugehörigen Verordnungen sind die Kantone jedoch für den Vollzug der Wegweisungsentscheide des SEM zuständig. Die Kantone sind ausserdem berechtigt, Personen, die sich gemäss dem AsylG in der Schweiz aufhalten, Sozialhilfe zu gewähren. Die Asylverordnung vom 26. November 2002 (AsV) regelt die Aufgaben der für den Vollzug des Bundesrechts im Asylbereich zuständigen kantonalen Behörden. Demzufolge ist die Sicherheits- und Justizdirektion bzw. das Amt für Bevölkerung und Migration für den Vollzug der Wegweisungen und verschiedene administrative Aufgaben zuständig, insbesondere im Zusammenhang mit der Verwaltung der Bewilligungen. Die Direktion für Gesundheit und Soziales, bzw. das Kantonale Sozialamt, ist für alle Massnah-

men im Bereich der Sozialhilfe und der Gesundheitsversorgung verantwortlich, namentlich Aufnahme, Betreuung und Krankenversicherung der Personen, die der Bundesgesetzgebung über das Asylwesen unterstehen.

Asylkosten:

2. *Der Kanton Freiburg ist der einzige Kanton der Romandie, der die Verwaltung des Asylwesens einem Privatunternehmen anvertraut hat. War diese Lösung weniger kostspielig als diejenige der anderen Westschweizer Kantone, in denen diese Aufgabe dem Roten Kreuz zufällt?*

Derzeit hat keiner der Westschweizer Kantone das Rote Kreuz mit der Aufnahme, der Unterbringung und der Betreuung von Personen aus dem Asylbereich beauftragt.

Betreffend Asylkosten zulasten der Kantone haben die Gesundheits- und Sozialdirektorenkonferenz der lateinischen Schweiz (*Conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales*) und die Konferenz der kantonalen Finanzdirektoren der Westschweiz in einem Schreiben an den Bundesrat vom 21. September 2016 ihre Besorgnis im Zusammenhang mit dem Anstieg der kantonalen Aufwände im Asylbereich geäußert und eine Erhöhung der Gesamtpauschalen sowie eine Verlängerung ihrer Auszahlung beantragt. Die Konferenzen stützten ihren Antrag auf eine Analyse, die 2016 in enger Zusammenarbeit mit den zuständigen kantonalen Stellen durchgeführt wurde. Gegenstand der Analyse war der Deckungsgrad der vom Bund an die Kantone entrichteten Pauschalentschädigungen, basierend auf den Ergebnissen des Geschäftsjahres 2015. Aus dieser Analyse geht hervor, dass die vom Bund im Asylbereich geleisteten Beiträge klar ungenügend sind. Die Kantone übernehmen also Kosten, die gemäss Aufgabenverteilung dem Bund zufallen.

Für den Kanton Freiburg zeigen die Ergebnisse der Analyse, dass der Deckungsgrad, also der Anteil der durch die Bundesbeiträge gedeckten Ausgaben, höher ist als in anderen Westschweizer Kantonen. Die Kosten zulasten des Kantons sind daher in Freiburg proportional tiefer als in anderen Kantonen der Romandie.

3. *Gibt es Ungleichheiten in Bezug auf die Finanzhilfen zwischen den Kantonen und den Gemeinden?*
4. *Welches politische Organ überprüft die Rechnungen, Budgets und Leistungen im Rahmen des Auftrags der ORS Service AG?*
5. *Wer entlohnt die Dolmetscherinnen und Dolmetscher, welche die Gemeinden für die Migrantinnen und Migranten auf ihrem Gemeindegebiet engagieren müssen?*

In unserem Kanton übernehmen die Gemeinden weder Aufgaben noch Kosten im Zusammenhang mit der Aufnahme, Unterbringung oder Betreuung von Personen im Asylbe-

reich. Der Staat kommt vollumfänglich für die Ausgaben auf, die nicht durch die Bundesbeiträge gedeckt werden.

Die Direktion für Gesundheit und Soziales ist für das Budget der ORS Service AG, die Überprüfung der Rechnungen, die Festlegung und Einhaltung der Normen sowie die ordnungsgemässe Ausführung des Auftrags zuständig.

Die Kosten der Dolmetscherinnen und Dolmetscher für Personen aus dem Asylbereich werden vom Staat bzw. von der GSD übernommen. Es handelt sich hierbei in erster Linie um Kosten für Dolmetschleistungen im Rahmen von Arztkonsultationen. Im Schulwesen ist die Kostenübernahme für Dolmetschleistungen durch das Gesetz und das Reglement zum Gesetz über die obligatorische Schule geregelt. Honorar und Transportkosten werden im Rahmen der Übernahme von Einschulungskosten der Migrantinnen und Migranten im schulpflichtigen Alter zu gleichen Teilen vom Staat und den Gemeinden getragen.

Das Kantonale Sozialamt und die Fachstelle für die Integration der Migrantinnen und Migranten und Rassismusprävention haben den interkulturellen Dolmetschdienst der Caritas Schweiz «se comprendre» mit dem Auftrag betraut. Der Auftrag umfasst namentlich die im Rahmen des kantonalen Integrationsprogramms (KIP) 2014-2017 gewährten Subventionen, mit denen der Stundentarif der Dolmetscherinnen und Dolmetscher von «se comprendre», die den Gemeinden zur Verfügung stehen, reduziert werden kann.

Den 31. Januar 2017

Question 2016-CE-158 Ruedi Vonlanthen/ Isabelle Portmann Centre fédéral de requérants d'asile à la Gouglera

Question

Requête

Plus de seize mois se sont écoulés depuis la manifestation du 25 février 2015 à la salle de sport de Giffers-Tentlingen. Les autorités et la population de Giffers et des environs attendent toujours les réponses aux questions urgentes et importantes. Même si la transparence et l'aide sont promises de toutes parts, la réalité est quelque peu différente et cette situation ne contribue pas à rassurer la population ainsi qu'à créer un climat favorable pour cette nouvelle tâche herculéenne. Nous et toute la population en question sommes très déçus par les offices fédéraux et le Conseil d'Etat, et en particulier par Madame la Directrice de la santé et des affaires sociales, responsable de cette affaire.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous reposer les questions suivantes, en espérant obtenir enfin de l'aide plutôt que des promesses vides.

1. *Quel est le montant des compensations pour les communes concernées, qui ne sauraient être contestées selon les directives y relatives? Quel est le montant octroyé à la commune de Giffers pour les coûts supplémentaires? Selon votre réponse du 19 avril 2016, un groupe de travail œuvre à un accord depuis un an. Une réponse nous a été annoncée à plusieurs reprises. Il est temps d'informer la population, car des requérants d'asile déboutés occuperont la Gouglera dans quelques mois déjà. Selon le message du Conseil fédéral, ces compensations sont à accorder sans tergiversation aux communes concernées pour les tâches spéciales supplémentaires.*
2. *Dans une réponse du Conseil d'Etat, il est question de travaux de construction et d'agrandissement. Quels en sont les modalités et le montant? Dans votre réponse du 19 avril 2016, vous n'avez pu prendre position sur ce point. Maintenant que les résultats de la votation du 5 juin sont connus, vous devriez être en mesure de donner des précisions et d'informer la population concernée.*
3. *Les travaux ont débuté en cachette à la Gouglera! Pourquoi a-t-on démolé et profané la chapelle traditionnelle sans en avoir informé la population? Nous vivons dans un pays chrétien, dans un canton chrétien et dans une commune chrétienne! Pourquoi le Conseil d'Etat permet-il de détruire ainsi les valeurs chrétiennes?*
4. *La promesse a été faite d'attribuer la plupart des mandats de construction et de rénovation ainsi que les contrats de livraison (boulangerie, boucherie, etc.) dans notre région. Est-ce toujours valable? Dans quelle mesure le district de la Singine a-t-il pu en tirer profit?*
5. *Quelle entreprise sera responsable de la sécurité? Comment le personnel est-il recruté? Est-il tenu compte des personnes de notre région pour cette tâche?*
6. *Ces dernières semaines, nous devons lire à plusieurs reprises des articles sur les bagarres entre réfugiés dans les centres pour migrants, et que les riverains en sont affectés. La police intervient plusieurs fois par semaine. Nous pensons donc que le poste de police de Giffers devrait être rouvert pour des raisons de sécurité et de protection de la population. Quelle est la position du Conseil d'Etat à ce propos?*

Nous remercions le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre rapidement à nos questions et espérons pouvoir compter sur son aide bienveillante. Après de nombreuses paroles creuses, il faut agir.

Le 11 juillet 2016

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Quel est le montant des compensations pour les communes concernées, qui ne sauraient être contestées selon les directives y relatives? Quel est le montant octroyé à la commune de Giffers pour les coûts supplémentaires? Selon votre réponse du 19 avril 2016, un groupe de travail œuvre à un accord depuis un an. Une réponse nous a été annoncée à plusieurs reprises. Il est temps d'informer la population, car des requérants d'asile déboutés occuperont la Gouglera dans quelques mois déjà. Selon le message du Conseil fédéral, ces compensations sont à accorder sans tergiversation aux communes concernées pour les tâches spéciales supplémentaires.*

Le groupe de travail conduit par le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) a élaboré avec les communes de Giffers et de Rechthalten, ainsi que le canton, une convention tripartite qui règlera tous les détails. L'ancien préfet de la Singine a participé aux discussions. Le projet final a été soumis au canton et aux communes pour approbation en date du 28 avril 2016. Le Conseil d'Etat a approuvé le projet final en date du 4 juillet 2016. Les communes ont souhaité soumettre le projet à un juriste. La Confédération vient de recevoir, le 17 janvier 2017, la prise de position des communes. Elle procède actuellement à son analyse. Une nouvelle rencontre aura lieu.

2. *Dans une réponse du Conseil d'Etat, il est question de travaux de construction et d'agrandissement. Quels en sont les modalités et le montant? Dans votre réponse du 19 avril 2016, vous n'avez pu prendre position sur ce point. Maintenant que les résultats de la votation du 5 juin sont connus, vous devriez être en mesure de donner des précisions et d'informer la population concernée.*

La documentation de projet concernant la Gouglera a été signée fin juin 2016 par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). La mise à l'enquête a été publiée dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg du 8 juillet 2016. L'autorisation de construire a été octroyée le 23 décembre 2016. Les coûts des travaux s'élèvent à 8.8 millions de francs. Une mise à l'enquête était nécessaire en raison notamment de la clôture. Les travaux prévus concernent des mesures de mise aux normes incendie, mise aux normes parasismiques, ainsi que des adaptations propres aux standards des centres fédéraux. Il n'est pas question de travaux d'agrandissement. Suite aux dégâts dus à l'inondation du 3 octobre 2016, l'OFCL doit remettre un rapport d'expertise à fin janvier 2017, rapport qui devra évaluer les coûts supplémentaires et le retard dû à la réparation des dégâts.

3. *Les travaux ont débuté en cachette à la Gouglera! Pourquoi a-t-on démolé et profané la chapelle traditionnelle sans en avoir informé la population? Nous vivons dans un pays chrétien, dans un canton chrétien et dans une*

commune chrétienne! Pourquoi le Conseil d'Etat permet-il de détruire ainsi les valeurs chrétiennes?

Aucuns travaux n'ont débuté en cachette. Après consultation du conseil presbytéral, du vicaire épiscopal et du curé modérateur, l'évêque du diocèse, M^{sr} Charles Morerod, a publié un décret portant sur la désacralisation de la chapelle de la Gouglera. La désacralisation de la chapelle a été effectuée le 18 mai 2016 lors d'une petite cérémonie en présence notamment de l'ancien propriétaire des lieux et de quelques religieuses. Cette décision n'est pas de la compétence du Conseil d'Etat, mais de l'Evêché.

4. *La promesse a été faite d'attribuer la plupart des mandats de construction et de rénovation ainsi que les contrats de livraison (boulangerie, boucherie, etc.) dans notre région. Est-ce toujours valable? Dans quelle mesure le district de la Singine a-t-il pu en tirer profit?*

Comme évoqué lors de la séance d'information du 25 février 2015 et comme précisé également dans la proposition de convention sur la gestion et l'occupation du centre fédéral de la Gouglera, les entreprises locales sont prises en compte dans le respect du droit des marchés publics. Afin de respecter la promesse de la Confédération d'impliquer les entreprises locales dans la réalisation du projet et la mise en exploitation du centre fédéral dans les délais prévus, l'OFCL a reçu des communes de Giffers et de Rechthalten, ainsi que de l'ancien préfet de la Singine, une liste des entreprises de la région de la Singine. Dans le respect de la législation sur les marchés publics, l'OFCL s'est basé sur cette liste afin de commencer d'attribuer des mandats de gré à gré. D'autres mandats interviendront encore, certains faisant l'objet d'appels d'offres.

5. *Quelle entreprise sera responsable de la sécurité? Comment le personnel est-il recruté? Est-il tenu compte des personnes de notre région pour cette tâche?*

La société Securitas est mandatée jusqu'en 2019 pour assurer la sécurité dans les centres fédéraux de la région Suisse romande. Les postes seront mis au concours et les candidatures seront examinées dans le respect du droit des marchés publics.

6. *Ces dernières semaines, nous devons lire à plusieurs reprises des articles sur les bagarres entre réfugiés dans les centres pour migrants, et que les riverains en sont affectés. La police intervient plusieurs fois par semaine. Nous pensons donc que le poste de police de Giffers devrait être rouvert pour des raisons de sécurité et de protection de la population. Quelle est la position du Conseil d'Etat à ce propos?*

Le Conseil d'Etat a toujours fait sienne la question de la sécurité. Il relève que les interventions de la police dans les foyers pour requérants d'asile du canton ne sont pas fréquentes. Par

contre, la police cantonale y est présente régulièrement à titre préventif.

Après analyse de la police cantonale, la réouverture d'un poste de police à Giffers ne s'avèrera pas nécessaire. Le poste de police de Plaffeien aménagera au cours des prochains mois dans de nouveaux locaux actuellement en construction. En cas de nécessité, l'effectif de ce poste pourrait être renforcé. Le centre fédéral de départ de la Gouglera est sous la responsabilité de la Confédération, qui met en place un concept de sécurité. La Confédération versera au canton une contribution forfaitaire pour les frais de sécurité. Cette contribution bénéficiera à la police cantonale, qui pourra ainsi renforcer ses effectifs.

La mise en œuvre des mesures spécifiques au centre fédéral de la Gouglera fait l'objet de dispositions idoines dans la Convention tripartite en cours d'élaboration. Il est prévu, notamment, d'instituer un groupe de contact réunissant le SEM, la Société chargée de la sécurité dans le Centre proprement dit, la Police cantonale, un représentant des deux communes, le préfet et un représentant de la DSAS.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat relève que de février à août 2016, un centre d'hébergement fédéral temporaire d'une capacité de 180 personnes a été exploité par la Confédération sur le territoire de la commune de Grandvillard, sans problème grave lié à la sécurité, grâce notamment à la collaboration étroite entre le SEM, l'agence de sécurité privée responsable du site et la police cantonale.

Le centre fédéral de départ de la Gouglera sera mis en exploitation dans le cadre de la Restructuration asile Région 6. Il sera sous la responsabilité de la Confédération. Il y a lieu de rappeler que la population fribourgeoise a soutenu à près de 70% la restructuration du domaine de l'asile lors de la votation du 5 juin 2016. Le Conseil d'Etat, quant à lui, s'est engagé à participer à toutes les démarches, activités ou rencontres susceptibles de favoriser sa mise en œuvre dans les meilleures conditions.

Le 31 janvier 2017

—

Anfrage 2016-CE-158 Ruedi Vonlanthen/ Isabelle Portmann Bundesasylzentrum Guglera

Anfrage

Begehren

Es sind jetzt schon über 16 Monate seit der Veranstaltung vom 25. Februar 2015 in der Sporthalle Giffers-Tentlingen vergangen, und noch immer warten die Behörden und die Bevölkerung von Giffers und Umgebung auf die Antworten

auf die dringenden und wichtigen Fragen. Obwohl von allen Seiten immer Transparenz und Hilfe versprochen wird, sieht die Realität leider anders aus und trägt nicht dazu bei, die Bevölkerung zu beruhigen und für die neue Herkulesaufgabe ein günstiges Klima zu schaffen. Wir und die ganze betroffene Bevölkerung sind von den Bundesämtern und vom Staatsrat, bzw. von der Direktorin für Gesundheit und Soziales, welche die Federführung in dieser Angelegenheit hat, schwer enttäuscht.

Wir gestatten uns deshalb nochmals mit folgenden Fragen an Sie zu wenden und hoffen nun doch endlich, dass uns geholfen wird und wir nicht mit leeren Versprechungen abgefertigt werden.

1. *Wie hoch sind die Kompensationszahlungen an die betroffenen Gemeinden, die laut den einschlägigen Richtlinien unbestritten sind? Welchen Betrag erhält die Gemeinde Giffers für die zusätzlich entstehenden Kosten? Gemäss Ihrer Antwort vom 19. April 2016 ist seit einem Jahr eine Arbeitsgruppe daran, eine Vereinbarung auszuarbeiten. Eine Antwort wurde uns schon mehrmals in Aussicht gestellt. Die Zeit ist reif, um die Bevölkerung zu informieren, da ja in einigen Monaten abgewiesene Asylbewerber die Guglera bevölkern müssen. Laut der Botschaft des Bundesrates stehen solche Kompensationszahlungen den betroffenen Gemeinden für ihre besonderen zusätzlichen Aufgaben ohne Wenn und Aber zu.*
2. *In einer Antwort des Staatsrates ist von Bau- und Ausbauarbeiten die Rede. Wie und in welcher Höhe sind diese vorgesehen? In der Antwort vom 19. April 2016 konnten Sie zu dieser Frage nicht Stellung nehmen. Nachdem man wohl die Abstimmung vom 5. Juni abwarten wollte, sollten Sie nun in der Lage sein, darüber Auskunft zu geben und die betroffene Bevölkerung zu orientieren.*
3. *Heimlich hat man in der Guglera mit Arbeiten begonnen! Warum hat man die traditionelle Kapelle niedergerissen und entweiht, ohne die Bevölkerung zu informieren? Wir wohnen in einem christlichen Land, in einem christlichen Kanton in einer christlichen Gemeinde! Warum lässt der Staatsrat zu, dass die christlichen Werte zerstört werden?*
4. *Es wurde versprochen, die meisten Bau- und Renovationsaufträge sowie die Lieferverträge wie Bäcker-, Metzgeraufträge usw. in unserer Region zu vergeben. Gilt es immer noch, und in welchem Ausmass konnte der Sensebezirk profitieren?*
5. *Welche Firma wird für die Sicherheit verantwortlich sein und wie wird das Personal rekrutiert? Werden für diese Aufgabe Leute aus unserer Region berücksichtigt?*
6. *In den letzten Wochen mussten wir vermehrt in der Presse lesen, dass es in den Flüchtlingsunterkünften immer wieder zu Streitigkeiten unter den Flüchtlingen kommt*

und dabei auch die Anwohner in Mitleidenschaft gezogen werden. Pro Woche muss jeweils die Polizei mehrmals ausrücken. Wir sind deshalb der Meinung, dass zum Schutz der Bevölkerung und aus Sicherheitsgründen der Polizeiposten in Giffers wiederum eröffnet werden sollte. Wie stellt sich der Staatsrat dazu?

Wir danken dem Staatsrat für die rasche Beantwortung dieser Fragen, und hoffen auf ihre wohlwollende Unterstützung. Lassen Sie nach vielen leeren Worten endlich Taten folgen.

Den 11. Juli 2016

Antwort des Staatsrats

1. *Wie hoch sind die Kompensationszahlungen an die betroffenen Gemeinden, die laut den einschlägigen Richtlinien unbestritten sind? Welchen Betrag erhält die Gemeinde Giffers für die zusätzlich entstehenden Kosten? Gemäss Ihrer Antwort vom 19. April 2016 ist seit einem Jahr eine Arbeitsgruppe daran, eine Vereinbarung auszuarbeiten. Eine Antwort wurde uns schon mehrmals in Aussicht gestellt. Die Zeit ist reif, um die Bevölkerung zu informieren, da ja in einigen Monaten abgewiesene Asylbewerber die Guglera bevölkern müssen. Laut der Botschaft des Bundesrates stehen solche Kompensationszahlungen den betroffenen Gemeinden für ihre besonderen zusätzlichen Aufgaben ohne Wenn und Aber zu.*

Die Arbeitsgruppe unter der Leitung des Staatssekretariats für Migration (SEM) hat mit den Gemeinden Giffers und Rechthalten und dem Kanton eine tripartite Vereinbarung ausgearbeitet, die sämtliche Details klären wird. An den Gesprächen nahm auch der ehemalige Oberamtmann des Sensebezirks teil. Der definitive Entwurf wurde dem Kanton und den Gemeinden am 28. April 2016 zur Genehmigung vorgelegt. Der Staatsrat hat den Entwurf am 4. Juli 2016 genehmigt. Die Gemeinden wollten den Entwurf durch einen Juristen prüfen lassen. Der Bund erhielt die Stellungnahme der Gemeinden am 17. Januar 2017 und analysiert diese derzeit. Anschliessend findet ein erneutes Treffen statt.

2. *In einer Antwort des Staatsrates ist von Bau- und Ausbauarbeiten die Rede. Wie und in welcher Höhe sind diese vorgesehen? In der Antwort vom 19. April 2016 konnten Sie zu dieser Frage nicht Stellung nehmen. Nachdem man wohl die Abstimmung vom 5. Juni abwarten wollte, sollten Sie nun in der Lage sein, darüber Auskunft zu geben und die betroffene Bevölkerung zu orientieren.*

Das Bundesamt für Bauten und Logistik (BBL) hat Ende Juni 2016 die Projektdokumentation für die Guglera unterzeichnet. Am 8. Juli 2016 wurde die öffentliche Ausschreibung im Amtsblatt des Kantons Freiburg publiziert. Die Baubewilligung wurde am 23. Dezember 2016 erteilt; die Baukosten belaufen sich auf 8,8 Millionen Franken. Die öffentliche

Ausschreibung war insbesondere wegen der Umzäunung nötig. Geplant sind Anpassungsarbeiten zur Einhaltung der Brandschutz- und Erdbebennormen sowie der Standards für Bundesasylzentren. Ausbaurbeiten sind nicht geplant. Aufgrund der am 3. Oktober 2016 entstandenen Wasserschäden muss das BBL Ende Januar 2017 einen Expertenbericht zur Einschätzung der reparaturbedingten Zusatzkosten und Verzögerungen vorlegen.

3. *Heimlich hat man in der Guglera mit Arbeiten begonnen! Warum hat man die traditionelle Kapelle niedergerissen und entweiht, ohne die Bevölkerung zu informieren? Wir wohnen in einem christlichen Land, in einem christlichen Kanton in einer christlichen Gemeinde! Warum lässt der Staatsrat zu, dass die christlichen Werte zerstört werden?*

Es wurden keinerlei Arbeiten heimlich begonnen. Nach Absprache mit dem Bischofsrat, dem Bischofsvikar und dem Leiter des Seelsorgeverbands hat der Bischof der Diözese, Charles Morerod, ein Dekret zur Entsakralisierung der Guglera-Kapelle veröffentlicht. Der Akt wurde am 18. Mai 2016 im Rahmen einer kleinen Zeremonie in Anwesenheit des ehemaligen Besitzers und einiger Geistlichen vollzogen. Der Entscheid zur Entsakralisierung wurde vom Bistum getroffen und liegt nicht im Zuständigkeitsbereich des Staatsrats.

4. *Es wurde versprochen, die meisten Bau- und Renovationsaufträge sowie die Lieferverträge wie Bäcker-, Metzgeraufträge usw. in unserer Region zu vergeben. Gilt es immer noch, und in welchem Ausmass konnte der Sensebezirk profitieren?*

Wie bei der Informationssitzung vom 25. Februar 2015 mitgeteilt und im Vereinbarungsentwurf zu Verwaltung und Betrieb des Bundesasylzentrums Guglera erläutert wurde, werden regionale Unternehmen gemäss öffentlichem Beschaffungsrecht berücksichtigt. Der Bund hat versprochen, die regionalen Unternehmen bei der Umsetzung des Projekts und der fristgerechten Inbetriebnahme des Bundesasylzentrums einzubeziehen. Das BBL hat diesbezüglich von den Gemeinden Giffers und Rechthalten sowie vom ehemaligen Oberamtmann des Sensebezirks eine Liste der regionalen Unternehmen erhalten. Entsprechend der Gesetzgebung über das öffentliche Beschaffungswesen stützt sich das BBL bei der freihändigen Vergabe der Aufträge auf diese Liste. Weitere Aufträge und Ausschreibungen folgen.

5. *Welche Firma wird für die Sicherheit verantwortlich sein und wie wird das Personal rekrutiert? Werden für diese Aufgabe Leute aus unserer Region berücksichtigt?*

Die Firma Securitas ist bis Ende 2019 damit beauftragt, die Sicherheit in den Westschweizer Bundesasylzentren zu gewährleisten. Die Ausschreibung der Stellen und die Prüfung der Bewerbungen erfolgen gemäss öffentlichem Beschaffungsrecht.

6. *In den letzten Wochen mussten wir vermehrt in der Presse lesen, dass es in den Flüchtlingsunterkünften immer wieder zu Streitigkeiten unter den Flüchtlingen kommt und dabei auch die Anwohner in Mitleidenschaft gezogen werden. Pro Woche muss jeweils die Polizei mehrmals ausrücken. Wir sind deshalb der Meinung, dass zum Schutz der Bevölkerung und aus Sicherheitsgründen der Polizeiposten in Giffers wiederum eröffnet werden sollte. Wie stellt sich der Staatsrat dazu?*

Der Staatsrat nimmt das Thema Sicherheit ernst. Er weist darauf hin, dass Polizeieinsätze in den kantonalen Asylunterkünften selten sind, die Polizei aber zu Präventionszwecken regelmässig vor Ort ist.

Gemäss einer Analyse der Kantonspolizei ist die Wiedereröffnung des Polizeipostens in Giffers nicht nötig. Der Polizeiposten von Plaffeien wird in den nächsten Monaten seine neuen Räumlichkeiten beziehen, die derzeit umgebaut werden. Wenn nötig, kann der Personalbestand dieses Postens verstärkt werden. Das Bundesausreisezentrum Guglera steht unter der Verantwortung des Bundes, der ein Sicherheitskonzept umsetzt. Der Bund zahlt dem Kanton einen Pauschalbeitrag für die Sicherheitskosten, mit dem die Kantonspolizei ihre Bestände verstärken kann.

Die Umsetzungsbestimmungen der spezifischen Massnahmen für das Bundesasylzentrum Guglera werden in der tripartiten Vereinbarung geregelt, die derzeit erarbeitet wird. Unter anderem ist geplant, eine Kontaktgruppe zu schaffen, bestehend aus dem SEM, der zuständigen Sicherheitsfirma, der Kantonspolizei, je einem Vertreter der beiden Gemeinden, dem Oberamtmann und einem Vertreter der GSD.

Der Staatsrat weist weiter darauf hin, dass in der Gemeinde Grandvillard von Februar bis August 2016 eine temporäre Asylunterkunft für 180 Personen betrieben wurde und es dabei keine grösseren Sicherheitsprobleme gab; dies insbesondere dank der engen Zusammenarbeit zwischen dem SEM, dem zuständigen privaten Sicherheitsunternehmen und der Kantonspolizei.

Das Ausreisezentrum Guglera wird im Rahmen der Neustrukturierung des Asylbereichs Region 6 in Betrieb genommen und wird unter der Verantwortung des Bundes stehen. Es sei daran erinnert, dass die Freiburger Bevölkerung bei der Abstimmung vom 5. Juni 2016 der Restrukturierung des Asylbereichs mit fast 70% zustimmte. Der Staatsrat beteiligt sich an allen Prozessen, Aktivitäten und Treffen, damit die Umsetzung des Asylzentrums Guglera unter bestmöglichen Bedingungen stattfinden kann.

Den 31. Januar 2017

Question 2016-CE-217 Daniel Gander/ Charles Brönnimann Fonds de l'assurance scolaire contre l'accident (ASA)

Question

Le rapport d'activité 2015 de la Direction de la santé et des affaires sociales, en page 25 (chiffres 2.11), relève que les activités de l'assurance scolaire contre les accidents (ASA) sont gérées, de manière autonome, par le Service qui s'occupe des archives et que celui-ci répond à toutes les questions en relation avec l'ASA. A ce sujet, dans le rapport 2010, nous relevons qu'il est mentionné que le fonds, résultant de la dissolution de l'assurance scolaire en question, disposait d'un montant de 6,127 millions de francs. Or, à fin 2015, le fonds n'atteignait plus qu'un montant de 5,792 millions, soit en 5 ans, un moins de 335 000 francs. Le rapport 2015 mentionne que la différence entre l'exercice précédent et l'actuel s'élève à 66 000 francs et note que le Service s'est occupé et a réglé 6 cas durant la dernière période, ceci pour un montant de 3100 francs. De plus, il indique que 40 000 francs ont été prélevés pour frais administratifs. En déduisant les frais administratifs et le montant des cas traités, il reste une somme de 22 900 francs dont l'utilisation n'est pas désignée. Par ailleurs, en plénum, le 11 mai 2016, M^{me} la Directrice de la santé n'a répondu que partiellement à nos questions posées. Insatisfaits, nous nous permettons à nouveau de poser les questions suivantes:

1. *Pouvez-vous nous indiquer à quoi a été affectée cette somme de 22 900 francs?*
2. *Pourquoi ce fonds de près de 6 millions, qui est géré par un service de l'Etat n'est-il pas intégré dans les comptes d'exploitation et les comptes de résultat?*
3. *Quel est à l'heure actuelle le résultat des réflexions pour gérer ce compte?*
4. *Nous aimerions savoir si tout ou partie de ce compte ne pourrait pas être géré à moindre frais et être mieux utilisé?*

Le 5 octobre 2016

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Pouvez-vous nous indiquer à quoi a été affectée cette somme de 22 900 francs?*

Ainsi que cela ressort des rapports d'activité du Conseil d'Etat, l'état du Fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents (ASA) au 31 décembre 2015 comparé à son état au 31 décembre 2014 montre une diminution de Fr. 65 818.30. Cette diminution s'explique d'une part par les frais d'exploitation 2015 habituels de Fr. 43 801.15 et d'autre part par un paiement de frais d'exploitation liés à l'exercice

2014 pour un montant de Fr. 22 017.15. Ces frais n'ont pas été annoncés à temps pour leur paiement en 2014 et une écriture transitoire a ainsi été effectuée. A noter que l'Inspection des finances a reconnu l'exactitude de la tenue de la comptabilité du Fonds ASA dans son rapport de révision 2015.

2. *Pourquoi ce fonds de près de 6 millions, qui est géré par un service de l'Etat n'est-il pas intégré dans les comptes d'exploitation et les comptes de résultat?*

Dans le cas de l'ASA, il s'agit d'une assurance publique dont les primes ont été prises en charge par les parents (à hauteur de 75%) et par les pouvoirs publics (à hauteur de 25%, à savoir: 12,5% par l'Etat et 12,5% par les communes). Ainsi, il s'agit, pour l'essentiel, de cotisations des assurés.

Lors de l'abrogation de l'ASA, la compétence de gestion administrative du Fonds a été attribuée au Service de la santé publique. Par contre, le Fonds lui-même est établi à la Direction des finances qui en assure la gestion formelle. Il porte le numéro de compte 2006.600 et est présenté dans les dépôts et cautions. Il est publié au passif du bilan sous l'insertion «Dépôts auprès de l'Administration des finances», capitaux de tiers, engagements courants. Par ailleurs, l'Inspection cantonale des Finances procède chaque année aux contrôles nécessaires conformément à la loi sur les finances de l'Etat (LFE).

3. *Quel est à l'heure actuelle le résultat des réflexions pour gérer ce compte?*
4. *Nous aimerions savoir si tout ou partie de ce compte ne pourrait pas être géré à moindre frais et être mieux utilisé?*

L'utilisation du compte a été clairement définie par la loi du 12 mai 2006 abrogeant la loi créant une assurance scolaire contre les accidents: Les frais de traitement consécutifs à un accident survenu avant le 1^{er} septembre 2006 ainsi que les indemnités en cas de décès et d'invalidité correspondantes sont pris en charge conformément aux dispositions en vigueur au moment de la survenance du sinistre. De plus, une contribution financière prélevée sur le fonds peut être versée aux familles qui sont placées dans une situation de rigueur à la suite de l'accident d'un enfant survenu après le 1^{er} septembre 2006. Elle est destinée à améliorer les conditions de vie de l'enfant accidenté et à favoriser son indépendance et la poursuite de sa formation. Elle peut en particulier servir à couvrir des frais liés à la réalisation d'aménagements architecturaux ou à l'acquisition de moyens auxiliaires non financés par la LAI.

A compter de l'abrogation de la loi, le temps nécessaire pour la liquidation de tous les sinistres a été estimé à environ vingt ans. Le traitement médical, principalement dans le domaine des soins dentaires, devant souvent être différé pour des questions d'âge, les prestations dues doivent encore être garanties pendant ce temps. Toute demande de remboursement doit être analysée et une décision prise.

A noter toutefois que la Direction de la santé et des affaires sociales mène des réflexions sur une possibilité d'élargissement de l'utilisation du fonds. Il a par ailleurs été procédé à une réduction du taux d'activité de 10% de la personne en charge de la gestion du fonds à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le 6 février 2017

Anfrage 2016-CE-217 Daniel Gander/ Charles Brönnimann Fonds der Schülerunfallversicherung (SUV)

Anfrage

Der Tätigkeitsbericht 2015 der Direktion für Gesundheit und Soziales weist auf Seite 26 (Absatz 2.11) darauf hin, dass die Tätigkeiten der Schülerunfallversicherung (SUV) selbstständig von dem Amt verwaltet werden, das auch das Archiv verwaltet. Dieses Amt behandelt auch alle Anfragen im Zusammenhang mit der Schülerunfallversicherung. Diesbezüglich wird im Tätigkeitsbericht 2010 erwähnt, dass der Fonds aus der Auflösung der besagten Schülerunfallversicherung einen Betrag von 6,127 Millionen Franken enthielt. Ende 2015 belief sich der Fondsbetrag auf lediglich 5,792 Millionen Franken, also ein Minus von 335 000 Franken in fünf Jahren. Gemäss Tätigkeitsbericht 2015 beträgt die Differenz zwischen dem Rechnungsjahr 2014 und dem Berichtsjahr 66 000 Franken. Das Amt hat in der vergangenen Periode sechs Fälle für einen Gesamtbetrag von 3100 Franken geregelt. Zudem hält er Ausgaben von 40 000 Franken für Verwaltungskosten fest. Zieht man die Verwaltungskosten und den Betrag für die Behandlungen ab, bleiben 22 900 Franken übrig, deren Verwendung nicht angegeben wurde. Darüber hinaus hat die Direktorin für Gesundheit und Soziales in unserem Plenum vom 11. Mai 2016 unsere Fragen nur teilweise beantwortet. Damit sind wir nicht zufrieden und stellen dem Staatsrat deshalb erneut folgende Fragen:

1. *Können Sie uns angeben, für welchen Zweck die Summe von 22 900 Franken eingesetzt wurde?*
2. *Warum wird dieser Fonds, der fast sechs Millionen Franken enthält und von einem staatlichen Amt verwaltet wird, nicht in die Betriebsrechnung und das Rechnungsergebnis integriert?*
3. *Was ist der derzeitige Stand der Überlegungen zur Verwaltung des Fondsvermögens?*
4. *Könnte nicht das gesamte Fondsvermögen oder ein Teil davon zu geringeren Kosten verwaltet und besser genutzt werden?*

Den 5. Oktober 2016

Antwort des Staatsrats

1. *Können Sie uns angeben, für welchen Zweck die Summe von 22 900 Franken eingesetzt wurde?*

Wie aus den Tätigkeitsberichten des Staatsrats hervorgeht, verzeichnete der Fonds aus der Auflösung der Schülerunfallversicherung (SUV) per 31. Dezember 2015 verglichen mit seinem Stand per 31. Dezember 2014 eine Abnahme um 65 818,30 Franken. Diese Abnahme ist einerseits durch die gewöhnlichen Betriebskosten 2015 von 43 801,15 Franken, andererseits durch eine Zahlung der Betriebskosten in Verbindung mit dem Geschäftsjahr 2014 über 22 017,15 Franken zu erklären. Diese Kosten wurden nicht rechtzeitig angekündigt, um die Zahlung noch 2014 auszuführen, und somit wurde eine transitorische Buchung veranlasst. Dabei gilt zu erwähnen, dass das Finanzinspektorat die Ordnungsmässigkeit der Buchhaltung des SUV-Fonds in seinem Revisionsbericht 2015 anerkannt hat.

2. *Warum wird dieser Fonds, der fast sechs Millionen Franken enthält und von einem staatlichen Amt verwaltet wird, nicht in die Betriebsrechnung und das Rechnungsergebnis integriert?*

Bei der Schülerunfallversicherung handelte es sich um eine öffentliche Versicherung, deren Prämien von den Eltern (zu 75%) und der öffentlichen Hand (zu 25%, nämlich 12,5% vom Staat und 12,5% von den Gemeinden) übernommen worden sind. Damit handelt es sich im Wesentlichen um Versicherungsbeiträge.

Bei der Aufhebung der Schülerunfallversicherung wurde die administrative Verwaltung des Fonds dem Amt für Gesundheit übertragen. Hingegen wurde der Fonds selbst bei der Finanzdirektion angelegt, welche die formale Abwicklung gewährleistet. Der Fonds trägt die Kontonummer 2006.600, wird bei den Depotgeldern und Bürgschaften ausgewiesen und bei den Passiven unter «Depotgelder bei der Finanzverwaltung», Fremdkapital, laufende Verpflichtungen, bilanziert. Darüber hinaus führt das kantonale Finanzinspektorat jedes Jahr die notwendigen Kontrollen entsprechend dem Gesetz über den Finanzhaushalt des Staates (FHG) aus.

3. *Was ist der derzeitige Stand der Überlegungen zur Verwaltung des Fondsvermögens?*
4. *Könnte nicht das gesamte Fondsvermögen oder ein Teil davon zu geringeren Kosten verwaltet und besser genutzt werden?*

Die Verwendung des Fondsvermögens wurde im Gesetz vom 12. Mai 2006 zur Aufhebung des Gesetzes betreffend Errichtung einer Schülerunfallversicherung klar definiert: Die Behandlungskosten für einen Unfall, der sich vor dem 1. September 2006 ereignete, sowie die entsprechenden Entschädigungen bei Tod und Invalidität werden nach den Bestimmungen übernommen, die zum Zeitpunkt des Scha-

densereignisses in Kraft waren. Zudem kann ein finanzieller Beitrag aus dem Fonds Familien ausgerichtet werden, die infolge eines Unfalls eines Kindes, der sich nach dem 1. September 2006 ereignete, schwer belastet sind. Er ist dazu bestimmt, die Lebensbedingungen des verunfallten Kindes zu verbessern, seine Selbstständigkeit und die Fortsetzung seiner Ausbildung zu begünstigen. Er kann insbesondere dazu dienen, die Kosten in Verbindung mit baulichen Veränderungen oder der Anschaffung von Hilfsmitteln, die nicht vom IVG getragen werden, zu decken.

Ab Aufhebung des Gesetzes wurde die Zeit, die zur Erledigung sämtlicher Schadensfälle nötig ist, auf rund 20 Jahre geschätzt. Da medizinische Behandlungen, insbesondere im Bereich Zahnpflege aufgrund des Alters häufig verzögert stattfinden, müssen geschuldete Leistungen in diesem Zeitraum noch gewährleistet werden. Alle Rückerstattungsanträge müssen analysiert werden und danach wird eine Entscheidung getroffen.

Dennoch möchten wir anfügen, dass innerhalb der Direktion für Gesundheit und Soziales Überlegungen zur Erweiterung der Fondsverwendung im Gang sind. Überdies wurde das Arbeitspensum der mit der Fondsverwaltung betrauten Person per 1. Januar 2017 um 10% gesenkt.

Den 6. Februar 2017

Question 2016-CE-242 Nicolas Repond/ Dominique Corminbœuf-Strehblow Abattage des femelles gestantes (animaux de rente)

Question

Le média «*Le Monde Planète*» annonçait ce 3 novembre que suite à des études menées en Allemagne, en Italie, en Belgique et au Luxembourg, entre 10% à 15% des vaches abattues sont pleines (gestantes). Un employé du plus grand abattoir municipal de France, l'abattoir de Limoges, a même filmé ces pratiques d'abattage de femelles dont certains veaux, longs de plus d'un mètre, avaient les sabots formés et parfois des poils. Parfois ces derniers, qui ne sont plus au stade de fœtus, bougent comme s'ils étaient vivants, annonce l'association de protection animale L214 qui dénonce ces pratiques. Cette même association estime que, sur les 1,76 millions de vaches abattues chaque année en France, il y aurait 10%, soit environ 180 000 vaches gestantes abattues. Le code sanitaire de l'Organisation mondiale de la santé animale prévoit que «les femelles gravides qui parviendraient au dernier 10% de la période de gestation ne doivent être ni transportées ni abattues». Mais il s'agit de recommandations et non d'une réglementation. En septembre 2016, le gouvernement allemand a

soumis une proposition à la Commission européenne visant à interdire l'abattage des vaches lors du dernier trimestre de gestation. Quatre Länder allemands bannissent déjà ce procédé, dans le cadre d'accords volontaires entre abattoirs, les organisations agricoles, les transporteurs et des associations de protections des animaux. Des travaux sont en cours pour élargir les interdictions à d'autres animaux (truies, chèvres, brebis, juments).

Aussi, suite à toutes ces déclarations que nous rapporte le média «*Le Monde Planète*», nous avons les questions suivantes:

1. *Existe-t-il une réglementation en la matière en Suisse et dans le canton de Fribourg?*
2. *Comment les abattoirs fribourgeois traitent-ils ce type de situation?*
3. *Sur la totalité des animaux femelles (mammifères) abattus dans le canton de Fribourg, quel pourcentage cela représente-t-il?*

Le 4 novembre 2016

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat rappelle en préambule que l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV et les services vétérinaires suisses ont depuis deux ans régulièrement sensibilisé la branche à cette problématique. Il relève en outre que les vaches en Suisse sont presque par définition portantes car c'est un objectif clair de l'élevage que ce soit pour les races laitières ou à viande.

Cette précision faite, le Conseil d'Etat répond aux questions posées comme suit:

1. *Existe-t-il une réglementation en la matière en Suisse et dans le canton de Fribourg?*

Dans la mesure du possible, les animaux de boucherie ne devraient pas être stressés ni souffrir lors de leur abattage. Mais l'abattage des vaches en état de gestation pose également en Suisse un problème éthique. Cependant ni dans les réglementations fédérales, ni dans les réglementations fribourgeoises, l'aspect de l'abattage de femelles qui sont portantes ou en gestation s'est légiféré. L'autorité compétente notamment le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), n'a pas de bases légales suffisantes pour prendre des mesures visant à rectifier cette situation lors des contrôles quotidiens effectués dans les abattoirs.

En 2014, l'OSAV a publié les résultats d'une étude «abatage de vaches en état de gestation – prévalence et motifs». Cette enquête a été réalisée en août et en septembre 2012, à l'abattoir d'Oensingen. Elle comprend également un sondage mené auprès des éleveurs concernés. Selon les résultats de

cette étude, 5,7% des vaches gestantes abattues avaient atteint leur 5^{ème} mois de gestation. Presque 70% des éleveurs ignoraient que leur vache était gestante. L'abattage de vaches en dépit de leur gravidité peut s'expliquer par plusieurs facteurs: diagnostic de gestation peu clair, saillies naturelles incontrôlées, mauvaise transmission des informations au nouveau propriétaire en cas de vente par un intermédiaire.

L'ordonnance fédérale du 23 avril 2008 sur la protection des animaux (OPAn, RS 455.1) légifère toutefois à son article 155 sur la question du transport de femelles en état de gestation avancée (7–8 mois sur 9) et dit que: «[...] Les femelles en état de gestation avancée, celles qui viennent de mettre bas, les jeunes animaux dépendant de leurs parents, de même que les animaux affaiblis ne peuvent être transportés qu'avec des précautions particulières. [...]». Cela signifie que les bovins en état de gestation avancée doivent être transportés séparément ou être protégés dans un compartiment à part du véhicule de transport et conduit avec ménagement.

A ce sujet l'OSAV a rédigé il y a quelques mois de cela, une information spécifique sur le thème des «Animaux de rente: quand sont-ils aptes au transport?» que l'on peut trouver sous le lien suivant:

https://www.blv.admin.ch/dam/blv/fr/dokumente/tiere/transport-und-handel/fachinformation-wann-ist-ein-nutztier-transportfaehig.pdf.download.pdf/Fachinformation_Tiertransporte_FR.pdf

Il y est notamment indiqué que: «[...] Des mesures de précaution particulières, telles des compartiments séparés, une litière suffisante, des rampes de chargement aussi horizontales que possible et des trajets courts, doivent être prises pour transporter des femelles en fin de gestation ou qui viennent de mettre bas, des animaux très jeunes qui dépendent de leurs parents ou des animaux affaiblis. [...]». Toutefois, comme le précise le point 2 du texte, l'objectif de cette information spécifique est de renseigner «[...] sur les exigences relatives aux animaux transportés. [...]»; donc à l'attention de la branche privée.

A noter que la branche privée sous l'égide de Proviande, l'interprofession suisse de la filière viande, prend très au sérieux cette problématique et a diligenté un groupe de travail qui planche depuis plus de 12 mois sur un document à l'attention de la branche afin d'éviter le plus possible à l'avenir l'abattage de femelles gestantes de l'espèce bovine. Avec Proviande font partie du groupe de travail, des représentants de l'OSAV, des producteurs, des marchands de bétail, des abattoirs et des milieux de la protection des animaux. Ce document a été publié le 18 janvier 2017 et est disponible sous <https://www.proviande.ch/2223>. Il s'agit d'une information technique qui doit être mise en vigueur par la branche le premier février 2017.

2. Comment les abattoirs fribourgeois traitent-ils ce type de situation?

Comme indiqué ci-dessus, l'absence de bases légales ne permet pas au SAAV, lors des contrôles officiels des viandes d'interdire le transport ainsi que l'abattage de femelles gestantes. Toutefois, l'autorité peut, lorsqu'elle constate qu'il a été porté atteinte à la dignité ou au bien-être de l'animal touchant le noyau dur de la législation en matière de protection des animaux, prendre des mesures administratives ou dénoncer pénalement, si l'infraction de l'article 1 de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la protection des animaux (LPA, RS 455) qui dit que: «La présente loi vise à protéger la dignité et le bien-être de l'animal.» a été enfreint et le cas échéant, en amender l'auteur. Ce seul moyen reste punitif et non préventif.

A noter que dans le cadre des marchés publics surveillés de bovins de Fribourg, la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail (CFEB) a rendu attentif ses fournisseurs à cette problématique et un devoir d'annonce et de mesures d'encadrement est opéré.

En effet au chiffre 2.6 du règlement pour les marchés publics de bétail de boucherie que l'on peut trouver sous le lien suivant: http://cfeb.ch/index.php?option=com_wrapper&view=wrapper&Itemid=68&lang=fr, il est indiqué qu'«en cas de gestation de l'animal, la durée de gestation doit être indiquée sur le document d'accompagnement, en dessous du numéro de la marque auriculaire. La durée de gestation doit également être signalée oralement aux classificateurs.»

3. Sur la totalité des animaux femelles (mammifères) abattus dans le canton de Fribourg, quel pourcentage cela représente-t-il?

En 2015, le SAAV a contrôlé sur le territoire du canton de Fribourg, l'abattage de 91 652 bovins, 389 920 porcs, 2358 moutons, 515 chèvres et 45 chevaux.

Les chiffres du domaine privé des gestations relatifs aux bovins sont du ressort des entreprises et sont soumis à la protection des données. Cependant durant la période allant de novembre 2015 à octobre 2016 près de 41 412 femelles ont été abattues. Parmi elles, 1000 femelles auraient été en état de gestation depuis cinq mois ou plus. Cela représente un pourcentage de 2,5%.

Le Conseil d'Etat soutient pleinement ces différentes démarches pour le bien-être animal, spécialement l'élaboration de l'information technique par la branche et sa mise en pratique au premier février 2017. Ceci démontre une fois de plus que la Suisse se trouve à la pointe des pays qui se soucient du respect du bien-être des animaux.

Le 31 janvier 2017

—

Anfrage 2016-CE-242 Nicolas Repond/ Dominique Corminbœuf-Strehblow Schlachten trächtiger Tiere (Nutztiere)

Frage

Am 3. November 2016 berichtete «*Le Monde Planète*», dass gemäss Studien in Deutschland, Italien, Belgien und Luxemburg 10% bis 15% der geschlachteten Kühe trächtig sind. Ein Angestellter des grössten Schlachthauses Frankreichs in Limoges hat diese Praktiken sogar gefilmt, wobei Kühe geschlachtet wurden, deren Kälber zum Teil über einen Meter lang waren und bereits Hufe und teils auch Haare hatten. Manchmal bewegen sich die Kälber, die über das Stadium des Fötus hinaus sind, als würden sie leben, sagt die Tierschutzorganisation L214, welche diese Praktiken beanstandet. Die Organisation schätzt, dass von den 1,76 Millionen Kühen, die jährlich in Frankreich geschlachtet werden, 10%, also rund 180 000 trächtig sind. Der Gesundheitskodex der Weltorganisation für Tiergesundheit sieht vor, dass trächtige Tiere während der letzten 10% der Trächtigkeit weder transportiert noch geschlachtet werden dürfen. Dabei handelt es sich jedoch um Empfehlungen, und nicht um eine Regelung. Im September 2016 hat die deutsche Regierung bei der Europäischen Kommission den Antrag eingereicht, das Schlachten von Kühen während des letzten Drittels der Trächtigkeit zu verbieten. In vier deutschen Bundesländern ist dieses Vorgehen bereits verboten, im Rahmen von freiwilligen Vereinbarungen zwischen Schlachthäusern, den landwirtschaftlichen Organisationen, den Transporteuren und den Tierschutzvereinen. Es sind Arbeiten im Gang, um die Verbote auf andere Tiere auszudehnen (Schweine, Ziegen, Schafe, Pferde).

Aufgrund dieser Angaben aus «*Le Monde Planète*» möchten wir die folgenden Fragen stellen:

1. Gibt es in der Schweiz und im Kanton Freiburg eine Regelung zu diesem Thema?
2. Wie gehen die freiburgischen Schlachthäuser mit solchen Situationen um?
3. Wie viel Prozent aller weiblichen Tiere (Säugetiere), die im Kanton Freiburg geschlachtet werden, sind betroffen?

Den 4. November 2016

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat möchte einleitend daran erinnern, dass das Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen BLV und die Veterinärdienste der Schweiz die Branche seit zwei Jahren regelmässig für diese Problematik sensibilisieren. Er weist zudem darauf hin, dass die Kühe in der Schweiz fast definitionsgemäss tragend sind, da es sich um ein klares Ziel der Zucht handelt, sei es bei Milch- oder bei Fleischrassen.

Nach dieser Klarstellung beantwortet der Staatsrat die gestellten Fragen wie folgt:

1. *Gibt es in der Schweiz und im Kanton Freiburg eine Regelung zu diesem Thema?*

Die Schlachttiere sollten bei ihrer Schlachtung soweit möglich nicht gestresst sein oder leiden. Doch das Schlachten von trächtigen Kühen stellt auch in der Schweiz ein ethisches Problem dar. Weder in den Vorschriften des Bundes noch jenen des Kantons Freiburg ist allerdings der Aspekt der Schlachtung von tragenden weiblichen Tieren gesetzlich geregelt. Der zuständigen Behörde, dem Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen (LSVW), fehlen ausreichende gesetzliche Grundlagen, um Massnahmen zu treffen, mit denen dieser Situation bei den täglichen Kontrollen in den Schlachthäusern entgegengewirkt werden könnte.

2014 publizierte das BLV die Ergebnisse eines Projekts «Schlachtung von trächtigen Rindern – Prävalenz und Gründe». Die Studie wurde im August und September 2012 am Schlachthof Oensingen durchgeführt. Dabei wurden auch die betroffenen Tierbesitzer befragt. Die Studie hat ergeben, dass 5,7% der trächtig geschlachteten Rinder den 5. Trächtigkeitmonat erreicht hatten. Fast 70% der Besitzer wussten nicht über die Trächtigkeit Bescheid. Es gibt mehrere mögliche Gründe dafür, dass Kühe geschlachtet werden, obwohl sie trächtig sind: unklare Trächtigkeitsdiagnosen, unkontrollierte Natursprünge oder Zwischenhandel der Tiere mit schlechter Information der neuen Tierbesitzer.

Artikel 155 der eidgenössischen Tierschutzverordnung vom 23. April 2008 (TSchV, SR 455.1) erlässt jedoch Vorschriften zum Transport von hochträchtigen Tieren (7–8 von 9 Monaten). Er besagt: «[...] Hochträchtige Tiere und Tiere, die kurz zuvor geboren haben, Jungtiere, die von ihren Eltern abhängig sind, und geschwächte Tiere dürfen nur unter besonderen Vorsichtsmassnahmen transportiert werden. [...]». Das heisst, dass hochträchtige Rinder getrennt transportiert oder in einem separaten Abteil des Fahrzeugs geschützt sowie schonend transportiert werden müssen.

Das BLV hat vor einigen Monaten eine Fachinformation zum Thema «Nutztiere: Wann ist ein Nutztier transportfähig?» herausgegeben, das unter folgendem Link abgerufen werden kann:

https://www.blv.admin.ch/dam/blv/de/dokumente/tiere/transport-und-handel/fachinformation-wann-ist-ein-nutztier-transportfaehig.pdf.download.pdf/Fachinformation_Tiertransporte.pdf

Darin steht unter anderem: «[...]Besondere Vorsichtsmassnahmen wie separate Abteile, ausreichend Einstreu, möglichst flache Rampen und kurze Transportwege sind bei hochträchtigen Tieren und Tieren, die kurz zuvor geboren haben, sowie bei Jungtieren, die von ihren Eltern abhängig sind und geschwächten Tieren zu treffen. [...]». Wie jedoch in Punkt 2 des Textes

ausgeführt ist, soll mit dieser Fachinformation «[...] *Auskunft über die Anforderungen an die zu transportierenden Tiere* [...]» gegeben werden; also zuhanden des privaten Sektors.

Es sei bemerkt, dass der private Sektor unter der Schirmherrschaft von Proviande, der Branchenorganisation der Schweizer Fleischwirtschaft, dieses Problem sehr ernst nimmt und eine Arbeitsgruppe eingesetzt hat, die sich seit 12 Monaten mit einem Dokument zuhanden der Branche beschäftigt, um in Zukunft die Schlachtung von trächtigen Kühen möglichst zu vermeiden. Zusammen mit Proviande sind Vertreter des BLV, der Produzenten, der Viehhändler, der Schlachthöfe und der Tierschutzkreise Teil der Arbeitsgruppe. Dieses Dokument wurde am 18. Januar 2017 publiziert und steht unter <https://www.proviande.ch/2223> zur Verfügung. Es handelt sich um eine Fachinformation, die ab dem 1. Februar 2017 von der Branche umgesetzt werden muss.

2. *Wie gehen die freiburgischen Schlachthäuser mit solchen Situationen um?*

Wie weiter oben bereits erwähnt, erlauben es die fehlenden Gesetzesgrundlagen dem LSVW nicht, bei den amtlichen Fleischuntersuchungen den Transport und das Schlachten von trächtigen Tieren zu verbieten. Wenn sie jedoch feststellt, dass die Würde oder das Wohlergehen der Tiere verletzt wurden, was den Kern der Tierschutzgesetzgebung trifft, kann die Behörde Verwaltungsmassnahmen treffen oder Strafanzeige einreichen, da die Widerhandlung gegen Artikel 1 des eidgenössischen Tierschutzgesetzes vom 16. Dezember 2005 (TSchG, SR 455) verstösst, der besagt: «*Zweck dieses Gesetzes ist es, die Würde und das Wohlergehen des Tieres zu schützen.*» Gegebenenfalls kann der Verantwortliche gebüsst werden. Dieses Mittel hat eine strafende, aber keine präventive Funktion.

Weiter ist zu bemerken, dass im Rahmen der überwachten öffentlichen Rindviehmärkte Freiburgs die Freiburgische Viehverwertungs-Genossenschaft (FVVG) ihre Lieferanten auf diese Problematik aufmerksam gemacht hat. Es gilt eine Meldepflicht und es werden Begleitmassnahmen vorgenommen.

Unter Ziffer 2.6 des Reglements öffentliche Schlachtviehmärkte, zu finden unter dem Link http://cfeb.ch/index.php?option=com_wrapper&view=wrapper&Itemid=68&lang=de, steht: «*Bei Trächtigkeit des Tieres muss die Trächtigkeitdauer auf dem Begleitdokument, unter der Ohrmarkennummer, vermerkt werden. Die Trächtigkeitdauer muss ebenfalls den Klassifizierern gemeldet werden.*»

3. *Wie viel Prozent aller weiblichen Tiere (Säugetiere), die im Kanton Freiburg geschlachtet werden, sind betroffen?*

2015 hat das LSVW auf dem Gebiet des Kantons Freiburg die Schlachtung von 91 652 Rindern, 389 920 Schweinen, 2358 Schafen, 515 Ziegen und 45 Pferden überwacht.

Im privaten Bereich sind die Zahlen in Zusammenhang mit Trächtigkeiten von Rindern Sache der Unternehmen und unterstehen dem Datenschutz. Im Zeitraum zwischen November 2015 und Oktober 2016 wurden jedoch fast 41 412 weibliche Tiere geschlachtet. Davon waren 1000 Tiere seit fünf Monaten oder länger trächtig. Dies entspricht einem Prozentsatz von 2,5%.

Der Staatsrat unterstützt die verschiedenen Vorgehen für das Wohlergehen der Tiere voll und ganz, insbesondere die Ausarbeitung einer Fachinformation durch die Branche und ihre Umsetzung ab dem 1. Februar 2017. Dies zeigt einmal mehr, dass die Schweiz an der Spitze der Länder steht, die Wert auf eine artgerechte Tierhaltung legen.

Den 31. Januar 2017

Question 2016-CE-244 Simon Bischof/ Xavier Ganoz Fermeture du Centre de services des ressources humaines des CFF, à Fribourg

Question

Dans un communiqué de presse, le 3 novembre 2016, les CFF annoncent la fermeture du Centre de services des ressources humaines (HR-SSC), à Fribourg. A partir de mai 2017, il est prévu que les collaborateurs/trices du HR-SSC, qui travaillent actuellement à Olten, Fribourg et Berne, emménagent dans des locaux situés à Zollikofen. 50 places de travail sont concernées à Fribourg. Cette décision et cette annonce, seulement 4 jours après qu'une porte-parole de l'ex-régie fédérale ait indiqué au quotidien *La Liberté*, qui revenait sur une information de *Radio Fribourg*, que rien n'est encore décidé, nous interpellent au plus haut point.

Le HR-SSC avait été ouvert en 2009. Il s'agissait d'une contrepartie obtenue parmi d'autres, lors des négociations entre le Conseil d'Etat et les CFF, dans le cadre de la fermeture du site de Fribourg de CFF Cargo.

Lors de la discussion sur le budget 2017 de la Direction de l'économie et de l'emploi, le Commissaire du Gouvernement avait répondu aux inquiétudes exprimées par le groupe socialiste, qu'une proposition de centralisation des trois sites, à Fribourg, a été récemment soumise, sans succès, aux CFF. Nous remercions le pouvoir exécutif pour son engagement dans ce dossier.

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. *Considère-t-il que l'accord trouvé, il y a 7 ans, est violé?*

2. *Après l'échec de la proposition de regrouper le HR-SSC à Fribourg, que compte-t-il entreprendre pour combattre cette fermeture?*

Le 4 novembre 2016

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Considère-t-il que l'accord trouvé, il y a 7 ans, est violé?*

La création du HR-SSC à Fribourg a permis la création d'une cinquantaine de postes de travail (une quarantaine en équivalents plein temps). Cela correspond à ce que prévoyait la convention signée entre les autorités fribourgeoises et les CFF en 2009. Ces emplois, qui sont en grande partie occupés par des habitants du canton, seront préservés dans le cadre du transfert du HR-SSC à Zollikofen.

Le Conseil d'Etat regrette vivement la décision prise par les CFF de déménager le HR-SSC à Zollikofen. La convention signée avec les CFF n'a pas fixé de période durant laquelle ces postes devaient être maintenus. Dans ce sens, l'accord ne peut être considéré comme violé. Toutefois, le Conseil d'Etat espérait bien entendu une pérennisation de ces postes à long terme.

2. *Après l'échec de la proposition de regrouper le HR-SSC à Fribourg, que compte-t-il entreprendre pour combattre cette fermeture?*

Pendant six mois, l'Etat de Fribourg a fait de nombreuses propositions pour essayer de convaincre les CFF de maintenir le HR-SSC à Fribourg et de le développer en y centralisant l'ensemble des activités des CFF dans ce domaine, ce qui aurait permis la création d'une centaine de postes supplémentaires. Dans un courrier du mois d'avril 2016, le Conseil d'Etat a ainsi déclaré qu'il «...demeur(ait) convaincu que les CFF pourraient renoncer à la délocalisation du SCC HR CFF ...» et qu'il «souhait(ait) que soit évalué un maintien et une concentration des trois unités (Berne, Olten et Fribourg) dans le canton». Dans ce but, des représentants du Gouvernement – dont la Délégation des affaires économiques et financières du Conseil d'Etat – ont rencontré les CFF à de multiples reprises et proposé de nombreuses aides, y compris financières, telles que des soutiens à l'emploi et des locaux adéquats.

Les CFF ont malgré cela décidé le transfert à Zollikofen du HR-SSC et des quelque 50 postes de travail concernés. L'entreprise a motivé sa décision par la nécessité de regrouper ces structures dans la région de Berne afin d'optimiser leur gestion. Le Conseil d'Etat regrette vivement cette décision et en a fait part aux CFF en insistant sur la nécessité pour les CFF de tenir compte de la situation des collaborateurs et de décider d'un plan de mesures qui soient pour eux socialement supportables.

Dans leur lettre adressée au Conseil d'Etat le 3 octobre 2016, les CFF ont confirmé ce dernier point et par ailleurs assuré que les projets ferroviaires qui sont prioritaires pour le canton de Fribourg «font l'objet d'un suivi auprès des services CFF concernés ainsi que dans le cadre des échanges réguliers qui se tiennent avec le Service de la Mobilité du canton».

Il s'agit notamment des projets suivants:

- > Horaire Grandes Lignes Lausanne–Berne
- > Nouvelle halte à Avry-sur-Matran
- > Nouvelle halte à Agy
- > Passage à niveau de Villaz-St-Pierre
- > 2^e passage inférieur de la gare de Fribourg
- > Centre logistique ferroviaire de Sévaz
- > Cheminement de mobilité douce gare de Fribourg–site blueFACTORY

Le Conseil d'Etat suit de façon attentive l'avancement de ces projets et pèsera de tout son poids pour qu'ils se réalisent.

Le 24 janvier 2017

—

Anfrage 2016-CE-244 Simon Bischof/ Xavier Ganoz Schliessung des HR Shared Service Centers der SBB in Freiburg

Anfrage

In einer Medienmitteilung vom 3. November 2016 kündigen die SBB die Schliessung des HR Shared Service Centers (HR-SSC) in Freiburg an. Ab Mai 2017 sollen die Mitarbeitenden des HR-SSC, die aktuell in Olten, Freiburg und Bern tätig sind, nach Zollikofen umziehen. In Freiburg sind 50 Arbeitsplätze betroffen. Die Meldung über diesen Entscheid macht uns stutzig. Denn erst vier Tage zuvor hatte eine Sprecherin des ehemaligen Regiebetriebs der Zeitung *La Liberté*, die sich auf eine Information von *Radio Freiburg* bezog, noch erklärt, dass bisher nichts entschieden sei.

Das HR-SSC wurde 2009 eröffnet. Es handelte sich dabei um eine der Gegenleistungen, die bei den Verhandlungen zwischen dem Staatsrat und den SBB im Rahmen der Schliessung des Freiburger Standorts von SBB Cargo erlangt wurden.

Bei der Besprechung des Voranschlags 2017 der Volkswirtschaftsdirektion antwortete der Regierungsvertreter auf die von der sozialdemokratischen Fraktion geäusserten Sorgen, dass den SBB kürzlich erfolglos ein Vorschlag für eine Zusammenlegung der drei Standorte in Freiburg unterbreitet worden war. Wir danken dem Staatsrat für sein Engagement in diesem Dossier.

Wir stellen dem Staatsrat nun die folgenden Fragen:

1. *Ist er der Ansicht, dass ein Verstoß gegen die vor sieben Jahren getroffene Einigung vorliegt?*
2. *Was gedenkt er zu unternehmen, um die Schliessung zu verhindern, nachdem der Vorschlag einer Zusammenlegung des HR-SSC in Freiburg gescheitert ist?*

Den 4. November 2016

Antwort des Staatsrats

1. *Ist er der Ansicht, dass ein Verstoß gegen die vor sieben Jahren getroffene Einigung vorliegt?*

Die Niederlassung des HR-SSC in Freiburg ermöglichte die Schaffung von rund fünfzig Arbeitsplätzen (rund vierzig Vollzeitstellen). Dies entsprach dem Wortlaut der Vereinbarung, die zwischen den Freiburger Behörden und den SBB im Jahr 2009 abgeschlossen wurde. Diese Arbeitsplätze, die grösstenteils von Einwohnerinnen und Einwohnern des Kantons besetzt werden, bleiben im Rahmen des Umzugs des HR-SSC nach Zollikofen erhalten.

Der Staatsrat bedauert zutiefst den Entscheid der SBB, das HR-SSC nach Zollikofen zu verlegen. Die mit den SBB unterzeichnete Vereinbarung legt nicht fest, wie lange diese Stellen erhalten bleiben müssen. Folglich kann nicht von einem Verstoß gegen die Vereinbarung gesprochen werden. Der Staatsrat ging aber selbstverständlich davon aus, dass diese Stellen langfristig erhalten bleiben.

2. *Was gedenkt er zu unternehmen, um die Schliessung zu verhindern, nachdem der Vorschlag einer Zusammenlegung des HR-SSC in Freiburg gescheitert ist?*

Während sechs Monaten hat der Staatsrat zahlreiche Vorschläge in der Absicht gemacht, die SBB dazu zu bewegen, das HR-SSC in Freiburg zu belassen, es auszubauen und die gesamten Aktivitäten der SBB in diesem Bereich in Freiburg zusammenzulegen. Dies hätte es ermöglicht, rund hundert zusätzliche Stellen im Kanton anzusiedeln. So hat der Staatsrat in einem Schreiben vom April 2016 seine Überzeugung kundgetan, dass die SBB auf eine Umsiedlung des HR-SSC verzichten könnten, und den Wunsch geäußert, dass der Erhalt des HR-SSC und die Zusammenlegung der drei Einheiten (Bern, Olten und Freiburg) im Kanton geprüft wird. Mit diesem Ziel vor Augen haben Regierungsvertreter – darunter die Delegation für das Wirtschafts- und Finanzwesen des Staatsrats – die SBB mehrfach getroffen und zahlreiche Hilfen angeboten, auch finanzieller Art. So boten sie insbesondere ihre Unterstützung bei der Personalrekrutierung und bei der Suche nach geeigneten Räumlichkeiten an.

Die SBB haben sich trotzdem entschieden, das HR-SSC und die rund 50 betroffenen Arbeitsplätze nach Zollikofen zu ver-

legen. Das Unternehmen begründete seinen Entscheid damit, dass die betroffenen Dienste für eine optimale Verwaltung in der Region Bern zusammengelegt werden müssen. Der Staatsrat bedauert diesen Entscheid sehr und hat dies den SBB mitgeteilt. Er hat ferner mit Nachdruck verlangt, dass die SBB auf die Situation der Mitarbeitenden Rücksicht nehmen und für sie einen zumutbaren Sozialplan ausarbeiten.

In ihrem Schreiben vom 3. Oktober 2016 an den Staatsrat haben die SBB diesen Punkt bestätigt. Ausserdem haben sie zugesichert, dass die für den Kanton Freiburg vorrangigen Bahnprojekte von den zuständigen Diensten der SBB betreut werden und dass sie Gegenstand eines regelmässigen Austauschs mit dem Amt für Mobilität des Kantons sind.

Es handelt sich namentlich um die folgenden Projekte:

- > Fahrplan der Fernverkehrsverbindung Lausanne–Bern
- > Neue Haltestelle in Avry-sur-Matran
- > Neue Haltestelle in Agy
- > Bahnübergang von Villaz-St-Pierre
- > Zweite Bahnunterführung am Bahnhof Freiburg
- > Bahnlogistikzentrum in Sévaz
- > Verbindungsweg für den Langsamverkehr Bahnhof Freiburg–blueFACTORY-Gelände

Der Staatsrat verfolgt den Fortschritt dieser Projekte aufmerksam und wird sich mit seiner ganzen Autorität dafür einsetzen, dass sie realisiert werden.

Den 24. Januar 2017

Question 2016-CE-247 Isabelle Portmann/ Christine Jakob-Steffen Chiffres: coûts/par m² de route investis ces dix dernières années, par district

Question

Contexte

Par le passé, il a souvent été dit que les districts de la Singine et du Lac auraient reçu moins d'argent pour les routes et les infrastructures. Afin de le confirmer, ou de l'infirmier, nous avons besoin d'une comparaison chiffrée. Actuellement, plusieurs projets qui devraient être effectués sont en suspens, ce qui est dû, selon l'Ingénieur cantonal, à la priorisation des projets routiers.

Afin que chaque citoyen puisse comparer ce qui a été utilisé dans chaque district durant les 10 dernières années, une comparaison chiffrée serait utile.

Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas tout comparer, notamment du fait que le trafic est différent pour

chaque route. De plus, il faudrait encore prendre en compte et évaluer exactement les nouvelles constructions ainsi que les viaducs.

Néanmoins, il serait bien d'avoir comme point de comparaison un prix en francs, par m², par district, pour les 10 dernières années.

Question

1. Lors de la table ronde du 21 septembre 2016 à Guin sur l'assainissement des routes dans les districts de la Singine et du Lac, une question a été posée à M. André Magnin, Ingénieur cantonal, à laquelle il n'a pas répondu. Ainsi je pose la question:
2. Quelles ont été les dépenses durant les 10 dernières années pour les routes, par district et par m²?
3. A travers ces indications, on aurait un chiffre de comparaison «neutre». Le résultat intéresse beaucoup de personnes, surtout dans les districts de la Singine et du Lac. Il est clair que les priorités ne seront pas prises en compte dans ces comparaisons chiffrées. Mais l'on peut voir en globalité ce qui a été utilisé dans les différents districts durant les 10 dernières années.

Le 4 novembre 2016

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat indique que l'entretien constructif des routes fait partie de son programme gouver-

nemental 2012–2016 (chapitre 4.3) et que la pose de revêtements phono-absorbants comme mesure technique pour lutter contre le bruit routier en a accéléré les travaux.

A l'inverse des travaux d'entretien constructif où seules les couches de roulement et/ou de fondation de la chaussée sont remplacées dans le but de maintenir la substance de la route ou de lutter contre le bruit routier, les travaux de réaménagement, sont des travaux nécessitant une mise à l'enquête publique avec des plans et des rapports techniques élaborés par un bureau d'ingénieurs mandaté par le Service des ponts et chaussées.

Alors que l'ordre de priorité des travaux d'entretien constructif est défini par l'état de la chaussée (selon un relevé d'état quinquennal) et le besoin de revêtement phonoabsorbant (surtout en intérieur de localité), l'ordre de priorité des projets de réaménagement est défini selon les besoins techniques du réseau routier cantonal en tenant compte des critères sécuritaires (élimination des points dangereux), de capacité (adaptation du gabarit routier, modification des carrefours, élimination de passage à niveau), légaux (protection contre le bruit routier), normatifs (ponts ouverts aux poids lourds de 40 tonnes), de transports publics (arrêts de bus), d'aménagements cyclables et d'environnement (évacuation des eaux de chaussée avec rétention voire traitement). Viennent s'ajouter les projets fruits de décisions politiques (7 routes de contournements dont les études ont été votées par le Grand Conseil en septembre 2016).

Des statistiques précises par district ne sont disponibles que depuis l'année 2011. Dès lors les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous concernent les années 2011 à 2016.

District	Longueur des routes cantonale [km]	Surface des routes cantonales [m ²]	Entretien constructif 2011–2016 [francs]	Etudes, acquisitions de terrains, travaux d'aménagement 2011–2016 [francs]	Total [francs]	Total [francs/m ²]
Sarine	122,2	960 582	10 261 183	202 754 144	213 015 327	221.76
Glâne	78,8	537 279	5 575 593	34 140 936	39 716 529	73.92
Gruyère	115,4	830 159	18 735 642	33 359 414	52 095 056	62.75
Singine	114,4	810 670	14 930 985	10 539 320	25 470 305	31.42
Lac	62,8	477 098	3 423 729	7 659 654	11 083 383	23.23
Veveyse	49,9	349 800	3 528 312	3 487 284	7 015 596	20.06
Broye	101,7	666 959	8 976 086	2 913 289	11 889 375	17.83
Total	645,2	4 632 547	65 431 529	294 854 041	360 285 570	77.77

A la lecture des chiffres du tableau, il apparaît que les districts de la Singine et du Lac sont classés juste après les trois districts qui ont connu de gros travaux de réaménagement entre 2011 et 2016 que sont les districts de la Sarine (36.50 fr./m² sans le projet Poya), de la Gruyère (42.40 fr./m² sans la traversée de Jaun) et de la Glâne (23.50 fr./m² sans la liaison Romont–Vaulruz).

Le 21 février 2017

Anfrage 2016-CE-247 Isabelle Portmann/ Christine Jakob-Steffen Zahlen: Kosten/Geld/m² Strasse in den letzten 10 Jahren/Bezirk-Alle Bezirke

Anfrage

Hintergrund

In der Vergangenheit wurde oft diskutiert, dass der Sense- und der Seebezirk weniger Geld für die Strassen und die Infrastruktur erhalten haben sollen. Um dies zu bestätigen oder aber auch zu bestreiten, brauchen wir eine Verhältniszahl. Zurzeit stehen einige Projekte an, die ausgeführt werden sollen. Dies hat, so sagt der Staatsingenieur, vor allem mit den Prioritätensetzungen der Projekte zu tun.

Damit jeder Bürger einmal vergleichen kann, wie viel in den letzten 10 Jahren in den einzelnen Bezirken für die Strassen verwendet worden ist, wären diese Verhältniszahlen ideal.

Uns ist es bewusst, dass man nicht alles vergleichen kann. Jede Strasse wird von einer verschiedenen Anzahl Autos befahren. Zudem müsste man noch Neubauten und Viadukte berücksichtigen und genauer berechnen.

Aber als Grundvergleichszahl, als Ausgangslage, wäre die Verhältniszahl von Franken pro m² Strasse in den letzten 10 Jahren in jedem Bezirk gut.

Anfrage

1. Am Podiumsgespräch über die Strassensanierung im Sense- und im Seebezirk, am 21. September 2016 in Düringen, wurde Herrn Staatsingenieur Magnin eine Frage gestellt, welche er nicht erwähnt und beantwortet hat. Darum:
2. Wie hoch waren die Ausgaben pro m² Strasse pro Bezirk in den letzten zehn Jahren?
3. Durch diese Angaben hätte man eine «neutrale» Vergleichszahl. Das Resultat interessiert viele Personen, vor allem solche im Sense- und im Seebezirk. Uns ist durchaus bewusst, dass durch diese Verhältniszahl die Priori-

täten nicht berücksichtigt werden. So sieht man, wie viel insgesamt in den letzten 10 Jahren in die verschiedenen Bezirke geflossen ist.

Den 4. November 2016

Antwort des Staatsrats

Einleitend möchte der Staatsrat darauf hinweisen, dass der bauliche Unterhalt der Strassen Teil des Regierungsprogramms 2012–2016 (Kapitel 4.3) ist und dass die Arbeiten für den baulichen Unterhalt infolge des Einbaus von lärmarmen Strassenbelägen (technische Massnahme für die Strassenlärmsanierung) beschleunigt wurden.

Im Gegensatz zum *baulichen Unterhalt*, der sich auf das Ersetzen der Deckschicht und/oder des Oberbaus beschränkt, um die Strassensubstanz zu erhalten bzw. den Lärmschutz sicherzustellen, erfordern *Ausbauprojekte* eine öffentliche Auflage mit Plänen und technischen Berichten, die ein Ingenieurbüro im Auftrag des Tiefbauamts erstellt.

Bei der Festlegung des Programms für den *baulichen Unterhalt* werden die fünfjährlich durchgeführten Bestandsaufnahme des Fahrbahnzustands sowie die allfällige Notwendigkeit eines lärmarmen Strassenbelags (vor allem innerorts) berücksichtigt. Die Prioritätenordnung für die *Ausbauprojekte* wird hingegen auf der Grundlage des technischen Bedarfs des Kantonsstrassennetzes bestimmt. Dabei werden die Sicherheit (Eliminierung von gefährlichen Stellen), die Kapazität (Anpassung des Lichtraumprofils, Anpassung von Knoten, Aufhebung von Bahnübergängen), rechtliche Vorgaben (Lärmschutz), Normen (Belastbarkeit der Brücken für 40-Tonnen-Fahrzeuge), der öffentliche Verkehr (Bushaltestellen), der Veloverkehr und der Umweltschutz (Strassenentwässerung mit Retention oder Behandlung des Abwassers) berücksichtigt. Dazu kommen die Projekte, die das Ergebnis von politischen Entscheiden sind (etwa die 7 Umfahrungsstrassenprojekte, für die der Grosse Rat im September 2016 einen Kredit für Studien verabschiedet hat).

Genauere, nach Bezirk aufgeschlüsselte Zahlen gibt es erst seit 2011. Deshalb sind in der nachstehenden Tabelle die Zahlen für die Jahre 2011 bis 2016 wiedergegeben.

Bezirk	Länge der Kantonsstrassen [km]	Fläche der Kantonsstrassen [m ²]	Baulicher Unterhalt 2011–2016 [Franken]	Studien, Landerwerbe, Ausbuarbeiten 2011–2016 [Franken]	Total [Franken]	Total [Fr./m ²]
Saanebezirk	122,2	960 582	10 261 183	202 754 144	213 015 327	221.76
Glanebezirk	78,8	537 279	5 575 593	34 140 936	39 716 529	73.92
Greyerzbezirk	115,4	830 159	18 735 642	33 359 414	52 095 056	62.75
Sensebezirk	114,4	810 670	14 930 985	10 539 320	25 470 305	31.42
Seebezirk	62,8	477 098	3 423 729	7 659 654	11 083 383	23.23
Vivisbachbezirk	49,9	349 800	3 528 312	3 487 284	7 015 596	20.06
Broyebezirk	101,7	666 959	8 976 086	2 913 289	11 889 375	17.83
Total	645,2	4 632 547	65 431 529	294 854 041	360 285 570	77.77

Die Tabelle zeigt, dass der Sense- und der Seebezirk unmittelbar auf die drei Bezirke folgen, in denen zwischen 2011 und 2016 bedeutende Projekte verwirklicht wurden. Oder anders gesagt: Unter Ausklammerung dieser grossen Projekte wurde im Sense- und Seebezirk ähnlich viel pro Quadratmeter Strasse ausgegeben wie im Saanebezirk (ohne Poyaprojekt: 36.50 Fr./m²), im Greyerzbezirk (ohne Ortsdurchfahrt von Jaun: 42.40 Fr./m²) oder im Glanebezirk (ohne Strassenverbindung Romont-Vaulruz: 23.50 Fr./m²).

Den 21. Februar 2017

Question 2017-CE-40 Sylvie Bonvin-Sansonnens

Un survivaliste controversé a-t-il été engagé par le canton de Fribourg?

Question

Le 17 février 2017, lors d'un débat télévisé sur la chaîne régionale «Canal 9» consacré à la campagne électorale en Valais, le conseiller d'Etat sortant Oskar Freysinger, candidat à sa réélection, a été interpellé au sujet de l'engagement controversé du survivaliste Piero San Giorgio. Il s'est défendu en prononçant ces mots: «Il (Piero San Giorgio) a été engagé par l'armée, il a été engagé par le canton de Fribourg, ça n'a jamais posé de problème.»

Nous connaissons aujourd'hui les propos inadmissibles que ce consultant a tenus en diverses situations ainsi que les idées nauséabondes qu'il défend, ce qui lui a valu son licenciement immédiat en Valais ainsi que des réactions indignées de la population valaisanne et du monde politique.

Ma question est la suivante:

1. *Le canton de Fribourg a-t-il réellement engagé Piero San Giorgio?*
- > *Si cette affirmation est fausse, l'Etat de Fribourg compte-t-il demander des explications voire une rétractation à Monsieur Freysinger?*
- > *Si cette affirmation est vraie, qu'entend-il par «canton de Fribourg»? Quelle Direction? Quel service? Quelle organisation? Dans quel cadre et dans quel but on aurait eu recours au service de Piero San Giorgio dans notre canton? Quel type de contrat l'a lié au canton de Fribourg? Enfin, quelle a été sa rétribution?*

Le 20 février 2017

Réponse du Conseil d'Etat

Pour assurer la protection de la population du canton de Fribourg, l'Etat dispose de divers éléments de conduite, dont l'organe cantonal de conduite (ci-après: OCC), chargé d'assurer la gestion des événements extraordinaires touchant tout ou une grande partie du canton.

Placé sous l'autorité du Conseil d'Etat et rattaché administrativement à la Direction de la sécurité et de la justice, l'OCC est constitué de représentants des services concernés¹ et est renforcé, selon la situation, par des spécialistes. Il assure non seulement la conduite, mais également tous les préparatifs en vue d'un événement extraordinaire.

Pour ses travaux, il collabore avec le Service de la protection de la population et des affaires militaires (ci-après: SPPAM). Ce dernier a notamment pour tâche d'organiser le rapport annuel des spécialistes de l'OCC. C'est à l'occasion du rapport annuel du 9 mai 2014 que le SPPAM a invité Piero San Giorgio pour un exposé intitulé «Effondrement économique: scénarios et préparation».

Cela étant, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées:

1. *Le canton de Fribourg a-t-il réellement engagé Piero San Giorgio?*
- > *Si cette affirmation est fausse, l'Etat de Fribourg compte-t-il demander des explications voire une rétractation à Monsieur Freysinger?*
- > *Si cette affirmation est vraie, qu'entend-il par «canton de Fribourg»? Quelle Direction? Quel service? Quelle organisation? Dans quel cadre et dans quel but on aurait eu recours au service de Piero San Giorgio dans notre canton? Quel type de contrat l'a lié au canton de Fribourg? Enfin, quelle a été sa rétribution?*

Piero San Giorgio n'a pas été engagé par l'Etat de Fribourg. Il a cependant été invité par le SPPAM afin de tenir un exposé sur la thématique «Effondrement économique: scénarios et préparation» dans le cadre du rapport annuel des spécialistes de l'OCC, le 9 mai 2014, à Pringy.

Avant cette date, le SPPAM avait rencontré Piero San Giorgio dans le but de convenir du contenu de sa présentation. Celle-ci devait consister en une analyse de la situation actuelle. Il avait été demandé à Piero San Giorgio de ne pas traiter des mesures survivalistes décrites dans son ouvrage «Survivre à l'effondrement économique».

¹ Selon l'article 13 al. 1 de la loi du 13 décembre 2007 sur la protection de la population (LProtPop; RSF 52.2), l'OCC est formé des titulaires de fonctions suivantes: a) le ou la chef-fe du SPPAM, qui le dirige; b) son adjoint ou adjointe; c) le commandant ou la commandante de la Police cantonale; d) l'inspecteur ou l'inspectrice cantonal-e des sapeurs-pompiers; e) le ou la médecin cantonal-e; f) le ou la chef-fe cantonal-e de la protection civile; g) le ou la responsable du bureau d'information de la Chancellerie d'Etat.

Lors de son exposé, Piero San Giorgio a tout de même abordé le sujet du survivalisme, en n'engageant toutefois que lui. Sa présentation n'a pas soulevé de questions particulières parmi la quarantaine de participants au rapport annuel.

Depuis le 9 mai 2014, le SPPAM n'a plus eu aucun contact avec Piero San Giorgio, qui a reçu 300 francs, à titre de défraiement pour son intervention.

Le 14 mars 2017

Anfrage 2017-CE-40 Sylvie Bonvin-Sansonnens Hat der Kanton Freiburg einen umstrittenen Überlebensexperten angestellt?

Anfrage

Am 17. Februar 2017 wurde der zur Wiederwahl stehende Staatsrat Oskar Freysinger in einer Fernsehdebatte des Regionalsenders «Canal 9» zum Walliser Wahlkampf zur Anstellung des umstrittenen Überlebensexperten Piero San Giorgio befragt. Er verteidigte sich mit folgenden Worten (Übersetzung): «*Er (Piero San Giorgio) wurde von der Armee angestellt, er wurde vom Kanton Freiburg angestellt, das war nie ein Problem.*»

Heute kennen wir die unzulässigen Äusserungen, die dieser Berater in verschiedenen Situationen von sich gab, und die abstossenden Ideen, die er vertritt, was ihm die fristlose Kündigung im Wallis und heftige Reaktionen der Walliser Bevölkerung und der Politik eingetragen hat.

Demzufolge stelle ich folgende Frage:

1. *Hat der Kanton Freiburg Piero San Giorgio wirklich angestellt?*
 - > Wenn diese Behauptung nicht zutrifft, hat der Staat Freiburg die Absicht, von Herrn Freysinger eine Erklärung bzw. eine Berichtigung zu verlangen?
 - > Wenn diese Behauptung zutrifft, was meint Herr Freysinger mit dem «Kanton Freiburg»? Welche Direktion? Welches Amt? Welche Organisation? In welchem Rahmen und mit welchem Ziel wurden in unserem Kanton die Dienste von Piero San Giorgio in Anspruch genommen? Welche Vertragsart band ihn an den Kanton Freiburg? Und schliesslich, wie hoch war sein Lohn?

Den 20. Februar 2017

Antwort des Staatsrats

Zur Sicherstellung des Bevölkerungsschutzes im Kanton Freiburg verfügt der Staat über verschiedene Führungselemente, darunter das kantonale Führungsorgan (KFO), das für die Einsatzleitung bei ausserordentlichen Ereignissen, die einen Grossteil oder den gesamten Kanton betreffen, zuständig ist.

Das KFO steht unter der Aufsicht des Staatsrats und ist administrativ der Sicherheits- und Justizdirektion zugewiesen. Es setzt sich aus Vertretern der betroffenen Dienststellen¹ zusammen und wird je nach Situation von Spezialisten unterstützt. Es leitet nicht nur den Einsatz, sondern auch alle Vorsorgemassnahmen im Hinblick auf ein ausserordentliches Ereignis.

Das KFO arbeitet bei der Erfüllung seiner Aufgaben mit dem Amt für Bevölkerungsschutz und Militär (ABSM) zusammen. Dieses hat insbesondere die Aufgabe, den Jahresrapport der KFO-Experten zu organisieren. Zum Jahresrapport vom 9. Mai 2014 hatte das ABSM Piero San Giorgio für einen Vortrag mit dem Titel «Effondrement économique: scénarios et préparation» (Zusammenbruch der Wirtschaft: Szenarien und Vorbereitung) eingeladen.

Demzufolge beantwortet der Staatsrat die gestellten Fragen wie folgt:

1. *Hat der Kanton Freiburg Piero San Giorgio wirklich angestellt?*
 - > Wenn diese Behauptung nicht zutrifft, hat der Staat Freiburg die Absicht, von Herrn Freysinger eine Erklärung bzw. eine Berichtigung zu verlangen?
 - > Wenn diese Behauptung zutrifft, was meint Herr Freysinger mit dem «Kanton Freiburg»? Welche Direktion? Welches Amt? Welche Organisation? In welchem Rahmen und mit welchem Ziel wurden in unserem Kanton die Dienste von Piero San Giorgio in Anspruch genommen? Welche Vertragsart band ihn an den Kanton Freiburg? Und schliesslich, wie hoch war sein Lohn?

Piero San Giorgio wurde vom Staat Freiburg nicht angestellt. Er wurde jedoch vom ABSM im Rahmen des Jahresrapports der KFO-Experten vom 9. Mai 2014 in Pringy eingeladen, einen Vortrag zum Thema «Effondrement économique: scénarios et préparation» (Zusammenbruch der Wirtschaft: Szenarien und Vorbereitung) zu halten.

¹ Gemäss Artikel 13 Abs. 1 des Gesetzes vom 13. Dezember 2007 über den Bevölkerungsschutz (BevSG; SGF 52.2) setzt sich das KFO aus den Trägerinnen und Trägern der folgenden Funktionen zusammen: a) Chefin oder Chef des ABSM, die oder der dem KFO vorsteht; b) deren oder dessen Adjunktin oder Adjunkt; c) Kommandantin oder Kommandant der Kantonspolizei; d) kantonale Feuerwehrenspektorin oder kantonaler Feuerwehrenspektor; e) Kantonsärztin oder Kantonsarzt; f) kantonale Chefin oder kantonaler Chef des Zivilschutzes; g) Verantwortliche oder Verantwortlicher des Büros für Information der Staatskanzlei.

Das ABSM hatte Piero San Giorgio zuvor getroffen, um mit ihm den Inhalt seiner Präsentation zu besprechen. Diese sollte eine Analyse der aktuellen Situation beinhalten. Das ABSM bat Piero San Giorgio, die Überlebensmassnahmen, die er in seinem Buch «Survivre à l'effondrement économique» (Überleben nach einem Zusammenbruch der Wirtschaft) beschreibt, nicht zu behandeln.

Piero San Giorgio sprach in seinem Vortrag das Thema des Überlebens trotzdem an, allerdings nur in seinem eigenen Namen. Seine Präsentation gab bei den rund vierzig Personen, die am Jahresrapport teilnahmen, zu keinen besonderen Fragen Anlass.

Seit 9. Mai 2014 hatte das ABSM keinen Kontakt mehr zu Piero San Giorgio, der als Aufwandsentschädigung für sein Referat 300 Franken erhielt.

Den 14. März 2017

Composition du Grand Conseil**Mars 2017****Zusammensetzung des Grossen Rates****März 2017**

	Groupe/ Fraktion	Année de naissance/ Geburtsjahr	Entrée en fonction/ Amtsantritt
1. Fribourg-Ville (14 députés: 3 PDC, 5 PS, 2 PLR, 3 VCG, 1 UDC)			
Stadt Freiburg (14 Grossräte: 3 CVP, 5 SP, 2 FDP, 3 MLG, 1 SVP)			
de Weck Antoinette, avocate, vice-syndique, Fribourg	PLR/FDP	1956	2007
Dietrich Laurent, économiste, conseiller communal, Fribourg	PDC/CVP	1972	2013
Gamba Marc-Antoine, médecin FMH, Fribourg	PDC/CVP	1961	2011
Ganioz Xavier, secrétaire syndical, Fribourg	PS/SP	1973	2007
Garghentini Python Giovanna, directrice administrative, Fribourg	PS/SP	1964	2011
Jelk Guy-Noël, enseignant, Fribourg	PS/SP	1964	2003
Moussa Elias, avocat, Fribourg	PS/SP	1984	2016
Mutter Christa, spécialiste en communication, Fribourg	VCG/MLG	1960	2007
Peiry Stéphane, expert-comptable diplômé, Fribourg	UDC/SVP	1970	2007
Rey Benoît, chef du département Suisse romande et Tessin de Pro Infirmis, Fribourg	VCG/MLG	1958	1996
Schoenenweid André, Ingénieur HES-EUR FNG, Fribourg	PDC/CVP	1961	2004
Schumacher Jean-Daniel, médecin, Fribourg	PLR/FDP	1956	2016
Steiert Thierry, syndic, Fribourg	PS/SP	1963	2016
Thévoz Laurent, géographe, Fribourg	VCG/MLG	1948	2008
2. Sarine-Campagne (24 députés: 5 PDC, 7 PS, 5 PLR, 3 VCG, 4 UDC)			
Saane-Land (24 Grossräte: 5 CVP, 7 SP, 5 FDP, 3 MLG, 4 SVP)			
Baiutti Sylvia, adjointe de direction, Treyvaux	PLR/FDP	1966	2016
Berset Solange, libraire, Belfaux	PS/SP	1952	1996
Bonny David, Adjoint de direction au Gymnase intercantonal de la Broye, Prez-vers-Noréaz	PS/SP	1967	2011
Brodard Claude, expert-comptable diplômé, Le Mouret	PLR/FDP	1976	2011
Brönnimann Charles, agriculteur, Onnens	UDC/SVP	1956	2002
Chassot Claude, enseignant spécialisé, Villarsel-le- Gibloux	VCG/MLG	1956	2007
Collaud Romain, expert Dipl. en finance et investissements, Cottens	PLR/FDP	1984	2014
Dafflon Hubert, directeur société commerciale, Grolley	PDC/CVP	1958	2015
Defferrard Francine, avocate, Villars-sur-Glâne	PDC/CVP	1967	2016
Ducotterd Christian, agriculteur, Grolley	PDC/CVP	1968	2002
Galley Nicolas, policier, Ecuwillens	UDC/SVP	1985	2016
Gasser Benjamin, enseignant, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1984	2011

	Groupe/ Fraktion	Année de naissance/ Geburtsjahr	Entrée en fonction/ Amtsantritt
Ghielmini Krayenbühl Paola, Ing. agronome EPFZ, Corpataux-Magnedens	VCG/MLG	1963	2016
Kolly Nicolas, juriste, Essert	UDC/SVP	1986	2011
Kolly René, maître-fromager, Ferpicloz	PLR/FDP	1954	2007
Marmier Bruno, traducteur indépendant, Villars-sur-Glâne	VCG/MLG	1975	2016
Morel Bertrand, avocat, Lentigny	PDC/CVP	1975	2016
Piller Benoît, physicien, Avry-sur-Matran	PS/SP	1955	2011
Savoy Philippe, musicien, chef de chœurs, Corpataux-Magnedens	PS/SP	1976	2016
Schläfli Ruedi, agriculteur, Posieux	UDC/SVP	1974	2011
Schnyder Erika, juriste, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1955	2007
Wassmer Andrea, animatrice culturelle, enseignante, Belfaux	PS/SP	1957	2011
Wicht Jean-Daniel, directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, Villars-sur-Glâne	PLR/FDP	1958	2007
Zamofing Dominique, maître agriculteur, Posieux	PDC/CVP	1972	2014
3. Sense (15 Grossräte: 4 CVP, 3 SP, 2 FDP, 3 MLG, 3 SVP)			
Singine (15 députés: 4 PDC, 3 PS, 2 PLR, 3 VCG, 3 UDC)			
Aebischer Eliane, Schulleiterin, Düdingen	PS/SP	1967	2016
Bapst Markus, dipl. Biologe, Düdingen	PDC/CVP	1961	1999
Boschung Bruno, Versicherungs-Generalagent, Wünnewil	PDC/CVP	1963	2004
Brügger Adrian, Meisterlandwirt/Agrokaufmann HF, Düdingen	UDC/SVP	1981	2016
Bürdel Daniel, Betriebswirtschafter, Plaffeien	PDC/CVP	1974	2015
Bürgisser Nicolas, Immobilienentwickler, Giffers	PLR/FDP	1963	2016
Flechtner Olivier, Untersuchungsleiter, Schmitten	PS/SP	1970	2014
Krattinger-Jutzet Ursula, Lehrerin an der Berufsschule/Hausfrau, Düdingen	PS/SP	1961	1996
Mäder-Brühlhart Bernadette, eidg. dipl. Kauffrau/Familienfrau, Schmitten	VCG/MLG	1958	2014
Perler Urs, Gymnasiallehrer, Schmitten	VCG/MLG	1977	2016
Rauber Thomas, Betriebsökonom, Tafers	PDC/CVP	1966	2011
Schneuwly André, Co-Geschäftsleiter applico, Düdingen	VCG/MLG	1955	2011
Vonlanthen Rudolf, Versicherungs-Generalagent, Giffers	PLR/FDP	1954	1996
Waeber Emanuel, Eidg. dipl. Betriebsökonom, Heitenried	UDC/SVP	1958	2007
Zosso Markus, Agrokaufmann, Schmitten	UDC/SVP	1956	2007
4. Gruyère (19 députés: 5 PDC, 5 PS, 5 PLR, 3 UDC, 1 VCG)			
Greyerz (19 Grossräte: 5 CVP, 5 SP, 5 FDP, 3 SVP, MLG)			
Badoud Antoinette, employée de commerce, Le Pâquier	PLR/FDP	1952	2002
Castella Didier, docteur en physique, Pringy	PLR/FDP	1970	2011
Doutaz Jean-Pierre, chef d'entreprise, Epagny	PDC/CVP	1958	2011
Frossard Sébastien, agriculteur, Romanens	UDC/SVP	1972	2007
Gaillard Bertrand, maître menuisier, La Roche	PDC/CVP	1973	2016
Gapany Johanna, économiste HE, Bulle	PLR/FDP	1988	2016
Girard Raoul, économiste, enseignant, Bulle	PS/SP	1972	2007

	Groupe/ Fraktion	Année de naissance/ Geburtsjahr	Entrée en fonction/ Amtsantritt
Gobet Nadine, juriste, directrice de la Fédération patronale, Bulle	PLR/FDP	1969	2007
Jordan Patrice, agriculteur, Vaulruz	PDC/CVP	1967	2002
Kolly Gabriel, maître-agriculteur, Corbières	UDC/SVP	1982	2011
Mauron Pierre, avocat, Riaz	PS/SP	1972	2007
Morand Jacques, chef d'entreprise, Bulle	PLR/FDP	1963	2016
Pasquier Nicolas, Dr. Sci. nat., Maître professionnel, Bulle	VCG/MLG	1978	2016
Pythoud-Gaillard Chantal, technicienne en radiologie médicale, Bulle	PS/SP	1964	2011
Repond Nicolas, photographe, Bulle	PS/SP	1958	2007
Roth Pasquier Marie-France, mère au foyer – conseillère communale, Bulle	PDC/CVP	1968	2016
Schuwey Roger, hôtelier, Im Fang	UDC/SVP	1952	2007
Sudan Stéphane, enseignant CO, Broc	PDC/CVP	1968	2016
Wickramasingam Kirthana, administratrice de l'association Omoana, Bulle	PS/SP	1984	2016
5. See (13 Grossräte: 2 CVP, 3 SP, 3 FDP, 4 SVP, 1 MLG)			
Lac (13 députés: 2 PDC, 3 PS, 3 PLR, 4 UDC, 1 VCG)			
Aebischer Susanne, Organisationsberaterin & Erwachsenenbildnerin, Kerzers	PDC/CVP	1976	2012
Hänni-Fischer Bernadette, Juristin, Murten/Morat	PS/SP	1954	2007
Hayoz Madeleine, enseignante spécialisée, Cressier	PDC/CVP	1955	2014
Herren-Rutschi Rudolf, Landwirt, Lurtigen	UDC/SVP	1970	2016
Herren-Schick Paul, Treuhänder, Kerzers	UDC/SVP	1953	2011
Ith Markus, Betriebsökonom, Murten/Morat	PLR/FDP	1972	2002
Jakob Christine, kaufm. Angestellte, Murten/Morat	PLR/FDP	1966	2015
Johner-Etter Ueli, Gemüsebauer, Kerzers	UDC/SVP	1944	2003
Müller Chantal, Ärztin, Murten/Morat	PS/SP	1986	2016
Senti Julia, Anwaltspraktikantin, Murten/Morat	PS/SP	1989	2016
Schmid Ralph Alexander, Chirurg/Professor, Lugnorre	VCG/MLG	1959	2011
Schwander Susanne, Geschäftsfrau, Kerzers	PLR/FDP	1960	2016
Thalmann-Bolz Katharina, Primarlehrerin, Murten/Morat	UDC/SVP	1957	2007
6. Glâne (8 députés: 3 PDC, 2 PS, 1 PLR, 2 UDC)			
Glâne (8 Grossräte: 3 CVP, 2 SP, 1 FDP, 2 SVP)			
Bertschi Jean, maître-agriculteur, Orsonnens	UDC/SVP	1954	2011
Bischof Simon, collaborateur administratif, Ursy	PS/SP	1992	2013
Butty Dominique, vétérinaire, Villariaz	PDC/CVP	1960	2007
Décrind Pierre, chef de service, Romont	PDC/CVP	1961	2014
Glauser Fritz, agriculteur, Châtonnaye	PLR/FDP	1961	2007
Lehner-Gigon Nicole, maîtresse enfantine, Massonnens	PS/SP	1952	2010
Longchamp Patrice, maître secondaire, Torny-le-Grand	PDC/CVP	1955	2002
Menoud Marc, agriculteur, Romont	UDC/SVP	1973	2015

	Groupe/ Fraktion	Année de naissance/ Geburtsjahr	Entrée en fonction/ Amtsantritt
7. Broye (11 députés: 3 PDC, 2 PS, 2 PLR, 2 UDC, 2 VCG)			
Broye (11 Grossräte: 3 CVP, 2 SP, 2 FDP, 2 SVP, 2 MLG)			
Bonvin-Sansonnens Sylvie, maître-agricultrice, Rueyres-les-Prés	VCG/MLG	1971	2015
Chardonnens Jean-Daniel, directeur/administrateur, Fétigny	UDC/SVP	1965	2016
Chassot Denis, retraité, Bussy	VCG/MLG	1953	2016
Collomb Eric, directeur, Lully	PDC/CVP	1969	2007
Cotting-Chardonnens Violaine, employée de commerce, Domdidier	PS/SP	1968	2016
Grandgirard Pierre-André, maître-agriculteur, Cugy	PDC/CVP	1963	2011
Meyer Loetscher Anne, graphiste indépendante, Estavayer-le-Lac	PDC/CVP	1973	2011
Rodriguez Rose-Marie, enseignante, Estavayer-le-Lac	PS/SP	1965	2011
Savary-Moser Nadia, enseignante, mère au foyer, Vesin	PLR/FDP	1967	2008
Wüthrich Peter, économiste d'entreprise HES, Domdidier	PLR/FDP	1962	2011
Zadory Michel, médecin, Estavayer-le-Lac	UDC/SVP	1948	2002
8. Veveyse (6 députés: 2 PDC, 1 PS, 1 PLR, 1 UDC)			
Vivisbach (6 Grossräte: 2 CVP, 1 SP, 1 FDP, 1 SVP)			
Bourguet Gabrielle, juriste, Granges	PDC/CVP	1971	2007
Chevalley Michel, retraité, Tatroz	UDC/SVP	1952	2016
Emonet Gaétan, enseignant, Remaufens	PS/SP	1968	2010
Genoud François, enseignant, Châtel-St-Denis	PDC/CVP	1957	2016
Hunziker Yvan, électronicien en multimédia, Semsales	PLR/FDP	1965	2006
Mesot Roland, chef d'entreprise, Châtel-St-Denis	UDC/SVP	1962	2011

Président du Grand Conseil: **Bruno Boschung** (PDC/CVP, SE)

Premier vice-président du Grand Conseil: **Markus Ith** (PLR/FDP, LA)

Deuxième vice-président du Grand Conseil: **Roland Mesot** (UDC/SVP, VE)

Secrétariat du Grand Conseil SGC
Sekretariat des Grossen Rates GRS

Rue de la Poste / Postgasse 1
CH-1701 Fribourg/Freiburg

www.fr.ch/gc
www.fr.ch/gr

Mai 2017
Mai 2017